
3 1761 03637 8511

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DU MÊME AUTEUR

Manuel phonétique du français parlé. Deuxième édition traduite et remaniée par E. Philipot, 1 vol. in 8° carré . . . . 4 fr.

Grammaire historique de la langue française, 4 vol. in 8°.

Tome I. Histoire générale de la langue française. Phonétique, 1 vol. 10 fr.

Tome II. Morphologie, 1 vol. . . . . 10 fr.

Tome III. Formation des mots. Sémantique, 1 vol. *(En préparation.)*

Tome IV. Syntaxe, 1 vol. *(En préparation.)*

Nouveau recueil de farces françaises des XV[e] et XVI[e] siècles. Publié d'après un volume unique appartenant à la bibliothèque royale de Copenhague. En collaboration avec M. É. Picot. Paris, 1880.

Storia dell' epopea francese nel medio evo. Prima traduzione dall' originale danese di E. Gorra. Con aggiunte e correzioni fornite dall' autore, con note del traduttore e una copiosa bibliografia. Opera premiata con medaglia d'oro dall' università di Copenaghen. Firenze, 1886.

Ordenes Liv. Copenhague, 1902.

Das Leben der Wörter. Autorisierte Übersetzung aus dem Dänischen von Robert Vogt. Leipzig, 1903.

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

PAR

KR. NYROP
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE COPENHAGUE

TOME DEUXIÈME



COPENHAGUE
DET NORDISKE FORLAG
ERNST BOJESEN

LEIPZIG
OTTO HARRASSOWITZ

NEW-YORK
G. E. STECHERT

PARIS
ALPHONSE PICARD & FILS

1903



IMPRIMERIE NIELSEN & LYDICHE

AVANT-PROPOS

Dans ce nouveau volume de ma Grammaire historique j'ai introduit deux changements pratiques que je crois utile de signaler tout de suite à l'attention du lecteur.

Dans les transcriptions phonétiques j'ai abandonné mon propre système pour adopter celui de l'Association internationale phonétique. Je l'ai fait pour contribuer de mon côté à la victoire de »l'unité phonétiste«. Un très grand nombre de systèmes de transcription sont en usage maintenant; les romanistes à eux seuls doivent connaître ceux de MM. Ascoli, Boehmer, Gilliéron, Meyer-Lübke, Weigand, Wulff, et plusieurs autres. Il est superflu de relever ce que cet état de choses comporte d'inconvénients de toutes sortes, et peut faire naître de malentendus, sans parler de la perte de temps qu'il occasionne: si l'on veut étudier des textes dialectaux romans, il faut pour chaque pays, apprendre un nouveau système de transcription, parfois même deux ou trois, et des systèmes basés sur des principes typographiques absolument différents. Combien tout serait plus simple si l'on pouvait convenir d'un seul! L'unité phonétiste est loin encore de sa réalisation, mais ce n'est plus une utopie. Beaucoup de savants y travaillent énergiquement, et ils lui ont déjà fait faire un grand pas en avant. Grâce à la propagande multiple et active dont le *Maître phonétique* est le centre, l'alphabet de l'Association internationale est maintenant plus répandu, à lui tout seul, que tous les

autres systèmes de transcription réunis. Sans parler des nombreux livres classiques allemands, anglais et français, où il a été mis à profit, on s'en est aussi servi avec avantage dans des études scientifiques sur les langues les plus diverses; il vient même d'être employé dans une dissertation sur le japonais! C'est donc ce système qui doit réunir toutes les voix, et qui, selon toute probabilité, nous permettra quelque jour d'atteindre l'unité phonétiste si désirable et si désirée.

Le deuxième changement introduit dans ce volume est de moindre importance; il concerne la Bibliographie, où j'ai renoncé à mes abréviations au profit de celles dont se sert M. K. Vollmöller dans son *Kritischer Jahresbericht.*

Je tiens enfin à rappeler au souvenir du lecteur ce que j'ai dit dans le premier volume: que le but de mon livre est surtout pédagogique et qu'il s'adresse de préférence aux débutants. C'est en effet ce point de vue qui a dominé le choix et l'ordonnance des matières, et qui expliquera pourquoi par exemple j'ai présenté à propos de la déclinaison quelques remarques qui regardent plutôt la syntaxe.

MM. Schultz-Gora, E. Philipot, Joh. Vising, Anker Jensen et Sv. Sveinbjörnsson ont bien voulu me donner leur concours précieux dans la correction des épreuves; en les priant tous d'agréer mes remerciements sincères de leur amabilité, je dois ajouter que je suis particulièrement reconnaissant à M. E. Philipot qui a bien voulu soumettre plusieurs paragraphes à une discussion instructive; on trouvera dans les Additions quelques-unes de ses observations qui n'ont pas trouvé place dans le texte.

Jægersborg, près Copenhague, 29 juillet 1903.

Kr. N.

ABRÉVIATIONS ET SIGNES.

all.	allemand	germ.	germanique
angl.	anglais	it.	italien
blat.	bas latin	lat.	latin
cf.	confer	port.	portugais
comp.	comparez	prov.	provençal
dan.	danois	roum.	roumain
dér.	dérivé	vfr.	vieux français
dim.	diminutif	vha.	vieux haut allemand
esp.	espagnol	vnorr.	vieux norrois.

〉 aboutit à — ≠ parallèlement à

〈 provient de — : rime avec

Un astérisque (*) placé devant une forme indique qu'elle ne se trouve dans aucun texte et qu'on ne la restitue que par conjecture.

Pour les abréviations des titres de revues, voir la Bibliographie.

ÉDITIONS CITÉES.

Les plus anciens monuments de la langue française sont cités d'après l'édition de E. Koschwitz; la Vie de St. Alexis, d'après l'éd. de G. Paris; la chanson de Roland, d'après les éd. de L. Gautier et Th. Müller; les autres vieux textes, d'après les publications de la *Société des Anciens Textes* et de la *Bibliothèque Elzévirienne.*

Les exemples de Malherbe, Corneille, Molière, La Fontaine et Racine sont donnés d'après les *Grands Écrivains de la France.*

TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE.

(Chaque lettre doit se prononcer comme la lettre italique du mot mis en regard.)

I. CONSONNES.

[b] *b*out
[d] *d*oux
[f] *f*ou
[g] *g*oût
[j] *y*eux
[k] *c*oup
[l] *l*oup
[ʎ] it. fi*gl*io
[m] *m*ou
[n] *n*ous
[ɲ] a*gn*eau
[ŋ] angl. ki*ng*
[p] *p*ouls
[r] *r*oux
[s] *s*ou
[ʃ] *ch*ou
[t] *t*out
[v] *v*ous
[w] *ou*i
[ɥ] l*u*i
[z] *z*ouave
[ʒ] *j*oue

II. VOYELLES ORALES.

[a] p*a*tte
[ɑ] p*â*te
[e] p*é*dant
[ɛ] p*è*re
[ə] p*e*ler
[i] p*i*re
[o] p*o*t
[ɔ] p*o*rt
[ø] p*eu*
[œ] p*eu*r
[u] p*ou*r
[y] p*u*r

III. VOYELLES NASALES.

[ɑ̃] b*an*c
[ɛ̃] b*ain*
[ɔ̃] b*on*
[œ̃] br*un*

: après une voyelle indique qu'elle est longue.

TROISIÈME PARTIE

MORPHOLOGIE

LIVRE PREMIER.

LES VERBES.

CHAPITRE I.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES.

---

1. Nous commencerons par examiner les changements généraux qu'a subis le système verbal latin:

1⁰ Le latin classique possédait deux »formes« ou voix différentes, *forma activa* et *forma passiva*; on n'en retrouve que la première dans les langues romanes et le passif a disparu partout.

2⁰ Les verbes latins avaient quatre modes: *modus indicativus, modus conjunctivus, modus imperativus, modus infinitivus;* ils ont tous été conservés.

3⁰ Ces modes avaient différentes formes pour exprimer les temps: *tempus præsens, tempus præteritum, tempus futurum;* nous verrons dans la suite que quelques-unes de ces formes ont été conservées, tandis que d'autres sont mortes et ont donné place à de nouvelles formations.

4⁰ On distinguait enfin, dans les modes personnels, entre le singulier et le pluriel, et dans chaque nombre on avait trois formes différentes pour les trois personnes. Ces distinctions se retrouvent dans les langues romanes, mais elles tendent à s'effacer en français, où les six formes se sont souvent réduites à cinq ou à quatre, parfois même à trois, de sorte qu'une seule forme peut servir pour tout le singulier et la 3e pers. du pluriel (cf. § 129).

I. Voix passive.

2. De tout le passif classique on n'a conservé que **le participe passé,** et c'est à l'aide de cette forme qu'on a créé un nouveau passif roman. Le latin présentait des formes synthétiques: amor, amabar, etc., à côté de formes analytiques: amatus sum, amatus eram, etc. Sur le modèle de ces dernières on a refait tout le passif en formant avec le verbe esse et le participe passé, une série de nouvelles formes composées. Ainsi amor est remplacé par amatus sum, amabar par amatus eram, amatus sum par amatus fui, etc. Ce nouveau passif analytique date probablement du VI[e] ou du VII[e] siècle; remarquons qu'on n'en découvre aucune trace dans le latin de Grégoire de Tours.

Remarque. Outre le participe passé le français présente, dans quelques substantifs, un faible reste d'une autre forme du passif, le participe futur ou **le gerundivum.** Exemples: bibenda 〉 *buvande,* offerenda 〉 *offrande,* præbenda 〉 *provende,* vivenda 〉 *viande.* Rappelons aussi les termes ecclésiastiques *ordinand* (〈 ordinandus), clerc qui va être ordonné, et *confirmand* (〈 confirmandus), enfant qui va recevoir la confirmation, et quelques mots purement savants: *prébende, légende, propagande* (de propaganda fide), *multiplicande, dividende,* etc. On a voulu voir dans une expression telle que *argent comptant* une autre trace du participe futur; *argent comptant* serait, selon N. de Wailly, argentum computandum. Cette explication est erronée: nous n'avons dans l'expression citée qu'un participe présent, détourné de son sens ordinaire.

3. Par suite de la disparition du passif tous les **verbes déponents** ont dû prendre la forme active: nascor, jocor, precor, sequor, morior sont devenus *nasco 〉 *nais,* *joco 〉 *jue, jeu, joue,* *preco 〉 *pri, prie,* *sequo 〉 *sui, suis,* *morio 〉 *muir, meurs.* Ce changement remonte probablement assez haut; on sait que déjà dans le vieux latin vulgaire la plupart des verbes déponents hésitaient entre la forme passive et la forme active. Pour le moyen âge citons quelques exemples qu'on trouve dans les inscriptions latines de la Gaule: *Fatum suum funxit* (C. I. L., XII, 1381). *Basilicam studuit hanc fabricare Deo* (Le Blant, 209, c), etc. Grégoire de Tours écrit admirabam, calumniabant, contemplabamus, deosculat, frustravi, etc. La »Lex Romana Utinensis« donne causare, furare, mentire, morire, sequere, etc. (comp. ZRPh., V, 49) et la Vie de

Ste Euphrosyne amplexare, dignare, mirare, osculare, etc.

Remarque. Rappelons les mots savants *pâtir* et *compatir* tirés directement de pati et de compati (la forme *compatiser,* employée par d'Aubigné, est due à l'influence de *sympathiser*).

II. Voix active.

4. L'actif a subi de nombreux changements, et beaucoup des formes classiques ont tout à fait disparu.

1° Formes conservées. On a conservé le présent de l'indicatif (canto 〉 *je chante*), du subjonctif (cantem 〉 *je chante*), de l'infinitif (cantare 〉 *chanter*), et du participe (cantantem 〉 *chantant*); l'imparfait de l'indicatif (cantabam 〉 *je chantais*); le parfait de l'indicatif (cantavi 〉 *je chantai*); le plus-que-parfait du subjonctif (cantavissem 〉 *je chantasse*); le gérondif (in cantando 〉 *en chantant*).

2° Formes disparues. Toutes les autres formes sont éteintes, à savoir: l'imparfait et le parfait du subjonctif (cantarem, cantaverim), le plus-que-parfait de l'indicatif (cantaveram), le futur simple (cantabo), le futur antérieur (cantavero), le futur de l'impératif (cantato), le parfait et le futur de l'infinitif (cantavisse, cantaturus esse), le futur du participe (cantaturus), et les deux supins (cantatum, cantatu). La disparition du futur, de l'imparfait du subjonctif et du parfait du même mode s'explique, en partie, par leur ressemblance plus ou moins grande avec d'autres temps; ainsi cantarem se confondait avec cantarim (cantaverim), cantabit avec cantavit, scribam (futur) avec scribam (prés. du subj.), scribes, scribet avec scribis, scribit, etc.

Remarque. Les plus anciens textes présentent quelques traces isolées du **plus-que-parfait** de l'indicatif: Debuerat 〉 *dueret* (Gormont et Isembart, v. 633). Fecerat 〉 *firet* (St. Alexis, v. 125); comp. *fistdra* (St. Léger, v. 121). Fuerat 〉 *furet* (Ste Eulalie, v. 18). Habuerat 〉 *auret* (*ib.,* v. 2, 20). Potuerat 〉 *pouret* (*ib.,* v. 9). Rogaverat 〉 *roveret* (*ib.,* v. 22). Viderat 〉 *vidra* (La Passion, v. 133, 331). Voluerat 〉 *voldret* (Ste Eulalie, v. 21). Rappelons aussi le futur simple *ier* ou *er* (ero) qui s'employait encore au XII siècle (cf. § 204, Rem.).

5. Les pertes que nous venons de signaler ont été réparées de différentes manières. On a tantôt attribué une nouvelle

fonction aux formes conservées (ainsi le latin difficile dictu se rend en français par 'difficile à dire'), et tantôt créé de nouvelles formes périphrastiques surtout à l'aide de habere joint à l'infinitif ou au participe passé du verbe donné. Par ce moyen on a gagné quelques temps que ne connaissait pas la grammaire latine (le parfait antérieur, le conditionnel passé, l'impératif passé).

6. Pour exprimer **le futur** on a eu recours à une périphrase: à côté du classique cantabo, on se servait de cantandum mihi est, remplacé par cantandum habeo, d'où enfin **cantare habeo.** Cette formule se retrouve dans presque tous les parlers romans (excepté le roumain et le roumanche): it. *canterò (= cantare hò)*, esp. *cantaré (= cantar hé)*, port. *cantarei (= cantar hei)*, prov. *cantarai (= cantar ai)*, fr. *chanterai (= chanter ai)*. On a dit aussi, mais plus rarement, **habeo cantare** d'où *appu cantai* dans le sarde de Cagliari, et **habeo ad cantare,** d'où *appo a cantare* dans le sarde logodourien et *am a cînta* en vieux roumain (dans la langue actuelle *am să cânt*). Pour exprimer l'imparfait du futur, on a également eu recours à l'infinitif composé avec habebam ou habui. **Cantare habebam** se trouve dans les langues suivantes: it. *cantaria (= cantare avea)*, esp. *cantaría (= cantar había)*, port. *cantaria (= cantar havia)*, prov. *cantaria (= cantar avia)*, fr. *chanterais (= chanter avais)*. **Cantare habui** n'est représenté que par l'it. *canterei* (pour *canterebbi* = *cantare ebbi*).

Remarque. A côté des deux périphrases citées du futur, on a aussi eu recours aux verbes velle et venire. Ainsi cantabo se rend en roumain par *voiu cântá* (on dit aussi *voiu să cânt* ou *am să cânt*) et dans le roumanche de l'Obwald par *veng kuntar* ou *veng a kuntar*. Rappelons qu'en France dans les provinces de l'Est et du Sud, »vouloir« est souvent employé vicieusement pour remplacer le futur: *Le médecin déclare que le malade veut mourir demain.* Il en est de même dans la Suisse française, où l'on dit: *Il veut pleuvoir. On veut avoir de la neige. Ce rosier ne veut pas fleurir*, etc. (W. Pludhun, Parlons français. 1890. P. 9). Au moyen âge le futur de *voloir* s'employait parfois de la même manière: *Au pont de Rocheflor me vodrai adrecier* (Vengeance Alixandre, v. 942). Pour l'italien, rappelons des phrases comme: *Vuol fare temporale. Vuol piovere, è vero?* etc.

7. On emploie déjà en latin classique habere suivi de l'infinitif d'un »verbum dicendi« (habeo dicere = habeo quod dicam). Cicéron écrit: *Hæc fere dicere habui de natura deo-*

rum. De re publica nihil habeo ad te scribere (Ad Atticum, 2, 22, 6). *De Alexandrina re tantum habeo polliceri* (Ad Familiares, 1, 5, 3). Selon Suétone (chap. 58), Auguste disait: »*Quid habeo aliud deos immortales precari?*« Bientôt le domaine de cette construction s'élargit, elle s'applique chez Tertullien († 230) à toutes sortes de verbes, et nous observons en même temps une modification du sens: habeo dicere, qui marque d'abord une possibilité, une faculté (je peux dire), arrive aussi à marquer une nécessité (je dois dire, je suis obligé de dire) et adopte enfin le sens du futur (j'ai à dire, je dirai), qu'il finit par remplacer. (Un développement semblable s'observe par ex. en allemand: *Ich habe zu sagen*, et en danois: *Du har at tie stille, Du har at gøre det.*) Voici quelques exemples du nouveau futur vulgaire: *Ipsos erubescere convenit, quos habet æterna pœna torquere* = torquebit (Cassiodor). *Præsta inopi quidquid reddere Christus habet* (Venantius). *Alii, inquit, te habent laudare, alii reprehendere* (Scholiastes Gronovianus à Cicéron). *Hic vero qui vomire habet* (Oribasius). *Ego tibi facere habeo bonitatem quam volueris* (Liutprandi Leges § 138). *Ego te ferire habeo* (*ib.*). *Ego quid tibi habeo dicere super hoc quod precepit Dominus* (Vie de Ste Euphrosyne, § 8). *Non sis tristis, domni pater, quia Deus satisfacere tibi habet quid devinit filia tua* (*ib.*, § 16). *Quando jusserit Dominus sic cognuscere habis quid devinit filia tua* (*ib.*, § 13), etc. La plupart de ces exemples sont empruntés à l'étude pénétrante de M. Thielmann, qui cite aussi le plus ancien exemple du conditionnel roman: *Sanare te habebat Deus, si confiteris* (Migne, vol. 39, col. 2214).

8. Pour exprimer plusieurs temps du **passé** on a employé une périphrase formée de habere uni au participe passé: habeo cantatum > *j'ai chanté*, habebam cantatum > *j'avais chanté*, habui cantatum > *j'eus chanté*, etc. Le point de départ de cette construction se trouve dans des phrases telles que: *Nullos habeo scriptos* (Plautus, Miles gl., II, 1, 48), *Multa bona bene parta habemus* (Trin., II, 2, 66). *Edictum, ut ante kalendas sextiles omnes decumas ad aquam deportatas haberent* (Cicero). *Verres deorum templis bellum semper habuit indictum* (*id.*). Dans ces phrases habere conserve sa pleine valeur de transitif, et il y a une différence assez nette entre habeo rem auditam et audivi rem, entre habeo scriptam episto-

lam et scripsi epistolam, etc. Cependant cette différence ne se maintient pas; dans les combinaisons signalées, habere perd peu à peu sa signification primitive et devient un simple auxiliaire. Ce nouvel état de choses se rencontre pour la première fois dans Grégoire de Tours († 594), d'où nous tirons les exemples suivants: *Deliberatum habui ut pallas altaris tenerem. Promissum habemus nihil sine eius consilio agere. Promissionem quam statutam habeo non obmitto. Episcopum inuitatum habes. Gallum diaconem alibi habeo destinatum.* On voit facilement que dans ces phrases, où habere a abandonné sa signification propre, nous avons affaire à une construction toute nouvelle, à une création romane. Ajoutons que l'ancienne construction classique se trouve aussi dans Grégoire: *Ecclesia parietes exornatos habet. Habemus scriptum in canonibus. Dotis quam promissam ab sponso habeo*, etc. (voir M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*. Paris, 1890. P. 689).

9. On reconnaît en latin quatre conjugaisons différentes qui forment des systèmes plus ou moins complets et réguliers: **cantare, debēre, scribĕre, servire.** Ces quatre types se retrouvent en français; mais, grâce à l'évolution phonétique et à l'action analogique, ils ont subi des changements nombreux et très profonds, de sorte que beaucoup des traits les plus caractéristiques de la flexion primitive ont été effacés; il suffit de comparer debes, scribis avec *tu dois, tu écris,* cantamus, debemus, scribĭmus, servīmus avec *chantons, devons, écrivons, servons,* et veni venisti venit avec *vins vins vint.* Il est par là devenu excessivement difficile d'établir en français une division rationnelle des conjugaisons. Dans beaucoup de grammaires pratiques on s'en tient encore à la division latine en admettant quatre conjugaisons selon que l'infinitif se termine en *-er, -oir, -re, -ir* (*chanter, devoir, écrire, servir*). Cependant on voit aisément que ce groupement, en tant qu'il s'applique à la langue moderne, est dénué de toute valeur; il est purement historique et ne répond plus à rien de réel: nous avons bien en français quatre infinitifs différents, mais non pas quatre systèmes de flexion différents. Seuls les verbes en *-er* et *-ir* constituent des groupes relativement bien distincts; pour les autres, il vaut mieux renoncer à tout classement général; ni les verbes en *-re,* ni ceux en *-oir* ne présentent un

système régulier de formes et de terminaisons; comp. *vendre vendant vendu, prendre prenant pris, peindre peignant peint,* etc., et *voir voyant vu vois vis, avoir ayant eu ai eus,* etc. — Si dans l'exposé suivant, nous recourons parfois à la division latine des verbes en quatre groupes (désignés par I, II, III, IV), c'est pour des raisons toutes pratiques.

Remarque. On a essayé, à plusieurs reprises, d'établir un nouveau groupement des verbes français. Quelques-uns ont pris pour base l'apophonie (I, § 297—302) et ont admis des verbes forts avec renforcement de la voyelle radicale (*devoir — je dois; tenir — je tiens*) et des verbes faibles sans changement de la voyelle (*porter — je porte*); d'autres ont considéré comme verbes forts ceux qui avaient, dans certains temps, des formes à radicale accentuée (fácere > *faire,* féci > *fis,* fáctum > *fait*), et comme verbes faibles ceux qui avaient dans les mêmes temps des formes à finale accentuée (cantáre > *chanter;* cantávi > *chantai;* cantátum > *chanté*). Quelques-uns ont surtout tenu compte de l'accentuation du parfait, en constatant qu'en vieux français l'accent y est tantôt mobile (*vi, veïs, vit;* § 179) tantôt fixe (*chantai, chantas, chanta*); d'autres enfin ont établi des conjugaisons »vivantes« (*chanter, finir*) à côté de conjugaisons »mortes« ou »archaïques« (*faire, devoir*). Tous ces systèmes pèchent plus ou moins à différents égards et n'ont qu'une valeur assez problématique.

CHAPITRE II.

ACCENTUATION.

---

10. L'ictus latin s'est maintenu dans les verbes, comme par tout ailleurs (I, § 136): cantare > *chanter*, habere > *avoir*, perdere > *perdre*, canto > *chant(e)*, cantamus > *chantons*, dormivi > *dormi(s)*, feci > *fis*, etc. On observe pourtant un déplacement de l'accent dans quelques cas particuliers qu'il faut examiner à part.

11. Pour le développement des **formes proparoxytones,** au présent de l'indicatif et du subjonctif, il faut relever les points suivants:

1° Dans les verbes composés, dont on ne sent plus la composition primitive, elles gardent l'accentuation classique: collocat > *couche*, colligo > *cueil*, *cueille*.

2° Dans les autres verbes composés, elles deviennent oxytones par une sorte de recomposition: convenit > convenit > *convient*, allocat > allocat > *alloue*, etc. (voir I, § 139,3).

3° Dans les verbes non composés, elles disparaissent, remplacées par des formes analogiques refaites sur l'infinitif. Ainsi, à côté de *estudiier*, *graciier*, *saciier*, *justifiier*, on trouve *estudíe(t)*, *gracíe(t)*, *sacíe(t)*, *justifíe(t)*; aucune trace de *estúdiet*, *gráciet*, *sáciet*, *justífiet* (comp. en italien: *stúdia*, *grázia*, *sázia*, *giustífica*).

12. Au **pluriel du présent** de l'indicatif de III, la 1re et la 2e personne présentent en latin classique des formes fortes avec

accentuation de la voyelle du thème: scribĭmus scribĭtis, credĭmus credĭtis, etc. Dans le parler vulgaire, l'analogie des autres conjugaisons a fini par faire disparaître ces formes, qui se sont conformées au type de debēmus, debētis, d'où *scribēmus, *scribētis, *credēmus, *credētis (cf. § 55,4). Ce déplacement de l'accent n'a eu lieu que relativement tard, et dans la vieille langue subsistent encore quelques restes de l'ancienne accentuation: dicĭmus > *dimes*, dicĭtis > *dites*, facĭmus > *faimes*, facĭtis > *faites*. De ces formes la langue moderne a conservé *dites* et *faites*.

13. Pour **le parfait** il faut noter les points suivants:

1⁰ Dans I, l'accent est reculé à la 2e pers. du sing. et du plur., de sorte que dans toutes les formes l'ictus frappe la voyelle *a*. Ainsi cantavisti et cantavistis ont été remplacés par cantasti et cantastis, d'où *chantas* et *chantastes*.

2⁰ Dans II, les formes fortes en -ui deviennent faibles par un changement d'accent curieux: valui > valui, etc. (comp. § 174,2).

3⁰ Dans III, la 1re pers. du plur. s'est réglée sur la 2e, et l'ictus quitte l'antépénultième pour la pénultième. Ainsi, sous l'influence de vidistis, le classique vidimus devient vidimus, d'où *veïmes*, *vimes* et, par une nouvelle analogie de la 2e pers., *vîmes;* comp. conduxĭmus > conduximus, d'où *conduisîmes*, etc.

4⁰ Dans IV, la différence d'accentuation a été effacée par l'amuïssement du *v:* dormivi > dormii, dormi; dormivisti > dormiisti, dormisti, etc.

5⁰ A la 3e pers. du plur. de toutes les conjugaisons -ērunt a été abrégé en -ĕrunt, forme qu'on trouve déjà dans les poètes classiques, et l'ictus a ainsi été reporté sur l'antépénultième: cantaverunt > cantaverunt > cantarunt, d'où *chantèrent;* valuerunt > valu(e)runt, d'où *valurent;* fecerunt > fecerunt, d'où *firent*.

Remarque. Ce développement est propre à toutes les langues romanes. L'hispano-roman seul paraît faire exception, mais les quelques formes qui

semblent prouver la conservation de l'accentuation classique, telles que *hicieron*, *dijeron*, *pusieron*, etc., sont refaites ; on a dit d'abord *hizon*, *dijon*, *puzon*, etc. (comp. § 179,2).

14. Pour **l'infinitif,** il faut citer battuere et consuere, qui, sous l'influence du présent battuo et consuo, sont devenus battuere (fr. *battre;* prov. *batre;* port. *bater;* it. *battere;* roum. *batere*) et consuere (fr. *coudre;* roum. *cosere*); comp. I, § 137, Rem.

CHAPITRE III.

LE RADICAL.

A. LES VOYELLES.

15. Dans les différentes formes verbales, l'ictus latin ne repose pas toujours sur la même syllabe; on dit cantat, cantant, mais cantamus, cantatis, etc.; on dit dixi, dixit, mais dixisti, dixistis, etc. Ce déplacement de l'accent influe très souvent sur le sort des voyelles (voir I, § 297). Si nous prenons comme exemples le présent de parabolare (paraulare) et celui de plorare, nous voyons que la voyelle tonique de:

parabolo	(paraulo)	ploro
parabolas	(paraulas)	ploras
parabolat	(paraulat)	plorat
parabolant	(paraulant)	plorant,

devient atone dans:

parabolamus	(paraulamus)	ploramus
parabolatis	(paraulatis)	ploratis,

d'où il résulte que ces voyelles subiront un développement différent. En vieux français on avait d'un côté:

parol	*pleur*
paroles	*pleures*
parole(t)	*pleure(t)*
parolent	*pleurent,*

et de l'autre:

parlons	*plorons*
parlez	*plorez*

Donc, le radical d'un verbe peut, dans certaines formes, tantôt se prolonger d'une voyelle (*parl-* et *parol-*), tantôt changer de voyelle ou de diphthongue (*plor-* et *pleur-*).

I. ADDITION DE VOYELLE.

16. Commençons par donner quelques exemples de la flexion à addition de voyelle dans la vieille langue. Nous citerons le présent de *parler* (parabolare), *mangier* (manducare), *arraisnier* (*adrationare), *disner* (*dis[je]junare):

parol	*manju*	*arraisone*	*desjune*
paroles	*manjues*	*arraisones*	*desjunes*
parole	*manjue*	*arraisone*	*desjune*
parlons	*manjons*	*arraisnons*	*disnons*
parlez	*mangiez*	*arraisniez*	*disniez*
parolent	*manjuent*	*arraisonent*	*desjunent*

Des formes à radical prolongé s'emploient jusque dans le XVe siècle: Adonc boivent et *menguent* à la table (Mystère de St. Laurent, p. p. W. Söderhjelm, p. 144).

Une pareille flexion a dû s'employer primitivement dans tous les verbes d'origine latine dont le radical comportait au moins deux syllabes. Outre les formes citées, nous trouvons en effet pour *aidier* (adjutare): *aju* — *aidons;* pour *empaistrier* (*impastoriare): *empasture* — *empaistrons* (l'*u* de la première forme est dû à une influence de *pasture*). Mais l'analogie a de très bonne heure effacé la diversité du radical de *empeirier* (*impejorare) et de beaucoup d'autres verbes; au présent on ne trouve que *empeire* et nulle trace de **empeiore*. Il en est de même des dérivés verbaux français, tels que *aventurer, mesurer*, etc.

17. L'analogie continue au moyen âge son œuvre d'aplanissement, et les derniers restes de notre flexion disparaissent vers la fin du XVe siècle. Comme la forme pleine du singulier et de la 3e pers. du pluriel fait disparate avec toutes les autres formes du verbe, elle succombe volontiers, à cause de son infériorité numérique, devant la forme brève, mais il y a aussi

des exemples d'un développement en sens inverse. Voici quelques détails:

1° Une généralisation de la **forme brève** du radical a eu lieu dans *aidier* (*aider*), *empaistrier* (*empêtrer*), *mangier* (*manger*), *parler*, dont les formes prolongées *aju*, *empasture*, *manju*, *parol* ont été remplacées par les nouvelles formations *aide*, *empêtre*, *mange*, *parle*.

Remarque. Un développement inverse a sporadiquement eu lieu dans *parler;* on trouve au XVe siècle des exemples d'un infinitif *paroler*, etc. Rappelons aussi que le patois normand a généralisé les formes prolongées de *empaistrier* et qu'il dit, à l'encontre de la langue littéraire, *empaturer*, etc.

2° Une généralisation de la **forme prolongée** a eu lieu dans *arraisnier*, devenu *arraisonner* sans doute sous l'influence du substantif *raison;* rappelons aussi que *raisnable* a disparu devant *raisonnable*.

Remarque. La vieille langue offre sporadiquement des exemples d'une généralisation de la forme brève: *arraisne, arraisnes*, etc.; elle n'a pas eu de succès dans la langue littéraire, mais elle se retrouve dans plusieurs patois modernes.

3° Notons enfin que dans *disner* l'analogie a agi dans les deux sens et créé deux verbes nouveaux, grâce à la généralisation simultanée du radical court et du radical allongé: ainsi, à côté de *disner*, dont on a refait le présent sur le radical *disn-*, on a formé *desjuner*, *déjeuner* en tirant tout un nouveau verbe du radical *desjun-*.

18. Comme les causes qui ont amené en vieux français la flexion à addition de voyelle subsistent toujours — *mutatis mutandis* —, nous retrouvons sporadiquement le même système de conjugaison dans les périodes postérieures de la langue. Vers la fin du moyen âge, la pénultième de *courroucer* et *arrêter* s'est amuïe (cf. I, § 295), d'où les formes *courcer*, *courçons*, *courcez*, *arter*, etc. Exemples: *Vous vous courchies* (Adam de la Halle, Robin et Marion, v. 545). *Car ce monseigneur se coursoit* (Greban, Passion, v. 23774). *Je suis courcée* (Myst. du V. Testament, v. 5582). *Vrays amoureulx qui en sont tant courcez* (Paris, Chansons du XVe siècle, p. 46). *Plus je n'artoy et m'en fouy* (*ib.* p. 114). *A cela ne vous fault arter* (Anc. th. fr., I, 214). *Allez, mon filz, et n'artez guière* (Gringoire, II, 293).

On a donc dû conjuguer au présent:

je courrouce	*j'arrête*
tu courrouces	*tu arrêtes*
il courrouce	*il arrête*
nous courçons	*nous artons*
vous courcez	*vous artez*
ils courroucent	*ils arrêtent*

Mais l'analogie ne tarde pas à se faire sentir et produit de nouvelles formes tendant à effacer la différence entre le singulier et le pluriel. Exemples: *Et le vilain se cource* (Paris, Chansons du XVe siècle, p. 117). *Qui se course si se dechausse* (Anc. th. fr., II, 319). Les formes abrégées n'ont pas survécu à la Renaissance.

19. Pour les périodes modernes, c'est l'*e* féminin qui est en jeu et qui produit, dans les verbes dont le radical contient au moins deux syllabes, une flexion à addition de voyelle. Bien que conservée par l'orthographe, la pénultième ne se prononce pas dans *acheter, cacheter, becqueter, fureter, décolleter, appeler, niveler, soulever* et tous les verbes du même type. On dit *ach'ter, ach'tant, ach'té, ach'tons, ach'tais*, etc.; mais devant une syllabe contenant un *e* féminin final ou intérieur, l'*e* féminin du radical se change en un *è* ouvert: *achète, achètes, achètent, achèterai*, etc. Voici les formes du présent et du futur des verbes *appeler, modeler, cacheter, acheter, soulever:*

appelle	*modèle*	*cachette*	*achète*	*soulève*
appelles	*modèles*	*cachettes*	*achètes*	*soulèves*
appelle	*modèle*	*cachette*	*achète*	*soulève*
ap'lons	*mod'lons*	*cach'tons*	*ach'tons*	*soul'vons*
ap'lez	*mod'lez*	*cach'tez*	*ach'tez*	*soul'vez*
appellent	*modèlent*	*cachètent*	*achètent*	*soulèvent*
appellerai	*modèlerai*	*cachetterai*	*achèterai*	*soulèverai*

Donc, le radical de ces verbes présente deux formes différentes, une forme brève: [apl], [mɔdl], [kaʃt], [aʃt], [sulv], et une forme allongée d'un *è* ouvert: [apɛl], [mɔdɛl], [kaʃɛt], [aʃɛt], [sulɛv]. Comp. § 116, 5.

20. Dans le parler populaire l'analogie s'est constamment efforcée de faire disparaître ces variations du radical, en généralisant la **forme brève**. Cette généralisation a été signalée au XVIII[e] siècle par Mauvillon (1754), comme »une mauvaise prononciation de beaucoup de Français et ordinaire aux étrangers«; il ajoute: »Ils disent *j'achete, j'époussete, j'empaquete, il empaquete, ils dépaquetent,* en prononçant l'*e* de la penultième muet, comme s'il y avoit *j'achte, j'épousste, j'empacte* . . . au lieu qu'il faut écrire et prononcer *j'achète, j'époussète, il empaquète* . . . parce que deux *e* muets ne se peuvent jamais rencontrer de suite«. Domergue (Thurot, I, 157) est indigné d'entendre: *Je cachte* ma lettre, *Il furte* partout, »comme bien des gens disent à Paris«. Littré aussi proteste énergiquement contre *cacte* (pour *caquette*), *carle* (pour *carrelle*), *cachte* (pour *cachette*), *décachte* (pour *décachette*), *décolte* (pour *décollette*), *épouste* (pour *époussette*), *empacte* (pour *empaquette*), *furte* (pour *furète*), etc., qu'il qualifie de »mauvaises formes«.

Remarque. Des formations analogiques en sens inverse existent aussi, mais elles paraissent très rares. Dans la »Lanterne de Boquillon« nous avons trouvé la forme burlesque *je respequette* (pour *je respecte*), tiré de *respecter* comme je *becquette* de *becqueter*, *j'empaquète* d'*empaqueter*. C'est probablement une création purement artificielle.

21. Malgré les vives protestations de Littré et de beaucoup d'autres grammairiens, plusieurs des formes étymologiques et correctes paraissent maintenant bien mortes. Tout le monde dira: une femme qui se *décolte; décollète* serait pédant. Citons à ce propos une petite observation de M. E. Deschanel: »Les femmes, sans s'occuper de l'orthographe, ont établi certaines prononciations à elles, qu'elles ont imposées à tout le monde, dans les choses de leur domaine; elles disent: . . . . Comme madame X. se *décolte!* pour se *décollète.* Elle *jarte* au-dessous, pour elle *jarrette.* Elle *épouste* pour elle *époussette*« (*Les déformations de la langue française,* p. 79). La dernière forme se trouve aussi dans les auteurs: Il *épouste* parfois aussi mon justaucorps (Legrand, *La famille extravagante,* sc. 11). Comp.: Oui-dà, très volontiers, je *l'épousterai* bien (Molière, *L'Étourdi,* IV, 5). Je les *epousteray* et etrilleray (*Anc. th. fr.,* IX, 44). Dans l'argot de Paris on dit: Tu me *débectes* (du verbe *débecqueter*) pour: Tu me dégoutes (Rossignol, *Dictionnaire d'argot,* p. 34).

II. CHANGEMENT DE VOYELLE.

22. Le changement de voyelle dit **apophonie** (I, § 297 ss.) jouait un rôle important dans la vieille langue à laquelle son balancement harmonieux des syllabes accentuées et inaccentuées prêtait une beauté phonétique toute particulière. La langue moderne n'a conservé que des traces isolées de ce phénomène, disparu dans la plupart des cas devant l'action destructive de l'analogie. Voici quelques détails sur l'aplanissement des formes.

1⁰ Le plus souvent c'est la **voyelle atone** qui a été généralisée, aux dépens de la tonique; ainsi *treuve* a disparu sous l'influence de *trouvons, trouvez, trouver, trouvant, trouvais,* etc., et a été remplacé par la nouvelle formation *trouve.* Le même développement a eu lieu dans *jouer, nouer, prouver, courir, nourrir, ouvrir, coudre, moudre,* etc., etc.

2⁰ Dans quelques cas on constate un développement en sens inverse, de sorte que la **voyelle** (ou diphtongue) **accentuée** l'emporte. C'est ainsi que l'*ai* des formes *aim(e) aimes aime aiment* a été généralisé aux dépens de l'*a* inaccentué, d'où *aimer, aimant, aimé,* etc., pour *amer, amant, amé,* etc. Le même développement a eu lieu dans un petit nombre d'autres verbes tels que *demorer, plorer, plovoir, noyer, proyer, appoyer,* etc., devenus *demeurer, pleurer, pleuvoir, nier, prier, appuyer,* etc.

3⁰ Parfois le développement analogique amène la formation de **doublets.** Il se peut qu'on conserve l'ancienne forme étymologique à côté de la nouvelle, et en ce cas, on attribue ordinairement un emploi différent aux deux formes. La première édition du Dictionnaire de l'Académie donne *épleuré* et *éploré* et explique: »Le premier se dit plus ordinairement dans le style familier, et l'autre est plus en usage dans le style soutenu«. Comp. encore *amant* conservé, comme substantif, à côté de *aimant,* et *amé* conservé sous l'ancien régime dans la formule »Nos amés et féaux sujets«. Sur l'origine de *plier,* doublet de *ployer,* voir § 28.

23. Il ne faut pas oublier qu'on n'est arrivé à fixer les formes modernes qu'après beaucoup d'hésitations, et qu'on trouve dans les auteurs d'autrefois des exemples d'analogies absolument contraires à celles qui l'ont emporté. Aussi les

patois modernes montrent souvent un développement tout différent de celui qui a eu lieu dans la langue littéraire. Voic quelques exemples:

1⁰ Dans *trover et joer* on a parfois généralisé la voyelle tonique, d'où *treuver* et *jeuer.* On trouve par ex. dans Froissart *jeuer* (Méliador, v. 276), *jeuoit* (ib., v. 27931), *jewe* (ib., v. 10619), et dans Mairet *treuver* (Sophonisbe, v. 34), *treuvoit* (ib., v. 281), etc. Le patois actuel du Berry dit *treuver.*

2⁰ Dans d'autres verbes c'est la voyelle atone qui a été généralisée à l'encontre du développement ordinaire, d'où des formes de présent telles que *ame, demoure, voulent, pouvent,* etc. qu'on trouve p. ex. dans les »Quinze joies du mariage«.

3⁰ Ajoutons que les quelques verbes qui ont conservé l'apophonie dans la langue littéraire n'ont pas échappé aux tendances vers l'uniformité. Si l'on dit maintenant comme au moyen âge *acquérir, acquiers, acquérons, acquière,* etc., et *mourir, meurt, mourons, meure,* etc., on trouve d'un côté *acquere, conquere, mourent,* et d'un autre *acquierons, acquierez, quierrai, meurrai, meurrons,* etc. Dans plusieurs patois on dit *nous boivons, je boivais,* etc. en finissant ainsi l'aplanissement à moitié accompli dans la langue littéraire (*je boirai;* § 210, 1); à Blois on dit *je voux — nous voulons,* etc.

4⁰ L'action troublante de l'analogie est encore vivante dans le langage enfantin où on peut entendre *nous boivons* à cause de *je bois* et *je voul* à cause de *nous voulons.*

24. A—AI. Cette apophonie se trouvait dans *amer, clamer, tramer, planer, saner, manoir.* On conjuguait au moyen âge: *aim aimes aime amons amez aiment,* etc. L'analogie a agi au profit de la voyelle tonique dans *amer,* devenu *aimer* (comp. *aimable,* autrefois *amable*), et au profit de l'atone dans ceux des autres verbes qui se sont conservés, d'où *réclame, trame, plane,* pour *réclaime, traime, plaine.*

25. A—E. Cette apophonie se trouvait dans *arer, baer, embraser, entraver, laver, navrer, parer (comparer); — paroir, savoir; — rere; — guarir, haïr.* On disait ainsi au moyen âge: *lef leves leve lavons lavez levent, re rez ret raons raez reent,* etc., etc. Cette apophonie a disparu, et c'est la voyelle atone qui a été généralisée, d'où les formes nouvelles *embrase, entrave, lave,*

pare, savent, etc.; pourtant, la voyelle tonique l'a emporté dans *béer* (comp. le doublet *bayer*). Une dernière trace de l'ancien changement de voyelle a été conservée dans *appert* — *apparoir.* Rappelons aussi *je sais* — *nous savons, je hais* — *nous haïssons* qui seront expliqués plus loin (§ 124 et § 126,1).

REMARQUE 1. Le changement d'*a* en *e* aurait dû se trouver aussi dans *valoir,* dont la flexion étymologique au prés. de l'ind. serait *vail vels velt valons valez velent.* On ne trouve que *vail vals valt valons valez valent,* ce qui nous montre que l'*a* a été généralisé à une époque prélittéraire.

REMARQUE 2. Un changement particulier d'*a* en *ie* se trouve dans *chaleir, chalons* — *chielt* (calet); ici l'*a* se généralise, et *chielt* est remplacé par *chalt (chaut),* surtout, probablement, sous l'influence de *chaille* (caleam) et de l'adjectif *chalt* (calidum); ce sont peut-être ces mêmes mots qui ont amené *chaleir, chalons* pour **cheleir,* **chelons* (comp. I, § 194).

26. E—EI, OI. Cette apophonie se trouve dans:

1° Des verbes appartenant à I: *abevrer, adeser, alener, areer, celer, correer, edrer, effreer, enfrener, esperer, moneer, mener, pener, peser, pevrer, preer, sevrer, teser,* etc. On disait au moyen âge: *ceil, çoil* — *celons; espeir, espoir* — *esperons; seivre, soivre* — *sevrons; mein* (*moin*) — *menons,* etc., etc. Cette apophonie, dont on trouve une trace encore à la fin du XVI[e] siècle dans les tragédies de Garnier: *Je ne les poise point* (Juïves, v. 1169), a disparu, de telle sorte que *oi* a été remplacé par un *è* ouvert: *cèle celons, espère espérons, mène menons, sèvre sevrons,* etc. *E* a disparu de *abevrer,* devenu *abrever* (I, § 517,1), encore dans Oudin (1655), puis *abreuver;* de *poivrer* et *toiser,* où *oi* a été généralisé sous l'influence de *poivre* et *toise,* et enfin des verbes en *-eer* qui finissent maintenant en *-oyer* ou *-ayer* (cf. I, § 159): *correer* 〉 *corroyer, effreer* 〉 *effroyer, moneer* 〉 *monnayer* sous l'influence des formes étymologiques *correi, effrei, monei.*

2° Des verbes appartenant à II: *devoir, veoir* et tous ceux en *-cevoir* (*concevoir, recevoir,* etc.). L'apophonie a été conservée dans ce groupe de verbes (excepté *voir*) jusqu'à nos jours: *je dois nous devons, je reçois nous recevons.* Dans *voir* la diphtongue a été généralisée: *je vois nous voyons,* pour *veons,* etc.; sur *verrai* et *voirai,* voir § 208,5.

3° Des verbes appartenant à III: *boire, croire.* On disait au moyen âge: *beis, bois*—*bevons, creis, crois*—*creons.* Dans le premier de ces verbes, l'*e* inaccentué a été remplacé par *u: bu-*

vons, buvant, buvais; dans le deuxième, *oi* a été généralisé: *croyons, croyez, croirai,* etc.; l'ancien part. présent *creant* se retrouve dans *mécréant* (comp. aussi *créance,* à côté de *croyance,* et vfr. *creable,* remplacé par *croyable*).

27. E—IE. Cette apophonie se trouvait dans:

1⁰ Des verbes appartenant à I: *abregier, assegier, crever, depecier, engregier, geler, grever, jeter, lever, veer* (vetare), etc. On disait au moyen âge *lief — levons, grief — grevons,* etc. Cette apophonie a disparu, et la diphtongue a été remplacée par un *e* ouvert: *lève levons, grève grevons,* etc. (la diphtongue se retrouve dans les substantifs verbaux *lième* et *relief*). *Assiéger, dépiécer, rapiécer* ont subi l'influence des substantifs correspondants.

2⁰ Des verbes appartenant à II: *cheoir, seoir.* On disait au moyen âge *chiet — cheons, siet — seons. Chiet,* plus tard *chet,* a été remplacé par *choit* (§ 119, 1); sur *siet,* voir § 119, 4.

3⁰ Des verbes appartenant à IV: *ferir, fremir, gemir, merir, perir, querir, tenir, venir.* Cette apophonie a été conservée dans les trois derniers verbes: *acquiers — acquérons, tiens — tenons, viens — venons.*

Remarque. Dans quelques-uns des verbes cités il y avait un troisième changement de voyelle au présent du subjonctif, qui présentait régulièrement un *i:* feriam > *fire,* meream > *mire,* peream > *pire* (comp. I, § 197); comp. la formule consacrée: *Diex vos le mire.* L'*i* étymologique cède la place à un *ie* analogique.

28. EI, OI—I. Cette apophonie, qui se distingue des autres par la présence de la diphtongue à la syllabe atone et de la voyelle simple à la syllabe accentuée (comp. I, § 197—198), se trouvait dans:

1⁰ Des verbes appartenant à I: *empeirier, neiier* (nĕcare), *neiier* (nĕgare), *preiier* (*prĕcare), *preisier* (prĕtiare), *seiier* (sĕcare). On disait au moyen âge: *pri — preions, proions; ni — neions, noions; si — seions, soions,* etc.; pourtant, l'analogie est venue de bonne heure troubler cet état de choses, de sorte qu'on a dit indistinctement *pri — prions* (pour *preions*) et *prei* (pour *pri*) — *preions.* La diphtongue atone a été généralisée dans *noyer* (nĕcare); dans les autres verbes c'est la voyelle tonique qui l'a emporté: *nier, prier, priser, scier.* Pour

ce dernier verbe, Richelet (1680) remarque: »Quelques labou reurs d'autour de Paris disent *soier*, mais les honnêtes gens qui parlent bien disent et écrivent *sier*«. Rappelons aussi qu'on trouve encore dans les patois *nier* pour *noyer:* »Je lui ai dit: Ma mie prenez garde de vous *nier*, Car si vous vous *niez*, nous n'irons plus jouer« (Rolland, *Recueil de chansons populaires*, I, 210).

Remarque. Notons pour la vieille langue à côté de la flexion de *preiier* (*prĕcare), celle de *pleiier* (plĭcare) et de *chastiier* (castīgare):

pri	*plei*	*chasti*
preions	*pleions*	*chastions*
preiiez	*pleiiez*	*chastiiez*

Entre ces trois types il y a eu des croisements continuels: *pri — prions*, *prei — prions*, *prei — preions*, *plei — plions*, etc. Dans certains cas la flexion analogique a supplanté la flexion étymologique; on dit maintenant *lier* pour *loyer* (lĭgare), et à côté de la forme correcte *ployer* (plĭcare) on a le doublet analogique *plier* (comp. *reployer — replier, reploiement — repliement*). Rappelons aussi *manier* pour *manoyer*, et *charrier*, doublet de *charroyer*.

2⁰ Des verbes appartenant à III et à IV: *eissir* (ĕxire), *tistre* (tĕxere). On conjuguait *is is ist eissons eissiez issent*, et de même *tis*, etc.

29. O (OU)—EU. Cette apophonie se trouvait dans:

1⁰ Quelques verbes appartenant à I: *avoer, coler, demorer, devorer, esposer, honorer, laborer, noer, plorer, savorer, voer*. On conjuguait au moyen âge *aveu — avoons, demeur — demorons, neu — noons, pleur — plorons*, etc. Ce changement de voyelle a été abandonné après le moyen âge. Ordinairement la voyelle inaccentuée a été généralisée: *j'avoue, j'épouse, je noue*, etc. Le contraire a eu lieu dans *demeurer* et *pleurer* (influence de *demeure* et *pleurs*). Citons comme les dernières traces de notre apophonie le substantif verbal *aveu* et le proverbe: *En peu d'heures Dieu labeure.*

2⁰ *Courir* et *nourrir;* dans ces deux verbes, *ou* l'a également emporté sur *eu*, et *keur* et *neur* ont disparu devant *cours* et *nourris*. On trouve *queure* et *sequeure* (surtout dans la formule: *Dieu nous sequeure*) encore au XVᵉ siècle (Mystère de St. Laurent, v. 1385, 2012, 3879; Greban, Myst. de la Passion, v. 2002; Villon, Gr. T., nº 49).

30. O (OU)—UE. Cette apophonie se trouvait dans:

1° Des verbes appartenant à I: *bogler, joer, loer, ovrer* (*manovrer*), *prover, rover* (rŏgare), *trover.* On disait au moyen âge: *buegle* — *boglons, pruef* — *provons,* etc. La voyelle inaccentuée l'a emporté presque partout, et *jue, lue, uevre, pruef, truef* ont été remplacés par *joue, loue, ouvre, prouve* (cf. le subst. *preuve*), *trouve.* Un développement en sens inverse a eu lieu dans *beugler* grâce à des raisons d'onomatopée.

2° Des verbes appartenant à II: *doloir, estovoir, movoir, plovoir, povoir, soloir, voloir.* L'apophonie à été conservée dans *je meus* — *nous mouvons, je peux* — *nous pouvons, je veux* — *nous voulons.* La diphtongue tonique a été généralisée dans *pleuvoir* grâce à l'emploi presque exclusif de la forme du singulier du présent (*il pleut*). Quant aux autres verbes, *estovoir* disparaît déjà au moyen âge, tandis que *douloir* et *souloir* vivent jusque dans le XVIIe siècle; on conjuguait *je deuls* (ou *deuil*) — *nous doulons, je seuls* — *nous soulons.*

3° Le verbe *moudre* (mŏlere), dont le présent se conjuguait *muel muels muelt molons molez muelent.* La langue littéraire a généralisé *ou* (*je mouds,* etc.), quelques patois au contraire ont généralisé *eu;* on dit en picard *meus meus meut meulons meulez meultent.* La tendance à faire triompher *eu* se manifeste déjà au moyen âge (où l'on trouve aussi *meulin* pour *moulin* et *meunier* qui finit par remplacer *mounięr*), et elle a failli s'imposer à la langue littéraire pour le composé *émoudre.* Richelet remarque: »Plusieurs couteliers de Paris disent *émeudre* pour *émoudre,* quoiqu'ils disent *un raisoir emoulu:* mais d'autres se servent d'*émoudre* et condamnent *émeudre.* On croit que ceux-ci ont raison et qu'il faut dire *émoudre* avec tous les honnêtes gens et non pas *émeudre.*«

4° Quelques verbes appartenant à IV: *covrir, morir, ovrir, ṣofrir.* L'apophonie n'a été conservée que dans *je meurs* — *nous mourons;* dans les autres verbes, *ou* a été généralisé, et *je couvre, j'ouvre, je souffre* ont remplacé *cuevre, uevre, suefre.* Dans le Mystère de la Passion de Greban on trouve indistinctement *je seuffre* (v. 1413) et *je souffre* (v. 3799).

31. OI—UI. Cette apophonie se trouvait dans quelques verbes qui présentaient un *ǒ* suivi d'une palatale. On conjuguait au moyen âge *apui* — *apoyons, enui* — *enoyons.* C'est *ui* qui a

été généralisé: *appuie* — *appuyons, ennuie* — *ennuyons*, grâce à l'influence des substantifs *appui* et *ennui.* Citons aussi *cuire* et *nuire,* où *ui* n'appartient de droit qu'aux syllabes accentuées: coquere ⟩ *cuire,* nocet ⟩ *nuit,* etc.; c'est par une analogie prélittéraire que *ui* a été introduit dans les syllabes atones: nocentem aurait dû donner *noisant,* on ne trouve que *nuisant.*

Remarque. Ajoutons ici une observation sur le verbe *suivre,* qui présente également la généralisation de la diphtongue *ui.* On avait primitivement au prés. de l'ind.: *siu sius siut sevons sevez siuent*; puis, par une métathèse régulière, *iu* devient *ui* (I, § 518, 4), d'où *sui suis suit sui(v)ent,* et peu à peu le *ui* de ces formes se généralise: *sequere ⟩ *sivre* ⟩ *suivre*; *sequam ⟩ *sive* ⟩ *suive;* sequentem ⟩ *sevant* (ou *sivant,* sur *sivre*) ⟩ *suivant;* *sequebam ⟩ *seveie* (ou *siveie*) ⟩ *suivoie; sevons* (ou *sivons*) ⟩ *suivons,* etc.

B. LES CONSONNES.

32. La **consonne finale** du radical ne se trouvant pas toujours dans les mêmes conditions phonétiques, peut, selon le cas, changer de forme ou disparaître. Voyez par exemple ce que deviennent *l, b, c* dans les formes suivantes: valere ⟩ *valoir,* valentem ⟩ *valant,* valeo ⟩ *vail,* valeam ⟩ *vaille;* scribentem ⟩ *escrivant,* scribo ⟩ *escrif,* scribit ⟩ *escrit;* dicentem ⟩ *disant,* dicunt ⟩ *dient,* dicam ⟩ *die;* ainsi *l* se maintient ou se mouille, *b* devient *v, f* ou s'amuït, *c* devient *s* [z] ou s'amuït. Donc, le thème est exposé à des variations constantes de la consonne finale; pour les verbes cités il y a hésitation entre *val-* et *vail-, escriv, escrif-* et *escri-, dis-* et *di-*. D'autres verbes ont présenté primitivement des divergences encore plus grandes, mais, le plus souvent, elles ont été écartées, plus ou moins complètement par l'analogie, dont nous pouvons suivre l'œuvre d'aplanissement depuis les temps prélittéraires jusqu'à nos jours: *manju* pour **mandu* ⟨ manduco (§ 40, 1) est dû au même besoin d'uniformité qui fait dire *moude* (§ 38, 2) pour *moule* ⟨ molam.

Remarque. La question du [j] qui se développe dans des formes telles que dormientem, dormio, dormiunt, dormiam, etc., valeo, valeam, etc. (comp. scribentem, scribo, scribunt, scribam) est très compliquée et sera traitée en détail quand nous examinerons les différentes formes

où il se trouve: participe présent (§ 82, 3), présent de l'indicatif (§ 120 ss.), présent du subjonctif (§ 142 ss.). Sur -iebam, voir § 156.

33. B. — Cette consonne s'est développée entre *m* et *r* (I, § 497, 2) dans tremere 〉 *criembre* et redimere 〉 *raembre;* elle se trouve aussi au futur et au conditionnel, et, de ces formes, elle a pénétré abusivement dans d'autres, où elle n'a aucune raison étymologique; on trouve ainsi dans Joinville: *Raimbez-nous* (§ 643). Pourtant ces formes sont rares. Le *b* analogique s'est aussi introduit dans le substantif *criembor,* doublet de *cremor.*

34. C [k]. — Cette consonne a été généralisée dans *vaincre,* sous l'influence de l'infinitif, du futur et du participe passé. Cette analogie est prélittéraire: on ne trouve que *vainquant, vainquais, vainque;* il n'y a aucune trace de *vençant* (〈 vincentem), *vençoit* (〈 vincebat), *venche* (〈 vincam).

Remarque. *C* [k] a disparu au profit de *ch* dans les verbes en -care; voir § 35.

35. CH. — Dans les verbes en *-cher* (vfr. *-chier*), *ch* a été introduit par voie d'analogie au présent de l'ind. (1re pers.) et au prés. du subj. Ainsi, tandis que nous constatons un développement régulier de *c(a)* dans collocare 〉 *coucher,* collocantem 〉 *couchant,* collocabam 〉 *couchais,* collocat 〉 *couche,* la présence du phonème *ch* est due à l'analogie dans *couche* (colloco, collocem), *couches* (colloces), *couche* (collocet), etc. La même remarque s'applique à *chercher, chevaucher, joncher,* etc.; dans *charger, venger,* etc. la chuintante sourde est remplacée par une sonore. On trouve dans la vieille langue quelques rares traces de formes non assimilées; citons *culzt* et *chevalzt* (Roland, v. 2682, 2109) qui remontent directement à collocet et caballicet. Comp. *curruzt* (Psautier de Cambridge) de corruptiet.

36. D. — Les questions qui se rattachent à cette consonne sont assez compliquées et parfois difficiles à expliquer; nous nous contenterons d'en indiquer les principales et nous aborderons d'abord les divers cas où un *d* s'est propagé par voie d'analogie hors de son domaine étymologique. *D* se développe

régulièrement dans les groupes *rgr, ngr* (I, § 431), *nr, lr, zr* (I, § 498); il doit donc se trouver à l'infinitif et au futur des verbes qui présentent ces combinaisons de consonnes, comme par ex.: *espardre* (spargere), *sourdre* (surgere), *terdre* (tergere), *ceindre* (cingere), *joindre* (jungere), *pondre* (ponere), *moudre* (molere), *soudre* (solvere), *coudre* (consuere), etc. Dans quelques-uns de ces verbes, le *d* a été généralisé; dans d'autres il a subi un développement différent.

Remarque. Une généralisation **orthographique** du *d* a eu lieu au présent de l'indicatif d'un certain nombre de verbes (comp. § 38). Ainsi les vieilles formes *respont responz respont* ont été remplacées par *je repons* (encore dans Racine, Andromaque, v. 592), plus tard *réponds, tu réponds, il répond*. Pour plus de détails, voir § 53, Rem.

37. Le *d* a été généralisé dans les verbes *pondre, sourdre, tordre.*

1⁰ **Pondre.** Les formes étymologiques *ponant, ponons, ponais, pone, ponu, ponis, ponisse* ont été remplacées, au XVIe siècle, par *pondant, pondais, pondu,* etc. Palsgrave (1530) ne connaît pas encore les formes analogiques. Meigret (1542) remarque: »Les uns dizet *ponons, -es, -et,* les aotres dizet *pondons, -es, -et.*« La même hésitation se trouve encore au XVIIe siècle. On lit dans Oudin (1633): »Nostre vulgaire dit *ponnons, ponnez* et *ponnent* au plurier. Dise qui voudra *pondons*. Indef. *pondu* et *ponnu*, imp. *ponde* et *ponne*«.

2⁰ **Sourdre.** A côté de *sourdre* et de *sourdra,* on avait *sourjant* (surgentem), *sourjoit* (surgebat), *sourgent* (surgunt), etc. Les formes analogiques *sourdant, sourdoit, sourdent,* etc. se montrent de très bonne heure et supplantent vite les autres.

Remarque. La même alternance entre *d* et *j* se trouvait dans d'autres verbes dont l'infinitif se terminait en latin par *-rgere,* tels que spargere > *espardre,* tergere > *terdre,* et elle a été introduite par voie d'analogie dans quelques verbes dont le *d* est étymologique, tels que *ardre, mordre, tordre.* Ex.: *Tergant ses iols* (Escoufle, v. 6333). *Si li argoit sa tere* (Auc. et Nic. 2, l. 6). Selon M. A. Tobler, l'interjection moderne *nargue* (d'où *narguer*) est pour *n'argue* et doit s'expliquer comme un composé figé de *ne* et *argue,* prés. du subj. analogique de *ardre.*

3⁰ **Tordre.** Dans ce verbe le *d* de l'infinitif est analogique; la forme primitive est *tortre* (comp. I, § 412, 3). La dentale s'est généralisée dans une période prélittéraire; un imparfait

comme *torcoit (torquoit)*, qui serait le résultat direct de torquebat, n'existe nulle part.

38. Dans quelques verbes les formes étymologiques sans *d* se retrouvent intactes dans la langue littéraire actuelle. Ainsi, à côté de *coudre, moudre, résoudre*, on emploie *cousant, cousu, cousais, cousis*, etc., *moulant, moulu, moulais, moule*, etc., *résolvant, résolu, résolvais*, etc. On peut tout au plus signaler une influence orthographique au singulier du prés. de l'ind.: le *d* de *je couds tu couds il coud, je mouds tu mouds il moud* n'est pas étymologique. Si, au contraire, on examine les périodes antérieures ou les patois, on constate une forte tendance à généraliser le *d*.

1⁰ **Coudre.** Au centre, le Cte de Jaubert a noté les formes *coudant, coudons, coudu* (Glossaire, I, 286). Comp.: *Ageace, ageace Ton cul coudu* (L. Pineau, Folklore du Poitou, p. 475).

2⁰ **Moudre.** Au centre, le Cte de Jaubert signale *moudu* pour *moulu* (et *moudure* pour *mouture*). Selon Agnel on conjugue dans le langage rustique des environs de Paris: *j'mou, j'moudon, vous moudez, ils moudent.* Les mêmes formes se retrouvent en Belgique, où les puristes mettent en garde contre une phrase comme: *Il faut que vous moudiez le poivre.* Ajoutons qu'un grammairien français, M. Aubertin, indique par inadvertance *que je moude* pour *que je moule.*

3⁰ **Soudre** (et les composés *absoudre, dissoudre, résoudre*). Le *d* accessoire qui ne s'emploie qu'à l'infinitif et au futur, avait autrefois pénétré dans d'autres formes; ainsi Calvin écrit: *ils absoudent, ils dissoudent*, et Pierre Ramus demande qu'on conjugue: *je soulds, nous souldons* (Livet, p. 227); Robert Estienne au contraire admet *nous solvons* à côté de *nous souldons.* On trouve encore dans les poésies de Régnier: *je me résoudois* (Sat. XV). A propos du verbe *résoudre* Vaugelas a fait l'observation suivante: »Ce verbe ne garde le *d* qu'au futur de l'indicatif, où l'on dit aux trois personnes, et aux deux nombres *resoudray, resoudras, resoudra, resoudrons*, etc. Mais au présent, à l'imparfait, et aux prétérits, il prend l'*l*, et l'on dit *nous resoluons, vous resoluez, ils resoluent*, et non pas *resoudons, resoudez, resoudent*, comme disent quelques-uns« (*Remarques*, I, 135). Pourtant Patru ajoute: »J'ai remarqué que le peuple ne dit jamais *resoluons, resoluez, resoluent*, ni *re-*

solnant. Il dit *Resoudons, resoudez, resoudent,* et *resoudant.* Pour moi, j'ay toujours été de cet avis, et *dissoudre* se conjugue ainsi, *dissoudez, dissoudent.* Il n'y a que ce mot, *le dissolnant,* qui est un terme de Chimye, où on l'a gardé du Latin; parce que c'est un mot de doctrine, dont le Peuple ne s'est point meslé. Car il est certain que *resoluons* et *resoluant* ont été faits par ceux qui veulent montrer qu'ils sçavent du Latin, et qui aiment mieux parler Latin que François; neantmoins comme plusieurs le disent, je ne condamne pas, mais l'autre me semble plus François.«

39. *D* alterne avec *gn* [ɲ] dans les verbes en *-aindre, -eindre, -oindre.* On a d'un côté *plaindre, ceindre, joindre,* et de l'autre *plaignant, plaignons, plaignais, plaignis, plaigne,* etc. Une généralisation du *d* se constate déjà au moyen âge. On trouve dans les Dialogues de Grégoire et la Moralité sur Job des formes comme *ateindoit, destraindoit, complaindons, complaindant, astreindans, conjoindent,* etc. Ces formes appartiennent surtout au wallon, mais on en trouve aussi des exemples dans les autres dialectes. Froissart se servait beaucoup des formes avec un *d* analogique: *ateindent* (Méliador, v. 7380), *enfrainde* (*ib.,* v. 1902), *joindent* (*ib.,* v. 5941), *joindi* (*ib.,* v. 11144), *plaindés* (*ib.,* v. 11830), *poindi* (*ib.,* v. 27212), etc. Au XVI[e] siècle, ces formes se font de plus en plus rares sans pourtant disparaître. Palsgrave conjugue *je ceins, nous ceindons,* et de même *nous estaindons, nous attaindons,* mais il a aussi les formes *je ceigne, je ceignis.* Ajoutons qu'on trouve *findit* dans Marguerite de Navarre (Heptaméron, n° 6), *feindant* dans Palissy, et vers la fin du siècle dans R. Garnier, *ceindoit* (Cornélie, v. 596), *teindoit* (La Troade, v. 1932). Vaugelas connaît encore les formes analogiques; il observe: »On dit *peignons* en parlant de *peindre,* et non pas *peindons,* comme disent quelques-uns, nonobstant l'équivoque de *peignons,* qui vient de *peigner:* et il en est de mesme de *peindre, feindre, ceindre, atteindre,* etc.« (*Remarques,* II, 378). Pourtant, les formes analogiques avec *d* ne disparaissent pas tout à fait; elles réapparaissent isolément çà et là, non seulement dans la langue populaire, mais aussi dans la langue littéraire; ainsi H. de Balzac s'est servi, à plusieurs reprises, de la forme *poindit* (Louis Lambert, p. 304; Honorine, p. 205).

REMARQUE. Rappelons qu'à côté d'*éteignoir*, Richelet (1680) cite aussi la forme *éteindoir*.

40. *D* a disparu, par voie d'analogie, de plusieurs formes des verbes *manger, prendre, répondre.*

1⁰ **Manger.** Ici la disparition du *d* est prélittéraire; les formes qui, en latin, portaient l'accent sur l'*u*, auraient dû présenter en français la dentale sonore: manducat > *mandue, manducant > *manduent, etc. Cependant ces formes n'existent pas; elles ont disparu avant le Xe siècle, transformées sur le modèle des formes qui conservaient le *c* comme une chuintante sonore: **mandue* > *manjue*, **manduent* > *manjuent* (§ 16).

2⁰ **Prendre.** Les formes étymologiques *prendant, prendons, prendais, prendent,* etc. étaient encore en usage au XVe et au XVIe siècle: Souffit que naissance *prende* — D'aucun qui de David descende (Greban, Myst. de la Passion, v. 8709). *Prendez* en deux, *prendez* en trois, — *Prendez* vostre phantasie (Chanson populaire; voir ZRPh., V, 529). Elles ont cédé la place aux formes analogiques *prenant, prenons, prenais, prennent,* qui sont de vieille date; la Chanson de Roland offre déjà *prenent* (v. 2562).

3⁰ **Répondre.** Ce verbe perdait souvent son *d* étymologique au moyen âge; ainsi, à côté de *respondant, respondu, respondoit, responde,* on trouve *responant, responu, responoit, respone.* Il y faut probablement voir une influence des formes correspondantes du verbe *repondre* (reponere). Encore Palsgrave conjugue: *nous responnons, ils responnent, que je responne, j'ay responnu;* il conserve pourtant *je respondis.*

41. F. Un *f* étymologique a disparu de la 1re pers. du sing. du prés. de l'ind. et de l'impératif d'un certain nombre de verbes. Ainsi, les vieilles formes *vif* (vivo), *escrif* (scribo, scribe), *boif* (bibo, bibe), *serf* (*servo, servi), *muef* (*movo, move), *reçoif* (*recipo, recipe), etc., ont cédé la place à *vis, écris, bois, sers, meus, reçois.*

42. L mouillé [ʎ]. Sur le sort de cette consonne il faut remarquer:

1⁰ Dans valere et *volere, le [ʎ] étymologique a été

écarté de la 1re pers. sing. du prés. de l'ind.: valeo 〉 *vail* 〉 *vaux,* *voleo 〉 *vueil* 〉 *veux* (§ 121); il est resté au prés. du subj. valeam 〉 *vaille* (mais *prévale*), *voleam 〉 *veuille.* Un [ʎ] analogique a été introduit dans *vaillant,* doublet de *valant* (§ 83, 10), vfr. *vueillant,* doublet de *volant* (§ 83, 11), vfr. *chaillant* (fait sur *chaille* 〈 caleam), doublet de *chalant* (on trouve aussi *nonchaillant, nonchaillance*).

2º Un développement pareil a eu lieu dans bullire et *fallire (§ 66, 3): Bullio 〉 *boil* 〉 *bous*; *fallio 〉 *fail* 〉 *faux.* Mais le [ʎ] de ces formes et du prés. du subj.: bulliam 〉 *bouille,* *falliam 〉 *faille,* a été introduit dans toutes les autres formes des verbes, excepté le sing. du prés. de l'ind. (§ 121) et en partie le futur (§ 215), d'où *bouillir,* etc., et *faillir,* etc. pour *boulir* et *falir.*

3º Enfin colligere 〉 *cueillir* et salire 〉 *saillir* nous montrent la généralisation du [ʎ] dans toutes leurs formes sans exception (comp. §§ 121, 215).

43. N et N mouillé (ɲ).

1º Un [n] analogique a été introduit au participe passé et au passé défini de quelques verbes en -angere, -ingere. Ainsi pictum est remplacé par *pinctum (≠ pingo, pingere; cingo, cinctum), tactum par *tanctum (≠ tango, tangere), etc. (voir § 102), et fregi par *franxi (≠ frango, frangere; plango — planxi), etc. (voir § 165). Rappelons aussi les participes refaits de quelques verbes en -ndere, tels que defendere — defensum, pour defe(n)sum, respondere — responsum, pour respo(n)sum, etc. (voir § 100).

2º Un [ɲ] analogique a été introduit au prés. du subj., au passé défini et à l'imp. du subj. des verbes en *-aindre, -eindre, -oindre.* Plangam aurait dû donner **plange;* on ne trouve que *plaigne,* modelé sur les formes qui présentent un [ɲ] étymologique: *plaignant* (plangentem), *plaignais* (plangebam), etc. Planxi, planxissem ont donné *plains* (§ 185), *plainsisse,* remplacés déjà au moyen âge par *plaignis, plaignisse.*

Remarque. Une généralisation curieuse de [ɲ] a eu lieu dans le verbe *poindre* à côté duquel s'est formé le doublet moderne *poigner* (voir § 64, 6).

3º Un [ɲ] étymologique a disparu au prés. du subj. des verbes *tenir* et *venir.* Teneam et veniam deviennent régulièrement

tiegne (tigne) et *viegne (vigne);* les formes *tienne* et *vienne* sont modernes et analogiques (voir § 144).

44. S sonore [z]. Un [z] analogique s'est introduit dans un certain nombre de verbes; il est dû soit à une analogie intérieure, soit à une analogie extérieure.

1° Analogie intérieure. Ce phénomène s'observe surtout dans quelques verbes qui présentaient en latin un *c* intervocalique lequel, selon les conditions phonétiques, tantôt devient [z], tantôt subit un autre développement. Prenons comme exemples dicere et ducere. On a d'un côté dicentem > *disant,* dicebat > *disoit,* ducentem > *duisant,* ducebat > *duisoit,* etc., et d'un autre côté dicam > *die* (§ 139, 4), ducam > *duie,* dicunt > *dient,* ducunt *duient.* L'analogie a fait disparaître ces dernières formes et les a remplacées par *dise, duise, disent, duisent.* Dans les autres verbes de cette catégorie, l'aplanissement a eu lieu à une époque prélittéraire; on ne trouve que *cuise, nuise, plaise, taise, despise, suffise,* et aucune trace des formes qu'aurait produites un développement régulier de coquam, noceam, placeam, taceam, despiciam, sufficiam. Un autre cas se présente dans le verbe *clore,* dont les formes étymologiques *cloe* (claudam), *cloons, cloez, cloent, cloois* ont été remplacées par *close, closons, closez, closent, closoit.* Robert Estienne connaît encore les vieilles formes. Le [z] provient peut-être d'une influence du parfait sigmatique *clos* — *closis* (clausisti; comp. § 182) et du fém. du part. passé *close* (clausa).

2° Analogie extérieure. Ce phénomène s'observe dans quelques verbes dont aucune forme n'a droit, au point de vue étymologique, à un [z]. En voici quelques exemples:

Lire. On ne trouve aucune trace de formes dérivées directement de legentem, legebam, legam, etc.; elles ont été remplacées par *lisant, lisais, lise,* etc. On a cru trouver dans ces formes une influence du verbe germanique *lesen,* ce qui paraît peu probable; le [z] est plutôt dû à une analogie de *dire:* sur *dire* — *disoie* on a créé *lire* — *lisoie,* etc. Un [z] non étymologique se trouve aussi dans *circoncisant, occisant.*

Distraire. On trouve sporadiquement des formations analogiques avec [z]. Littré remarque dans son Dictionnaire: »J. J. Rousseau a dit (*Confess.* I): Trop d'autres goûts me *distraisent;*

et (*Confess.* VI): L'exercice me *distraisant* sur mon état. Ce sont de grosses fautes; il faut: *distraient* et *distrayant.*« Rousseau a modelé la flexion de *distraire* sur celle de *plaire* et *taire.*

45. S sourd. Un [s] analogique a été introduit au présent du subjonctif de *connaître, croître, naître, paître, paraître* et de tous les inchoatifs. Examinons par exemple le verbe *croître:* crescam aurait dû donner *cresche* (ou *croische*), on ne trouve que *croisse,* dont le *ss* est dû à l'influence de *croissant* (< crescentem), *croissoit* (< crescebat), etc. La même observation s'applique aux autres verbes cités.

46. V.

1° Un *v* analogique s'est introduit dans le subjonctif *doive* pour *doie* (§ 145, 1) et dans le passé défini de *écrire,* dont les formes primitives *escris* (scripsi), etc. ont été remplacées par *escrivis, écrivis,* etc. (voir § 188) sous l'influence de *escrivant* (scribentem), *escrivons, escrivoit, escrive* (scribam).

Remarque. On trouve aussi des traces d'un développement contraire, c.-à-d. d'une extension des formes avec [s] hors du passé défini: *Escrisez* lettres au tribun (Mist. de St. Adrien, v. 3529). Froissart hésite entre *escrise* et *escrive.*

2° Un *v* étymologique a disparu des deux infinitifs *boire* et *écrire,* dont les formes primitives sont *boivre* (< bibere) et *escrivre* (scribere).

C. CHANGEMENTS THÉMATIQUES.

47. Nous venons de voir comment l'analogie a fait disparaître les doubles formes primitives des thèmes verbaux par le changement ou l'amuïssement soit d'une voyelle (*-am — -aim; parol- — parl-*), soit d'une consonne (*di- — diz-*). Parfois une analogie extérieure fait changer et la voyelle et la consonne finale du radical. Comme exemple d'un tel changement thématique nous citerons les verbes en -emere dont le développement a été troublé sous l'influence de ceux en -angere, -ingere. On disait primitivement *criem criens crient cremons cremez criement, cremoie, cremant, cremu, cremui.* Ces formes ont été changées en *crain(s) crains craint craignons craignez craignent, craignais, craignant, craint, crains* (*craignis;* cf. § 185),

sur le modèle de *plain(s), plaignons,* etc. Voici quelques exemples des formes non assimilées: Molt *criem* que ne t'en perde (St. Alexis, v. 60). Nous *cremons* le peuple plus que Dieu (Miracles de N. D. nº 5, v. 774). Tant le *criement* (Guill. de Palerne, v. 6903). De moi ne vous *cremés* onkes (Villehardouin, § 602). Autrement *cremoient* il ke . . . (*ib.,* § 629). Mains en seriesmes *cremu* (*ib.,* § 513). Un développement pareil a eu lieu dans gemere > *giembre* > *geindre,* gemo > *giem* > *gein(s),* etc., dans les composés de premere: *apriembre* > *apreindre, compriembre* > *compreindre, depriembre* > *depreindre, empriembre* > *empreindre,* et dans redimere > *raembre* (*raiembre, raeinbre, raimbre*) > *reeindre, reindre.* Fremere a changé de conjugaison (voir § 66, 3), mais on trouve le subst. *frembor,* ce qui semble prouver l'existence d'un infinitif **friembre.*

CHAPITRE IV.

LES TERMINAISONS.

48. Par suite du développement phonétique des finales, la flexion verbale française a profondément changé d'aspect, et elle présente dans les terminaisons une grande simplicité à côté de l'abondante variété du latin classique; ainsi, les neuf formes: canto, cantas, cantat, cantant, cantem, cantes, cantet, cantent, canta sont confondues, en français moderne, dans la seule forme [ʃɑ̃:t], qui s'écrit, selon le cas, *chante, chantes, chantent.* A cause de quelques développements particuliers il y a avantage à examiner à part le sort des finales verbales, quoique, bien entendu, ces sons soient soumis aux mêmes lois qu'on observe dans les autres groupes de mots.

49. Sort des voyelles finales:

1⁰ **A** reste comme *e* féminin (I, § 252): cantas 〉 *chantes,* cantat 〉 *chante,* cantant 〉 *chantent,* scribam 〉 *écrive,* scribas 〉 *écrives,* scribant 〉 *écrivent.* L'*e* féminin est tombé dans le singulier de l'imparfait de l'indicatif (cf. § 161): vendebam 〉 *vendeie, vendois, vendais*; vendebas 〉 *vendeies, vendois, vendais*; vendebat 〉 *vendeiet, vendoit, vendait;* dans le singulier du présent du subjonctif de »être«: *siam 〉 *seie, sois,* *sias 〉 *seies, sois,* *siat 〉 *seiet, soit* (cf. § 139, 10), et dans habeat 〉 *aiet* 〉 *ait* (cf. § 145, 2).

2⁰ **E** s'amuït régulièrement (I, § 248): audire 〉 *ouïr,* debet 〉 *doit,* cantem 〉 *chant* (plus tard, par analogie, *chante*), canta(vi)sset 〉 *chantât.* Il est resté comme voyelle d'appui (I, § 251) dans vendere 〉 *vendre,* scribere 〉 *écrire,* cambiem 〉 *change,*

ament〉*aiment*, debent〉*doivent*, etc., et il a été conservé par analogie dans quærere 〉 *querre*, currere 〉*courre*, trahere〉 *tragere〉*traire*, legere〉*lire*. Sur son maintien à l'imparfait du subjonctif: canta(vi)ssem 〉 *chantasse*, canta(vi)sses 〉 *chantasses*, voir § 203.

3⁰ I disparaît régulièrement (I, § 248): cantatis 〉 *chantez*, cantasti 〉*chantas*, habetis〉*avez*, misi〉*mis*, vidi〉*vis*, feci〉 *fis*, etc. Il est resté après une voyelle: canta(v)i 〉 *chantai* (I, § 249), dans la 2ᵉ pers. plur. du passé défini: canta(vi)stis 〉 *chantâtes*, fini(vi)stis 〈 *finîtes*, et dans estis〉*êtes*, facitis〉 *faites*, dicitis 〉*dites*.

4⁰ O disparaît (I, § 248): cognosco〉*connais*, credo〉*croi(s)*, canto 〉 vfr. *chant*. Il reste parfois comme voyelle d'appui: tremulo 〉 *tremble*; carrico 〉 *charge* (I, § 250).

5⁰ U disparaît (I, § 248): cantatum 〉*chanté*, cantamus〉 〉 *chantons*, sumus 〉 vfr. *sons*. Il est resté dans la 1ʳᵉ personne du pluriel du passé défini: canta(vi)mus 〉*chantâmes*, duximus 〉 (*con*)*duisîmes*, et dans dicimus 〉 vfr. *dimes* (voir § 55, 4), etc. La conservation de la voyelle atone est peut-être due à l'influence de la 2ᵉ personne: fu(i)mus est devenu *fumes*, *fûmes* à cause de *fustes*, *fûtes*.

50. Sort des consonnes finales:

1⁰ M disparaît partout (I, § 318): vendam 〉 *vende;* cantem 〉 vfr. *chant;* cantabam 〉 vfr. *chanteie;* cantavissem 〉 *chantasse;* sum 〉 *suis*, etc.

2⁰ S reste régulièrement (I, § 464): cantas 〉 *chantes;* scribis 〉 *écris;* cantamus 〉 *chantons;* vendebas 〉 *vendais;* cantavistis 〉 *chantâtes;* cantavisses 〉 *chantasses*, etc.; comp. cognosco 〉 *connais*. *S* a été ajouté par analogie à beaucoup de 1ʳᵉˢ personnes (voir § 51).

3⁰ T reste partout dans la plus vieille langue: cantat 〉 *chantet;* cantabat 〉 *chantevet* (§ 157, 1); cantavit 〉 *chantat;* amet 〉 *aint;* debet 〉 *deit;* vivit 〉 *vit;* facit 〉 *fait;* vadit 〉 *vat;* ferivit 〉 *ferit;* fuit 〉 *fut*, etc.; sur le sort ultérieur de ce *t*, voir § 53. *T*, devenu final à la 2ᵉ pers., est tombé dès les plus anciens temps (cf. § 165, 2): cantasti 〉 *chantas;* conduxisti 〉 *conduisis*, etc.

DÉVELOPPEMENT DES DÉSINENCES PERSONNELLES.

I. SINGULIER.

51. Première personne. Après l'amuïssement du *m*, la première personne de tous les temps et de toutes les conjugaisons (exc. sum) se terminait, dans le parler vulgaire, par une voyelle inaccentuée: canto, cantaba, cante, cantavisse, etc. Cet état de choses est profondément changé en français, grâce au développement phonétique (credo 〉 *crei, croi;* lavo 〉 *lef;* sentivi 〉 *senti;* cantaba 〉 *chanteie*), auquel est venu s'ajouter un développement analogique très curieux (*croi* 〉 *crois, senti* 〉 *sentis, chantoie* 〉 *chantois, chanteroie* 〉 *chanterois*), qui finit par attribuer à *s* le rôle de signe caractéristique de la première personne. Voici quelques détails sur ce phénomène:

1⁰ Présent de l'indicatif. Le *s* analogique a été ajouté à toutes les formes qui ne se terminent pas par un *e* féminin ou un *s*: vendo 〉 *vent* 〉 *vends;* perdo 〉 *pert* 〉 *perds;* mitto 〉 *met* 〉 *mets;* credo 〉 *croi* 〉 *crois;* recipio 〉 *reçoi* 〉 *reçois*, etc.; comp. § 118, 1. On a conservé sans changement *tremble, charge, chante, parle, ouvre, souffre, couvre*, etc.; *finis, fleuris, connais, crois* (cresco), etc., et la forme isolée *ai* (habeo), tandis que *sai* (sapio) est devenu *sais*. Au lieu de *s* on écrit *x* dans *vaux, peux, veux* (mais on doit écrire *meus*).

2⁰ Imparfait de l'indicatif. Le *s* analogique a été introduit dans toutes les conjugaisons; les vieilles formes *chantoie, devoie, sentoie*, etc. ont été remplacées par *chantois, devois, sentois*. Comp. § 161, 1.

3⁰ Conditionnel. Même développement qu'à l'imparfait: *chanteroie* 〉 *chanterois, devroie* 〉 *devrois*, etc.

4⁰ Passé défini. Le *s* analogique a été ajouté à toutes les formes, excepté celles de la 1re conjugaison (*chantai, parlai*) et celles qui étaient déjà munies d'un *s* (*mis, quis*): veni 〉 *vin* 〉 *vins;* vidi 〉 *vi* 〉 *vis;* *sentivi 〉 *senti* 〉 *sentis;* valui 〉 *valui* 〉 *valus*, etc.; comp. § 169, 1.

52. Deuxième personne. La consonne caractéristique de la deuxième personne, *s*, reste partout: cantas 〉 *chantes*, scribis 〉 *écris*, debes 〉 *dois*, cantabas 〉 *chantais*. Quand *s* suit

une dentale, les deux sons se combinent en *z* (I, § 384, 392): partis > *parz,* perdis > *perz,* audis > *oz;* ce *z* se réduit, au XIIIe siècle, à *s: parz* > *pars, perz* > *pers, oz* > *os.* Au passé défini, l'analogie a fait tomber le *t* final à une époque prélittéraire: canta(vi)sti > *chantas,* *senti(vi)sti > *sentis,* conduxisti > *conduisis,* etc. (le *t* a été conservé en provençal: *cantest, vendest, partist*). A l'impératif, l'analogie a fait ajouter un *s* dans beaucoup de formes: crede > *croi* > *crois* (pour les détails, voir § 153). De cette manière, toutes les deuxièmes personnes (à l'exception de quelques impératifs) ont *s* comme signe caractéristique. Dans la langue moderne ce *s* est muet; on ne fait aucune différence entre (*je*) *chante* et (*tu*) *chantes,* entre (*je*) *perde* et (*tu*) *perdes*; voilà pourquoi le *s* ne joue aucun rôle dans les poésies en argot:

> Plonplon, si tu réclam' encor . . .
> (Mac Nab, *L'expulsion.*)
> Pourquoi que tu trembl' ainsi?
> (id., *Complainte du bon saint Labre.*)

Cet amuïssement remonte très haut; on en a des exemples du XIIIe siècle (voir I, § 283).

53. Troisième personne. Le *t* final des formes latines s'est conservé partout dans le plus ancien français (§ 50, 3). Vers la fin du XIe siècle, il tombe régulièrement après l'*e* féminin: *chantet* > *chante, perdet* > *perde;* après *a: vat* > *va, at* > *a, chanterat* > *chantera;* un peu plus tard aussi après *i* et *u: ferit* > *feri, guerpit* > *guerpi, saillit* > *sailli, courut* > *couru, mourut* > *mouru, valut* > *valu,* etc. Restent intacts les imparfaits et les conditionnels: *chantoit, chanteroit,* et toutes les formes où *t* était entravé: *croist, sert, vent, prent, chantast, fist;* il en était de même des formes où *t* était entravé dans une période antérieure: *ot* (audit), *set* (sapit), *dit* (dicit), *fait* (facit), *mout* (moluit), *out* (habuit), *dut* (debuit), etc.; comp. tectum > *toit,* mais sitim > *soi* > *soif.* L'analogie de ces formes a réintroduit, au XIVe siècle, le *t* partout après *i* et *u: senti* > *sentit, couru* > *courut,* etc. Comp. § 169, 3.

REMARQUE. Dans la langue moderne le *t* étymologique du présent est remplacé par un *d* analogique dans tous les verbes dont l'infinitif se termine par *-dre* (excepté ceux en *-aindre, -eindre, -oindre* et les composés de *soudre*).

On écrit ainsi: *attend, défend, descend, entend, fend, pend, prend, rend, tend, vend; épand, répand; fond, pond, répond, tond; mord, tord, perd, sourd; coud, moud,* etc. (mais: *craint, feint, peint, résout,* etc.). L'orthographe avec *d* se montre déjà au XV[e] siècle et comprend d'abord tous les verbes en *-dre,* de sorte qu'on trouve aussi *feind, craind, joind,* mais ces formes ont été ramenées à *feint, craint, joint.* Rappelons enfin la forme isolée *vainc,* au moyen âge *veint* (Roland, v. 2567).

II. PLURIEL.

54. Première personne. Le latin classique connaissait six terminaisons, quatre régulières: **-amus (-eamus, -iamus), -ēmus, -īmus, -ĭmus;** et deux qui ne s'employaient que dans quelques verbes isolés: **-ūmus, -ŭmus.** Le français moderne ne connaît que deux terminaisons: **-ons,** qui porte l'accent (*nous chantons, devons, servons*), et **-mes** qui est inaccentué et ne s'emploie régulièrement qu'au passé défini (*nous chantâmes, dûmes, servîmes*); la vieille langue possédait encore quelques autres terminaisons dont nous parlerons ci-dessous. L'explication de *-ons* offre un problème très difficile. Il est hors de doute que *chantons, devons, servons* ne dérivent pas des formes latines correspondantes cantamus, debēmus, servīmus, qui auraient donné *chantains, deveins, servins;* ce sont donc très vraisemblablement des formes analogiques. Les vieux textes nous montrent que *-ons* remonte à *-oms,* et que l'*o* de ces formes était fermé; il faut ainsi admettre comme point de départ -ŭmus, et la forme primitive de *chantons* à dû être *cantumus. Maintenant, quelle peut être l'origine de cette nouvelle formation? Une terminaison accentuée -ŭmus ne se trouve que dans la seule forme sŭmus, devenu *sons* dans le plus vieux français (§ 119, 6), et on a supposé que c'est là qu'il fallait, selon toute probabilité, chercher le point de départ de *-ons.* D'autres (MM. Settegast et Mohl) ont voulu y voir une terminaison celtique, ou plutôt une contamination d'une terminaison celtique avec une terminaison latine; cette opinion, très acceptable en théorie (comp. I, § 525), se heurte à de grandes difficultés, restées insurmontables jusqu'à présent.

Remarque 1. Au moyen âge on trouve, concurremment avec *-ons* et *-oms,* une troisième forme **-omes** qui se rencontre un peu partout, mais qui ne

s'emploie d'une manière régulière que dans la région du Nord. Exemples: *Posciomes* (Jonas), *avrumes* (Roland, v. 391), *demandomes* (Couronnement de Louis, v. 1918), etc. On trouve souvent *-ons* et *-omes* dans le même texte employés selon les exigences de la mesure:

Con *remandrons* or esgarees
Qui *perdomes* si buene amie.
(*Chev. au lion,* v. 4362—63).

De *-omes*, dont on se sert encore au XIV[e] siècle (Baudouin de Condé), la langue moderne conserve un dernier reste dans *sommes*. Sur l'origine de la terminaison **-iens,** voir ci-dessous § 55, 1, Rem.

Remarque 2. Dans certains textes on trouve **-om (-um)** ou **-on (-un)** pour *-oms* et *-ons*. Ce phénomène est surtout propre aux dialectes de l'Ouest. On le retrouve encore au XIV[e] siècle: la Chirurgie de Henri de Mondeville donne *nous avon, nous devon, nous prenon*, etc.; mais la graphie avec *s* est la plus fréquente. Comment expliquer cette chute du *s?* Il y a là probablement un phénomène d'analogie; comme *s* au singulier était réservé à la 2[e] pers., on a voulu faire de même au pluriel. Un reste curieux de l'ancienne forme *-om* se cache probablement dans la formule *alons m'ent* dont voici deux exemples: C'est escript: tenez. *Alons mant* — Car nous avons ailleurs à faire (Mir. de N. D., I, v. 570—1). *Alons m'en* sans faire estry — Lucifer nous envoye querre (Fournier, Théâtre av. la Renaissance, p. 80). Il semble qu'on ait dit d'abord *alom ent,* dont la prononciation avec un *o* nasalisé (*alonment*) a provoqué l'orthographe *alons ment*.

55. Sort des terminaisons latines.

1⁰ **Amus,** conservé en gallo-roman (prov. *amam*) comme dans les autres langues romanes (roum. *cântăm*, v. ital. *cantamo,* esp., port. *cantamos*), a été supplanté au Nord de la France par ***-umus:** cantamus 〉 *cantumus 〉 *chantoms* 〉 *chantons*. Cette substitution est antérieure au X[e] siècle, on trouve p. ex. *cantumps* (c. à d. *chantons*) dans St. Léger; elle est probablement postérieure à l'altération des palatales comme le montrent *couchons, péchons, nageons, mangeons*, etc., s'il n'y a pas ici des faits d'analogie. Au parfait de la 1[re] conjugaison s'est développé un -amus secondaire conservé en français sous la forme de **-ames,** plus tard **-âmes:** cantavimus 〉 *cantamus 〉 *chantames* 〉 *chantâmes* (cf. § 49, 5).

Remarque. Au présent du subjonctif de II et de IV (parfois aussi de III), on avait [jamus] (**-eamus, -iamus);** cette terminaison s'est conservée en vieux français sous la forme de **-iems, -iens:** habeamus 〉 *aiiems, aiiens;* valeamus 〉 *valiens;* faciamus 〉 *faciens;* dormiamus 〉 *dormiens;* sapiamus 〉 *sachiens*, etc. La même désinence se retrouve à l'imparfait de l'indicatif de II, III, IV, où -ebamus, -i(e)bamus sont devenus -eamus,

-iamus, d'où [jamus]: habe(b)amus 〉 *aviens,* vale(b)amus 〉 *valiens,* face(b)amus 〉 *faciens,* dormi(b)amus 〉 *dormiens,* et, par conséquent, au conditionnel. Par analogie *-iens* a été introduit au présent du subjonctif de I et III: cantemus 〉 *chantiens,* perdamus 〉 *perdiens,* à l'imparfait de l'indicatif de I: cantabamus 〉 *chantiens,* et à l'imparfait du subjonctif de toutes les conjugaisons: cantavissemus 〉 *chantissiens,* valuissemus 〉 *valussiens,* scripsissemus 〉 *écrivissiens,* dormivissemus 〉 *dormissiens.* De cette manière *-iens* est devenu la désinence caractéristique de tout le subjonctif, de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel; elle s'employait surtout dans les dialectes de l'Est et du Nord, moins souvent dans ceux du Centre, jamais dans ceux de l'Ouest; plusieurs régions (Orléanais, Berry, Perche) en conservent encore des traces intéressantes, mais dans la langue littéraire elle a disparu devant *-ions* (provenant d'une fusion de *-ons* et *-iens*): *faciens* 〉 *fassions, valiens* 〉 *valions, chantiens* 〉 *chantions,* etc.

2⁰ La terminaison **-emus** conservée en gallo-roman (prov. *devem, podem, valem*) comme dans les autres langues romanes (roum. *vindem,* v. ital. *dovemo,* esp., port. *debemos*), a disparu au Nord de la France devant la désinence victorieuse ***-umus:** debemus 〉 *debumus 〉 *devoms* 〉 *devons.*

Remarque. On trouve dans les plus anciens monuments quelques rares traces de -emus; ainsi *devemps* dans St. Léger (v. 1), *avem* et *poem* dans Sponsus (v. 35, 72), mais aucun de ces textes n'appartient au francien proprement dit.

3⁰ **Imus,** conservé presque partout (roum. *dormim,* lad. *durmin,* v. ital. *dormimo,* esp., port. *dormimos*), a été remplacé en gallo-roman par **-emus** (prov. *dormem, servem;* mais en gascon *dormim*) qui, à son tour, a été supplanté au Nord de la France par **-umus:** dormīmus 〉 *dormēmus 〉 *dormumus 〉 *dormoms* 〉 *dormons.* Au parfait de IV s'est développé un -imus secondaire, conservé en français sous la forme de **-imes,** écrit maintenant *-îmes:* vidĭmus 〉 *vidīmus 〉 *veïmes, vimes, vîmes.*

4⁰ La terminaison inaccentuée **-ĭmus** a été remplacée en gallo-roman, comme dans toutes les autres langues romanes, par **-ēmus:** perdĭmus, vendĭmus sont devenus, dans le parler vulgaire, *perdēmus, *vendēmus (roum. *perdem,* v. ital. *perdemo,* esp., port. *perdemos,* prov. *perdem*); au Nord de la France -ēmus a disparu, à son tour, devant **-umus:** perdĭmus 〉 *perdemus 〉 *perdumus 〉 *perdoms* 〉 *perdons.* Le vieux français a conservé la terminaison étymologique dans facĭmus 〉 *faimes,* dicĭmus 〉 *dimes,* erĭmus 〉

ermes (*esmes* a été fait sur *estes*). Rappelons enfin que la substitution de -ēmus à -ĭmus n'a pas eu lieu au passé défini: fuĭmus 〉 *fumes, fûmes,* valuĭmus 〉 *valumes, valûmes,* etc.

5⁰ La terminaison inaccentuée **-ŭmus** qui figurait dans possŭmus, volŭmus (nolŭmus, malŭmus) a disparu de bonne heure; le roman nous atteste que, déjà dans un très ancien latin vulgaire, on a dit *potēmus, *volēmus (à côté de *potētis, *volētis); cf. roum. *potem, vom;* v. ital. *potemo, volemo;* esp. *podemos;* prov. *podem, volem.* En français les deux formes ont régulièrement abouti à *pouvons, voulons.*

6⁰ La terminaison **-ŭ́mus** ne s'employait que dans la seule forme sŭmus. Comme nous l'avons déjà dit, c'est probablement sur cette forme que toutes les autres premières personnes se sont modelées; on peut admettre que sumus a commencé par changer stamus, à peu près son synonyme, en *stumus (vfr. *estons*), et que ces deux formes d'un emploi si fréquent ont entraîné à leur suite tous les autres verbes.

Remarque. Une telle suprématie d'une forme tout à fait isolée peut surprendre, ainsi que l'énorme travail d'analogie qui a dû s'effectuer; mais les faits sont là, et il paraît difficile de les expliquer d'aucune autre manière. On trouve du reste dans une autre langue romane des formations analogiques parallèles; on a constaté qu'en Tyrol, en Frioul et dans l'Italie centrale et septentrionale, où a été conservée la forme collatérale simus (comp. Suétone, Auguste, chap. 87) à côté de sumus, la 1e personne du plur. est régulièrement terminée soit en -imus (*-emo, -eim,* etc.), soit en -umus (*-omo,* etc.), suivant que celle du verbe »être« est simus ou sumus.

56. Deuxième personne. Le latin classique avait cinq terminaisons différentes: **-atis (-eatis, -iatis), -ētis, -ītis, -ĭtis, -stis**; le français moderne n'en a que deux: **-ez,** qui porte l'accent *(vous chantez)*, et **-tes,** qui est atone et ne s'emploie régulièrement qu'au passé défini *(vous chantâtes);* la vieille langue possédait encore quelques autres formes dont nous parlerons plus tard. L'origine de *-ez* est assez claire; il remonte à -atis, et a remplacé, par analogie, les autres terminaisons; quant à *-tes,* la conservation de la voyelle atone est irrégulière (cantastis 〉 *chantastes,* mais hostis 〉 *oz*).

Remarque. En cas d'enclise, la consonne finale du verbe est souvent élidée dans les vieux textes picards et bourguignons; on trouve ainsi *moustrele* (Richars li biaus, v. 763) et *secoureme* (ib., v 1410) pour *moustrez le* et *secourez me.*

57. Sort des terminaisons latines.

1° La terminaison **-atis**, conservée dans toutes les langues romanes, et à l'indicatif (roum. *cîntaţĭ*, ital. *cantate*, esp. port. *cantades, cantais*, prov. *cantatz*) et au subjonctif (v. ital. *vendate*, esp. *vendades, vendais*, prov. *vendatz*), devient en français régulièrement **-ez**: cantatis 〉 *chantez*, clamatis 〉 *clamez*, vendatis 〉 *vendez*, scribatis 〉 *escrivez*.

Remarque 1. Quand une palatale précède -atis, on a **-iez** (I, § 192): collocatis 〉 *couchiez*, nuntiatis 〉 *nonciez*, sapiatis 〉 *sachiez*, faciatis 〉 *faciez*. Au XVe siècle, *-iez* se réduit à *-ez* (I, § 193), mais seulement à l'indicatif: *couchiez* 〉 *couchez*, *vengiez* 〉 *vengez*, *nonciez* 〉 *(an)noncez;* au subjonctif on conserve *-iez: sachiez, fassiez, plaigniez, puissiez*, et cette terminaison finit même par s'y généraliser et remplacer *-ez*: *perdez* 〉 *perdiez*, *escrivez* 〉 *écriviez*, etc. A l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel on avait également *-iez:* scribe[b]atis 〉 *escriviiez, escriviez;* senti[b]atis 〉 *sentiiez, sentiez; sentiri(i)ez; écriri(i)ez.* Cette terminaison était d'abord dissyllabe: on comptait *sen-ti-(i)ez, sen-ti-ri-(i)ez, de-vri-(i)ez;* mais elle devient monosyllabe déjà au moyen âge: *sen-tiez, senti-riez, de-vriez* (encore Régnier, *Macette*, v. 143). Au XVIIe siècle, elle redevient dissyllabe après »muta cum liquida« (I, § 296).

Remarque 2. On trouve parfois au XVIIe siècle *-és* pour *-ez: vous parlés, vous donnés*, etc.; cette innovation n'a pas réussi.

2° La terminaison **-ētis**, conservée dans toutes les langues romanes, à l'indicatif (roum. *aveţĭ*, it. *avete*, esp. *habeis*, prov. *avetz*) et, moins régulièrement, au subjonctif (esp. *cantedes, canteis*, prov. *cantetz*), devient en français **-eiz:** habetis 〉 *aveiz*, debetis 〉 *deveiz*, *cantaretis 〉 *chantereiz*, ametis 〉 *ameiz*, habuissetis 〉 *eüsseiz*. Ces formes, dont le plus ancien exemple se trouve dans Jonas (*aveist*, pour *aveits*), disparaissent de bonne heure du francien; elles sont remplacées au prés. de l'ind. et au futur par *-ez: aveiz* 〉 *avez*, *chantereiz* 〉 *chanterez;* au subj. par *-iez: ameiz* 〉 *aimez, aimiez, eüsseiz* 〉 *eussiez;* c'est le futur qui garde le plus longtemps la terminaison étymologique (comp. § 218, 3). On trouve dans le Roland *portereiz* (v. 80), *avreiz* (v. 88), *verreiz* (v. 564), *enveiereiz* (v. 572), etc., à côté de *irez* (v. 70), *porterez* (v. 72), *vuldrez* (v. 76), *ferez* (v. 131); au présent au contraire, toujours *-ez: menez* (v. 357), *saluez* (v. 361), *savez* (v. 363), *vulez* (v. 433), *tenez* (v. 695), etc., à l'exception de *ameneiz* (v. 508). Rappelons qu'on trouve déjà dans la Vie de St. Alexis *atendez* (v. 548), *querez* (v. 314), assurés par l'assonance (le copiste du ms. L. a *-eiz*). En dehors

du francien, la terminaison étymologique *-eiz, -oiz* s'emploie, surtout au futur, dans des textes normands (Wace) et picards (Aiol, v. 7517), bourguignons, lorrains et wallons; on la retrouve dans plusieurs patois modernes. Ainsi à Namur et dans sa banlieue on dit *savo* (sapetis), *avo* (habetis), etc. et, par analogie, *chanto, allo, mario,* etc.

3⁰ La terminaison **-ītis** s'est conservée dans toutes les langues romanes (roum. *dormiţi,* ital. *dormite,* esp. port. *dormís*), excepté en gallo-roman, où elle a été remplacée, à une époque prélittéraire, par **-ētis**, resté en provençal *(dormetz)* mais remplacé, à son tour, au Nord par la désinence de la première conjugaison: dormitis > *dormētis > *dormeiz* > *dormez.*

Remarque. Quelques faibles restes de -itis se trouvent au moyen âge dans les dialectes de l'Est, surtout le lorrain. La forme **-iz** est seule admise dans Ezéchiel: *departiz, vestiz, veniz* (et par analogie *teniz*); dans les Sermons de St. Bernard, on trouve *sentiz, couriz, deveniz,* etc., à côté de formes en *-ez;* l'Yzopet de Lyon offre *soffriz* (v. 1192), *offriz* (v. 1191). Des formes analogues s'emploient encore dans les dialectes de l'Est.

4⁰ La terminaison **-ĭtis** n'a été conservée que dans dicĭtis > *dites,* et facĭtis > *faites* (comp. estis > *êtes*). Partout ailleurs elle a été remplacée par -ētis (comme -ĭmus par -ēmus, § 55, 4): scribĭtis > *escribētis > *escriveiz* > *écrivez,* vendĭtis > *vendētis > *vendeiz* > *vendez,* etc.

Remarque. La vieille forme *traites* ne remonte pas à trahĭtis; elle remplace un plus ancien *traez* et paraît modelée sur *faites;* de la même manière doivent probablement s'expliquer les formes analogues employées actuellement dans les dialectes de l'Est, des Alpes aux Vosges (région de la Saône et du Rhône), et dans les parlers de la Suisse française. Dans le patois de Besançon, par ex., on dit *prentes* (prenez), *mettes* (mettez), *voites* (voyez), *ventes* (voyez), *craintes* (craignez), etc.

5⁰ La terminaison **-stis**, précédée d'une voyelle, s'est maintenue: canta(vi)stis > *chantastes, chantâtes;* *senti(vi)stis > *sentistes* > *sentîtes;* habuistis > *eustes, eûtes,* etc.

58. Troisième personne. Le latin classique avait les terminaisons suivantes: **-ant (-eant, -iant), -ent (-ient), -unt (-iunt).** Le nombre de ces formes se réduit considérablement en latin vulgaire:

1⁰ La terminaison **-ient** disparaît avec le futur.

2⁰ Les terminaisons **-iant, -eant, -iunt** se réduisent à -ant, -unt (comp. § 120): serviant > *servant, debeant > *debant, serviunt > *servunt, sentiunt > *sentunt, faciunt > facunt, etc. Cette dernière forme se trouve réellement dans une inscription de Hongrie (C. I. L., III, 3551: numero tres facunt), et les formes françaises nous attestent très clairement la chute du [j]; on ne trouve aucune trace de sapiunt, dormiunt, partiunt, vestiunt, moriunt, etc. qui auraient donné *sachent, dorgent, parcent, vessent, muirent;* les vieilles formes *sevent, dorment, partent, vestent, muerent* renvoient à *sapunt, *dormunt, *partunt, *vestunt, *morunt (comp. *Romania,* XXII, 571; XXIII, 322).

3⁰ La terminaison **-ent** est souvent supplantée par -unt; on trouve dans la »Lex Romana Utinensis« debunt, habunt, valunt, etc. (pour d'autres exemples voir Neue-Wagener, *Formenlehre,* III, 264 ss.); pourtant beaucoup de verbes conservent -ent, comme le montrent lucent > *luisent,* placent > *plaisent;* *lucunt et *placunt auraient donné *luent, plont.*

59. Le français ne connaît que deux terminaisons: **-ent,** qui est atone *(chantent, chantaient, chantèrent, chantassent),* et **-ont** qui porte l'accent et ne s'emploie régulièrement qu'au futur *(chanteront, écriront).* On remarque ici surtout la conservation du *t* final, trait archaïque qui ne se retrouve dans aucune des autres langues romanes (roum. *cîntă,* ital. *cantano,* prov., esp. *cantan,* port. *cantão*), excepté le sarde *(cantant).*

60. Observations sur les terminaisons françaises.

1⁰ La terminaison **-ent,** qui se trouve dans toutes les troisièmes personnes, sauf le futur et le présent de l'indicatif de quatre verbes, dérive régulièrement de -ant, -unt (et -ent): cantant > *chantent,* scribunt > *écrivent,* debe(b)ant > *devoient,* canta(ve)runt > *chantèrent,* placent > *plaisent.* Au commencement elle a dû se prononcer à peu près comme elle s'écrivait; mais, au XVIe siècle, les grammairiens attestent que la consonne nasale était muette. Déjà Palsgrave (1530), qui représente la prononciation du temps de Louis XII, remarque, en citant les formes *ayment, aymoyent, aymerent, disent, disoyent, dirent,* etc. que »in redynge or spekynge they sounde all such thus *aymet, aymoyet, aymeret, diset, disoyet, diret*«. L'amuïsse-

ment de la nasale remonte peut-être au XIIIe siècle; on trouve dans l'Élégie hébraïque *poet, furet, oret,* etc., pour *poent, furent, orent,* etc. (*Romania,* III, 461), et dans le Psautier lorrain: *cesse* (9, 9), *ordene* (49, 5), *monte* (75, 6), *parle* (108, 19), etc. pour *cessent, ordenent, montent, parlent.* La dentale, qui se prononçait encore au XVIe siècle, a fini à son tour par disparaître presque complètement; elle ne vit plus guère que dans quelques rares cas de liaison: *ils aim(ent), ils donn(ent) avec libéralité,* mais *aim(en)t-ils.* Dans la langue moderne la terminaison *-ent* est donc à regarder comme une syllabe muette; elle compte encore dans la mesure des vers, mais la poésie populaire et argotique la néglige constamment: Les garçons d'à présent qui *cherch'* à me tromper! (*Romania,* VII, 55). Sont les gas de Guérande qui *viv'* en bons garçons (Decombe, 319). Si mes parents ne le *veul'* pas (Rolland, *Chansons populaires,* I, 227). Sur le mur ils *coll'* tranquillement Chacun un boniment (Mac Nab, *L'électeur embarrassé*). Pourquoi qu'ils ont des trains royaux qu'ils *éclabouss'* avec leur lusque (id., *L'expulsion*). Voici un exemple du XVIe siècle: Quand ils *fur'* sur la breche par ou fallait passer (*Revue d'hist. litt.,* VII, 425). Sur les cas où *-ent* suit une voyelle et ne compte pas dans la versification officielle, voir I, § 273.

2° La terminaison **-ont** s'emploie aujourd'hui au présent de l'indicatif de quatre verbes: *sont, ont, font, vont,* et à tous les futurs: *chanteront, écriront, vendront, recevront;* dans la vieille langue on avait encore *estont* de *ester.* L'origine de *sont* n'est pas douteuse: c'est le latin s u n t. Les quatre autres formes sont plus difficiles à expliquer, et chacune d'elles demande son explication particulière. *Estont* est probablement modelé sur *sont; ont* et *vont* remontent aux formes vulgaires *a u n t (§ 123, 2) et *v a u n t (§ 116, 1); *font* paraît de même supposer une forme vulgaire *f a u n t (§ 127). Sur une extension dialectale de *-ont* au passé défini, voir § 165, Rem.

61. La terminaison atone *-ent (-aient)* est remplacée par *-ant (-iant), -aint (-ient), -ont* (rarement *-iont*) dans beaucoup de patois modernes, surtout ceux du Sud et de l'Est (jamais en Normandie et Ile de France). Exemples: Mon père aussi ma mère *n'aviant* que moi d'enfant (Pineau, *Folklore du Poitou,* p. 263). Les amants y *venont* (*ib.,* p. 264). C'est la servante et le

valet qui *meniant* la treue au goret (*ib.*, p. 269). D'autres *qu'étiant* pus rich' que toué (*ib.*, p. 337), etc., etc. Le transport de l'accent sur la finale est un phénomène assez répandu; il affecte tous les temps, surtout l'imparfait du subjonctif et de l'indicatif, et il apparaît de très bonne heure, mais est surtout fréquent à partir du XIIIe siècle; il appartient proprement au parler populaire et ne se montre que rarement dans la littérature: Cum il Jesum *oicisesant* (Passion, v. 174). Mais dex ne volt que il le *preïssant* (Jourdains de Blaivies, v. 1241). Puis lor preia Que sa mere li *vendissont* (Roman de Troie, v. 26342). Onques n'outrage n'i *pensont* (Jean de Condé II, 186). Dans l'ancien Psautier lorrain on trouve: *chantient, honorient, disient, puissient, sachient,* etc.; dans les Chartes lorraines publiées par Bonnardot (*Romania,* I, 337): *tuont, trovont, decopont, laixont,* etc.; dans les Chartes wallones publiées par M. Wilmotte (*Romania,* XVII, 567, XIX, 84; cf. ib. XV, 132, XVI, 122): *amenont, quittont, portont,* etc. Au XVIe siècle, Dubois admet dans sa Grammaire (1531) *esteont* ou *esteent* pour *estoient;* ce sont sans doute des formes dialectales. Dauron remarque expressément que »les bonnes gens du Maine et du Poitou prononcent aujourd'hui *iz alant, iz venant* (Livet, *Grammairiens du XVIe siècle,* p. 172), et Bèze confirme ce témoignage: »Pictones adhuc hodie tertias personas plurales *aiment, disent* sic efferunt vt participia *aimant, disant.*« Comp. aussi les vers suivants d'une comédie du temps, où l'on a voulu ridiculiser le patois des paysans:

> Ils disian qu'ils disian, ces gros bourgeois de la ville,
> Ils disian qu'ils disian bian mieux que les autres gens.
>
> (*Anc. th. fr.,* IX, 229).

Pour le XVIIe siècle on peut citer les nombreuses formes du patois de Pierrot et de Charlotte (*Don Juan,* II, sc. 1): *sayant* (soient), *nageant, appelont, équiant* (étaient), *servont, boutont, avont, tenont,* etc.

CHAPITRE V.

TYPES DE CONJUGAISON.

62. Nous avons dit ci-dessus (§ 9) que seuls les verbes en *-er* et ceux en *-ir* présentent un système de flexion relativement complet. Dans les paragraphes suivants nous allons examiner quelques questions générales concernant ces deux groupes: de quels verbes ils se composent, leurs relations entre eux, ainsi que leurs influences mutuelles, et enfin les deux flexions différentes que présentent les verbes en *-ir*.

63. Verbes en **-er.** Ce groupe comprend primitivement tous les verbes d'origine populaire remontant à la 1re conjugaison latine: *chanter* (cantare), *louer* (laudare), *porter* (portare), etc., et *chauffer*, qui remonte à *calefare, altération vulgaire du classique calefacere. Il faut ajouter les verbes empruntés au grec directement ou indirectement: *baptiser*, *blâmer*, *pâmer*, *parler*, etc. Ce groupe s'est enrichi incessamment:

1° Aux temps prélittéraires les verbes germaniques en -an (ou -on) se sont assimilés aux verbes romans en -are, d'où *danser* (vha. danson), *épier* (vha. spehon), *gagner* (vha. weidinon), *gratter* (vha. *kratton), etc. Ajoutons cingler (vnorr. sigla).

2° Dès le moyen âge et jusqu'à nos jours, tous les verbes d'origine savante remontant aux conjugaisons I, II, III se modèlent sur les verbes en *-er*. Exemples: *ausculter* (auscultare); *absorber* (absorbēre), *exercer* (exercēre), *persuader* (persuadẹ̄re), *posséder* (possidēre); *affliger* (affligĕre), *céder* (cedĕre), *consumer* (consumĕre), *ériger* (erigĕre),

gérer (gerĕre), *imprimer* (imprimĕre), *négliger* (negligĕre), *rédiger* (redigĕre), etc. Ajoutons les dérivés des verbes en -uere: *arguer* (arguĕre), *contribuer* (contribuĕre), *destituer* (destituĕre), vfr. *minuer* (minuĕre), *prostituer* (prostituĕre), etc. De la même manière se comportent:

3⁰ Les verbes d'origine étrangère: *trinquer* (all. trinken), *tricoter* (all. stricken?), *schlitter, schloffer, hâbler* (esp. hablar), *flirter* (angl. flirt), *stopper* (angl. stop), etc.

4⁰ La plupart des verbes dérivés de substantifs: *assassiner, barrer, boiser, crayonner, draper, poudrer, téléphoner, pédaler, bronzer, nickeler, adosser, encombrer,* etc.

5⁰ Quelques verbes dérivés d'adjectifs: *fausser, griser, mater, sécher, assoter, aveugler, engrosser,* etc.

64. Rappelons enfin quelques verbes qui ont changé de conjugaison:

1⁰ **Épeler,** en vfr. *espeldre* ou *espelir* (goth. spillon); le changement paraît dû à l'influence de *appeler* grâce à une analogie proportionelle (*appelons: espelons ≠ appeler: *espeler).*

2⁰ **Garer,** doublet de *guérir,* autrefois *garir,* paraît tiré de l'ancien futur *garrai* (comp. § 212).

3⁰ **Grogner** a remplacé l'ancien *gronir* (grunnire), peut-être sous l'influence de *grigner.*

4⁰ **Gronder** a remplacé l'ancien *grondir* (grundire, variante de grunnire).

5⁰ **Mouver,** doublet de *mouvoir,* probablement emprunté au normand *mouvé,* dont l'*é* final (< lat. *ē*; I, § 156) a été assimilé fautivement au français *-er* (< -are).

6⁰ **Poigner** a remplacé *poindre,* au sens de »piquer«. Le point de départ du changement de la conjugaison sont les formes *poignant, poignais, poignons,* etc. (≠ *soignant,* etc. — *soigner*). Littré cite comme un barbarisme *poigné,* employé par Fréd. Soulié. Des formes parallèles se trouvent souvent dans les auteurs modernes: L'anxiété de ses enfants commence à le *poigner* à son tour (Daudet, Petite paroisse, p. 381). Le regret de lui qui le *poignerait* là-bas (Rod, Trois cœurs, p. 232). M. Tobler cite ces exemples et plusieurs autres dans les *Vermischte Beiträge,* III, 148—149.

7⁰ **Puer** a remplacé l'ancien *puïr* (< *putire, pour putēre). Comp.: Il *put* étrangement son ancienneté (*Femmes savantes,*

II, sc. 7). On lit encore dans le Dictionnaire de Trévoux: »On ne conjugue point *je pue* ni *je puïs* comme il semble qu'on devroit conjuguer mais *je pus, tu pus, il put*«. L'assimilation à la 1re conjugaison est probablement due au verbe *tuer*.

8⁰ **Sangloter** a remplacé l'ancien *sangloutir* (de *singluttire pour singultire; cf. I, § 518, 1), encore employé par Rabelais (III, chap. 2); c'est probablement un dérivé de *sanglot*.

9⁰ **Secouer,** en vfr. *secourre* (succutere). Cette forme disparaît au XVIe siècle. Oudin (1655) remarque: »*Secourre* n'est plus en usage, on se sert de *secouer*, qui est regulier de la conjugaison : il faut bannir *secouis*, et *secoux*«. Ce sont probablement *secouant*, *secouons*, *secouais*, etc. qui ont amené *secouer* (≠ *louant*, *louons*, *louais* — *louer*).

10⁰ **Tisser** a remplacé *tistre* (texere) et *tissir*. Le point de départ du changement est probablement à chercher dans *tissant*, *tissais*, *tissage*, etc.

11⁰ **Tousser** a remplacé l'ancien *toussir* (tussire), encore employé par Régnier (Sat. 4) et R. Garnier. A. Paré se sert le premier de *tousser*, probablement dérivé de *toux*.

65. Le groupe des verbes en *-er* a de tout temps été le plus nombreux, il s'est enrichi sans cesse et il est, de nos jours, le seul productif. Aussi voyons-nous que sa flexion, qui reproduit celle de la 1re conjugaison latine, a joué un rôle important dans le développement du système verbal français, et plusieurs formes des autres groupes ont été transformées sur le modèle des verbes en -are.

1⁰ Au participe présent, **-ans** a été généralisé aux dépens de -ens, -iens; comp. cantans, debens, serviens et *chantant*, *devant*, *servant*. Pour les détails, voir § 82.

2⁰ Au présent de l'indicatif, **-atis** a été généralisé aux dépens de -ētis, -ĭtis, -ītis; comp. cantatis, debētis, scribĭtis, servītis et *chantez*, *devez*, *écrivez*, *servez*. Pour les détails, voir § 57.

3⁰ Au passé défini, on constate au moyen âge une généralisation sporadique des formes en *-ai*. En voici quelques exemples: *Baterent* (Épître de St. Étienne, VIII, c), *rendarent*

(Nouv. franç. du XIII[e] siècle, p. 70), *rendast* (ib., p. 74), *secourast* (Ph. de Mousket, v. 31224), *flécha* (Brut de Munich, v. 1462), *conduisa* (Jean d'Arras, Mélusine, p. 78), *vesta* (ib., p. 78), etc. Surtout *cueillir* présente souvent un passé déf. en *-ai*, dû probablement à l'influence du présent analogique *cueille* (§ 121). Les passés définis en *-ai* appartiennent de préférence au Nord et au Nord-Est. On les retrouve encore aux XV[e] et XVI[e] siècles: Trois fleurs d'amours je *cueillay* (ZRPh., V, 523). Et mon père m'en *batta* tant (*ib.*, 525). Henri Estienne blâme ceux qui disent *j'escrivay, je renday,* pour *j'escrivi, je rendi* (*Deux dialogues,* p. p. Ristelhuber, I, 206). Après la Renaissance, on ne trouve ces formes que dans quelques rares chansons populaires: Tendit sa belle main blanche, un beau fils *receva* (*Romania,* X, 378).

Remarque. Au moyen âge *-er* se substitue parfois à *-eir,* surtout en anglo-normand, qui présente *aver* (Chardri, Josaphat, v. 88, 246), *saver* (*ib.*, v. 1072), etc. Ce phénomène devient très fréquent aux XIII[e] et XIV[e] siècles et finit par s'étendre aussi aux verbes en *-re* et *-ir;* on trouve dans les Contes de Bozon (voir l'éd. de P. Meyer, p. LXII): *acqueller* (accueillir), *assailer*, *cheer*, *choiser*, *empler*, *playser*, *soffrer,* etc. La même tendance à l'unification au profit de la 1[re] conjugaison s'observe aussi, quoique sur une échelle moins grande, dans divers patois du Nord et du Midi.

66. Verbes en **-ir.** — Ce groupe comprend primitivement les verbes d'origine populaire remontant à la quatrième conjugaison latine: *bouillir* (bullire), *dormir* (dormire), *mentir* (*mentire), *ouïr* (audire), *sentir* (sentire), *vêtir* (vestire), etc. Il s'est enrichi par l'apport des groupes suivants:

1° Les verbes germaniques en **-jan**: *Choisir* (goth. kausjan), *fourbir* (vha. furbjan), *fournir* (vha. frumjan), *garnir* (vha. warnjan), *guérir* (vha. warjan), *haïr* (goth. hatjan), *rôtir* (vha. rostjan), etc.

2° Quelques verbes (inchoatifs) en **-ēre** qui ont changé de conjugaison: *fleurir* (florēre), *languir* (languēre), *moisir* (mucēre), *pourrir* (putrēre), etc., et *emplir* (implēre), *jouir* (gaudēre), *merir* (merēre), *puïr* (putēre), *repentir* (poenitēre), *resplendir* (splendēre). Ce changement de conjugaison est prélittéraire.

3° Quelques verbes en **-ĕre** qui ont changé de conjugaison: *(en)couvir* (cupĕre), *cueillir* (colligĕre), *faillir* (fallĕre),

fouir (fodĕre), *frémir* (fremĕre), *fuir* (fugĕre), *gémir* (gemĕre), *ravir* (rapĕre), *trahir* (tradĕre), *tollir* (tollĕre), *envahir* (vadĕre), *vertir* (vertĕre), *vomir* (vomĕre). Rappelons aussi *offrir, souffrir* (§ 72) et *bénir* (benedicĕre), vfr. *maleïr* (maledicĕre). Pour plusieurs des verbes cités, le changement remonte assez haut. Sur fugire, voir Keil, *Grammatici latini,* IV, 185); on trouve gemire dans les inscriptions (C. I. L. XII, 2094).

4⁰ Quelques verbes savants introduits surtout au XVᵉ et au XVIᵉ siècle; plusieurs de ces verbes sont morts maintenant: on ne dit plus *affligir, contribuir, discutir, distribuir, exercir, exigir, prétendir, procédir, restituir,* mais on a conservé *abolir* (abolēre), *agir* (agĕre), *applaudir* (applaudĕre), *divertir* (divertĕre), *régir* (regĕre), etc.

5⁰ La plupart des verbes tirés d'adjectifs: *aigrir, chérir, brunir, blêmir, blondir, jaunir, mûrir, affaiblir, abrutir, amincir, assainir, assourdir, enrichir, enhardir, refroidir,* etc. Au moyen âge le nombre de ces dérivés était encore plus grand, on disait *absentir, asseurir, aveuglir, devancir, engrossir, séchir, tardir,* etc.

6⁰ Quelques verbes dérivés de substantifs: *brandir, croupir, garantir, meurtrir,* etc., etc.; au moyen âge on avait aussi *baillir, chevir* (de *chef*), etc. Ajoutons les parasynthétiques *aboutir, aguerrir, anéantir, atterrir, avachir, racornir,* etc. Quant à *fanir,* ce verbe n'est pas dérivé directement de *foin;* c'est probablement une altération de *faner* (I, § 162), due à l'influence de *fleurir, flétrir.* Vaugelas remarque: »*Faner, fanir, fenir* sont également bons et signifient une mesme chose. Mais *faner* est encore plus usité que les deux autres« (*Remarques,* II, 385). On ne forme plus des dérivés en *-ir* avec des substantifs; la création moderne *tripolir* dérive, il est vrai, de *tripoli,* mais il y a là une sorte de contamination de *polir* (le dérivé régulier serait *tripoliser;* comp. *charivariser*).

7⁰ *Étrécir,* qui a remplacé le primitif *estrecier,* sous l'influence des verbes en *-cir.*

67. Les verbes en *-ir* se divisent en deux classes, dont l'une reproduit la conjugaison simple des verbes latins en -ire, tandis que l'autre présente à certains temps un allongement du radical par l'insertion d'une syllabe dite inchoative **-iss-** (**-is**). Comp. les formes suivantes:

servant	*sers*	*servons*	*servais*	*serve*
finissant	*finis*	*finissons*	*finissais*	*finisse*

Cette syllabe tire son origine du latin -**esc**- dans floresco, devenu *florisco sous l'influence de l'infinitif vulgaire *florire pour florere, et du passé déf. vulgaire *florivi pour florui (on a conservé paresco devenu *pareis, parais,* parce qu'il n'y avait pas d'infinitif parire; comp. *nasco 〉 *nais,* pasco 〉 *pais,* cognosco 〉 *connais*). Par des raisons pratiques on a conservé à cette syllabe le nom d'inchoative, mais c'est là une dénomination toute historique et qui ne répond plus à rien de réel: *-iss-* a tout à fait perdu sa signification et n'indique pas comme en latin le commencement d'une action; ce n'est maintenant qu'une syllabe de flexion qui ne change rien à la signification du verbe.

Remarque. On emploie *-iss-*, comme nous l'avons vu, au participe présent, au présent de l'ind., au présent du subj., à l'imparfait de l'ind., et à l'impératif. Si l'on sort de la langue littéraire, on voit que le domaine de *-iss-* est encore plus grand et qu'il embrasse aussi le passé défini et le part. passé. Jaubert cite ainsi, pour les patois du Centre, *je mentissis, sentissis, recouvrissis, souffrissis; finissu, gémissu, haïssu,* etc. Pour d'autres détails, voir A. Risop, *Geschichte der franz. Konjugation auf -ir,* p. 118 ss.

68. La conjugaison simple était primitivement la plus employée, l'autre ne comprenant que les dérivés des verbes inchoatifs latins. Cependant, la conjugaison inchoative gagne vite du terrain; elle conquiert d'abord les verbes d'origine germanique (excepté *guerpir* et *haïr,* qui ne présentent pas à l'origine des formes inchoatives), puis peu à peu la plus grande partie des autres verbes, de sorte que le groupe simple n'est représenté de nos jours que par une dizaine de verbes: *dormir, mentir, partir, se repentir, sentir, servir, sortir; assaillir, bouillir, cueillir* (nous n'avons pas ici à tenir compte de *couvrir, offrir, ouvrir, souffrir, vêtir,* dont le part. passé n'est pas en *-i,* ni de *courir, quérir, tenir, venir, mourir*). Voici maintenant quelques observations sur le passage de la conjugaison simple à la conjugaison inchoative; on verra que même les verbes restés simples dans la langue littéraire, offrent, dans les anciens dialectes comme dans les patois modernes, des exemples de l'immixtion de *-iss-*.

69. Verbes simples devenus inchoatifs:

1⁰ **Bénir.** La flexion inchoative était générale au moyen âge; on trouve déjà dans le Roland: E si evesque les ewes *beneïssent* (v. 3667). Au présent du subj. l'usage hésite longtemps entre *beneïe* et *beneïsse.* Encore Amyot se sert de la formule »que Dieu *benie*«; c'était un pur archaïsme au XVI[e] siècle. L'analogie de *bénir* a influé sur *maudire* et provoqué les formes *maudissant, maudissons, maudissais, maudisse.*

2⁰ **Croupir.** E. Deschamps se sert encore des formes simples: L'autre en vain se *crout* (*Œuvres complètes*, II, 97). *Eau croupissante* était au moyen âge *yaue croupant.* Dérivé: *accroupissement.*

3⁰ **Emplir.** Les formes simples s'employaient encore au XVI[e] siècle: Car ilz *emplent* bien leur godet (*Anc. théâtre franç.*, III, 379). Les formes inchoatives apparaissent déjà dans le Psautier de Cambridge. Dérivés: *emplage, remplage,* et d'après la conjugaison analogique: *remplissage, remplisseur.*

4⁰ **Faillir.** Au sens de 'faire faillite' ce verbe se conjugue maintenant régulièrement sur le modèle de *finir.*

5⁰ **Fouir, enfouir.** Les formes simples s'emploient jusqu'à la Renaissance: Ung champ de terre Auquel on *enfoue* et enterre Les povres pelerins (Greban, *La Passion,* v. 21710). Dérivés: *enfouissement, enfouisseur; fouisseur* est déjà dans Oresme (environ 1380).

6⁰ **Gloutir, engloutir.** La conjugaison inchoative l'a emporté déjà au moyen âge. Dérivés: *engloutissement, engloutisseur* (qui a remplacé *englouteur*).

7⁰ **Guerpir, déguerpir.** Les formes simples ne se trouvent que dans quelques textes isolés (notamment Benoît de S[te] More, Chronique des Ducs de Normandie); partout ailleurs on emploie les formes inchoatives. Dérivé: *déguerpissement.*

8⁰ **Haïr.** Ce verbe est resté simple jusqu'à la Renaissance et Noël du Fail dit encore *hayoit* (*Œuvres facétieuses,* I, 115). Les formes inchoatives, dont on ne trouve que de rares traces au moyen âge, deviennent générales vers la fin du XVI[e] siècle. De l'ancienne conjugaison simple la langue moderne a retenu une seule forme, *je hais* (§ 126, 2).

9⁰ **Jouir.** Au moyen âge, les formes simples s'employaient à côté des formes inchoatives. On avait également *jouiance, jouiable,* à côté de *jouissance, jouissable.*

10⁰ **Nourrir.** La conjugaison inchoative l'emporte de très bonne heure sur la simple. On trouve encore dans un des contes de Baudouin de Condé (éd. A. Scheler, I, p. 108, v. 35) le présent primitif: Envie envenimée, u *neure* Tous maus; mais les copistes, qui disent *norist,* ne comprennent plus *u neure* et l'ont remplacé par *enneure.*

11⁰ **Resplendir.** Une dernière trace des formes simples se trouve dans Palsgrave qui mentionne *je resplens* à côté de *je resplendis;* mais il ajoute »all other tenses be ever used of the sec. conj.«

12⁰ **Vertir** et les composés *avertir, convertir, pervertir, revertir* abandonnent de bonne heure la conjugaison simple. On trouve dans la Vie de St. Alexis *revert* (v. 70); mais le Roland offre déjà *cunvertisset* (v. 3674).

70. Verbes simples montrant sporadiquement des formes inchoatives:

1⁰ **Bouillir.** On trouve au moyen âge *bouillissant, esbouillisse, parbouillisse,* etc., mais la conjugaison simple l'emporte. Dérivés: *débouillage* et *débouillissage.*

2⁰ **Couvrir.** Des formes inchoatives s'emploient dans les patois: Quand la belle n'a vu cela, la belle n'a tombé morte. *Couvrissez*-la de mon manteau et mettez-la dans mon tombeau (*Romania,* VII, p. 76).

3⁰ **Cueillir.** Des formes inchoatives s'emploient dans les patois: Que sert d'être auprès du rosier, sans en pouvoir cueillir la rose? *Cueillissez,* amant, *cueillissez,* car c'est pour vous qu'elles sont écloses (*Romania,* VII, 61). Littré blâme *cueillissage,* au lieu de *cueillage,* comme »une forme barbare«.

4⁰ **Mentir.** Des formes inchoatives s'emploient dans les patois. Au Centre on dit au présent *je mentis* et au passé déf. *je mentissis* (voir le *Glossaire* du Cte de Jaubert).

5⁰ **Partir.** La conjugaison simple a prévalu après beaucoup d'hésitations. Les formes inchoatives remontent très haut; on lit déjà dans le Roland: El plus espes sis rumpent e *partissent* (v. 3529). *Répartir, impartir, mipartir* se conjuguent sur *finir.*

6⁰ **Saillir.** Ce verbe se conjugue de deux manières différentes selon la signification qu'on y attache. Au sens de 'être en saillie' il a conservé l'ancienne conjugaison simple: *il saille,*

saillant, il saillait, il saillera; du reste ces formes ne sont pas très usitées; la conjugaison simple s'emploie aussi dans les composés *assaillir* et *tressaillir.* Au sens de 'jaillir', au contraire, il se conjugue comme les inchoatifs: *saillissant, saillis, saillissais, saillirai.* Cette flexion a même envahi le composé *tressaillir,* auquel plusieurs écrivains du XVIIIe siècle ont prêté un nouveau présent *je tressaillis* au lieu de *je tressaille* (pour les exemples, voir Littré).

7⁰ **Sortir.** La conjugaison simple a prévalu après beaucoup d'hésitations; on trouve encore dans Palsgrave *nous sortissons.* Ajoutons que notre verbe en terme de jurisprudence ('obtenir') a gardé les anciennes formes inchoatives. Quant aux composés, *ressortir* (sortir de nouveau) se conjugue comme *sentir,* tandis que *ressortir* (être du ressort de) se conjugue comme *finir.*

8⁰ **Vêtir.** Ce verbe a gardé la conjugaison simple jusqu'à nos jours, au moins officiellement, car dès le moyen âge des formes inchoatives se montrent assez souvent. Malherbe blâme chez Desportes *vestit* pour *vest,* Vaugelas défend *revestant, revestois* contre *revestissant, revestissois* (*Remarques,* I, 369), et plusieurs auteurs classiques, depuis Bossuet et Voltaire jusqu'à Lamartine, s'obstinent à dire *je vêtis, je vêtissais,* pour *je vêts, je vêtais. Investir,* qui se conjugue comme *finir,* est un mot savant. Dérivés: *Vêtement, revêtement, investissement.*

Remarque 1. Il est curieux de constater qu'un verbe en *-re,* **bruire,** présente des formes inchoatives dues à une assimilation fautive. Ainsi, à côté de *bruyant, bruyais* l'usage introduit *bruissant, bruissais* employés par Bernardin de St. Pierre, Chateaubriand, Lamartine et d'autres. Ces formes, auxquelles s'ajoute un nouveau subj. *que je bruisse,* ont été faites sur le modèle de *bruissement* (dérivé fautif de *bruire,* et qui a remplacé l'ancien *bruiement*); les puristes les ont condamnées. Rappelons que Boissonade corrige dans Chateaubriand *bruissaient* en *bruyaient* (Revue d'hist. littéraire, V, 282).

Remarque 2. Les verbes de forme inchoative ne passent jamais à la forme simple. Les fautes de ce genre font sourire. Une des plaisanteries favorites du célèbre clown Auriol (1808—1881) était de s'écrier: *S'il faut périr, pérons!* en parodiant ainsi certains vers tragiques de Corneille (voir Alexandre, *Les mots qui restent,* p. 143).

71. Les verbes en *-ir,* beaucoup plus nombreux que ceux en *-re* ou *-oir,* sont pourtant très inférieurs en nombre à ceux en *-er.* Leur influence sur les autres groupes n'est pas très grande;

elle se réduit à peu près à la généralisation au passé défini de *-is,* qui remplace *-ai,* moins souvent *-us.* Les formes analogiques en *-is* se rencontrent dès le moyen âge jusqu'à nos jours; elles appartiennent surtout à l'Est. Dans un manuscrit bourguignon du XIV[e] siècle, M. P. Meyer a signalé *arestist, morit* (*Romania,* VI, 46). Comp. *devancist* (*ib.,* VII, 191), *trovit* (Floovent, v. 6), *aportirent* (v. 1228), etc. Les parfaits en *-i* étaient très employés au temps de la Renaissance: Avecques elle me *couchy* (Paris, *Chansons pop. du XV[e] siècle*), *j'engagis* (*Anc. th. fr.,* II, 267), *frappit* (*ib.,* I, 276); on trouve aussi dans Rabelais *tombit, arrachit, tranchit,* etc., etc.; mais grâce aux efforts réunis des poètes et des grammairiens, qui les condamnent à qui mieux mieux, ils ne tardent pas à disparaître de la langue littéraire. Citons à titre de curiosité une épigramme (n° 276) de Clément Marot sur »quelques mauvaises manières de parler«:

Collin s'en *allit* au Lendit
Où n'*achetit* ni ne vendit,
Mais seulement, à ce qu'on dit,
Dérobit une jument noire.
La raison qu'on ne le *penda*
Fust que soubdain il *responda,*
Que jamais autre il n'*entenda,*
Sinon que de la mener boire.

(Cl. Marot, *Œuvres.* La Haye, 1731. Vol. III, 197.)

Henri Estienne observe dans sa Grammaire: »Au parfait, plusieurs disent: *j'alli, tu allis, il allit, je bailli, je mandi* pour *j'allay, tu allas, il alla, je baillay, je manday,* et au contraire, *je cueillay, j'escrivay, je renday, je venday* pour *je cueilli, j'escrivi, je rendi, je vendi:* c'est surtout à la première personne que cette faute se commet, et tel qui dit *je venday* ne dira pas *il venda*« (comp. Livet, *La Grammaire française,* p. 436, 341). Après le XVI[e] siècle, les formes en *-is* ne se rencontrent que dans les patois et le langage populaire. Le paysan Gareau dans le *Pédant joué* les emploie à tout moment: *je ramenis, il demeurit, il épousit, nous allimes,* etc. Citons encore une chanson du XVII[e] siècle: »Il m'*enfermit* dans notre cave — Et me *traitit* comme un esclave — J'y *demeuris* toute la nuit«, etc. (*Paris burlesque,* p. 111), et un fragment d'une lettre de 1739 (publiée dans M. F. Talbert, *De la prononciation en France.*

Paris 1887. P. 39), où il s'agit d'un voyageur qui raconte la rencontre qu'il a faite sur la Loire de deux femmes de la province: »Ces deux Comeres étaient assez gentilles, et leur manière de changer la terminaison des Aoristes, me divertit baucoup. — Quand je *passis* par ici, disoit l'une, je *couchis* à Coiron (c'est un bourg situé sur le bord de la Loire). — Et moi, reprenoit l'autre, je n'y *couchas* pas; je sai par expérience qu'il y fait cher vivre; *j'allas* jusqu'au Pelerin (c'est encore une paroisse de l'autre côté de la Loire). — Voilà comme toute leur conversation raisonoit en *is* et en *as*«. On en trouve aussi beaucoup d'exemples dans les chansons populaires, non seulement dans les rimes, mais aussi hors des rimes: *retournit: liit* (*Romania*, X, 367), *veni: presentit* (*ib.*, 376), *avit: fini* (Rolland, I, 78), *elle regardit* (*Romania*, X, 378), *il l'envoyit* (*ib.*, XI, 587), etc. Rappelons enfin les fameux vers sur Carabi, qui

Monta sur un arbre
Pour voir ses chiens couri,
Mais la branche *cassit*,
Et Carabi *tombit*.

CHAPITRE VI.

L'INFINITIF.

72. Le latin connaissait quatre terminaisons différentes (**-are, -ēre, -ĕre, -ire**) qui toutes ont été reproduites en français: cantare 〉 *chanter*, debēre 〉 *devoir*, perdĕre 〉 *perdre*, sentire 〉 *sentir*. Les quelques infinitifs qui présentaient une terminaison spéciale ont été refaits: Esse est devenu *essĕre, d'où *estre*, *être* (comp. it. *essere;* prov. *esser;* esp., port. *ser*). Posse a été remplacé par *potēre (voir ALLG, II, 46), d'où *poeir*, *pooir*, *pouvoir* (comp. roum. *putea*, it. *potere*, esp. *poder*). Velle a été remplacé par *volēre (les inscriptions donnent voles, volet; C. I. L. IV, 1863, 1950, 1751; X, 4972), d'où *vouloir* (comp. roum. *vrea*, it. *volere*, prov. *voler*). Offerre et sufferre sont devenus *offerire et *sufferire, d'où *offrir*, *souffrir* (comp. it. *offerire, sofferire;* prov. *ufrir*, *suffrir*); sur une continuation hypothétique des infinitifs classiques, voir § 214, 3.

Remarque. Dans la langue moderne le mot *fiche*, qui est originairement une substitution euphémistique (I, § 120), peut prendre les fonctions de l'infinitif sans en avoir la forme: Je ne saurais plus *fiche* une machine comme ça (Goncourt, *Manette Salomon,* p. 412). Tout ce qu'il y a de plus commode pour se *fiche* par la fenêtre (Daudet, *Sapho,* p. 227). J'avais envie de les *fiche* à bas. Tu vas te faire *fiche* à la porte, toi.

73. ARE. Cette terminaison se développe de deux manières différentes selon la nature de la consonne précédente:

1° Non précédé d'une palatale, -are devient **-er**: cantare 〉 *chanter*, portare 〉 *porter*, donare 〉 *donner*, etc. Sur la prononciation de cet *-er*, voir I, § 172.

2° Précédé d'une palatale, -are devient **-ier** (I, § 192): judicare 〉 *jugier*, laxare 〉 *laissier*, tractare 〉 *traitier*, vigilare 〉 *veillier*, etc. A la fin du moyen âge cet *-ier* devient *-er* au Centre, grâce à un développement en même temps analogique et phonétique (I, § 193): *jugier* 〉 *juger*, *laissier* 〉 *laisser*, etc.

Remarque. Un pareil développement de l'*a* se retrouve au participe passé (judicatus 〉 *jugiez*), à la 2e pers. plur. du prés. de l'ind. (judicatis 〉 *jugiez*) et à la 3e pers. plur. du passé déf. (judicaverunt 〉 *jugierent*).

74. ERE (avec $\bar{e}$ long) se développe de deux manières différentes, selon la nature de la consonne précédente.

1° Non précédé d'une palatale, -ēre devient régulièrement **-eir**, plus tard **-oir** (I, § 155): habere 〉 *aveir, avoir;* debere 〉 *deveir, devoir;* videre 〉 *veeir, veoir, voir;* manere 〉 *manoir;* dolere 〉 *douloir;* calere 〉 *chaloir;* movere 〉 *mouvoir*, etc.; ajoutons encore *potere (§ 72) 〉 *pooir, pouvoir;* *volere (§ 72) 〉 *vouloir.* Dans cadĕre, fallĕre, pluĕre, sapĕre, la terminaison -ĕre a été remplacée par -ēre, d'où *choir, falloir, pleuvoir, savoir.*

Remarque. On emploie sporadiquement au moyen âge *-oir* au lieu de *-er.* Le Dictionnaire de Godefroy donne des exemples de *esprouvoir, resprouvoir, sauvoir, trouvoir.* Dans les dialectes du Nord on trouve *osoir.*

2° Précédé d'une palatale, -ēre devient **-ir** (I, § 191): jacere 〉 *gésir*, licere 〉 *loisir*, lucere 〉 *luisir*, nocere 〉 *nuisir*, placere 〉 *plaisir*, tacere 〉 *taisir.* De ces formes, la langue moderne n'a guère conservé, en fonction d'infinitif, que *gésir.* Dès le XIIe siècle, *luisir* et *nuisir* sont remplacés par *luire* et *nuire* (≠ *cuire*), *plaisir* et *taisir* par *plaire* et *taire* (≠ *faire*). *Loisir* est mort depuis longtemps comme infinitif; il a été conservé comme substantif ainsi que *plaisir.*

75. Doublets. Plusieurs verbes en *-oir* avaient des formes collatérales en *-re* ou *-ir.*

1° A côté de *-oir*, on trouve *-re* dans: *ardoir* — *ardre, douloir* — *doudre, manoir* — *maindre, semonoir* — *semondre, concevoir* — *conçoivre, percevoir* — *perçoivre, recevoir* — *reçoivre, mouvoir* — *muevre*, etc. Ces formes en *-re* remontent à des infinitifs vulgaires en -ĕre, ou sont tirées du futur: le point de

départ de *doudre* est probablement *doudrai* (*doleraio; cf. § 216); *ardre* peut s'expliquer par *ardrai* ou dériver de *ardĕre (comp. it. *árdere;* lad. *árder;* roum. *ardea*). Comp. § 79, 2.

2° A côté de *-oir* on trouve *-ir* dans les trois verbes *cheoir*, *seoir*, *veoir*. Les doublets *cheïr*, *seïr*, *veïr* sont assez répandus; on les trouve surtout dans le Vermandois, la Flandre, le Hainaut, le Liégeois, mais ils apparaissent aussi dans la Franche-Comté et même dans l'Ile-de-France (voir Pèlerinage de Charlemagne, v. 31, 442; Aiol, v. 3996; Richart le Beau, v. 2335; Chev. as deus espées, v. 7678; Aucass. et Nicol., etc., etc.). Plusieurs textes emploient à la fois les deux formes; on trouve ainsi dans le Bastart de Bouillon *veoir* (v. 361), *veïr* (v. 1286) et même *vir* (v. 290, 522). Elles sont probablement l'effet d'une analogie dont le point de départ est le passé défini en *-it* (les autres verbes en *-oir* ont *-ut*). — Les fameuses formes *savir* et *podir* des Serments de Strasbourg ne sont probablement que des notations gauches pour *saveir* et *podeir* (comp. dans les mêmes textes *sit* pour *seit*).

3° Tenēre, qui a donné en français *tenoir* et *tenir*, demande un examen à part. On trouve *tenir* déjà dans la Vie de St. Alexis, où cette forme est assurée par l'assonance (v. 151, 596), mais dans St. Léger il y a *tener*, qui assonne avec *aver* (v. 99), et plusieurs textes postérieurs présentent alternativement les deux formes; ainsi Raoul de Cambrai emploie *tenir: gehir* (v. 335) et *tenoir: ardoir* (v. 3834). L'infinitif *tenir* ne remonte pas à l'époque du latin vulgaire (cf. roum. *tinea;* ital. *tenere;* esp. *tener;* port. *ter*), c'est une forme analogique postérieure due à l'influence de *venir*.

76. ERE (avec ĕ bref) devient **-re**: credere 〉 *croire*, perdere 〉 *perdre*, legere 〉 *lire*, ducere 〉 *duire*, molere 〉 *moudre*, plangerĕ 〉 *plaindre*, cognoscere 〉 *connaître*, etc. Notez scribere 〉 *escrivre* 〉 *escrire*, et bibere 〉 *beivre*, *boivre* 〉 *boire*. Sur currere et quærere, qui donnent *courre* et *querre*, au lieu de *cour* et *quer* (comp. ferrum 〉 *fer*), voir ci-dessus § 49, 2. Dans mordēre, respondēre, ridēre, tondēre, torquēre, la terminaison -ēre a été remplacée par -ĕre, d'où *mordre*, *répondre*, *rire*, *tondre*, *tordre*.

Remarque. Sous l'influence des formes en *-ir* (§ 78) on trouve parfois au moyen âge *confir, desconfir, suffir, occir, circoncir,* etc. Déjà le fragment d'Alexandre offre *dir* (v. 39).

77. Doublets. Plusieurs verbes en *-re* avaient une forme collatérale en *-ir:*

1⁰ **Courre** ‹ currĕre; le doublet *courir,* qui l'emporte, apparaît seulement à la fin du moyen âge. Vaugelas soutient qu'il faut dire *faire courir le bruit,* mais il admet *courre fortune* et *courre la poste* (*Remarques,* I, 400). Aujourd'hui, *courre* ne s'emploie que comme terme technique; on dit *courre le cerf, laisser courre les chiens, une chasse à courre, courre un cheval;* partout ailleurs l'ancienne forme a été supplantée par *courir.*

2⁰ **Naistre** ‹ *nascĕre; le doublet *nasquir,* dû au passé défini *nasquis* (§ 180, 1, Rem.) s'employait encore au XVIe siècle (Livet, *La grammaire,* etc., p. 228).

3⁰ **Querre** ‹ quærĕre; le doublet *quérir,* qui l'emporte dans *acquérir, conquérir,* n'est pas ancien. On dit *acquerre* et *conquerre* encore à la fin du XVIe siècle (Garnier, *Antigone,* v. 814; *Cornélie,* v. 1641).

4⁰ **Rompre** ‹ rumpĕre; le doublet *rompir* (Mort de Garin, p. 247), peu employé, a été tiré du passé déf. *rompis.*

5⁰ **Suivre** ‹ *sequĕre; le doublet *suivir* est tiré de *suivis.* Encore R. Garnier se sert de *poursuyvir* (*Porcie,* v. 833).

6⁰ **Vaincre** ‹ vincĕre; le doublet *vainquir* (Greban, *La Passion,* v. 20682) est tiré de *vainquis.*

7⁰ **Vivre** ‹ vivĕre; le doublet peu fréquent *vesquir* est tiré de *vesquis* (§ 176, 2).

Remarque. Le même verbe présente parfois jusqu'à cinq ou six formes à l'infinitif. Examinons comme exemple tremere, représenté dans la vieille langue par *criembre, criendre, craindre, cremer, cremir, cremoir.* La forme étymologique est *criembre,* dont *criendre* et *craindre* sont des modifications analogiques dues à l'influence de *plaindre* et du présent étymologique *criem* (§ 47). *Cremer* est tiré des formes *cremons, cremoie, cremant* (comp. *semer, semons, semoie, semant,* et § 64, 9); *cremir* peut être dû à une autre analogie des mêmes formes *(servir — servons, servoie, servant); cremoir,* enfin, est tiré de *cremu, cremui* (comp. § 93).

78. IRE devient **-ir:** audire › *ouïr,* servire › *servir,* venire › *venir,* etc. Sur les verbes en -ēre et -ĕre qui ont changé de conjugaison, voir § 66. Notez le développement de *fugire › *fuïr* › *fuir* [fɥir] (comp. I, § 455). Au XVIIe siècle,

-ir se prononçait *-i* (voir I, § 364); la consonne finale a reparu dans la langue cultivée, mais elle est ordinairement muette dans les patois: Mon fi, quand la feras-tu *mouri* (Bujeaud, *Chants et chansons populaires,* II, 231). Ne tarde pas à *s'endormi (ib.). Reveni* (*ib.*, II, 244). J'irions vous le *quéri* (Decombe, *Chansons populaires,* p. 214). Qui m'empêche de *dormi* (*Romania,* X, 196), etc.

Remarque. Sous l'influence des formes en *-(u)ire* (§ 76) on trouve parfois au moyen âge *fuire, puire,* etc. Il y a hésitation entre *benir* et *benire;* cette dernière forme est encore employée par Garnier (*Cornélie*, v. 906).

79. Doublets. Plusieurs verbes en *-ir* ont une forme collatérale en *-oir* ou *-re.*

1° A côté de *faillir* (de *fallire pour fallĕre; cf. it. *fallire,* prov. *falhir*) on trouve *falloir,* création plus récente. On a gardé les deux infinitifs, et le verbe primitif s'est scindé en deux: *faillir* a conservé sa signification primitive telle quelle, tout en l'élargissant un peu, tandis que *falloir,* de l'idée de manque, est arrivé à l'idée de besoin: 'l'argent lui faut', c'est-à-dire: l'argent lui manque, devient: l'argent lui fait besoin, l'argent lui est nécessaire.

2° A côté de *-ir* on trouve **-re** dans: *assaillir — assaudre, bouillir — boudre, grondir — grondre, issir — istre, tollir — toldre; decouvrir — decouvre, couvrir — couverre, souffrir — souferre, ferir — ferre,* etc. L'origine de beaucoup de ces formes en *-re* est probablement à chercher dans le futur (comp. § 75, 1).

80. Rapport de l'infinitif avec les autres temps. L'infinitif est surtout lié au futur qu'il influence et dont il est influencé; on constate aussi l'existence d'un rapport moins étroit entre l'infinitif et le présent et le passé défini.

1° Un nouvel infinitif est parfois tiré du futur: ainsi *istre* pour *eissir* provient de *istrai* (≠ *naistrai — naistre*), autre forme de *eissirai.* Nous avons cité ci-dessus plusieurs infinitifs formés de la même manière; ajoutons *tindre* et *vindre* employés dans beaucoup de patois modernes pour *tenir* et *venir* (voir Nisard, *Langage populaire,* p. 234, et le *Glossaire* du C[te] de Jaubert). Comp. ci-dessous § 216, 2.

2° Un nouvel infinitif est parfois tiré des passés définis en *-is;* nous avons déjà cité *nasquir, rompir, suivir, vesquir*

(§ 77); ajoutons *évanouir* de *évanouit,* tiré directement de eva-nuit (comp. § 174, Rem.).

3⁰ La voyelle tonique propre à l'infinitif peut s'introduire au présent et au futur: c'est ainsi à l'influence de *asseoir, choir, voir* que sont dues les formes refaites *assoit, assoirai, choit, choirai, voirai,* pour *assiet, asserrai, chiet* (§ 119, 1), *cherrai, verrai* (§ 208, 5).

4⁰ La voyelle atone de l'infinitif peut se généraliser (*trouver, trueve* › *trouver, trouve*) ou se changer sous l'influence de la voyelle des formes fortes du présent *(amer, aime* › *aimer, aime);* comp. § 22.

CHAPITRE VII.

LE PARTICIPE PRÉSENT ET LE GÉRONDIF.

81. Le latin classique possédait pour le participe présent trois terminaisons différentes, **-ans**, **-ens**, **-iens**: cantans, debens, scribens, partiens, serviens. En français, on n'a que la seule terminaison **-ant**: *chantant, devant, écrivant, partant, servant;* c'est celle de la première conjugaison qui l'a emporté (cf. § 65, 1): *chantant* remonte à cantantem, les autres formes citées sont analogiques.

Remarque. Le participe présent se confond en français avec le **gérondif:** (in) cantando aboutit comme cantantem à *chantant;* les deux autres terminaisons du gérondif, -endum, -iendum (scribendum, partiendum) disparaissent et sont remplacées, comme au participe présent, par *-ant.* Cette généralisation est propre au français. Le portugais a conservé les trois terminaisons: *cantando, escrevendo, partindo,* et il en est de même en Obwald. Dans les autres langues romanes, elles ont été réduites à deux, *-ando* et *-iendo* (qui a supplanté *-endo*) en espagnol: *cantando, escribiendo, partiendo; -ando* et *-endo* (qui a supplanté *-iendo*) en italien: *cantando, scrivendo, partendo,* et en provençal: *chantan, escriven, parten.*

82. Développement des terminaisons.

1⁰ **Antem** devient régulièrement **-ant:** cantantem > *chantant,* portantem > *portant,* etc. Cette terminaison s'est étendue aux autres conjugaisons avant le dixième siècle, comme le montre la chanson de St. Alexis, où les représentants français des participes manens, vivens, sedens, tenens, figurent dans des assonances en *-an* sous les formes *remanant* (v. 10), *vivant* (v. 39), *sedant* (v. 114), *apartenant* (v. 272).

2º **Entem**, nous venons de le voir, a disparu dans une époque prélittéraire devant -antem: debentem > devente > *devante > *devant*. Cette substitution n'a eu lieu qu'après l'assibilation du *c*, comme le montre *disant*, qui remonte nécessairement à dicentem (comp. vicinum > *voisin*, I, § 416), et non pas à *dicantem, qui aurait donné *diant* (comp. dicam > *die*). Rappelons que le dialecte lorrain du moyen âge conservait la terminaison originaire; à côté de *aidant, confortant*, on avait *servent, pendent, tenent*, etc.

Remarque. On trouve **-ent** dans un certain nombre de mots savants (adjectifs et substantifs): *absent, adhérent, présent, affluent, concurrent, différent, équivalent, excellent, influent, négligent, précédent, président*, etc. Comp. § 84, 2.

3º **Ientem** a été absorbé par -entem qui, à son tour, a été remplacé par *-ant:* dormientem > *dormente > *dormant;* facientem > *facente > *faisant;* morientem > *morente > *mourant;* partientem > *partente > *partant;* recipientem > *recipente > *recevant;* sapientem > *sapente > *savant*, etc. La disparition de -ientem remonte assez haut; dans une inscription de l'an 31 après J.-C. on lit facendo (Schuchardt, II, 445), et dans les manuscrits mérovingiens on trouve sapenti, recipendi, convenendi, etc. Ajoutons que -iens s'est propagé, dans un seul cas, à un verbe de II; on trouve doliens (C.I.L., XII, 2863) pour dolens, et le Jonas offre *doliants*.

Remarque. La terminaison -ientem s'est conservée dans une forme qui de bonne heure est devenue substantif: servientem > *sergent* (la forme verbale *servant* remonte à *serventem). On trouve *-ient* dans quelques mots savants (adjectifs et substantifs): *efficient, émollient, expédient, orient, patient, récipient*, etc. Ajoutons pour la vieille langue *escient*, souvent employé dans la combinaison *mien escient(re)* (< lat. vulg. meo sciente pour me sciente); le français moderne a gardé le mot dans les locutions *à mien escient, à bon escient.*

83. Formes particulières.

1º Bibentem > vfr. *bevant*, d'où *buvant* (I, 233, 1); une troisième forme *boivant*, modelée sur *boire, boit*, etc., apparaît sporadiquement. Ménage remarque: »Les Provinciaux disent, *en boivant*. Il faut dire, *en buvant*« (*Observations*, p. 221).

2° Cadentem > vfr. *cheant* (ou *chaant*), d'où *chéant* (dans *déchéant, échéant*) ou *cheyant* (employé encore par Rostand, Cyrano de Bergerac, p. 142). *Cheant* aurait dû donner *chant*, mais une telle forme monosyllabe aurait fait disparate avec tous les autres participes présents, et comme on a voulu distinguer la terminaison d'avec le radical, la synérèse ordinaire (I, § 265) n'a pas eu lieu; on la trouve au contraire dans l'adjectif *mescheant* > *meschant* > *méchant*. Comp. ci-dessous le développement de credentem et de sedentem.

3° Credentem devient *creant*, remplacé par *croyant* (sous l'influence de *croire, crois, croie*); comp. *mécréant*, où l'ancienne forme s'est conservée.

4° Habentem devient *avant*, qui se rencontre rarement (voir les Psautiers d'Oxford et de Cambridge); la forme ordinaire est *ayant*, modelé sur le présent *(ai, aie)*.

5° Legentem aurait dû donner *leant;* cette forme n'existe pas, on n'a que *lisant*, dont l'explication reste à trouver (cf. § 44, 2).

6° Potentem devient *poant, povant, pouvant* (I, § 279, 2). Le doublet *puissant*, qui est devenu un pur adjectif, a été modelé sur le présent *(puis, puisse)*.

7° Prendentem devient *prendant*, remplacé par *prenant* qui probablement a été modelé sur *venant* (cf. § 40, 2). Les deux formes s'employaient simultanément au moyen âge.

8° *Sapentem (pour sapientem, voir § 82, 3) donne *savant* qui s'emploie comme participe présent encore au XVIe siècle: Phaeton . . . ne *sçavant* ensuyvre la ligne ecliptique (Rabelais, II, 2). Depuis ce temps-là, *savant* est exclusivement adjectif ou substantif; comme part. prés. on se sert de *sachant*, dont on trouve des exemples déjà au XIIe siècle; c'est une forme refaite sur *sache*.

9° Sedentem devient *seant*, conservé sous les deux formes *séant (bienséant, malséant)* et *seyant* (*asseyant, rasseyant;* on trouve aussi *assoyant;* comp. § 119, 4).

10° Valentem devient *valant;* le doublet *vaillant*, qui est aujourd'hui un pur adjectif, a été modelé sur le présent *(vail, vaille);* un reste de son ancien sens verbal se trouve dans *n'avoir pas un sou vaillant, avoir dix mille écus vaillant*. Vaugelas remarque sur ces locutions: »Il est vray que selon la raison il faudroit dire, *cent mille escus valant*, et non pas, *cent*

mille escus vaillant, parce qu'outre l'équiuoque de *vaillant,* et la reigle qui veut qu'on ne face point d'équiuoque sans nécessité, *valoir* fait *valant,* comme *vouloir* fait *voulant,* et non pas *vaillant.* Aussi l'on dit *equiualant,* et non pas *équiuaillant.* Mais l'Vsage plus fort que la raison dans les langues, fait dire à la Cour et escrire à tous les bons Autheurs, *cent mille escus vaillant* et non pas *valant.* C'est en Poictou principalement, où l'on dit *valant* (*Remarques,* I, 99).

11⁰ Volentem 〉 *volant, voulant.* Au moyen âge on avait aussi *vueillant* fait sur *vueil* (§ 121) et *vueille* (§ 143). Cette forme est restée sous une forme altérée dans *bienveillant (bienveillance)* et *malveillant (malveillance).*

84. Doublets. La langue actuelle possède en plusieurs cas deux (parfois trois) formes du participe présent du même verbe. En règle générale, l'une de ces formes fonctionne comme verbe, l'autre comme nom.

1⁰ Doublets **d'origine française.** Nous avons vu que parfois le développement analogique amène la création d'une nouvelle forme; cette forme remplace l'ancienne (comp. *avant* et *ayant*) ou reste à côté d'elle. Voici quelques exemples de ce dernier phénomène; nous citons d'abord la forme étymologique sans égard à la fonction que lui attribue l'usage actuel: *amant — aimant, chéant* (dans *déchéant, échéant*) *— cheyant, créant* (dans *mécréant*) *— croyant, ponant — pondant, pouvant — puissant, savant — sachant, séant (bienséant, malséant) — seyant — assoyant, sergent — servant, valant — vaillant.*

2⁰ A côté des participes présents on a parfois des doublets **savants,** qui présentent une orthographe étymologique et qui fonctionnent exclusivement comme noms. Exemples: *différant — différent, équivalant — équivalent, excellant — excellent, influant — influent, négligeant — négligent, précédant — précédent, présidant — président,* etc.; *convainquant — convaincant, extravaguant — extravagant, fabriquant — fabricant, fatiguant — fatigant, intriguant — intrigant, provoquant — provocant,* etc. On voit que ces doublets sont ordinairement des homonymes; des cas comme *concourant — concurrent* sont rares. Rappelons aussi *arrogeant* et *arrogant,* dérivé de l'ancien verbe *arroguer* (comp. I, § 434, 1) ou directement du latin arrogans.

85. Rapport du participe présent avec les autres temps. — Le participe présent est surtout lié au présent de l'ind. et du subj., dont il subit une certaine influence; il est rare que le part. prés. influe sur les autres temps.

1⁰ Les formes analogiques déjà citées *ayant, puissant, sachant, vaillant* sont modelées sur *ai (aie), puis (puisse), sache, vail (vaille);* ajoutons les anciennes formes *veignant* (dans *bienveignant*), *vueillant, diant,* doublets de *venant, voulant, disant,* et modelées sur *veigne* (§ 144), *vueille* (§ 143, 2), *die* (§ 139, 4).

2⁰ Une influence sporadique de l'infinitif et du futur se manifeste dans le *d* de *pondant, sourdant, tordant* (§ 37), et le *c* de *vaincant* (§ 34).

3⁰ Le participe présent et les formes qui s'en rapprochent influencent parfois les autres temps; rappelons *dise* et *écrivis* qui remplacent *die* (dicam) et *escrisis* (scripsisti), grâce à l'influence de *disant (disoie)* et *escrivant (escrivoie).*

4⁰ La voyelle atone du part. prés. peut se généraliser (§ 22, 1) ou se changer sous l'influence des formes fortes du présent *(plovant pleut — pleuvant pleut)* ou du présent et de l'infinitif *(veant voit veoir* 〉 *voyant voit voir, creant croit croire* 〉 *croyant croit croire).*

86. Déclinaison. Le participe présent se déclinait au moyen âge comme un adjectif (cf. § 249):

	(Masculin)	(Féminin)
Cas sujet	*chantanz*	*chantant, chantante*
Cas régime	*chantant*	*chantant, chantante*
Cas sujet	*chantant*	*chantanz, chantantes*
Cas régime	*chantanz*	*chantanz, chantantes*

L'addition de l'*e* au féminin remonte au moins au XIIᵉ siècle; on trouve par ex. dans le Comput de Philippe de Thaun *ardante* (v. 401), *trenchantes* (v. 669), etc. Les formes étymologiques sans *e* restent en usage, surtout au pluriel, jusqu'au XVIᵉ siècle. Antoine de La Salle écrit tantôt *causes suffisans,* tantôt *causes suffisantes* (Quinze Joies de mariage. La 10ᵉ joye). La même hésitation se trouve dans les auteurs de la Renaissance. Desportes écrit: »Non, pour mille vertus *honorans* ta jeunesse«, mais Malherbe observe: »C'est mal parlé, il fallait

ici, un participe féminin. Or le participe féminin ne vaudroit rien, il devoit donc user d'une autre façon de parler.« De nos jours, le participe présent est toujours invariable quand il désigne une action; employé comme adjectif il s'accorde, comme tous les adjectifs, en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte. Ces règles, dont nous parlerons plus en détail dans la Syntaxe, datent du XVIIe siècle: le samedi 3 juin 1679, l'Académie décida qu'on ne déclinerait plus les participes actifs.

CHAPITRE VIII.

LE PARTICIPE PASSÉ.

87. On avait en latin des formes faibles et des formes fortes; les premières avaient l'accent sur la terminaison, les secondes sur le radical.

1⁰ Les formes faibles se terminaient en **-atum, -etum, -utum, -itum:** cantatum, deletum, consutum, dormitum. De ces terminaisons, -etum a tout à fait disparu, les autres se sont maintenues: *chanté, cousu, dormi.*

2⁰ Les formes fortes se terminaient en **-sum** ou **-tum**: missum, cursum, factum, victum, debĭtum, etc. Plusieurs de ces formes se sont maintenues: missum ⟩ *mis,* factum ⟩ *fait;* plusieurs ont disparu devant des formes faibles analogiques, ainsi victum a été remplacé par *vaincu,* cursum par *couru,* debitum par *dëu, dû,* etc.

A. FORMES FAIBLES.

88. Atum, propre à la 1re conjugaison, s'est maintenu en français sous la double forme d'*é* ou d'*ié* selon la nature de la consonne précédente (§ 73): cantatum ⟩ *chanté,* amatum ⟩ *amé, aimé,* judicatum ⟩ *jugié,* collocatum ⟩ *couchié,* etc. Les formes en *-ié* s'assimilent au XVe siècle à celles en *-é: jugié ⟩ jugé, couchié ⟩ couché.*

Remarque. Notons l'existence dans I de quelques formes non étymologiques en *-u*. On trouve au moyen âge à côté de *esté, arresté* les formations analogiques *estu (estëu), arrestu (arrestëu).* Dans la langue moderne on emploie comme euphémisme (comp. § 72, Rem.) *fichu* à côté de *fiché.* On dit indistinctement: *Je lui ai fichu* ou *fiché une claque.*

89. Itum donne régulièrement **-i**: dormitum > *dormi*, servitum > *servi*, auditum > *ouï*, etc. Cette terminaison a été appliquée à presque tous les verbes de IV. On lit dans le glossaire de Reichenau (I, § 12): Sepulta i. e. sepelita; cette forme vulgaire se retrouve dans le français *enseveli;* comp. encore *senti* (lat. sensum), *repenti*, etc.

Remarque. Il y a eu confusion entre les terminaisons *-i*, *-is*, *-it*. C'est *-i* qui l'a emporté dans *ri* < vfr. *ris* < risum, et *suffi* < vfr. *soufit* < lat. suffectum. C'est *-it* qui a eu le dessus dans les formes féminines patoises *finite* (Jaubert, I, 437), *assite*. Rappelons encore pour la langue littéraire les doublets *béni*, tiré régulièrement de *bénir*, et *bénit*, probablement une contamination de *benoît* (§ 102, 7) et de *béni*.

90. Quelques verbes en *-ir* ne présentent pas de part. passé en *-i*. Un tel désaccord entre l'infinitif et le participe se trouve dans *courir* — *couru*, *férir* — *féru*, *issir* — *issu*, *tenir* — *tenu*, *venir* — *venu*, *vêtir* — *vêtu*, *couvrir* — *couvert*, *ouvrir* — *ouvert*, *offrir* — *offert*, *souffrir* — *souffert*, *mourir* — *mort*, *acquérir* — *acquis*. Voici comment s'expliquent ces formes:

1⁰ *Couru* et *tenu* ont remplacé cursum et tentum (§ 104) et sont conformes aux infinitifs *courre* (§ 77, 1) et *tenoir* (§ 75,3). *Venu* est probablement dû à l'influence de *tenu*.

2⁰ Pour expliquer *féru* et *vêtu*, il faut se rappeler qu'au moyen âge beaucoup de participes hésitent entre *-i* et *-u*. On trouve ainsi *féri* — *féru*, *oï* — *oü*, *parti* — *partu*, *senti* — *sentu*, *repenti* — *repentu*, *vesti* — *vestu*, *cueilli* — *cueillu*, *bouilli* — *bouillu*, *failli* — *faillu*, *sailli* — *saillu*, *rempli* — *remplu*, *verti* — *vertu*. Nous trouvons encore aux XVᵉ et XVIᵉ siècles plusieurs traces de ces doublets en *-u:* Et ung enfer où damnez sont *boulluz* (Villon). Je m'en suis *sentu* (Charles d'Orléans, Ball. 106). M'en a *faillu* fouyr au mieulx que j'ai peu (Jehan de Paris, p. 5). Les grammairiens du XVIᵉ siècle blâment l'emploi de *sentu* pour *senti;* Vaugelas consacre un article à démontrer qu'il faut dire *peu s'en est failli* et non pas *peu s'en est fallu* (*Remarques*, I, 421), et à cette occasion Th. Corneille rappelle que le peuple dit *boulu* pour *bouilli*.

3⁰ *Issu* est dû à l'ancien infinitif *istre* (§ 79, 2) pour *issir*.

4⁰ *Ouvert* et *couvert* remontent directement à apertum et coopertum; *offert* et *souffert* sont des formations analogiques. De très bonne heure on trouve aussi *ouvri* (Psautier lorrain,

21, 13), *couvri, offri, souffri,* refaits sur les infinitifs *ouvrir, couvrir, offrir, souffrir.* Jean Garnier accepte même ces formes (Livet, p. 320), mais Henri Estienne les condamne; elles vivent de nos jours dans les patois (Jaubert, I, 297; Nisard, p. 234). Nous avons aussi trouvé *ouvru,* employé à la rime dans une chanson populaire: Le bon Dieu l'a voulu, la terre elle a *ouvru* (Decombe, p. 386).

5⁰ *Mort* dérive directement de mortuum; on trouve aussi au moyen âge *mouru:* Il est *mouruz* (Jubinal, Mistères, I, 163); cette forme est encore en usage dans les patois (Jaubert, II, 86). Malgré l'infinitif en *-ir* on ne trouve jamais *mouri.*

6⁰ *Quis* paraît remonter à un *quæsum (cf. § 100, 6), dont la voyelle a été modifiée sur celle du passé défini (comp. *pris,* § 99, 14). On ne trouve jamais *quéri,* mais sporadiquement *queru:* Et eulz en uain et pour mal ont *quairut* mon arme (Psautier lorrain, 62, 9). Il m'a *requerru* d'ung baiser (Chanson populaire, ZRPh, V, 529).

91. Utum devient **u:** consutum 〉 *cousu.* Cette terminaison s'employait en latin classique dans peu de formes: imbutum, solutum, tributum, argutum, minutum, etc.; on en a gardé les suivantes en français:

1⁰ Consutum 〉 *cousu,* conservé jusqu'à nos jours; sur la forme collatérale patoise *coudu,* voir § 38, 1.

2⁰ Secutum 〉 vfr. *sëu (söu), su;* notez aussi la forme (provençale?) *segu:* Je l'ay de près *segue* (Paris, Chansons du XVᵉ siècle, p. 106). De bonne heure se montrent les formations analogiques *sui, sivi, suivi,* dont la dernière l'emporte.

3⁰ Solutum 〉 vfr. *solu,* conservé dans *résolu, dissolu* (cf. it. *soluto*). A côté de cette forme, il faut admettre l'existence de *solsum (§ 100, 8) et de *soltum (§ 103, 2).

4⁰ Volutum 〉 vfr. *volu;* cette forme a disparu ainsi que les formations analogiques *volt* (§ 103, 4), *vols* (§ 100, 11), *volsu.*

Remarque. Acutum et minutum se sont conservés comme adjectifs: *aigu, menu;* tributum comme substantif: vfr. *trëut* (remplacé par la forme savante *tribut*). Comp. encore les mots savants *absolu* (〈 absolutum). *imbu* (〈 imbutum), *statut* (〈 statutum), *révolu.*

92. La terminaison -utum a été introduite par analogie dans un très grand nombre de participes passés; elle s'applique

d'abord et principalement aux verbes qui ont -ui au parfait, mais son domaine s'est élargi continuellement. Ces nouvelles formes ont été employées dans toutes les langues romanes; elles se retrouvent aujourd'hui en roumain, en italien, en rhéto-roman, en provençal, en français, tandis que l'espagnol et le portugais ont remplacé l'ancien *-udo* par *-ido: perdudo* 〉 *perdido, tenudo* 〉 *tenido,* etc. Voici quelques exemples de créations analogiques en -utum et leur sort dans les langues romanes:

(Lat. classique)	(Lat. vulgaire)	(Roumain)	(Italien)	(Français)
bibĭtum	bebutum	*beut*	*bevuto*	*bëu, bu*
credĭtum	credutum	*crezut*	*creduto*	*crëu, cru*
debĭtum	debutum		*dovuto*	*dëu, dû*
habĭtum	habutum	*avut*	*avuto*	*ëu, eu*
perdĭtum	perdutum	*pierdut*	*perduto*	*perdu*
placĭtum	placutum	*plăcut*	*piaciuto*	*plëu, plu*
receptum	receputum		*ricevuto*	*recëu, reçu*
tentum	tenutum	*tinut*	*tenuto*	*tenu*
visum	vedutum	*vezut*	*veduto*	*vëu, vu*

93. La terminaison **-u** est devenue, à côté d'*é* et d'*i*, une des formes principales du part. passé. Comme nous venons de le voir (§ 91), elle n'est étymologique que dans quelques cas isolés; mais les formations analogiques sont très nombreuses, et *-u* s'applique maintenant à presque tous les verbes en *-oir: recevoir — reçu, devoir — dû, pouvoir — pu* (exc. *asseoir — assis*); à la plupart des verbes en *-re: perdre — perdu, rendre — rendu, mordre — mordu,* et à quelques verbes en *-ir* (voir § 90).

Remarque. Il y a eu confusion entre *-u, -us* et *-ut.* Les vieilles formes *conclus — concluse, exclus — excluse* sont devenues *conclu — conclue, exclu — exclue.* (Le substantif *écluse* a naturellement gardé l's). Encore Racine écrit: Pourquoi de ce conseil moi seule suis-je *excluse* (Bajazet, III, sc. 3). De nos jours on trouve, à côté de *perclus — percluse,* les formes populaires *perclu — perclue* (voir p. ex. Zola, Le docteur Pascal, p. 48). R. Garnier s'est servi à la rime de la forme *conclute:* Or pour vostre Cesar vous poursuiuistes Brute, Et toutefois sa mort fut deuant moy *conclute* (Porcie, v. 1743).

94. La substitution des formes faibles en *-u* aux formes fortes a eu lieu successivement et dès les temps prélittéraires.

Ainsi cursum, fusum, ventum, tentum ont disparu avant le Xe siècle devant des créations nouvelles en -utum, d'où *couru, fondu, venu, tenu;* arsum et ruptum vivent encore au moyen âge sous les formes *ars, rout,* qui cèdent la place à *ardu, rompu;* morsum 〉 *mors* disparaît à la fin du XVIe siècle, *torsum 〉 *tors* est encore vivant au XVIIe siècle. Ménage remarque: »On disoit autrefois *Je vous ay mords,* pour dire *Je vous ay mordu* . . . . On ne le dit plus presentement. Mais on dit encore *tors: Je lui ay tors le cou.* On commance pourtant à dire *tordu;* & apparemment il gagnera bien-tost le dessus. Pour *du fil retors,* on ne le dit que de cette façon; & ce seroit tres mal parler, que de dire *du fil retordu.* Nous disons en Anjou *La poulle a ponds* . . . . On dit à Paris, *La poulle a pondu, Vn œuf pondu.* Et c'est comme il faut parler. *Pondre* se doit conjuguer comme *fondre, tondre:* & on dit *fondu, tondu*« (*Observations,* p. 79). On peut encore observer la même tendance au nivellement surtout dans le langage des enfants où, par exemple, *mort* est souvent remplacé par *mouru,* et dans les patois, comme le montre le vers suivant: Vous avez la main *teindue* en couleur de violette (Rolland, *Chansons populaires,* I, 315). La suprématie de la terminaison *-u* est très sensible dans les patois. On y trouve des formes comme *sentu, sortu, haïssu, naissu, gémissu, plaisu, plaignu,* etc.

95. Observations sur le développement des formes en *-u:*

1° La consonne labiale qui précède -utum disparaît (comp. I, § 371, 378): *debutum (it. *dovuto*) 〉 *dëu, dû;* *habutum (it. *avuto*) 〉 *ëu, eu;* *movutum 〉 *mëu, mû;* *saputum (it. *saputo*) 〉 *sëu, su.*

2° L'*e* féminin qui précède l'*u* en vieux français s'amuït régulièrement et disparaît de la graphie sans laisser de trace: *bëu* 〉 *bu, pëu* 〉 *pu, crëu* 〉 *cru, recëu* 〉 *reçu,* etc. (on a pourtant conservé *eu* [y]). La suppression de l'*e* est marquée par un accent circonflexe (I, § 104) dans les seules formes *crëu* (de *croître*) 〉 *crû (accrû, décrû), dëu* 〉 *dû (redû,* mais *indu), mëu* 〉 *mû* (mais *ému, promu*), et elles ne conservent le circonflexe qu'au singulier masculin. Autrefois cet accent était d'un emploi bien plus général: Racine écrit p. ex. *vû* (Andromaque, v. 115), *pû, plû, déchû.*

96. Formes particulières.

1° **Crû,** vfr. *crëu,* remplace cretum. Une forme correspondante au roum. *crescut* et à l'it. *cresciuto* est *croissu,* qui se trouve dans les patois.

2° **Eu** a conservé dans la graphie l'*e* féminin amuï. Quant à la synérèse (I, § 269), il faut remarquer que la prononciation dissyllabique existait au XVIIe siècle. Dans une de ses Lettres (II, n° 21), Balzac demande à Chapelain: »Dites-moi s'il vous plaist . . . . si vous approuvez la prononciation de Paris qui coupe en deux le monosyllabe: *J'ay ëu, il a ëu*«. A propos de cette question, Ménage remarque: »M. Chapelain luy répondit; je l'ay su de lui-mesme; que cette prononciation estoit très-vicieuse, nonobstant la Chanson, qui dit,

Comtesse de Cursol,
La, u, ré, mi, fa, sol,
Je veux mettre en musique,
Que vous avez eü
La, sol, fa, mi, ré, u,
Plus d'Amans qu'Angelique.

Il n'y a que les Badaux de Paris qui prononcent de la sorte. Tous les honnestes gens, & à la Cour & à Paris, disent *u* en une syllabe. Et c'est comme parlent tous nos bons Poëtes modernes« (*Observations,* p. 77). Dans les patois modernes on trouve les formes collatérales *évu* et *ayu* (fait sur *ayant*).

B. FORMES FORTES.

97. Le nombre des participes forts est allé diminuant jusqu'à nos jours comme nous l'avons montré sommairement ci-dessus (§ 94; comp. plus loin § 101). Dès les premiers temps, on a créé de nouvelles formes faibles, jamais des formes fortes; les quelques reformations en *-s* et *-t* dont on constate l'existence (voir §§ 100, 103, 106) remontent toutes à une époque prélittéraire.

I. FORMES EN -SUM.

98. **SUM.** De cette terminaison, il ne reste en français qu'un s: sparsum 〉 vfr. *espars,* morsum 〉 vfr. *mors,* clausum 〉

clos, etc. La langue moderne a conservé les participes suivants en *-s: acquis, conquis, circoncis, mis, occis, pris, sis (assis, sursis); clos, absous, dissous, résous.* Ajoutons que *conclus, exclus, ris* ont perdu leur *s* et sont devenus *conclu, exclu* (§ 93, Rem.), *ri*. La langue médiévale connaissait plusieurs autres formes en *-s* dont les unes, telles que *mors, tors*, etc. ont été supplantées par des formes faibles *(mordu, tordu)*, tandis que les autres, telles que *ars, espars, ters*, sont mortes sans être remplacées.

REMARQUE. Un certain nombre de participes en -sum ont disparu avant le Xe siècle, remplacés par des formes analogiques: casum 〉 *cadutum 〉 *chëu, chu* (it. *caduto*); visum 〉 *vedutum 〉 *vëu, vu* (it. *veduto*); sensum 〉 *sentitum 〉 *senti* (it. *sentito*).

99. Voici quelques remarques sur le sort des participes en -sum:

1° Arsum 〉 vfr. *ars*, encore en usage au XVIe siècle: Je octroye que soye *arse* et cuytte, Si je ne fais bien vostre paix (*Anc. th. fr.*, III, p. 403). Il paraît que c'est ce participe qui se retrouve dans le nom de la rue *S.-André des Arts.*

2° Ausum, conservé dans l'adjectif vieilli *os*.

3° Cisum, conservé dans les mots savants occisum 〉 *occis*, circumcisum 〉 *circoncis*.

4° Clausum 〉 *clos (éclos, enclos, forclos)*. Comp. les composés conclusum 〉 *conclus*, plus tard *conclu* (§ 93, Rem.); *exclus* 〉 *exclu; inclus, perclus*.

5° Cursum, conservé dans les substantifs *cours, course*, a été remplacé par *couru*.

6° Cussum (= quassum), conservé dans succussum 〉 vfr. *secous*, encore employé au XVIe siècle: Le gland des chesnes *secoux* (Ronsard). J'eusse *secoux* vostre pelisse (*Anc. th. fr.*, II, 337). *Secous*, conservé dans le substantif *secousse*, a été remplacé par *secoué* (comp. § 64, 9). L'ancienne langue employait aussi *escous* et *rescous*.

7° Falsum, disparu comme forme verbale (cf. § 103, 1), est remplacé par *failli* (inf. *faillir*) ou *fallu* (inf. *falloir*).

8° Fissum (it. *fesso*), remplacé par *fendu* (it. *fenduto*).

9° Fusum (it. *fuso*), remplacé par *fondu* (it. *funduto*).

10° Mansum 〉 vfr. *mes* (it. *maso*); on disait aussi *manu, masu, mansu*.

11⁰ Missum 〉 *mis;* cette forme paraît influencée par le parf. *mis* (〈 mīsi; § 180, 1); on aurait attendu **mes;* cf. les substantifs *mets* (pour *mes;* I, § 98), *messe,* et le part. italien *messo.*

12⁰ Morsum 〉 vfr. *mors* (it. *morso*), remplacé par *mordu*; la forme forte est encore employée par Marot et Rabelais. Meigret remarque: »Combien q'on estime *mors* melleur, *mordu* toutefoes et suyuant la regle« (*Tretté,* p. 119, 15); au XVIIe siècle *mordu* est la seule forme employée (§ 94). *Mors* est resté comme substantif; il a changé d'orthographe dans le composé *remords.*

Occisum, voir cisum.

13⁰ Pensum remplacé par *pendutum 〉 *pendu* (it. *penduto*).

14⁰ Prensum 〉 *pris;* cette forme paraît influencée par le parf. *pris* (〈 prēsi; cf. § 180, 2); on aurait attendu *preis* (le fragm. d'Alexandre d'Albéric donne *preys*), *prois.* A côté de *pris,* on trouve dès le moyen âge *prins* (Amis et Amiles, v. 287, 3075); cette forme est encore citée par les grammairiens du XVIIe siècle, mais ils la réprouvent. Th. Corneille observe: »On disoit autrefois, *Il a prins,* et quelques-uns l'escriuent en Prouince. C'est une grande faute: il faut toujours dire, *il a pris*« (Vaugelas, *Remarques,* I, 183). La forme réprouvée s'emploie encore dans plusieurs patois: *J'a prin éne rôte novèlle* (*Le Lorrain,* 1853, p. 23).

15⁰ Rasum 〉 vfr. *res* (it. *raso*), encore employé aux XVe et XVIe siècles: Nos robbes sont plus qu'estamine — *Reses* (Patelin, v. 31). Il fut *rez* .... comme un navet (Villon, *Rondeau*). De nos jours le mot s'est maintenu dans quelques termes tout faits: *rez-de-chaussée, rez-mur, rez-pied, rez-terre, les rez et les tondus.*

16⁰ Risum 〉 vfr. *ris* (it. *riso*), remplacé par *ri.* La forme étymologique s'emploie encore au XVe siècle: La belle s'est *soubzrise* (Paris, *Chansons,* p. 3).

17⁰ Sparsum 〉 vfr. *espars* (it. *sparso*).

18⁰ Sessum 〉 *sis;* la voyelle s'est modifiée sur celle du passé défini (comp. ci-dessus *pris,* et *quis,* § 108, 3). Une nouvelle formation barbare est *seyé,* créée par Saint-Simon (voir Littré) sur *seyait* et *seyant* (§ 83, 9).

19⁰ Tensum (it. *teso*), remplacé par *tendu.*

20⁰ Tersum 〉 vfr. *ters* (it. *terso*).

21⁰ Versum, conservé dans conversum 〉 vfr. *convers* (it. *converso*), remplacé par *converti* (it. *convertito*).

22⁰ Visum (comp. it. *visto*), remplacé par *vedutum 〉 *vëu, vu* (it. *veduto*).

100. Reformations en **-sum**:

1⁰ *Absconsum (pour absconditum) 〉 vfr. *ascons, abscons,* repris par les décadents.

2⁰ *Defensum (avec *n*), refait à defendere; cette forme, conservée comme substantif (§ 111), a été remplacée comme participe par *défendu*; sur le sort du classique defe(n)sum, voir § 111.

3⁰ *Dispensum (avec *n*), refait à dispendere, a été conservé comme substantif (§ 111).

4⁰ *Monsum, remplaçant de monitum, est attesté par le vfr. *semons* (prov. *somons*): Et en fut *semons* li rois (Ménestrel de Reims, § 456). On en a gardé le subst. *semonce.*

5⁰ *Persum, forme collatérale de *perdutum (§ 107, 6), conservé dans le vfr. *pers* (comp. l'italien qui emploie les deux formes *perso* et *perduto*).

6⁰ *Quæsum remplace quæsitum; voir § 90, 6.

7⁰ *Responsum (avec *n),* refait à respondere; conservé comme substantif *(répons, réponse),* remplacé comme participe par *répondu.*

8⁰ *Solsum, remplaçant de solutum (§ 91, 3) est attesté par le vfr. *sols, asols*, etc., conservé dans *absous, dissous, résous.*

9⁰ *Sursum, remplaçant de surrectum (Festus donne sortum), est attesté par le vfr. *sors,* conservé dans les substantifs *source, ressource.*

10⁰ *Torsum, remplaçant de tortum, est attesté par le vfr. *tors (estors),* qui a maintenant cédé la place à *tordu.* L'ancien participe fort vit encore dans quelques expressions toutes faites (*du fil tors, de la soie torse,* etc.) et dans *retors.*

11⁰ *Volsum, doublet de volutum (§ 91, 4), attesté par le vfr. *vols, vous;* comp. les dérivés *voussoir, voussure.*

II. FORMES EN -TUM.

101. Nous examinerons les participes en **-tum** par groupes selon le phonème qui précède. Dans quelques cas isolés c'est

une voyelle accentuée, et en ce cas le *t* disparaît: natum > *né;* mais le plus souvent c'est une consonne ou un *i* inaccentué, et alors le *t* se conserve: scriptum > *écrit,* mortuum > *mort,* tremitum > *crient, craint.* La langue moderne possède les participes suivants en *-t: confit, dit, écrit, frit, fait, trait, mort, couvert, ouvert, souffert, offert;* ensuite les participes de tous les verbes en *-aindre, -eindre, -oindre, -uire: craint, atteint, joint, construit* (excepté *fui, lui, nui*); l'ancien *soufit* a perdu son *t,* et est devenu *suffi.* Au moyen âge le nombre des participes forts en *t* était plus grand: on disait ainsi *coilloit, lit, rout, tort,* formes qui ont été supplantées par *cueilli, lu, rompu, tordu.*

102. CTUM. Cette terminaison devient régulièrement **-it**; elle se trouve dans les mots suivants:

1° Afflictum > vfr. *afflit* (it. *afflitto*); remplacé par *affligé.*

2° Cinctum > *ceint* (it. *cinto*).

3° Coctum > *cuit* (it. *cotto*).

4° Collectum > vfr. *coilleit, coilloit,* remplacé par la forme analogique *coilli, cueilli;* l'ancien participe se retrouve dans *cueillette,* où un changement de suffixe a eu lieu (comp. *emplette* pour *emploite*), et dans le doublet savant *collecte.* Sur collectum a été modelé *tollectum (voir § 103, 3).

5° Confectum > *confit.*

6° Despectum > *despit* (méprisé), encore employé par La Fontaine: Nérie, honteuse et *dépite* (La coupe enchantée).

7° Dictum > *dit;* on aurait attendu *deit* (it. *detto,* v. esp. *decho*): l'*i* paraît dû à l'influence de l'infinitif. Le développement correct de l'ĭ latin s'observe dans les composés benedĭctum > *beneeit* > *beneoit* > *benoît,* et maledictum > vfr. *maleeit* > *maleoit* > *maloit.* Ces deux participes ont disparu; pourtant *benoît* s'est conservé comme adjectif: *Le benoît paradis* (Voltaire), *un benoît personnage,* et comme substantif: *Saint Benoît, la benoîte* (nom de plante); c'est encore le même mot que nous trouvons dans *benêt* (cf. I, § 160, Rem.). Sous l'influence des infinitifs *bénir* et *maudire,* on a créé: *béni* et *maudit.* A côté de *béni,* on a *bénit* (cf. § 89, Rem.); sur l'emploi de ces deux participes Vaugelas remarque: »Tous deux sont bons, mais non pas dans le mesme vsage. *Benit,* semble

estre consacré aux choses saintes, on dit à la Vierge, *Tu es benite entre toutes les femmes,* on dit, *de l'eau benite, vne Chapelle benite, du pain benit, vn cierge benit, vn grain benit,* et ce *t* là, a esté pris vraysemblablement du Latin benedictus. Mais hors des choses saintes et sacrees, on dit toujours *beni* et *benie,* comme *vne œuvre benie de Dieu, vne famille benie de Dieu, Dieu vous a beni d'vne heureuse lignee, a beni vos armes, a beni vostre travail* etc.« (*Remarques,* I, p. 387). L'Académie, qui approuve l'observation de Vaugelas, ajoute: »On peut toutefois dire en parlant à la Vierge, *vous estes benie entre toutes les femmes,* aussi bien que vous estes *benite entre toutes les femmes*«. On disait au moyen âge *eau benoiste,* d'où *benoistier, benoitier,* remplacé au XVIIe siècle par *bénitier* sous l'influence de *eau bénite.*

8⁰ Ductum > *duit* (it. *dotto*), conservé dans *conduit, enduit, déduit, produit, séduit,* etc.

9⁰ Factum > *fait* (it. *fatto*).

10⁰ Fictum, transformé en *finctum (d'après fingere), d'où *feint* (it. *finto*).

11⁰ Fractum > vfr. *frait,* remplacé par *fraint,* fait sur l'infinitif *fraindre.* Les deux formes alternent au moyen âge: Desous la boucle li a *fraite* e troée (Ogier le Danois, v. 5081). La targe dorée — Qu'en deus li a e *frainte* et tronçonnée (*ib.,* v. 5087). *Fraint* existe encore dans *enfreint,* dont on a faussé l'orthographe.

12⁰ Frictum > *frit* (it. *fritto*).

13⁰ Junctum > *joint* (it. *giunto*).

14⁰ Lectum > vfr. *lit* (it. *letto*), remplacé par la forme analogique *lëu* > *lu.* La forme étymologique s'emploie, au moins dans les composés, jusqu'à la Renaissance: Ta mort et passion *eslite* (Bartsch, 481, 21). La chose si est bien *eslite* (*Anc. th. fr.,* III, 132). Le féminin *élite* s'est conservé comme substantif.

15⁰ Pictum transformé en *pinctum (d'après pingere), d'où *peint* (it. *pinto*); cf. *peintre* de pictor (it. *pittore*).

16⁰ Planctum > *plaint* (it. *pianto*).

17⁰ Punctum > *point* (it. *punto*).

18⁰ Strictum > vfr. *estreit, estroit* (it. *stretto*), de bonne heure remplacé par la forme analogique *estraint* (it. *strinto*);

on avait de même *destreit* et *destraint*. Les formes analogiques ont seules survécu: *astreint, étreint, restreint*.

19⁰ Structum, conservé dans les composés *construit, instruit, détruit*.

20⁰ Suffectum > vfr. *soufit*, devenu *suffit*, par réaction étymologique, et écrit abusivement *suffi* (cf. § 89, Rem.).

21⁰ Tactum, dans attactum, transformé en *attanctum, d'où vfr. *ataint*, plus tard *ateint*, *atteint* (comp. l'inf. *ataindre* devenu *atteindre* d'après attingere).

22⁰ Tinctum > *teint* (it. *tinto*).

23⁰ Tractum > *trait* (it. *tratto*).

24⁰ Unctum > *oint* (it. *unto*).

25⁰ Victum, conservé en italien *(vitto)*, a été remplacé en français par *vaincu*, tiré de *vaincre*.

26⁰ Victum (de vivere), remplacé par *vescu, vécu;* l'ancien doublet *vesqui* n'a pas survécu; comp. it. *vissuto*.

REMARQUE. La terminaison -ctum n'a pas été productive; comme nouvelle formation on ne saurait guère citer que *tollectum (voir § 103, 3).

103. LTUM. Cette terminaison devient **-lt, -ut**; elle se trouve par ex. dans altum, cultum, consultum, occultum, sepultum, qui pourtant n'ont pas survécu en français. Sepultum a été remplacé par sepelitum, qui se trouve dans les textes vulgaires (voir Georges, *Wörterbuch;* C.I.L., XIII, 1968) et dans le glossaire de Reichenau (nº 165; voir I, § 12); il se continue en français dans le composé *enseveli*. Les autres formes en -ltum sont mortes sans avoir été remplacées; mais on constate en latin vulgaire la création d'un petit nombre de nouvelles formations, dont nous citons les suivantes:

1⁰ *Faltum, doublet de falsum (voir § 99, 7), conservé dans les substantifs *défaut* et *faute* (comp. it., esp., port., prov. *falta*); la forme a disparu comme participe à cause du changement de fallere en fallire (cf. § 66, 3).

2⁰ *Soltum, remplaçant de solutum (§ 91, 3) attesté par les vieilles formes *assout, resout* (cf. it. *sciolto;* esp. *suelto;* prov. et port. *solto*). Hardy encore emploie *résout* = *résolu*. La langue actuelle a gardé les féminins *absoute, dissoute,* dont les masculins sont *absous, dissous* (cf. § 100, 8). Ce mélange de formes en *-t* et en *-s* remonte assez haut; dans la Chirurgie

de H. de Mondeville on trouve *resolz* (§ 755) à côté de *resoute* (§ 117) et *resolute* (§ 1850).

3⁰ *Toltum, remplaçant de latum, est attesté directement par les formes vulgaires tulta (Esp. sagr., XI, 223), abstultum (Marc. Form., I, 32) et par le prov. *tolt, tout:* Ma onor m'a *toute* (Meyer, *Recueil,* p. 56, v. 326); on en trouve encore une trace dans *maltôte.* Rappelons que *tout* est assez rare, on trouve plus souvent *tolu* (inf. *toldre*), *toli* (inf. *tolir*) ou *toleit, toloit;* cette dernière forme remonte probablement à un *tollectum (comp. port. *tolheito*), modelé sur collectum.

4⁰ *Voltum, doublet de volutum (§ 91, 4), attesté par le vfr. *volt, vout;* comp. le subst. *volte, voûte.*

104. NTUM. Cette terminaison se trouve dans:

1⁰ Tentum, remplacé par *tenutum (§ 92), d'où *tenu* (it. *tenuto,* roum. *ţinut*). A partir du XVe siècle, se rencontre une nouvelle création analogique *tins,* probablement faite sur *prins* (§ 99, 14): J'ay toujours *tins* des bons sieurs les partis (Montaiglon, Anc. poésies fr., VIII, 206). Quitton l'oiseuse paresse qui nous a *tins* langoureux (J. Tahureau, Baisers). Th. Corneille ajoute à une remarque de Vaugelas: »Il en est aussi qui disent *tins* pour *tenu,* au participe du verbe *tenir: après qu'il lui eut tins ce discours.* C'est une faute aussi lourde que de dire, *il print, il a print*« (Vaugelas, *Remarques,* I, 183). Dans son livre sur le langage populaire de Paris, Nisard cite (p. 234) *tint, obtint, retint,* pour *tenu, obtenu, retenu.*

2⁰ Ventum, remplacé par *venutum (§ 92), d'où *venu* (it. *venuto*).

105. PTUM. Cette terminaison se réduit à *t;* elle n'a été conservée que dans les trois mots suivants:

1⁰ Emptum, dans le composé redemptum, qui se retrouve en vfr. sous beaucoup de formes: *reient, raient, reent, reant, raint, roint, rant* (on a aussi *reiens,* etc.).

2⁰ Ruptum > vfr. *rout,* remplacé par *rompu.* Les deux formes s'employaient simultanément: *Rout* sont et despané, mal atiré (Aiol, v. 1237). Li las en sont *rompu* et alasquié (*ib.,* v. 1951). On disait *rout* encore au XVIe siècle (voir Godefroy). On trouve de même *desrout* et *desrompu.* L'ancien participe fort est conservé dans *route* et *déroute.*

3⁰ Scriptum > *escrit, écrit.*

106. RTUM se trouve dans:

1⁰ Apertum > *ouvert* (it. *aperto*); comp. § 90, 4.

2⁰ Coopertum > *couvert* (it. *coperto*); comp. § 90, 4.

3⁰ Mortuum > *mort* (it. *morto*); comp. § 90, 5.

4⁰ *Offertum > *offert* (it. *offerto*); comp. § 90, 4.

5⁰ Suffertum > *souffert* (it. *sofferto*); comp. § 90, 4.

6⁰ Tortum > vfr. *tort;* cette forme était encore employée par Malherbe: Jusques à ce que la roue .... lui eut *tord* et rompu le col (II, 544); elle a été remplacée par *tordu* (cf. § 94).

107. ITUM (avec *i* bref). Cette terminaison s'employait généralement dans II (debĭtum, habĭtum, monĭtum, etc.), parfois dans I (crepĭtum, cubĭtum, sonĭtum, etc.) et dans III (alĭtum, fugĭtum, gemĭtum, strepĭtum, etc.). Elle ne se conserve qu'exceptionnellement; le plus souvent elle est remplacée par **-utum** (voir § 92). Voici quelques observations de détail:

1⁰ Bibĭtum, conservé dans le subst. *boite* (< bibita), remplacé comme participe par *bebutum > *bëu, bu* (it. *bevuto*).

2⁰ Cognĭtum, resté dans le vieil adjectif *coint,* remplacé comme participe par *cognutum > *conu, connu* (cf. it. *conosciuto*).

3⁰ Debĭtum, conservé dans le subst. *dette* (< debĭta), remplacé comme participe par *debutum > *dëu, dû* (it. *dovuto*).

4⁰ Habĭtum, remplacé par *habutum > *ëu, eu* (it. *avuto*); comp. § 96, 2. Conservé dans le comp. malehabĭtum > *malade.*

5⁰ Nocĭtum, remplacé par *nocutum > vfr. *nëu* (prov. *nogut;* comp. it. *nociuto*). On trouve aussi *nui* (pour *nuit*), qui survit, et *nuisi* (inf. *nuisir*).

6⁰ Perdĭtum, conservé dans le subst. *perte* (< perdĭta), remplacé comme part. par *persum (§ 100, 5) et *perdutum > *perdu* (it. *perduto*).

7⁰ Placĭtum, conservé dans le substantif *plaid* (vfr. *plait*), remplacé comme participe par *placutum > *plëu, plu* (comp. it. *piaciuto*).

8⁰ Posĭtum (it. *posto,* esp. *puesto*), conservé en français dans repositum > vfr. *repost* (au fém. *reposte* et *repose*), et dans le subst. præpositum > *prévôt.* On avait créé au moyen âge une nouvelle forme forte, *pons (respons),* qui correspondait mieux à l'infinitif *pondre* (< ponere), et qui s'emploie jusqu'à

la Renaissance: Un œuf *pont* et esclouz par Léda (Rabelais, I). Ces mos sont bien *espons* (Greban, Passion, v. 9635). C'est la forme analogique *pounu,* plus tard *pondu* (§ 37, 1), qui l'emporte.

9° Tacĭtum, remplacé par *tacutum 〉 *tëu, tu* (roum. *tăcut,* it. *taciuto*).

10° Tremĭtum, conservé dans vfr. *crient,* remplacé par *craint* (§ 47); la forme analogique *cremu* n'a pas survécu.

108. La terminaison -ĭtum a été utilisée en latin vulgaire dans plusieurs nouvelles créations. En voici quelques exemples, qui montrent qu'elle a été employée surtout quand la forme du participe fort s'éloignait trop du thème verbal:

1° *Mŏvitum (pour mōtum, de mŏvere), resté comme nom (*meute, Muette,* I, § 178, Rem.), remplacé comme participe par *movutum (§ 92) 〉 *mëu, mû.*

2° *Pendĭtum (pour pensum), conservé dans les deux substantifs *pente* (〈 *pendita) et *appentis* (〈 vfr. *apentiz* 〈 *appendititium, formé sur le part. *appenditus pour appensus). Comme participe il a été remplacé par *pendutum 〉 *pendu.*

3° *Quæsĭtum, dû à quæsi (§ 180, 2), remplace le classique quæsītum (conservé dans le roumain *cersit*). Il a gardé sa fonction verbale en italien *(chiesto);* en français on ne le trouve que dans quelques substantifs *(acquêt, conquêt, quête, conquête);* comme participe il a cédé la place à *quæsum, d'où *quis* sous l'influence du passé défini (comp. § 112, 2).

109. TUM précédé d'une voyelle accentuée se trouve dans:

1° Cretum, remplacé par des formations analogiques (voir § 96, 1).

2° Latum, remplacé par le roman toltum (§ 103, 3); le glossaire de Reichenau (n° 92) explique sublatum par subportatum.

3° Mōtum, remplacé par *movutum 〉 *mëu, mu;* sur la forme hypothétique *movĭtum voir § 108, 1. L'italien a *mosso.*

4° Natum 〉 *né;* au moyen âge on trouve comme formes concurrentes *nascu* et *nasqui.*

5° Statum 〉 *esté, été.*

Remarque. Tous les participes passés se déclinaient dans la vieille langue; *été* seul fait exception: il est indéclinable depuis les plus vieux textes. Pourtant dans quelques rares textes, on lui donne sporadiquement la marque du pluriel: Ilz avoient *estéz* choisis a l'eslite (*Jehan de Paris,* p. 83; comp. *ib.,* p. 113 et 117).

110. Nous avons vu aux paragraphes précédents que beaucoup de participes forts, disparus comme tels en français, ont été conservés comme noms. Il est intéressant de constater comment ces noms nous permettent souvent de reconstruire dans les détails l'évolution des participes forts et la série des formes analogiques consécutives. Exemples:

1° Fissum (it. *fesso*) a été conservé dans le subst. *fesse;* comme participe il a été remplacé successivement par *findĭtum, d'où *fente* (< *findĭta), et *fendutum > *fendu.*

2° Pensum, conservé dans le subst. *poids* (cf. le doublet savant *pensum*), remplacé comme participe par *pendĭtum, d'où *pente* (< *pendĭta), et *pendutum > *pendu* (it. *penduto*).

3° Positum, conservé dans *prévôt* (< præpositum), remplacé comme participe par *pons* ou *pont,* d'où *ponte,* et *ponnu, pondu.*

4° Tensum, conservé comme participe en italien *(teso),* ne se retrouve en français que comme nom (*toise* < tesa); comme part. il a été remplacé par *tendĭtum, d'où *tente,* qui, à son tour, a cédé la place à *tendutum (§ 92), d'où *tendu.*

111. Voici une liste de participes passés, étymologiques et analogiques, conservés en français comme substantifs, adjectifs ou prépositions:

Bibita > *boite.* Cessum > vfr. *ces* (comp. *abcès, accès, décès, excès, procès*). Cognitum > vfr. *coint.* Collecta > vfr. *cueilloite,* d'où *cueillette* (cf. *collecte*). Cursa > *course.* Cursum > *cours (concours, recours, secours).* Debita > *dette.* Defensa (§ 100, 1) > *défense.* Defensum > *défens* ou *défends.* Defe(n)sa > vfr. *defeise, defoise.* Defe(n)sum > vfr. *defeis, defois;* resté en normand sous la forme *défais.* Dispensa (class. expensa) > *dépense.* Dispensum (class. expensum) > *dépens.* Electa > *élite.* *Fallita > *falte, faute.* *Fendita > *fente.* Fissa > *fesse.* Fracta > vfr. *fraite,* ouverture, passage difficile; conservé dans beaucoup de patois et dans le nom de lieu *La Fraite*

(Seine-et-Oise). Fugita > *fuite.* Implicita > vfr. *empleite, emploite* > *emplette.* Missa (sc.: est ecclesia) > *messe.* Missum > vfr. *mes,* plus tard *mets.* Morsum > *mors* (et *remords*). *Movita (pour mota) > vfr. *muette* (cf. I, § 178, Rem.), *meute* (cf. *émeute,* tiré d'*émouvoir* d'après *meute*). Offensa > *offense.* Perdita > *perte.* Pensum > vfr. *peis, pois,* plus tard *poids.* Placitum > vfr. *plait,* plus tard *plaid,* sous l'influence de *plaider.* Pressum > *près.* *Quæsĭta > *queste, quête (conquête, enquête);* la forme masculine est conservée dans *acquêt, conquêt, requêt.* Recepta > *recette.* *Rendita (class. reddita) > *rente.* Responsa > *response, réponse.* Rupta (sc. via) > *route (déroute; banqueroute* < it. *bancarotta).* *Sequita > *siute, suite.* *Submonsa > *semonce.* Succussa > *secousse.* Sursa > *sourse, source (ressource).* *Tendita (ou tenta) > *tente (attente, détente, entente).* Tensa > *teise, toise.* *Tolta conservé dans *maltôte,* autrefois *maletolte.* Tortum > *tort.* Tundita > *tonte.* Tonsa > vfr. *touse;* cf. *touselle* emprunté au prov. *tosela.* Vendita > *vente.* *Volta > *volte, voûte;* la forme moderne *volte* vient de l'it. *volta.*

112. Rapport du participe passé avec les autres temps.

1° La voyelle du participe passé subit parfois une influence analogique de celle de **l'infinitif.** Ainsi sur le modèle de dīcere, lĕgere, ŭngere, pŭngere, les formes dĭctum, lēctum, ūnctum, pūnctum se changent en dīctum > *dit,* lĕctum > *lit,* ŭnctum > *oint,* pŭnctum > *point.* Il est intéressant de comparer tē̩ctum, dirēctum qui se sont conservés intacts *(toit, droit),* sans doute parce que tĕgere et rĕgere avaient disparu.

2° L'influence du **parfait** se fait sentir dans *mis, pris, quis, sis,* dérivés de missum, prensum, *quæsum, *sesum et dont la voyelle irrégulière paraît due aux parfaits *mis, pris, quis, sis;* comp. § 180.

CHAPITRE IX.

LE PRÉSENT DE L'INDICATIF.

113. On peut diviser les types latins en deux groupes principaux, selon que la première personne se termine par **-o** ou par **-io, -eo** (en latin vulgaire [jo]). Le premier groupe est le plus nombreux; il embrasse tous les verbes de I: canto, amo, clamo, lavo, etc., et la plus grande partie de ceux de III: scribo, vendo, perdo, vivo, etc. Le deuxième groupe embrasse originairement tous les verbes de II et de IV: teneo, sedeo, video, audio, dormio, servio, sentio, etc., et quelques-uns de III: facio, capio, jacio, etc. En latin vulgaire, la terminaison *-o* se généralise aux dépens de *-jo*, et on dit p. ex. *sento, *servo, *dormo, *vesto, pour sentio, servio, dormio, vestio. Le [j] disparaît de la 1e pers. du sing. et de la 3e pers. du plur.; la chute du phonème est attestée par les formes françaises: *dor(s), dorment* remontent à *dormo, *dormunt, tandis que dormio, dormiunt auraient donné *dorge, dorgent.* Le [j] tombe également au prés. du subj. (§ 138) et au part. présent (§ 82 3): dormiam 〉 *dormam 〉 *dorme,* dormientem 〉 *dormentem 〉 *dormant.*

A. PREMIER GROUPE.

114. Première conjugaison.

(Latin)	(Vieux français)	(Français moderne)
canto	*chant*	*chante*
cantas	*chantes*	*chantes*
cantat	*chante(t)*	*chante*
cantamus	*chantons*	*chantons*
cantatis	*chantez*	*chantez*
cantant	*chantent*	*chantent*

115. Observations particulières.

1⁰ La 1re personne se terminait régulièrement au moyen âge par une consonne: *chant, port, mant, parol, jur, aim, conseil, lef,* etc., ou par une voyelle (diphtongue) accentuée: *pri, nei, plei, chasti, gré,* etc.; dans quelques cas isolés, la voyelle latine finale est restée comme voyelle d'appui sous la forme d'un *e* féminin: *entre, livre, ramembre, comble, semble, tremble, mesle, brusle,* etc. Dès le XIIe siècle, l'*e* féminin, qui se trouvait aussi dans toutes les 2e et 3e personnes du sing., a été introduit dans les 1es personnes qui n'en avaient pas: *aim* > *aime, chant* > *chante, pri* > *prie, plei* > *pleie,* etc. Les vieilles formes sans *e* s'emploient encore au XVe siècle, surtout en poésie: *Je conseil que* .... (Quinze joyes de mariage, p. 45). *Je me vant* (Patelin, v. 331; Paris, Chansons du XVe siècle, p. 60, 68). *A Dieu vous command* (Jacob, Farces, p. 243; Paris, *l. c.,* p. 36; Mystère de St. Laurent, v. 3831). *Je vous asseur* (Paris, *l. c.,* p. 64, 111). *Je vous aim loyaulment* (*ib.,* p. 105), etc. Les formes telles que *pri, suppli* se trouvent encore dans Hardy.

2⁰ Sur l'amuïssement du *s* final de la 2e pers., voir § 52.

3⁰ Le *t* final de la 3e pers. est conservé encore dans la Vie de Saint Alexis: Ço *peiset* els, mais altre ne puet estre (v. 580). Pour le Roland, la mesure nous montre que l'amuïssement de la dentale finale avait déjà commencé, mais le copiste du ms. O la garde fidèlement, même là où elle avait réellement disparu; il écrit ainsi: Li empereres *chevalchet* iréement (v. 1834), et: *Muntet* el palais, est venut en la sale (v. 3707), quoiqu'il faille prononcer *chevalch' iréement, munt' el palais.*

4⁰ A la 1e pers. du plur. *-ons* s'est substitué à la terminaison latine -amus; voir § 54.

5⁰ A la 2e pers. du plur., l'*a* latin devient *ie* après une palatale: laxatis > *laissiez,* collocatis > *colchiez,* etc. Comme à l'infinitif (§ 73, 2) et au part. passé (§ 88) cet *ie* a été remplacé par *e: laissiez* > *laissez, couchiez* > *couchez.*

116. Formes particulières.

1⁰ *Aller* fait au présent:

(Latin classique)	(Latin vulgaire)	(Vieux français)	(Français moderne)
vado	vao	*vois*	*vais (vas)*
vadis	vas	*vas*	*vas*
vadit	vait	*vait, vat, va*	*va*

(Latin classique)	(Latin vulgaire)	(Vieux français)	(Français moderne)
(ambulamus)	allamus	*alons*	*allons*
(ambulatis)	allatis	*alez*	*allez*
vadunt	vaunt	*vont*	*vont*

Observations particulières. a) La forme *vao est attestée par la plupart des langues romanes; en français elle a été élargie par l'addition de *-is,* dont l'origine est douteuse. Au XVI[e] siècle, *vois* a été remplacé par *vais* (analogie de *fais*?); rappelons cependant que Malherbe continue à se servir de l'ancienne forme et corrige Desportes toutes les fois qu'il emploie *vais.* La forme analogique *vas* est déjà en usage au temps de la Renaissance (Thurot, I, 325), et Théodore de Bèze observe (p. 40) que les Bourguignons disent *je va.* Au XVII[e] siècle elle est admise par Vaugelas: »Tous ceux qui sçavent escrire, et qui ont estudié, disent, *ie vais,* et disent fort bien selon la Grammaire .... Mais toute la Cour dit, *ie va,* et ne peut souffrir, *ie vais,* qui passe pour vn mot Prouincial, ou du peuple de Paris« (*Remarques,* I, 85). Ménage et plusieurs autres grammairiens protestent contre cette décision. Dans les Remarques de l'Académie sur Vaugelas on lit: »*Je vais* .... est le seul qui soit aujourd'huy authorisé par l'usage«. La Fontaine n'a pourtant pas hésité à écrire: *Je me vas désaltérant* (Fables, I, n° 10). En 1835, l'Académie remarque: »L'expression *je vas* ne s'emploie que rarement et dans le style familier«. Dans la langue actuelle, *je vas* appartient au parler vulgaire et dialectal: Où vas-tu mon ami? J'y *vas* dans ce vallon (Puymaigre, Chants populaires, I, 214). Une autre forme analogique est *j'al,* qui se trouve dans quelques patois normands, où on a régularisé tout le présent et où on conjugue *j'al t'al il al j'alon voz alé il al* (Romdahl, *Glossaire du patois du val de Saire.* Linköping, 1882, p. 73). — b) A côté de la forme étymologique de la 2[e] personne *vas,* on trouve aussi, dans la vieille langue, la forme analogique *vais,* qui n'a pas survécu. — c) La plus ancienne forme de la 3[e] personne est *vait, vet*: Tot s'en *vait* declinant (Alexis, v. 9). Mult malement nus *vait* (Roland, v. 2106). La forme *vat (va)* est peut-être due à l'analogie *(≠ at, a).* Les trois formes *vait, vat, va* s'employaient simultanément au moyen âge; on trouve ainsi dans Orson de Beauvais: Trois mos en *vait* parler (v. 160). Ja s'an *vat* Guine-

mans (v. 665). Li traïtes le *va* reconforter (v. 234). — d) A la 1re pers. du plur. on trouve *vons* dans les patois: Nous *vons* sercher nout' mée (Rolland, Chansons populaires, III, 7).

2⁰ L'ancien verbe *ester* (< stare) faisait au présent:

(Latin classique)	(Latin vulgaire)	(Vieux français)
sto	estao	*estois*
stas	estas	*estas*
stat	estat	*esta(t)*
stamus	estamus	*estons*
statis	estatis	*estez*
stant	estant	*estont*

Observations particulières. a) La forme *stao est attestée par presque toutes les langues romanes; elle a été élargie en français par l'addition de *-is,* dont l'origine est inexpliquée. — b) A la 3e pers. on avait à côté de *estat* la forme analogique *estait* (comp. *vat* et *vait*).

3⁰ *Donner* faisait à la 1e pers. *doins,* qui paraît provenir d'une confusion entre les deux formes hypothétiques **don* (< dono) et **dois* (< do). *Doins (doing, doin),* qui a été remplacé par la forme analogique *donne,* s'employait encore au XIVe siècle: Congié te *doins* (Miracles de N. D., n⁰ 17, 1945).

4⁰ *Prover, trover, rover* (< rogare) faisaient à la 1re pers. *pruis, truis, ruis.* Ces formes curieuses sont peut-être dues à l'influence de *puis;* elles s'employaient encore au XIVe siècle: Se la voie *truis* (Mir. de N. D., n⁰ 3, 116).

5⁰ Sur le changement de voyelle dans les verbes qui ont un *e* féminin à la pénultième (*soulever — soulève,* etc.), voir § 19. Ajoutons ici que la voyelle ouverte du radical est marquée de deux manières différentes, tantôt par le redoublement de la consonne suivante, tantôt par l'emploi d'un accent grave. Le premier système, qui est le plus ancien, se trouve dans *amonceler, appeler, atteler, dételer, carreler, chanceler, ciseler, enficeler, ensorceler, épeler, étinceler, ficeler, morceler, niveler, renouveler,* et *cacheter, caqueter, crocheter, décolleter, dépaqueter, empaqueter, épousseter, fureter, feuilleter, haleter, jeter, moucheter, souffleter, tacheter,* etc. Le deuxième, qui est plus récent, s'emploie dans *bourreler, écarteler, geler, harceler, marteler, modeler, peler, acheter, becqueter, colleter,* et tous les verbes dont le radi-

cal se termine par une consonne autre que *l* et *t*: *lever, achever, halener, empeser,* etc.

6⁰ Dans les verbes en **-oyer** et **-uyer,** l'*y* est remplacé par *i* devant un *e* féminin: *employer — j'emploie, tu emploies,* etc.; *essuyer, essuyons — il essuie, ils essuient,* etc.; pour les verbes en **-ayer** il y a hésitation, on écrit *je paye* ou *je paie* (l'*y* se conserve toujours dans les verbes en *-eyer*). Le changement orthographique d'*y* en *i* n'est pas restreint au présent de la 1re conjugaison: *employer — j'emploierai, fuyant — ils fuient, nous croyons — ils croient,* etc.

117. Comme types des autres conjugaisons nous citerons debeo, perdo, dormio, floresco.

(Latin classique)	(Latin vulgaire)	(Vieux français)	(Français moderne)
debeo	debo	*dei, doi*	*dois*
debes	debes	*deis, dois*	*dois*
debet	debet	*deit, doit*	*doit*
debemus	debemus	*devons*	*devons*
debetis	debetis	*deveiz, devoiz*	*devez*
debent	debent	*deivent, doivent*	*doivent*
perdo	perdo	*pert*	*perds*
perdis	perdis	*perz*	*perds*
perdit	perdit	*pert*	*perd*
perdĭmus	perdēmus	*perdons*	*perdons*
perdĭtis	perdētis	*perdeiz, perdoiz*	*perdez*
perdunt	perdunt	*perdent*	*perdent*
dormio	dormo	*dor*	*dors*
dormis	dormis	*dors*	*dors*
dormit	dormit	*dort*	*dort*
dormīmus	dormēmus	*dormons*	*dormons*
dormītis	dormētis	*dormeiz, dormoiz*	*dormez*
dormiunt	dormunt	*dorment*	*dorment*
floresco	florisco	*floris*	*fleuris*
florescis	floriscis	*floris*	*fleuris*
florescit	floriscit	*florit*	*fleurit*
florescimus	floriscemus	*florissons*	*fleurissons*
florescitis	floriscetis	*florissez*	*fleurissez*
florescunt	floriscunt	*florissent*	*fleurissent*

118. Observations particulières.

1° La 1e pers. du sing. se terminait régulièrement au moyen âge soit par une consonne: *pert, prent, dor, finis,* soit par une voyelle (diphtongue) accentuée: *di, doi, voi;* dans quelques verbes isolés on avait un *e* féminin: *ouvre, offre, emple.* La langue moderne a conservé intactes les formes en *e (emple* a été remplacé par *emplis),* toutes les autres se terminent maintenant par *s*: *perds, prends, dors, dis, dois, vois.* Cette lettre paragogique est probablement due à l'analogie des quelques 1res personnes qui avaient un *s* final étymologique: *puis, crois* (cresco), *conois* (cognosco), *finis, languis,* etc. Le *s* paragogique se montre de bonne heure (cf. *desdis* pour *desdi,* Raoul de Cambray, v. 2807; la forme se trouve à la rime), mais il met du temps à se généraliser, et les formes étymologiques sont encore prépondérantes au XVe siècle. Même Sibilet (1548) se prononce énergiquement contre le *s*: »Tu te dois garder de mettre *s* aux premieres personnes singulieres des verbes de quelque mœuf ou temps qu'ils soient: comme *ie voy, tu voys, il voit: ie aimoye* .... *ie rendi* .... *ie boiray* .... si *ie faisoie* .... quand *ie diroie* ....: ce que tu verras auiourd'huy obserué des sauans en leurs escritures: et la raison t'enseigne que tu les dois obseruer ainsi, à cause que *s* est note de seconde personne aux Grecs et aux Latins: et doit estre à nous, qui tenons d'eux la pluspart du bien que nous auons. Que si tu rencontres en Marot ou autres cecy non obserué, lisant *ie veys, ie dis, ie feis, ie mets, ie promets,* et autres avec *s* en premiere personne singuliere: si c'est en fin de vers, appelle cela licence poetique s'estendant jusques à impropriété à fin de seruir à la ryme. Si ailleurs, dy que c'est faute d'impression: ou l'attribue à l'iniure du temps, qui n'auoit encore mis ceste vérité en lumière. Le mesme dois tu obseruer au singulier de l'impératif, disant *fay, dy, ly, voy, ry, repond, pren, vien, tien, mor, va, cou* etc« (Thurot, II, 40). Vaugelas autorise l'emploi de *s*: »Quelques vns ont creu qu'il falloit oster l'*s* finale de la premiere personne, et escrire, *ie croy, ie fay, ie dy, ie crain,* etc. changeant l'*i* en *y,* selon le genie de nostre langue, qui aime fort l'vsage des *y* grecs à la fin de la pluspart des mots terminez en *i*; et qu'il falloit escrire ainsi la premiere personne, pour la distinguer d'auec la seconde: *tu crois, tu fais, tu dis, tu crains,* etc. Il est certain que la raison le vou-

droit, pour oster toute equiuoque, et pour la richesse et la beauté de la langue; mais on pratique le contraire, et l'on ne met point de difference ordinairement entre ces deux personnes« (*Remarques,* I, 226). Ménage n'est pas content de cette Remarque, et tout en admettant *je fais, je crains, je tiens, je prens, j'entends,* il veut qu'on écrive *je say, je dy, je croi, j'escrî* (*Observations,* p. 318); c'est une pure bizarrerie qui n'entrave en rien la victoire définitive du *s* final à la 1e pers. Ce sont les poètes qui offrent le plus grand nombre d'exemples de formes sans *s*; on les trouve principalement à la rime. Exemples: *Je voi: toi* (Corneille, Le Cid, v. 771; cf. v. 851). *Étourdi: je di* (Molière, L'Étourdi, I, sc. 4). *Moi: je voi* (Amphitryon, II, sc. 4). *Je ne sai: blessé* (École des maris, I, sc. 2); *bouchon: répond* (*ib.,* II, sc. 9). *Je vous tien: bien* (Racine, Plaideurs, I, sc. 3). *Moy: je le doy* (Andromaque, v. 628: comp. v. 1095); *je la voy: moy* (*ib.,* v. 803); *je voi bien* (*ib.,* v. 1275). *Je l'apperçoy: le roy* (Boileau, Sat. VIII), etc. Ces »licences« se trouvent encore au XIXe siècle: *Je croi: beffroi* (A. de Vigny, Madame de Soubise); *roi: je croi* (A. de Musset, A quoi rêvent les jeunes filles); *je te voi: moi* (V. Hugo, Les Contemplations); *je sai: passé* (V. Hugo, Légende des Siècles), etc. — Rappelons enfin que, par une fausse analogie, les poètes ont parfois supprimé le *s* final là où il était étymologique: comme on écrivait indifféremment *je di* et *je dis,* on a créé *je fini* à côté de *je finis.* Exemples: *Je frémi: ami* (Corneille, Menteur, II, sc. 5); *je frémi: endormi* (Molière, L'Étourdi, II, sc. 4); *je vous en averti: parti* (Racine, Bajazet, II, sc. 3), etc.

Remarque 1. La terminaison *e,* dernier reste de l'o final latin, se trouve dans *ouvre, couvre, offre, souffre.* Il a été introduit postérieurement dans *cueille* et *saille* (§ 121). Plusieurs vieux textes montrent un emploi plus général de l'*e* final. Dans le Myst. de S. Bernard de Menthon on trouve *je consente* (v. 514), *je me sente bien aggravé* (2360, 4123), *je rende* (v. 3892), etc. La même généralisation de l'*e* se retrouve dans quelques patois modernes, surtout le wallon.

Remarque 2. Les vieilles formes *vif, escrif, beif, receif, muef, serf* perdent leur consonne finale (§ 41): *vif* 〉 *vi* 〉 *vis, beif* 〉 *bei* 〉 *boi* 〉 *bois,* etc.; cette chute est probablement due à l'analogie des autres personnes du singulier.

2° A la 2e pers. du sing., le *z* étymologique a été remplacé par *s*: *perz* 〉 *pers (perds), renz* 〉 *rens (rends),* etc.

3° A la 3e pers., on écrit dans la langue moderne tantôt *t,* tantôt *d (il plaint, il perd);* voir § 53, Rem.

4⁰ A la 1ᵉ pers. du plur., *-ons* a fini par remplacer -ēmus, -ĭmus, -īmus, voir § 54.

5⁰ A la 2ᵉ pers. du plur., *-ez* a remplacé -ētis, -ĭtis, -ītis, voir § 56.

119. Formes particulières.

1⁰ **Cado.** On conjuguait d'abord *chie chies chiet cheons cheez chient,* puis *ches ches chet cheons (cheyons) cheez (cheyez) cheent;* et enfin, sous l'influence de l'infinitif, *chois chois choit choyons choyez choient;* on trouve *rechoit* déjà dans le poème de Joufroi (v. 1150). Quant aux composés, la langue moderne hésite entre *échoit échoient* et *échet échéent;* Littré admet *déchet,* à côté de *déchoit,* et *déchéent* se trouve encore dans Bossuet.

2⁰ **Dico.** L'ancienne flexion était *di dis dit dimes dites dient.* Elle a été remplacée par *dis dis dit disons dites disent.*

Observations particulières. — a) La forme étymologique *dimes* (Alexis, v. 625; Ph. de Thaun, Bestiaire, v. 314) disparaît de bonne heure; elle est supplantée par *disons,* modelé sur *disant, diseie.* La forme collatérale *dioms* (Quatre Livres des Rois), modelée sur *dient,* etait peu employée. — b) A côté de la forme étymologique *dites,* conservée jusqu'à nos jours, il s'est produit deux formes analogiques: *diez,* disparu depuis longtemps, et *disez* qui s'emploie dans les patois; A! *disez*-moi, maman, ma mie (Rolland, Chansons populaires, III, 38). Quant aux composés, la langue littéraire moderne admet la forme étymologique dans *redites* et la forme analogique dans *contredisez, dédisez, médisez, interdisez, prédisez.* On trouve dans Molière: Ne m'en *dedites* pas (Tartuffe, III, sc. 4). Vaugelas remarque que beaucoup disent *vous mesdites* pour *vous mesdisez* (*Remarques,* II, 356). — c) La forme étymologique *dient* est encore citée par Du Val (1604): *disent* remonte à la fin du XIIIᵉ siècle.

3⁰ **Duco.** L'ancienne conjugaison était: *dui duis duit duisons duisiez duient:* elle a été remplacée par *duis duis duit duisons duisez duisent* (sur la généralisation du *s,* voir § 44). — On trouve au moyen âge des exemples de *duions,* reformation sur le modèle de *dui, duie* (§ 139, 5), *duient;* comp. *disons* et *dions.*

4⁰ ***Sedo,** pour sedeo (§ 113). L'ancienne flexion était: *sie siez (sies) siet seons seez sieent (seent);* elle a été remplacée par *sieds sieds sied seyons seyez seyent.* Ces formes ne sont plus très

employées. Quant aux composés, *asseoir* fait ou *j'assieds nous asseyons* ou *j'assois nous assoyons; surseoir* n'a que la seule forme *je sursois.*

Remarque. A propos de quelques remarques de Vaugelas sur *je m'assieds,* Thomas Corneille fait une observation dont je reproduis le commencement à titre de curiosité: »*Je m'assieds,* etc. On dit aussi, *je m'assis, tu t'assis, il s'assit,* et ce dernier me semble plus usité. *Nous nous asseions, vous vous asseiez*; on dit aussi, *nous nous assisons, vous vous assisez, ils s'assisent.* Il me souvient qu'il n'y avoit pas longtemps que j'estois de l'Académie, lorsqu'on y proposa la conjugaison de ce verbe: M. de Serisay, qu'on appelloit Serisay la Rochefoucault, M. l'Abbé de Cerisy, M. Vaugelas, Ablancourt, Gombaut, Chapelain, Faret, Malleville et autres y estoient. Je ne parle que des morts: nous n'avons point eu de meilleurs Grammairiens, sur-tout Vaugelas, Cerisy et Serisay. Il passa enfin que *je m'assieds* et *je m'assis, tu t'assieds* et *tu t'assis* se disoient également; que *il s'assied* et *il s'assit* estoient tous deux bons, mais qu'*il s'assied* estoit le meilleur: *nous nous asseions, nous nous assisons, vous vous asseiez, vous vous assisez* étoient tous deux bons, mais qu'*asseions, asseiez,* étoient meilleurs. Pour la troisième personne plurielle, je ne me souviens point de ce qui en fut décidé; mais je confesse que qu'*ils s'assient* me choque, et je dirai tousjours, *ils s'asseient* si ce n'est qu'une rime ou une consonnance m'oblige de dire, *assisent;* mais comme notre Auteur est pour *s'assient,* je ne le puis condamner« (Vaugelas, *Remarques,* I, 273). On est encore peu d'accord sur la 3e pers. du plur.: Massillon écrit *siéent,* et Sainte-Beuve emploie la contamination *sieyent.*

5⁰ *Sequo, pour sequor (§ 3). On conjuguait d'abord *siu sius siut sevons (seivons) sevez (seivez) sivent;* puis *iu* est devenu *ui* (§ 31, Rem.), d'où *sui(s) suis suit,* et l'analogie de ces formes amène d'abord *suivent,* ensuite *suivons suivez.*

6⁰ **Sum.** L'ancienne conjugaison était *sui (suis) ies (es) est soms (somes, esmes) estes (iestes) sont.* Elle a été remplacée par *suis es est sommes êtes sont.*

Observations. — a) Pour sum on aurait attendu **son* (comp. m(e)um > *mon;* I, § 318): la forme *sui* reste inexpliquée (peuton y voir une influence du passé déf. *fui*?); le *s* final est probablement dû à l'analogie de *puis.* — b) A la 1re pers. du plur. on trouve quatre formes différentes: *soms* ou *sons, sommes, esmes, suymes.* Voici quelques mots sur leur développement. *Soms (sons)* remonte à sumus, dont il est le produit régulier; il n'était pas d'un emploi très étendu au moyen âge; on en trouve des exemples dans Philippe de Mousket, dans Richard li Biaus (v. 2731, 2753, 3347), le Brut de Munich (v. 826), Rustebuef (I, p. 90, 131, 175, etc.), les Miracles de Notre Dame

(nº 8, v. 938), les Chroniques de Froissart, et il se retrouve dans les parlers populaires et vulgaires de nos jours: Ne *sons* prou loin (L. Pineau, Folklore du Poitou, p. 269). Car nous *sons* souls (Richepin, Chansons des gueux, 10). Eh ben, est-ce que nous *sons* pas des électeurs (Gyp, Dans l'train, p. 208). Quand nous aut' nous *sons* dans la dèche (Mac Nab, L'expulsion). *Sommes*, qui remonte également à sumus, doit son *e* à quelque influence analogique; il se trouve dès les plus anciens textes (Alexis, v. 364, 617, 618) et était la forme la plus employée. *Esmes*, probablement modelé sur *estes*, s'employait alternativement avec *sommes:* Las! malfadut! com *esmes* encombret! Quer ça vedons que tot *somes* desvet (Alexis, v. 616—617); il disparaît avec le XIIIe siècle. Rappelons enfin *suymes* en usage au XVe siècle: Nous *suymes* gentilzhommes (Paris, Chansons du XVIe siècle, p. 145; cf. ib., p. 23, 113). Nous ne *suymes* pas si sottes (Quinze joies de mariage, p. 124); cette forme curieuse paraît être une transformation de *sommes* sous l'influence de *suis*.

7º **Tremo.** La flexion ancienne est *criem criens crient cremons cremez criement;* elle a été changée en *crains crains craint craignons craignez craignent.* Ce changement est dû à l'influence de *plains* (cf. § 47).

B. DEUXIÈME GROUPE.

120. Ce groupe, nous l'avons déjà dit, était bien moins nombreux en latin vulgaire qu'en latin classique (comp. § 113), et il faut remarquer que le [j], même s'il se maintient à la 1re pers. du sing., disparaît toujours de la 3e pers. du plur. On disait en latin vulgaire:

audio	facio	*morio
*audunt	facunt	*morunt

d'où en vieux français:

oi	*faz*	*muir*
oent	*font*	*muerent*

A cause du développement particulier que subit une consonne suivie de [j] (voir I, § 471—477), tous les verbes de ce

groupe présentent à la 1re pers. du sing. une forme qui diffère notablement des cinq autres; mais cette forme particulière n'existe de nos jours que dans le seul verbe *pouvoir,* où l'analogie n'a pas encore réussi à remplacer *je puis* par la forme refaite *je peux.* — En examinant maintenant les formes en [jo] et leur sort en français, nous les rangeons dans des groupes selon la nature de la consonne précédente.

I. LIQUIDE (L, R) + JO.

121. L + J. Cette combinaison se trouve dans valeo, doleo, soleo, salio, bullio et, par analogie, dans *voleo (pour volo), *fallio (pour fallo), *collio (pour colligo). Tous ces verbes présentaient originairement en français un [ʎ] à la 1re pers. du sing.; on conjuguait au moyen âge *vail vals valt, dueil duels duelt,* etc. Cette flexion ne s'est pas maintenue: les formes avec [ʎ] ont été ou écartées sous l'influence des formes sans [ʎ], ou généralisées. Ainsi *boil, dueil, fail, vail, voil* ont été remplacés par *bous, deux* (encore dans Régnier, Sat. V), *faux, vaux, veux.* Dans *cueillir,* le [ʎ] qui se trouvait dans la plupart des autres formes a été généralisé; ainsi *cueil cuelz cuelt* est devenu *cueil cueilles cueille* et enfin *cueille cueilles cueille* (comp. § 214, 1). On constate le même développement dans *saillir,* dont les vieilles formes *sail sals salt* ont été remplacées par *saille sailles saille* (comp. *assaille, tressaille*). La fixation de ces formes n'a eu lieu qu'après beaucoup d'hésitations; vers la fin du moyen âge on trouve dans les mêmes textes *je vueil, je me dueil, je fail, je vail, je sail,* à côté de *je veuls, je me deuls, je fauls, je vauls, je sauls.* On trouve encore dans Régnier *assaut, tressaut,* et Malherbe lui-même emploie *assaut,* tout en protestant contre *tressaut,* dont se sert Desportes. A partir du grand siècle, *assaille* et *tressaille* sont les seules formes admises. Des observations pareilles s'appliquent au présent de *défaillir;* rappelons que Littré défend encore *défaus* »donné par de bons auteurs«, mais la langue actuelle ne reconnaît que *défaille.* Ex.: La femme est peu hardie et, rien qu'au bruit du fer, *Défaille* (C. Mendès, Médée, p. 33, 169). La généralisation du [ʎ] a été poussée plus loin dans les patois que dans la langue littéraire; dans le parler du Centre on dit p. ex. *il bouille* pour *il bout.*

122. R + J. Cette combinaison se présente dans *morio, dont voici la flexion primitive: *muir muers muert morons morez muerent.* De très bonne heure on s'est servi, à la 1re pers., de la forme analogique *muer* qui a seule survécu. Exemples: Se je i *muir*, s'arez ma signorie (Raoul de Cambrai, v. 4305). Et s'ensi *meur*, trop cruel me sereis (Bartsch-Horning, p. 111, 8).

II. LABIALE (B, P) + JO.

123. B + J. Cette combinaison se trouve dans debeo et habeo.

1° **Debeo** se réduit en latin vulgaire à *deio. L'ancienne flexion était *dei deis deit devons deveiz (-ez) deivent;* elle a été remplacée par *doi(s) dois doit devons devez doivent.* On trouve parfois au pluriel des formes sans *v*: Ne *doyon* estre Ses subgetz (Mystère de St. Laurent, v. 2805); elles ont dû être modelées sur *crois* — *croyons.*

2° **Habeo** perd également son *b* en latin vulgaire et se réduit à *ajo as at abemus abetis aunt. L'ancienne conjugaison était: *ai (ei, oi, e) as a, at avons aveiz ont.* Elle a été remplacée par *ai as a avons avez ont.*

Observations. — a) *Ai,* prononcé d'abord *ái* (I, § 200), rime depuis le XIIIe siècle avec l'*e* venant du latin *a* (I, § 171): *ai: volé* (Renard, v. 25263); comp. *j'é* (Guingamor, v. 192). Cette prononciation s'est maintenue jusqu'à nos jours: *J'ai: congé* (Femmes savantes, v. 421); comp. les remarques sur *sais* (§ 124) et le futur (§ 218, 1). Notons encore que *ai* n'a pas été muni du *s* analogique (§ 51, 7): *sai* devient *sais,* mais *ai* reste tel quel; *ais* se trouve sporadiquement dans les vieux textes (voir par ex. Myst. de St. Adrien, v. 4886). — b) Sur la conservation de l'*a* dans *as, at,* voir I, § 173. Sur le sort du *t* final de *at,* voir § 53. — c) A côté de *avons,* on emploie dans les parlers populaires *ons,* fait sur *ont.* Exemples: N'*ons* pas mangé d'puis hier au soir, N'*avons* le cœur bien attaqué (L. Pineau, *Folklore du Poitou,* p. 282). Nous *ons* la gorge Plus rouge qu'un brûlant de forge (Richepin, *Chansons des gueux,* p. 10). — d) A côté de *ont,* les parlers populaires offrent *avont,* fait sur *avons.* Exemple: Dans les prisons de Pontoise Tous les trois ils les *avont* mis (Decombe, *Chansons populaires,* p. 267).

124. P + J. Cette combinaison se trouve originairement dans sapio, mais l'influence de habeo > *ajo (§ 123) amène sa-

pio > *sajo. L'ancienne conjugaison était *sai ses set savons savez sevent;* elle a été remplacée par *sais sais sait savons savez savent.*

Observations. — a) La 1re pers. sing. l'emporte donc graphiquement sur la 2e et la 3e pers.; phonétiquement c'est l'inverse qui a lieu: *sais* [se] doit son *é* fermé à l'analogie des anciennes formes *ses* et *set;* on trouve au XIVe siècle la notation *je sce* ou *je scey.* — b) *Sevent* qui remonte à *sapunt s'emploie encore au XVe siècle: Ilz ne se *scevent* ou estendre (Greban, *Passion,* v. 4476). Les autres *scevent* bien que telles choses vallent (*Quinze joies de mariage,* p. 187). Villon se sert de *scavent.*

III. DENTALE (D, T) + JO.

125. D + J. Cette combinaison se présente dans audio dont voici les formes primitives: *oi oz ot oons oez oent;* la généralisation de l'*i* de la 1re pers. produit la flexion analogique suivante: *ois ois oit oyons oyez oient.*

126. T + J. Cette combinaison se trouve dans deux formes hypothétiques *poteo (cf. § 72) et *hatio.

1° Voici la flexion de ***poteo** au moyen âge: *puis puez (pues) puet poons poeiz pueent.* On conjugue maintenant: *puis (peux) peux peut pouvons pouvez peuvent.*

Observations. — a) A la 1re pers., la forme analogique *je peux* n'a été acceptée que très tard; elle est encore blâmée par Vaugelas: »Plusieurs disent et escrivent *ie peux.* Ie ne pense pas qu'il le faille condamner, mais ie sçay bien que *ie puis,* est beaucoup mieux dit, et plus en vsage« (*Remarques,* I, 143). — b) Au pluriel, le *v* des formes modernes est peut-être dû à l'analogie de *mouvons, prouvons,* etc. — c) A la 3e personne l'influence de *veulent* a produit *peulent* (Dolopathos, v. 4159; Orson de Beauvais, v. 2461; E. Deschamps, IX, 704). Au XVIe siècle, J. Pelletier remarque: »Les uns disent *peuvent,* les autres *pevent* et encore les autres *peulent«* (Livet, p. 157). La forme avec *l* était dialectale (comp. *Romania,* XXVIII, 253); elle s'emploie encore en wallon (rappelons aussi le vénitien *pol,* et le piémontais *pöl*).

2° Voici la flexion de ***hatio** au moyen âge: *hai hez het haons haez heent.* A la 1re pers. on trouve aussi *he* (encore

dans Charles d'Orléans), refait sur *hez, het,* et *haz* modelé sur *faz.* Quand *faz* disparaît devant *fais* (§ 127), *haz* devient *hais,* et on conjugue vers la fin du moyen âge *hais hais hait hayons hayez haient.* Au XVe siècle, l'influence des verbes inchoatifs commence à se faire sentir; Meigret est le premier grammairien qui donne *haïssons,* et une lutte s'établit entre l'ancienne conjugaison simple et la conjugaison inchoative. Joachim du Bellay ayant employé la forme *je hay* dans une de ses odes, en a été blâmé par Charles Fontaine dans son »Quintil Censeur« en ces termes: »La première du verbe *haïr,* qui est *je hay,* que tu fais monosyllabe, est de deux syllabes divisées, sans diphtongue; comme il appert par le participe *haï,* et l'infinitif *haïr,* qui sont divisez ainsi par tous ses temps et personnes« (comp. Ménage, *Observations,* p. 407). Les deux systèmes finissent par se confondre dans le compromis curieux adopté dans la langue moderne. C'est encore ici Vaugelas qui a tranché la question; il s'exprime ainsi en parlant de *haïr:* »Ce verbe se conjugue ainsi au présent de l'indicatif *ie hais, tu hais, il hait, nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent,* en faisant toutes les trois personnes du singulier d'vne syllabe, et les trois du pluriel, de trois syllabes. Ce que ie dis, parce que plusieurs conjuguent, *ie haïs, tu haïs, il haït:* faisant *haïs* et *haït,* de deux syllabes, et qu'il y en a d'autres, qui font bien pis en conjuguant et prononçant *j'haïs,* comme si l'*h,* en ce verbe n'estoit pas aspirée, et que, l'*e,* qui est deuant, se peust manger [comp. I, § 486]; Au pluriel il faut conjuguer comme nous auons dit, et non pas, *nous hayons, vous hayez, ils hayent,* comme font plusieurs, mesme à la Cour, et tres-mal« (*Remarques,* I, 75). Dans la langue populaire actuelle on entend *je haïs* (cf. § 225) pour *je hais.*

IV. PALATALE + JO.

127. K + J. Cette combinaison se trouve dans f a c i o, p l a c e o, t a c e o, j a c i o, n o c e o, l u c e o. Les représentants étymologiques des cinq dernières formes n'existent pas; au lieu de *plaz, taz, jaz, noz, luz* qu'on aurait attendus, on trouve les formes analogiques *plais, tais, gis, nuis, luis,* refaites sur les autres personnes du sing. Le seul verbe qui ait conservé une 1re personne étymologique est f a c i o dont voici la flexion:

(Latin classique)	(Latin vulgaire)	(Vieux français)	(Fr. moderne)
facio	fakjo	*faz, fas*	*fais*
facis	fais	*fais*	*fais*
facit	fait	*fait*	*fait*
facĭmus	faimus	*faimes*	*faisons*
facitis	faitis	*faites*	*faites*
faciunt	faunt	*font*	*font*

Observations. — a) La forme étymologique de la 1re personne s'emploie encore au XIVe siècle: Non *fas* je moi (Mir. de N. D., 2, 1057); la forme analogique *fais* apparaît déjà dans le Rom. de la Rose. On a aussi *fois,* encore en usage au temps de la Renaissance (Rabelais, Montaigne). — b) A la 1re pers. du plur., *faimes* était encore en usage au XIVe siècle (H. de Mondeville). La forme victorieuse *faisons,* modelée sur *faisant, faisoie,* se trouve déjà dans les Quatre Livres des Rois. On trouve aussi *faions* (Ezéchiel, IX, 26), modelé sur *traions, fomes* (Rom. de la Rose), modelé sur *somes,* et *fons* (comp. *nous vons,* § 116, 1, d): Contre luy ne *fons* que murmurer (Montaiglon, Recueil de poésies françaises, XI, 130). Les deux dernières formes sont encore en usage dans la langue populaire (Nisard, *Le langage populaire de Paris,* p. 239). — c) A la 2e pers. du plur., la langue populaire se sert de la forme analogique *vous faisez* (R. de Gourmont, *Esthétique de la langue française,* p. 159). — d) A côté de *font,* on trouve *feent* (Jonas), resté inexplicable; la forme *fazent* de la Passion (v. 484) est provençale.

C. FLEXION ACTUELLE.

128. Finissons par examiner, sans tenir compte de l'orthographe usuelle, la flexion du présent telle qu'elle existe dans la langue actuelle parlée. Voici d'abord les formes de porto en latin, en vieux français, en français moderne écrit et parlé:

porto	*port*	*porte*	[pɔrt]
portas	*portes*	*portes*	[pɔrt]
portat	*porte(t)*	*porte*	[pɔrt]
portamus	*portons*	*portons*	[pɔrtõ]
portatis	*portez*	*portez*	[pɔrte]
portant	*portent*	*portent*	[pɔrt]

En comparant ces quatre séries, on voit tout de suite que la flexion française actuelle est bien plus éloignée de la flexion latine que ne fait supposer la langue écrite: plusieurs traits étymologiques conservés par l'orthographe usuelle n'existent plus dans la langue vivante. En latin, le présent avait toujours six formes différentes, trois pour le singulier trois pour le pluriel, et les désinences étaient variables pour les différentes conjugaisons. En français, où les différences de conjugaisons ont presque toutes disparu, on a d'abord six formes pour les six personnes; mais après le changement de la 1re personne, le nombre de ces formes se réduit à cinq: *je port — il porte* 〉 *je, il porte; je voi — tu vois* 〉 *je, tu vois.* Ce n'est que par exception qu'on garde six formes: *je suis tu es il est,* etc.; *je puis tu peux il peut,* etc.; *j'ai tu as il a,* etc. On arrive cependant à un tout autre résultat, quand on passe de la langue écrite à la langue parlée, où ordinairement le présent n'a que trois formes différentes, moins souvent quatre, très rarement cinq et jamais six. Selon le nombre des formes nous diviserons les présents français en trois groupes principaux (dans l'exposé suivant les personnes du sing. seront désignées par 1 2 3, et celles du plur. par 4 5 6).

Remarque. Aucun verbe français moderne ne présente dans le parler ordinaire six formes pour les six personnes. Signalons pourtant comme un fait de curiosité les conjugaisons burlesques: *je dors, tu pionces, il roupille, nous cassons notre canne, vous piquez votre chien, ils tapent de l'œil. Je m'en vais, tu te cavales, il se la brise, nous prenons la poudre d'escampette, vous prenez de l'air, ils s'esbignent.*

129. Le premier groupe n'a que **trois** formes pour les deux nombres (1 2 3 6 — 4 — 5). Les terminaisons de 4: [õ] et de 5: [e], s'ajoutent directement à la forme fondamentale qui sert pour les autres personnes. En voici quelques exemples:

1 2 3 6	[pa:r]	[sɛ:r]	[dɔ:r]	[ku:r]	[ubli]	[kœ:j]
4	[parõ]	[sɛrõ]	[dɔrõ]	[kurõ]	[ubliõ]	[kœjõ]
5	[pare]	[sɛre]	[dɔre]	[kure]	[ublie]	[kœje]

Dans quelques verbes le changement d'accentuation à 4 et à 5 amène un changement de la voyelle (comp. § 22 ss.):

1 2 3 6	[krɛ:v]	[akjɛ:r]	[mœ:r]
4	[krəvõ]	[akerõ]	[murõ]
5	[krəve]	[akere]	[mure]

Dans d'autres, le changement d'accentuation amène la chute de la voyelle accentuée de la forme fondamentale (voir l'explication historique, § 16—19):

1 2 3 6	[apɛl]	[aʃɛt]	[sizɛl]	[sulɛ:v]
4	[aplõ]	[aʃtõ]	[sizlõ]	[sulvõ]
5	[aple]	[aʃte]	[sizle]	[sulve]

Ce groupe comprend presque tous les verbes de la première conjugaison latine: *porte portons, pare parons, serre serrons, dore dorons, oublie oublions, crève crevons, appelle appelons, achète achetons, cisèle ciselons, soulève soulevons,* et quelques verbes appartenant aux autres conjugaisons: *cours courons, cueille cueillons, offre offrons, meurs mourons, acquiers acquérons, conclus concluons,* etc.

130. Le deuxième groupe a **quatre** formes différentes pour les deux nombres (1 2 3 — 4 — 5 — 6). Les terminaisons de 4 et de 5 s'ajoutent au singulier à l'aide d'une consonne qui forme à elle seule la terminaison de 6 (cf. § 132). Exemples:

1 2 3	[pa:r]	[sɛ:r]	[dɔ:r]	[parɛ]	[sali]	[vi]
4	[partõ]	[sɛrvõ]	[dɔrmõ]	[parɛsõ]	[salisõ]	[vivõ]
5	[parte]	[sɛrve]	[dɔrme]	[parɛse]	[salise]	[vive]
6	[part]	[sɛrv]	[dɔrm]	[parɛs]	[salis]	[viv]

Dans plusieurs verbes, le changement d'accentuation propre à 4 et à 5 et l'addition d'une consonne à 6 sont accompagnés d'un changement de la voyelle du thème, de sorte qu'on a dans les quatre formes soit d e u x voyelles différentes (1 2 3 6 — 4 5, ou 1 2 3 — 4 5 6):

1 2 3	[bwa]	[dwa]	[vo]	[se]
4	[byvõ]	[dəvõ]	[valõ]	[savõ]
5	]byve]	[dəve]	[vale]	[save]
6	[bwav]	[dwav]	[val]	[sav]

soit t r o i s voyelles différentes (1 2 3 — 4 5 — 6):

1 2 3	[vø]	[pø]	[vjɛ̃]	[prɑ̃]
4	[vulõ]	[puvõ]	[vənõ]	[prənõ]
5	[vule]	[puve]	[vəne]	[prəne]
6	[vœl]	[pœ:v]	[vjɛn]	[prɛn]

Ce groupe comprend la plupart des verbes appartenant aux 2e, 3e, 4e conjugaisons: *pars partons, sers servons, dors dormons, parais paraissons, salis salissons, vis vivons, bois buvons, dois devons, vaux valons, sais savons, veux voulons, peux pouvons, viens venons, prends prenons,* et quelques verbes isolés de la première: *envoie envoyons.*

131. Le troisième groupe, qui ne se compose que de quatre verbes, a cinq formes pour les deux nombres (1 — 2 3 — 4 — 5 — 6):

1	[e]	[vɛ]	[pɥi]	[sɥi]
2 3	[a]	[va]	[pø]	[ɛ]
4	[avɔ̃]	[alɔ̃]	[puvɔ̃]	[sɔm]
5	[ave]	[ale]	[puve]	[ɛt]
6	[ɔ̃]	[vɔ̃]	[pœ:v]	[sɔ̃]

Ajoutons que [vɛ] et [pɥi] sont souvent remplacés par [va] (§ 116, 1) et [pø] (§ 126, 1), de sorte que ces deux verbes appartiennent aussi au groupe précédent.

132. Voici par ordre alphabétique les consonnes caractéristiques du pluriel:

1° [d] dans tous les verbes en *-erdre, -ordre, -andre, -endre* (exc. *prendre*), *-ondre:* [pɛ:r] — [pɛrdɔ̃] *(perds — perdons),* [mɔ:r] — [mɔrdɔ̃] *(mords — mordons),* [vɑ̃] — [vɑ̃dɔ̃] *(vends — vendons),* etc.

2° [j] dans: [fɥi] — [fɥijɔ̃] *(fuis — fuyons),* [krwa] — [krwajɔ̃] *(crois — croyons),* [nwa] — [nwajɔ̃] *(noie — noyons),* [vwa] — [vwajɔ̃] *(vois — voyons),* [ɑ̃vwa] — [ɑ̃vwajɔ̃] *(envoie — envoyons),* etc.

3° [k] dans: [vɛ̃] — [vɛ̃kɔ̃] *(vaincs — vainquons).*

4° [l] dans: [mu] — [mulɔ̃] *(mouds — moulons),* [vo] — [valɔ̃] *(vaux — valons),* [vø] — [vulɔ̃] *(veux — voulons),* etc.

5° [lv] dans les composés de *soudre:* [apsu] — [apsɔlvɔ̃] *(absous — absolvons),* [rezu] — [rezɔlvɔ̃] *(résous — résolvons).*

6° [m] dans: [dɔ:r] — [dɔrmɔ̃] *(dors — dormons)* et les composés.

7° [n] dans: [prɑ̃] — [prənɔ̃] *(prends — prenons),* [tjɛ̃] — [tənɔ̃] *(tiens — tenons),* [vjɛ̃] — [vənɔ̃] *(viens — venons)* et les composés.

8⁰ [ɲ] dans les verbes en *-aindre, -eindre, -oindre:* [plɛ̃] — [plɛɲɔ̃] *(plains — plaignons)*, etc.

9⁰ [p] dans: [rɔ̃] — [rɔ̃pɔ̃] *(romps — rompons)* et les composés.

10⁰ [s] dans les inchoatifs: [fini] — [finisɔ̃] *(finis — finissons)*, etc., et dans [beni] — [benisɔ̃] *(bénis — bénissons)*, [krwa] — [krwasɔ̃] *(crois — croissons)*, [modi] — [modisɔ̃] *(maudis — maudissons)*, [nɛ] — [nɛsɔ̃] *(nais — naissons)*, [parɛ] — [parɛsɔ̃] *(parais — paraissons)*.

11⁰ [t] dans: [ba] — [batɔ̃] *(bats — battons)*, [mɑ̃] — [mɑ̃tɔ̃] *(mens — mentons)*, [mɛ] — [mɛtɔ̃] *(mets — mettons)*, [pa:r] — [partɔ̃] *(pars — partons)*, [rəpɑ̃] — [rəpɑ̃tɔ̃] *(repens — repentons)*, [sɑ̃] — [sɑ̃tɔ̃] *(sens — sentons)*, [sɔ:r] — [sɔrtɔ̃] *(sors — sortons)*, [vɛ] — [vɛtɔ̃] *(vêts — vêtons)*.

12⁰ [v] dans: [mø] — [muvɔ̃] *(meus — mouvons)*, [pø] — [puvɔ̃] *(peux — pouvons)*, [e] — [avɔ̃] *(ai — avons)*, [se] — [savɔ̃] *(sais — savons)*, [ekri] — [ekrivɔ̃] *(écris — écrivons)*, [sɥi] — [sɥivɔ̃] *(suis — suivons)*, [vi] — [vivɔ̃] *(vis — vivons)*, [sɛ:r] — [sɛrvɔ̃] *(sers — servons)*, [bwa] — [byvɔ̃] *(bois — buvons)*, [dwa] — dəvɔ̃] *(dois — devons)*, [rəswa] — [rəsvɔ̃] *(reçois — recevons)* et tous les verbes en *-cevoir*.

13⁰ [z] dans: [di] — [dizɔ̃] *(dis — disons)*, [kɔ̃fi] — [kɔ̃fizɔ̃] *(confis — confisons)*, [li] — [lizɔ̃] *(lis — lisons)*, [syfi] — [syfizɔ̃] *(suffis — suffisons)*, [ʒi] — [ʒizɔ̃] *(gis — gisons)*, [kɥi] — [kɥizɔ̃] *(cuis — cuisons)*, [lɥi] — [lɥizɔ̃] *(luis — luisons)*, [nɥi] — [nɥizɔ̃] *(nuis — nuisons)*, etc., [fɛ] — [fəzɔ̃] *(fais — faisons)*, [plɛ] — [plɛzɔ̃] *(plais — plaisons)*, [tɛ] — [tɛzɔ̃] *(tais — taisons)*, [ku] — [kuzɔ̃] *(couds — cousons)*.

133. Rapport du présent avec les autres temps. — Le présent offre deux sortes de formes: les unes accentuent le radical, les autres la terminaison. Nous avons vu (§ 15 ss.) comment le radical de ces formes peut différer et pour la consonne et pour la voyelle, et comment l'analogie vient le plus souvent aplanir ces différences en généralisant tantôt le radical des formes fortes, tantôt celui des formes faibles. Sur les rapports du présent avec l'infinitif, voir § 80, 3; sur les rapports avec le participe présent, voir § 85.

CHAPITRE X.

LE PRÉSENT DU SUBJONCTIF.

134. Les types latins se divisent en trois groupes selon que la 1[re] personne se termine en -em, -am ou -eam, -iam (c. à d. [jam]). Les trois types se retrouvent en vieux français: cantem 〉 *chant*, scribam 〉 *escrive*, valeam 〉 *vaille*. Ils ont été uniformisés après le moyen âge.

Remarque. Au moyen âge, le prés. du subj. des verbes dont le radical se terminait en *n*, *l* ou *r*, se formait souvent d'une manière particulière par l'addition de la terminaison **-ge.** On disait ainsi *alge* (de *aler*), *bauge* (de *baillier*), *demeurge, donge, garge* (de *garder*), *meinge, parolge, porge* (de *porter*), *tourge* (de *tourner*); *arge, confonge* (Aiol, v. 765), *crienge, deffenge* (Aiol, v. 325), *penge* (Bastart de Bouillon, v. 6117), *perge, prenge, renge, tolge; courge, fierge, meurge, quierge, tienge, vienge*, etc. Ces formes se montrent dès le XI[e] siècle: on trouve *quiergent* dans Alexis (v. 297), *corget* dans le Comput (v. 86), *meinge* dans Brandan (v. 119), *alge, demuerge* dans le Psautier de Cambridge, etc., et elles étaient en usage encore au XIV[e] siècle (Chirurgie de Henri de Mondeville); elles sont surtout propres à l'Ouest, mais on les trouve aussi en Picardie; elles vivent encore dans le vendéen et quelques autres patois. L'origine de ce *-ge* est peu claire; le point de départ est probablement à chercher ou dans des formes latines en -gam telles que surgam, spargam, plangam, ou dans des formes hypothétiques telles que *prendiam 〉 *prenge*.

A. PREMIER GROUPE.

135. Les formes en **-em** sont propres à la 1[re] conjugaison. Voici la flexion de cantem:

(Latin classique)	(Vieux français)	(Français moderne)
cantem	*chant*	*chante*
cantes	*chanz, chans*	*chantes*
cantet	*chant*	*chante*
cantemus	*chantons (-iens)*	*chantions*
cantetis	*chanteiz, -oiz (-ez)*	*chantiez*
cantent	*chantent*	*chantent*

Nous ajoutons encore quelques exemples destinés à faire voir les modifications phonétiques propres à notre temps: *ament* (de *amender*), *apareut* (de *apareillier*), *apelt, apeaut* (de *apeler*), *baut* (de *baillier*), *chevalzt* (de *chevalchier*), *colzt* (de *colchier*), *enseint* (de *enseignier*), *griet* (de *grever*), *liet* (de *lever*), *parout* (de *parler*), *penst* (de *penser*), *sejort* (de *sejorner*), *sont* (de *soner*), *tort* (de *torner*), *travaut* (de *travailier*), etc. (comp. *Romania,* XXV, 322).

136. Observations particulières.

1⁰ Dans quelques verbes la voyelle finale latine du singulier était restée comme voyelle d'appui (comp. § 115, 1): *entre, semble, livre,* etc. Ces formes, ainsi que celles du subj. des autres conjugaisons, où il y avait toujours un *e* féminin *(perde, vende, sente),* expliquent la généralisation de cette voyelle au prés. du subj. de I: Les formes étymologiques *chant chanz chant* sont remplacées peu à peu par les formes analogiques *chante chantes chante;* ces dernières remontent très haut: on trouve déjà dans le Psautier d'Oxford *cante, guarde, munte, habite* à la 1re pers. et *rebutes, oblies, otreies* à la 2e; mais l'*e* fait presque toujours défaut à la 3e pers.: *guart, habit, parolt,* etc. En regard de ces dernières formes il est difficile d'expliquer *saneiet* et *degnet* de Ste Eulalie. Les formes étymologiques sans *e* s'employaient encore aux XVe et XVIe siècles, surtout dans des locutions toutes faites: *Et Dieu vous doint joie* (Patelin, v. 101). *Dieu vous gard* (*ib.,* v. 509). *M'aist Dieu* (*ib.,* v. 56). *Le diable emport le chapellain* (Nouv. Pat., v. 766, 792). *Dieu vous gard* (*ib.,* v. 409). *Honneur vous doint le roy des roys* (Myst. de Saint Laurent, v. 3577). *Le diable m'emport* (Cl. Marot). L'ancienne forme de »garder« est même restée en usage dans le XVIIIe siècle: *Dieu te gard', Cléanthis* (Amphitryon, II, sc. 3). *Dieu vous gard' mon frère* (Femmes savantes, II, sc. 1). *Dieu gard' de mal femme qui jeune* (La Fontaine, Diable). *Que Dieu vous*

gard' d'un pareil logement (Voltaire). Signalons encore le proverbe: »*Dieu gard' la lune des loups*«, le nom de famille *Dieutegard,* et la Rue *Quincampoix* (< vfr. *qui qu'en poist*) de Paris. Après le XVIIe siècle, on a abusivement affublé *gard* d'une apostrophe (comp. *grand' route,* § 386). Si la forme étymologique s'est maintenue plus longtemps à la 3e pers. qu'aux deux autres, c'est qu'elle était appuyée par *soit, ait, puist* (en regard de *soie, aie, puisse*) et par l'imp. du subj., où l'on avait *-ast* (en regard de *-asse*).

2° La terminaison régulière de la 1re pers. du plur. était **-ons:** Qui ço vus lodet que cest plait *degetuns* (Roland, v. 226). Je m'acort que nous nous *lessons* touz tuer (Joinville, § 319). Le commandement Mahommet, qui nous commande que nous *gardons* le nostre signour (*ib.,* § 372). Il faut que nous luy *reboutons* (Patelin, v. 1290; cf. v. 1117); ces formes se retrouvent encore sporadiquement dans Marot. A côté de *-ons,* on emploie aussi au moyen âge *-iens* (voir ci-dessus § 51, 1, Rem.); Joinville écrit ainsi *mangiens* (§ 441), *ostiens* (§ 637), *doutiens* (§ 756), etc.; de cette manière on arrivait à distinguer l'indicatif du subjonctif. La forme moderne *-ions* représente un compromis entre *-ons* et *-iens.*

3° A la 2e pers. du plur., la terminaison étymologique se retrouve encore dans Villehardouin: Et sor se mandent à vos comme à lor bon pere, que vos à lor *commandoiz* vostre commandement (§ 106). Elle fut remplacée de bonne heure par **-ez:** Ja Deu ne placet qu'el chief *portez* corune (Roland, v. 3538). Cette terminaison s'employait encore au XVIe siècle: Posez le cas que .... vous *trouvez* (Rabelais, Prologue). Ne faites que .... vous *laissez* courir (Hardy, Didon, IV, sc. 3). On ne s'est servi régulièrement de *-iez* qu'à partir de 1500.

Remarque. Précédé d'une palatale -etis devrait donner *-iz* (cf. I, § 191), mais cette forme ne se trouve pas; on a ordinairement *-iez: laissiez, vengiez, aidiez, jugiez,* etc.

137. Formes particulières.

1° *Aller* présente les formes suivantes:

(Vieux Français)			(Français moderne)
voise	*alge (auge)*	*aille*	*aille*
voises	*alges (auges)*	*ailles*	*ailles*
voist, voise	*alge (auge), alt, aut*	*aille*	*aille*

	(Vieux Français)		(Français moderne)
voisons	*alg(i)ons*	*aillons*	*allions*
voisiez	*alg(i)ez*	*ailliez*	*alliez*
voisent	*algent, augent*	*aillent*	*aillent*

Observations. *Voise* est modelé sur *vois* (§ 116, 1); *alge* est formé à l'aide de la terminaison *-ge* (§ 134, Rem.); *aille* reproduit un *aliam hypothétique. *Alge* disparaît déjà au moyen âge; *voise* s'emploie régulièrement encore au XVIe siècle: Souffrez qu'au lieu de vous Elle *voise* la-bas chercher un autre espoux (Garnier, Antigone, v. 1983). Vaugelas remarque que *voise* pour *aille* est »un mauvais mot que le peuple de Paris dit, mais que l'on ne dit point à la Cour, et que les bons Autheurs n'escrivent jamais« (*Remarques,* II, 417).

2⁰ *Donner* avait au moyen âge quatre formes différentes: *doinse* fait sur *doins* (§ 116, 3); *donge,* formé à l'aide de la terminaison *-ge* (§ 134, Rem.); *doigne* tiré d'un *doniam hypothétique, et *done, donne.* Cette dernière forme a seule survécu.

3⁰ *Ester* faisait au présent *estace* ou *estoise.* La première forme paraît faite sur *face, place,* etc., la seconde sur *voise.* Stem n'a laissé de traces qu'en espagnol *(esté),* en v. port. *(esté)* et en provençal.

4⁰ *Prover, trover, rover* faisaient au présent *pruisse, truisse, ruisse* (cf. § 116, 4).

B. DEUXIÈME GROUPE.

138. La terminaison **-am** s'emploie dans la plupart des verbes appartenant à II, III, IV. Voici la flexion de scribam:

(Latin classique)	(Vieux Français)	(Français moderne).
scribam	*escrive*	*écrive*
scribas	*escrives*	*écrives*
scribat	*escrive(t)*	*écrive*
scribamus	*escrivons, iens*	*écrivions*
scribatis	*escrivez*	*écriviez*
scribant	*escrivent*	*écrivent*

Les terminaisons des différentes personnes ne donnent pas lieu à des observations spéciales; les remarques sur le pluriel

du premier groupe (§ 136, 2, 3) s'appliquent aussi à celui du deuxième. Nous ajouterons seulement quelques autres exemples de formes en -am et de leur développement: bibam > *beive, boive,* vivam > *vive,* rumpam > *rompe,* credam > *creie, croie,* perdam > *perde,* vendam > *vende,* mittam > *mette,* quæram > *quière,* curram > *courre,* etc.

Formations analogiques. La terminaison -am a supplanté -iam (-eam) dans: dormiam, feriam, mentiam, mordeam, *moriam, moveam, partiam, respondeam, sentiam, serviam, sortiam, tondeam, vestiam, et les formes en -cipiam. Dormiam aurait donné *dorge,* on ne trouve que *dorme,* etc.

139. Formes particulières.

1º **Cadam** devient *chiee,* remplacé par *choie* (cf. § 119, 1).

2º **Claudam** devient *cloe,* remplacé par *close* (cf. § 44, 1).

3º **Coquam** est remplacé par la forme analogique *cuise* (comp. § 31).

4º **Dicam.** Les formes du moyen âge sont: *die dies die(t) diions diiez dient;* elles ont été remplacées par *dise dises dise disions disiez disent* qui apparaissent au XVIe siècle et supplantent vite les autres (§ 44, 1). Vaugelas remarque: »Au singulier *quoy que l'on die,* est fort en vsage, et en parlant, et en escriuant, bien que *quoy que l'on dise,* ne soit pas mal dit; Mais *quoy qu'ils dient,* au pluriel ne semble pas si bon à plusieurs que *quoy qu'ils disent;* je voudrois vser indifferemment de l'vn et de l'autre. Il y en a qui disent *quoy que vous diiez,* pour dire, *quoy que vous disiez,* mais il est insupportable« (*Remarques,* II, 38). *Die* se trouve souvent dans Corneille (Cinna, v. 61; Horace, v. 831), Molière (Dép. am., I, sc. 1; V, sc. 9; Impr. de Versailles, sc. 3) et même dans Racine; après le grand siècle, *die* n'est plus qu'un archaïsme auquel les poètes seuls ont parfois recours. On connaît la jolie chanson de Musset: Mais j'aime trop pour que je *die* Qui j'ose aimer (Le Chandelier, II, sc. 3). Rappelons enfin la forme analogique *disse* qui se trouve par exemple dans Froissart; elle a disparu du verbe simple, mais survit dans le composé *maudire.* Palsgrave hésite entre *mauldie* et *maudisse;* la victoire de cette dernière forme est due à l'influence du verbe *bénir* (§ 69, 1).

5º **Ducam.** On conjuguait au moyen âge: *duie duies duie(t)*

duiiens duiiez duient. Par la généralisation du [z] ces formes sont remplacées par *duise duises duise duisions duisiez duisent.* Déjà dans Aiol *duise* s'emploie à côté de *duie.* Comp. § 44, 1.

6⁰ ***Hatam** (pour *hatiam) devient *hée,* remplacé par la forme inchoative *haïsse* (cf. § 126, 2). Au moyen âge on disait aussi *hace* modelé sur *face* (§ 140).

7⁰ **Legam** est remplacé par *lise* (cf. § 44, 1).

8⁰ **Ponam** devient *pone,* remplacé par *ponde* (cf. § 37, 1).

9⁰ **Prendam** devient *prende,* remplacé déjà au moyen âge par *prenne* (cf. § 40, 2). On a aussi dit *prenge* (§ 134, Rem.) et *preigne.* Cette dernière forme était en usage encore au XVIIe siècle. Vaugelas remarque: »C'est une faute familière aux Courtisans, hommes et femmes, de dire *preigne* pour *prenne* et *veigne* pour *vienne«;* et Th. Corneille ajoute: »Il n'y a plus que le bas peuple qui dise *vieigne* pour *vienne,* mais beaucoup de femmes disent encore *preigne* pour *prenne.* M. Chapelain appelle cette faute barbare. On doit prendre soin de l'éviter« (Vaugelas, *Remarques,* I, 143).

10⁰ **Sim.** Cette forme a été remplacée dans le parler vulgaire par *siam (cf. it. prov. *sia,* esp. *sea,* port. *seja*):

(Latin classique)	(Latin vulgaire)	(Vieux Français)	(Français moderne)
sim	siam	*seie, soie*	*sois*
sis	sias	*seies, soies*	*sois*
sit	siat	*seie(t), soie*	*soit*
simus	siamus	*seiens, soions*	*soyons*
sitis	siatis	*seiez, soiez*	*soyez*
sint	siant	*seient, soient*	*soient*

Observations. — L'*e* féminin des 1e et 2e pers. est conservé encore à la fin du XIVe siècle: Tant que g'y *soie* (Miracles de N. D., n⁰ 31, 1696). Or *soies* appert d'y aler (*ib.,* n⁰ 40, 354). Pour la 3e pers. il faut remarquer que la forme étymologique est assez rare; on n'en trouve que quelques exemples isolés: *sia* (Passion, v. 240), *sie* (Fragment d'Alexandre, v. 8), *soie* (Bartsch, 65, 41), et enfin *soiet (seiet)* dans quelques chartes du XIIIe siècle. On se sert ordinairement dès les plus anciens textes de la forme contractée *seit* (Alexis, v. 25), plus tard *soit.* Dans la langue vulgaire moderne on trouve *soye,* probablement fait sur *soyons, soyez:* Comment voulez-vous qu'on *soye* à

l'aise (Gyp, *Oh Province*, p. 64). Que ce *soye* pour une idée ou pour autre chose (A. France, *L'affaire Crainquebille*, p. 62).

11⁰ **Surgam** devient *sorge*, remplacé par *sorde, sourde* (cf. § 37, 2).

12⁰ **Vincam** aurait dû devenir *veinche;* on ne trouve que *veinque, vainque*, dont l'explosive est due à l'influence de l'infinitif *vaincre* (cf. § 34).

Remarque. Les formes en -scam n'aboutissent pas à *-che*, mais à *-sse:* crescam 〉 *creisse, croisse*, cognoscam 〉 *conoisse, connaisse*, floriscam 〉 *florisse, fleurisse* (comp. § 45, 2).

C. TROISIÈME GROUPE.

140. La terminaison **-iam (-eam)** est propre à quelques verbes de II, III, IV. A l'encontre de l'indicatif, où le [j] ne se trouve qu'à la 1re pers. du sing., il s'emploie au subjonctif dans tout le singulier et tout le pluriel. Voici la flexion de faciam:

(Latin classique)	(Vieux français)	(Français moderne)
faciam	*face*	*fasse*
facias	*faces*	*fasses*
faciat	*face(t)*	*fasse*
faciamus	*faciens*	*fassions*
faciatis	*faciez*	*fassiez*
faciant	*facent*	*fassent*

141. Observations particulières.

1⁰ A la 1e pers. du plur., la terminaison -eamus (-iamus) donne régulièrement **-iens.** On trouve ainsi jusqu'au XIVe siècle: *voliens, veniens, sachiens, aiens, veiiens*, etc. Pourtant, de bonne heure *-iens* est parfois remplacé par *-ons;* on trouve déjà dans le Roland (v. 60) *aium;* Villehardouin emploie *faisons* (§ 588) et *faciens* (§ 372), Joinville *façons* (§ 348), *veuillons* (§ 580), *aiens* (§ 43), *voiens* (§ 637), etc. La terminaison victorieuse *-ions* est un compromis entre *-iens* et *-ons.*

2⁰ A la 2e pers. du plur., la terminaison -eatis (-iatis) donne régulièrement **-iez:** *sachiez, voliez, veniez, aiez, veiiez*, etc. Cette terminaison est restée, et elle a même supplanté *-ez* des autres verbes: *chantez* 〉 *chantiez*, etc. (cf. § 57, 1, Rem.). Au

moyen âge, par une analogie contraire, *-iez* était parfois remplacé par *-oiz* ou *-ez;* on trouve ainsi, d'un côté *sachoiz, façois, viegnoiz, soioiz* (Gaydon, Aye d'Avignon, Villehardouin), et de l'autre *facez, tenez* (Joinville); encore Rabelais emploie *sachez* (cf. § 136, 3).

3° Les terminaisons *-iens, -ions* et *-iez* sont étymologiquement monosyllabiques à la différence des terminaisons correspondantes de l'imparfait (cf. § 161, 5); on avait ainsi *fa-ciens fa-ciez, a-iens a-iez, ve-niens ve-niez,* à côté de *fai-si-iens fai-si-iez, a-vi-iens a-vi-iez, ve-ni-iens ve-ni-iez.*

142. Le nombre des formes en -jam a été plus restreint en latin vulgaire qu'en latin classique; nous avons déjà cité plusieurs exemples montrant la substitution de -jam à -am (§ 138). Cependant, la création de nouvelles formes en -jam a aussi eu lieu, mais c'est un phénomène rare: on ne saurait guère citer que *colliam (pour colligam), *falliam (pour fallam), *voleam (pour velim), et peut-être *alliam (> *aille*), *doneam (> *doigne*). Ajoutons que quelques-unes des formes en *-ge* (§ 134, Rem.) doivent peut-être leur origine à une extension analogique de -jam, mais c'est très douteux.

I. LIQUIDE (L, N) + JAM.

143. L + J. Cette combinaison se trouve dans bulliam > *bouille,* caleam > *chaille,* doleam > *dueille,* saliam > *saille,* soleam > *sueille,* valeam > *vaille,* et dans les formes vulgaires *colliam (pour colligam) > *cueille,* *falliam (pour fallam) > *faille,* *voleam (pour velim) > *vueille.* De ces formes, *chaille, deuille, seuille* sont mortes; on n'a conservé que *bouille, cueille, faille, saille* (dans *assaille, tressaille;* la forme inchoative *saillisse* a remplacé le simple *saille*), *vaille, veuille.* Il faut examiner à part le développement de valeam et de *voleam.

1° **Valeam.** L'ancienne flexion était: *vaille vailles vaille(t) vailliens vailliez vaillent;* elle a été remplacée par *vaille vailles vaille valions valiez vaillent.* Remarquez que le [ʎ] a disparu de la 1re et de la 2e pers. du plur. (un développement parallèle a eu lieu dans *aillons* > *allions, veuillons* > *voulions*). Dans le composé *prévaloir,* toutes les formes avec [ʎ] ont disparu, et

on a créé le nouveau présent analogique *prévale*. L'ancienne forme *prévaille* était en usage encore au XVIIe siècle. Th. Corneille remarque: »Quoique ceux qui s'attachent à l'exactitude de la grammaire soûtiennent que c'est ainsi qu'il faut parler, on dit à la cour *prévale*, et non pas *prévaille*, et c'est la cour qui nous doit servir de règle«. La cour — et l'analogie ont eu raison des pédants.

2º ***Voleam**. L'ancienne flexion était *vueille vueilles vueille(t) voilliens voilliez vueillent*. Elle a été remplacée par *veuille veuilles veuille voulions vouliez veuillent*. Ajoutons qu'au pluriel, les formes étymologiques *voilliens voilliez* ont d'abord été remplacées par *veuill(i)ons veuill(i)ez* qui s'employaient encore au XVIe siècle. Malherbe remarque: »Il faut dire *veuillions* pour dire velimus; *voulions* signifie volebamus« (*Œuvres complètes*, IV, 286). Vaugelas (*Remarques*, I, 101) et l'Académie au contraire protestent contre *veuillons* et *veuillez;* mais malgré cela, plusieurs auteurs ont continué à s'en servir, à la grande satisfaction de Jullien et de Littré.

144. N + J. Cette combinaison se trouve dans teneam > vfr. *tiegne*, veniam > vfr. *viegne*. On avait aussi des formes en *-ge* (§ 134, Rem.): *tienge, vienge*. Au XVIe siècle les formes modernes *tienne, vienne* commencent à s'introduire; pourtant Palsgrave ne donne que *tiengne, viengne*. Rappelons que cette dernière forme est en usage encore au XVIIe siècle. Vaugelas remarque (I, 144): »C'est une faute familière aux courtisans, hommes et femmes de dire *vieigne* pour *vienne*«, et Th. Corneille ajoute: »Il n'y a plus que le bas peuple qui dise *vieigne*«.

II. LABIALE (B, P) + JAM.

145. B + J. Cette combinaison se trouve dans debeam et habeam.

1º **Debeam** se réduit en latin vulgaire à *deja (comp. § 123, 1) qui se conjuguait en vfr.: *deie deies deie(t) deiiens deiiez deient*. Cette série de formes a été remplacée par: *doive doives doive devions deviez doivent*. Les formes étymologiques vivent encore au XVe siècle: *doions* (Miracles de N. D., nº 27, 299), *doiez* (*ib.*, nº 19, 994), *doye* (Patelin, v. 779; Mystère de St. Laurent, v. 2856); elles ont succombé, comme la forme

secondaire *doige* (encore Rom. des S. Sages, p. p. G. Paris, p. 70, 168), devant *deive, doive,* etc., dont le [v] est analogique.

2⁰ **Habeam** se réduit en latin vulgaire à *aia (comp. § 123,2), d'où en vieux français: *aie aies aiet aiens aiez aient.* Cette série de formes a été remplacée par: *aie aies ait ayons ayez aient.* La forme primitive de la 3e pers. *aiet* ne se trouve que dans les plus anciens monuments (Jonas; Alexis, v. 508); déjà le Roland donne *ait* (v. 82, 1047); comp. le développement parallèle de *seiet* > *seit* (§ 139, 10). Il est curieux de constater que l'analogie des autres prés. du subj. crée de nouveau une forme *aie* très employée au XVIe et au commencement du XVIIe siècle; Corneille encore s'en sert (voir p. ex. *Cinna,* v. 1260, 1283), mais Vaugelas (*Remarques,* I, 171), et les autres grammairiens défendent vivement *ait* contre *aye.* Au pluriel, il faut noter le changement de *aiens, aiez* en *aiiens ayons, aiiez ayez,* sous l'influence des autres personnes.

146. P + J. Cette combinaison se trouve dans sapiam > *sache,* qui s'est maintenu jusqu'à nos jours. Ajoutons que dans la langue vulgaire et le parler enfantin on entend *save:* Suffit que je l' *save,* pas vrai? (Monnier, *Paris et la Province,* p. 350).

III. DENTALE (D, T) + JAM.

147. D + J. Cette combinaison se trouve dans audiam > *oie,* gaudeam > vfr. *joie* (remplacé par la forme inchoative *jouisse*) et peut-être dans rideam > *rie* et videam > *veie, voie.*

148. T + J. Cette combinaison a probablement existé dans la forme latine vulgaire, d'où *puisse* est sorti (comp. § 126, 1). Quant à la conjugaison, il faut noter qu'à la 3e pers. du sing. on trouve, à côté de *puisse(t),* la forme contractée *puist* (comp. *ait,* § 145, 2, *soit,* § 139, 10). A la 1re pers. du plur., Jonas donne *posciomes,* et Alexis *poissons* (v. 371, 550). La forme analogique *peuve,* citée par Oudin, n'a guère été employée.

IV. PALATALE (K) + JAM.

149. K + J. Cette combinaison se trouve dans faciam > vfr. *face* (§ 140), placeam > vfr. *place,* taceam > vfr. *tace.* Les

deux dernières formes ont été remplacées par *plaise, taise* (comp. § 127); *face* au contraire s'est maintenu jusqu'à nos jours sous la graphie changée *fasse,* mais on trouve des traces d'une forme analogique *faise:* J'ordonne que *faisez* debvoir (Anc. th. fr., I, 378). Vaugelas remarque: »Combien y en a-t-il qui disent ... *faisions* pour *facions*« (*Remarques,* II, 356). Quant à jaceam, luceam, noceam, on n'a que des formes analogiques: *gise* (d'après *gisent), luise* (d'après *luisoie*), *nuise* (d'après *nuisoie*).

150. Rapport du présent du subjonctif avec les autres temps. — Le présent du subjonctif se comporte en tout à peu près comme le présent de l'indicatif; voir § 133.

CHAPITRE XI.

L'IMPÉRATIF.

151. De l'impératif latin, le français n'a gardé que la 2e pers. du sing.: canta > *chante.* La forme du pluriel cantate, conservée en italien *(cantate),* en espagnol *(cantad)* et en engadinois, ne se retrouve pas en français, où elle aurait donné *chantet;* les formes *seet* et *escotet* de l'Épître de St. Étienne sont trop isolées pour rien prouver. Pour exprimer le pluriel on s'est servi des formes correspondantes de l'indicatif, cantatis > *chantez* et cantamus > *chantons.*

152. Formes primitives de l'impératif. En latin, l'impératif se terminait en *a, e, i* ou *c;* voici comment ces terminaisons se sont développées en français:

1° Formes en **A**. L'*a* final devient régulièrement *e* (I, § 252): canta > *chante*, ama > *aime,* porta > *porte,* etc. L'*a* s'est conservé intact (I, § 173) dans sta > vfr. *esta;* cf. vade > *va.*

2° Formes en **E**, **I**. L'*e* et l'*i* s'amuïssent à la finale (I, § 248): vide > *vei, voi;* senti > *sent*, etc.; notons la disparition de quelques consonnes devenues finales après la chute de la voyelle: dormi > *dorm, dor*, bibe > *beif, boif, boi*, scribe > *escrif, escri,* servi > *serf, ser*, etc.

3° Formes en **C**. Le *c* final devient *i* (I, § 417, 2): fac > *fai.*

153. Développement ultérieur de l'impératif. Les formes étymologiques médiévales subissent, comme la 1re pers. du sing. du présent de l'ind. (§ 118, 1), l'addition d'un *s* paragogique. Voici quelques détails sur ce phénomène:

1° Le *s* s'ajoute régulièrement à toutes les formes qui ne se terminent pas par *e*, *a* ou *s*: vide > *vei, voi, vois;* mitte > *met, mets;* vende > *vent, vends:* tene > *tien, tiens;* veni > *vien, viens;* dormi > *dorm, dor, dors;* scribe > *escrif, escri, écris.* Ce *s,* probablement dû à une assimilation de l'impératif à la 2e pers. sing. du présent, s'employait déjà, mais d'une manière très irrégulière, vers la fin du XIVe siècle. Dans les Miracles de Notre Dame on trouve *voiz, diz, fais, faiz, mes, sers, escriz,* à côté de *voi, di, fai, met, tien, ren,* etc. L'incertitude dure encore aux XVIe et XVIIe siècles. Ramus écrit tous les impératifs sans *s,* et la plupart des auteurs en font de même; mais au siècle suivant, Vaugelas *(Remarques,* I, 319—322) n'admet que *voy, connoy, tien, vien, fuy,* et il condamne toutes les autres formes sans *s.* Les vieilles formes s'employaient surtout à la rime: *Voi: moi* (L'Étourdi, III, sc. 2), *revien: rien* (Amphitryon, II, sc. 7), *revien: entretien* (Phèdre, II, sc. 4), etc.

Dans les mots composés *voici, voilà, fainéant,* la langue moderne conserve encore quelques restes des anciens impératifs.

2° Les formes en *e* et en *a* sont restées sans changement orthographique jusqu'à nos jours: *aime, chante, cueille, ouvre, couvre, souffre, va.* Pourtant ces formes étaient aussi munies du *s* paragogique au moyen âge: *Robin, vas, si lies la mère* (Miracles de N. D., n° 26, v. 631); mais le *s* s'ajoutait sans aucune règle fixe. Il en est autrement dans la langue moderne, où son emploi est restreint aux cas où l'impératif est suivi des adverbes *en* et *y,* non suivis d'un infinitif: *Parles-en à ton frère. Donnes-y tes soins. Voici des fleurs, cueilles-en beaucoup. Vas-y toi-même.* (Mais: *Cueille en ce jardin beaucoup de fleurs. Va en parler à ton frère. Va y mettre ordre.*) Pour éviter les hiatus les poètes se servent quelquefois de ce *s* d'une manière plus libre:

> *Retranches,* ô mon Dieu, des jours de ce grand roi
> Ces jours infortunés qui l'éloignent de toi.
>
> (Voltaire.)
>
> *Vas* au diable.
>
> (A. Daudet, *Les Amoureuses,* p. 17.)

3° Les formes en *s* restent telles quelles jusqu'à nos jours: cresce > *creis* > *crois,* finisce > *finis.*

154. Doublets.

1° Quelques impératifs, qui s'employaient comme des interjections, s'abrégeaient dans l'ancienne langue:

agare 〉 *agar* (H. Capet, v. 6010, etc., voir Godefroy) ou *aga* (Greban, *La Passion*); cette dernière forme est encore en usage dans les patois (comp. Molière, *Don Juan,* II, sc. 1).

agardez 〉 *ardez;* cette forme se retrouve dans Molière: *Ardez, le beau museau* (*Dépit amoureux,* IV, sc. 4); elle est encore employable: *Hé! ardé! C'est-y un nez* (Rostand, *Cyrano de Bergerac,* I, sc. 4).

esgarde 〉 *esgar* (Robin et Marion, v. 547).

garde 〉 *gar, gars.*

laisse 〉 *lais, leis* (Ver del juise, v. 446; Mir. de N. Dame, n° 4, v. 1291).

2° Sous l'influence des doubles formes du présent de l'indicatif du verbe *asseoir* (§ 119, 4) on trouve à l'impératif *assieds asseyons asseyez* et, moins bien, *assois* (Lavedan, *Le nouveau jeu,* p. 153, 266) *assoyons assoyez.*

155. Dans les verbes *avoir, savoir, vouloir, être,* on a attribué au subjonctif la fonction de l'impératif. On disait au moyen âge:

aies	*saches*	*veuilles*	*soies*
aiens	*sachiens*	*veuilliens*	*soiens*
aiez	*sachiez*	*veuilliez*	*soiiez*

Les formes modernes sont:

aie	*sache*	*veuille*	*sois*
ayons	*sachons*	*veuillons*	*soyons*
ayez	*sachez*	*veuillez*	*soyez*

La chute du *s* des trois premières formes est due à l'influence de la première conjugaison. Pour *vouloir,* il faut remarquer que quelques auteurs modernes ont employé les formes de l'indicatif au sens de l'impératif: *Veux-le bien* (V. Cousin). *Ne m'en veux pas* (V. Hugo). *Oh! n'en voulez pas à Napoléon* (Balzac, La paix du ménage). Ces formes sont blâmées par Jullien et Littré.

CHAPITRE XII.

L'IMPARFAIT.

156. En latin classique on avait trois terminaisons différentes, **-abam, -ebam, -iebam**: cantabam, debebam, scribebam, audiebam. La dernière terminaison ne se maintient pas en latin vulgaire; presque partout -iebam devient -ibam, sous l'influence analogique des autres formes de IV, d'où résulte une harmonie vocalique plus complète dans les trois conjugaisons principales: à côté de cantare cantatis cantabam, debere debetis debebam, on obtient audire auditis, *audibam. Les trois types de l'imparfait se sont maintenus en

italien:	*cantava*	*vendeva*	*sentiva*
v. roumain:	*cântâm*	*vîndeam*	*sintiam*
frioulan:	*cantavi*	*vendèvi*	*sintivi*

et dans quelques dialectes rhéto-romans. Ils ont été réduits à deux, par la disparition de -ebam devant -ibam, en

espagnol:	*cantaba*	*vendía*	*sentía*
portugais:	*cantava*	*vendia*	*sentia*
provençal:	*cantava*	*vendia*	*sentia*

En français on trouve également deux formes, mais seulement dans les plus vieux textes (cf. § 157); c'est ici -ebam qui l'a emporté sur -ibam:

chanteve *vendeie* *senteie*

et il pénètre vite aussi dans I:

chanteie	*vendeie*	*senteie*
chantoie	*vendoie*	*sentoie*
chantois	*vendois*	*sentois*
chantais	*vendais*	*sentais*

Ainsi, le français, seul parmi les langues romanes, ne présente qu'une seule forme à l'imparfait.

157. La terminaison **-abam** s'est reproduite en français de deux manières différentes: *-eve* et *-oue;* examinons-les à part.

1⁰ Le développement de -abam en **-eve** est conforme aux règles de la phonétique (cf. fabam > *fève,* lavat > *lève,* etc., voir I, § 170). Voici les différentes formes de ces imparfaits (nous écartons la 1re et la 2e pers. du plur., dont nous parlerons au § 161, 4):

cantabam	*chanteve*
cantabas	*chanteves*
cantabat	*chantevet*
cantabant	*chantevent*

Ces formes appartiennent exclusivement à la région de l'Est. On en trouve des exemples dans le Jonas *(avardevet)*, St. Léger *(regnevet)*, les Dialogues de St. Grégoire *(alevet, lassevet,* etc.), la Moralité sur Job, le Poème moral, Aiol (s'*apresteve,* v. 731), les Chartes de Liège et de Namur publiées dans la Romania, vol. XVII, 567, XVIII, 218, XIX (*clamevet, ostevet,* etc.). La terminaison *-eve* vit encore en wallon, où elle est devenue *-ef, -œf* et a supplanté les autres; on dit ainsi *tschantœf* (cantabam), *poirtœf* (portabam) et *pierdœf* (perdebam), *mintœf* (mentiebam), *doirmœf* (dormiebam), etc.

2⁰ Le développement de -abam en **-oue** est difficile à comprendre (on pourrait peut-être supposer que -abam, déjà à l'époque mérovingienne et avant le passage de *a* à *e,* s'était changé en -auva: cantabam > cantauva > cantova). Voici maintenant les formes de ces imparfaits:

cantabam	*chantoue*
cantabas	*chantoues*
cantabat	*chantouet, chantout*
cantabant	*chantouent*

Notons qu'à côté de *chantoue* on trouve aussi les graphies *chantoe* et *chantouue,* qui compliquent encore plus la question d'origine. Ces formes appartiennent surtout aux dialectes de l'Ouest (le normand, l'anglo-normand, le breton, le tourangeau, le nivernais); on les trouve dans la Passion *(adunouent,* v. 171; *annouent,* v. 172; *esuardouet,* v. 190), où elles sont dues au copiste, dans l'Appendix de l'Alexis, l'Homélie de St. Grégoire, les Psautiers d'Oxford et de Cambridge, Roland (*portout,* v. 203; *depeçout,* v. 837), le Roman de Troie, la Chronique des ducs de Normandie, Marie de France (1180), André de Coutances (1210), etc. Elles succombent devant la concurrence des formes en *-eie;* déjà dans Garnier de Pont-Sainte-Maxence on trouve la rime *demandeit: combateit,* et à partir du commencement du XIII[e] siècle, l'imparfait de la 1[re] conjugaison a disparu partout.

158. La terminaison **-ebam** devient régulièrement **-eie,** en passant par la forme réduite -ea (cf. I, § 378):

vendebam	vendea	*vendeie*
vendebas	vendeas	*vendeies*
vendebat	vendeat	*vendeie*
vendebant	vendeant	*vendeient*

C'est cette terminaison qui parvient à supplanter les deux autres.

159. La terminaison **-iebam** ne s'est pas continuée au Nord de la Gaule; elle a été supplantée par -ebam, d'où -ea > *-eie* comme ci-dessus. Serviebam aurait donné *sergeie;* on ne trouve que *serveie,* qui suppose *servebam. Il est difficile de dire si ce développement est phonétique (cf. quietus > *quetus > *quei, quoi, coi*) ou purement analogique (cf. le sort de -ientem, § 82, 3; celui de -io, -iunt, § 120; et celui de -iam, § 142); il est en tout cas prélittéraire, comme le montrent les plus anciens textes, où l'on trouve *saveiet, doceiet, penteiet* (Jonas) et *serveit* (St. Léger).

REMARQUE. Le dialecte lorrain présente au XII[e] siècle des imparfaits en **-ive;** on trouve dans les Sermons de St. Bernard *sentivet, servivet, offrivet, departivet,* etc. Il se peut que ces imparfaits remontent à la terminaison vulgaire -ibam; il se peut aussi que ce soient des formes refaites.

160. Flexion. Voici un tableau qui montre la succession historique des terminaisons de l'imparfait:

vendeie	*vendoie, -oi*	*vendoi(s)*	*vendais*
vendeies	*vendoies*	*vendois*	*vendais*
vendei(e)t	*vendoit*	*vendoit*	*vendait*
vendiiems	*vendiiens*	*vendions*	*vendions*
vendiiez	*vendiiez*	*vendiez*	*vendiez*
vendeient	*vendoient*	*vendoient*	*vendaient*

Comme les terminaisons de l'imparfait se retrouvent au conditionnel, les deux temps seront traités ensemble dans les remarques suivantes.

161. Observations sur les terminaisons.

1⁰ L'*e* final de la 1re personne était primitivement syllabique: Ma grant onor *aveie* retenude (Alexis, v. 407). Il s'amuït cependant de bonne heure: Mieus me *voroie* combatre a lui qu'a cez meschans (H. Capet, v. 1403); et dans plusieurs textes on ne l'écrit même pas, surtout au conditionnel: Dont ne *poroi* dire la disme (B. de Condé, I, v. 196). Les poètes hésitent longtemps entre les deux formes et les emploient selon les exigences du vers: *S'aroie* bien a brief parler (Miracles de N. D., nº 11, v. 158). Coument m'en *pourroy* je tenir (*ib.*, 12, 853). Au XVIe siècle, on trouve à côté de *-oie* et *-oi* la nouvelle forme analogique *-ois*. Sur l'emploi de ces formes Ronsard remarque dans son *Art poétique:* »Tu pourras, avecques licence, user de la seconde personne pour la première, pourveu que le mot se finisse par une voyelle ou diphthongue et que le mot suivant s'y commence, afin d'éviter un mauvais son qui te pourroit offenser, comme *j'allois* à Tours pour dire *j'alloy* à Tours; *je parlois* à ma dame pour *je parloy* à ma dame, et mille autres semblables qui te viendront à la plume en composant. . . . Tu ne rejetteras point les vieux verbes picards, comme *voudroye* pour *voudroy, aimeroye, diroye, feroye* . . . .«

2⁰ A la 2e personne, l'*e* posttonique tombe comme à la première: *tu chantois* pour *tu chantoies* devient général au XVe siècle.

3⁰ La terminaison étymologique de la 3e personne *-eiet* ne se rencontre que dans les plus anciens textes: *saueiet* (Jonas),

doceiet (ib.), *sostendreiet* (Eulalie); déjà dans Alexis on trouve *aveit* (v. 334, 567), *serveit* (v. 169, 336), *deveit* (v. 77), *esteit* (v. 240, 346). La chute de l'*e* est peut-être due à une influence du présent du subjonctif du verbe »être«: *seie* 〉 *seit* amène *esteie* 〉 *esteit, deveie* 〉 *deveit,* etc.

4⁰ Dès les plus anciens temps, la 1re et la 2e personnes du pluriel sont pareilles dans toutes les conjugaisons:

chantiiens	*vendiiens*	*dormiiens*
chantiiez	*vendiiez*	*dormiiez*

Il y a ici un fait d'assimilation; *chantiiens chantiiez, vendiiens vendiiez* ne remontent pas directement aux formes latines, elles sont dues à l'analogie de *dormiiens* (〈 *dormiamus) et *dormiiez* (〈 *dormiatis). La désinence *-iens* a été remplacée par *-ions* à une époque différente dans les différents dialectes. Tandis que Joinville ne connaît que *amiens, aviens, chaciens, connoissiens, donriens, feriens, envoieriens,* on trouve déjà dans Roland *avium* (v. 1504), *durrium* (v. 1805). Disparu définitivement de la langue littéraire au courant du XIVe siècle, *-iens* est resté dans les patois, où il a parfois été appliqué à toutes les 1res personnes du pluriel.

5⁰ Les terminaisons *-iens, -ions, -iez* étaient dissyllabiques au moyen âge. Ci *porrïen* seoir trusqu'al jor du juïs (Vengeance Alixandre, v. 1371). De si fait rei *n'avïons* nos mestiers (Cour. Louis, v. 199). Mais elles deviennent monosyllabiques de bonne heure: Jou et mes frères *cevauciens* tout soé (Huon de Bordeaux, v. 2521). N'i *vorriés* estre pour Loon la chité (*ib.*, v. 1898). Si *seriez* vous sans difference (Patelin, v. 157). C'est très bien dit; vous vous *tordriez* (*ib.*, v. 289)). Mais vous *devriez,* ma fille, en l'âge ou je vous voy (Régnier, Mazette, v. 143). De nos jours, *-ions* et *-iez* sont redevenus dissyllabiques, quand ils sont précédés de »muta cum liquida«: *voudri-ons, mettri-ons, oubli-ons, voudri-ez, tiendri-ez,* etc. Cette règle est relativement moderne (comp. I, § 296); Molière ne l'a pas appliquée dans ses premières pièces: Elle n'est pas fort bonne et vous *devriez* tâcher (L'Étourdi, I, v. 49). Sauter à notre cou plus que nous ne *voudrions* (Dépit amoureux, IV, v. 1236).

6⁰ La terminaison *-eient (-oient)* était originairement dissyllabique: Si vunt ferir, que *fereient* il el? (Roland, v. 1185). Lor *estoient* et net et monde Et *s'amoient* Divinité (Rustebuef, I,

179). Elle devient monosyllabique déjà au moyen âge: Tous chis qui le *veoient,* en *estoient* esbahis (H. Capet, v. 902). Que vo François *avoient* en l'estor pris (Aiol, 3805). Au XVIe siècle, *-oient* ne compte régulièrement que pour une syllabe (voir Thurot, I, 180), et plusieurs auteurs (Monluc, Nicolas de Troyes) emploient la graphie dialectale *-oint (chantoint, disoint, venoint,* etc.).

162. Formes particulières. *Être* avait dans la vieille langue deux formes à l'imparfait: *iere* et *esteie.* La première, qui remonte à e r a m, ne s'emploie guère après 1300; elle se conjuguait: *iere ieres iere(t) eriens eriez ierent.* La deuxième est probablement une création analogique *(metre meteie* ≠ *estre esteie);* voici sa flexion ancienne et actuelle:

esteie	*étais*
esteies	*étais*
estei(e)t	*était*
estiiens	*étions*
estiiez	*étiez*
esteient	*étaient*

CHAPITRE XIII.

PASSÉ DÉFINI.

163. Les types du prétérit peuvent se diviser en deux groupes principaux, dont le premier se compose de polysyllabes à terminaison accentuée: *chantai, dormis, valus, écrivis, conduisis,* etc., et le deuxième de monosyllabes: *mis, fis, vis, vins, tins, fus, crus, dus,* etc. Les formes qui appartiennent au premier groupe remontent généralement à des parfaits latins faibles: *chantai* ‹ cantavi, *dormis* ‹ dormivi, *valus* ‹ *valúi (voir § 174), comme les formes du deuxième groupe remontent à des parfaits latins forts: *mis* ‹ misi, *fis* ‹ feci, *vins* ‹ veni, *fus* ‹ fui, etc. Cependant dans quelques cas isolés des formes à terminaison accentuée remontent à des parfaits forts: *écrivis* ‹ vfr. *escris* ‹ lat. scripsi; *conduisis* ‹ vfr. *conduis* ‹ lat. conduxi (comp. § 179, 4).

A. PARFAITS FAIBLES.

I. PARFAITS EN *-ai.*

164. Les parfaits en **-ai** sont propres à la première conjugaison *(chanter — chantai):*

(Latin classique)	(Latin vulgaire)	(Vieux français)	(Français moderne)
cantavi	cantai	*chantai*	*chantai*
cantavisti	cantasti	*chantas*	*chantas*
cantavit	cantāt	*chantat*	*chanta*
cantavimus	cantamus	*chantames*	*chantâmes*
cantavistis	cantastis	*chantastes*	*chantâtes*
cantaverunt	cantarunt	*chanterent*	*chantèrent*

Les formes contractées, dont le latin classique connaissait cantasti, cantastis, cantarunt, appartiennent surtout au langage populaire. Probus les cite deux fois et les désapprouve: »Probavi, non probai; probasti, non probaisti; probavit, non probait; — probavimus, non probaimus« (Schuchardt, Vokalismus II, 476. Keil, Gramm. latini, IV, 160). Quaeritur qua de causa calcavi et non calcai dicatur .... et ideo calcai barbarismus esse pronuntiatur« (*ib.*, IV, 182, 11). Rappelons que Lucrèce (I, 70) s'est servi de inritāt pour inritavit. Enfin les inscriptions nous offrent plusieurs exemples de ces formes: edificai, speclarait (Schuchardt, Vokalismus, II, 476); dans un contrat d'achat de l'an 160 après J.-C. on lit *σεγναι*, c. à d. signai (Brun, Fontes juris Romani antiqui[5], p. 261), laborait (C. I. L., X, 216), dedicait (*ib.*, VIII, 5667), pugnat (*ib.*, X, 7297), educaut (*ib.*, XI, 1074), etc.

165. Observations sur les terminaisons.

1° Cantavi, qui aurait donné *chantef,* a été remplacé par cantai (voir ci-dessus). La terminaison française *-ai,* dont la prononciation primitive a dû être [aj], puis [ɛ], se prononce de bonne heure comme [e]. Dès le XIII[e] siècle, on trouve même dans les textes la graphie *-e: j'apelé, je me couchié,* etc.; on écrit également *j'é* (habeo), *je seré, je partiré,* etc. Cette orthographe, abandonnée depuis le moyen âge, se retrouve encore dans Racine (*Andromaque,* I, sc. 4):

> Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
> Brûlé de plus de feux que je n'en *allumé.*

2° Canta(vi)sti aurait dû donner *chantast* (comp. it. *cantasti*, esp. *cantaste,* eng. *cantast*, prov. *cantest*); cependant les plus vieux textes ne présentent que *chantas.* La chute du *t* final s'explique soit par la phonétique syntaxique: cantasti tu > *cantas(t) tu,* soit par l'analogie: *ai — as — at ≠ chanterai — chanteras — chanterat ≠ chantai — chantas — chantat.*

3° Cantavit devient cantaut (cf. C. I. L., IV, 1391, 2048) ou est remplacé par cantāt (voir § 164). Le premier développement est propre à l'italien *(cantò)* et à l'hispano-roman (esp. *cantò,* port. *cantou*), le deuxième au rhéto-roman et au français.

4⁰ C a n t a m(m)u s aurait dû donner *chantans* ou *chantains;* la forme *chantames* doit provenir de quelque analogie externe. Au XIII[e] siècle, *chantames* change d'orthographe, sous l'influence de *chantastes,* et devient *chantasmes,* d'où *chantâmes.*

5⁰ A la 3[e] pers. du plur. on trouve *-arent* à côté de *-erent.* C'est une forme dialectale qui apparaît au Nord, en wallon (*Romania,* XVII, 567), à l'Est et au Midi. Au XVI[e] siècle elle faillit pénétrer dans la langue littéraire; nous la trouvons dans plusieurs auteurs, entre autres Rabelais et Monluc, et elle est admise par Dubois (1531) et Sibilet (Art poétique, 1555); et Louis Meigret, qui était Lyonnais, place même *aimarent* avant *aimerent.* Pourtant, la plupart des grammairiens désapprouvent cette forme. En 1575, Cauchie dit que »ceux qui préfèrent *aimarent* à *aimèrent* trahissent leur ineptie« (Thurot, I, 16), et on lit dans Maupas (1625): »Gardez vous de dire *aimarent, parlarent, criarent* à la mode de Gascogne«. Rappelons encore que Tallemant des Réaux remarque, en parlant du Maréchal de la Force et de sa femme, dont il blâme les manières vulgaires: »Ils n'ont jamais pu se défaire de dire: *ils allarent, ils mangearent, ils frapparent,* etc.« (*Historiettes,* p. p. Monmerqué et P. Paris, I, 254).

Remarque. Dans quelques dialectes de l'Est (le lorrain, le wallon), *-erent* est remplacé par *-ont:* Ex.: Ans n'i *trovont* palefroit ne somier (Prise de Cordres, v. 1847). Des formes comme *allont, portont, trovont, menont,* etc. se trouvent dans les vieilles chartes de Metz et de Liège (*Romania,* XVII, p. 567), dans Philippe de Vigneulles, Jacomin de Husson (Chronique de Metz), etc. Nous avons ici probablement affaire à une influence du futur (et de *ai*) dont le singulier offre les mêmes terminaisons que celui du passé défini.

166. Formes particulières. Tous les verbes de la première conjugaison ont des parfaits en *ai.* Un seul verbe, *ester* de s t a r e, présente des irrégularités: le parfait classique s t e t i a été remplacé en latin vulgaire par *s t e t u i (cf. § 174) qui se retrouve en roum. *stătuĭ,* esp. *estuve* et en vieux français sous les deux formes suivantes:

estui	*estoi*
estëus	*estoïs*
estut	*estout*

estëumes	*estoümes*
estëustes	*estoüstes*
esturent	*estourent*

Quant aux composés de stare, ceux qui gardent le sens propre du verbe, présentent et les formes irrégulières et les formes régulières: *rester* — *restut, resta, arrester* — *arrestut, arresta;* les autres sont réguliers: *couster* (constare) — *cousta, prester* (præstare) — *presta.*

II. PARFAITS EN *-is.*

167. Les parfaits en -*is* sont propres aux verbes en *-ir: dormir* — *dormis, sentir* — *sentis, finir* — *finis,* et à la plus grande partie de ceux en *-re: perdre* — *perdis, vendre* — *vendis.* Quant à l'origine de la terminaison, elle est différente pour les deux groupes: *dormis* remonte directement à dormivi, tandis que *perdis* s'explique par le parfait vulgaire perdĕdi (§ 171).

Remarque. Autrefois la terminaison *-is* s'appliquait souvent aux verbes de la première conjugaison (voir § 71); elle est encore d'un emploi très étendu dans plusieurs patois où elle est même parvenue à se généraliser. Nisard (Lang. pop. de Paris, p. 222) cite *je couris, je véquis, je voulis, je mettis, je prenis, je recevis, j'apercevis, je croyis,* etc.

1) *Premier groupe.*

168. Voici la flexion des parfaits en *-is,* provenant de **-ivi:**

(Latin classique)	(Latin vulgaire)	(Vieux français)	(Français moderne)
dormivi	dormii	*dormi*	*dormis*
dormivisti	dormisti	*dormis*	*dormis*
dormivit	dormi(v)t	*dormi(t)*	*dormit*
dormivimus	dormimus	*dormimes*	*dormîmes*
dormivistis	dormistis	*dormistes*	*dormîtes*
dormiverunt	dormirunt	*dormirent*	*dormirent*

Toutes les formes contractées (excepté dormirunt) se trouvent dans le latin classique.

169. Observations sur les terminaisons.

1° Le changement purement graphique de *dormi* en *dormis* ne s'accomplit qu'après la Renaissance. Au commencement du

XVI[e] siècle on écrit: *je senti, je dormi, je parti,* tout comme *je fu, je deu,* etc.; on trouve même *je mi* et *je promi,* qui par une réaction en sens inverse ont perdu leur *s* étymologique. Malherbe écrit encore à la rime *couvri: Ivri* (Stances pour Alicandre), mais Vaugelas (*Remarques,* I, 226) défend absolument de supprimer *s* au parfait.

2⁰ A la 2[e] pers. du sing., comme à la 1[e] et à la 2[e] pers. du pluriel, on observe parfois l'insertion d'une syllabe *-is-* ou *-es-* entre le thème et la terminaison: *Guaresis* (Roland, 2386, 3101), *guerpesis* (Raoul de Cambrai, 1876), *nouresis* (*ib.*, 3640), *noresimes* (*ib.*, 1894), *partesist* (Chev. as deus espées, v. 5736), *vainquesis* (Bast. de Bouillon, v. 412), etc. Ces formes, qui disparaissent avec le XIV[e] siècle, sont dues à l'influence de certains parfaits forts dont nous parlerons plus tard (§ 182); c'est *dis* — *desis* qui a amené *nourris* — *nourresis.* (Il en est de même à l'imp. du subj. où *desisse* amène *nouresisse;* comp. *combatesist,* H. Capet, v. 3941).

3⁰ La dentale finale de la 3[e] personne s'est conservée dans les plus anciens textes: *dormit (dormid);* elle ne tarde pas à s'amuïr et à disparaître de l'orthographe. On écrit *dormi, senti, servi,* etc. jusqu'au XVI[e] siècle. La réintroduction du *t* est un fait d'analogie: *il vit, il dit, il mit* amènent *il dormit, il servit, il sentit,* et ce *t* adventice a fini par s'introduire aussi dans la prononciation (on peut le faire sonner en liaison).

4⁰ A la 1[re] pers. du plur. on trouve au moyen âge *-ins* pour *-imes;* cette forme est particulière à l'Est et au Nord. Les dialogues de Grégoire donnent *atendins, desins, departins, poïns* pour *attendimes, desimes, departimes, poïmes,* et Baudouin de Condé emploie *sentins, venins, ahatins,* pour *sentimes, venimes, ahatimes,* etc.; comp. *fesins* (Flore et Blancheflore, v. 1069). Pour le wallon, voir *Romania,* XVII, 567.

170. La terminaison -i v i a été appliquée, en latin vulgaire, à tous les verbes appartenant à IV: s e n s i, s a l u i, a p e r u i ont été remplacés par *s e n t i v i > *senti,* *s a l i v i > *sailli,* *a p r i v i > *ouvri.* En français moderne tous les verbes en *-ir* ont des parfaits en *-is.* Notez pourtant les exceptions suivantes:

1⁰ **Courus** (inf. *courir*) remonte à *c u r r ú i (§ 174, 2); on trouve aussi la forme analogique *couris* (et *secouris*); par ex.

dans la Vie de St. Grégoire (*Romania,* VIII, 543). Palsgrave connaît encore *secouris,* et Mathieu (1559) observe: »La commune par corruption dict *nous courismes, il courit,* mettant *i* consequemment partout« (Livet, p. 311). Ces formes se retrouvent encore dans les patois modernes (Jaubert, I, 45, 292).

2⁰ **Mourus** (inf. *mourir*) remonte à une formation en -ui. La forme analogique en *-is* se trouve rarement: Sa mère *mori* (Mort de Garin, v. 4808). Dedenz petit terme *morit* (Meyer, Recueil, p. 349, v. 99; cf. *Romania,* VI, 46).

3⁰ **Quis** (inf. *quérir*), conservé dans *acquis, conquis, enquis, requis* (pour l'origine de *quis,* voir § 180, 2). La forme analogique *queris* se rencontre rarement; on la trouve dans Aimé, (Ystoire de li Normant) et quelques autres textes (Risop, *Konjugation auf -ir,* p. 121).

4⁰ **Tins** (inf. *tenir*) remonte à *tēni (pour tenui) modelé sur veni; la forme faible *tenis* sera expliquée § 191.

5⁰ **Vins** (inf. *venir*) remonte à veni; sur la formation analogique *venis,* voir § 191.

2) *Deuxième groupe.*

171. Ce groupe comprend la plupart des verbes de III. Il faut excepter les quelques parfaits forts conservés: *dis, fis, mis, pris, ris,* les parfaits faibles, tels que *écrivis, conduisis, feignis,* etc., qui ont remplacé des formes fortes (§ 181, 2), et une dizaine de formes en *-us: bus, crus,* etc. (§ 174, 1). Le reste des parfaits en *-is* se sont développés conformément au tableau suivant:

(Latin classique)	(Latin vulgaire)	(Vieux français)	(Français moderne)
vendidi	vendĕdi		*vendis*
vendidisti	vendĕdisti	*vendis*	*vendis*
vendidit	vendĕdit	*vendiet*	*vendit*
vendidimus	vendĕdimus	*vendimes*	*vendîmes*
vendidistis	vendĕdistis	*vendistes*	*vendîtes*
vendiderunt	vendĕderunt	*vendierent*	*vendirent*

On voit que les formes avec *-i- (vendis, vendimes, vendistes)* l'ont emporté sur celles avec *-ie- (vendiet, vendierent)*; il y a des traces isolées d'une analogie contraire tendant à généraliser *-ie-*.

172. Le parfait vulgaire en -dĕdi, qui se continue en italien (*vendetti* < vendedi) et en vieux français, est dû à une sorte de recomposition. La nouvelle terminaison -dĕdi n'est autre chose que le parfait redoublé de dare; perdu comme forme simple, il a été réintroduit dans les composés: ainsi véndidi, pérdidi, réddidi ont été remplacés par vendĕdi, perdĕdi, reddĕdi, et petit à petit cette terminaison a été introduite dans d'autres verbes, dont le thème se terminait par *d*: (exceptionellement *t*): credidi, respondi, descendi, battui ont été remplacés par credĕdi, respondĕdi, descendĕdi, battĕdi. Ces formes ne sont pas hypothétiques; on les trouve, et assez souvent, dans les textes bas-latins. En voici quelques exemples: descendedi (Gellius, IX, 5, 23), respondedi (Caper, VII, 103, 7), adtendedit (Formulæ Andegavenses, L, 11), ostendedi (Fredegarius), reddedi, tradedi, crededi, perdedi, vendedi, battedi, etc. (voir Schuchardt, *Vokalismus*, I, 35, II, 9, III, 10, 166). Cette nouvelle formation a été très fertile surtout en italien; en vieux français son domaine est plus restreint, on la retrouve dans *descendre, fendre, fondre, pendre, pondre, respondre, rendre, attendre, entendre, estendre, vendre, perdre, battre,* et, par une analogie postérieure, dans *rompre, vivre, beneistre, pursevir, resplendir, revestir.* En voici quelques exemples: *Abatiet* (Roland, v. 98), *respundiet* (*ib.*, v. 2411), *perdiet* (*ib.*, v. 2795), *respundiet* (Péler. Charlemagne, v. 12), *beneisquiet* (*ib.*, v. 177), etc., ces formes apparaissent encore dans Gormunt et Isembart, le Psautier d'Oxford, les œuvres de Benoît de Sainte-More, Raoul de Cambrai, Aiol, Li coronemenz Looys, Gaydon, et quelques autres textes. Elle se rencontrent jusque dans le XIII[e] siècle.

III. PARFAITS EN *-us.*

173. Dans la langue moderne des parfaits en *-us* se trouvent dans:

1° Tous les verbes en *-oir:* *valoir — valus, vouloir — voulus, avoir — eus, devoir — dus, mouvoir — mus, pleuvoir — plut, pouvoir — pus, savoir — sus, recevoir — reçus,* etc. (mais *asseoir — assis, voir — vis;* sur *pourvus,* voir § 176, 3).

2° Une dizaine de verbes en *-re:* *boire — bus, croire — crus,*

plaire — plus, taire — tus, lire — lus, conclure — conclus, connaître — connus, paraître — parus, paître — pus, être — fus, croître — crûs, moudre — moulus, résoudre — résolus, vivre — vécus.

3⁰ Deux verbes en *-ir: courir — courus, mourir — mourus* (cf. § 170).

174. Pour l'origine, ces formes se divisent en deux groupes principaux, un groupe fort et un groupe faible.

1⁰ Le groupe **fort** se compose de *bus, conclus, connus, crus, crûs, dus, eus, fus, lus, mus, plus, plut, pus, pus, reçus (conçus, déçus, etc.), sus, tus;* ces formes seront traitées plus loin (§ 193 ss.).

2⁰ Le groupe **faible** comprend maintenant *courus, fallus, moulus, mourus, parus; résolus, valus, vécus, voulus;* il était plus nombreux dans la vieille langue. L'origine de ces formes est encore douteuse; elles pourraient peut-être s'expliquer de la manière suivante: On avait en latin vulgaire trois participes faibles: -atum, -itum, -utum (§ 87). Or, à côté de cantatum on avait le prétérit cantai (§ 164); à côté de finitum on avait finii (§ 168); rien de plus naturel alors qu'à côté de valutum on ait eu valúi pour válui; ajoutons que fui peut avoir contribué au changement d'accent.

Remarque. Au moyen âge, les deux formes evanuit et genuit ont été transportées tout d'une pièce de la langue latine biblique en français: Quant li angles li ot ce dit, De devant le *s'esvanuit* (Vie de Ste Marguerite, p. 112). Fil le roy Baudouin car il *engenui* [ingenuit] (Bast. de Bouillon, v. 1899). Du passé défini *esvanuit* on a tiré tout un nouveau verbe *esvanouir* (comp. le lat. evanescere).

175. Flexion des parfaits faibles en **-us**:

(Latin classique)	(Latin vulgaire)	(Vieux français)	(Français moderne)
valui	valúi	*valui*	*valus*
valuisti	valusti	*valus*	*valus*
valuit	valút	*valut*	*valut*
valuimus	valumus	*valumes*	*valûmes*
valuistis	valustis	*valustes*	*valûtes*
valuerunt	valurunt	*valurent*	*valurent*

Ce groupe comprend caluit > vfr. *chalut;* dolui > vfr. *dolui;* molui > *molui, moulus;* parui > *parui, parus;* solui >

solui, (ré)solus; submonui 〉 vfr. *semonui,* et un certain nombre de formes analogiques créées à leur modèle, telles que *currui (pour cucurri) 〉 *corui, courus;* *falluit (pour fefellit) 〉 *fallut;* *manui (pour mansi) 〉 vfr. *manui;* *moruit (pour mortuus est) 〉 *mourut;* *tului (pour tuli) 〉 vfr. *tolui,* etc.

176. Dans la vieille langue, *u* s'introduit sporadiquement au lieu de *i*; il faut peut-être y voir, au moins dans quelques cas, une influence des participes passés en *-u*. Ex.: *Vesturent* (Claris, v. 2006); *issurent* (*ib.*, v. 18780); *ferut* (Rabelais; R. Garnier, Hippolyte, v. 1592); *boulut* (Amyot), etc. Cette hésitation entre *u* et *i* se continue après la Renaissance dans les quatre verbes suivants:

1⁰ **Coudre.** Vaugelas remarque: »Il faut dire *decousit* avec M. de Malherbe et non *decousut*« (*Remarques,* II, 391).

2⁰ **Vivre.** L'ancienne forme est *vesquis* (§ 180, 1, Rem.); *vescus* ne devient commun qu'au XVᵉ siècle. Vaugelas admettait les deux formes tout en ajoutant: »Seulement on peut aduertir ceux qui ecriuent exactement, et aspirent à la perfection, de prendre garde à employer, *vesquit,* ou *vescut,* selon qu'il sonnera mieux à l'endroit ou il sera mis. Par exemple, j'aimerois mieux dire, *il vesquit et mourut chrestiennement,* que non pas, *il vescut et mourut* à cause de la rudesse de ces deux mesmes terminaisons, comme au contraire, je voudrois dire, *il vescut et sortit de ce monde,* plustost qu'*il vesquit et sortit.* Mais ces petites obseruations ne sont que pour les delicats« (*Remarques,* 1, 196). Thomas Corneille ajoute en 1687: »Je n'entends plus dire *vesquit* ni *survesquit*«.

3⁰ **Voir.** A côté de la forme étymologique *vis* (§ 192), on trouve *vus* (Jaubert, *Glossaire du Centre,* II, 436). Pour les composés, on peut citer *prévus* et *pourvus,* à côté de *prévis* et *pourvis. Prévus* disparaît, chassé par Vaugelas: »Il faut dire, *preuit,* quoy qu'il y en ayt quelques-vns qui disent *preueut*« (*Remarques,* II, 74). *Pourvus* est resté en usage jusqu'à nos jours.

4⁰ **Vouloir.** Palsgrave (1530) donne *voulusse,* tout en ajoutant »but *voulsisse* is more to be used« (comp. plus loin § 197, 2).

B. PARFAITS FORTS.

177. Le latin offrait quatre types différents de parfaits forts.

1° Formes **redoublées:** cecidi, peperi, pepigi, tetigi, momordi, totondi, etc.

2° Formes sigmatiques en **-si:** arsi, clausi, scripsi, cessi, dixi, cinxi, etc.

3° Formes simples en **-i:** vidi, veni, feci, etc.

4° Formes en **-ui:** gemui, tremui, colui, genui, posui, etc.

178. De ces quatre types, le premier a disparu en français comme dans les autres langues romanes. Bien qu'on ait conservé les verbes cadĕre, fallĕre, credĕre, currĕre, pungĕre, pendĕre, tendĕre, tondere, mordere, on ne trouve nulle trace de cecidi, fefelli, credidi, cucurri, pupugi, momordi, pependi, tetendi, totondi, qui tous ont été remplacés par des formes analogiques soit en *-ut*, soit en *-it*: *chut, fallut, crut, courut* (§ 173 ss.), *poignit* (§ 185), *mordit, pendit, tendit, tondit* (§ 171).

Remarque. Seuls dedi et steti ont laissé des traces en roman: dedi > it. *diedi*, v. roum. *dedĭ*; stetī > v. roum. *stetĭ*. Sur le rôle de dedi dans la formation du parfait français, voir § 172.

179. Les trois autres types ont été conservés tout en subissant des changements considérables. Pour leur développement il faut remarquer:

1° Dans la langue latine vulgaire, elles avaient le radical accentué aux 1re et 3e pers. du sing. et à la 3e pers. du plur., tandis que l'ictus était sur la terminaison à la 2e pers. du sing. et à la 1e et à la 2e pers. du plur. (cf. § 13). Donnons comme exemples la flexion de dixi, de coxi et de scripsi.

dixi	coxi	scripsi
dixisti	coxisti	scripsisti
dixit	coxit	scripsit
diximus	coximus	scripsimus
dixistis	coxistis	scripsistis
dixerunt	coxerunt	scripserunt

2⁰ Cette variation de l'accent se retrouve plus ou moins bien conservée dans presque toutes les langues romanes. Voici les formes de dixi en italien, en espagnol (cf. § 13, Rem.) et en vieux français:

díssi	*díje*	*dís*
dicésti	*dijíste*	*desís*
dísse	*díjo*	*díst*
dicémmo	*dijímos*	*desímes*
dicéste	*dijísteis*	*desístes*
díssero	*dijéron*	*dístrent*

3⁰ Pour le français, il faut remarquer que la variation d'accent disparaît après le moyen âge; ordinairement les formes fortes l'emportent, de sorte que les parfaits forts de la langue moderne accentuent le radical à toutes les personnes:

(Vieux français)	(Français moderne)
dis	*dis*
desis	*dis*
dist	*dit*
desimes	*dîmes*
desistes	*dîtes*
distrent	*dirent*

4⁰ Dans quelques cas isolés, le développement contraire a lieu, et les trois formes fortes disparaissent, de sorte que toutes les personnes finissent par présenter des terminaisons accentuées:

(Vieux français)	(Français moderne)
cuis	*cuisis*
cuisis	*cuisis*
cuist	*cuisit*
cuisimes	*cuisîmes*
cuisistes	*cuisîtes*
cuistrent	*cuisirent*

I. PARFAITS EN -SI.

180. On trouve en français un grand nombre de parfaits en **-si**:

1° Formes étymologiques conservées en vieux français: arsi > *ars*, cinxi > *cins*, clausi > *clos*, clusi > *(con)clus*, coxi > *cuis*, cussi > *(es)cos*, despexi > *despis*, dixi > *dis*, duxi > *duis*, empsi > *(rad)ens*, extinxi > *esteins*, finxi > *feins*, junxi > *joins*, mansi > *mes*, misi > *mis*, pinxi > *peins*, planxi > *plains*, presi > *pris*, rasi > *res*, risi > *ris*, scripsi > *escris*, sparsi > *espars*, strinxi > *estreins*, destruxi > *destruis*, tersi > *ters*, tinxi > *teins*, torsi > *tors*, traxi > *trais*, unxi > *oins*.

Remarque. Comme terme religieux on emploie au moyen âge la forme savante surrexi. Ex.: Je fu la al sepulcre u *surexi* (Aiol, v. 1549; comp. Gui de Bourgogne, v. 2566; Huon de Bordeaux, v. 1542). Al tierc jor *surrexit* (Vers del juise, v. 411). Saint Lazaron de mort *resurrexis* (Roland, v. 2385). Une autre forme savante, qui a eu la vie plus durable, est *vesquit* altération de vixit, prononcé à la française *vixít* puis *visquit* (cf. I, § 518,3), *vesquit*. Sur cette forme, qui succombe devant *vescut* (§ 176, 2), on a modelé *benesquit* et *nasquit* > *naquit*.

2° Formes de création postérieure. Exemples: *Absconsi (pour abscondi, fait sur *absconsus; cf. § 100, 1) > *escos* (roum. *ascunseĭ*, it. *nascosi*); *attinxi (pour attĭgi; fait sur pinxi, etc.) > *atteins*; *franxi (pour frēgi; fait sur planxi) > *frains*; *impinxi (pour impegi) > *empeins*; *lexi (pour legi) > *lis* (cf. it. *lessi*); *morsi (pour momordi; fait sur morsus) > *mors*; *presi (pour prehendi) > *pris*; *punxi pour pupugi; fait sur junxi) > *poins*; *quæsi (pour quæsivi; tiré de *quæsisti < quæsi(vi)sti) > *quis*; *sessi (pour sedi; tiré de sessum) > *sis*; *solsi (pour solui) > *sols*; *sursi (pour surrexi; cf. sparsi) > *sors*; *tolsi (pour tuli, sustuli) > *tous*; *volsi (pour volvi) > *vous*. Ajoutons que la flexion sigmatique apparaît dans la vieille langue sporadiquement à côté d'autres flexions; on a ainsi *failli* et *fals*, *respondi* et *respons*, *valui* et *vals*, etc.

181. Examinons maintenant le sort des parfaits sigmatiques que nous venons de citer.

1° Un tout petit nombre s'est conservé jusqu'à nos jours: *dis, mis, pris, quis (acquis, conquis), ris, sis.*

2° D'autres ont été remplacés par des formes faibles en **-sis**: *duis* > *duisis* (*conduisis*, *réduisis*, etc.), en **-dis**: *mors* > *mordis*,

tors 〉 *tordis*, en **-gnis**: *feins* 〉 *feignis, joins* 〉 *joignis*, ou en **-vis**: *escris* 〉 *escrivis*.

Remarque. On trouve aussi par exception des remplaçants faibles en *-is*. A côté du vfr. *trais* (traxi), on a non seulement *traisis*, mais aussi *traïs*. Littré regrette la disparition de *je distrayis* et *j'extrayis*.

3º Un grand nombre est mort: *ars, ers, res, ters, tols, trais*, etc.

182. Le type des parfaits forts conservés est **dixi**. En voici la flexion:

(Latin)	(Vieux français)	(Français moderne)
dixi	*dis*	*dis*
dixisti	*desis (deïs)*	*dis*
dixit	*dist*	*dit*
diximus	*desimes (deïmes)*	*dîmes*
dixistis	*desistes (deïstes)*	*dîtes*
dixerunt	*distrent*	*dirent*

La même flexion et le même développement se retrouvent dans *fis, mis, pris, quis, ris, sis, clos* et leurs composés.

Observations. 1º La substitution de *(tu) dis, dîmes, dîtes* à *desis, desimes, desistes* peut être due à l'influence des formes fortes *(je) dis, dist, distrent* (comp. le développement inverse dans *cuis, cuisis* 〉 *cuisis, cuïsis*, etc.); mais on peut aussi expliquer les formes modernes comme provenant de *deïs, deïmes, deïstes*, formes médiévales collatérales de *desis, desimes, desistes* et probablement modelées sur *veïs, veïmes, veïstes* (§ 192). Les formes sans *s* remontent haut; on les trouve dans le Roland qui offre *feïstes* (v. 1708, 1723) à côté de *presistes* (v. 205). Rappelons l'énigmatique *feïssent* de la Vie de St.-Léger (v. 54), qui est difficile à expliquer, parce qu'il n'existait pas de *veïssent* à l'époque où ce poème fut composé. Au XIIIe siècle on n'emploie plus, en francien, que *deïs, feïs, meïs, preïs, queïs* (Rustebuef); mais en dehors de l'Ile de France l'hésitation entre les deux séries de formes continue dans plusieurs textes, tandis que d'autres ne connaissent que *desis*, etc. Après le moyen âge, les formes faibles apparaissent dans plusieurs patois. Le paysan Gareau du »Pédant joué« (I, § 68, Rem.) dit *je fesi*, et le wallon moderne présente *je fisis, je disis;* cette dernière forme a aussi eu cours dans le français normal. Mé-

nage observe: »L'Usage veut aussi qu'on dise *Il l'interdisit;* & non pas *Il l'interdist,* comme voudroit la reigle: car nous disons *Il lui dist cela,* & non pas *Il lui disit cela*« (*Observations*, p. 296).

REMARQUE. Sur l'influence du type *dis, desis,* etc., *fis, fesis,* etc. sur les parfaits faibles en *-is*, voir § 169, 2.

2⁰ A la 3ᵉ pers. du plur., la terminaison varie selon les conditions phonétiques: d i x ĕ r u n t devient régulièrement *distrent,* comme d u x ĕ r u n t 〉 *duistrent* et c i n x e r u n t 〉 *ceinstrent,* mais on a d'un autre côté m i s ĕ r u n t 〉 *misdrent* (I, § 498, 4), p r e s e r u n t 〉 *prisdrent,* v o l u e r u n t 〉 *voldrent,* f e c e r u n t 〉 *firent* et v i d e r u n t 〉 *virent.* Rappelons enfin *misent, prisent* pour *misrent, prisrent,* formes propres au picard, au wallon, au lorrain. Ces différents types se confondent de bonne heure, et la confusion dure jusque dans le XVᵉ siècle. Rustebuef emploie *distrent, pristrent, quistrent* à côté de *dirent, prirent, firent;* Joinville donne *distrent, mistrent, occistrent,* à côté de *firent, dirent, occirent, prirent*; encore dans Commines on trouve des formes variées: *misdrent, misrent, mirent, fisdrent, disrent, dirent,* etc. C'est *-irent* qui l'emporte sur les autres.

183. FORMES PARTICULIÈRES.

1⁰ **Dis.** Pour les formes du verbe simple, voir le § précédent. Le composé b e n e d i c e r e présente deux formes *beneïs,* d'où le moderne *bénis,* et *benesqui,* probablement modelé sur *vesqui* (§ 180, Rem.).

2⁰ **Pris.** Au cours des XIVᵉ et XVᵉ siècles un *n* parasite s'introduit dans *pris, prist, pristrent,* et on obtient les formes *prins, print, prindrent,* qu'on trouve déjà dans Joinville. Ce *n* existe aussi au part. pass. (§ 99, 14); à l'origine il est peut-être purement graphique, mais il finit par se prononcer, comme nous l'attestent beaucoup de rimes (*prins: Sarrazins,* E. Deschamps; *prins: Jacobins,* Gringoire, II, 255). Les formes mentionnées disparaissent au XVIIᵉ siècle: »*Print, prindrent, prinrent.* Tous trois ne valent rien, ils ont esté bons autrefois, et M. de Malherbe en vse tousjours, *Et d'elle prindrent le flambeau, dont ils desolèrent leur terre,* etc. Mais aujourd'huy l'on dit seulement, *prit,* et *prirent,* qui sont bien plus doux« (Vaugelas, *Observations,* I, 183).

184. Comme type des parfaits forts remplacés par des parfaits faibles en **-sis** nous donnons:

(Latin)	(Vieux français)	(Français moderne)
coxi	*cuis*	*cuisis*
coxisti	*cuisis*	*cuisis*
coxit	*cuist*	*cuisit*
coximus	*cuisimes*	*cuisîmes*
coxistis	*cuisistes*	*cuisîtes*
coxerunt	*cuistrent*	*cuisirent*

On voit que dans ce groupe, les formes fortes *(cuis cuist cuistrent)* ont été refaites *(cuisis cuisit cuisirent)* sous l'influence des formes faibles. Le même développement a eu lieu dans tous les verbes en *-uire* et dans *clore: je conduisis, déduisis, séduisis, construisis, luisis, nuisis, closis* (inusité maintenant) ont remplacé *conduis, desduis, soduis, construis, luis, nuis, clos.*

Les formes faibles analogiques se montrent de bonne heure. Exemples: *luisit* (Dial. Grégoire, 105, 8), *conduisi* (Bast. Bouillon, v. 4815), *enclosist* (E. Deschamps, 194, 4), etc.

185. Comme type des parfaits forts remplacés par des parfaits faibles en **-gnis** (§ 181, 2) nous donnons:

(Latin)	(Vieux français)	(Français moderne)
cinxi	*ceins*	*ceignis*
cinxisti	*ceinsis*	*ceignis*
cinxit	*ceinst*	*ceignit*
cinximus	*ceinsimes*	*ceignîmes*
cinxistis	*ceinsistes*	*ceignîtes*
cinxerunt	*ceinstrent*	*ceignirent*

Le même développement a eu lieu dans tous les verbes en -angere, -ingere, -ungere: finxi 〉 *feins* 〉 *feignis;* junxi 〉 *joins* 〉 *joignis;* pinxi 〉 *peins* 〉 *peignis;* planxi 〉 *plains* 〉 *plaignis;* strinxi 〉 *estreins* 〉 *étreignis;* tinxi 〉 *teins* 〉 *teignis;* unxi 〉 *oins* 〉 *oignis;* extinxi 〉 *esteins* 〉 *éteignis.* Ajoutons quelques formes refaites: fregi 〉 *franxi 〉 *frains,* conservé dans *enfreignis;* pupugi 〉 *punxi 〉 *poins* 〉 *poignis;* attigi 〉 *attinxi 〉 *attains* 〉 *atteignis.*

186. Observations particulières.

1° Les formes étymologiques s'employaient encore au XIIIe siècle: Je *joinz* les pies (J. de Blaivies, v. 1319). Les mors *plainsent* et regreterent (G. de Palerne, v. 9221).

2° Les formes analogiques avec [ɲ] sont dues à l'influence des autres formes où [ɲ] est étymologique (comp. § 39): *ceignant* (< c i n g e n t e m), *ceignait* (< c i n g e b a t). Elles apparaissent au XIIIe siècle et s'emploient pendant quelque temps simultanément avec les autres. On trouve dans Joinville au prétérit *je me plainz* (§ 413), et à l'imp. du subj. *plainsist* (§ 105) et *poinsist* (§ 185), à côté de *je me ceigny* (§ 323).

3° Notons aussi les formes analogiques en *-dis,* faites sur l'infinitif et le futur (comp. § 39).

187. Comme type des parfaits sigmatiques forts remplacés par des parfaits faibles en **-dis** (§ 181, 2) nous donnons:

(Latin)	(Vieux français)	(Français moderne)
t o r s i	*tors*	*tordis*
t o r s i s t i	*torsis*	*tordis*
t o r s i t	*torst*	*tordit*
t o r s i m u s	*torsimes*	*tordîmes*
t o r s i s t i s	*torsistes*	*tordîtes*
t o r s e r u n t	*torstrent*	*tordirent*

Le même développement a eu lieu dans *m o r s i > vfr. *mors* > *mordis.* Le *d* est dû à l'influence des autres temps où il était étymologique.

188. Dans un seul verbe le parfait sigmatique fort a été remplacé par un parfait faible en **-vis:**

(Latin)	(Vieux français)	(Français moderne)
s c r i p s i	*escris*	*écrivis*
s c r i p s i s t i	*escrisis*	*écrivis*
s c r i p s i t	*escrist*	*écrivit*
s c r i p s i m u s	*escrisimes*	*écrivîmes*
s c r i p s i s t i s	*escrisistes*	*écrivîtes*
s c r i p s e r u n t	*escristrent*	*écrivirent*

Les formes sigmatiques primitives s'employaient encore au XIVe siècle: Lesquiex enseignemens li roys *escrist* de sa sainte

main (Joinville, § 739). Nous vous *escripsimes* (Mir. de Notre Dame, nº 29, v. 2001). Ainsi con le nous *escripsistes* (ib., v. 1976). Froissart se sert de *escrisi*, Ph. de Commines de *escrivis*. Les formes avec [v] sont dues à l'influence de *écrivant*, *écrivons*, etc. (cf. § 46, 1).

II. PARFAITS EN -I.

189. De ce groupe, on n'a conservé en français que vidi, veni et feci; toutes les autres formes ont disparu:

1º Quelques-unes ont été assimilées au groupe en -si et ont adopté la flexion sigmatique; ainsi prehendi et sedi sont remplacés par *pris* et *sis* (voir § 180, 2).

2º D'autres ont été assimilées au groupe en -ui; ainsi bibi, legi, movi sont supplantés par *bus*, *lus*, *mus* (§ 193).

3º D'autres enfin ont pris la flexion faible en *-is;* ainsi defendi, fudi, rupi, vici, ont cédé la place à *défendis*, *fondis*, *rompis*, *vainquis*.

190. Flexion de **feci:**

(Latin)	(Vieux français)	(Français moderne)
feci	*fis*	*fis*
fecisti	*fesis*	*fis*
fecit	*fist*	*fit*
fecimus	*fesimes*	*fîmes*
fecistis	*fesistes*	*fîtes*
fecerunt	*firent*	*firent*

A côté de *firent*, on trouve différentes formes analogiques: *fisdren* (St. Léger, v. 62), fait sur *misdrent; fistrent*, fait sur *distrent; fisent*, fait sur *misent*.

191. Flexion de **veni:**

(Latin)	(Vieux français)	(Français moderne)
veni	*vin*	*vins*
venisti	*venis*	*vins*
venit	*vint*	*vint*
venimus	*venimes*	*vînmes*
venistis	*venistes*	*vîntes*
venerunt	*vindrent*	*vinrent*

De la même manière se conjugue *teni > *tin, tins.*

Observations. 1⁰ Le tableau montre comment les formes faibles ont été remplacées par des formes fortes. Pourtant on peut aussi constater l'existence d'une analogie inverse tendant à généraliser les formes faibles; on trouve déjà dans Floovant *venit* (v. 1942), et plusieurs patois modernes offrent *je venis, je tenis* (Jaubert, Glossaire II).

2⁰ A la 3ᵉ pers. du plur. les formes étymologiques étaient en usage encore au XVIIᵉ siècle. En parlant de *vinrent* et *vindrent,* Vaugelas remarque: »Tous deux sont bons, mais *vinrent,* est beaucoup meilleur et plus vsité. M. Coëffeteau dit tousjours *vinrent,* et M. de Malherbe *vindrent.* Toute la Cour et tous les Autheurs modernes disent, *vinrent,* comme plus doux. De mesme en ses composez, et autres verbes de cette nature, *reuinrent, deuinrent, souuinrent,* et leurs semblables, plus elegamment, que *reuindrent, deuindrent, souuindrent,* etc., l'on dit aussi, *tinrent,* plustost que *tindrent,* qui neantmoins est bon; *soustinrent, maintinrent,* plustost que, *soustindrent,* et *maintindrent*« (*Remarques,* I, 182). Thomas Corneille ajoute dans son édition de 1687: »Il n'y a plus aujourd'huy que *vinrent* qui soit en usage«.

192. Flexion de **vidi:**

(Latin)	(Vieux français)	(Français moderne)
vidi	*vi*	*vis*
vidisti	*veïs*	*vis*
vi'dit	*vit*	*vit*
vidimus	*veïmes*	*vîmes*
vidistis	*veïstes*	*vîtes*
viderunt	*virent*	*virent*

Sur le rapport entre *veïs* et *desis,* voir § 182. Sur la forme collatérale *vus,* voir § 176, 3.

III. PARFAITS EN -UI.

193. Nous avons déjà vu qu'un grand nombre des parfaits en **-ui** sont devenus faibles en français: válui > valúi > vfr. *valui* (§ 174). Nous nous occuperons ici seulement de ceux qui ont gardé à la 1ʳᵉ pers. l'accentuation radicale: hábui,

sápui, débui, nócui, et des quelques nouvelles formations analogiques créées à leur modèle: *bibui, *credui, etc. Le développement qu'ils ont subi en français est, dans beaucoup de cas, difficile à expliquer, et, sans entrer en trop de détails explicatifs, nous nous contenterons de citer les formes; elles se divisent en deux groupes principaux selon la terminaison de la 1re personne.

194. Premier groupe. Nous donnons comme type **sapui:**

(Latin)	(Vieux français)	(Français moderne)
sapui	*soi*	*sus*
sapuisti	*soüs*	*sus*
sapuit	*sout*	*sut*
sapuimus	*soümes*	*sûmes*
sapuistis	*soüstes*	*sûtes*
sapuerunt	*sourent*	*surent*

Ce groupe comprend: habui > *oi* > *eus;* placui > *ploi* > *plus;* potui > *poi* > *pus;* sapui > *soi* > *sus;* tacui > *toi* > *tus;* et la forme analogique *pavui (pour pavi) > *poi* > *pus.*

195. Observations particulières.

1° Les formes faibles deviennent fortes par l'amuïssement de la voyelle protonique (I, § 269): *soüs* > *sus*, etc.

2° Par analogie, la voyelle *u* [y], propre à la 2e pers. du sing., à la 1re et à la 2e pers. du plur., a été introduite dans les autres personnes, de sorte que *soi, sout, sourent* ont cédé la place aux nouvelles formations *sus, sut, surent.*

3° On trouve dans quelques verbes des traces d'une analogie inverse qui écarte la voyelle *u* [y]: *Tu oz* (Mir. de N. D., n° 18, v. 1321).

196. Deuxième groupe. Nous donnons comme type **debui.**

(Latin)	(Vieux français)	(Français moderne)
debui	*dui*	*dus*
debuisti	*dëus*	*dus*
debuit	*dut*	*dut*
debuimus	*dëumes*	*dûmes*
debuistis	*dëustes*	*dûtes*
debuerunt	*durent*	*durent*

Ce groupe comprend: debui > *dui* > *dus;* jacui > *jui* > *jus;* licuit > vfr. *lut;* nocui > *nui* > *nuis* > *nuisis* (§ 184); plu(v)it > *plut;* en outre quelques formations analogiques: *bibui (pour bibi) > *bui* > *bus;* *cadui (pour cecidi) > *chui* > *chus;* *cognovui (pour cognōvi) > *conui* > *connus;* *credui (pour credidi) > *crui* > *crus;* *crevui (pour crēvi) > *crui* > *crûs;* *legui (pour lēgi) > *lui* > *lus;* *movui (pour mōvi) > *mui* > *mus;* recipui (pour recepi) > *reçui* > *reçus* (de la même manière s'expliquent *conçus, déçus, perçus, aperçus*); *stetui (pour steti) > *estui* (§ 166).

197. Examinons à part deux prétérits en -ui (fui et volui) qui ne rentrent pas dans les groupes mentionnés.

1⁰ Flexion de **fui.**

fui	*fui*	*fus*
fuisti	*fus*	*fus*
fuit	*fut*	*fut*
fuimus	*fumes*	*fûmes*
fuistis	*fustes*	*fûtes*
fuerunt	*furent*	*furent*

C'est le seul prétérit qui soit fort à toutes les personnes. Quant au développement historique, on peut constater que, probablement sous l'influence de la 1re pers., l'ictus a été reporté partout sur l'*u*, et que l'*i* devenu posttonique a disparu. Au moyen âge, l'analogie de *ëus* amène *fëus,* etc.

2⁰ Flexion de **volui:** Les nombreuses formes qu'on trouve au moyen âge se ramènent à deux types de flexion principaux; on a d'un côté la flexion étymologique (*voil,* etc.), dont les formes fortes sont refaites sous l'influence des formes faibles (*volis,* etc.), et d'un autre côté une flexion sigmatique, création purement française:

(Latin)		(Vieux français)		
volui	*voil*	*volis*	*vols (vous)*	*volsis*
voluisti	*volis*	*volis*	*volsis*	*volsis*
voluit	*volt*	*volit*	*volst*	*volsit*
voluimus	*volimes*	*volimes*	*volsimes*	*volsimes*
voluistis	*volistes*	*volistes*	*volsistes*	*volsistes*
voluerunt	*voldrent*	*volirent*	*volstrent*	*volsirent*

L'hésitation entre ces formes dure jusqu'à la fin du moyen âge. On trouve dans Villon *voult (voulut)* et les formes sigmatiques *voulsisse, voulsist.* Pourtant, ces dernières sont les plus employées; au XVI[e] siècle elles alternent encore avec les nouvelles formes en *-us* qui finissent par l'emporter.

198. Rapport du passé défini avec les autres temps. — Le développement du passé défini est surtout lié à celui du participe passé; on observe une certaine tendance à conserver (ou à créer) une forme pareille dans les deux temps. Aux passés définis en -si correspondent ainsi très souvent des participes passés en -sum et vice versa; morsus amène *morsi, etc. (comp. §§ 98 ss., 180 ss.), comme *(je) mis* amène *(j'ai) mis* (voir § 112, 2). Dans les verbes *vouloir* et *vivre* les formes étymologiques *vous (volsis), vesquis* disparaissent devant *voulus* et *vécus,* grâce à l'influence du participe passé.

CHAPITRE XIV.

L'IMPARFAIT DU SUBJONCTIF.

---

199. L'imparfait du subjonctif latin n'a été conservé qu'en logodourien; presque partout ailleurs cantarem a disparu devant cantavissem, tout en lui laissant ses fonctions. Le plus-que-parfait du subjonctif latin s'emploie de bonne heure (déjà dans le *Bellum Africanum*) à la place de l'imparfait du même mode, et cet emploi particulier se retrouve dans les langues romanes occidentales, tandis que le roumain attribue à ce temps la fonction du plus-que-parfait de l'indicatif.

Remarque. Dans la langue parlée actuelle l'emploi de l'imparfait du subjonctif est très restreint. M. Remy de Gourmont écrit à ce sujet: »On ne peut le nier: l'imparfait du subjonctif est en train de mourir. Des formes comme *aimassiez* ont peut-être été rendues ridicules par la floraison assez nouvelle des verbes péjoratifs en *-asser: rimasser, traînasser,* — et par la confusion avec l'imparfait du présent des verbes comme *ramasser, embrasser*, autrefois d'un usage restreint. Le discrédit s'est jeté par assimilation logique sur les formes correspondantes des autres conjugaisons: *vinssiez, dormissions;* sur les formes irrégulières et fort embarrassantes *bouillions, fuissions (fuir), pourvoyions, cousissions (coudre), moulussions (moudre)* et l'extraordinaire *nuisissions!* Quant à »Il faudrait que nous *sussions (savoir), reçussions (recevoir)*«, n'hésitons pas à les proférer lorsque nous voulons exciter ou le rire ou la stupeur. On embaumera ces flexions, on les roulera dans les suaires de la grammaire historique, et cela sera très bien« (*Le problème du style,* p. 253—254).

200. Première conjugaison.

(Latin classique)	(Latin vulgaire)	(Vieux français)	(Français moderne)
cantavissem	cantassem	*chantasse*	*chantasse*
cantavisses	cantasses	*chantasses*	*chantasses*
cantavisset	cantasset	*chantast*	*chantât*

(Latin classique)	(Latin vulgaire)	(Vieux français)	(Français moderne)
cantavissemus		*chantissons*	*chantassions*
cantavissetis		*chantisseiz, -ez*	*chantassiez*
cantavissent	cantassent	*chantassent*	*chantassent*

Les formes contractées citées s'employaient déjà dans la langue classique. Sur la 1re et la 2e pers. du pluriel, voir le paragraphe suivant, où nous examinerons la forme du radical. Les terminaisons seront étudiées au § 203.

201. Observations sur le radical.

1° A la 1re et à la 2e pers. du plur., les formes avec *-iss-* sont les seules connues au moyen âge. Ex.: *Meslissiez* (Roland, v. 257); *recordisson* (Psaut. de Cambridge); *travaillissez* (Quatre Livres des Rois); *donissez* (Besant de Dieu, v. 3481; Aiol, v. 6246); *trovissiez* (Marie de France, Aucassin et Nicolete), etc., etc. Pilot (1550) recommande encore de dire *aymissions, aymissiez;* »In prima coniugatione secunda et tertia plurales mutant *a* in *i*. Cave dicas *nous aymassions, vous aymassiés,* sed *aymissions, aymissiés, louissions, louissiés, blamissions, blamissiés.* Legi tamen *estimassiés, aymassiés* et similia. Magna pars Pictonum, inter cæteros, ita et scribunt et pronuntiant«. Robert Estienne conjugue dans sa grammaire comme Pilot, mais son fils Henri Estienne remarque: »Non ignoro patrem etiam meum *aimissions* et *aimissiez* scripsisse; sed vicissim, eum in loquendo *aimassions* et *aimassiez* usurpasse scio: et quum utramque poni scripturam iussisset, prætermissam alteram fuisse«. On peut dire qu'à partir de la fin du XVIe siècle, les formes en *-issions, -issiez* sont tombées en désuétude; pourtant Jean Godard les défend encore en 1620: »Quant à ces autres voix, *nous aimissions, vous aimissiez,* qui sont du même verbe, c'êt ainsi qu'il faut dire, à mon auis, plutôt que, *aimassions, aimassiés,* qui au hasard pourroient être tolerables. Toutefois ne les condannãt pas, ie ne veux pas aussi les absoudre«. A cette occasion A. F. Didot remarque: »Cette observation ne manque pas de justesse. Quoi de plus fâcheux que l'existence de ces imparfaits du subjonctif en *-assions, -assiez,* que nos grammairiens nous enjoignent d'employer, et dont personne n'ose se servir, ni dans le discours, ni dans les livres afin de ne pas blesser les oreilles délicates« (*L'orthographe française,* p. 216). Comment expliquer les vieilles formes

avec *i*? Dauron, le très judicieux et tant soit peu mondain interlocuteur du *Dialogue de l'Orthographe et Prononciation françoese* par Jacques Pelletier (1555), les attribue à l'influence omniprésente des femmes. Voici ce qu'il dit: »Mais depuis que les François ont esté en paix, ils ont commencé à parler plus doucement, et, si j'osois dire, plus mollement. Ne les avons-nous pas vus si sujets à leurs dames, qu'ils eussent cuidé estre peché mortel de prononcer autrement qu'elles? ... Et de là est venu *aimissions, parlissions, donnissions?*« (Livet, p. 160). La science moderne n'a pas encore trouvé le mot de l'énigme.

2⁰ L'*i* de la 1re et de la 2e pers. du plur. s'est parfois introduit par analogie dans toutes les autres personnes, et de cette manière, l'imp. du subj. des verbes en *-er* se confond avec celui des verbes en *-ir*. On en trouve des exemples isolés au moyen âge; ainsi les Sermons de Maurice de Sully présentent *alissent* (comp. *demandisse,* Cent nouv. nouv., n⁰ 41), mais c'est surtout au XVIe siècle que ces formes se répandent. Meigret les cite et les condamne; il dit que *je venisse, je donisse, je frapisse* sont »faotes qi n'ont james été reçues par les homes bien apriz en la lange Francoeze«. Comp. § 71.

202. Pour les autres conjugaisons nous donnons les quatre types suivants:

1⁰ Flexion de **valuissem:**

valuissem	*valusse*	*valusse*
valuisses	*valusses*	*valusses*
valuisset	*valust*	*valût*
valuissemus	*valussons*	*valussions*
valuissetis	*valusseiz*	*valussiez*
valuissent	*valussent*	*valussent*

La voyelle accentuée du sing. et de la 3e pers. du plur. est toujours *u;* on trouve *ui* dans Ste Eulalie: *auuisset* (v. 27).

2⁰ Flexion de **perdidissem:**

(Latin class'que)	(Latin vulgaire)	(Vieux français)	(Franç. moderne)
perdidissem	perdedissem	*perdisse*	*perdisse*
perdidisses	perdedisses	*perdisses*	*perdisses*
perdidisset	perdedisset	*perdist*	*perdît*
perdidissemus	perdedissemus	*perdissons*	*perdissions*
perdidissetis	perdedissetis	*perdisseiz*	*perdissiez*
perdidissent	perdedissent	*perdissent*	*perdissent*

La forme du latin vulgaire est due à une substitution occasionnée par le passé défini, où perdidi avait cédé la place à perdĕdi (§ 172).

3⁰ Flexion de **dormivissem:**

(Latin classique)	(Vieux Français)	(Français moderne)
dormivissem	*dormisse*	*dormisse*
dormivisses	*dormisses*	*dormisses*
dormivisset	*dormist*	*dormît*
dormivissemus	*dormissons*	*dormissions*
dormivissetis	*dormisseiz*	*dormissiez*
dormivissent	*dormissent*	*dormissent*

4⁰ Flexion de **dixissem:**

(Latin)	(Vieux Français)	(Français moderne)
dixissem	*desisse*	*disse*
dixisses	*desisses*	*disses*
dixisset	*desist*	*dît*
dixissemus	*desissons*	*dissions*
dixissetis	*desisseiz*	*dissiez*
dixissent	*desissent*	*dissent*

Pour les verbes qui ont un passé défini fort, le développement de ce temps détermine celui de l'imparfait du subj. La substitution de *dis* à *desis* (dixisti; § 182) entraîne celle de *disse* à *desisse* (dixissem); comp. *fesisse, presisse, tenisse, venisse,* etc. remplacés par *fisse, prisse, vinsse, tinsse.*

203. Observations sur les terminaisons.

1⁰ Première personne. Cantassem, dormissem auraient dû donner *chantas, dormis* (comp. passum $\rangle$ *pas,* etc.). La conservation de l'*e* posttonique s'explique difficilement; elle est peut-être due à l'influence analogique du présent du subj. de II, III, IV, et à un vague désir de distinguer notre forme de *chantas* (cantavisti), etc.

2⁰ Deuxième personne. La conservation de l'*e* posttonique est probablement due à une tendance d'éviter la confusion des deux *s,* celui du thème et celui qui marque la personne (cf. esp. *dios — dioses;* prov. *os — osses;* angl. *kiss — kisses;* dan. *Hans — Hanses*).

3⁰ Troisième personne. L'*e* posttonique a régulièrement disparu: cantasset 〉 *chantast*, etc. On trouve pourtant dans sainte Eulalie les deux formes curieuses *perdesse* (v. 17) et *auuisset* (v. 27), à côté de *amast* (v. 10).

4⁰ Première personne du pluriel. La terminaison primitive est **-ons:** *doussons* (Alexis, v. 620), *fuissons, eussons, mesissons* (Manekine, v. 3790), *alissons* (Mir. de Notre Dame, nº 9, v. 1095), etc. De bonne heure on trouve aussi la terminaison analogique **-iens** (§ 55, 1, Rem.): *fussiens* (Cliges, v. 5865); *deussiens, eussiens, perdissiens* (Villehardouin), *ostissiens,* etc. Comme au prés. du subj. et à l'imp. de l'ind. c'est **-ions** qui finit par l'emporter: *alissions* (Mir. de Notre Dame, nº 17, v. 1134).

5⁰ Deuxième personne du pluriel. La terminaison régulière est *-eiz, -oiz: veïsseiz* (Bartsch-Horning, 171, 8), *eusseiz* (*ib.*, 171, 13), *repentisseiz* (*ib.*, 174, 9), *alissoiz* (*ib.*, 625, 37), *pouseiz* (Joufrois, v. 1053), *feissoiz* (*ib.*, v. 4209), *veissoiz* (*ib.*, v. 4482). De bonne heure *-eiz* a été remplacé par **-ez** et surtout par **-iez**; cette dernière terminaison finit par supplanter les deux autres: *doussez* (Roland, v. 455), *veissez* (*ib.*, 1622), *fussiez* (Gormont et Isembart), *veissiez* (Cliges, v. 5869). Villon emploie encore *eussez* à côté de *eussiez.*

CHAPITRE XV.

LE FUTUR ET LE CONDITIONNEL.

204. Le futur français (celui du présent comme celui du passé) est un composé de l'infinitif avec le présent et l'imparfait de habere. On a dit dans le latin vulgaire **cantare habeo** (cf. § 6), qui s'est contracté en *cantaraio (I, § 472, 2), d'où *chanterai* (cf. prov. *cantarai,* esp. *cantaré,* port. *cantarei,* it. *canterò*), et **cantare habebam,** d'où *cantaravea (I, § 378) 〉 *cantarea 〉 *chantereie, chanteroie, chanterois, chanterais* (cf. prov. esp. port. *cantaria*). Les deux éléments du futur étaient séparables au moyen âge en espagnol: *Si yo prendo o mato al Cid Mis cortes rebolver se ane* (C. Michaelis, Romancero del Cid, p. 22); en portugais: *Vingar nos hemos ambos;* en provençal: *Dar laus ai* (Jaufre); en catalan: *Si s'esdevenia que no pogues vencre per força d'armes la bestia .... aydar m'en hia per ma art* (R. Lull, Ein katal. Thierepos, p. p. K. Hofmann, § 20), et dans quelques dialectes du Nord de l'Italie. En français, au contraire, la fusion des deux mots est complète dès les plus anciens textes; déjà les Serments de Strasbourg offrent *salvarai* et *prindrai,* et ces formes sont insolubles.

Remarque. Le vieux français a conservé un seul futur latin: ero (en italien on a *fia* de fiam). Il se conjuguait: *ier iers iert iermes ierent* ou *er ers ert ermes erent* (le différent traitement du lat. ĕ est probablement dû à la phonétique syntaxique; cf. I, § 112); on trouve aussi au sing. *iere ieres iere* dont l'*e* atone est peut-être dû à une confusion avec l'imparfait. Ce futur ne s'emploie guère après le XIVe siècle; E. Deschamps s'en sert encore.

I. SORT DU RADICAL.

205. Première conjugaison. L'*a* accentué de l'infinitif (cantáre) devenu atone au futur, se change régulièrement en un *e* féminin: cantaráio 〉 *chanterai;* les quelques formes qui présentent l'*a* latin conservé sont ou des orthographes savantes ou des formes provençales. Sur le sort de la désinence *-erai* il faut remarquer:

1⁰ Après *r* (surtout précédé d'une consonne), il y avait souvent métathèse (comp. I, § 518, 2): *entrerai* 〉 *enterrai, livrerai* 〉 *liverrai, navrerai* 〉 *naverrai, ouvrerai* 〉 *ouverrai,* etc.; cf. encore *durerai* 〉 *duerrai, jurerai* 〉 *juerrai,* etc. Ces formes disparaissent avec le moyen âge.

2⁰ Après *r* (surtout précédé d'une voyelle), l'*e* pouvait disparaître, écrasé entre les deux sons homophones (comp. I, § 514): *durerai* 〉 *durrai, jurerai* 〉 *jurrai, demorerai* 〉 *demorrai, honorerai* 〉 *honorrai, tirerai* 〉 *tirrai, desirerai* 〉 *desirrai, soupirerai* 〉 *soupirrai,* etc. On trouve encore dans A. Hardy *respirrai* et *demourrai.*

3⁰ L'amuïssement avait aussi lieu après *n* (parfois *l*) qui s'assimilait au *r* suivant: *donerai* 〉 *donrai* 〉 *dorrai, menerai* 〉 *menrai* 〉 *merrai, tournerai* 〉 *tourrai, séjournerai* 〉 *séjourrai, parlerai* 〉 *parrai,* etc. Très peu de ces formes survivent au moyen âge; les auteurs du XVIe siècle emploient encore *donrai* (R. Garnier, Cornélie, v. 335), *dorrai, merrai;* mais les grammairiens observent que ces formes sont »antiques et hors d'usage« (Thurot, *Prononciation,* II, 290); Vaugelas les regarde même comme »des monstres dans la langue« (*Remarques,* I, 210).

4⁰ L'*e* féminin pouvait aussi tomber sporadiquement après *d, t, v.* Exemples: *demandra* (Chev. as deus espees, v. 9731; Huon de Bord., v. 5985), *gardroie* (Huon de Bordeaux, v. 6927), *aidrai* (*ib.,* v. 6650), *doutrait* (*ib.,* v. 4869), *portront* (*ib.,* v. 5137), *acatrons* (Auc. et Nic., 21, 12), *trouvrait* (Guill. de Palerne, v. 3943), etc. Ces formes étaient surtout fréquentes dans les textes anglo-normands et picards. On trouve *imputront* et *précipitrait* encore dans A. Hardy.

5⁰ L'*e* féminin s'amuït, déjà au moyen âge, après une voyelle: *prierai* 〉 *prîrai,* etc.; voir pour les détails I, § 272. Si la forme

preirets du Jonas est sûre, nous avons là le plus ancien exemple de notre phénomène.

6⁰ Dans le parler vulgaire moderne, *-erai* devient *-érai* sous l'influence de l'infinitif; on entend souvent dans le peuple *trouvérai, chantérai* (Romania, V, 159).

206. Formes particulières.

1⁰ *Aller* fait au futur **irai**, qui dérive régulièrement de ire habeo. Le langage des enfants emploie aussi **allerai** (Jaubert, *Glossaire*, I, 64); cette forme se retrouve très rarement dans la littérature; Godefroy cite dans son Dictionnaire *préalleroit* (VI, 366) et *suralleront* (VII, 520).

2⁰ *Donner* fait au futur régulièrement **donnerai** (sur *donrai, dorrai*, voir § 205, 3). Au moyen âge on trouve quelques rares traces d'une forme **derai** qui remonte probablement à dare habeo; elle s'employait surtout dans le dialecte poitevin: Et dist lor a totes qu'il les marieret e *deret* lor les meliores chivaliers de l'ost (ZRPh., I, 289). Un curieux exemple latinisé de ce futur se trouve au Xe siècle dans l'historien Aimoin: »Cui ille: Non inquam, dabo. Ad haec Justinianus respondit: *Daras*«.

3⁰ *Envoyer* faisait autrefois **envoyerai** ou **envoirai**, formes dérivées de inviare habeo sous l'influence du substantif *voie;* elles ont été remplacées par **enverrai.** Molière écrit encore: Je t'*envoirai* d'ici des messagers fâcheux (Amphitryon, v. 1519), et au XVIIIe siècle le grammairien Villecomte (1751) remarque: »Il est faux de vouloir écrire et prononcer *j'enverrai, j'enverrois;* l'opinion la plus commune parmi les savants est d'écrire et prononcer *j'envoyerai, j'envoyerois*« (Thurot, *Prononciation*, I, 387). La forme victorieuse *enverrai* est due à l'influence du verbe *voir*, dont le futur est *verrai* (§ 208, 5).

4⁰ *Laisser* fait régulièrement **laisserai.** On trouve aussi dans les patois **lairrai**: Helas! Quels gages vous *lairai-je* (Romania, X, 376). Pleurez pas tant, la belle, je vous *lairrai* aller (Bugeaud, I, 245). La belle que voilà, La *lairrons* nous entrer? (Ronde enfantine). Dans la langue littéraire *lairrai* s'employait encore au commencement du XVIIe siècle; on le trouve dans Descartes et dans Corneille: Et le Ciel, ennuyé d'un supplice si doux, Vous *lairra*, par sa mort, Don Sanche pour époux (*Le Cid*, V, sc. 5). Mais Vaugelas observe que cette forme ne vaut rien, »quoy q'vne infinité de gens le disent et l'escriuent«

(*Remarques,* I, 210). Aussi Corneille l'a-t-il fait disparaître dans sa révision de 1660, où il a corrigé ainsi les vers cités: Et nous verrons du ciel l'équitable courroux Vous laisser, par sa mort, don Sanche pour époux. Ajoutons qu'originairement *lairrai* n'a rien à faire avec *laisser;* il dérive probablement d'un infinitif *laiier* ou *laire,* dont l'explication reste à trouver.

5⁰ *Trouver* fait régulièrement **trouverai.** Au moyen âge on rencontre sporadiquement **troverrai** *(trovairai),* qui paraît dû à l'influence de *verrai;* cette forme était employée encore au XVIIe siècle, mais les grammairiens la blâmaient: »C'est un badaudisme« observe Ménage (Thurot, *Prononciation,* I, 129). Rappelons aussi la forme vulgaire moderne **trouviendrai**: Suivez, suivez le long de la rivière, Y *trouviendrez* la belle batelière (Puymaigre, Chants pop. messins, I, 188). Est-ce que cette forme est propre aux patois qui ont remplacé *verrai* (§ 215, 9) par *viendrai?*

207. Deuxième conjugaison. L'*e* accentué de l'infinitif (debére) devenu atone au futur s'amuït: *deberáio 〉 *devrai.* Comp. encore les exemples suivants: *moveraio 〉 *mouvrai,* *videraio 〉 *verrai,* *cumpareraio 〉 vfr. *comparrai,* *poteraio 〉 *pourrai,* *placeraio 〉 *plairai,* *taceraio 〉 *tairai.* Un *d* se développe (selon I, § 498) dans *valeraio 〉 *vaudrai,* *voleraio 〉 *voudrai,* *doleraio 〉 vfr. *doudrai,* *maneraio 〉 vfr. *mandrai, maindrai,* *teneraio 〉 *tendrai, tiendrai,* etc.

Remarque. Dans les verbes dont le radical se termine par *v,* on trouve parfois au moyen âge **-erai.** Ex.: *averai, beverai, mouverai, plovera,* etc.; ces formes, propres au Nord-Est, doivent leur *e* à une sorte de »svarabhakti« (I, § 494, 2). Notons que Hardy s'est servi de *s'esmouveroit.* Il ne faut pas confondre ces formes, où l'*e* est syllabique, avec celles où il est purement graphique et destiné à indiquer que *u* est une consonne (on ne distinguait pas autrefois *u* de *v* dans l'orthographe; comp. I, § 61); ainsi *auerai* doit souvent être lu *avrai* (comp. *liuere* pour *livre,* etc.).

208. Formes particulières.

1⁰ *Avoir* et *savoir.* Les futurs réguliers sont **avrai, savrai;** dans les vieux dialectes du Nord-Est on trouve aussi **arai, sarai.** Sylvius (1531) remarque encore que »quelques-uns prononcent par *u* consonne *j'havrai, tu havras,* d'autres sans *u,*

j'harai, tu haras«. Ces formes ont disparu devant **aurai, saurai,** dont l'origine est douteuse; elles existaient déjà au XVIe siècle, comme le montre la graphie de Cauchie (1570) *orey.*

2⁰ *Choir.* Le futur vulgaire *caderaio donne régulièrement **cherrai,** encore employé par R. Garnier: Car plus il nous eleue et plus *cherrons* de haut (Les Juives, v. 942). On le trouve aussi au XVIIe siècle, par ex. dans les Contes de Perrault: Tire la chevillette, et la bobinette *cherra* (Le petit chaperon rouge), mais Ménage le condamne. La forme étymologique a été remplacée par **choirai,** refait sur l'infinitif. Les composés hésitent entre les deux formes; on dit *décherrai, écherra* ou *déchoirai* et *échoirai.*

3⁰ *Savoir,* voir ci-dessus *avoir.*

4⁰ *Seoir.* Le futur vulgaire *sederaio a donné régulièrement **serrai,** qui s'employait au moyen âge. A côté de la forme étymologique on trouve trois formes analogiques: **siérai** fait sur *sied* (§ 119, 4), **seyerai** fait sur *seyons,* et **soirai** fait sur l'infinitif. Les trois types se retrouvent dans la langue actuelle qui admet *il siéra, j'assiérai, j'asseyerai, je rasseyerai* et *j'assoirai, je rassoirai, je surseoirai.* Ajoutons que le futur *seyerai* admis par Vaugelas (*Remarques,* II, 321) fut refusé par Ménage et Th. Corneille.

5⁰ *Voir.* Le futur vulgaire *videraio devient régulièrement **verrai,** conservé jusqu'à nos jours malgré la forte concurrence de **voirai,** refait sur l'infinitif, et dont on trouve des exemples déjà au moyen âge. Pendant un certain temps les deux formes étaient également admises; Robert Estienne écrit: »*Ie voyroye* ... aut ut alii scribunt *ie verroye*« (Gramm. Gall., p. 50). *Voirai* est encore employé dans les patois: Nous *voirons* pas c' qui l'a tué (Bugeaud, Chansons populaires, II, 244). Dans la langue littéraire, il a triomphé dans les composés *pourvoirai,* dont le plus ancien exemple est du XIIIe siècle, et *prévoirai;* on peut aussi constater l'existence de *pourverrai* (Les quinze joies de mariage, p. p. Toulon, p. 128) et de *préverrai* (Richelet), mais ces formes sont très rares.

Remarque. A côté de *verrai,* on trouve dans le parler vulgaire **verrerai:** Et vous *verreriez* c'que vous *verreriez* (Gyp, Les femmes du colonel, p. 76). C'que je marcherais, vous *verreriez* ça (ib., p. 153). Pour l'explication de cette forme, voir § 214, 2; comp. aussi *Manuel phonétique,* § 132, Rem.

6° *Vouloir.* A côté de **voudrai,** on trouve la forme assimilée **vourrai:** Tant petit que tu *vourras* (B. Despériers, Nouv. récréations, n° 77).

209. TROISIÈME CONJUGAISON. L'*e* inaccentué de l'infinitif (pérdĕre) disparaît au futur: *perderaio > *perdrai,* *venderaio > *vendrai,* *viveraio > *vivrai,* *battueraio > *battrai,* *curreraio > *courrai,* *quereraio > *querrai.* Un *d* se développe (selon I, § 498) dans *consueraio > *coudrai,* *falleraio > *faudrai,* *moleraio > *moudrai,* *solveraio > *soudrai,* etc. Un *t* se développe (selon I, § 499) dans *cognosceraio > *connaîtrai,* *nasceraio > *naîtrai,* *texeraio > vfr. *tistrai,* *esseraio > vfr. *estrai.*

REMARQUE. Dans les verbes dont le radical se termine par *d, t, s,* on trouve parfois au moyen âge **-erai.** Exemples: *arderai, perderai, torderai, attenderai, renderai, responderai, batterai, metterai, naisserai,* etc. Ce sont probablement des formes analogiques: *tarderai* amène *torderai*, *laisserai* amène *naisserai* (cf. *laissons* et *naissons*), etc. Plusieurs d'entre elles s'employaient encore comme des licences poétiques au temps de la Renaissance, mais Ronsard les blâme: »Lesquels au contraire [il s'agit des verbes terminés à l'infinitif par *e*], tu n'allongeras pas, et ne diras *prendera* pour *prendra, mordera* pour *mordra*« (Art poétique, VII, 328). De nos jours, elles se retrouvent sporadiquement dans les poésies populaires: Not' chien n'a pas encore pondu — Revenez demain, il *pondera* (Bull. des parlers normands, 1901, Déc., p. 463).

210. FORMES PARTICULIÈRES.

1° *Boire.* Le futur vulgaire *biberaio a donné régulièrement **bevrai,** remplacé depuis longtemps par **boirai**, refait sur l'infinitif. Une autre forme analogique **burai** (Patelin, v. 293) modelée sur *buvant, buvais* (comp. I, § 233, 1) n'a pas survécu au moyen âge. Ménage remarque: »Les Badaux de Paris disent *ie buray, tu buras, il bura* &c. Il faut dire *Ie boiray, tu boiras, il boira, &c.*« (*Observations,* p. 221). Richelet (1680) proteste contre *buvrai.*

2° *Croire.* Le futur étymologique est **crerai** (< *crederaio). La forme concurrente victorieuse **croirai** se montre déjà au XIIe siècle.

3° *Être.* Le futur vulgaire *esseraio a donné régulièrement **estrai:** »Chambre,« dist ele, »ja mais *n'estras* parede« (Alexis, v. 141). On avait aussi deux formes collatérales, **esterai** et

esserai: Se vous murez, *esterez* seint martir (Roland, v. 1134). Et en ces porches *esseront* mi sonmier (Raoul de Cambrai, v. 1235). Aucune de ces formes n'était d'un emploi très fréquent, et la langue littéraire les a abandonnées de bonne heure; *estrai* vit encore dans le tourquennois: Les voitures y sont à la commune y *estront* bientôt à l'église (Watteeuw, *Chansons tourquennoises*, I, 93). T' n'*étras* pus si arse d' vin (*ib.*, p. 96). La forme victorieuse est **serai**: Que suens sui et *serai* (Bartsch-Horning, p. 355, 4). Si l'on compare *serai* aux autres formes romanes correspondantes (prov. *serai;* v. ital. *serò*, plus tard *sarò;* rhéto-rom. *saró;* esp. *seré;* port. *serei*), on sera tenté d'admettre qu'il a existé en latin vulgaire une forme apocopée *seraio, à côté de la forme pleine *esseraio. L'apocope pourrait s'expliquer comme l'effet d'une analogie: les formes du verbe *être* commencent les unes par *e* les autres par *s*, et on a ramené à *e* les formes commençant par *s* (comp. dans la vieille langue *esmes* à côté de *soms* < sumus), ou inversement.

Remarque. Rappelons, à titre de curiosité, une cinquième forme observée par V. Henry (*Antinomies linguistiques*. Paris 1896. P. 71) dans le langage d'une petite fille, qui lui disait: »Quand je *suirai* grande«. C'est une création analogique (*fuis: fuirai* = *suis: suirai*) absolument individuelle.

4⁰ *Faire*. Un développement régulier de *faceraio aurait donné *fairai* (cf. *tairai, plairai*), mais cette forme ne se trouve nulle part; on a **ferai** (parfois abrégé en *frai*), rarement *farai* (en bourguignon). Ces deux formes remontent à *faraio (cf. prov. *farai*, esp. *haré*, it. *farò*) tiré de l'infinitif vulgaire fare; la forme primitive doit être *farai*, d'où *ferai*, grâce à la phonétique syntaxique (cf. I, § 175).

211. Quatrième conjugaison. On trouve dans la langue moderne trois types de futur, dont un seul est régulier au point de vue phonétique: *mourir* — *mourrai;* les deux autres sont analogiques: *partir* — *partirai; cueillir* — *cueillerai*. Nous allons examiner l'origine et le développement de ces trois types.

212. Futurs sans voyelle de liaison. — L'*i* accentué de l'infinitif (audíre) devient atone au futur (*audiráio) et doit régulièrement disparaître (I, § 254). Ce développement se trouve

dans: *audiraio ⟩ *orrai,* *feriraio ⟩ vfr. *ferrai,* *gaudiraio ⟩ vfr. *jorrai,* *moriraio ⟩ vfr. *morrai;* *hatiraio ⟩ vfr. *harrai* (ou *herrai*), *wariraio ⟩ vfr. *guarrai,* etc. Un *d* s'est développé dans *bulliraio ⟩ vfr. *boudrai,* *colligiraio ⟩ *coildrai, cueudrai,* *falliraio ⟩ *faudrai,* *saliraio ⟩ vfr. *saudrai,* *veniraio ⟩ *vendrai, viendrai.* Un *t* s'est développé dans *exiraio ⟩ vfr. *eistrai.* De ces formes, la langue moderne a retenu *mourrai, faudra, viendrai* (ajoutons *tiendrai, courrai, querrai;* voir § 215); les autres ont été remplacées par des formes en *-irai* (§ 213) ou en *-erai* (§ 214): *ferrai* ⟩ *ferirai, jorrai* ⟩ *jouirai, harrai* ⟩ *haïrai, boudrai* ⟩ *bouillirai, cueudrai* ⟩ *cueillerai,* etc.

213. Futurs en -irai. — L'*i* a été maintenu dans les inchoatifs dès les plus anciens textes: *bâtirai, choisirai, faiblirai, garnirai, finirai, remplirai,* etc. Un développement régulier de *finiraio aurait abouti à *findrai* qui aurait fait disparate avec toutes les autres formes du verbe, qui contiennent le groupe *ni.* Quant aux verbes non inchoatifs, les uns présentent, comme nous l'avons vu, des formes régulières au point de vue phonétique, les autres ne connaissent que la terminaison analogique *-irai: dormirai, mentirai, partirai, servirai* (Alexis, v. 494), *vestirai.*

214. Futurs en -erai. — La terminaison *-erai* se trouve dans les cas suivants:

1° Le radical se termine par [ʎ]. La langue moderne connaît *cueillerai* et *saillera;* mais *bouillerai* et *faillerai* ont aussi existé. Ces formes sont dues au désir de conserver intacte, aussi au futur, la finale du thème: *cueudrai* s'éloignait trop de *cueillir cueillons cueillais,* et il a été refait. L'*e* est dû à l'impossibilité de conserver [ʎ] devant une consonne (cf. I, § 354).

2° Le radical se termine par *r.* On trouve sporadiquement *courerai, mourerai, quererai* (voir § 215). Ces formes, auxquelles il faut ajouter *verrerai* (§ 208, 5, Rem.), sont probablement dues au désir de distinguer bien clairement la finale d'avec le thème (comp. la forme populaire *mairerie,* pour *mairie*).

3° On trouve enfin, surtout dans les textes lorrains, *menterai, parterai, senterai, serverai,* etc. (à côté de formes en *-irai* des verbes inchoatifs). Rappelons encore *ovrerai, ofrerai, sofre-*

rai, ou avec métathèse *overrai, oferrai, soferrai* (on pourrait aussi regarder les deux dernières formes comme des continuations de offerre + habeo et de sufferre + habeo).

215. Formes particulières.

1⁰ *Bouillir.* La forme étymologique **boudrai** a disparu devant **bouillirai.** Maupas (1625) admet encore les deux formes, mais Oudin (1633) proteste contre *boudray,* conservé, du reste, dans la langue familière comme *bourrai.* De Wailly (1763) cite *bouillerai,* forme peu connue.

2⁰ *Courir* fait **courrai.** On a dit aussi **courerai.** Thomas Corneille remarque: »J'entens souvent demander si au futur de *courir* il faut dire *je courerai* ou *je courrai.* Il n'y a aucun sujet de douter; il faut dire, *je courrai* avec une double *r,* et tous ceux qui ont quelque connoissance de la Langue, en tombent d'accord. J'en vois quelques-uns qui font difficulté sur le futur de *secourir* et de *discourir,* et qui veulent qu'on escrive, *je secourerai, il discourera,* quoiqu'en parlant on ne fasse ces futurs que de trois syllabes« (Vaugelas, *Remarques,* I, 401). Au moyen âge on trouve aussi *courirai;* mais cette forme est très rare.

3⁰ *Cueillir* fait primitivement au futur **coildrai,** puis **cueudrai;** ces formes succombent devant **cueillirai** et **cueillerai** qui s'emploient longtemps simultanément. Vaugelas observe qu'à la cour tout le monde dit *cueillira;* il en conclut que *cueillira* est »comme il faut parler« (*Remarques,* II, 259). Ménage dit au contraire: »Je soutiens positivement qu'il faut dire *cueillera* et *recueillera*« (*Observations,* p. 153). L'usage a donné raison à Ménage.

4⁰ *Faillir* fait **faudrai.** Littré remarque dans son Dictionnaire: «Les trois personnes du présent au singulier, le futur et le conditionnel vieillissent, et c'est dommage; les personnes qui ont besoin du futur ou du conditionnel et qui en ignorent la véritable forme, les composent suivant la règle des verbes en *-ir,* et disent: *je faillirai, je faillirais;* c'est un barbarisme, mais qui a chance de s'introduire et de devenir correct; déjà quelques grammairiens disent que ce verbe, dans le sens de faire faillite, se conjugue régulièrement sur *finir:* Quand un négociant *faillit,* les créanciers, etc.; s'il *faillissait,* vous seriez ruiné; si la baisse continue, *il faillira*; c'est un usage tout mo-

derne qui cherche à s'introduire«. *Défaillir* fait *défaudrai;* V. Cousin a employé *défaillerai* dans les Fragments philosophiques.

5⁰ *Mourir* fait **mourrai.** La forme collatérale **mourerai** a disparu il y a longtemps; on peut encore en citer un exemple isolé du milieu du XVIIIᵉ siècle, lequel se trouve dans une épître bouffonne adressée au curé de Montchauvet: Ils *moureront* tués, occis et trépassés (A. Gasté, Diderot et le curé de Montchauvet, p. 30); et Xanrof l'a employée dans la »Fumisterie sentimentale«: Je *mourerai* froid comme pierre ... Où je m'attach' je *mourerai* (Chansons ironiques, p. 90). Dans les patois on trouve la forme refaite **mourirai:** — Héla! ma très chée mée, De faim je *mourirons* (Rolland, Chansons populaires, III, 7).

6⁰ *Ouïr* fait **orrai,** encore employé par Corneille (Le Cid, v. 832). L'Académie admet *oirai;* est-ce que cette forme existe?

7⁰ *Quérir* fait **querrai,** et de même aux composés, *acquerrai, conquerrai.* On a dit aussi **quererai,** qui se retrouve dans *acquererai,* employé par Corneille. Littré blâme cette forme qui vit encore (voir p. ex. H. Malot, Mondaine, p. 220).

8⁰ *Saillir* fait régulièrement **saldrai, saudrai,** remplacé par **saillirai;** dans le sens de 's'avancer en dehors' on dit **il saillera.** Quant aux composés, notons que R. Estienne remarque: »Nous sommes en controverse s'il faut dire *j'assaudray* ou *j'assailliray*« (*Précellence,* p. 319). Au siècle suivant, Ménage avertit de dire *assaillirai* et non *assaudrai* (*Observations,* p. 439). A côté de *tressaillirai,* on trouve sporadiquement *tressaillerai* (Armand Dubarry, Une Allemande, p. 87).

9⁰ *Tenir, venir.* Le futur étymologique est **tendrai** *(tenrai),* **vendrai** *(venrai);* on trouve aussi les formes assimilées **terrai, verrai.** Cette dernière forme est restée en usage jusqu'au XVIᵉ siècle; comp.: I ne luy *souveroit* plus des faultes (Montaiglon et Rothschild, Recueil de poésies, X, 327). La langue actuelle ne connaît que **tiendrai, viendrai,** refaits sur le présent.

216. Rapport du futur avec les autres temps.

1⁰ Le futur est modifié analogiquement surtout sous l'influence de l'infinitif et du présent; c'est ce que montrent

boirai, choirai, croirai, oirai, (pour)voirai, tiendrai, viendrai, asseoirai, asseyerai, assiérai, qui ont remplacé *bevrai, cherrai, crerrai, orrai, (pour)verrai, tendrai, vendrai, asserrai,* et les formes en *-érai* (§ 205, 6). Rappelons aussi les vieilles formes *doinrai, remaindrai, acquiererai* (Sat. Ménippée), où se retrouve la diphtongue de *doin, remain, acquier.*

2° Le futur est parfois le point de départ d'un nouvel infinitif; ainsi *garer* est tiré de *garrai* (fut. de *garir*). Rappelons aussi les vieilles formes *boudre, cueudre, faudre, toldre* (pour *bouillir, cueillir, faillir, tolir*), tirées de *boudrai, cueudrai, faudrai, toldrai.* Comp. § 80, 1.

II. LES TERMINAISONS.

217. Flexion du futur. Comme les terminaisons du futur sont communes à toutes les conjugaisons, nous pouvons nous contenter de donner comme seul exemple *cantaraio > *chanterai:*

(Latin vulgaire)	(Vieux français)	(Français moderne)
cantaraio	*chanterai*	*chanterai*
cantaras	*chanteras*	*chanteras*
cantarat	*chantera(t)*	*chantera*
cantaremus	*chanterons*	*chanterons*
cantaretis	*chantereiz, -oiz*	*chanterez*
cantaraunt	*chanteront*	*chanteront*

218. Observations sur les terminaisons.

1° Première personne. La terminaison *-ai* se prononce comme *é* fermé et depuis très longtemps; au moyen âge on écrivait souvent un simple *e: donre* (Les Narbonnais, v. 167), *ire* (*ib.*, v. 1460), etc., et on avait des rimes comme *beauté: marieré* (Gaufrey, p. 141), *escouté: conseilleré* (*ib.*, p. 243), etc. Le dialecte lorrain présente des formes analogiques en *a: Je m'an ira* (Floovant, v. 88); Patelin les emploie dans la scène du délire: *je mangera* (v. 952), *je beura* (v. 953).

2° Troisième personne. Sur la chute du *t,* voir § 53.

3° Deuxième personne du pluriel. La substitution de *-ez* à *-eiz* a eu lieu dans les différents dialectes, à différentes époques (cf. § 57, 2). On trouve déjà dans Jonas *preirets,* et Alexis

offre *troverez* dans une laisse en *-é* fermé (< *a* lat.). La Chanson de Roland offre ordinairement *-eiz* (*portereiz: ireiz: rei: mei;* tir. 6), qui s'emploie aussi chez Wace. Nous retrouvons de même la désinence étymologique sous la forme de *-oiz* dans Chrestien de Troies, Villehardouin (*porroiz, feroiz*, etc.), et le Roman de la Rose (*venrois: drois*), Rustebuef (*sauroiz: froiz*), etc. Au XVI[e] siècle, les grammairiens observent que les Parisiens prononçaient la 2[e] personne d'une manière spéciale: on disait *vous chanterèz*, etc. Restaut (1730) est encore obligé de condamner cette prononciation: »Quelques personnes font très mal de prononcer *vous ferais, vous dormirais*, etc., au lieu de *vous ferez, vous dormirez*«. Cette prononciation paraît prouver la persistance de la terminaison étymologique dans la langue parlée: *ferais* remonte probablement à *feroiz*, comme *avais* remonte à *avois* (voir I, § 159); la généralisation de *-ez* qui remplace *-oiz* au XIII[e] siècle n'a donc atteint d'abord que la langue écrite.

Remarque. Les textes en patois parisien qu'a publiés M. Nisard donnent *-ais* ou *-iais* partout à la 2[e] pers. du pluriel: *vous aimais, aimiais, aimerais, aimeriais, aimassiais, aimissiais*. Avons-nous là une généralisation de la terminaison *-ais* < *-oiz* < lat. -ētis?

219. Flexion du conditionnel. — Prenons comme exemple *cantarea > *chantereie:*

(Latin vulgaire)	(Vieux français)	(Français moderne)
cantarea	*chantereie, -oie*	*chanterais*
cantareas	*chantereies, -oies*	*chanterais*
cantareat	*chanterei(e)t, -oit*	*chanterait*
cantareamus	*chanteriiens*	*chanterions*
cantareatis	*chanteriiez*	*chanteriez*
cantarẹant	*chantereient, -oient*	*chanteraient*

Pour le développement historique des terminaisons, nous renvoyons à l'imparfait (§ 161).

CHAPITRE XVI.

LES FORMES INTERROGATIVES.

220. Nous examinerons dans ce chapitre les changements que subissent les formes verbales employées dans les tournures interrogatives. Rappelons d'abord que l'ancienne langue distinguait la proposition interrogative de la proposition ordinaire en plaçant dans celle-là le pronom personnel après le verbe: *aim jou, aimes tu, aime il,* etc.; *dor jou, dors tu, dort il,* etc. La langue moderne a conservé ce procédé pour les 2es personnes: *aimes-tu, aimez-vous; dors-tu, dormez-vous,* et pour les 3es: *aime-t-il, aiment-ils; dort-il, dorment-ils.* Pour la 1re personne du singulier, l'inversion n'est plus employée que dans quelques verbes très usités: *ai-je, suis-je,* etc. (§ 222); on ne dit pas *cours-je, perds-je,* etc., et *aimé-je* appartient au style littéraire; au pluriel on dit encore *chantons-nous,* mais on se sert plus volontiers de la périphrase *est-ce que nous chantons.* Outre cette périphrase, la langue moderne fait un large emploi d'une particule interrogative (et exclamative) *ti,* dont l'origine sera expliquée plus loin (§ 225).

221. Quand la 1re personne du singulier se termine par un *e* féminin, cet *e* est remplacé dans les tournures interrogatives par un *é: aimé-je, parlé-je bien, puissé-je vous revoir, eussé-je aimé.* Bien qu'on écrive *é,* on prononce [ɛ] dans ces formules, l'*é* fermé ne s'employant guère dans les syllabes fermées (voir notre *Manuel phonétique,* § 83); comp. *préférer — je préfère, j'ai* [ʒe] — *ai-je* [ɛːʒ]. Autrefois on érivait *ei* ou *ai:* Et *fussei-ge* à Tours (Paris, Chansons du XVe siècle, p. 100). Ce *cuiday-je*

(Franc archer de Baignolet, v. 340). Cette orthographe subsiste encore au XVIIe siècle et est blâmée de Vaugelas: »Car qui ne voit qu'*aimay-je* fait vne equiuoque auec la premiere personne du preterit simple ou defini, et qu'en escriuant *aimé-je*, il fait le mesme effet pour la prononciation« (*Remarques*, I, 343). Pourtant, on ne renonce pas tout de suite à l'ancienne orthographe, qui se retrouve chez les classiques. Comp.: *Revay-je* (Amphitryon, I, sc. 2); *deussay-je* (Andromaque, I, sc. 4, v. 286), et dans l'édition de 1734 de Molière on trouve encore: Ne t'*aimai-je* pas aussi comme il faut (Don Juan, II, sc. 1)

Remarque. On a dit d'abord *aim jou, tremble jou.* Cette tournure ne pouvait se conserver intacte après l'affaiblissement de *jou* en *je* et après le changement de *aim* en *aime* (§ 115, 1); comme la langue n'admettait plus de proparoxytons, on a dû accentuer le premier des deux *e* féminins, d'où *aimé-je, tremblé-je.* Il paraît du reste qu'on n'a pas partout eu recours à ce procédé. Ménage observe: »Il est à remarquer que dans plusieurs lieux de France, & dans toute la Lorraine, on prononce *aime-je, chante-je, mange-je,* avec les deux *e* féminins desuite; qui est une façon de prononcer tres-vicieuse, et tres-incommode« (*Observations,* p. 103).

222. Les 1res personnes du singulier du présent de l'indicatif qui ne se terminent pas par un *e* féminin ne peuvent pas ordinairement être suivies d'un *je* atone; cette règle concerne surtout les monosyllabes. Ainsi au lieu de dire *cours-je, perds-je, vends-je, mens-je, réponds-je,* etc., on a recours à la périphrase *est-ce que je cours,* etc. Il faut pourtant remarquer qu'on admet *ai-je, dis-je, dois-je, fais-je, puis-je, sais-je, suis-je, vais-je, vois-je.* Autrefois on était moins sévère; Malherbe écrit: »*Sens-je* me dévorer«! Et on trouve dans Corneille: »Ne *perds-je* pas assez sans doubler l'infortune« (Agésilas, II, sc. 7). Cependant l'emploi de ces formules interrogatives était rare, et dans la langue parlée on les remplaçait volontiers par des formations analogiques assez curieuses: sous l'influence de *chanté-je, aimé-je,* on disait *perdé-je, menté-je,* etc. Vaugelas blâme ces formes sévèrement: »Il y a encore vne remarque à faire mesme pour ceux qui sont de Paris, et de la Cour, dont plusieurs disent, *menté-je,* pour dire, *ments-je: perdé-je,* pour dire, *perds-je: rompé-je,* pour *romps-je.* Nous n'auons pas vn seul Autheur ny en prose, ny en vers, ie dis des plus mediocres, qui ayt jamais escrit, *menté-je,* ny *perdé-je,* ny rien de semblable« (*Remarques,* I, 343). Cette dernière assertion est

erronée; on trouve par exemple dans Robert Garnier: Qu'*attendé-je* (Hippolyte, v. 664). Quel tumulte *entendé-ie* (*ib.*, v. 1639). Aussi ne me *senté-ie* auoir que bien petite part en leurs graces (Bradamante, Dédicace). Les autres grammairiens du temps s'expriment d'une manière plus exacte et avec plus d'indulgence. Thomas Corneille dit: »Il n'y a rien de plus commun dans nos Romans les plus estimez, que cette manière de parler, Aussi ne *prétendai-je* pas; il faut assurément dire, aussi ne *prétens-je* pas, ce mot n'ayant rien de rude: mais pour *ments-je, perds-je, romps-je, fents-je, dors-je,* ceux qui parlent bien ne les peuvent souffrir, non plus que *menté-je, perdé-je, rompé-je, senté-je, dormé-je,* qui sont tous formez contre les regles de la Grammaire; ils veulent que l'on prenne un autre tour, et qu'on dise, *est-ce que je ments? croyez-vous que je mente?* ou quelque chose semblable.« Ménage va jusqu'à recommander les formes incriminées: »Comme tous les Parisiens disent *senté-je? menté-je? rompé-je? dormé-je?* & que le langage des Provinces doit estre reiglé selon l'usage de celui de Paris, la Capitale du Royaume & la demeure du Souverain, j'ay changé depuis peu d'opinion à l'égard de quelques-uns de ces mots, qui sont si rudes de la façon que les disent les Provinciaux, qu'on a peine à les prononcer: comme, *romps-je, ments-je, sers-je, dors-je*: & qui d'ailleurs sont equiuoques: car *romps-je, ments-je, sers-je, dors-je,* se prononcent comme *ronge, mange, serge, d'orge.* Mon avis est donc presentement qu'il faut dire, à la Parisienne, *rompé-je, menté-je, servé-je, dormé-je.* Les reigles de la Grammaire doivent ceder en ces occasions à la douceur de la prononciation. Impetratum à consuetudine, ut peccare suavitatis caussâ liceret, dit le Maistre de l'Eloquence Romaine. Mais pour ces mots, *sens-je, perds-je, entends-je,* qui ne sont pas difficiles à prononcer, & qui ne font point d'equivoque, je continue à les dire de cette sorte avec les Provinciaux« (*Observations,* p. 102). Finissons par rappeler que la formule *senté-je* a eu la vie dure; elle se trouve encore dans le théâtre d'A. Dumas père (voir Parigot, Alexandre Dumas père. Paris, 1902. P. 172).

223. Pour la troisième personne, il faut remarquer qu'on intercale un *t* entre le verbe et le pronom *(il, elle, on),* si celui-là se termine par un *e* féminin ou un *a*: *aime-t-il, aima-*

t-il, aimera-t-il, a-t-il, etc. Ce *t* n'est pas étymologique, on disait au moyen âge *aime il, aima il, aimera il, a il;* il n'est pas non plus euphonique, comme on l'a souvent prétendu (comp. I, § 109, Rem.); il est dû tout simplement à l'analogie. Comme on disait *il est — est-il, il dort — dort-il, il aimait — aimait-il,* etc., on a fini par dire *il a — a-t-il, il aime — aime-t-il* au lieu de *a-il, aime-il,* qui faisaient disparate avec les autres formes interrogatives. Le *t* intercalé apparaît d'abord dans le parler vulgaire; les grammairiens le traitent longtemps comme une faute grossière, et il n'obtient droit de cité qu'au XVIIe siècle. Dans son *Dialogue de l'orthographe et prononciation françoese* (1555) Jaques Pelletier remarque: »Souvent aussi nous prononçons des lettres qui ne s'escrivent point, comme quand nous disons: *dine ti, ira ti,* et escrivons *dine il, ira il,* et seroit chose ridicule si nous les escrivions selon qu'ils se prononcent«. Il revient plus tard sur la même question à propos des formes *ira-il, semble-il,* et il ajoute: »Je confesse, qu'il seroit dur de les escrire ainsi qu'ils se prononcent vulgairement. Mais vous savez qu'il n'est pas defendu de prononcer *ira il,* et que ceux qui le diront, on ne les sauroit justement reprendre, comme vous trouvez ès poëtes assez souvent vous *sembl' il,* et non point *semble til*«. Théodore de Bèze (1584) dit en parlant de la lettre *t*: Sed huic literae mirum quiddam accidit, nempe ut, ubi nusquam apparet, tamen euphoniae causa pronuntietur, ut si scribas *parle il* (loquiturne?), pronuntiandum erit interposito *t,* etiam servato *e* foemineo, *parlet-il.* Sic in tertiis personis singularibus futuri indicativi *ira-il, parlera-il* et praesentis etiam indicandi in quibusdam verbis, ut *va-il* scribitur quidem, sed pronuntiatur *irat-il, parlerat-il,* quam pronuntiationem recentiores quidam ad normam scripturae exigunt; sed hoc certe facere saltem non possunt in tertia persona singulari praesentis temporis indicativi primae coniugationis, ut *aime il?*« Au grand siècle le *t* analogique s'emploie régulièrement dans l'orthographe, et Vaugelas condamne les anciennes formes: »Si le verbe finit par vne voyelle deuant on, comme *prie-on, alla-on,* il faut prononcer et escrire vn *t,* entre deux, *prie-t-on, alla-t-on* pour oster la cacophonie, et quand il ne seroit pas marqué, il ne faut pas laisser de le prononcer, ny lire comme lisent vne infinité de gens, *alla-on, alla-il,* pour *alla-t-on, alla-t-il*« (*Remarques,* I, 64).

224. A la 2e personne du pluriel on rencontre pour *savez-vous* et *avez-vous* les formes abrégées *savous* et *avous*, d'où s'est détaché *ous* comme forme interrogative de *vous;* pour les détails, voir les Pronoms personnels.

225. Dans les phrases interrogatives la langue populaire moderne fait un large usage de **ti.** L'origine de cette particule, que renie encore la langue cultivée, est assez curieuse: elle provient des formules interrogatives telles que *a-t-il, dort-il, aime-t-il, viendra-t-il,* etc. Par l'amuïssement vulgaire du *l* final les formes citées sont devenues *ati, dorti, aimeti, viendrati,* et en les comparant aux formes ordinaires *il a, il dort, il aime, il viendra,* on a vu dans la terminaison *ti* le signe de l'interrogation. La faveur de cette nouvelle particule a été très grande; restreinte originairement à la 3e personne et au masculin, on l'a peu à peu étendue à toutes les personnes et au féminin. On l'ajoute à l'ancienne forme interrogative: *suis-je-ti, sommes-nous-ti,* etc.; plus souvent à la forme ordinaire: *j'aime-ti, je sais-ti moi, elle aime-ti, elle est-ti, t'as-ti bu, j'sommes-ti, vous passerez-ti par là,* etc. *Ti* fonctionne surtout dans les phrases exclamatives: *Mon Dieu! J'suis-ti embêté! Nous avons-ti bu, nous avons-ti ri! Oh! les maîtres; je les aï-ti!*

L'emploi de cette particule remonte au XVIIe siècle; elle se trouve dans les écrits en langage populaire depuis la Fronde, et, sortant de l'argot de Paris, *ti* a peu à peu pénétré dans différents patois, notamment le normand, le lorrain et le provençal. Les auteurs modernes qui se servent de *ti* pour imiter le parler vulgaire et patois, l'écrivent sous des formes variées et étranges. En voici quelques exemples: *C'est-ty vous* (Daudet, L'immortel, p. 308). *Vous avez-t-il déjà vu le diable* (Maupassant, Horla, p. 197). *Je pouvais-t-il choisir* (Maupassant, Petite Roque, p. 186). *Dis-mé, ta femme est-i aisée* (*id.*, Bel ami, p. 223). *C'est-y nous qui gagne* (Gyp, Du haut en bas, p. 205). *Je voudrais t'y l'voir* (*ib.*, p. 209). *J'ai t'y soif* (Goncourt, Sœur Philomène, p. 235). *T'en as ti un nez* (Maupassant, Petite Roque, p. 301). *J'en ai t' i' connu des lanciers* (Bruant, Dans la rue, p. 145). *J' pensons-t-y à nous séparer, tandis qu' not' pauv' petit ange souffre toutes les douleurs . . .? J' pouvons-t-y* (H. Bérenger, Le génie, II, sc. 5). *C'est-i ça la médecine (ib.).* Finissons par citer un exemple très curieux tiré d'une conver-

sation entre Cocotte et Labosse: *C'est-i-vrai? ou ti-pas vrai? — Ti vrai* (H. Lavedan, Le vieux marcheur, p. 32).

Remarque. Par une extension analogique très intéressante, *ti,* réservé d'ordinaire aux verbes, s'ajoute aussi à l'adverbe *voilà*; on trouve déjà aux XVII[e] et XVIII[e] siècles *voilà-t-il, voilà-t-il pas* (Molière, Tartuffe, I, sc. 1), *ne voilà-t-il pas;* grâce à sa terminaison et à sa valeur exclamative *voilà* a été traité comme un verbe. Citons en même temps un autre cas d'une formation analogique bien plus extraordinaire. Lassagne, acteur des Variétés, mort en 1863, disait à la grande joie du public: *Mon Dieu-je, Seigneur-je, Désespoir-je.* L'origine de ce tic est sans doute à chercher dans des exclamations comme *où suis-je, que vois-je, que dis-je,* etc. (voir Alexandre, *Les mots qui restent,* p. 51).

LIVRE DEUXIÈME.

LES SUBSTANTIFS ET LES ADJECTIFS.

CHAPITRE I.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES.

226. Les noms latins étaient soumis à des modifications de **cas**, de **genre** et de **nombre.** Dans les langues romanes, les modifications de cas ont disparu presque partout; les pronoms seuls gardent un reste de déclinaison. Les modifications de genre existent encore, mais avec de profonds changements, et le neutre a disparu. Les modifications de nombre se sont maintenues relativement bien, elles tendent pourtant à s'effacer en français.

I. CAS.

227. De la riche flexion casuelle latine les langues romanes n'ont presque rien conservé dans leur état actuel. Les six cas du latin (le nominatif, le vocatif, l'accusatif, le génitif, le datif, l'ablatif) ont été remplacés partout par une seule et même forme qui sert indistinctement de sujet, de régime direct et de régime prépositionnel. Cette unification est un des phénomènes les plus curieux de la morphologie (ou de la syntaxe) romane.

228. Commençons par examiner la question de l'origine de la forme nominale romane. Si l'on compare les formes suivantes:

roum.	*bou*	*floare*	*cetate*	*iepure*	*părete*
ital.	*bove*	*fiore*	*città*	*lepre*	*parete*
fr.	*bœuf*	*fleur*	*cité*	*lièvre*	*paroi*
prov.	*buou*	*flor*	*ciutat*	*lebre*	*paret*
esp.	*buey*	*flor*	*ciudad*	*liebre*	*pared*
port.	*boi*	*flor*	*cidade*	*lebre*	*parede,*

on voit facilement que leur base ne peut pas être dans les nominatifs bos, flos, civitas, lepus, paries; les terminaisons et l'accentuation ainsi que le développement phonétique le montrent clairement. Ils remontent tous en effet à un cas oblique, et, comme nous le verrons tout de suite, ce cas oblique ne peut être autre que **l'accusatif:** les mots cités continuent bovem, florem, civitatem, leporem, par(i)etem.

Remarque. Sur ce point, l'opinion ne s'est fixée qu'après beaucoup d'hésitations. Ascoli a voulu voir dans l'unique forme nominale romane surtout une continuation de l'ablatif, tandis que Fr. d'Ovidio y a vu le résultat d'une fusion du nominatif avec les cas obliques. Selon l'un, *rosa, muro, pane* viendraient de rosa, muro, pane; selon l'autre, ils ne remonteraient à aucun cas déterminé et proviendraient de rosa, -am, -a, de murus, -um, -o, de panis, -em, -e, -i. Ces deux théories sont maintenant abandonnées ou à peu près; la phonétique et la syntaxe renvoient toutes les deux à l'accusatif et excluent nettement les autres cas.

229. Citons maintenant quelques-unes des raisons qui parlent en faveur de l'accusatif:

1⁰ Des accusatifs indiscutables se retrouvent dans plusieurs monosyllabes qui ont gardé le *m* final; citons pour le français *rien* (< rem), *mon* (< meum), *ton* (< tuum), *son* (< suum); comp. l'espagnol *quien* (< quem) et le vieil italien *speme* (< spem).

2⁰ Le sarde central (le logodourien) a maintenu la distinction entre *o* et *u* final: octo > *otto,* amo > *amo,* mais centum > *chentu,* cantamus > *cantamus.* Or, tous les noms de la deuxième déclinaison latine se terminent dans ce dialecte par *u: oru, sarmentu, chelu, crau, duru, plenu,* etc., ce qui prouve leur provenance de l'accusatif en -um, et exclut le datif et l'ablatif; les mots cités dérivent de aurum, sacramentum, caelum, clavum, durum, plenum, non de auro, etc.

3° Les neutres imparisyllabiques renvoient également à l'accusatif. Si l'on compare les formes suivantes:

ital.	*tempo*	*corpo*	*lato*	*petto*	*nome*
esp.	*tiempo*	*cuerpo*	*lado*	*pecho*	*nombre*
port.	*tempo*	*corpo*	*lado*	*peito*	*nome*
fr.	*temps*	*corps*	*lez*	*pis*	*nom*
roum.	*timp*		*(lature)*	*piept*	*nume,*

on voit que leur point de départ ne peut être autre que la forme du nom. et de l'acc.: tempus, corpus, latus, pectus, nomen. Il est impossible de regarder les formes romanes comme des continuations de tempore, corpore, latere, pectore, nomine. Des mots cités, un seul semble faire exception, le roum. *lature;* mais cette forme est en effet un singulier refait (comp. § 362), tiré du pluriel *laturĭ* ⟨ latera. L'esp. *nombre* remonte à *nomne* qui, à la rigueur, pourrait provenir aussi bien de nomine que de nomen; l'analogie parle pour la dernière forme.

4° Les théories d'Ascoli et de d'Ovidio rencontrent enfin les plus grandes difficultés pour le pluriel. Comment se refuser par ex. à voir dans les formes espagnoles *muros* et *casas* la continuation directe de muros et casas?

230. L'écroulement du système de la déclinaison latine est dû à des causes à la fois phonétiques et syntaxiques. Déjà en latin classique, les prépositions s'employaient à côté des simples cas; on disait indifféremment aptus alicui rei et aptus ad aliquam rem, scribere alicui et scribere ad aliquem, aliquis eorum et aliquis de eis. Dans le parler vulgaire, l'emploi des prépositions va toujours en augmentant, et ce développement analytique est secondé d'une manière très efficace par les changements phonétiques qui effacent souvent les traits caractéristiques des cas. Par l'amuïssement du *m* final (I, § 318, 1) et par la confusion des voyelles atones finales, terram, terră et terrā se réduisent à la seule forme terra; de la même manière murum et muro se confondent en muro; panem, pane, pani, en pane, etc. Ainsi la forme casuelle ne suffit souvent plus à indiquer les fonctions syntaxiques, et l'emploi d'une préposition devient de toute néces-

sité. Des cas latins, le génitif a probablement succombé le premier; le datif l'a suivi un peu plus tard. La fonction de ces cas a été reprise par les prépositions de et ad. L'ablatif, qui s'employait surtout après certaines prépositions, est remplacé dans cette fonction par l'accusatif; on disait dans la langue vulgaire cum filios suos, de fratres, de latus, in caput, etc.; déjà les inscriptions de Pompéi offrent: Saturninus cum discentes (C. I. L., IV, 275).

231. La déclinaison classique se réduit ainsi dans le latin populaire à deux cas: le **nominatif**, qui sert de sujet et qui a aussi repris les fonctions du vocatif, et l'**accusatif**, qui sert de régime direct des verbes transitifs et de régime prépositionnel (très rarement, et surtout quand il s'agit de noms de personne, de génitif ou de datif). Mais le développement ne s'arrête pas là. Grâce à la force nivelante de l'analogie, l'accusatif parvient même à absorber ou à supplanter le nominatif. Cette réduction à un cas unique s'est effectuée à des époques différentes dans les différents domaines. En daco-roman, en italo-roman et en hispano-roman elle a eu lieu à une époque prélittéraire et se soustrait à notre observation directe. En gallo-roman, au contraire, on a conservé le nominatif bien longtemps après l'apparition des premiers textes (I, § 18). La déclinaison à deux cas se continue en vieux français comme en vieux provençal. Elle ne s'altère qu'au XIVe siècle, et l'accusatif finit par remplacer le nominatif, de sorte que, au sortir du moyen âge, on n'a en France qu'une seule forme nominale, comme dans les autres pays romans.

Remarque. Il est probable que le nominatif s'est aussi conservé très longtemps en rhéto-roman. Malheureusement les plus vieux textes de ce parler ne remontent pas au delà du XVIe siècle, mais ils nous présentent beaucoup de faits qui rendent extrêmement possible l'existence en Suisse, au moyen âge, d'une déclinaison à deux cas.

232. Les seuls cas conservés en français sont donc le nominatif et l'accusatif. Des autres cas on ne trouve que des traces isolées dans quelques mots composés et quelques expressions figées.

1° Le **génitif singulier** se trouve dans les noms des jours de la semaine, et quelques noms de plante: Jovis dies > *juesdi, jeudi.*

Lunæ dies 〉 *lundi* (vfr. aussi *lunsdi* par analogie). Martis dies 〉 *marsdi, mardi* (vfr. aussi *di mars*). Mercurii dies 〉 *mercredi* (vfr. aussi *mercresdi* par analogie). Sabbati dies 〉 *samedi* (cf. I, § 496, Rem.). Veneris dies 〉 *vendresdi, vendredi*. Jovis barba 〉 *joubarbe*. Pullipedem 〉 *poulpie*, altéré en *pourpier* (I, § 529). Rappelons aussi quelques formules savantes calquées sur le latin, comme par ex. *Le temple dome* (Aiol, v. 1678), c. à d. Templum Domini.

2⁰ Le **génitif pluriel** s'est conservé dans plusieurs noms de lieux: (Villa) Britannorum 〉 *Bretenoux*. Curtis Fabrorum *Confavreux*. Curtis Francorum 〉 *Confracourt, Confrancon*. Francorum villa 〉 *Franconville, Francourville*. Francorum campus 〉 *Francorchamps*. Wandalorum (castra) 〉 *Gandalor, Gandalou*. (Villa) Magnalorum 〉 *Mignaloux*. Mortem Gothorum 〉 *Morgodou*. Villa fabrorum 〉 *Villefavreux*. Villa pirorum 〉 *Villepreux*. Rappelons aussi quelques expressions figées: Vassus vassorum 〉 vfr. *vavassor;* (caballus) mille solidorum 〉 vfr. *(cheval) milsoldor;* (festa) *candelorum (pour candelarum) 〉 vfr. *chandelor*. On trouve enfin *-or* dans un certain nombre de formules probablement d'origine plus ou moins savante: *Geste Francor, geste Sarasinor, geste paienor, gent crestienor, uevre diablor, tens ancienor, tens pascor* (*paschorum pour pascharum); on dit par analogie *geste Macedonor*. Dans ces locutions on n'a pas conscience de la valeur étymologique de la terminaison *-or*. *Paienor* est ainsi pris pour un adjectif; on trouve *livres paienors, terres paienors* (Enfances Ogier, v. 5704). *Ancienor*, qui ne se trouve d'abord que dans la combinaison *tens ancienor* (Alexis, v. 1), est regardé comme le comparatif d'*ancien*. De tous les mots cités, la langue actuelle n'a conservé que *chandelor*, devenu *chandeleur*.

3⁰ **L'ablatif** se trouve surtout dans plusieurs noms de lieux: Andecavo 〉 *Anjou*. Pictavo 〉 *Poitou*. (In) Pictavis 〉 *Poitiers*. (In) Andecavis 〉 *Angers*. (In) Aquis 〉 *Aix*. Remis 〉 *Reims*. Rappelons aussi quelques adverbes tels que quomodo 〉 *quomo 〉 *com(me)*, tempore 〉 vfr. *tempre*, illo loco 〉 vfr. *illuec*.

233. Mots d'emprunt. Les mots d'emprunt paraissent aussi renvoyer à l'accusatif; en tout cas *aruspice, calice, impératrice*,

satellite, viscère, impubère ne reproduisent pas les nominatifs aruspex, calix, imperatrix, satelles, viscus, impuber, mais bien un cas régime. En dehors de l'accusatif on trouve des formes casuelles déterminées dans quelques cas isolés:

1⁰ **Nominatif.** La terminaison -us se trouve dans *agnus, angelus, argus, chorus, fœtus, hiatus, motus,* et quelques autres substantifs. Citons aussi les noms propres tels que *Brutus, Cassius, Crassus, Crispus, Decius, Manlius, Marius, Pyrrhus, Remus, Romulus, Spartacus,* etc.; les anciens tragiques francisaient généralement ces noms en leur donnant un *e* féminin; dans Garnier on trouve *Brute, Camille, Maire* (Marius), *Vare,* etc., et dans Corneille, *Brute, Crasse, Cassie, Décie, Manlie, Romule, Rutile, Sext, Tulle,* etc. De la même manière on disait *Agrippe, Caligule, Jugurthe, Murène, Scévole,* pour *Agrippa, Caligula, Jugurtha, Murena, Scévola.* — A la troisième déclinaison appartiennent: *codex, index, castor, major,* etc.; c'est aussi le nominatif qui se cache dans *code* (codex), *pontife* (pontifex), *prince* (princeps), *dédicace* (dedicatio), *préface* (præfatio), vfr. *decolace* (decollatio), vfr. *generace* (generatio). Ajoutons que les mots tels que *multitude, image* ne remontent pas à multitudo, imago, comme on pourrait le croire; les vieilles formes sont *multitúdine, imágene* (I, § 259), qui renvoient à multitudinem, imaginem.

2⁰ **Génitif.** Mots simples: *Aloès* < (lignum) aloes. *Boni* < (aliquid) boni. *Pubis* < (os) pubis. *Quorum,* emprunté de l'anglais *quorum* < quorum (maxima pars). Mots composés: *Jurisconsulte* < jurisconsultus. *Jurisprudence* < jurisprudentia. *Juridiction* < vfr. *jurisdiction* < jurisdictio. *Mappemonde* < mappamundi. *Orpiment* < auripigmentum. *Revendication* < *reivindication* (R. Estienne, 1539) < reivendicatio. *Rossolis* < ros solis. *Salpètre* < sal petræ.

3⁰ **Ablatif.** *Omnibus* < omnibus. *Quibus* < quibus. *Rébus* < rebus. La désinence de certains ablatifs pluriels a été employée en français comme suffixe; citons par exemple *rasibus,* transformation plaisante de *ras.*

Remarque. Ajoutons quelques formules transportées telles quelles en français: *Ad hominem; ad libitum; ad patres; in extenso; in extremis,* etc.

II. DECLINAISONS.

234. Des cinq déclinaisons classiques on n'a gardé dans le latin vulgaire que les trois premières. La 4[e] s'est confondue avec la 2[e] (le type murus a absorbé fructus), et la 5[e] s'est, pour une grande partie, assimilée à la 1[re]. Le latin classique admettait déjà barbaria, luxuria, materia, mollitia, à côté de barbaries, luxuries, materies, mollities. Dans la langue vulgaire, c'est *-a* qui l'emporte: Facies 〉 facia (roum. *faţă,* it. *faccia,* prov. *fassa,* fr. *face*). Glacies 〉 glacia (roum. *ghiaţă,* it. *ghiaccia,* fr. *glace*). Rabies 〉 rabia (it. *rabbia,* prov. *rabia,* fr. *rage*). Sanies 〉 sania (esp. *saña,* port. *sanha*). On a conservé dies (roum. *zi,* it. *di,* vfr. *di*) à côté de dia (roum. *zioă,* it. *dia,* esp. *día,* vfr. *die*).

235. Première déclinaison. Dans le latin populaire cette déclinaison est réduite à n'avoir qu'une forme au singulier et une au pluriel. Causa et causam se confondent par la chute du *m* final (I, § 318), et au pluriel le nominatif causæ disparaît devant causas. On avait ainsi:

SINGULIER.

causa	filia	terra

PLURIEL.

causas	filias	terras

Remarque. La substitution de causas à causæ s'explique soit par une réaction du singulier, qui n'avait qu'une forme, soit par une influence du pluriel des féminins de la 3[e] déclinaison (flores servant de sujet et de régime amène causas); on peut aussi faire remarquer que causæ ne contenait pas la voyelle finale caractéristique des mots de la 1[re] déclinaison. L'installation de causas comme forme unique remonte assez haut. En voici quelques exemples: *Bene quiescant reliquias* (C. I. L., V, 5078). *Hic quescunt duas matres, duas filias (numero tres facunt), et advenas II parvolas (ib.*, III, 3551). *Filias in pace fecerunt* (Le Blant, II, 280). *Aquas coquendæ sunt* (Oribasius, 5, 9). *Quod sunt oras uiginti et quattuor* (Edictus Rothari, chap. 148; comp. *ib.*, chap. 314). *Illas filias tollant uncias sex* (*ib.*, chap. 159). *Si duas plagas fuerint* (*ib.*, chap. 46), etc.

236. Cette déclinaison, à laquelle appartiennent presque exclusivement des féminins, comprend les groupes suivants:

1⁰ Tous les noms de la 1e déclinaison classique: causa, corona, femina, filia, terra, etc.

2⁰ Des noms appartenant à la 5e déclinaison classique (voir § 234).

3⁰ Des neutres pluriels de la 2e déclinaison devenus singuliers: arma, folia, labra, vela, etc. (voir § 247).

4⁰ Quelques noms de la 3e déclinaison qui ont changé de forme dans la langue populaire: paupertas > pauperta, potestas > potesta, tempestas > tempesta, juventas > juventa.

5⁰ Quelques noms de la 4e déclinaison qui ont changé de forme: nurus > nura (it. *nuora;* esp. *nuera;* port., prov., cat. *nora;* vfr. *nore*), socrus > soc(e)ra (it. *suocera;* esp. *suegra;* port. *sogra*).

237. Deuxième déclinaison. Grâce à la conservation du *s* final, la 2e déclinaison classique présente deux formes distinctes au singulier et au pluriel:

	SINGULIER.		
Cas sujet	murus	filius	servus
Cas régime	muro	filio	servo
	PLURIEL.		
Cas sujet	muri	fili	servi
Cas régime	muros	filios	servos

238. Cette déclinaison, à laquelle appartiennent presque exclusivement des masculins, comprend les groupes suivants:

1⁰ Les noms masculins de la 2e déclinaison classique: filius, murus, servus, etc.

2⁰ Les noms neutres de la 2e déclinaison: aurum > aurus, castellum > castellus, ferrum > ferrus, pratum > pratus, vinum > vinus, etc.; voir § 246.

3⁰ Les noms masculins de la 4e déclinaison: fructus, portus.

4⁰ Les noms neutres de la 4e déclinaison: cornu > cornus.

239. Troisième déclinaison. Quant au développement de cette déclinaison il faut noter les deux points suivants:

1⁰ Le nominatif singulier des imparisyllabiques a ordinairement été refait sur la forme plus longue des autres cas. Ainsi

bos — bovem, pes — pedem, leo — leonem, cantans — cantantem, præsens — præsentem, carbo — carbonem, etc., etc., ont été remplacés par bovis — bovem, pedis — pedem, leonis — leonem, cantantis — cantantem, præsentis — præsentem, carbonis — carbonem. Pour les exemples, voir Schuchardt, I, 35, III, 9, et mon *Adjektivernes Kønsbøjning*, p. 77. La généralisation de la forme brève a aussi eu lieu, mais moins souvent: heres — heredem, sanguis — sanguinem, etc., sont devenus heres — herem, sanguis — sanguem. On constate parfois les deux développements pour le même mot; ainsi au lieu de serpens — serpentem, on a soit serpentis — serpentem, soit serpe(n)s — serpem (cf. en prov. *serps* — *serp*). La reformation n'a ordinairement pas eu lieu dans les imparisyllabiques désignant des personnes: homo — hominem, comes — comitem, soror — sororem, infans — infantem, etc. sont conservés intacts (comp. §§ 255—260).

2° Le nominatif pluriel des noms masculins a été refait sur le modèle de la 2e déclinaison: patres > patri, homines > homini, etc. On trouve dans les textes vulgaires omni, pedi, etc. (ALL. II, 567); rappelons aussi dans le glossaire de Reichenau folli (n° 632), et dans le glossaire de Cassel pirpici (n° 74), sapienti (n° 227, 230).

240. Ces développements amènent pour un grand nombre des masculins une déclinaison qui ressemble à la 2e, et repose comme celle-ci sur la présence ou l'absence d'un *s:*

		Singulier.	
Cas sujet	pedis	leonis	cantantis
Cas régime	pede	leone	cantante
		Pluriel.	
Cas sujet	pedi	leoni	cantanti
Cas régime	pedes	leones	cantantes

241. A côté de ces trois déclinaisons qui remontent au latin classique, il faut encore citer deux autres propres au latin populaire. Ce sont les flexions hybrides en -a -ane et -us -one dont l'existence est prouvée en France, en Espagne, en

Suisse et dans l'Italie septentrionale; elles sont presque exclusivement onomastiques.

242. La flexion en -a -ane est propre aux noms de femmes: Alba — Albane; Alexandra — Alexandrane; Anna — Annane; Elena — Elenane; Maria — Mariane, etc., etc. Elle s'applique aussi à des noms étrangers: Berta — Bertane; Eva — Evane; et à quelques noms de fleuves: Diva — Divane. Comp. § 250.

243. La flexion en -us -one est propre aux noms d'hommes: Albus — Albone; Carus — Carone; Gallus — Gallone; Lucius — Lucione; Lupus — Lupone; Marcus — Marcone; Petrus — Petrone; Ursus — Ursone. Elle s'applique aussi aux noms étrangers: Drogus — Drogone; Hugus — Hugone; Milus — Milone. Comp. § 257.

III. GENRE.

244. On avait en latin trois genres: **genus masculinum, genus femininum, genus neutrum;** les langues romanes ont gardé les deux premiers, tandis que le neutre a presque complètement disparu, assimilé partout au masculin.

REMARQUE. On trouve dans les inscriptions *hunc corpus* (C. I. L., III, 9508), *hunc monumentum* (*ib.*, X, 3717, 3750), *hunc sepulchrum* (*ib.*, III, 8762, 9450), *eum templum* (*ib.*, VIII, 9796), *votum quem promisit* (*ib.*, VIII, 6667), *hunc signum*, etc. Comp.: »Romani multa neutra masc. gen. potius enuntiant, ut *hunc theatrum, hunc prodigium*« (Curius Fortunatus, Ars Rhet., 3, 4).

245. Les mots masculins et les féminins ont généralement conservé leur genre: liber 〉 *le livre*, libra 〉 *la livre*. Il faut pourtant remarquer les points suivants:

1⁰ Tous les **mots abstraits** en **-or** sont devenus féminins: calorem 〉 *la chaleur*, dolorem 〉 *la douleur*, etc. Comp.: *Labor clausa est* (Lex Salica). *Ipsa erit laboris meœ repausacio* (Vita Stæ Euphrosinæ), etc. La raison de ce changement de genre se trouve probablement dans l'influence exercée par les autres terminaisons désignant des idées abstraites et qui sont toutes du féminin.

2° Tous les **noms d'arbres** sont devenus masculins: fraxinus ⟩ *le frêne,* pinus ⟩ *le pin,* etc. La langue vulgaire a ici réagi contre la discordance apparente entre la terminaison et le genre, -us désignant ordinairement des masculins. A la suite des mots cités a été entraîné arbor, devenu masculin dans toutes les langues romanes (en portugais *arvor* est redevenu féminin).

246. Passage du neutre au masculin. Sont devenus masculins:

1° Les neutres singuliers de la 2e et de la 4e déclinaison. Pour cornu, vinum, aurum, argentum, on trouve en vfr. *li corz, li vins, li ors, li argenz,* ce qui suppose dans la langue vulgaire l'existence de cornus (se trouve déjà dans Cicéron et Pline), vinus (dans Pétrone, Oribase, etc.), aurus, argentus. La confusion des deux genres a été facilitée par l'existence en latin classique d'un certain nombre de mots qui étaient des deux genres: caseus et caseum, dorsus et dorsum, nasus et nasum, etc.

Remarque. Jumentum, en s'appliquant à la femelle du cheval, est devenu *la jument,* c'est le sexe de l'être désigné qui a modifié le genre grammatical.

2° Les neutres singuliers de la 3e déclinaison: corpus ⟩ vfr. *li cors,* latus ⟩ vfr. *li lez,* pectus ⟩ vfr. *li piz,* tempus ⟩ vfr. *li tens,* etc.; ces mots étaient indéclinables dans la vieille langue (comp. § 264). Le *s* flexionnel (§ 252) a été ajouté aux mots qui n'en avaient pas en latin: Animal ⟩ vfr. *li animaus,* altar ⟩ vfr. *li auteus,* cor ⟩ vfr. *li cuers,* nomen ⟩ vfr. *li nons,* flumen ⟩ vfr. *li fluns,* etc. Remarquons que tous les neutres de la 3e déclinaison ont dû être indéclinables en latin vulgaire; on ne trouve aucune trace d'accusatifs comme cordem, nominem, etc. qu'aurait demandés une déclinaison masculine. Caput a été remplacé par capum (attesté dans une inscription du VIIe siècle), d'où capus ⟩ vfr. *chies.*

Remarque. Mare est devenu *la mer.* Dans les autres langues romanes le mot est du masculin.

247. Passage du neutre au féminin. Sont devenus féminins:

1° Un certain nombre de neutres pluriels en *-a:* Exemples: Arma ⟩ *une arme,* corn(u)a ⟩ *la corne,* festa ⟩ *la fête,* fo-

lia > *la feuille,* gaudia > *la joie,* grana > *la graine,* hordea > *l'orge,* inguina > *une aine,* insignia > *une enseigne,* labra > *la lèvre,* opera > *une œuvre,* saga > *la saie,* tempora > *la tempe* (I, § 361,2), vascella > *la vaisselle,* vela > *la voile,* viburna > *la viorne,* etc. Les textes vulgaires du moyen âge présentent beaucoup d'exemples qui nous montrent le passage des neutres pluriels au féminin. Ainsi: *Cujus arma est, armas non portare, omnem festam, tres festas, hanc gestam, per plures placitas, per signas certas,* etc. Le glossaire de Cassel donne le nominatif *membras* (nº 37), le glossaire de Florence écrit *pisas,* etc.

Remarque. Dans quelques cas on a tiré deux mots français du même neutre latin, un mot masculin, dérivant du singulier, et un mot féminin, dérivant du pluriel. Exemples: Bracchium > *braz, bras* — bracchia > *brace, brasse.* Cornu > *cor* — cornua > *corne.* Folium > *feuil* (dans *cerfenil;* sur *chèvrefeuil,* voir I, § 125) — folia > *feuille.* Granum > *grain* — grana > *graine.* Pratum > *pré* — prata > vfr. *prée.* Tormentum > *tourment* — tormenta — *tourmente.*

2º Quelques neutres grecs en *-ma:* sagma > sauma > soma (I, § 12,348) > *la somme;* comp. aussi enigma > *une énigme,* et de même *une anagramme, une épigramme,* mais la plupart des mots d'emprunt remontant à des mots grecs en *-ma* sont devenus masculins: *un anathème, arome, asthme, calme, cataplasme, diadème, dogme, emblème, idiome, flegme, rhume,* etc.

CHAPITRE II.

DÉCLINAISON.

---

248. La plupart des noms se déclinaient au moyen âge (pour les exceptions, voir § 264). Les noms masculins présentaient généralement deux formes différentes aux deux nombres; les féminins n'avaient ordinairement qu'une forme au singulier et une autre au pluriel. La différence des formes est due, le plus souvent, à la présence ou à l'absence d'un *s* flexionnel final. Dans quelques cas isolés le cas sujet du singulier est plus bref d'une syllabe que les autres formes, d'où une déclinaison particulière à accent mobile, à côté de la déclinaison régulière à accent fixe. La déclinaison à accent mobile est propre aux substantifs et à quelques adjectifs au comparatif.

I. SUBSTANTIFS FÉMININS.

249. Mots a accent fixe. Il faut ici distinguer deux groupes:

1° Les mots à **finale vocalique** n'avaient, comme aujourd'hui, qu'une forme pour le singulier et une pour le pluriel. Conformément à la déclinaison étudiée au § 235, on a en français:

SINGULIER.

chose *fille* *terre* *mère*

PLURIEL.

choses *filles* *terres* *mères*

2° Les mots à **finale consonnantique** avaient au temps de Chrestien de Troyes un nominatif singulier en *-s* (*z*):

SINGULIER.

Cas sujet	*flors*	*genz*	*maisons*	*vertez*
Cas régime	*flor*	*gent*	*maison*	*vertet*

PLURIEL.

Cas sujet et régime	*flors*	*genz*	*maisons*	*vertez*

Il est difficile de dire si ce *s* est étymologique ou non. Il faut remarquer que les textes normands antérieurs présentent au nominatif *flor, gent,* etc. Avons-nous là l'état primitif, et est-ce que les nominatifs *flors, genz* sont refaits à l'imitation des noms masculins? Ou les nominatifs *flors, genz* présentent-ils la reformation vulgaire (§ 239) du cas sujet?

250. Mots a accent mobile. La déclinaison en **-a, -ane** (§ 242) a laissé beaucoup de traces en français, où elle s'applique généralement à des noms propres (noms de personnes, noms de fleuves), rarement à des noms communs. Remarquons que -ane devient **-ain** ou, au cas qu'une palatale précède, **-ien** (I, § 221).

1° **Noms de femmes:** *Aie — Aiien; Ade — Adain; Alde — Aldain; Ale — Alain; Antigone — Antigonain; Ate — Atain; Berte — Bertain; Boule — Boulain; Brande — Brandain; Dode — Dodain; Eve — Evain; Flerse — Flersain; Gisle — Gislain; Gonse — Gonsain; Hamle — Hamlain; Ide — Idain; Jube — Jubain; Marie — Mariien* et *Mariain; Marote — Marotain,* etc. Ajoutons *Corte — Cortain* (épée d'Ogier le Danois); *Guile — Guilain* (personnification de la tromperie) et quelques noms d'animaux: *Blere — Blerain* (nom de vache); *Fauve — Fauvain* (nom de jument ou d'ânesse); *Pinte — Pintain* (nom de poule), etc.

Remarque. Plusieurs des formes en *-ain (-ien)* se retrouvent encore dans des noms de lieux: *Adaincourt; Adainville; Alaincourt; Attainville; Boulainmont* (Bodilane montem); *Boulainrieux,* autrefois *Boulainriu; Bullainville; Comblanchien* (Curtis Blancane); *Doudainville* (Doddane villa); *Flexainville* (Flarsane villa); *Goussainville* (Gonzane villa); *Hamlincourt,* autrefois *Hamlaincourt; Jubainville; Joinville* (Gaudiane villa).

2° **Noms de fleuves.** Comme ces noms se rencontrent rarement dans les anciens textes français, nous ne pouvons pas constater directement leur déclinaison primitive; mais, grâce

aux indications que nous fournissent les textes médiévaux latins et les dénominations modernes, on peut mettre en fait qu'on déclinait autrefois: *Dive* — *Divain, Lone* — *Louain, Mevre* — *Mevrain, Meure* — *Morain, Orne* — *Ornain, Senne* — *Senain, Tere* — *Terain,* etc. De ces formes, la langue actuelle conserve rarement le cas sujet: *Dive.* Le plus souvent c'est le cas régime qui s'est généralisé: *Ornain,* en subissant parfois des changements orthographiques et autres: *Louain* > *Loing, Mevrain* > *Mesvrin, Morain* > *Morin, Senain* > *Serain, Terain* > *Thérain.*

3⁰ **Noms communs:** *Ante* (amita) — *antain. Baiasse* (blat. bacassa) — *baiassain. Nièce* (*neptia) — *niecien,* et par analogie *nieçain. None* (nonna) — *nonnain. Pute* (putida) — *putain. Taie* (?) — *taiien.* De ces mots, la langue moderne a conservé tantôt le cas sujet: *(t)ante, nièce;* tantôt le cas régime: *putain;* tantôt les deux cas: *nonne, nonnain.*

251. Forme particulière. Tous les imparisyllabiques féminins de la 3e déclinaison classique présentent un nominatif refait (§ 239). Un seul mot fait exception: soror, dont voici la déclinaison:

SINGULIER.

soror	*suer*
sororem	*soror (seror)*

PLURIEL.

sorores	*sorors (serors)*

Remarque. On trouve dans la vieille langue les doublets *cit* — *cité, poeste* — *poesté, poverte* — *poverté, tempeste* — *tempesté.* Ces formes fonctionnent indistinctement comme sujet et régime et ne constituent pas, comme on l'a cru, une déclinaison à accent mobile. *Cit* remonte à civitem (forme mérovingienne), *cité* à civitatem, *poeste* à *potesta, *poesté* à potestatem, etc.

II. SUBSTANTIFS MASCULINS.

252. Mots a accent fixe. Pour ces mots, il n'y a qu'une seule déclinaison régulière; elle repose sur la présence ou l'absence d'un *s* final. Conformément à la déclinaison étudiée au § 237, on avait en vieux français:

	SINGULIER.		
Cas sujet	*murs*	*vins*	*ors*
Cas régime	*mur*	*vin*	*or*

	PLURIEL.		
Cas sujet	*mur*	*vin*	*or*
Cas régime	*murs*	*vins*	*ors*

Ainsi, une forme avec *s* pour le cas sujet singulier et le cas régime pluriel, et une autre forme sans *s* pour le cas régime singulier et le cas sujet pluriel.

253. La déclinaison en *s* comprend:

1° Tous les noms de la 2e déclinaison vulgaire (§ 238).

2° Les noms masculins de la 3e déclinaison vulgaire (§ 240) qui ont un *s* au nominatif: panis 〉 *pains*, canis 〉 *chiens*, rex 〉 *reis*, montis 〉 *monz*, bovis 〉 *bues*, etc.

3° Les neutres qui n'ont pas de *s* à l'accusatif: *cuers* (cor).

4° Les infinitifs substantivés: *li baisiers, li repentirs, li mangiers, li boivres, li avoirs.*

254. Une variété de la déclinaison en *s* est formée par quelques mots en *-e* qui, n'ayant pas en latin de *s* au nominatif singulier, n'en ont pas non plus en français:

	SINGULIER.	
Cas sujet	magister	*maistre*
Cas régime	magistrum	*maistre*

	PLURIEL.	
Cas sujet	magistri	*maistre*
Cas régime	magistros	*maistres*

Cette flexion comprend des noms de la 2e déclinaison: liber 〉 *livre,* alter 〉 *altre, autre,* gener 〉 *gendre,* etc., et de la 3e déclinaison: arbor 〉 *arbre,* frater 〉 *fredre,* pater 〉 *pedre,* etc.

Remarque. Sous l'influence du type *murs,* les mots masculins en *-e* prennent de bonne heure un *s* analogique. Les premiers exemples de cette unification se trouvent dans les textes anglo-normands: *pères* (St. Brandan, v. 146; Vers del juïse, v. 328); *lères* de latro (St. Brandan, v. 334); *hermites* de eremita (*ib.*, v. 1537). En francien, la distinction qui sépare le type

maistre du type *murs* est complètement effacée à la fin du XIIIe siècle, et on dit couramment au nominatif *maistres, livres, pères, arbres,* etc.

255. Formes particulières. Citons à part la flexion de comes et de homo, qui présentent des particularités à cause de leurs formes imparisyllabiques:

		SINGULIER.		
Cas sujet	comes	*cuens*	homo	*on*
Cas régime	comitem	*comte*	hominem	*ome*
		PLURIEL.		
Cas sujet	comiti	*comte*	homini	*ome*
Cas régime	comites	*comtes*	homines	*omes*

256. Mots a accent mobile. Cette particularité peu commune dans les mots féminins (§ 251) est bien mieux représentée dans les mots masculins, où elle s'observe non seulement dans les débris de la déclinaison hybride en **-us -one,** mais aussi dans un certain nombre d'imparisyllabiques classiques dont le nominatif n'a pas été refait (voir § 239, 1).

257. Mots en **-us, -one** (§ 243). Cette déclinaison hybride a laissé plusieurs traces en vieux français. Exemples: *Clair — Clairon, Estev(e)nes — Estevenon, Pierres — Perron.* Noms germaniques: *Bueves — Bovon, Charles — Charlon, Guenele (Guene,* plus tard *Gane) — Ganelon, Guis — Guion, Hues — Huon,* etc. Rappelons aussi *Lazares — Lazaron, Samse — Samson,* etc. Des formes citées, la langue moderne garde tantôt le cas régime (ainsi surtout pour les noms germaniques), tantôt le cas sujet.

Remarque. Il existe pour un grand nombre de noms de personnes (surtout de noms de famille) d'origine latine des doublets en *-on;* ainsi à côté de *Clémens,* on a *Clémençon.* On a voulu voir dans les formes en *-on* des diminutifs; il vaut mieux les regarder avec M. E. Philipon comme d'anciens cas régimes. Voici quelques exemples de ces doublets qui paraissent supposer comme point de départ la flexion hybride en -us, -one, et qui nous montrent ainsi probablement la conservation des deux cas: *Andrieux — Andrevon, Bel — Belon, Benoît — Benoîton, Cher — Chèron, Claude — Claudon, Denis — Denison, Estève — Thévenon, Jacques — Jaquemond, Laurens — Laurençon, Mathieu — Mathevon, Philippe — Philippon, Toine — Toinon,* etc.

258. Mots en **-o -one.** Le français a conservé quelques imparisyllabiques tels que baro (> *ber*) baronem (> *baron*), latro (> *lerre*) latronem (> *larron*), auxquels s'ajoutent plusieurs mots d'origine germanique. Voici leur déclinaison:

SINGULIER.		PLURIEL.	
Cas sujet.	Cas régime.	Cas sujet.	Cas régime.
ber	*baron*	*baron*	*barons*
bric	*bricon*	*bricon*	*bricons*
compain	*compagnon*	*compagnon*	*compagnons*
falc	*falcon*	*falcon*	*falcons*
fel	*felon*	*felon*	*felons*
gars	*garçon*	*garçon*	*garçons*
glot	*gloton*	*gloton*	*glotons*
grip	*grifon*	*grifon*	*grifons*
lerre	*larron*	*larron*	*larrons*

259. Mots en **-or.** Il faut les diviser en deux groupes.

1° Le premier comprend les mots suivants: antecessor, cantor, debitor, grandior, junior, major, melior, minor, pastor, pejor, pictor, senior, traditor. Voici leur déclinaison:

SINGULIER.		PLURIEL.	
Cas sujet.	Cas régime.	Cas sujet.	Cas régime.
ancestre	*ancessor*	*ancessor*	*ancessors*
chantre	*chantor*	*chantor*	*chantors*
dettre	*dettor*	*dettor*	*dettors*
faitre	*faitor*	*faitor*	*faitors*
graindre	*graignor*	*graignor*	*graignors*
joindre	*joignor*	*joignor*	*joignors*
maire	*maior*	*maior*	*maiors*
mieldre	*meillor*	*meillor*	*meillors*
mendre	*menor*	*menor*	*menors*
pastre	*pastor*	*pastor*	*pastors*
pire	*pior*	*pior*	*piors*
peintre	*peintor*	*peintor*	*peintors*
sire	*seignor*	*seignor*	*seignors*
traïtre	*traïtor*	*traïtor*	*traïtors*

2° Le deuxième groupe comprend les mots en **-ator** tels que imperator (> *emperere*) — imperatorem (> *emperëor*), sal-

vator (> *salvere*) — salvatorem (> *salvëor*), etc. Sur ce type ont été formés beaucoup de noms d'agents. Voici quelques exemples qui montrent leur déclinaison:

SINGULIER.		PLURIEL.	
Cas sujet.	Cas régime.	Cas sujet.	Cas régime.
buvere	*buveor*	*buveor*	*buveors*
emperere	*empereor*	*empereor*	*empereors*
faisiere	*faiseor*	*faiseor*	*faiseors*
gaigniere	*gaigneor*	*gaigneor*	*gaigneors*
mentere	*menteor*	*menteor*	*menteors*
salvere	*salveor*	*salveor*	*salveors*
trovere	*troveor*	*troveor*	*troveors*

260. Quelques mots isolés: abbas — abbatem, infans — infantem, nepos — nepotem, et un mot de la 2e déclinaison: presbyter — presbyterum. Voici leur déclinaison:

SINGULIER.		PLURIEL.	
Cas sujet.	Cas régime.	Cas sujet.	Cas régime.
abes	*abé*	*abé*	*abez*
enfes	*enfant*	*enfant*	*enfanz*
nies	*nevo*	*nevo*	*nevoz*
prestre	*proveire*	*proveire*	*proveires*

III. ADJECTIFS.

261. La déclinaison des adjectifs ne diffère presque de celle des substantifs que par la conservation d'une forme neutre singulier (comp. § 262). Voici un relevé sommaire des différents types que présente la vieille langue.

1° Premier groupe. Exemple: *sëurs* < securus.

SINGULIER.	Masculin	Féminin	Neutre
Cas sujet	*sëurs*	*sëure*	*sëur*
Cas régime	*sëur*	*sëure*	
PLURIEL.			
Cas sujet	*sëur*	*sëures*	
Cas régime	*sëurs*	*sëures*	

2° Deuxième groupe. Exemple: *sades* ⟨ sapidus.

SINGULIER.

	Masculin	Féminin	Neutre
Cas sujet	*sades*	*sade*	*sade*
Cas régime	*sade*	*sade*	

PLURIEL.

Cas sujet	*sade*	*sades*
Cas régime	*sades*	*sades*

3° Troisième groupe. Exemple: *aspre* ⟨ asper.

SINGULIER.

	Masculin	Féminin	Neutre
Cas sujet	*aspre*	*aspre*	*aspre*
Cas régime	*aspre*	*aspre*	

PLURIEL.

Cas sujet	*aspre*	*aspres*
Cas régime	*aspres*	*aspres*

4° Quatrième groupe. Exemple: *forz* ⟨ fortis.

SINGULIER.

	Masculin	Féminin	Neutre
Cas sujet	*forz*	*fort*	*fort*
Cas régime	*fort*	*fort*	

PLURIEL.

Cas sujet	*fort*	*forz*
Cas régime	*forz*	*forz*

IV. FORMES NEUTRES.

262. Neutre singulier. Le neutre singulier a été conservé dans les adjectifs et les participes passés employés d'une manière prédicative. On disait au moyen âge *li pere est bons* (bonus), *la mere est bone* (bona), mais *ço est bon* (bonum). Exemples: *C'est bon al noturner* (Philipe de Thaun, *Li cumpoz*, v. 303). *Si cum est esprouvet* (*ib.*, v. 630). *E iço est escrit* (*ib.*, v. 415). *Mult lor ert bel* (Villehardouin, § 214). On lit en-

core dans les chartes de Joinville: *Ce fu escrit de ma main, ce fu fait par moy*, etc.

263. NEUTRE PLURIEL. Nous avons vu qu'ordinairement les neutres pluriel sont devenus des féminins singuliers (§ 247): folia > *la feuille* (d'où le nouveau pluriel *les feuilles*). Dans quelques cas isolés, la langue du moyen âge a cependant conservé aux mots neutres leur pluriel en *-a* devenu *-e;* ainsi à côté de carrum > *(le) char*, on avait carra > *(les) charre*. Voici quelques exemples de ces formes:

arma > *arme:* S'oste ses arme (Richars li biaus, v. 2255).

brachia > *brace: Entre sa brace* (= entre ses bras) était autrefois une locution très employée.

carra > *carre:* Cinquante carre (Roland, v. 33, 131, 186).

calceamenta > *chaucemente:* Gardez es pies ait caucemente (voir Godefroy).

digita > *deie, doie:* Deus doie (Aiol, v. 6855; Chevaliers as deus espées, v. 9314).

dupla > *double:* Set duble (Psautier d'Oxford).

millia > *mile:* Vint milie humes (Roland, v. 13). Cinquante milie (ib., v. 1919).

paria > *paire:* Cent paire (Mätzner, Altfr. Lieder, n° 3, v. 25).

sextaria > *sestière:* voir N. de Wailly, Langue de Joinville, p. 41, et Godefroy.

Les formes en *-e*, qui faisaient disparate avec tous les autres pluriels, ont vite disparu; les unes sont mortes, les autres ont été munies d'un *s: les arme > les armes;* on hésitait déjà au moyen âge entre *carre* et *carres*, *sestiere* et *sestieres*. *Mille* seul a été conservé intact jusqu'à nos jours.

REMARQUE. Des traces plus nombreuses du neutre pluriel en *-a* se trouvent en italien qui en a conservé un certain nombre jusqu'à nos jours: *il braccio — le braccia, il corno — le corna, il dito — le dita, il membro — le membra*, etc., etc. Les nouvelles formations analogiques ne manquent pas: à côté de *il legno — le legna*, on a *il legno — i legni* et *la legna — le legne*.

V. INDÉCLINABLES.

264. Tous les mots dont le radical se termine par *s* ou *z*, sont indéclinables. Exemples: *Cors* (cursum), *nes* (nasum), *ors* (ursum), *pas* (passum), *vers* (versum), *meis* (mensum),

cors (corpus), *fiens* (fimus), *oes* (opus), *tens* (tempus). *Braz* (bracchium), *laz* (*laceum, pour laqueum), *croiz* (crucem), *voiz* (vocem), *feiz* (vicem), *souriz* (soricem), *fonz* (fondus, -eris), *lez* (latus), *piz* (pectus), etc. *Bas* (bassus), *fals* (falsus), *gras* (crassus), *gros* (grossus), et tous les adjectifs en *-eis (-ois)* et en *-os: curteis, angleis, daneis, franceis, amoros, joios,* etc.; *tierz* (tertius), *dolz,* etc.

Remarque. Par la force de l'analogie nous voyons parfois ces mots se régler sur le type *murs* (§ 252) et en adopter la déclinaison: le *s* du thème est pris pour le *s* de la flexion, et on l'éloigne du cas régime singulier et du cas sujet pluriel. On trouve ainsi *ver, refu, abi,* etc. pour *vers* (versum), *refus* (tiré de *refuser*), *abis* (abyssum). Exemples: Seignors, oez chançon dont *li ver* sunt bien fait (Orson de Beauvais, v. 1) Onques ne me fist *refu* (Auberee, v. 158). Devers *l'abi* (Vers del juïse, v. 240).

VI. SORT DE LA FINALE.

265. L'addition du *s* amène en certains cas des changements phonétiques qu'il faut examiner à part. Si le mot se termine par une consonne, celle-ci peut s'amuïr (§ 266) ou se changer en voyelle (§ 267); elle peut aussi modifier le *s* ou se combiner avec lui.

266. Amuïssement de la consonne. Si la consonne finale est une labiale, une palatale, une nasale appuyée ou une latérale, elle s'amuït devant le *s* de flexion (comp. I, § 314, 1):

1° **Labiale** *(p, f)* + **s**. Voici la déclinaison de *drap* (blat. drappum), *gap* (subst. verbal tiré de *gaber* ‹ vnorr. gabban), *buef* (lat. bovem), *cerf* (lat. cervum):

	SINGULIER.			
Cas sujet	*dras*	*gas*	*bues*	*cers*
Cas régime	*drap*	*gap*	*buef*	*cerf*
	PLURIEL.			
Cas sujet	*drap*	*gap*	*buef*	*cerf*
Cas régime	*dras*	*gas*	*bues*	*cers*

On trouve de même: *baillis* — *baillif* (dér. de *baillir*), *bries* — *brief* (brevem), *chies* — *chief* (capum), *cles* — *clef* (clavem), *nes* — *nef* (navem), *nes* — *nef* (napum), *neis* — *neif*

(nivem), *nues* — *nuef* (novum), *saus* — *sauf* (salvum), *sers* — *serf* (servum), *ues* — *uef* (ovum), *vis* — *vif* (vivum), etc.

2⁰ **Palatale** *(c)* + **s.** Voici comment se déclinaient *blanc* (vha. blanch), *clerc* (clericum), *sac* (saccum), *sec* (siccum):

SINGULIER.

Cas sujet	*blans*	*clers*	*sas*	*ses*
Cas régime	*blanc*	*clerc*	*sac*	*sec*

PLURIEL.

Cas sujet	*blanc*	*clerc*	*sac*	*sec*
Cas régime	*blans*	*clers*	*sas*	*ses*

De la même manière se déclinaient: *ars* — *arc* (arcum), *bors* — *borc* (burgum), *cos* — *coc, dus* — *duc* (tiré de *ducs* < dux), *eschas* — *eschac* (germ. scac), *frans* — *franc* (francum), *gres* — *grec* (graecum), *pis* — *pic, sans* — *sanc* (*sanguem), *turs* — *turc*, etc. L'amuïssement du *c* est d'ancienne date; nous en trouvons le premier exemple dans le glossaire de Cassel (I, § 12), qui donne au nº 106 la forme toute française *pis*.

3⁰ **Nasale appuyée** *(m n)* + **s.** Il faut remarquer que *m* disparaît sans laisser de trace, tandis que *n* ne s'amuït pas complètement; il perd sa nasalité, mais l'articulation dentale reste et se combine avec *s*, d'où résulte un *z*. Voici la déclinaison de *ferm* (firmum), *verm* (vermem), *charn* (carnem), *jorn* (diurnum):

SINGULIER.

Cas sujet	*fers*	*vers*	*charz*	*jorz*
Cas régime	*ferm*	*verm*	*charn*	*jorn*

PLURIEL.

Cas sujet	*ferm*	*verm*	*charn*	*jorn*
Cas régime	*fers*	*vers*	*charz*	*jorz*

De la même manière se déclinaient *enferm* (infirmum), *corn* (cornu), *forn* (furnum), *hivern* (hibernum), *torn* (dér. de *torner*), etc.; à la finale on hésite entre *s* et *z*.

Remarque. Notez que le *m* non appuyé devient *n* sous l'influence régressive du *s*. Ainsi campus, campos > *chans*, flumen (+s) > *fluns*, etc.

4° **Latérale** *(l et l mouillé)* + **s.** Il faut remarquer que [l] ne disparaît qu'après *i* et *u*, et que le *s* final se change en *z* [ts] après [ʎ]. Nous citerons comme exemples *fil* (filum), *nul* (nullum), *fil* (filium), *gril* < *greïl* (*graticulum), *lil* (lilium):

SINGULIER.

Cas sujet	*fis*	*nus*	*fiz*	*greïz*	*liz*
Cas régime	*fil*	*nul*	*fil*	*greïl*	*lil*

PLURIEL.

Cas sujet	*fil*	*nul*	*fil*	*greïl*	*lil*
Cas régime	*fis*	*nus*	*fiz*	*greïz*	*liz*

267. Vocalisation de la consonne. Si la consonne finale du thème est *l* ou *l mouillé*, elle se change en *u* (pour les exceptions, voir § 266, 4).

1° *L* devient *u* après *a, è, é* et *ò* (I, § 342, 343). Voici la déclinaison de *cheval* (caballum), *bel* (bellum), *ciel* (cælum), *chevel* (capillum), *col* (collum):

SINGULIER.

Cas sujet	*chevaus*	*beaus*	*cieus*	*cheveus*	*cous*
Cas régime	*cheval*	*bel*	*ciel*	*chevel*	*col*

PLURIEL.

Cas sujet	*cheval*	*bel*	*ciel*	*chevel*	*col*
Cas régime	*chevaus*	*beaus*	*cieus*	*cheveus*	*cous*

2° *L mouillé* devient *u* après *a, è, é, ue, ó*. La réduction de [ʎ] à [u] est accompagnée d'un changement du *s* final en *z*. Voici la déclinaison de *travail* (trepalium), *vieil* (vetulum), *soleil* (*soliculum), *dueil, genoil* (*genuculum):

SINGULIER.

Cas sujet	*travauz*	*vieuz*	*soleuz*	*duez*	*genoz*
Cas régime	*travail*	*vieil*	*soleil*	*dueil*	*genoil*

PLURIEL.

Cas sujet	*travail*	*vieil*	*soleil*	*dueil*	*genoil*
Cas régime	*travauz*	*vieuz*	*soleuz*	*duez*	*genoz*

268. Modification du *s* flexionnel. On trouve *z* [ts] au lieu de *s*, quand la consonne finale du thème est *t, d, n, l mouillé,*

n mouillé. Voici la déclinaison de *fruit* (fructum), *nu* (nudum), *jorn* (diurnum), *travail* (trepalium), *coin* (cuneum):

		SINGULIER.			
Cas sujet	*fruiz*	*nuz*	*jorz*	*travauz*	*coinz*
Cas régime	*fruit*	*nu*	*jorn*	*travail*	*coin*
		PLURIEL.			
Cas sujet	*fruit*	*nu*	*jorn*	*travail*	*coin*
Cas régime	*fruiz*	*nuz*	*jorz*	*travauz*	*coinz*

REMARQUE. Au XIII[e] siècle, l'affriquée *z* [ts] se réduit à une simple sifflante *s* [s], de façon que *forz, fruiz, venz, granz, anz, corz, bainz, coinz, fiz, travauz* deviennent *fors, fruis, vens, grans, ans, cors, bains, coins, fis, travaus.*

VII. DÉVELOPPEMENT ANALOGIQUE.

269. Nous avons déjà vu comment *s* par la force de l'analogie est devenu peu à peu le trait caractéristique de la flexion de tous les noms masculins et de ceux des substantifs féminins qui ne se terminent pas par un *e* atone. Cette extension de la déclinaison en *-s* se manifeste des deux manières suivantes:

1° *S* a été ajouté à des nominatifs qui n'en avaient pas en latin. Le type *murs* — *mur* a entraîné *peres* — *pere* (§ 254), *leres* — *lere, ons* — *ome, bers* — *baron, ber* (voir § 272), etc., et *flors* — *flor, maisons* — *maison* (§ 249, 2), etc.

2° *S* a été enlevé à l'accusatif singulier et au nominatif pluriel des indéclinables (voir § 264, Rem.). Le type *murs* — *mur* a entraîné *vers* — *ver.*

270. L'analogie rapproche aussi constamment les formes flexionnelles du même mot différenciées par le développement phonétique. Tantôt c'est la forme du cas sujet qui est reformée sur celle du cas régime, tantôt c'est l'inverse qui a lieu. En voici quelques exemples:

1° La voyelle du cas sujet singulier est changée sur le modèle de celle du cas régime. Ainsi, à côté de la forme étymologique *Guene,* on crée *Gane(s)* sur *Ganelon,* altération de *Guenelon* (germ. Wenilon).

2⁰ La consonne finale du cas régime singulier et du cas sujet pluriel disparaît dans un certain nombre de mots sous l'influence des formes munies du *s* de flexion devant lequel elle s'était amuïe. Ainsi les formes primitives *verm, charn, corn, enfern, forn, hivern, jorn, torn, genoil, verroil,* etc., sont remplacées par les formes analogiques *ver, char, cor, enfer, for, hiver, jor, tor, genou, verrou,* etc., créées sous l'influence de *vers, charz, corz, enferz, forz, hiverz, jorz, torz, genoz, verroz.*

3⁰ La consonne finale du cas régime singulier (et du cas sujet pluriel) est réintroduite devant le *s* flexionnel où elle s'était d'abord amuïe (§ 266). C'est ainsi qu'on remplace *dras, bues, ars, sas, nus, fis,* par *draps, buefs, arcs, sacs, nuls, fils,* reformés sur *drap, buef, arc, sac, nul, fil.*

271. C'est aussi grâce à la force toute-puissante de l'analogie que disparaissent différentes particularités qui distinguent certains groupes de mots. Examinons comme exemples les mots dont le cas sujet singulier se terminait dans la vieille langue en *-anz (-ans);* ils avaient au cas régime singulier soit *-ant* soit *-an;* à côté de *granz grant grant granz,* on avait *normanz norman norman normanz.* La concordance des deux formes amène l'aplanissement des différences qui distinguent les deux autres, et l'analogie ajoute un *t* au deuxième groupe, ou fait disparaître le *t* du premier groupe.

1⁰ Addition d'un t. A côté des formes étymologiques *dan* (dominum), *faisan* (phasianum), *tiran* (tyrannum), on trouve *dant, faisant, tirant* (encore conservé dans l'angl. *tyrant*); on avait également *aleman* (Alemannum) et *alemant* (Rou, II, v. 3255), *esturman* (néerl. estuurman) et *esturmant, norman* et *normant, persan* et *persant, soudan* et *soudant,* même *Jehan* et *Jehant* (Ste Juliane, v. 628), *Priam* et *Priant* (R. de Troye, v. 184), etc.

2⁰ Disparition du t. Ce phénomène est bien moins fréquent; il se montre dans *paisanz — paisant* (pour *païsenc*), devenu *paisanz — paisan.* Rappelons aussi *élan* et *roman(t),* pour *eslanz* (subst. verb. tiré de *eslancier*) et *romanz* (*romanice). Comp. §§ 400, 413, 2, 416, 1.

272. L'analogie joue aussi un rôle important dans le développement des imparisyllabiques. Tantôt le cas sujet singu-

lier est reformé sur les autres formes plus longues, tantôt il sert de base lui-même à de nouvelles formes. Citons comme exemple *ber* (baro) dont nous donnerons

la déclinaison primitive:	et la déclinaison analogique:		
ber	*barons*	ou	*bers*
baron	*baron*		*ber*
baron	*baron*		*ber*
barons	*barons*		*bers*

273. Généralisation de la forme courte. Exemples:

Abe pour *abbé:* Par *un saint abe* qi la pais i a mise (Raoul de Cambrai, v. 5560).

Ancestre pour *ancessor: Bien conneustes mon ancestre* (Recueil général des fabliaux, I, p. 33, v. 278).

Ber pour *baron:* La troueres Rainier et Aimer Et Gilemer l'Escot, qui mout sont *ber* (Aiol, v. 1400). Sa femme fu estraite, sans mençonge parler, De Gerbert, de Gerin, de Malvoisin *le ber* (Berte aus grans pies, v. 89). De par le conte dant Aymeri *le ber* (Les Narbonnais, v. 333).

Bri pour *bricon:* Que por musart te tieng je et por *bri* (Les Narbonnais, v. 1705).

Compain pour *compaignon:* Nus feimes mal Endreit nostre *cumpain* Lanval (Marie de France, Lanval, v. 232).

Emperere pour *emperëor:* Or en ires en France, fiex, dist li mere, Seruir roi Loeys, nostre *enperere* (Aiol, v. 493). Si ua por armes querre *a l'emperere* (*ib.*, v. 1497). Mes pur la venue *l'emperere* . . . (Chardry, Set Dormant, v. 90).

Glout pour *glouton: Le glou* enverse qui estoit estordi (Ogier le Danois, v. 587).

Laire pour *larron:* Tant en ferai essorber et desfaire, Et pendre en haut as forches comme *laire* (Raoul de Cambrai, v. 1026).

Mieudre pour *meillior:* Car j'ai ochis *le mieudre* qui soit jusques ou Fart (Bastart de Bouillon, v. 777). Et lor escuz fisent si depecier Q'en tout *le mieudre* nen avoit tant d'entier (Raoul de Cambrai, v. 4496).

Ors pour *Orson:* Ja fu elle fame *Ors* (Orson de Beauvais, v. 2095).

Prestre pour *proveire:* En l'ostel au *prestre* (Recueil des Fabliaux, IV, p. 90). Ja n'avrez en la fin *prestre* (R. du Renart).

Savere pour *savëor:* Aiols reclaime dieu, le vrai *savere* (Aiol, v. 773).

Sire pour *seignor:* J'irai a vos amis parler Et a vo dame et a vo *sire* (Recueil des Fabliaux, II, p. 158). A tant es vous a cez paroles *Sire* Lanfroi le forestier (R. du Renart).

Suer pour *seror:* Ensurquetot si ai jo vostre *soer* (Roland, v. 294). Et il n'auoit ne *suer* ne frere (Tyolet, v. 72). A sa *suer* prent congie Berte qui ot cuer gent (Berte aus grans pies, v. 228). Quant il virent lor *suer* qui de biauté resplent (Bastart de Bouillon, v. 2346). Un jor ot mandée s'amie Chies sa *suer* (Bartsch et Horning, p. 619, 7).

Traïtre pour *traïtor.* Et li *traïtre* se vont agenoillier (Ogier le Danois, v. 8229). Voit les *traïtres* tot entor arrengier (ib., v. 8295).

274. Généralisation de la forme longue. Exemples:

Abé pour *abes:* Puis fu eslit sa bunté A Saint Oein à estre *abbé* (Roman de Rou, II, v. 2292). En sa cambre est un jor *l'abbé* (Bartsch et Horning, p. 440, 39).

Barun pour *ber:* Deus! *quel barun,* s'oust chrestientet (Chanson de Roland, v. 3164).

Bertain pour *Berte:* De la chambre l'enboute, *Bertain* vint moult en gré, K'encore cuidoit ele que ce fust amisté (Berte aus grans piés, v. 437).

Borguignon pour *Borgoin:* Li *Borguignon* ot molt le coer dolent (Bartsch et Horning, p. 138, 20).

Empereor pour *emperere:* Charles de France, le mainne *empereor,* Tint cort mout riche a Paris par vigor (Les Narbonnais, v. 11).

Felon pour *fel:* Que ne m'ocie cist Sarrazins *felon* (Couronnement de Louis, v. 1024).

Guions pour *Gui:* Bauduins li Flamans, li Bolonnois *Guions* (Orson de Beauvais, v. 3241).

Meillor pour *mieudre:* Mes nule part n'en remest nul *mellor* Que a Nerbone Aymeri le contor (Les Narbonnais, v. 19).

Menor pour *moindre:* Guibert l'avra, car il est *le menor* (Les Narbonnais, v. 57).

Neveuz pour *nies:* Et auec elz i vint *ses neveuz* Jocerans (Orson de Beauvais, v. 2090).

Oton pour *Otes:* Et Jocerans, et de Police *Oton* (Aimeri de Narbonne, v. 1547).

Poignëor pour *poignière:* C'est Aymeris, le noble *pongnëor* (Aimeri de Narbonne, v. 2436).

Seignor pour *sire:* Qant Aymeris, mon *seignor* droiturier, S'en revendra (Aimeri de Narbonne, v. 3672).

VIII. DISPARITION DE LA DÉCLINAISON.

275. Grâce aux assimilations que nous venons de mentionner, la différence phonétique des formes flexionnelles se réduit peu à peu. Ordinairement c'est l'accusatif, le cas le plus employé, qui impose sa forme au nominatif, et il finit par le remplacer tout à fait. Nous avons déjà cité plusieurs exemples montrant l'emploi du cas régime pour le cas sujet; en voici quelques autres: Tu ies *tot fol* (Recueil de fabliaux, IV, 90). A vos le di, Bernart; q'estes *l'ainné* (Les Narbonnais, v. 85). Aymeris fu do mengier *levé* (*ib.*, v. 3846), etc., etc. Vers la fin du moyen âge les quatre formes *murs mur* — *mur murs* sont réduites à *mur* — *murs:* on n'a plus qu'une forme pour chaque nombre, et avec la disparition des anciennes formes du nominatif, le *s*, qui était déjà le trait caractéristique du pluriel des noms féminins, le devient aussi pour les masculins.

276. A partir du commencement du XIVe siècle, on peut dire que la déclinaison à deux cas n'existe plus dans la langue parlée. Pourtant, la langue écrite conserve encore longtemps le *s* flexionnel, mais on l'ajoute ou on l'omet à tout hasard. Dans son introduction grammaticale à la vieille traduction de la Chirurgie de maître Henri de Mondeville (datée de 1314), M. Bos remarque: »La déclinaison à deux cas, sujet et régime, telle qu'elle existait encore au XIIIe siècle, est déjà presque éteinte. Les exemples dans notre traduction en sont si rares, si douteux qu'on pourrait les considérer, pour ainsi dire, comme des fautes à côté de l'immense majorité des passages où il n'existe pas trace de déclinaison. On dirait que notre traducteur a un vague souvenir qu'il y avait des cas où il

fallait un *s* et d'autres où il n'en fallait pas. Mais quels étaient ces cas, il semble l'ignorer« (I, p. XXIX). Cette hésitation continue longtemps. Dans les »Quinze joies de mariage« on écrit indifféremment *le jeunes homs* (p. 12, 33), *nulz sages homs* (p. 31), *le jeune homs* (p. 99), *le pauvre homs* (p. 35), *le bon homs* (p. 116), *le bon homme* (p. 163), *jolis et gaillart maintien* (p. 30), etc., etc. Tout ouvrage du XVe et du commencement du XVIe siècle offre des exemples pareils en masse. La ballade que Villon essaie d'écrire »en vieil françois« nous montre aussi à quel point on méconnaît l'ancienne déclinaison. En voici la deuxième strophe:

> Voire, où sont de Constantinobles
> L'emperier aux poings dorez,
> Ou de France ly roys tres nobles,
> Sur tous autres roys decorez,
> Qui, pour ly grand Dieux adorez,
> Bastist eglises et convens?
> S'en son temps il fut honorez,
> Autant en emporte ly vens.

Remarque. Rappelons que l'ancien nominatif *Dieus* ou *Dieux* (deus) est conservé jusqu'au commencement du XVIIe siècle dans la locution toute faite *ainsi m'ayde Dieux,* altérée en *medieus, midieus.* Au XVIe siècle on a quelquefois pris *Dieux* pour un pluriel.

277. On conserve aussi un petit nombre des nominatifs des imparisyllabiques, mais eux aussi s'emploient indifféremment comme sujet et comme régime: *Lierre* (Patelin, v. 1502), *trompperre* (ib., v. 760), *fouterre* (Villon, Gr. Test., nº LXXXI), *Ganes* (Nouveau Patelin, v. 754; Anc. théâtre français, II, 44, 48), *tricherre* (J. du Bellay), etc. Comp. la combinaison *mon sire et seigneur* (Mystère d'Adrien, éd. Picot, v. 1934).

IX. DES NOMINATIFS CONSERVÉS.

278. La langue moderne a conservé la forme du nominatif dans un petit nombre de mots. Ce sont surtout des substantifs désignant des **êtres vivants** et dont le nominatif, qui servait aussi de vocatif, par cette raison a été plus employé que l'accusatif; ensuite une exclamation à demi savante *(los)* et quelques adjectifs. Mais il ne faut pas oublier que dans ces

mots, on n'a conservé que la forme du nominatif, non la fonction: *chantre,* par exemple, remonte à cantor, mais s'emploie indifféremment comme sujet et comme régime verbal ou prépositionnel. Deux mots seuls font exception: *on,* qui a conservé sa fonction de nominatif, et *sire,* qui sert seulement de vocatif.

279. Le *s* flexionnel du cas sujet a été conservé dans:

1⁰ Quelques noms de personnes: *Charles* (Carolus), *Georges* (Georgius), *Gilles* (Ægidius), *Jacques* (Jacobus), *Jules* (Julius), *Louis;* au XVIIe siècle on trouve aussi *Philippes* (Philippus). La forme de ces mots a été flottante. Ménage remarque (*Observations,* p. 319): »Monsieur de Vaugelas permet de dire *Philippe & Philippes* indifferemment. Mais il veut qu'on dise toujours *Charles, Jaques, Jules,* & jamais *Charle, Jaque, Jule.* Je ne suis pas de son avis. Je croy qu'on peut aussi bien dire *Charle, Jaque, Jule,* que *Philippe;* et particuliérement en vers. Baïf livre 4. de ses Passe-temps a dit *Charle:*

Charle est puissant, adroit, courageux, valeureux.

Et M. Maynard dans un de ses Sonnets au Cardinal Mazarin, a dit *Jule:*

Jule, à qui l'avenir se montre de si loin.«

Ces formes, qui s'expliquent selon I, § 283, se retrouvent dans les poètes modernes:

C'est celui qui n'est plus. — *Charle* était mon ami.
(Musset, *Premières poésies,* p. 248.)

— — — — Qui jamais mieux que *Charle*
Prouva son éloquence à l'heure où le bras parle?
(*ib.,* p. 249.)

— Vraiment? répondit *Jacque;* eh bien, ma chère amie ...
(Musset, *Rolla.*)

Le bon roi *Charle* est plein de douleur et d'ennui.
(V. Hugo, *Aymerillot.*)

Le pauvre du chemin creux chante et parle,
Il dit: Mon nom est Pierre et non pas *Charle.*
(P. Verlaine.)

Par saint *Gille,*
Viens-nous-en,
Mon agile
Alezan. (V. Hugo, *Ballades,* nº 12.)

En prose, on hésite entre *Georges* et *George.*

2º Les noms communs suivants:

Fils; en vfr. *fi(l)z* ‹ filius, et *fil* [fiʎ] ‹ filium; l'ancien accusatif s'est conservé dans plusieurs patois et se trouve souvent dans les chansons populaires sous la forme de *fi:* »Mon *fi,* quand la f'ras tu mouri?« (Bujeaud, *Recueil,* II, 231).

Los, acclamation poussée à l'arrivée des rois ou autres grands personnages: *Los* aux dames! Au roi *los!* (V. Hugo, *Ballades,* nº 12). Le mot, qui est vieilli maintenant, vient de laus, et non de laudes (Dict. gén.), qui aurait donné *loz.*

Preux (pour *preus*); en vfr. *preuz,* et au cas régime *preu* ‹ lat. pop. *prodem.

Queux (pour *queus*); en vfr. *queus,* et au cas régime *queu* ‹ *cocum, altération de coquum (cf. I, § 411, 3).

Vieux (pour *vieus*); en vfr. *vieuz,* et au cas régime *vieil* ‹ veclum, altération de vetulum (cf. I, § 383, Rem.).

280. On a cru trouver des traces du *s* flexionnel dans plusieurs noms de choses; c'est une erreur. Tous les exemples cités, dont nous allons examiner les principaux, sont à expliquer autrement:

Appas est une ancienne orthographe pour *appâts,* pluriel de *appât;* c'est par une erreur que *appas* a été pris pour un singulier (cf. § 365).

Fonds remonte au neutre latin fundus -eris; le doublet *fond* remonte à fundum.

Lacs pour l'ancien *las, laz* (de *laceum pour laqueum) est une mauvaise orthographe due à l'influence du verbe *lacer;* au moyen âge, *laz* était indéclinable (cf. § 264).

Legs est un substantif verbal de *laisser;* on écrivait autrefois *lais* ou *leis.* L'orthographe vicieuse moderne est due à une étymologie populaire (I, § 528 ss.) qui a rapporté le mot au verbe *léguer.*

Lez remonte au neutre latus -eris.

Lis, pour *liz* est un pluriel qui s'est dégagé de la locution *fleur de lis,* le blason des rois de France; le vrai singulier *lil*

(I, § 354) a été remplacé de bonne heure, comme le montrent les vers suivants: Del nes bien fait et del cler vis, Ou la rose cuevre *le lis* (*Cligès*, v. 818).

Puits est une orthographe savante qui a remplacé l'ancien *puis, puiz*, de puteum (comp. I, § 474).

Rets, pour *rais* (comp. I, § 159), est originairement un pluriel remontant à retes; le singulier *rei, roi* (retem) a disparu.

281. Des imparisyllabiques on a conservé les nominatifs suivants:

Ancêtre (antecessor); le régime *ancesseur* a disparu.

Chantre (cantor); le doublet *chanteur* est ou l'ancien accusatif *chantor* (cantorem) ou l'ancien accusatif *chanteor* (cantatorem) ou un dérivé du verbe *chanter*.

Copain (*cumpanio), altération familière de *compain*, dont se sert encore Garnier: La femme vous serez d'un puissant empereur, De Charles le *compaing* (Bradamante, v. 532). A côté du nominatif s'est aussi conservé l'accusatif *compagnon;* il y a eu différenciation du sens.

Cuistre est peut-être une altération du vfr. *coustre* du lat. *custor (comp. all. *Küster*) pour custos; *custode* (custodem) est un mot d'emprunt.

Gars (d'origine inconnue); on a aussi conservé le cas régime *garçon*.

Gerfaut, mauvaise orthographe pour *gerfauc*, plus anciennement *gerfalc*, composé avec l'anc. haut all. *gîr*, vautour, et *falc*, ancien nominatif de *falcon* (§ 258).

Gindre, altération du vfr. *joindre* ou *juindre*, jeune garçon, du lat. pop. *jŭnior, pour jūnior. Ménage remarque: »Ce mot semble avoir été fait de gener: les garçons des boulangers, & de tels autres gens de métier, devenant souvent leurs gendres«.

Glout (glutto), dont se sert encore La Fontaine, est l'ancien cas sujet de *glouton*.

Maire vient de major (comp. le composé *vimaire*, de vis major). On trouve aussi une forme provençale *maje* dans l'ancien terme *juge maje* (ou *mage*), doublet de *juge maire*. L'ancien accusatif *maieur* se trouve encore dans Cotgrave (1611); les doublets *majeur* et *major* sont des mots empruntés.

Moindre, pour *mendre* (I, § 214, 498,2), de minor; l'ancien accusatif *menor* de minorem a disparu; on n'a plus que le mot d'emprunt *mineur* (I, § 162).

On < homo; le cas régime correspondant *homme* (hominem) s'est conservé, mais il y a eu différenciation de l'emploi des deux mots: *on* ne sert plus que de pronom indéfini. Il faut d'ailleurs remarquer que *on,* ayant conservé sa valeur de nominatif, est toujours employé comme sujet de la proposition. Comp. le nom propre *Prud'hon,* autrefois *preud'hom* (Myst. de St. Laurent, v. 4354).

Pâtre < vfr. *pastre* < pastor; l'ancien accusatif *pastor* (< pastorem), qui serait maintenant *pâteur,* a disparu.

Peintre < lat. pop. *pinctor pour pictor; le cas régime *peinteur* a disparu.

Pire < pejor; le cas régime *pieur* a disparu.

Prêtre < vfr. *prestre* < presbyter; le cas régime *provoire* (presbyterum) ne s'est conservé que dans le nom de la *Rue des Prouvaires* à Paris.

Sire < senior (I, § 520); les formes de l'accusatif *seigneur* et *sieur* se sont aussi maintenues. Il y a eu différenciation d'emploi.

Sœur < vfr. *suer* < soror; l'accusatif *seror* a disparu.

Traître < vfr. *traïtre* < traditor (I, § 137,2, 275); le cas régime *traïtor* a disparu.

Remarque. Rappelons que l'ancien nominatif des mots en *-ere* — *-eor* (§ 259) s'est conservé dans les formes féminines en *-eresse;* ainsi *enchanteresse* est un composé de *enchantere* et le suffixe *-esse* (§ 423); en outre dans quelques noms de personne, p. ex. *Gagnières*. Citons enfin *trouvère* qui est un mot d'emprunt tout récent (cf. I, § 83).

CHAPITRE III.

LE SINGULIER ET LE PLURIEL.

I. SIGNES DU PLURIEL.

282. Par la disparition du cas sujet (§ 275), **s** devint la lettre caractéristique du pluriel des noms masculins, comme il l'était déjà des noms féminins (§ 249). A côté de *chose — choses, mère — mères, bonne — bonnes, pure — pures,* on a dès le XIV[e] siècle *mur — murs, baron — barons, bon — bons, pur — purs, fort — forts,* etc.

283. A côté de *s*, on emploie aussi **x** comme signe du pluriel. Au moyen âge, le groupe latin ou français *us* s'écrivait par un signe abréviatif spécial, qui finit par se confondre avec la lettre *x;* de là les graphies *diex, chevax,* etc., pour *dieus, chevaus.* Peu à peu on oubliait la fonction primitive de *x;* comme on entendait un *u,* on le rétablissait dans l'écriture, tout en gardant le *x,* d'où les graphies curieuses *dieux, chevaux,* etc.; de cette manière *x* a fini par être considéré comme une marque particulière du pluriel remplaçant *s* après *u.* Aux XV[e] et XVI[e] siècles on écrit *chevaulx,* où le *l* vocalisé est représenté trois fois.

Remarque. Au moyen âge, comme plus tard, on a parfois substitué *x* à *s*, comme signe du pluriel, après d'autres voyelles que *u*, et l'incertitude dure jusqu'à l'époque classique. Racine écrit encore *loix* (Andromaque, v. 116).

284. La langue moderne emploie *x* comme signe du pluriel dans les terminaisons *-aux, -eaux, -eux, -oux.*

1° **Aux,** pluriel des mots en **-al, -au, -ail.** Exemples: *cheval — chevaux; tuyau — tuyaux; travail — travaux,* etc. Un seul

mot fait exception, le mot d'emprunt moderne *landau* (all. Landau, le nom de la ville où ces voitures ont d'abord été fabriquées), dont le pluriel est *landaus*.

2⁰ **Eaux,** pluriel des mots en **-eau.** Exemples: *Chapeau — chapeaux, manteau — manteaux, beau — beaux*, etc. Cette règle ne souffre pas d'exception.

3⁰ **Eux,** pluriel des mots en **-eu.** Exemples: *Cheveu — cheveux, feu* (focum) — *feux, lieu — lieux, neveu — neveux, pieu — pieux, vœu — vœux*, etc. Font exception *alleu — alleus, bleu — bleus, feu* (de *fatutum; I, § 276) — *feus*, et le mot tout moderne *pneu — pneus*.

4⁰ **Oux,** pluriel des mots suivants en **ou:** *Bijou — bijoux, caillou — cailloux, chou — choux, genou — genoux, hibou — hiboux, joujou — joujoux, pou — poux*. Les autres noms en *-ou* prennent **s:** *sou — sous, trou — trous, chou — chous, clou — clous, fou — fous*, etc.; les zoologistes commencent aussi à écrire *hibous* pour *hiboux*.

285. Autrefois z s'employait, en certains cas, au lieu de *s*. Au moyen âge, *z*, qui était une affriquée sourde (I, § 307, 3), se trouvait souvent à la fin des mots, comme nous avons vu au § 268; on disait *bontez, citez, amez, sentiz, forz, deuz, filz, anz, jorz*, etc. Au XIII[e] siècle, l'affriquée se réduisit à un *s* simple (comp. I, § 384), et *forz* [forts] devint [fọrs], mais on continuait à écrire *forz*. *Z* se maintint dans l'orthographe après la disparition de la déclinaison et parvint ainsi à devenir, comme *s*, un signe du pluriel. On écrivait au XVI[e] siècle *dentz, filz, anz, poingz, escriz*, etc., mais il n'y avait pas de règle fixe, et on hésitait beaucoup entre *s* et *z*. L'emploi de *z* n'était constant que dans les mots qui se terminaient par un *é* fermé: *bonté — bontez, cité — citez, dignité — dignitez*, etc. Robert Estienne dit expressément dans son *Traité de la Grammaire françoyse* (1557): »A tous ceulx [à tous les noms] desquels l'*e* final se prononce à bouche ouverte au singulier, de tout temps on adjouste un *z* au lieu de *s* pour faire le plurier, comme: *lettré lettrez; aimé aimez*«. Bonaventure Des Périers a donné la même règle en vers:

> Vous avez toujours *s* à mettre
> A la fin de chaque plurier . . .
> Et quant *e* y ha son entier

Bonté vous guide à ses *bontez;*
Si vous suivez autre sentier
Vos bonnes notes mal notez.

E. Dolet (1542) avait protesté contre cet emploi de *z;* il proposait d'écrire *dignités, voluptés,* etc., en réservant la lettre *z* pour la terminaison de la seconde personne du pluriel des verbes. Mais *z* se maintient jusque dans le XVIII[e] siècle.

II. FORMES PARTICULIÈRES.

286. Nous avons indiqué ci-dessus (§ 265 ss.) les altérations phonétiques provoquées par l'addition du *s* flexionnel: selon les cas, la consonne précédente pouvait s'amuïr ou se vocaliser, et le *s* final pouvait se changer en *z;* grâce à ces phénomènes, l'ancienne déclinaison présentait une grande variété de formes. Il s'agit maintenant d'examiner jusqu'à quel point les changements causés en ancien français par le *s* de la flexion se sont conservés.

287. Amuïssement de la consonne. Au moyen âge, *p, f, c,* et en certains cas *l* (voir § 266) disparaissaient devant le *s* flexionnel. Ce phénomène n'existe presque plus. On ne saurait guère citer d'exemples que *bœuf — bœufs, œuf — œufs, nerf — nerfs.* Il est vrai que l'orthographe a refait le pluriel de ces mots sur le singulier, mais leur prononciation [bø], [ø], [nɛ:r] remonte directement aux formes médiévales *bues, ues, ners.* Rappelons pourtant que l'influence du singulier commence aussi à se faire sentir dans la prononciation; il y en a de nos jours qui disent [böf], [öf], [nɛrf] au pluriel.

288. L'analogie a généralement détruit l'ancien système de formes doubles. On n'a pas conservé *duc — dus, baillif — baillis,* etc.; il y a eu aplanissement. Ou la consonne finale du singulier a été introduite au pluriel: *ducs* pour *dus,* à cause de *duc;* ou la consonne finale du singulier a disparu sous l'influence du pluriel: *bailli* pour *baillif,* à cause de *baillis.* Voici maintenant quelques détails:

1º Le plus souvent, la consonne finale du singulier a été généralisée. Ainsi au lieu de:

(Singulier)	*chef*	*vif*	*grec*	*sec*	*nul*
(Pluriel)	*ches*	*vis*	*gres*	*ses*	*nus*

on dit:

(Singulier)	*chef*	*vif*	*grec*	*sec*	*nul*
(Pluriel)	*chefs*	*vifs*	*grecs*	*secs*	*nuls*

Autres exemples de ces pluriels analogiques: *chétifs, nefs, brefs, neufs, arcs, ducs, neufs, sacs,* etc.

2º Dans d'autres cas, la consonne finale du singulier s'amuït sous l'action du pluriel. Ainsi au lieu de:

(Singulier)	*apprentif*	*baillif*	*jolif*	*tref*
(Pluriel)	*apprentis*	*baillis*	*jolis*	*tres*

on dit (comp. § 408, Cas isolés):

(Singulier)	*apprenti*	*bailli*	*joli*	*tré*
(Pluriel)	*apprentis*	*baillis*	*jolis*	*trés*

Ordinairement la consonne amuïe est maintenue dans l'orthographe: *clef, drap, coup, blanc, clerc, petit,* etc. Pour d'autres détails, voir I, § 314, 1, Rem.

Remarque 1. Une trace purement graphique de l'ancien usage s'est maintenue dans *tout* et *gent,* dont le pluriel *tous* et *gens* remonte directement au moyen âge. Pourquoi ces formes n'ont-elles pas été refaites comme tant d'autres (comp. *bout* — *bouts, dent* — *dents,* etc.)? La conservation de l'orthographe *tous* s'explique peut-être par la prononciation qui laissait souvent sensible la consonne finale (remarquez qu'on écrit *touts* [tu] quand il s'agit d'entités). Pour *gens,* il faut remarquer que le singulier, étant à peu près hors d'usage, n'a pas pu influencer le pluriel.

Remarque 2. Plusieurs grammairiens ont admis que les noms terminés par *-ant* ou *-ent* pouvaient perdre le *t* au pluriel. Dès 1705, Régnier Desmarais blâmait cette suppression du *t* comme »effaçant peu à peu les traces de l'origine des noms«, et l'Académie ne l'a jamais reconnue. Elle existe pourtant encore de nos jours; par un caprice curieux d'archaïsme la Revue des Deux Mondes continue à écrire *enfans, diamans, présens, prudens,* etc.

289. Vocalisation de la consonne. Au moyen âge, la latérale se vocalisait devant le *s* de flexion comme devant toute autre consonne. Pour les mots dont le radical se terminait en

[l] ou [ʎ], on devrait donc avoir en français moderne les formes suivantes:

(Singulier)	*-al, -ail*	*-el, -eil*	*-el*	*-eul, -euil*	*-ol, -ouil*
(Pluriel)	*-aux*	*-eux*	*-eaux*	*-eux*	*-oux.*

Cependant, ce système de formes doubles n'existe plus dans son entier; on n'en a conservé que des traces isolées. Dans la plupart des cas, l'analogie a reformé le pluriel sur le singulier ou le singulier sur le pluriel; de cette manière, l'ancienne richesse des formes a été notablement restreinte.

290. Avant d'aborder l'étude détaillée des différentes terminaisons, nous allons tracer les grandes lignes du développement qu'elles ont subi depuis le XIV[e] siècle jusqu'à nos jours:

1⁰ L'état primitif se retrouve dans la plupart des mots en *-al: cheval — chevaux, royal — royaux,* etc.; dans quelques mots en *-ail: travail — travaux, bail — baux,* etc.; dans *ciel — cieux, aïeul — aïeux, œil — yeux.* Comp. aussi *bel — beaux, nouvel — nouveaux, fol — fous, mol — mous.*

2⁰ Le singulier l'a régulièrement emporté dans les mots en *-el* (lat. -alem), *-eil, -eul, -euil,* et sporadiquement dans quelques mots (surtout d'adoption postérieure) en *-al* et en *-ail.* Au lieu de:

(Singulier)	*tel*	*conseil*	*filleul*	*seuil*	*bal*	*gouvernail*
(Pluriel)	*teus*	*conseus*	*filleus*	*seus*	*baus*	*gouvernaux*

on dit:

(Singulier)	*tel*	*conseil*	*filleul*	*seuil*	*bal*	*gouvernail*
(Pluriel)	*tels*	*conseils*	*filleuls*	*seuils*	*bals*	*gouvernails.*

3⁰ Le pluriel l'a emporté dans les mots qui originairement se terminaient en *-él* (-illum), *-èl* (-ellum), *-ol, -ouil.* Ainsi, au lieu de:

(Singulier)	*chevel*	*drapel*	*sol*	*genouil*
(Pluriel)	*cheveus*	*drapeaus*	*sous*	*genous*

on dit:

(Singulier)	*cheveu*	*drapeau*	*sou*	*genou*
(Pluriel)	*cheveux*	*drapeaux*	*sous*	*genoux.*

4° Parfois la forme primitive se conserve à côté de la forme analogique; dans ce cas, chacune des formes reçoit sa fonction spéciale. Citons comme exemples de ces doublets, pour le singulier: *col* — *cou*, *fol* — *fou*, *bel* — *beau*, et pour le pluriel: *cieux* — *ciels*, *aïeux* — *aïeuls*, *aulx* — *ails*.

5° Parfois une double action analogique crée une nouvelle forme et pour le singulier et pour le pluriel du même mot. De cette manière, au lieu d'un mot à deux formes différentes, on a deux mots nouveaux dont le pluriel correspond exactement au singulier. Ainsi, au lieu de *col* — *cous* et *appel* — *appeaux*, on a *col* — *cols*, *cou* — *cous* et *appel* — *appels*, *appeau* — *appeaux*.

1) *Mots en -al.*

291. Les mots en *-al* font généralement au pluriel **-aux**: *cheval* — *chevaux*, *brutal* — *brutaux*. Pourtant, les formations analogiques ne font pas défaut:

1° Le pluriel a été refait sur le singulier, d'où une nouvelle forme en **-als**, qui s'emploie surtout dans les mots d'emprunt: *narval* — *narvals*.

2° Le singulier a été refait sur le pluriel, d'où une nouvelle forme en **-au**: *animau* — *animaux* (§ 299); cette forme n'existe de nos jours que dans les patois.

292. AL — AUX. Le pluriel en *-aux* s'emploie:

1° Dans presque tous les anciens mots populaires ou savants qui remontent au moyen âge: *cheval* — *chevaux*, *égal* — *égaux*, *journal* — *journaux*, *loyal* — *loyaux*, *mal* — *maux*, *royal* — *royaux*, *val* — *vaux*. Sur les exceptions, voir § 293, 1.

2° Dans la plupart des mots d'emprunt adoptés après le moyen âge: *arsenal* — *arsenaux*, *brutal* — *brutaux*, *clérical* — *cléricaux*, *épiscopal* — *épiscopaux*, *génital* — *génitaux*, *idéal* — *idéaux*, *madrigal* — *madrigaux*, *minéral* — *minéraux*, *santal* — *santaux*, *virginal* — *virginaux*, etc. Sur les exceptions, voir § 293, 2, 3.

Remarque. Les mots *bestiaux*, *champeaux*, *matériaux* et *universaux* sont inusités au singulier. *Bestiaux* est le pluriel de *bestial*, disparu de la langue littéraire, mais conservé dans les patois; en Normandie on dit *le bestial* pour l'ensemble des bestiaux. *Champeaux* est le pluriel de l'ancien adj. *champal*; on disait autrefois *prés champaux*, puis par abréviation *champaux*, écrit

champeaux sous l'influence de *champeau* (petit champ). *Matériaux* et *universaux* remontent aux anciennes formes *matérial* et *universal,* disparues devant les doublets *matériel* et *universel.* Comp. 1, § 173, 3

293. AL — ALS. Le pluriel en *-als* s'emploie:

1⁰ Dans quelques mots isolés qui remontent au delà du XV[e] siècle:

Bal — *bals.* La forme régulière serait *baux;* on la trouve au moyen âge: Danses, *baus* et caroles veïssiez comencier (*Berte aus grans pies,* v. 302). Le pluriel refait *bals* se trouve dès le XVI[e] siècle; mais l'ancienne forme ne disparaît pas. En 1672, Ménage remarque: »Il faut dire il y a eu cette nuit cinq *bals*«, et il ajoute en 1675: »non pas .... cinq *baux* comme disent les Normands« (*Observations,* p. 350).

Banal (dér. de *ban*) — *banals.* Employé au figuré, cet adjectif est selon le *Dictionnaire général* inusité au pluriel. Cette assertion est inexacte. *Banals* se trouve souvent dans les auteurs modernes: Beaucoup de jeunes filles nous arrivent .... ayant reflété d'horribles et surtout de *banals* inconnus (J. Bois, *Une nouvelle douleur.* Paris, 1900. P. 71). On dit de même *des visiteurs banals, des renseignements banals.* Comme terme de féodalité, *banal* a conservé l'ancien pluriel *banaux* dans les deux expressions: *des fours banaux, des moulins banaux.*

Cal (callus) — *cals.* Le plus ancien exemple que citent Littré et le *Dictionnaire général* est de Paré (XVI[e] siècle); j'ai trouvé le mot dans la traduction française de la Chirurgie de Maître Henri de Mondeville, qui remonte à 1314: Les leivres de la pointure sont endurcies si comme *cal* (§ 1718); on trouve la forme *chal* au § 1242.

Pal (emprunté du lat. palus) — *pals.* Au XV[e] siècle on trouve *paux.* Nicot, dans son Dictionnaire de 1584, donne *pauls* ou *pals.* Cette dernière forme est restée comme terme de blason.

Val — *vals.* Ce pluriel nouveau n'est en usage que chez les ingénieurs qui parlent des *vals supérieurs des fleuves,* des *vals de la Loire,* etc. (voir Littré). Dans tous les autres emplois du mot, on se sert de l'ancien pluriel *vaux.*

2⁰ Dans un petit nombre de mots étrangers:

Caracal (esp. caracal) — *caracals;* date du XVIII[e] siècle.

Carnaval (ital. carnevale) — *carnavals;* date du XVI[e] siècle.

Chacal (turc tchakāl) — *chacals;* date du XVIIIe siècle.
Narval (all. Narwall) — *narvals;* date du XVIIe siècle.
Nopal (esp. nopal) — *nopals;* date du XVIe siècle.
Régal (ital. regalo) — *régals;* date du XVe siècle.
Serval (port. cerval) — *servals;* date du XVIIIe siècle.
3⁰ Dans quelques mots de formation récente:
Aval (peut-être abréviation de *à valoir*) — *avals.*
Bancal (dérivé récent de *banc*) — *bancals.* Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1762 ne donne que le féminin *bancale.* Littré remarque: »Depuis, cet adjectif est devenu des deux genres; mais, comme *bancal* n'avait été usité qu'au féminin, le masculin pluriel *bancaux* ne s'était pas présenté: aujourd'hui l'usage a admis de dire des *bancals*«.
Cantal (fromage du département du Cantal) — *cantals.*
Choral (dérivé de chorus) — *chorals.*
Tribal (dérivé de *tribu*) — *tribals.*
4⁰ Dans tous les noms propres: *des Hannibals, des Juvénals, des Martials, les monts Ourals, les Gals.*

294. Pour les mots d'emprunt, adoptés après le moyen âge, il faut remarquer que dans beaucoup de cas on a commencé par leur attribuer un pluriel régulier en *-als.* On trouve ainsi, surtout au XVIe siècle: *bocals, fanals, madrigals, piédestals, réals.* Mais, petit à petit, l'influence des mots en *-al, -aux* se fait sentir, et l'on commence à dire *bocal* — *bocaux* sur le modèle de *cheval* — *chevaux.* L'hésitation qu'il y a eu un certain temps entre *-als* et *-aux,* a aussi gagné plusieurs mots remontant au moyen âge; c'est ainsi qu'on trouve *bals, canals, cristals, pals, locals,* pour *baux, canaux, cristaux, paux, locaux.* De ces formes refaites, la langue moderne a conservé *bals* et *pals.*

295. Voici quelques remarques de détail sur un certain nombre de mots d'emprunt qui ont hésité entre *-als* et *-aux,* et dans lesquels *-aux* a fini par l'emporter:
Arsenal (emprunté de l'ital. arsenale). Duez (1639) donne *arsenals* et *arsenaux,* mais son opinion n'a pas beaucoup d'autorité; les autres grammairiens ne connaissent que *arsenaux,* et on trouve déjà dans Amyot *arceneaux* (voir Littré).
Bocal (emprunté de l'ital. boccale). Les grammairiens du XVIIe siècle donnent *bocals,* remplacé plus tard par *bocaux.*

Canal (emprunté du lat. canalis). Au moyen âge on trouve *canauz* (*Dial. de Grégoire,* p. p. W. Förster, p. 11). Au XVIe siècle Rabelais écrit: Le coulement et laps de la fontaine estoyt par troys tubules et *canalz* (V, chap. 42). La même forme est indiquée par Pillot (1550) et Cauchie (1570), mais Lanoue (1596) observe que »le pluriel se termine plus coustumièrement en *-aus*«. Après 1600, on ne trouve que *canaux.*

Cristal. Le pluriel régulier *cristaux* se trouve dès le XIe siècle; au temps de la Renaissance, B. Palissy a créé *cristals* (voir Littré), mais il n'a pas trouvé d'imitateurs. Ménage observe expressément: »On dit *des cristaux,* et non pas *des cristals*« (p. 351).

Fanal (emprunté de l'ital. fanale). Duez est seul à donner *fanals;* l'Académie (1694) ne connaît que *fanaux.*

Général (emprunté du lat. generalis). Le pluriel ordinaire est *généraux;* on trouve quelquefois au XIVe siècle *générals:* Toutevoies la cure raisonable .... de la quele sont donnees, outre les choses *generalz* devant dites 4 ruilles *generaulz* (La Chirurgie de maître Henri de Mondeville, § 1800).

Local (emprunté du lat. localis). Au moyen âge on hésite entre *locaus* et *locals.* Dans la traduction de la *Chirurgie* de Henri de Mondeville (1314) on trouve *les choses locaux* (§ 1324) et *Mout sont de locaux,* c. à d. médicaments topiques (§ 1955), mais le traducteur de *La pratique* de Maistre Bernard de Gordon écrit: Venons aux remedes *locals* (II, 5). En 1783, de Wailly indique le pluriel *locals;* aujourd'hui on ne connaît que *locaux.*

Madrigal (emprunté de l'italien madrigale). Le pluriel primitif *madrigals* (on avait aussi un doublet féminin *madrigales*) a été remplacé au XVIIe siècle par *madrigaux.* Ménage remarque: »Ronsard a dit *madrigals* (Sonnets et madrigals pour Astrée) ... En quoi il a été suivi par M. de Balzac: qui est une chose étonnante; car il est indubitable qu'il faut dire *madrigaux.*« Bouhours (*Doutes sur la langue française,* p. 126) est du même avis: »Je croy qu'il faut dire *madrigaux* et non pas *madrigals* comme a dit M. Balzac«.

Piédestal (emprunté de l'ital. piedestallo). On trouve au XVe siècle *piez-d'estrailz* [sic], et, au XVIe, *piedestalz* ou *piedestals.* Au grand siècle les opinions sont partagées entre *piedestals* et *piedestaux,* mais Ménage observe que *piedestaux* est le

plus usité. Th. Corneille ajoute: »Il me semble qu'on ne dit plus présentement que *piedestaux*«.

Poitral (voir § 305). Ménage remarque qu'on dit *des poitrals,* et non pas *des poitraux.* Cette observation étonne; la forme *poitrals* ne se trouve dans aucun autre auteur.

Réal (emprunté de l'esp. real). Cauchie donne au pluriel *réaus* et *réals.* Th. Corneille ne connaît que *réaux,* et c'est cette forme qui l'a emporté.

Signal (du lat. pop. signale). Duez est seul à donner *signals;* c'est probablement une faute.

Val (lat. vallem). Duez est seul à donner *vals;* c'est probablement une faute.

Vassal. Lanoue (1596) donne *vassals,* mais il ajoute que le pluriel termine »plus coustumièrement en *aus*». Deimier (1610) proteste. »On ne dict point *vassals*«.

296. Selon l'Académie, un certain nombre d'adjectifs en *-al* sont inusités au pluriel masculin. Exemples: *brumal, diagonal, fatal, final, frugal, glacial, matinal, natal, naval, partial, pascal, pénal, théâtral,* etc., etc. Cette prescription est, pour beaucoup de ces mots, plutôt théorique; Littré recommande de dire *frugaux, glaciaux, matinaux, nataux, pénaux.*

297. Voici quelques remarques de détail sur le pluriel de certains adjectifs en *-al:*

Fatal. On disait au XVI[e] siècle *fataux* (voir les exemples de Littré). Au XVII[e] siècle, Chifflet (1659) et De la Touche (1696) donnent *fatals;* cette forme, employée par Ducis et Lemercier, a été adoptée par l'Académie, qui l'inscrit, tout en ajoutant qu'elle est peu usitée. Dans *le Mercure galant,* Boursault s'est moqué de l'incertitude des grammairiens sur le pluriel de *fatal,* en faisant dire au soldat La Rissole: »Ces bras te deviendront ou *fatals* ou *fataux*«. Et Voltaire écrit à sa suite: »S'ils n'insèrent pas dans l'ouvrage les cartons nécessaires, je demanderai net la saisie des exemplaires *fataux* ou *fatals*« (Lettre à d'Argental, 9 avril 1763).

Final. Selon Littré et Marty-Laveaux, ce mot fait *finals* au pluriel masculin: *des sons finals.* Le *Dictionnaire général* admet *des accords finals* ou *finaux*, tout en ajoutant que cette dernière forme est rare.

Glacial. Bailly, l'astronome, écrit *des vents glacials;* Littré observe que le pluriel *glaciaux* n'a rien autre de choquant que de n'être pas employé. On préfère ne pas se servir du pluriel masculin.

Nasal. Littré remarque: »Des grammairiens veulent qu'on dise *des sons nasals;* mais l'usage admet le pluriel en *-aux*«. Marty-Laveaux et l'Académie donnent le pluriel *os nasaux.* M. Johan Storm, demandant une fois à un Français s'il disait *sons nasaux* ou *sons nasals,* eut pour réponse: »Je ne le dis pas«. A cette occasion, M. Paul Passy lui a adressé l'observation suivante: »Votre anecdote sur les sons nasals ou nasaux est très amusante et tout à fait *to the point:* je n'ai jamais entendu dire ni l'un ni l'autre; je ne sais pas si le pluriel existe; s'il fallait l'employer, je dirais *nasals,* à cause des *naseaux* d'un cheval, aussi parce que la tendance est de régulariser les pluriels; mais je ne sais pas si j'aurais raison«. C'était en 1888; de nos jours, on dit couramment *sons nasaux.*

Natal. L'Académie dit qu'il n'a point de pluriel masculin. Cependant Littré observe que Trévoux parle de *jeux nataux* que l'on célébrait au jour natal de certains personnages, et il demande: »Pourquoi ne le reprendrait-on pas?« Marty-Laveaux est d'une autre opinion; sans renvoyer à Trévoux, il remarque que les jeux en question s'appellent *jeux natals.*

Naval. Les grammairiens du XVIIe siècle ne reconnaissent ni *navals* ni *navaux.* Ménage remarque: »On ne dit ny *navals* ny *navaux.* Que si on estoit obligé de se servir necessairement de l'un ou l'autre de ces mots, il faudroit plustost dire *navals* ... Car qui a jamais dit *des combats navaux? Combats navals* n'est guère meilleur. Il faudroit donc éviter ces mots, en disant *combats de mêr, combats maritimes.*« Th. Corneille est du même avis. Cependant Mme de Sévigné n'a pas hésité à écrire *combats navaux* (Lettre du 7 sept. 1689). De nos jours, *naval* n'a point de pluriel masculin, selon l'Académie; mais plusieurs grammairiens pensent qu'on pourrait bien dire *des combats navals,* et on dit bien certainement *des attachés navals.*

Pascal. Les grammairiens recommandent de dire *des cierges pascals,* et l'Académie observe que *pascaux* est inusité. C'est pourtant la forme du XVIe siècle, et Littré la préfère à *pascals.*

298. Les exemples cités aux §§ 293 et 297 montrent que la force assimilatrice des terminaisons *-al, -aux* était plus grande au XVIe siècle qu'elle n'est maintenant. Presque tous les mots d'emprunt datant de la Renaissance ont subi l'analogie des pluriels en *-aux: arsenaux, madrigaux,* etc., tandis que ceux qui ne remontent qu'au XVIIe ou au XVIIIe siècle font au pluriel *-als: chacals, narvals,* etc. Nous avons également vu que *-als* s'emploie dans les mots de formation récente *(avals),* et qu'il s'introduit même dans les anciens mots populaires *(vals, banals,* à côté de *vaux, banaux).* Il est donc indubitable qu'il existe dans la langue moderne littéraire une tendance à généraliser la forme du singulier des mots en *-al.* Cette tendance est encore plus prononcée dans la langue vulgaire de Paris, comme le montre le texte suivant:

> Tous les matins j'en jette un coup
> Dans les *journal.*
>
> (A. Bruant, *Dans la rue,* p. 188).

299. AU—AUX. Les formes en *-au* pour *-al* (§ 291, 2) remontent au moyen âge: Et en chascune chartre avoit le sceau et le *seigneau* [sic] dou rei (*Assises de Jérusalem,* I, 26). Rappelons aussi l'ancien proverbe: A *mau* chat, *mau* rat. Pourtant, elles sont d'un emploi assez rare. Elles apparaissent aussi au XVIe siècle. En voici quelques exemples. Bonaventure Despériers emploie *animau:* Prenez bien tant de loysir de vouloir escouter la cause d'ung povre *animau* que je suis (*Cymbalum mundi,* chap. III). Dans le grand prosateur Amyot on trouve *pau:* Il feit commandement aux Syracusains que chacun eust à coupper un *pau* (Dion, 60). Encore dans le *Moyen de parvenir* (1612), Beroald de Verville fait dire à Badius (chap. 30): Votre *chevau* baille. Il convient d'ajouter que son interlocuteur, Budée, relève cette forme en riant. Les formes en *-au* étaient sans doute regardées comme des barbarismes ou, au moins, comme des formes vulgaires qu'il ne fallait pas employer. Telle était en tout cas l'opinion de Henri Estienne. Dans ses *Deux dialogues du langage françois italianizé* (1578), Celtophile demande à Philosaune si les courtisans commettent »ces fautes lourdes et grossières que commettent les plus rustaux, comme de dire *une flabe, un chevau, un vieux homme*« (éd. Ristelhuber, I, 208). Philosaune lui répond: »Quand est de ce mot *chevau,* je n'ay

pas souvenance de leur avoir ouy dire«. Au grand siècle, les lexicographes ne citent que deux mots en *-au: journau* et *guindeau* [sic], pour *guindau,* doublet de *guindal.* Ce sont tous les deux des termes techniques empruntés aux patois. En 1606, Nicot remarque dans son *Thrésor de la langue françoyse*: »Le Languedoc dit *iournal* ou *iournau* pour une iournée d'homme des champs«. L'Académie enregistre dans son *Dictionnaire* (1694) les deux mêmes formes, en ajoutant: »Ce mot n'est en usage qu'en quelques provinces«. *Guindeau* s'est conservé jusqu'à nos jours (à côté de *guindal* et *guindas*). La langue moderne connaît aussi un autre singulier refait: *bois marmentau* (pour *marmental*), écrit abusivement *marmenteau,* et tiré du pluriel *bois marmentaux,* terme technique dialectal.

REMARQUE. *Étau* n'est pas, comme on l'a cru, un doublet de *étal. Étau* devrait s'écrire *étoc;* la mauvaise orthographe est due à une confusion entre *étocs,* dont le *c* ne se prononçait pas, et *étaux,* pluriel de *étal* (vfr. *estal* ‹ aha. stal). *Étau* devient ainsi un doublet de *estoc* (emprunté du germ. stock).

300. Les formes en *-au,* bannies de la langue littéraire dès le XVIIe siècle, ont trouvé un refuge dans les patois où elles sont très répandues. Dans la vie usuelle les paysans disent fréquemment: »Voici votre *journau*« pour »voici votre journal«. Rappelons aussi une remarque de Mignard: »Nos paysans ne disent jamais autrement qu'*un chevau* au lieu de dire *un cheval.* C'est un des exemples les plus singuliers de l'emploi ou confusion du pluriel pour le singulier« *(Histoire de l'idiome bourguignon).* Il en est de même en Berry, en Saintonge, en Picardie, et en plusieurs autres provinces. Les formes en *-au* reviennent souvent dans les chants populaires; en voici quelques exemples:

C'est bien le cœur de ma mie,
C'est pas le cœur d'un *animau.*
(*Romania,* X, 196.)

J'engagerai mon blanc manteau
Et la bride de mon *chevau.* *(ib.)*

Plus froid que la glace, doux comme un agneau,
Jamais de la vie n'ay vu son *égau.* *(ib.)*

L'plus beau *chevau* vient de mourir.
(Rolland, *Recueil,* III, 38.)

2) Mots en -ail.

301. Le pluriel primitif des mots en *-ail* est **-aux**: *Bail — baux, corail — coraux, émail — émaux, fermail — fermaux, soupirail — soupiraux, travail — travaux, vantail — vantaux, ventail — ventaux, vitrail — vitraux.* A côté de ces mots, qui représentent l'état primitif, on trouve aussi des formes analogiques:

1⁰ La reformation du pluriel sur le singulier amène un nouveau pluriel en **-ails**: *épouvantail — épouvantails,* autrefois *épouvantaux* (voir § 302).

2⁰ La reformation du singulier sur le pluriel, qui amènerait un nouveau singulier en **-au,** paraît se produire rarement. Peut-être en avons-nous un exemple dans *plumeau,* qui pourrait être une mauvaise graphie pour *plumau,* tiré de *plumaux,* ancien pluriel de *plumail;* pourtant c'est très douteux.

302. AIL—AUX. Le pluriel en *-aux* s'emploie ou s'employait dans les mots suivants:

Ail (allium) — *aulx* (sur l'orthographe, voir I, § 97): ce pluriel est peu usité, on dit plus souvent des gousses d'ail ou des têtes d'ail que des *aulx.* Les naturalistes ont formé le pluriel analogique *ails,* dont l'emploi est maintenant général.

Bail (subst. verbal de *bailler*) — *baux.* On dit de même *sous-bail — sous-baux.*

Corail (voir § 305, 1) — *coraux.* Ambroise Paré dit alternativement *coraux* et *corails* (voir les exemples de Littré). Au XVIᵉ siècle, les grammairiens recommandent de ne pas se servir de *coraux.* En 1718, l'Académie décrète: »*Corail* fait au pluriel *coraux*«.

Émail (germ. smalt) — *émaux.* Dans ce mot, *-ail* n'est pas primitif, il est le résultat d'une analogie proportionelle: comme *travail* existait à côté de *travauz,* on a formé *esmail* à côté de *esmauz;* la forme régulière à l'acc. sing. et au nom. plur. aurait été *esmalt, esmaut, émaut;* on trouve *esmal* (Narbonnais, v. 3378).

Épouvantail (dér. de *épouvante*) — *épouvantaux.* Voici un exemple de ce vieux pluriel: Ils devoient avoir pour tiltre *espouvantaux* des hostes et jouets de nos ennemis (D'Aubigné, *Histoire universelle*). Après le XVIᵉ siècle, le pluriel primitif a été remplacé par *épouvantails.*

Éventail (dér. de *éventer*) — *éventaux*. Ce pluriel s'employait au XVIe siècle: De beauls petits enfans avec des *esventaux* en leurs mains (Amyot). Au siècle suivant, Ménage observe qu'on dit des *éventails*, et non pas des *éventaux*.

Fermail (dér. de *fermer*) — *fermaux*.

Frontail (altération de *frontal*) — *frontaux*. On n'a pas formé de pluriel en *-ails;* on se sert de *-aux* par confusion avec le pluriel régulier de *frontal,* et surtout par déférence pour *fronteau,* bien plus usité.

Gouvernail (gubernaculum). L'ancien pluriel était *gouvernaux,* mais Lanoue (1596) remarque que le mot »est toutefois plus vzité avec le regulier *ails*«. Au siècle suivant, Th. Corneille observe: »Il y en a qui disent *gouvernaux*. Le plus grand nombre est pour *gouvernails*«. Les grammairiens suivants ne donnent que cette dernière forme.

Plumail (dér. de *plume*) — *plumaux*, remplacé, probablement au XVIIe siècle, par *plumails.* Quoique le mot ne soit guère employé dans la langue actuelle, où il a été remplacé par *plumeau* (voir sur ce mot ci-dessus), presque toutes les grammaires pratiques faites à l'étranger le citent et lui attribuent, par-dessus le marché, l'ancien pluriel *plumaux*.

Poitrail. On disait avant le XVIIe siècle régulièrement *poitral* (voir § 305) et au pluriel *poitraux* (cf. § 295). Le nouveau singulier *poitrail* a provoqué le pluriel *poitrails.*

Portail. On disait avant le XVIIe siècle régulièrement *portal* et au pluriel *portaux*. Pour le nouveau singulier *portail* on a créé le pluriel *portails* (§ 303), mais du temps de Ménage *portaux* était plus employé. La Fontaine s'en est servi:

> Par ce point-là je n'entends, quant à moy,
> Tours ny *portaux*, mais gentilles galoises.
> (*Les Rémois,* v. 6).

En 1740, l'Académie cite *porteaux* (sic!), tout en ajoutant que cette forme n'est plus en usage.

Soupirail — *soupiraux*.

Travail (blat. trepalium) — *travaux*. L'Académie et Littré signalent deux emplois du pluriel *travails:* machine à ferrer les chevaux et rapport d'un ministre au roi, mais A. Darmesteter observe que l'usage actuel contredit cette règle.

Trémail ou *tramail* (trimaculum) — *trémaux (tramaux)*, remplacé maintenant par *trémails (tramails).*

Vantail (même mot que *ventail*) — *vantaux.*

Ventail (dér. de *vent*) — *ventaux.*

Ventrail (dér. de *ventre*) — *ventraux.* Exemples: Le cuer a 2 *ventrauz* (Chirurgie de Mondeville, § 315). Au milieu de la partie desous est une concavité qui est apelee le 3. ventrail (ib., § 316). Le mot est inusité depuis longtemps.

Vitrail (dér. de *vitre*) — *vitraux.*

Remarque. *Apparaux* remonte à une ancienne forme dialectale *apparail*, pour *appareil* (comp. I, § 207, 3, Rem.).

303. AIL—AILS. Le pluriel en *-ails* s'emploie actuellement:

1° Dans un petit nombre de mots anciens: *ails, épouvantails, éventails, gouvernails, plumails, poitrails, portails* (voir § 302).

2° Dans les mots d'emprunt:

Aiguail (emprunté de quelque dialecte) — *aiguails.*

Burail (ital. buratto) — *burails.*

Camail (prov. capmalh) — *camails.*

Dail (d'origine incertaine) — *dails;* on avait aussi autrefois *daille* — *dailles.*

Rail (angl. rail) — *rails.*

Sérail (turc serai) — *sérails.*

3° Dans les mots de formation récente:

Attirail (dérivé de *attirer*) — *attirails.*

Détail (subst. verbal de *détailler*) n'avait pas de pluriel dans la vieille langue; au XVIIe siècle on a créé la forme analogique *détails.*

Encornail (composé avec *en* et *corne*) — *encornails.*

Remarque. *Bercail* (forme normanno-picarde qui remplace la vraie forme française *bergeäil*) n'a pas de pluriel; il en est de même de *bétail,* mais pour ce mot on se sert de *bestiaux,* pluriel de *bestial* (§ 292, Rem.).

304. Les exemples cités aux §§ 302 et 303 montrent que la force assimilatrice des mots en *-ail, -aux* a été nulle. La terminaison *-aux* a disparu de plusieurs mots remontant au moyen âge, et elle n'a jamais été appliquée aux mots d'emprunt. Elle perd aussi du terrain dans la langue vulgaire actuelle; dans l'argot de Paris on dit *travails* pour *travaux:*

Moi ces *travails*-la, ça m'épate
(A. Bruant, *Dans la rue*, p. 189).

Moi j'dis qu'on f'rait mieux d'inventer
Des *travails* dont qu'personne n'crève.
(Id., ib.)

3) *Échange entre -al et -ail.*

305. A cause de la concordance du pluriel des mots en *-ail* avec celui des mots en *-al*, il y a eu parfois confusion au singulier, ainsi que *-al* a été remplacé par *-ail*, et vice-versa. En voici quelques exemples:

1⁰ AL remplacé par AIL. Cette substitution se rencontre souvent; cependant, elle n'est devenue définitive que dans trois mots: *corail, poitrail, portail.*

Canal (emprunté du lat. canalis). On trouve *canail* dans une chanson du XVIe siècle: Mais le *canail* leur est osté (p. p. É. Picot, dans la *Revue d'histoire littéraire*, VI [1899], p. 236). C'est le seul exemple qui me soit connu.

Coral (emprunté du lat. corallium) est la forme ordinaire au moyen âge; cependant, *corail* existe déjà au XIVe siècle. Au XVIIe siècle, les deux formes se contre-balancent. Ménage (1672) remarque: »Il faut prononcer *coral* et non pas *corail*«. Th. Corneille (1687) est de l'avis opposé: »Je crois que *corail* ... est plus usité que *coral*«. *Coral* se trouve encore dans la première édition du *Dictionnaire* de l'Académie (1694); mais dans celle de 1718, *corail* seul est cité.

Corporal (emprunté du latin ecclés. corporale); la forme *corporail*, citée par R. Estienne et Oudin, a vite disparu.

Cristal (emprunté du lat. cristallus); au XVIIe siècle on a eu la forme collatérale *cristail;* mais les grammairiens recommandent de l'éviter. Th. Corneille (1687) remarque: »Je ne voudrois jamais dire *cristail*«.

Étal (aha. stal); Tabourot dit »*estail* d'une boutique«, et Monet (1635) hésite entre *étail* et *étal.* Les grammairiens suivants ne connaissent que la dernière forme.

Fil d'archal (oricalchum); Tabourot donne aussi *fildarchail,* mais ses indications ne sont pas toujours très exactes.

Frontal (dérivé de *front*); la forme *frontail* apparaît au XVIe siècle et se maintient jusqu'à nos jours; on dit aussi *fronteau,* qui dérive de *frontel* (§ 311), ancien doublet de *frontal.*

Guindal (altération de *guindas*); au XVIe siècle, on disait aussi *guindail;* sur *guindeau,* voir § 299.

Hôpital (emprunté de hospitalem); dans le *Saint Voyage* du Seigneur d'Anglure (p. p. F. Bonnardot et A. Longnon) on trouve *ospitail* (§ 51).

Métal (emprunté du lat. metallum): le doublet *métail* se trouve dès le moyen âge. En 1718, l'Académie remarque: »on prononce plus ordinairement *métail*«, et en 1740, elle donne indistinctement *métal* et *métail;* dans les éditions suivantes, *métail* est supprimé. Pourtant, la forme persiste toujours, et on arrive même à lui attribuer une signification particulière. Dans un erratum du tome II de la *Légende du beau Pécopin,* Victor Hugo remarque: »Le *métal* est la substance métallique pure; l'argent est un métal. Le *métail* est une substance métallique composée; le bronze est un métail.«

Piédestal (emprunté de l'ital. piedestallo); le doublet *piedestail* se rencontre surtout au XVIIe siècle; il est encore cité par de La Touche (1710), mais il ajoute que *piedestal* est plus usité.

Poitral, plus anciennement *peitral* (lat. pectorale). La forme *poitrail* apparaît sporadiquement dès le XIIe siècle: Des cous dont li *poitrail* sont rot (Méraugis, v. 3009). Le *poitrail* d'un superbe bastiment (Des Accords, *Bigarrures,* p. 55). Elle ne gagne du terrain qu'au XVIIe siècle, où l'on hésite entre *poitral* et *poitrail;* mais Ménage et les autres grammairiens regardent toujours *poitral* comme la forme la meilleure. Le *Dictionnaire* de l'Académie de 1718 donne *poitral;* dans l'édition de 1740 on ne trouve que *poitrail.*

Portal (dér. de *porte*). La forme *portail* remonte au XVe siècle (voir Littré); elle n'est reconnue qu'au XVIIe siècle. Ménage observe expressément qu'il faut dire le *portail* d'une église, et non pas *le portal.*

Quintal (emprunté du blat. quintale). Ménage donne *quintail* et remarque qu'il fait *quintaux* au pluriel.

2⁰ AIL remplacé par AL. Cette substitution est rare; on n'en connaît que quelques exemples isolés:

Bétail (en anc. franç. *bestail*). Joubert (1579) est seul à donner *bétal;* ce n'est peut-être qu'une faute d'impression.

Gouvernail (gubernaculum); au XVIe siècle on trouve aussi *gouvernal.* Desportes s'est servi de cette forme, mais Malherbe (IV, 344) observe qu'il préfère *gouvernail.*

Soupirail; la forme collatérale *soupiral* indiquée au XVI[e] siècle par Tabourot (1587) se trouve encore dans Richelet (1680). En 1710, De la Touche observe: »*Soupirail* est le véritable mot. *Soupiral* se dit quelquefois en poësie pour la commodité de la rime«. Dans l'édition suivante de *L'art de bien parler françois,* il a ajouté: »Je crois qu'on ne le diroit pas aujourd'hui«.

Travail. Joubert (1579) est seul à donner la forme *traval.*

4) Mots en -el.

306. La terminaison *-el* a trois sources différentes; elle remonte à -alem, à -ellum, à -illum. Selon leur origine, les mots en *-el* avaient donc primitivement des formes différentes au pluriel: *tel* (talem) — *teus, agnel* (agnellum) — *agneaux* (I, § 239), *chevel* (capillum) — *cheveux* (ib., § 237). Pour le premier cas, l'analogie a refait le pluriel et créé la forme analogique *tels;* pour les deux derniers cas, c'est le singulier qui a été refait sur le pluriel, et *agneau* et *cheveu* ont remplacé *agnel* et *chevel.*

307. Mots en *-el,* de -alem, et *ciel* (cælum). Le pluriel primitif en **-eux** ne s'est conservé que dans *ciel* — *cieux.* Pour tous les autres mots on a refait le pluriel sur le singulier, d'où les formes modernes en **-els:** *cruel* — *cruels.* La reformation du singulier sur le pluriel est rare.

308. EL—EUX. Les pluriels en **-eux** sont employés au XV[e] siècle. En voici quelques exemples: Vouz voirrez par vos yeux Le feu bien près de vos *hosteux* (Monstrelet, I, 274). Nos puissanz dieux Qui sont si grans et *immortueux* (*Mystère de saint Laurent,* v. 6321). Par divers tourmens et *crueulx* (*ib.,* 6324). Comm'en doit les *crimineux* mettre (*Mystère de saint Adrien,* v. 4521). Mes habitz *tieulx* Que . . . (Villon, *Grand Testament,* v. 31). Des pluriels en *-eux,* qui n'existent plus au XVI[e] siècle, la langue moderne n'a conservé que *cieux.*

Les formes en *-eulx* s'employaient aussi au singulier, sans doute sous l'influence analogique de la terminaison *-eux* (-osus): Tout homme armé doit estre par effort *Crueulx* devant, piteux après victoire (E. Deschamps, *Œuvres complètes,*

III, p. 37). Le connestable estait declairé ennemy et *crimineulx* vers tous les deux princes (Froissart). Une trace de ce phénomène s'est conservée jusqu'à nos jours dans *matineux,* qui a remplacé *matinel;* la forme féminine *matineuse* se rencontre dès le XVe siècle.

309. EL—ELS. Le pluriel en *-els* est maintenant le seul employé. On le trouve

1° Dans tous les mots qui remontent au moyen âge: *charnels, cruels, hôtels, sels, tels,* etc. Ce sont des pluriels refaits, dont on trouve des exemples dès le commencement du XIVe siècle; le traducteur de Henri de Mondeville hésite entre *mortieux* et *mortelz* (*Chirurgie,* § 1188), et on trouve dans Nicole Oresme *charnels* à côté de *charneux.* Rappelons encore que, tout en maintenant *cieux,* on a aussi formé le doublet analogique *ciels,* qui s'emploie surtout au figuré, en terme de peinture et dans le sens de climat. Le plus ancien exemple que j'en connaisse remonte au XVIe siècle: Et firent oster de dessus son berceau *les ciels,* poisles et daix qui y estoient (Carloix, III, 17; voir Littré).

2° Dans tous les mots adoptés après le XVe siècle: *carrousels, cartels, pastels, scalpels,* etc. Ces mots n'ont jamais eu de pluriel en *-eux.*

310. Mots en *-el* de -ellum. L'échange primitif entre *-el* et **-eaux**: *chastel* — *chasteaux,* n'a été conservé que dans deux adjectifs: *bel* — *beaux, nouvel* — *nouveaux.* Dans tous les autres mots le singulier a été refait sur le pluriel, d'où une nouvelle forme en **-eau**: *chasteau* — *chasteaux.* La reformation du pluriel sur le singulier, d'où une nouvelle forme en *-els,* est relativement rare: *appel* — *appels.*

311. EL—EAUX. On disait autrefois: *agnel* — *agneaux, annel* — *anneaux, chapel* — *chapeaux, chastel* — *chasteaux, coutel* — *couteaux, drapel* — *drapeaux, oisel* — *oiseaux, pel* — *peaux, rastel* — *rasteaux, taurel* — *taureaux, vaissel* — *vaisseaux,* etc. Ces formes doubles n'existent plus dans la langue littéraire (sur quelques restes isolés, voir § 313), mais elles ont été conservées dans le patois du Bessin, où l'on dit *agnè* (agneau) — *agniā, kapè* (chapeau) — *kapiā, koutè* (couteau) — *koukiā, ratè*

(râteau) — *rakya, torè* (taureau) — *toriā, tonè* (tonneau) — *toniā*, etc.; comp. encore *bio* (beau) — *biā, pio* (peau) — *piā* (*Bulletin des parlers normands*, 1899, p. 152).

312. EAU—EAUX. Sous l'influence du pluriel, le singulier a été refait et se termine maintenant en *-eau: agneau, anneau, chapeau, château, couteau, drapeau, oiseau, peau, râteau, taureau, vaisseau.* On a longtemps hésité entre *-el* et *-eau;* au XVIe siècle, l'usage est encore flottant pour beaucoup de mots; il ne se fixe qu'au commencement du XVIIe siècle.

313. Dans quelques mots isolés l'ancienne forme en *-el* a été conservée à côté de la forme analogique en *-eau.*

Agnel (agnellum), terme historique désignant une pièce d'or ancienne, dont l'effigie était un agneau. L'*agnel* d'or a duré en France jusqu'à Charles VII. Le pluriel moderne est sans doute *agnels.*

Appel (substantif verbal tiré de *appeler*). Rabelais se sert encore de l'ancien pluriel *appeaux:* Les *appeaulx* renversés et à néant mis (III, chap. 36). De ce pluriel on a de bonne heure tiré le singulier *appeau:* Leurs maryz ... qui s'attendoyent à l'*appeau* de leurs femmes (*Cent nouv. nouv.*, n° 30); mais d'un autre côté, l'ancien singulier *appel* a provoqué le nouveau pluriel *appels.* De cette manière, on a eu des formes doubles et pour le singulier *(appel — appeau)* et pour le pluriel *(appeaux — appels);* on en a tiré deux mots en unissant les formes homonymes *(appel — appels, appeau — appeaux),* et chaque mot a eu sa fonction spéciale.

Bel (bellum) s'emploie dans quelques surnoms historiques: *Charles le Bel, Philippe le Bel;* dans quelques locutions toutes faites: *bel et bon, bel et bien,* et devant un substantif masculin commençant par une voyelle: *un bel enfant* (comp. *un beau garçon*). En dehors de ces cas, les auteurs modernes se servent parfois de *bel* pour donner un cachet archaïque à la phrase: Bien que le paradis soit joyeux et brillant, Cocagne est bien plus *bel* à voir (J. J. Jusserand, *Histoire littéraire du peuple anglais,* I, 227).

Bordel (diminutif de *borde*) est ou la forme médiévale conservée intacte ou un mot d'emprunt (italien? gascon?); Régnier employait *bordeau* (Satire X), forme refaite régulièrement sur

le pluriel *bordeaux* qui se trouve dans le même auteur (Satire IV). Le singulier *bordel* a provoqué le pluriel analogique *bordels.*

Lambel (d'origine inconnue) s'emploie pour *lambeau* comme terme de blason.

Martel (blat. martellum) s'emploie pour *marteau* dans le nom historique de *Charles Martel.* C'est le même mot (ou le substantif verbal de *marteler?*) qu'on a dans la locution *se mettre martel en tête.*

Nouvel (novellum) s'emploie pour *nouveau* devant un substantif masculin commençant par une voyelle: *un nouvel habit* (mais *un nouveau livre*). Comp.: *Un nouveau Antoine* (Annales pol. et litt., 1897, I, 186 a).

Scel (sigillum) s'est longtemps employé pour *sceau* dans quelques formules de chancellerie: *Scel et contrescel, le scel du Châtelet.*

314. *El* de -ĭllum (cf. I, § 237) ne s'est trouvé que dans un seul mot *chevel* (capillum) ou *cheveul* (Chirurgie de Henri de Mondeville, § 126), devenu *cheveu* sous l'influence du pluriel *cheveus* qui était bien plus souvent employé que le singulier. Ronsard se sert de *cheveul;* cette forme est aussi donnée par Oudin, mais au XVIIe siècle, *l* ne se prononçait pas.

5) *Mots en -eil.*

315. Les mots en *-eil* devraient régulièrement se terminer au pluriel en **-eux**: *conseil — conseux.* Mais le pluriel a de bonne heure été reformé sur le singulier, et se termine depuis longtemps en **-eils**: *conseils, orteils, pareils, vermeils*, etc. Les anciennes formes en *-eux* s'employaient encore, bien que rarement, au commencement du XVe siècle. Un seul mot a conservé le pluriel primitif: *vieil — vieux;* c'est ici la forme sans *l* qui l'emporte: nulle trace d'un pluriel analogique *vieils,* mais au singulier on emploie *vieux* à côté de *vieil.* Lanoue (1596) remarque: »*Vieus* fait *vieil* au singulier. Toutefois l'vzage a gagné qu'on s'y peut seruir aussy de ce plurier, specialement quand il suit vne consonante, tellement qu'on tient mieux dit *vn vieus cheual* qu'*vn vieil cheual.* Deuant vne voyelle on vze de l'autre, et dit on *vn vieil arbre,* non *vn vieux arbre.*« Mais cette règle n'était pas strictement observée. Nous avons vu

plus haut (§ 299) que le peuple disait *un vieux homme,* et H. Estienne revient à cette prononciation dans sa *Grammaire* où il ajoute expressément: »Sed qui e vulgo non sunt, et emendatius loqui existimantur, dicunt *vieil*«. D'un autre côté, A. d'Aubigné écrit: Le cœur d'un *vieil* crapaud (*Misères,* v. 929), et c'est la forme qu'emploie de préférence Malherbe: *Vieil comme je suis. Un vieil sénateur. Un mot vieil,* etc. Dans ses *Remarques* (II, 85—86), Vaugelas cherche à établir des règles précises, mais l'usage n'est pas encore fixé, et on hésite toujours entre *un vieux homme* et *un vieil homme.* Les règles modernes, qui sont celles de Vaugelas, ne sont généralement reconnues qu'au XVIIIe siècle.

6) Mots en -eul.

316. Le pluriel primitif des mots en *-eul* est **-eux:** *tilleul — tilleux.* Les deux formes n'existent plus que dans *aïeul — aïeux;* pour tous les autres mots, il y a eu assimilation, et on a généralement refait le pluriel, d'où une nouvelle forme en **-euls:** *tilleul — tilleuls.* On trouve aussi plusieurs traces du développement contraire, la reformation du singulier sur le pluriel, d'où une nouvelle forme en **-eu.** Les grammairiens du XVIIe siècle attestent la prononciation *chevreu, écurieu, épagneu, filleu;* elle n'a pas persisté, excepté dans un seul mot, *moyeu* (modiolum), qui est pour *moyeul* (encore dans Palsgrave).

317. EUL—EUX, EULS. On disait jusqu'au milieu du XVIIe siècle *chevreul — chevreux, épagneul — épagneux, glaïeul — glaïeux, linceul — linceux.* En 1685, le grammairien Mourgues remarque: »Les noms qui ont *eul* au singulier peuvent retenir ou laisser leur *l* au plurier pour la commodité de la rime, car on peut prononcer *linceuls, ayeuls, glayeuls* ou *linceux, ayeux, glayeux.* ... Il faut pourtant excepter *seul* et *filleul,* qui retiennent leur *l* au plurier« (Thurot, *La prononciation française,* II, 82). Après le XVIIe siècle, on n'emploie que les formes en *-euls: épagneuls, filleuls, glaïeuls, ligneuls, linceuls, seuls, tilleuls.* L'analogie a aussi créé *aïeuls* à côté de *aïeux.*

318. Voici quelques observations sur les principaux mots en *-eul:*

Aïeul (*aviolum) — *aïeux*. La forme analogique *aïeuls* remonte probablement au XVIe siècle; le plus ancien exemple que j'en connaisse se trouve dans Malherbe: Comme ils se trouvent au bout de leurs *aïeuls* . . . ils mettent un dieu de leur partie (*Œuvres complètes*, p. p. Lalanne, II, 21). Actuellement on se sert des deux formes, et *aïeux* est synonyme de 'ancêtres', tandis que *aïeuls* signifie le grand-père et la grand-mère. Cette distinction n'existait pas autrefois, comme le montrent l'exemple de Malherbe et ceux qu'a cités Littré.

Chevreul (capreolum) — *chevreux*. Ces formes s'employaient jusque dans le XVIIe siècle. L'ancien pluriel se trouve encore dans Chifflet (1659); Martin (1632), qui écrit *chevreul*, remarque qu'on prononce *chevreu*. Sur le remplacement de *chevreul* par *chevreuil*, voir ci-dessous au § 321.

Écurieul (*scuriolum, de *scurium pour sciurum) — *écurieux*; on disait aussi *écureul* — *écureux*: Il leur faut robes *d'escureux* (Deschamps, *Œuvres complètes*, IX, v. 2092). Les *escurieux* ne dansèrent point au Louvre (Malherbe, *Œuvres complètes*, III, 379). Pour le singulier, les grammairiens du XVIe siècle indiquent aussi des formes sans *l*: *écurieu*, *écureu*; Rabelais écrit *écurieux*: Saultoit de l'une en l'autre comme un *escurieux* (I, chap. 13). Au XVIIe siècle, les anciennes formes disparaissent devant *écureuil* — *écureuils* (comp. § 321). Ménage, qui examine »s'il faut dire *écureuil*, ou *écurieu*«, conclut: »L'usage est pour *écureuil*«.

Épagneul (*hispaniolum) — *épagneux*. La Fontaine écrit: Qu'elle vienne admirer le roi des *épagneux* (*Le petit chien*). On dit maintenant *épagneuls*.

Filleul (filiolum) — *filleuls*. Je ne saurais indiquer quand l'ancien pluriel *filleux* a disparu.

Glaïeul (gladiolum) — *glaïeux*. L'ancien pluriel est encore employé par Perrault: Un sauvage oiseau de rivière, Parmi les joncs et les *glaïeux*, Frappe inopinément les yeux (*Chasse*). On dit maintenant *glaïeuls*.

Ligneul (dér. de *ligne*). Le pluriel *ligneux* m'est inconnu.

Linceul (linteolum) — *linceux*. L'ancien pluriel s'employait couramment au XVIe siècle. On le trouve encore dans Agrippa d'Aubigné: Quand le malade amasse et couverte et *linceux* Et tire tout à soi, c'est un signe piteux (*Misères*, v. 651). Le même

auteur se sert aussi de la nouvelle forme *linceuls:* Aprestez les *linceuls* du lict (*Poésies diverses,* III, 252).

Seul (solum) — *seuls.* Je n'ai pas trouvé la forme primitive *seus* après le XIVe siècle.

Tilleul (*tiliolum) — *tilleux.* L'ancien pluriel est encore employé par Ménage; il écrit dans la première de ses *Églogues:* Ainsi sous les *tilleux,* pressant sa cornemuse, Chantoit le beau Daphnis. Selon le même auteur il faut prononcer *tilleu* au singulier.

7) Mots en -euil.

319. Tous les anciens mots en *-euil* devaient faire au pluriel **-eux**, mais cette forme était tombée en désuétude déjà au XVIe siècle, et on avait commencé à se servir de la terminaison analogique **-euils**, refaite sur le singulier. Malherbe n'aimait pas ces nouvelles formes; il remarque: »Fuis tant que tu pourras, les pluriers des mots en *-euil: écueuil, recueuil, accueuil, cercueuil, orgueuil. Œuil* est excepté; aussi son plurier *yeux* est anomal. Quant à moi, je ne donnerais jamais de plurier aux mots que j'ai allégués ci-dessus« (*Œuvres complètes,* IV, 463). L'opinion de Malherbe n'a pas prévalu; tous les mots en *-euil,* anciens et récents, ont reçu un pluriel analogique en *-euils,* et on dit *accueils, bouvreuils, cercueils, cerfeuils, chèvrefeuils* (I, § 125), *chevreuils, deuils, écureuils, fauteuils, orgueils, recueils, seuils.* On trouve aussi des traces d'une reformation du singulier sur le pluriel. A côté de *bouvreuil,* plusieurs lexicographes citent une forme vulgaire *bouvreu (bouvreux)* qui paraît tiré d'un pluriel *bouvreux,* dont, du reste, je ne connais pas d'exemples.

320. Voici quelques remarques de détail sur plusieurs mots en *-euil:*

Cercueil (sarcophagum). Dans ce mot la terminaison *-ueil* est de formation analogique: les anciennes formes sont *sarcou, sarqueu* et *sarcous, sarqueus.* C'est de *sarqueus* qu'on a tiré *sarcueil* (comp. ci-dessous, § 321). Froissart dit alternativement *un sarqueux* et *un sarcueil,* sans aucune distinction. Les deux formes sont donc à regarder comme un reste incompris de l'ancienne déclinaison; l'usage, longtemps flottant, a fini par accepter *sarcueil, cercueil* et lui a créé un pluriel analogique.

Chevreuil (capreolum) est une forme analogique pour *chevreul* (voir § 318); l'ancien pluriel *chevreux* a disparu devant *chevreuils.*

Œil — yeux. A côté de *yeux,* forme très difficile à expliquer, on a créé le pluriel analogique *œils* qui s'emploie dans quelques mots composés où il est pris au sens figuré et ordinairement suivi d'un nom d'être animé: *des œils-de-bœuf* (sorte de lucarnes), *des œils-de-bouc* (sorte de coquillage), *des œils-de-chat* (corindon nacré), *des œils-d'or* (poisson), *des œils du jour* (papillon), *des œils-de-verre* (espèce de fauvette), *des œils-blancs* (espèce de fauvette), *des œils-peints* (oiseau du Mexique). Partout ailleurs on se sert de *yeux: Les yeux de la tête, les yeux du fromage, les yeux de la soupe, les yeux du pain, les yeux de la pomme de terre, tailler à deux yeux,* etc., etc.

Dans les patois on a souvent généralisé l'une des deux formes; dans le patois de Bourberain, *èj* sert et pour le singulier et pour le pluriel (*Revue des patois gallo-romans,* III, 89); au centre de la France, on dit au contraire *mon yeu* (Jaubert, *Glossaire du Centre,* II, 413).

8) *Échange entre -eul et -euil.*

321. A cause de la concordance du pluriel des mots en *-eul* avec celui des mots en *-euil,* il y a eu parfois confusion au singulier, de sorte que *-eul* a été remplacé par *-euil.* On a dit par exemple *filleuil* (Tabourot), *ligneuil* (Lanoue), *tilleuil* (Furetière), mais ces formes n'ont pas persisté. Dans deux mots, *-euil* a définitivement remplacé *-eul.*

Chevreul. Le doublet victorieux *chevreuil* est déjà dans Rabelais (IV, chap. 59), et Lanoue l'admet à rimer avec les mots en *-euil.* Pourtant Cotgrave (1611) et Oudin (1633) ne connaissent que *chevreul;* à la fin du siècle, *chevreuil* l'a emporté: c'est la seule forme que connaisse Richelet (1680).

Écur(i)eul (voir § 318). La forme moderne *écureuil* n'apparaît qu'au XVIIe siècle; elle est reconnue par Ménage (1672). Richelet cite et *écureuil* et *écurieu,* tout en donnant la préférence à la première forme, la seule qu'admette l'Académie.

Linceul. Le doublet *linceuil* se montre déjà au XVIe siècle; Tabourot et Lanoue donnent les deux formes et elles persistent jusqu'à nos jours où la prononciation mouillée tend à

prévaloir; cependant l'orthographe officielle n'admet que *linceul.* A. de Musset (*Premières poésies*, p. 233) fait rimer *seuil* et *linceul;* comp. *glaïeul: linceul* (V. Hugo, *Ballades,* n° 4).

9) Mots en -ol.

322. Les mots en *-ol* faisaient autrefois au pluriel **-oux** *(-ous): sol — sous.* Cet état de choses a été troublé par l'analogie:

1° On a refait le singulier sur le pluriel, d'où une nouvelle forme en **-ou**: *sou* pour *sol.*

2° On a, plus rarement, refait le pluriel sur le singulier, d'où une nouvelle forme en **-ols**: *rossignols* pour *rossignoux.*

3° Dans quelques mots on a conservé jusqu'à nos jours l'ancienne forme en *-ol* à côté de la forme analogique en *-ou: fol — fou, col — cou.* Chacun des doublets a reçu sa fonction spéciale.

323. OL—OUX. Voici quelques remarques de détail sur les différents mots appartenant à ce groupe:

Chol (caulem) — *choux.* Le singulier a été refait de très bonne heure; *chol* est supplanté par *chou* dès le XVe siècle. Le dernier exemple de l'ancien singulier que donne Littré est tiré du *Livre du roy Modus.*

Col (collum) — *cous.* Le singulier refait *cou* se trouve déjà dans Froissart. Au XVIe siècle, on hésite entre *col* et *cou*, mais cette dernière forme finit par l'emporter, et *col* ne s'emploie plus qu'en poésie, et surtout quand le mot suivant commence par une voyelle: Son *col* était penché (La Fontaine, *Psyché).* De nos jours, *col* se dit encore au sens propre, mais seulement en poésie: Le *col* toujours courbé (Musset, *Premières poésies,* p. 267), et par euphonie, pour éviter un hiatus ou une consonance désagréable. Littré et le *Dictionnaire général* citent comme exemples: *un col apoplectique, un col court;* Littré ajoute pourtant que l'usage s'en perd de plus en plus. Dans un roman tout récent j'ai trouvé *col* employé devant un mot commençant par une consonne: Elle admire encore les bêtes hardies, dont le *col* frémit sous la main des cavaliers (J. Bois, *Une nouvelle douleur,* Paris, 1900, p. 45).

A cause de sa forte ressemblance avec le primitif latin, l'ancien singulier est aussi retenu comme terme savant et technique. Ménage remarque: »Il y a pourtant certaines façons de parler où l'on prononce *col:* comme en celles-cy: *Le col de la vessie; Le col de la matrice.* On dit encore *Le col de pertus;* qui est un passage du Roussillon dans la Catalogne. Mais *col* en cet endroit ne vient pas de *collum,* mais de *collis.*« Cet emploi de *col* s'est maintenu jusqu'à nos jours, où l'on dit: *le col de la vessie, le col du fémur, le col du Simplon, un col de bouteille, un col de chemise.* Pour *col* on a créé le nouveau pluriel *cols,* et de cette manière l'ancien *col* — *cous* a donné naissance à deux mots nouveaux: *col* — *cols,* et *cou* — *cous.* Ajoutons que *col* s'est aussi conservé dans les composés *hausse-col* (I, § 529), au pluriel *hausse-cols,* et *licol* (doublet de *licou*), au pluriel *licous.*

Fol (follem) — *fous.* On trouve au XIVe siècle la forme *foul,* avant-coureur de *fou;* au XVIe siècle, l'emploi de *fol* est restreint au seul cas où le mot suivant commençait par une voyelle. Pelletier remarque: »Nous disons quelquefois *fol* ... quand il s'ansuit une voyèle«. Henri Estienne regrette cette prépondérance de la nouvelle forme; on trouve dans ses Hypomneses l'observation suivante: »Nam hæc pronuntiatio *fou, cou, mou,* planè est ex abusu, pro *fol, col, mol:* quamvis non solùm vulgus, sed multi etiam qui è vulgo non sunt, altera illa pronuntiatione utantur, vel potiùs abutantur«. De nos jours, *fol* ne s'emploie que devant un substantif commençant par une voyelle; aux XVIe et XVIIe siècles *fol* s'employait devant un mot quelconque commençant par une voyelle. Témoin le dicton, attribué à François Ier: Souvent femme varie, Bien *fol* est qui s'y fie; on remplacerait maintenant *fol* par *fou.* En voici quelques autres exemples: Je dois bien moins en prendre [des lois] et d'un *fol* et d'un fils (Rotrou, *Venceslas,* I, sc. 5). Un *fol* allait criant (La Fontaine, *Fables,* IX, 8). Bossuet a créé le pluriel *fols:* O, le saint inutile! diront les *fols* amateurs du siècle *(Deuxième Panégyrique de St. François de Paule).* Littré observe: »Il est certain que *les fous amateurs* ne serait pas aussi bien dit«.

Mol (mollem) — *mous.* L'ancien singulier *mol* s'emploie encore au XVIe siècle, mais les grammairiens observent qu'on prononce généralement *mou.* En parlant des mots en *-ol* qui

se prononcent autrement qu'ils ne s'écrivent, Pelletier ajoute: »Nous n'oserions lés écrire autremant, tant pour garder l'étimologie que par ce que les féminins de téz nons sont an *ole*«. Tabourot (1587) et Lanoue (1596) admettent à la rime et les formes en *-ol,* et les formes en *-ou.* Corneille se sert encore de *mol,* même devant une consonne: Ce *mol* consentement (*Horace,* v. 970). Un prince faible, envieux, *mol,* stupide (*Attila,* v. 217). Dès le XVIIe siècle, l'emploi de *mol* s'est restreint de plus en plus; de nos jours, il ne se trouve, selon les grammairiens, que devant un substantif qui commence par une voyelle: *Un mol abandon, un mol édredon* (mais, *un homme mou au travail*). Les deux exemples sont à rayer, ils appartiennent exclusivement au style soutenu; ce sont des fossiles que les grammairiens se transmettent pieusement sans examen. Dans une lettre à M. J. Storm, M. Paul Passy écrit: »Je crois qu'on dit toujours *un édredon mou.* Quant à *mol abandon,* cela ne se dit pas, ni *abandon mou* non plus; c'est la phrase même qui est littéraire«. On peut en tirer la conclusion que la forme *mol* ne vit plus dans la langue parlée de nos jours, bien qu'elle s'emploie, mais rarement, dans la langue écrite: Le *mol* affaissement des roses épanouies (J. Normand, Contes à Madame, p. 20). Finissons en citant un exemple d'un pluriel refait *mols:* Adieu *molz* liz, adieu piteux regards (E. Deschamps, *Œuvres complètes,* IV, 309); peut-être n'avons-nous là qu'une orthographe analogique. Pourtant la même forme a été employée par H. Lavedan dans un roman récent: La tête lâchée dans les *mols* oreillers (*Sire,* p. 102).

Sol (solidum) — *sous.* L'ancien singulier est encore admis dans la Grammaire de Cauchie (1586) où on lit: »Licet *fol* et *fou* efferre, ut *sol* et *sou*«. La graphie *sol* persiste jusque dans le XVIIe siècle, mais les grammairiens remarquent que »*l* se prononce *u*«. C'est probablement pour donner à son parler une teinte d'archaïsme que Roulette répond à son interlocuteur: Pas un *sol* (H. Lavedan, *Sire,* p. 89). La forme analogique *sou* se rencontre dès la fin du XVe siècle.

324. OL—OLS. Le pluriel en *-ols* s'emploie:

1° Dans un petit nombre de mots anciens; à ceux que nous avons cités au paragraphe précédent *(cols, fols, mols),* il faut ajouter:

Rossignol (*l u s c i n i o l u m) — *rossignols.* La forme *rossignous* ne se trouve pas après le XIVe siècle.

Vol (subst. verbal tiré de *voler*) — *vols.* La forme avec *l* a été géneralisée de bonne heure à cause de l'influence du verbe *voler.* Dès le XVIe siècle, on trouve, à côté de *vol,* la forme *vou,* due à l'analogie de *fol* — *fou, mol* — *mou.* Le Gaygnard (1585) remarque que *vol* se prononce *vou* »parmi les gens«; la règle ainsi formulée est sans doute trop générale. Regnier (1705) fait des restrictions: »Vol, dans quelque signification que ce soit, retient la prononciation et l'orthographe de l'*l* finale si ce n'est qu'en termes de fauconnerie on dit qu'un oiseau a fait *un beau vou,* et qu'on dit pareillement *le vou pour la pie*«. La même observation se trouve encore dans Antonini (1753).

2⁰ Dans les mots d'emprunt: *bols, espagnols, mogols, parasols, sols, viols, vitriols,* etc.

10) Mots en -ouil.

325. Les mots en *-ouil* se terminaient autrefois au pluriel en **-oux**: *genouil* — *genoux.* Cependant l'analogie a de bonne heure troublé cet état de choses, en créant une nouvelle forme ou pour le singulier ou pour le pluriel:

1⁰ Le pluriel a été refait sur le singulier, d'où une nouvelle forme en **-ouils**: *fenouil* — *fenouils.*

2⁰ Le singulier a été refait sur le pluriel, d'où une nouvelle forme en **-ou**: *genou* — *genoux.*

326. Voici quelques remarques de détail sur les mots qui appartiennent à ce groupe:

Fenouil (f e n u c u l u m). Le pluriel de ce mot est d'un emploi assez rare; il est donc naturel qu'on ait généralisé la forme du singulier en créant *fenouils.* Je n'ai jamais rencontré *fenoux,* et il n'a probablement jamais existé; en parlant de *garbouil, fenouil, gazouil,* Lanoue (1596) remarque: »A peine reçoivent-ilz seulement le plurier; quand il adviendra, ilz auront le régulier«. Quant au singulier, on trouve au XVIIe siècle, à côté de *fenouil,* la forme *fenou,* due à l'analogie de *genouil* — *genou, verrouil* — *verrou.* Encore De la Touche (1710) donne *fenouil* — *fenou,* mais il ajoute que la dernière forme n'était pas »du bel usage«.

Genouil (*genuculum) — *genou.* Dans ce mot, le singulier a été refait sur le pluriel, à cause de l'emploi très fréquent de cette forme, et *genouil* a fini par disparaître devant *genou.* On hésite au XVIIe siècle entre ces deux formes; la plupart des grammairiens s'accordent à dire qu'il faut écrire *genouil* et prononcer *genou.* L'ancien singulier se trouve encore dans la deuxième édition du *Dictionnaire* de l'Académie (1718), mais avec cette observation: »On escrit ordinairement *genou,* et il se prononce toujours *genou*«. De nos jours, *genouil* ne se rencontre que dans les patois; l'abbé Delacorde signale cette forme dans son *Dictionnaire du patois du pays de Bray* (Paris, 1852).

Pouil (*peduculum) — *poux.* L'ancien singulier se maintient orthographiquement jusqu'au milieu du XVIIe siècle, il se trouve encore dans Chifflet (1659), mais depuis le *Thrésor* de Nicot (1606) tout le monde est d'accord qu'il faut prononcer *pou.* L'ancien singulier se retrouve dans plusieurs patois modernes; ainsi, en lorrain on dit *peuil* (*Romania,* VI, 244). Au XVIe siècle, on trouve le pluriel refait *pouils* dans Montaigne: Les *pouils* sont suffisants pour faire vacquer la dictature (éd. Didot, de 1802, vol. II, p. 171). Dans la grande édition par Pierre Coste (Paris, 1725), *pouils* est remplacé par *poux* (vol. II, p. 152).

Verrouil (verruculum) — *verroux.* L'ancien singulier disparaît au XVIIe siècle. Oudin et Chifflet attestent que, tout en écrivant *verrouil,* on prononce *verrou.* Richelet (1680) ne donne que cette dernière forme.

III. MOTS COMPOSÉS.

327. Les noms composés qui s'écrivent en un seul mot, sans trait d'union, sont regardés comme des mots simples et suivent la règle commune: *Des aubépines, des béjaunes, des bonbons, des bonheurs, des bonjours, des bonsoirs, des betteraves, des malemorts, des malerages, des malheurs, des piverts, des plafonds, des raiforts, des vinaigres, des sauvegardes,* etc. *Des entresols, des passeports, des pourboires, des pourparlers,* etc., etc.

Remarque. Nous trouvons des parallèles curieux dans les autres langues romanes; comp. en ital.: *i biancospini, i francobolli, i camposanti, i mezzo-*

giorni, etc., et en esp. *los montepios, los padrenuestros, los sordomudos, los aguardientes*, etc.

328. Font exception à cette règle les mots suivants:

Bonhomme — *bonshommes*. M. R. de Gourmont remarque: »La tendance populaire va vers le pluriel régulier; les enfants disent *des bonhommes« (Le problème du style*, p. 229).

Gentilhomme — *gentilshommes*. Pour le féminin correspondant *gentil femme*, qui s'employait jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, on trouve au pluriel *gentilz-femmes (gentilles femmes)* et *gentifemmes* (Bon. Des Périers, Nouvelles, n° 128); comp. *gentil-dones* (H. Estienne, Deux dialogues, I, 243).

Madame — *mesdames*. On trouve aussi *madames:* Je crains qu'il ne vienne *des madames* (Sévigné, 17 mai 1680). Si dans le monde on s'était avisé de ne donner les titres de Madame et de Mademoiselle qu'au mérite de l'esprit et du cœur, ah! qu'il y aurait *des Madames* et *des Mademoiselles* qui ne seraient que des Manons et des Cathos (Marivaux, *Marianne*, 7[e] partie). Aussi toutes *les madames* de Corcieux et tous les Crucé (Bourget, *Complications sentimentales*, p. 7—6). Donnay a écrit un roman intitulé *Chères madames*. Ainsi, le pluriel *madames* ne peut s'employer que par ironie et comme citation de la formule dont on se sert pour interpeller une dame.

Mademoiselle — *mesdemoiselles*. Un exemple du pluriel *mademoiselles* est cité plus haut à l'article *Madame*.

Monseigneur — *messeigneurs;* on trouve aussi *nosseigneurs*, dont on se servait principalement dans les requêtes présentées au conseil du roi, aux cours du parlement, et autres cours souveraines: *Au roi et à nosseigneurs de son conseil*. On dit aussi *monseigneurs* au pluriel quand on n'adresse pas la parole aux grands personnages et qu'on veut seulement marquer leur dignité: *Les simples monseigneurs* (La Fontaine, *Courtisane amoureuse*).

Monsieur — *messieurs*. On trouve aussi, familièrement, des *monsieurs:* Lorsque leurs femmes sont avec *les biaux Monsieux* (Éc. d. femmes, II, sc. 3). Ceux qui le servont sont *des Monsieux* eux-mesmes (Dom Juan, II, sc. 1). Tous les plus gros *monsieurs* me parlaient chapeau bas (Racine, *Les Plaideurs*, I, sc. 1).

Remarque. Dans plusieurs cas la fusion des deux mots juxtaposés remonte au moyen âge; dans d'autres, elle est plus récente. On trouve au XIV[e] siècle

malefaçons (voir Godefroy), à côté de *males semaines;* le traducteur de Henri de Mondeville hésite entre *toutes voies* et *toutevoies;* dans »L'amant rendu cordelier« (v. 1818) on lit *bel'antes* pour *belles antes,* etc. L'imprécation *maldehe(t)* a de bonne heure été prise comme un mot unique, et on ne donne d'ordinaire le signe du pluriel qu'à la terminaison: *maldehes* pour *mals dehes* (Romania, XVIII, 470). Pour les formes modernes *bonheurs, bonjours*, on trouve au XVI[e] siècle encore *bons heurs* (Brantôme, Recueil des dames, discours IV) et *bons jours* (Rabelais, III, chap. 3). Rappelons aussi le pluriel curieux *biens-faiz* dans les Miracles de Notre Dame (n° XVI, v. 945).

329. Dans les noms composés dont les différentes parties sont jointes par un trait d'union, le signe du pluriel ne s'ajoute qu'aux substantifs et aux adjectifs; tout autre mot (adverbe, préposition et verbe) reste invariable. On mettra donc au pluriel les deux parties du mot, si ce sont deux substantifs appositionnels ou un substantif accompagné d'un adjectif.

Remarque. Dans les dérivés de mots composés, la première partie est invariable: *Des courte-pointiers, des franc-maçonneries, des haute-lissiers, des terre-neuviers, des saint-simoniens, des arc-boutés,* etc. Comp. § 334, Cas isolés.

330. Substantif + substantif. Exemples: *Les câbles-chaînes, les cafés-concerts, les chats-tigres, les chefs-lieux, les choux-fleurs, les choux-raves, les compères-loriots, les épines-vinettes, les filles-mères, les fourmis-lions, les huissiers-priseurs, les jardiniers-fleuristes, les lauriers-roses, les lieutenants-colonels, les loups-garous, les martins-pêcheurs, des poêliers-fumistes, les sabres-baïonnettes, des voitures-lits,* etc., etc. Rappelons aussi *quartier-maître* (c. à d. maître de quartier, formé à l'imitation de l'all. Quartiermeister), au pluriel *quartiers-maîtres,* quoique *quartier-maîtres* fût plus correct.

Cas isolés. Quelques mots font difficulté. **Porc-épic** (cf. I, § 529): l'Académie ne se prononce pas sur le pluriel de ce mot. A. Paré écrivait *porcs-espics.* Littré propose *porc-épics,* en ajoutant qu'il vaut mieux considérer ce mot comme un tout, et mettre l'accord à la dernière partie. **Reine-claude:** l'Académie donne comme pluriel *reines-claude;* Littré propose soit le pluriel de Génin: *des reine-claude,* soit celui de Pautex: *des reines-claudes.*

331. Il se peut que les deux substantifs ne soient pas coordonnés; l'un d'eux peut dépendre de l'autre; en ce cas, on ne met au pluriel que le substantif régissant.

1⁰ Le rapport de dépendance entre les deux noms n'est pas exprimé. Ce reste de la syntaxe du moyen âge se trouve dans les mots suivants: *Fête-Dieu, Hôtel-Dieu, bain-marie, blanc-madame, trou-madame.* On écrit au pluriel: *Fêtes-Dieu, Hôtels-Dieu, bains-marie, blancs-madame, trous-madame.* Le mot dépendant peut aussi précéder comme dans *terre-noix* (c. à d. noix de terre), et *chèvre-pied* (imité de capripes); au pluriel, *des terre-noix, des chèvre-pieds.* Rappelons aussi un certain nombre de composés modernes qui peuvent s'expliquer par l'ellipse d'une préposition: *des abris-vent, des cartes-correspondance* (employé dans la Suisse romande), *des cravates-dentelle, des livrets-police, des portraits-carte, des timbres-poste, des timbres-quittance, des trains-poste.* Sur *quartier-maître,* voir § 330.

2⁰ Le rapport de dépendance entre les deux noms est exprimé par une préposition. Exemples: *les aides-de-camp, les arcs-en-ciel, les becs-de-cane, les chefs-d'œuvre, les dents-de-cheval, les eaux-de-vie, les mains-d'œuvre, les monts-de-piété, les œils-de-perdrix, les œils-de-vache, les oreilles-de-chat, les pieds-d'alouette, les pieds-de-mouche, les poux-de-soie,* etc., etc.

Cas isolés. Ce n'est qu'exceptionnellement que le substantif dépendant est mis au pluriel. Dans »Dupont et Durand«, A. de Musset écrit *culs-de-lampes* pour le faire rimer avec *marchand d'estampes* (*Poésies nouvelles.* Paris 1867. P. 141). Le sévère Malherbe écrit: Tous ces *chefs d'œuvres* antiques (*Œuvres complètes,* I, p. 94), sans doute à cause des exigences de la prosodie (comp. I, § 125). Du reste, Vaugelas remarque qu'on écrivait *des chefs-d'œuvres* aussi de son temps. Rappelons que dans quelques mots le substantif dépendant est toujours au pluriel: *un char-à-bancs — des chars-à-bancs.*

Remarque. Quelques mots sont laissés invariables: *des coq-à-l'âne, des pied-à-terre, des tête-à-tête, des vol-au-vent.* Rappelons que Regnard écrit *coq-à-l'ânes* (Le Distrait, IV, sc. 7) pour le faire rimer avec *profanes.* Lanoue écrit *fidarchals;* l'orthographe actuelle est *fils d'archal.*

332. Substantif + adjectif. Exemples: *Les aigues-marines, les amours-propres, les arcs-boutants, les becs-fins, les bouts-rimés, les carêmes-prenants, les cerfs-volants, les châteaux-forts, les chats-huants, les coffres-forts, les cous-rouges, les culs-blancs, les courtes-pointes, les eaux-fortes, les épuises-volantes, les esprits-forts, les états-majors, les fers-blancs, les gorges-blanches, les loups-cerviers,*

les loups-marins, les œils-blancs, les oreilles-blanches, les orties-grièches, les pies-grièches, les pieds-plats, les revenants-bons, les têtes-plates, etc., etc.

Cas isolés. On laisse invariable le substantif dans *patte-pelus* (La Fontaine, *Fables*, IX, 14) et *patte-pelues;* Rabelais écrivait *pates pelues* (livre IV, prol.). Rappelons aussi que Victor Hugo (Légende des Siècles) et Paul de Musset *(Biographie d'A. de Musset)* écrivent *des guet-apens;* l'orthographe ordinaire est *des guets-apens*. Sur *chevau-léger — chevau-légers*, voir § 363, Rem.

333. Adjectif + substantif. Exemples: *Les basses-cours, les basses-tailles, les beaux-arts, les beaux-pères, les beaux-esprits, les belles-lettres, les belles-mères, les belles-sœurs, les blancs-becs, les blancs-seings, les bons-chrétiens, les chauves-souris, les doubles-aubiers, les doubles-bécassines, les dures-peaux, les extrêmes-onctions, les francs-alleux, les francs-archers, les francs-maçons, les grands-pères, les libres-penseurs, les longues-vues, les mortes-saisons, les petits-fours, les petits-maîtres, les petits-neveux, les petites-nièces, les plats-bords, les plates-bandes, les rouges-gorges, les sages-femmes*, etc., etc.

Cas isolés. On laisse invariable l'adjectif dans *les grand-mères, les grand'tantes* (comp. d'un côté *les prud'hommes*, de l'autre *les grands-pères*). Pour *blanc-seing*, on hésite entre *des blancs-seings* et *des blanc-seings*, orthographe préférée par Littré. *Sauf-conduit* fait au pluriel *sauf-conduits*. Sur *demi-dieu, nu-pieds*, etc., voir la Syntaxe.

Remarque. A. Darmesteter observe: »*Rouge-gorge, rouge-aile, rouge-queue*, étant devenus de véritables mots simples, comme le prouve le changement de genre, le pluriel correct devrait être: *les rougegorges, les rougeailes, les rougequeues*«.

334. Adjectif + adjectif. Les mots composés de deux adjectifs suivent la règle générale: *Un sourd-muet — des sourds-muets. Les derniers-nés, les premiers-nés, les clairs-obscurs, les touts-puissants, des hommes ivres-morts, des fruits aigres-doux, des douces-amères, des toutes-bonnes, des toutes-saines*, etc.

Cas isolés. Le premier adjectif est laissé sans changement dans les dérivés: *grand-ducal*, tiré de *grand-duc*, fait au pluriel *grand-ducaux (grand-ducales)*. Il en est de même s'il fait fonction d'adverbe: *des blanc-poudrés* (des gens poudrés à blanc),

des chênes clair-semés, des pages court-vêtus, des chevaux court-jointés, long-jointés, court-montés; des nouveau-nés, etc. La règle n'est pas toujours strictement observée, et on constate parfois des hésitations. Ainsi *franc-comtois,* tiré de *Franche-Comté,* fait au pluriel *francs-comtois,* et Musset a écrit *les nouveaux-nés* (Confessions, p. 294).

335. Verbe + régime. Les mots composés avec un verbe et son régime sont variables *(un couvre-lit — des couvre-lits)* ou invariables *(un abat-jour — des abat-jour);* dans beaucoup de cas, l'emploi du signe du pluriel est facultatif *(un casse-noisette — des casse-noisette* ou *des casse-noisettes);* il est donc difficile de donner des règles précises.

336. Mots invariables.

1° Le substantif dépendant est toujours au singulier. Exemples: *Des abat-faim, des abat-jour, des abat-vent, des accroche-cœur, des branle-queue, des brèche-dent, des brise-cou, des brûle-gueule, des brûle-tout, des cache-nuque, des chasse-bondieu, des chasse-ennui, des chasse-marée, des chasse-rage, des coupe-faim, des coupe-gorge, des coupe-paille, des coupe-pâte, des couvre-feu, des crève-cœur, des emporte-pièce, des ferme-bourse, des gagne-pain, des gagne-petit, des garde-crotte, des garde-manger, des garde-vue, des mange-tout, des passe-appareil, des passe-rosée, des passe-soie, des perce-neige, des perce-terre, des pèse-lait, des porte-crosse, des porte-feu, des porte-malheur, des porte-monnaie, des porte-respect, des porte-vent, des prie-Dieu, des serre-tête, des trompe-l'œil, des tire-bourre, des tire-feu, des tire-fou, des tire-moelle*, etc.

2° Le substantif dépendant est toujours au pluriel. Exemples: *un coupe-cors, un croque-abeilles, un gobe-mouches, un porte-allumettes, un porte-clefs, un porte-étriers, un porte-haillons, un porte-lettres,* etc.

Remarque. Dans quelques cas, l'addition du *s* amène une nouvelle signification: *un porte-montre,* coussinet sur lequel on suspend une montre, *un porte-montres,* armoire vitrée où l'horloger expose ses montres; *un porte-cigare,* un fume-cigare, *un porte-cigares,* étui à cigares.

337. Mots variables. Le substantif dépendant varie au pluriel. Exemples: *Un bouche-trou — des bouche-trous; un boute-*

selle — des boute-selles; un chasse-diable — des chasse-diables; un coupe-bourgeon — des coupe-bourgeons; un coupe-bourse — des coupe-bourses; un coupe-jarret — des coupe-jarrets; un coupe-queue — des coupe-queues; un couvre-chef — des couvre-chefs, etc. Pour les exemples suivants la forme du pluriel sera seule citée: *des couvre-faces, des couvre-gibernes, des couvre-lits, des couvre-lumières, des couvre-plats, des couvre-shakos, des crève-chiens, des crève-vessies, des croque-lardons, des croque-notes, des croque-morts, des croque-noisettes, des cure-dents, des cure-oreilles, des cure-môles, des cure-pieds, des gagne-deniers, des garde-fous, des garde-robes, des lave-mains, des passe-balles, des passe-canaux, des passe-chevaux, des passe-cordes, des passe-cordons, des passe-droits, des passe-pieds, des passe-volants, des perce-bourdons, des perce-chaussées, des perce-crânes, des perce-feuilles, des perce-langues, des perce-lettres, des perce-meules, des perce-murailles, des perce-oreilles, des perce-pierres, des perce-roches, des perce-rondes, des porte-becs, des porte-originaux, des prête-noms, des rince-bouches, des tire-balles, des tire-bottes, des tire-bouchons, des tire-boutons, des tire-clous, des tire-dents, des tire-lignes, des tire-sous,* etc.

338. Variation facultative au pluriel. Littré donne comme pluriel de *arrache-sonde, des arrache-sonde* et *des arrache-sondes,* parce que l'on peut expliquer le pluriel par: outils pour arracher la sonde, ou pour arracher les sondes. Darmesteter observe justement: »Comme cette explication est aussi bonne pour le singulier que pour le pluriel, la logique dans la théorie de Littré exige quatre formes: *un arrache-sonde* ou *arrache-sondes, des arrache-sondes* ou *arrache-sonde*«. Voici maintenant quelques autres exemples de mots composés, où le substantif dépendant peut varier ou non: *Des brise-glace(s), des brûle-queue(s), des cache-cou(s), des casse-cou(s), des casse-motte(s), des casse-noisette(s), des casse-pierre(s), des casse-pot(s), des casse-tête(s), des chasse-bosse(s), des chasse-coquin(s), des chasse-mouche(s), des chasse-punaise(s), des essuie-main(s), des garde-bonnet(s), des garde-boutique(s), des garde-cendre(s), des garde-chaîne(s), des garde-chasse(s), des garde-filet(s), des garde-main(s), des garde-malade(s), des garde-manche(s), des garde-meuble(s), des garde-nappe(s), des garde-port(s), des grippe-fromage(s), des grippe-sou(s), des passe-perle(s), des passe-pierre(s),*

des passe-poil(s), des pèse-acide(s), des pèse-esprit(s), des pèse-sel(s), des pèse-vin(s), des pince-balle(s), des pince-lisière(s), des pince-maille(s), des porte-affiche(s), des porte-aigle(s), des porte-aiguille(s), des porte-amarre(s), des porte-arquebuse(s), des porte-assiette(s), des porte-baïonnette(s), des porte-balle(s), des porte-bougie(s), des porte-chandelier(s), des porte-drapeau(x), des porte-enseigne(s), des porte-épée(s), des porte-fer(s), des porte-flambeau(x), des porte-maillot(s), des porte-pierre(s), des porte-plume(s), etc.

Remarque. Dans les noms composés avec le mot *garde,* on a essayé de distinguer deux groupes différents: ceux où *garde* désigne une personne, et ceux où il désigne une chose. Dans les premiers, *garde* est pris dans le sens de *gardien* et consideré comme un substantif susceptible de prendre la marque du pluriel: *des gardes-chasse, des gardes-marine, des gardes-côte.* Dans les seconds, *garde* est un verbe et signifie 'qui garde', 'qui garantit', et en sa qualité de verbe il ne prend pas la marque du pluriel: *des garde-feu, des garde-manger, des garde-fous, des garde-robes.* Cette distinction n'est guère fondée en raison: dans les deux cas, *garde* est un verbe et doit toujours rester invariable. L'Académie demande pourtant *un garde-côte — des gardes-côtes,* et *un garde-note — des gardes-notes.* Quant au régime de *garde,* on peut dans la plupart des cas mettre le singulier ou le pluriel.

339. Adverbe (ou préposition) + substantif. Dans ces mots, le substantif seul se met au pluriel. Exemples: *Une arrière-boutique — des arrière-boutiques; des arrière-gardes, des arrière-saisons, des avant-coureurs, des avant-gardes, des contre-coups, des contre-ordres, des contre-poisons, des contre-ruses, des entr'actes, des entre-colonnes, des sans-culottes, des sous-baux, des sous-lieutenants, des sous-poutres, des sous-préfets, des sous-sols. Des ex-généraux, des vice-rois, des vice-amiraux, des quasi-délits, des non-valeurs,* etc. Dans quelques mots, l'adverbe suit le substantif: *des basses-contre, des hautes-contre.*

Cas isolés. Il y a hésitation sur le pluriel de *après-dîner, après-souper, après-midi.*

340. Restent **toujours invariables:**

1° Les mots composés, soit avec deux verbes, soit avec un verbe et son complément, adverbial ou autre. Exemples: *des chante-pleure, des passe-passe, des laissez-passer, des réveille-matin, des passe-partout; des pince-sans-rire, des meurt-de-faim, des chasse-avant, des gagne-petit,* etc. Rappelons aussi *les ouï-dire, les on-dit, les bien-être éphémères* (Bourget, L'Étape, p. 67), etc.

2° Les mots composés étrangers: *Les auto-da-fé, les ex-voto, les fac-similé, les in-quarto, les in-octavo, les in-folio,* etc.; il y a pourtant des auteurs qui écrivent *des in-folios, des post-scriptums,* etc. On écrit toujours *des pique-niques.*

Cas isolés. Littré remarque: »Buffon écrit *des orang-outangs;* suivant l'étymologie, il faudrait écrire: *des orangs-outang,* puisque cela signifie les hommes de la forêt; mais le mieux est de le traiter comme un mot français, et d'écrire *des orang-outans.*« Comp. § 357.

IV. NOMS DE PERSONNES.

341. Il y a beaucoup d'hésitations sur le pluriel des noms propres de personnes. Les règles des grammairiens modernes sont souvent contradictoires, et l'usage des auteurs est très flottant. On trouve par exemple *des Don Quichotte, des Don Quichottes* (l'Académie), *des Dons Quichottes* (Littré). Il serait pourtant si simple d'adopter les deux règles proposées par Ayer: »Les noms de personnes, tant qu'ils restent noms propres, sont invariables au pluriel et s'écrivent avec une majuscule initiale: *Les Corneille sont rares.* Quand les noms propres sont devenus de vrais noms communs, ils sont traités comme les autres noms communs et s'écrivent avec une minuscule initiale: *Des harpagons, des tartufes*«. Cependant, le développement paraît vouloir suivre un tout autre chemin.

342. Les noms propres de personnes désignant des **familles entières** peuvent prendre la marque du pluriel ou rester invariables.

1° Un petit nombre de noms de familles historiques et illustres (royales ou princières, surtout de l'antiquité) prennent la marque du pluriel: *Les Pharaons, les Ptolémées, les Gracques, les Horaces, les Césars, les Sévères, les Constantins, les Antonins, les Tarquins, les Capets, les Bourbons, les Guises, les Condés, les Stuarts;* le *s* s'ajoute même à des pluriels primitifs: *les Strozzis, les Médicis.* Comp. § 354, Rem.

2° En dehors de ces cas consacrés par la tradition, on écrit: *Les Buonaparte, les Mirabeau, les Marillac, les Châtillon, les Grammont, les Clairmont,* etc. Surtout les noms d'une allure trop étrangère ne prennent pas de *s;* on écrit *les Hohenzollern,*

les Habsbourg, les Borgia, les Sforza, les Lara, les Wasa, les Leczinsky, les Visconti, les Pozzi, les Pallavicini, etc. C'est sans doute pour se conformer aux exigences de la rime que V.Hugo écrit:

C'est un enfant des Scandinaves,
C'est Gustave, fils des *Gustaves.*
(*Odes,* III, nº 5.)

3º Dans beaucoup de cas il y a hésitation: *Les Guise(s), les Montfort(s), les Montmorency(s), les Tudor(s), les Plantagenet(s), les Romanof(s),* etc.

4º Les noms de famille vulgaires ou bourgeois restent toujours invariables: *Les Baudy, les Rattier, les Barbeau, les Dupont,* etc.

Remarque. Autrefois l'addition de *s* était générale dans tous les cas. Racine écrit ainsi: *Les portraits des Dandins* (Plaideurs, I, sc. 5). Cette règle était simple et claire et excluait tout doute; avec la règle moderne on ne sait jamais à quel degré d'illustration elle doit commencer. On n'a pas encore, que je sache, répondu à la question de Darmesteter, s'il faut écrire *les deux Carnots* ou *les deux Carnot.*

343. Les noms propres de personnes désignant non pas des familles toutes entières, mais seulement des **individus** qui ont porté le même nom, ne prennent pas de *s* au pluriel: *Les deux Corneille étaient frères. Les deux Orloff. Les deux Scipion.* Pourtant les exceptions ne sont pas rares. H. Martin écrit *les trois Maries,* et Laveau remarque: »Je dirais les deux *Pierres* dans une famille où il y aurait deux hommes de ce nom« (Difficultés de la langue française, p. 27). En effet, la règle est absurde. Pourquoi d'un côté: *Les Corneilles étaient de race bourgeoise,* et d'un autre: *Les deux Corneille étaient frères*? A. Darmesteter a bien raison de demander: »A partir de quel nombre d'individus doit-on mettre le pluriel?«

Remarque. Pour faire une rime à l'œil, Piron écrit, dans son épigramme à Voltaire, *Corneilles* pour *Corneille:*

Vous l'insultez. En trois ou quatre veilles,
Sujets ratés par l'aîné des *Corneilles,*
Sujets remplis par le fier Crébillon,
Il refond tout ....

344. Les noms propres de personnes employés par antonomase pour désigner l'espèce, **le type,** prennent la marque du pluriel ou sont invariables.

1° Un petit nombre de noms traditionnels prennent la marque du pluriel. Exemples: *Les Platons,* c. à d. les grands philosophes. *Les Césars,* c. à d. les grands capitaines. *Les Cicérons,* c. à d. les grands orateurs. *Ces avocats sont les Cicérons de leur pays. Les Corneilles sont rares sur notre Parnasse. Vous, Caïns fugitifs, où trouverez-vous lieu* (A. d'Aubigné, Jugement). *On en veut aux Trilbys* (V. Hugo, Ballades, n° 4). *Les Èves nouvelles. Il n'était pas possible qu'il y eût beaucoup d'Hélènes sur la terre* (J. Bois, Une nouvelle douleur, p. 288). *Il n'y a plus de Rolands, parce qu'il n'y a plus de Charlemagnes* (Jusserand, Histoire litt. du peuple anglais, I, 458). On écrit de même: *les Céladons, les Mécènes, les Virgiles, les Rolands furieux, des Tartufes,* etc.

2° En dehors de ces cas, on les laisse ordinairement invariables. Exemples: *Des Nemrod, des Artaban, des Lovelace, des Werther, des Rosine,* etc., etc. *La vieille colère des Samson contre les Dalila* (J. Bois, Une nouvelle douleur, p. 324). Pourtant on trouve aussi *des Mozarts, des Raphaëls, des Molières,* etc.

3° Pour les noms propres composés l'usage est très flottant. Th. Gautier écrit: *Les avoués ne sont pas des lord Byron* (Histoire de l'art dramatique, II, 327), et autre part, dans le même ouvrage: *Il y a de par le monde une foule de petits lords Byrons* (III, 131). On hésite également entre *les don Juan* et *les dons Juans.*

345. Les noms propres de personnes employés par emphase et précédés de l'article au pluriel quoiqu'on n'ait en vue qu'**un seul individu,** sont ordinairement invariables: *Les Corneille, les Racine, les Molière, les Rousseau* sont la gloire des lettres françaises. *Les Turenne, les Condé* ont illustré les armes de leur pays. On mettait le pluriel au XVII[e] siècle (cf. ci-dessus § 342, Rem.); Racine écrit: *Comparables aux Eschyles, aux Sophocles, aux Euripides, dont la fameuse Athènes ne s'honore pas moins que des Thémistocles, des Périclès, des Alcibiades qui vivoient en même temps.*

346. Les noms propres de personnes employés par métonymie pour désigner des **ouvrages produits** par les personnes en question sont ordinairement laissés invariables: *Ses murs sont couverts de Raphaël, de Titien, de Poussin, de Corot. Deux Rembrandt de la plus grande beauté. Les pâles Boucher* (Baudelaire). *Les Courbet du Louvre. J'ai acheté deux La Fontaine. Il plaçait tout, journaux, revues, livres de science, romans, et les Buffon illustrés et les Crimes célèbres* (Fr. Sarcey).

Remarque. La forme variable du pluriel se trouve aussi, mais rarement: *J'ai vu deux Raphaëls et deux Titiens au musée. Il a acheté deux Cicérons in-folio.* On hésite entre *les Elzévir* et *les Elzévirs.*

347. Les noms propres de personnes désignant des œuvres d'art dénommés d'après les personnes représentées prennent ordinairement la marque du pluriel: *On admire là des Hercules, des Jupiters, des Minerves* (c. à d. des statues d'Hercule, de Jupiter, de Minerve). *Vous trouverez des Èves et des Adams, des Saint-Sébastiens, des Massacres d'Innocents, des Horatius Coclès, qui ressemblent à des écorchés vivants et grotesques* (Taine). Il en est de même des noms de monnaies: *Des Philippes d'or.*

V. NOMS GÉOGRAPHIQUES.

348. Les noms propres de pays et de villes ne prennent ordinairement pas de *s* au pluriel: *Les deux Fribourg. Aux États-Unis il y a 5 Baltimore, 12 Boston, 16 Buffalo,* etc. *A tout le moins, il y aura deux Universités, celle de l'État et celle de l'Église, et conséquemment deux France* (Jules Simon). *Deux Rome sont mises en présence par l'auteur de l'Énéide, celle d'Auguste et celle de ses fabuleux ancêtres* (Patin). *Les îles Sandwich, les îles Chatam,* etc. Pourtant, la marque du pluriel est parfois ajoutée: *Nos pauvres colonies, nos Frances d'outre-mer, sont administrées comme des pays conquis. Il y a deux Algéries, l'une civile, l'autre arabe et militaire.* On trouve également: *les deux Pergames.*

349. Le pluriel de certains noms de pays s'explique par le fait de l'ancienne division politique ou administrative de ces pays en provinces, en districts ou en états gardant sous un

chef commun leur indépendance respective, de sorte qu'on dit à peu près *les Espagnes,* comme on dit *les Pays-Bas* (C. M. Robert). En voici quelques exemples: *Les Abruzzes, les Algarves, les Amériques, les Barbades, les Calabres, les deux Carolines, les deux Castilles, les Espagnes, les Flandres, les Florides, les Gaules, les Géorgies, les Guyanes, les Indes, les Marches, les Romagnes, les Russies, les deux Siciles;* on trouve aussi dans le parler vulgaire *les Afriques.* La plupart de ces pluriels ont un peu vieilli, et on se sert ordinairement de la forme du singulier. *Les Asturies* et *les Grisons* n'ont pas de singulier.

Remarque. *Flandres* s'emploie abusivement au singulier. Vaugelas (*Remarques,* I, p. 19) et Ménage (*Observations,* p. 317) ont depuis longtemps rejeté *la Flandres* (au lieu de *la Flandre*) comme un barbarisme, mais on lit encore dans Michaud: *La conquête de la Flandres hollandaise.*

VI. MOTS ÉTRANGERS.

350. On forme ordinairement le pluriel des mots d'emprunt en ajoutant un *s* à la forme du singulier; on écrit ainsi: *Accessits, adagios, albums, alibis, alinéas, allégros, alléluias, altos, andantes, avisos, autodafés, bénédicités, bravos, concertos, déficits, duos, dioramas, Eddas, folios, géraniums, imprésarios, impromptus, jurys, mazurkas, maximums, minimums, mémentos, muséums, opéras, oratorios, panoramas, pensums, pianos, polkas, quidams, quiproquos, quolibets, rajahs, razzias, récépissés, rectos, sagas, solos, spécimens, ténors, trios, villas, viragos, visas, vivats,* etc.

351. Beaucoup des mots cités étaient autrefois invariables, et ce n'est que peu à peu que le pluriel régulier en *s* l'a emporté. Ménage remarque: »Nous avons dans nostre Langue plusieurs noms qui sont indéclinables: je veux dire, qui ont le plurier semblable au singulier. Nous disons, par exemple, *un opera, & deux opera; &* non pas *deux operas*« (*Observations,* p. 286). Au XVIII[e] siècle, Rousseau écrit *des opéra,* mais d'Alembert préfère *des opéras.* Cette dernière forme est reconnue par l'Académie en 1835. Prenons un autre exemple. Ménage proteste contre *impromptus.* Après avoir remarqué que cette forme se trouve dans Sarrazin et le père Bouhours, il ajoute:

»Après l'autorité de ces deux célèbres Ecrivains, je ne doute point qu'on ne puisse dire *des Impromptus.* Je dis pourtant toujours *des Impromptu;* & je voy que plusieurs personnes qui parlent bien parlent de la sorte«. L'Académie n'admet *impromptus* qu'en 1878. On a également hésité sur le pluriel de *album, adagio, alléluia, bénédicité, exéat, mémento, villa,* etc.

352. Un petit nombre de mots sont encore laissés sans changement au pluriel. On écrit généralement: *Des amen, des ave, des comma, des confiteor, des contralto, des credo, des crescendo, des criterium, des errata, des ex-voto, des fac-similé, des forum, des intérim, des pater, des post-scriptum, des quatuor, des rasta, des requiem, des stabat, des Te Deum, des véto, des osteria* (J. Bois, Une nouvelle douleur, p. 349), etc.

Désormais beaucoup de ces noms pourront suivre la règle générale; selon l'Arrêté ministériel du 26 février 1901, il faut donner le signe du pluriel aux noms empruntés aux autres langues »lorsqu'ils sont tout à fait entrés dans la langue française: *des exéats,* comme *des déficits*«.

353. Il est curieux d'observer que pour quelques mots étrangers, on n'a pas eu recours à un pluriel de formation française: on a adopté le pluriel étranger. Ce phénomène s'observe surtout dans des mots empruntés à l'italien, à l'anglais et au latin.

354. Mots italiens. Quelques mots masculins ont conservé leur pluriel primitif en *-i*; la terminaison féminine en *-e* est très rare:

Bravo (assassin) — *bravi.* Pour l'interjection *bravo,* le Dictionnaire général remarque: »Quelques-uns disent, selon la syntaxe italienne, *brava* quand il s'agit d'une femme; *bravi,* de plusieurs hommes; *brave,* de plusieurs femmes, et au superlatif *bravissimo, bravissima, bravissimi, bravissime*«.

Carbonaro — carbonari.

Cicerone — ciceroni. Ce pluriel est plutôt rare: *Et des ciceroni pour tes entremetteurs* (Musset, Premières poésies, p. 217). *Je t'épargnerai les guides, les ciceroni et toute la vermine familière du touriste* (O. Feuillet, Scènes et comédies. Paris, 1870.

P. 22). L'Académie écrit *des cicerone;* la forme usuelle est *des cicerones.*

Condottiere — condottieri.

Contralto — contralti. Ce pluriel a été employé par Th. Gautier (Histoire de l'art dramatique en France, VI, 56). Selon Littré, il faut dire au pluriel *des contralto* ou *des contraltes.*

Dilettante — dilettanti. Th. Gautier hésite entre le pluriel italien (*loc. cit.*, VI, 148) et *dilettantes* (*ib.*, V, 207).

Lazarone — lazaroni. Pour éviter un hiatus, A. de Musset a écrit *lazaronis: Sur les lazaronis étendus au soleil* (Premières poésies, p. 194). On trouve ailleurs chez le même poète la forme ordinaire: *Oreiller des lazaroni Où sont nés le macaroni Et la musique* (Poésies nouvelles, p. 256).

Libretto — libretti. Littré cite aussi le pluriel *librettos.*

Quintetto — quintetti. Ce mot est maintenant remplacé par *quintette.*

Prima donna — prime donne. Ce pluriel est indiqué par Littré, et A. Darmesteter l'emploie: *Les prime donne*, trouvant ce féminin trop simple (Cours de grammaire historique, II, 66).

Solo — soli. Le pluriel ordinaire est *solos;* l'Académie écrivait avant 1878 *des solo.*

Soprano — soprani. Castil-Blaze écrit *soprane — sopranes.*

Remarque. Dans plusieurs cas, on a laissé de côté la forme du singulier, en adoptant seulement celle du pluriel. Exemples: *Concetti* (it. concetto — concetti), *lazzi* (ital. lazzo — lazzi), *macaroni* (ital. macherone — macheroni). Conformément à l'étymologie, ils ne s'employaient à l'origine qu'au pluriel: *des concetti, des lazzi, des macaroni,* mais à mesure que le besoin d'un singulier s'est fait sentir, on a commencé à dire *un concetti, un lazzi, un macaroni*, et ce passage au singulier a provoqué un nouveau pluriel en *-s.* On continue à écrire *des concetti;* mais *des macaronis* a été sanctionné par l'Académie, qui pourtant repousse *des lazzis.* C'est également un pluriel italien qui se cache dans *colis,* écrit autrefois *coli* (< colli de collo); voir § 365.

355. Mots latins. Quelques neutres ont conservé leur pluriel latin: *maximum — maxima, minimum — minima;* encore faut-il remarquer que les formes en *-a* appartiennent au langage scientifique, tandis que dans le langage ordinaire on dit *des maximums, des minimums.* Pour le mot d'adoption récente *sanatorium,* nous avons trouvé alternativement *des sanatoria* et *des sanatoriums.*

Remarque. On a adopté les deux pluriels neutres agenda, errata qui ont passé au singulier: *un agenda, un errata.* A propos de ce dernier mot Littré a fait l'observation suivante: »L'Académie remarque que quelques personnes disent *erratum* quand il n'y a qu'une seule faute: Cette faute donnera lieu à un *erratum.* Mais la plupart des grammairiens s'accordent pour dire que vouloir ici suivre le latin est pédantesque, et que, *errata* ayant pris en français le sens de liste de fautes, peu importait qu'il y eût plusieurs fautes ou une seule.« Au pluriel on écrit généralement *des agendas,* mais *des errata.*

356. Mots anglais. On a gardé le pluriel anglais dans:

1° Plusieurs mots en **-man**; nous avons trouvé dans la littérature moderne les pluriels suivants: *Aldermen, cabmen, clergymen, clubmen* (J. Bois, Une nouvelle douleur, p. 115, 116), *gentlemen, policemen* (Jusserand, Histoire littéraire du peuple anglais, I, 539), *sportsmen.*

2° Plusieurs mots en **-y**: *Baby — babies, dandy — dandies, gipsy — gipsies, lady — ladies.*

3° Quelques mots isolés tels que *miss — misses* (voir Littré, Supplément, sous *flirter*).

357. Il arrive parfois qu'on n'emprunte que le pluriel des mots étrangers. Aux exemples déjà cités (§§ 354, Rem., 355, Rem.) ajoutons *uléma* qui vient de l'arabe ulemâ, pluriel de alim (docte). A propos de ce mot, Littré observe qu'il ne faut pas dire un *uléma,* et critique l'Académie qui écrit *des ulémas.* Mais les grammairiens ont beau critiquer, le mécanisme grammatical va toujours son chemin, et le pluriel étranger, une fois adopté en français, passe ordinairement au singulier. En effet, pourquoi protester contre *un uléma,* quand on accepte *un agenda, un errata*? Et pourquoi se refuser à *des ulémas,* quand on reconnaît *des agendas*? Il est curieux d'observer comment ces pluriels doubles réussissent toujours à irriter les grammairiens; ils sont pourtant tout à fait inoffensifs (surtout quand il s'agit de mots arabes dont très peu connaissent la forme correcte). A propos d'un autre pluriel, également incriminé, *des Touaregs,* M. Remy de Gourmont remarque: »On sait que des savants innocents nous voudraient imposer, sous prétexte de linguistique africaine: *un Targui, des Touareg.* Ce sont les frères de ceux qui crient *brava* à une femme et *bravo* à un homme, au théâtre. Pédantisme de cabinet, pédantisme de salon« (*Le problème du style,* p. 227).

VII. MOTS INVARIABLES.

358. Par suite de l'emploi de *s*, *x*, *z* comme signes de pluriel (§ 282 ss.), les mots qui se terminent par ces consonnes au singulier, sont invariables au pluriel: *Le fils — les fils; le bras — les bras; le temps — les temps; la noix — les noix; le nez — les nez.*

359. Sont également invariables:

1° Les mots et locutions qui ne sont employés qu'accidentellement comme substantifs. Exemples: *Plusieurs peu* font un beaucoup. *Les qu'en dira-t-on* inquiètent peu le sage. *Les ondit. Les oui. Les non. Plusieurs un. Des solo. Des mi,* etc. *Les si, les car, les pourquoi* sont la porte Par où la noise entre dans l'univers (La Fontaine). *Trois un* de suite.

2° Les titres des revues, des journaux et des livres. Exemples: Voici plusieurs *Revue britannique* qui vous intéresseront. Je vous rends les *Journal des Débats* que vous m'avez prêtés. Envoyez-moi *deux Télémaque.* On écrira toujours *des Vie de Jésus,* dit M. Renan, et on les lira toujours avec empressement.

VIII. RAPPORT ENTRE LE SINGULIER ET LE PLURIEL.

360. Beaucoup de grammaires enseignent qu'on forme généralement le pluriel en ajoutant un *s* au singulier. Cette règle, dont la valeur pratique est incontestable, est inexacte au point de vue historique; il faut dire qu'ordinairement les nombres français viennent des nombres latins correspondants: le pluriel français *murs* remonte directement au pluriel latin muros, comme le singulier *mur* remonte à murum; par conséquent, *murs* n'est pas formé du singulier *mur* par l'addition de *s*. Pourtant, dans beaucoup de cas la langue présente et des pluriels tirés directement des singuliers correspondants (§ 361) et des singuliers refaits sur le pluriel (§ 362).

361. Pluriel tiré du singulier. Ce phénomène s'observe dans:

1° Tous les pluriels dont le *s* n'est pas étymologique. Ainsi, tandis que *murs* remonte à muros, *landaus* représente historiquement le singulier *landau* (emprunté de l'all. Landau) + *s*. Ce groupe comprend surtout les mots d'emprunt et les mots de formation française. Exemples: *Pédants, patriotes, califes, casques, cravaches, landaus, antivivisectionnistes, antivaccinistes*, etc., etc. Un tout petit nombre de mots étrangers ont conservé leur pluriel primitif: *un libretto — des libretti;* voir § 353 ss. Sur les neutres pluriels latins, voir § 263.

2° Les pluriels reformés. *Bals, cruels, conseils, tilleuls, chefs, grecs*, qui ont remplacé *baus, crueux, conseux, tilleux, ches, gres*, représentent historiquement *bal* + *s*, *cruel* + *s*, *conseil* + *s*, *tilleul* + *s*, *chef* + *s*, *grec* + *s*.

362. Singulier tiré du pluriel par la soustraction de la marque du pluriel. Ce phénomène s'observe dans les singuliers refaits tels que *beau, cou, genou, animau* (§ 299), *bailli, clé*, qui ont remplacé *bel, col, ǵenouil, animal, baillif, clef*, et représentent *beaux* ÷ *x*, *cous* ÷ *s*, *genoux* ÷ *x*, *animaux* ÷ *x*, *baillis* ÷ *s*, *cles* ÷ *s*.

363. Il faut encore rappeler tous les mots qui, de par leur signification, sont originairement du pluriel, et auxquels le mécanisme grammatical a fini par créer un singulier. En voici quelques exemples:

Les cent-suisses — un cent-suisse.

Des faits divers — un fait divers.

Les gens d'armes — un gendarme; de ce singulier on a tiré un nouveau pluriel: *gendarmes.*

Les gens de lettres — un gendelettres (voir p. ex. Mélusine, VI, 244).

Les sept pseaumes — un sesseaume. H. Estienne remarque: »Je sçay bien qu'il y avoit des hommes si ignorans que non seulement ils ne sçavoient s'il faloit dire *C'est une terre de permission*, ou *C'est une terre de promission*, mais au lieu de dire *Un pseaume de David* disoyent *Un sesseaume de David:* pource qu'ils oyoyent ordinairement parler des *Sept pseaumes*, au lieu dequoy (comme l'oreille de chacun se sçait bien accommoder à son ignorance) ils entendoyent *Sesseaumes* (Deux

dialogues du nouveau langage françois italianizé, p. p. Ristelhuber, II, 135).

Les quinze-vingts — *un quinze-vingt* (un aveugle). Comp. § 490.

Les Seize (de Paris; les chefs des seize quartiers de la ville au temps de la Ligue) — *un seize.*

La (fête de) Toussaints — *la Toussaint.*

Remarque. Les mots composés qui renferment une synecdoque ou une métonymie gardent ordinairement le signe du pluriel: *un huit-ressorts, un trois-mâts, un trois-pieds, un trois-ponts, un trois-quarts, un quatre-coins, un six-doigts, un mille-pieds, un 1500 francs* (soldat de 1500 francs). On écrit pourtant: *une mille-feuille, un mille-graine, un mille-point.* L'explication de *chevau-léger* est douteuse; probablement ce singulier curieux est tiré directement du pluriel *chevaux-légers* (l'orthographe actuelle *chevau-légers* est fautive). On trouve au XVIe siècle le singulier étymologiquement plus correct *cheval-léger;* mais il change de forme au XVIIe. Ménage observe: «Quoiqu'on dise *un cheval,* & non pas *un chevau,* il faut dire, Il est *chevau-leger,* & non pas, Il est *cheval-léger.* L'Usage le veut ainsi. L'Ordonnance de Blois a usé pourtant du mot de *cheval-leger.* Ne pourra aucun estre Gendarme, qu'il n'ait esté Archer ou Cheval-leger un an continuel. C'est en l'article 289« (*Observations,* p. 220).

364. La fonction du *s* comme marque du pluriel a eu pour conséquence que cette lettre a été regardée comme élément formel ou flexionnel dans quelques mots, où elle faisait partie du radical, et qu'on l'a écartée du singulier. Voici quelques exemples de ce curieux mécanisme grammatical:

esp. **andaluz** 〉 *andalou;* on trouve *andalous* au XVIIIe siècle.

all. **Bars** 〉 *bar;* le Dict. gén. donne aussi *bars.*

vfr. **berz** 〉 *ber;* le Dict. gén. donne aussi *bers.*

vfr. **bruz** 〉 *bru;* ce singulier existe dès le XVIe siècle.

débris 〉 *débri;* ce singulier a été employé à la rime par Lamartine:

> Et les peuples poussant un cri
> Comme un avide essaim d'esclaves
> Dont on a brisé les entraves,
> Se sauvent avec un *débri.*
>
> (*Harmonies,* IV, 14).

gars 〉 *gar;* ce singulier a été employé par J. Le Roux dans son Dictionnaire comique.

all. **Mastochs** 〉 *mastoc.*

all. **Urochs** 〉 *uroch.* Cette forme tronquée a été employée par

Chateaubriand (Martyrs, chap. VII) et H. Taine (Hist. de la litt. angl., I, 17). La forme ordinaire est *aurochs.*

Remarque. Cette formation d'un nouveau singulier par la soustraction d'une prétendue terminaison de pluriel est un phénomène curieux d'analogie qui se retrouve dans d'autres langues. Rappelons pour l'anglais *cherry* (fr. *cerise*), *marquee* (fr. *marquise*), *pea* (lat. pisum), au lieu de *cherris*, *marquees* et *pease* (conservé dans *peasblossom, pease-porridge*), et la forme vulgaire *shay* au lieu de *chaise* (fr. *chaise*); on trouve aussi *a Chinee, a Portuguee, a Maltee*, pour *a Chinese, a Portuguese, a Maltese.*

365. Quelques mots, qui présentent indûment au singulier un *s* final, sont des pluriels primitifs passés au singulier. Ce sont ou des mots français ou des mots d'emprunt. Exemples:

Un **alcarazas** ‹ esp. alcarrazas, pluriel de alcarraza.

Un **appas** tiré de *des appas,* ancien pluriel normal de *appast* (voir p. ex. Régnier, Macette, v. 82). On avait aussi un pluriel refait *appasts,* d'où *appâts.*

Un **colis,** tiré de *des colis.* L'Académie donne en 1735 *coli* au singulier, mais supprime cette forme en 1878. *Colis* est un double pluriel venant de l'it. colli; comp. § 354, Rem.

Un **escampativos** ‹ gasc. escampativos, pluriel de escampativo, escapade.

Un **lilas** (pour *lila* ou *lilac*), tiré de *des lilas,* qui est pour *lilacs;* le mot est emprunté de l'esp. lilac.

Un **lis** (pour *lil*), tiré de *des fleurs de lis* (voir § 280).

Un **mérinos** ‹ esp. merinos, pluriel de merino.

Un **palmarès** ‹ lat. palmares, pluriel de palmaris, qui a mérité les palmes, les prix.

Un **recors,** tiré de *des recors,* ancien pluriel de *record.*

Un **relais,** tiré de *des relais* (subst. verbal de *relayer;* comp. *délayer — délai*).

Un **rets,** tiré de *des rets* (voir § 280).

Un **ségrais,** tiré de *des ségrais* (pluriel de *segrai* › secretum).

Remarque. Quelques mots isolés présentent au singulier un *s* parasite: *Remous* (emprunté du prov. moderne remou), *salmis* (pour *salmi*, abréviation de *salmigondis*). Dans tous les autres mots qui se terminent au singulier par un *s,* cette consonne appartient au radical: *vers* (versum), *tiers* (tertium), *ours* (ursum), ou bien est l'ancienne marque flexionnelle du nominatif (§ 279).

IX. LA LANGUE PARLÉE ET LES PATOIS.

366. Toutes les règles précédentes ont uniquement trait à la langue écrite, et ne sont pas valables pour la langue parlée. Dans la plupart des cas, la langue écrite possède une forme particulière pour le pluriel: *Le petit chat — les petits chats, la belle maison — les belles maisons, le nouveau journal — les nouveaux journaux,* etc., et ce n'est qu'un petit nombre de mots qui restent invariables (§§ 358—359). La langue parlée, au contraire, ne connaît ordinairement qu'une seule forme pour les deux nombres; il n'y a aucune différence entre *(un) petit chat* et *(deux) petits chats, (une) belle maison* et *(deux) belles maisons* (comp. § 368), le *s* du pluriel s'étant amuï. Rappelons pourtant que cette consonne se prononce encore devant une voyelle: *les beaux arts* [leboza:r], *les langues étrangères* [lelɑ̃gzetrɑ̃ʒɛ:r], etc.; pour les détails, voir *Manuel phonétique,* § 164.

367. L'amuïssement du *s* était autrefois suivi d'un allongement de la voyelle précédente (I, § 130, 1, Rem.); on disait *un lac* [lak], *des lacs* [la:k]. Meigret pose en règle générale que »toutes terminezons plurieres tant dès noms substantifs, q'adiectifs, qe participes, qe pronoms, fèttes èn voyèlle, excèpté l'e bref, ont la voyèlle de la derniere syllabe longe: comme *lac, lâcs: hanap, hanâps: bonèt, bonês: sqif, sqîfs: coq, côcs: but, bûs*«. Lanoue attribue »l'accent long« aux pluriels des mots terminés au singulier par une consonne qui peut être syncopée devant l'*s, ac; ap (dras); ec; ep; ef (chés,* de *chef* et dérivés, *clés, fiés); ic (bazilis, aspis); if (baillis, apprentis, substantis, craintis, restis, mestis); il* mouillé *(conis, fenis, chenis, peris, baris, outis, gentis),* »excepté *sourcis,* qui rime à *is* bref; *»euf«* excepté *veuf,* qui ne se peut proferer sans l'*f,* pourtant quand on s'en seruira il faudra accommoder ses compagnons à sa pronontiation«. Cette différence quantitative entre le singulier et le pluriel existe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. L'Anonyme de 1654 dit que »dans tous les mots en *c, l, f, r,* l's au plurier sert comme de marque et d'accent, pour faire alonger la voyelle de leurs dernières syllabes plurieres, comme en ces mots *bâcs, bêcs, pîcs, sûcs, chêfs, vîfs, chârs, côrs, dûrs*«. Rappelons enfin que Durand (1748) remarque: »Tous les pluriers

sont longs universellement, dans les noms, dans les verbes, dans les articles, en un mot, dans toute expression qui en est susceptible .... Vous savez aussi bien que moi qu'il y a de la différence entre *lĕ Roĭ* et *lēs Roīs, lĕ dŭc* et *lēs dūcs, lĕ rŏc* et *lēs rōcs;* on ne prononce pas l'*s*, il est vrai, mais on la fait sentir par un petit allongement sans affectation«. De nos jours, les patois seuls ont conservé une différence quantitative entre le singulier et le pluriel.

368. La langue parlée ne possède une forme spéciale pour le pluriel que dans les cas peu nombreux, où l'on conserve des traces des changements phonétiques occasionnés autrefois par l'addition du *s*. L'amuïssement de la consonne finale ne joue plus aucun rôle (voir § 287); restent donc seulement ceux des mots en *l*, dont on n'a pas reformé le pluriel. Ce sont

1⁰ Un certain nombre de mots en *-al:* [ʃəval] — [ʃəvo], [ʒurnal] — [ʒurno], [arsənal] — [arsəno], etc.; voir pour les détails, § 292.

2⁰ Quelques mots en *-ail:* [travaj] — [travo], [kɔraj] — [kɔro], [baj] — [bo], etc.; voir pour les détails, § 302.

3⁰ Les trois substantifs [ajœl] — [ajø], [sjɛl] — [sjø], [œj] — [jø], qui sont aussi invariables (voir §§ 308, 318).

369. L'effacement de la distinction entre le singulier et le pluriel a eu lieu aussi en plusieurs patois. L'abbé Rabiet remarque dans son Étude sur le patois de Bourberain: »La marque du pluriel [des substantifs] a à peu près complètement disparu. Les alternances françaises *al* — *aux, ail* — *aux,* etc., comme caractéristiques du nombre n'existent pas dans notre patois ... Les formes *èy, vèj* servent à la fois pour le singulier et le pluriel: *œil* — *yeux; vieil, vieux* — *vieille, vieilles.* Quant à l'*s*, qui paraît en français dans l'orthographe et qui sonne encore comme liaison devant un mot commençant par une voyelle, il n'y en a plus trace, au moins après les substantifs, les adjectifs et les pronoms personnels sujets. C'est donc uniquement par la forme de l'article ou par le nombre du verbe qu'on peut être renseigné sur le nombre du substantif«. Il ajoute plus loin: »La distinction du nombre a disparu complètement dans les adjectifs comme dans les substantifs.

On n'entend jamais sonner d'*s* à la finale de l'adjectif devant un substantif commençant par une voyelle. Seulement devant un mot commençant par une voyelle on se sert de la forme la plus pleine, laquelle est identique à la forme du féminin: [vlɛ de pœt uzja:] *(voilà de laids oiseaux);* — [le bɛl efa:r] *(les belles affaires);* — [de ptitj ɑ̃fɑ̃] *(des petits enfants);* — [le zɑ̃titj ɑ̃fɑ̃] *(les gentils enfants);* — [de vɛj ɔ̃m] *(des vieux hommes, des hommes âgés)* (Revue des patois gallo-romans, III, 88, 90). Le même état de choses se rencontre dans les patois lorrains. M. Lucien Adam écrit: »C'est une règle absolue, dans nos patois, que le nom ne subit aucune modification en passant du nombre singulier au nombre pluriel. Ainsi, l'on dit *so chwâ* (son cheval), *ses chwâs* (ses chevaux); *lo général, les générals, le merchau* (le maréchal), *les merchaus* (les maréchaux). Melle Houberdon indique expressément que, dans le dialecte du Tholy, l'*s* finale ne sonne point sur la voyelle initiale du mot qui suit« (Les patois lorrains, Nancy et Paris. 1881. P. 103). Mais, si le mot ne subit aucune modification au pluriel, pourquoi alors écrire un *s* final? On voit quelle est la puissance de la langue littéraire, et la difficulté qu'éprouve même un philologue à admettre le fait qu'il a constaté lui-même, à savoir que les noms n'ont pas de pluriel.

370. D'un autre côté, il y a plusieurs patois qui distinguent encore le pluriel du singulier. Nous avons déjà parlé de l'échange des finales *-el* et *-eaux,* abandonné dans la langue littéraire actuelle et conservé en Calvados (§ 311). C'est aussi dans les patois de ce pays que *r* est devenu le représentatif du pluriel d'un certain nombre de mots; cette formation s'explique par l'amuïssement du *r* final, et la réduction de *rs* final à *r*; au lieu de *voleur* — *voleurs,* on dit *voleu* — *voleur;* puis, ce *r* s'adjoint par analogie à tels autres mots où il n'a rien d'étymologique. A Fontenay-le-Marmion on dit non seulement *bateu* — *bateur, raboureu* (laboureur) — *raboureur, voleu* — *voleur, nè* (noir) — *ner, sè* (soir) — *ser,* mais aussi *kota* (côté) — *kotèr, fosa* (fossé) — *fosèr, pava* (pavé) — *pavèr.* A La Hague on dit *glayeu* — *glayeur, ye* (œil) — *yer,* à la Trinité (Ile de Jersey), *jnou* (genou) — *jnour, ye* (œil) — *yer, plesi* — *plesir,* etc.

CHAPITRE IV.

LE MASCULIN ET LE FÉMININ.

A. DISTINCTION DES GENRES.

371. La distinction des deux genres a ordinairement lieu dans les **noms propres,** en tant qu'ils sont personnels: *Henri — Henriette,* etc.; dans les **noms communs** désignant des êtres vivants: *neveu — nièce, loup — louve,* etc.; dans les **adjectifs:** *bon — bonne, doux — douce, fort — forte,* etc. La distinction se fait de plusieurs manières différentes:

1⁰ On emploie pour le féminin un tout autre mot que pour le masculin: *homme — femme.* Voir § 391.

2⁰ On emploie le même mot en différenciant seulement la finale ou en ajoutant (parfois en ôtant) un suffixe: *cousin — cousine, renard — renarde, jumeau — jumelle, hôte — hôtesse, Josèphe — Joséphine, canard — cane,* etc. Dans quelques mots la différence entre les deux formes est plus marquée: *neveu — nièce, roi — reine.* Voir §§ 392—432.

3⁰ On emploie le même mot sans changement de forme, et le genre s'exprime par le déterminant: *un élève — une élève, son concierge — sa concierge, un éléphant mâle — un éléphant femelle,* etc. Voir §§ 433—440.

372. Noms propres. Beaucoup de **noms de baptême** ont une forme spéciale au féminin: *Adolphe — Adolphine, André — Andrée, Antoine — Antoinette, Charlot — Charlotte, Émile — Émilie, Eugène — Eugénie, Gabriel — Gabrielle, Henri — Henriette, Jean — Jeanne, Jules — Julie, Louis — Louise, Mar-*

tin — *Marline, Napoléon* — *Napoléone, Paulin* — *Pauline, Simon* — *Simonne,* etc.

Remarque. Dans quelques cas, la même forme est commune aux deux genres: *Camille, Marie.* Mais le plus souvent, le nom de baptème est exclusivement masculin: *Alexis, Alfred, Arthur, Gaston*, ou exclusivement féminin: *Anne, Élise, Emma, Marguerite.*

373. Les **noms de famille** ne changent pas de genre; on dit *Monsieur Jean Legrand* et *Madame Jeanne Legrand, Monsieur Adolphe Bernadotte* et *Madame Adolphine Bernadotte.* Ainsi les noms propres s'immobilisent, soit sous une forme masculine, soit sous une forme féminine, dès qu'ils deviennent communs à tous les membres d'une famille. Autrefois le nom familial pouvait varier de genre, et il le fait encore dans plusieurs patois. Citons à ce sujet quelques observations intéressantes de M. Robert Mowat: »Il est aussi dans les usages populaires d'une foule de localités de désigner une femme, mariée ou veuve, par le nom familial de son mari avec la désinence féminine, en le faisant précéder de l'article *la.* Le cas se présente souvent dans les livres de la Taille de Paris, pour 1292 et pour 1313. Le procès récent d'Aix nous apprend que l'une des accusées, la veuve *Fanny Lambert,* était dite *la Lamberte.* On comprend d'après cela comment tant de noms de famille ont la désinence féminine, et reproduisent soit un nom personnel (prénom) de femme, soit un nom familial féminisé; ce sont en général des »métronymiques«, qui indiquent que leur premier auteur connu était un enfant illégitime, n'ayant d'autre nom à transmettre à sa race que celui de sa mère; exemples: *Barbe, Nicole, Luce, Blanche, Jeanne, Susane, Bernadotte, Lassimonne (= la Simonne), Lamartine (= la Martine), Lablanche, Ladoucette, Larousse,* etc., etc.«. (MSLP., I, 178). Ajoutons un exemple tiré des »Scènes populaires« de Henri Monnier: J'vous ons-t'y dit qu'la femme à défunt père Thibaud, *la Thibaude,* alle s'aviont remariée (II, 60). Dans »l'Esprit des Campagnes«, Madame Germain s'appelle *la Germaine* (ib., II, 153).

Remarque. Henri Lavedan a plaisamment créé une forme féminine du nom de *Bourget.* Dans «Le nouveau jeu« (p. 288), la Comtesse de Soperani, ci-devant madame Costard, écrit: J'aurais débuté par .... des impressions de voyages, où j'aurais fait ma petite *Bourgette,* tout en restant moi».

374. Noms communs. Les noms communs désignant des **êtres humains** ou des **animaux** d'une classe supérieure, ont généralement une forme spéciale pour chaque genre: *Homme — femme, oncle — tante, neveu — nièce, cousin — cousine, duc — duchesse, comte — comtesse, ami — amie, ouvrier — ouvrière. Taureau — vache, loup — louve, renard — renarde,* etc.

375. Dans tous les mots cités la distinction des genres sert à marquer le sexe naturel. Il est rare que l'accord entre le genre logique et le genre grammatical fasse défaut; rappelons pourtant les faits suivants, qui seront traités plus en détail dans la Syntaxe:

1° Certains noms sont du masculin et ne s'appliquent qu'à des femmes: *laideron, souillon, tendron.*

2° D'autres noms sont du féminin et ne s'appliquent qu'à des hommes: *estafette, recrue, sentinelle, vigie.*

3° Certains noms masculins désignant des états ou des professions, autrefois propres aux hommes, s'appliquent indifféremment aux deux sexes: *écrivain, médecin, professeur,* etc.; pour les détails, voir § 435 ss.

4° Certains noms féminins, qui originairement ne désignaient pas des personnes, s'appliquent indifféremment aux deux sexes: *caution, connaissance, dupe, pratique, victime,* etc.

Remarque. Certains noms féminins désignant des états propres aux femmes, n'ont pas de masculin: *modiste, lavandière, nourrice.*

376. La distinction des genres servant à marquer le sexe naturel, est par cette raison inapplicable quand il s'agit d'**objets inanimés.** La langue vulgaire en présente bien quelques exemples, mais ils sont tout à fait isolés et s'expliquent le plus naturellement comme des créations artificielles et burlesques. Nisard a tiré des »Poissardiana« (1756) la forme *portraisse* employé dans une vieille chanson pour *portrait* (≠ *épais épaisse)* en parlant d'une femme: *L'amour dont vous êtes la vraie portraisse* (De quelques parisianismes populaires, p. 180). Rappelons aussi que La Chaussée a dit *amadoue* pour *amadou:* Enfin je te revois, beau briquet de ma flamme, *Douce et chère amadoue,* étoupe de mon âme (Rapatr., sc. 7).

Doublets. Quelques substantifs désignant des objets présentent deux formes d'un genre différent. On trouve au moyen

âge par ex.: *un ail* — *une aille, un fust* — *une fuste, un ëur* — *une ëure, un seuil* — *une seuile; une espine* — *un espin, une fourche* — *un fourc, une olive* — *un olif,* etc. Citons pour la langue moderne *grain* — *graine, ravin* — *ravine, cerveau* — *cervelle, javeau* — *javelle, tonneau* — *tonnelle,* etc. Ajoutons que *sonnette* a parfois été employé, plaisamment, comme une forme féminine de *sonnet:* »Et vous qui êtes cause de leur folie, sottes billevesées, pernicieux amusements des esprits oisifs, romans, vers, chansons, *sonnets et sonnettes,* puissiez-vous être à tous les diables!« (Molière, *Précieuses ridicules,* sc. 17). La même plaisanterie est attribuée par Tallemant des Réaux (*Historiettes,* I, 294) à Malherbe, et nous la retrouvons aussi dans *le Berger extravagant* de Sorel.

B. RAPPORT HISTORIQUE ENTRE LA FORME MASCULINE ET LA FORME FÉMININE.

377. Très souvent les deux formes remontent au latin: *homme* (hominem) — *femme* (femina), *empereur* (imperatorem) — vfr. *empererriz* (imperatricem), *abbé* (abbatem) — *abbesse* (abbatissa), *jumeau* (gemellum) — *jumelle* (gemella), *époux* (sponsum) — *épouse* (sponsa), *ami* (amicum) — *amie* (amica), *bon* (bonum) — *bonne* (bona), *sec* (siccum) — *sèche* (sicca), etc. Mais, dans beaucoup de cas, le rapport historique entre les deux formes est tout autre, et l'une des formes est une création purement française.

Remarque. Parfois les deux formes s'influencent phonétiquement. Le féminin *nièce* doit sa diphtongue (I, § 164) à l'influence du nominatif masculin *nies* (§ 260). De l'autre côté, l'ancien masculin *leu* (I, § 182) a été remplacé par *loup,* sous l'influence de *louve.* Rappelons aussi *frais* — *fraîche* (orthographe moderne pour *fres* — *fresche*), où le féminin seul est étymologique; on avait dans le plus vieux français *freis* — *fresche,* mais le féminin a réagi sur le masculin; la forme moderne correcte serait *frois.*

I. SUBSTANTIFS.

378. Dans les substantifs biformes, le masculin aussi bien que le féminin peut être analogique. A côté de leo, le latin classique avait le féminin lea (ou leæna); de ces formes,

le français ne possède que le masculin: leonem > *lion;* pour le féminin, on a créé deux formes non étymologiques, *lionne* (§ 402) et *lionnesse* (§ 403). De l'autre côté, des deux formes viduus et vidua, la dernière seule s'est continuée en français: vidua > *veuve;* le masculin *veuf* est une création analogique postérieure (§ 380). Parfois les rapports entre les deux formes sont très compliqués; ainsi le féminin *daine* ne remonte pas au classique dama, qui aurait donné *daime;* il a été tiré du masculin *daim* (autrefois écrit *dain*) sur le modèle de *vain* — *vaine,* et ce masculin vient de la forme vulgaire *damus, tiré de dama.

379. Un **féminin analogique** se trouve dans un grand nombre de mots qui primitivement n'existaient qu'au masculin; ce sont surtout:

1° Des mots appartenant à la 3e déclinaison latine. Exemples: *Baronne,* tiré de *baron* (baronem). *Chienne* (cf. § 401), tiré de *chien* (canem). *Géante* (cf. § 412), tiré de *géant* (gigantem). *Lionne* (cf. § 402), tiré de *lion* (leonem). *Marchande* (cf. § 416, 1), tiré de *marchand* (*mercatantem). *Parente,* tiré de *parent* (parentem). *Prieure* (cf. § 406, 1, Rem.), tiré de *prieur* (priorem).

2° Des mots d'emprunt. Exemples: *Sultane* de *sultan* (mot d'origine arabe). *Colonelle* de *colonel* (it. colonello). *Clownesse* de *clown* (mot anglais). *Pick-pockette* de *pick-pocket* (mot anglais). Ce n'est que très rarement qu'on emprunte aussi la forme féminine étrangère; rappelons *pairesse* (§ 425), *authoresse* (§ 436), *sportswoman* et *skatingwoman.*

3° Des mots composés, dont la dernière partie est primitivement invariable; ainsi *vaurienne* a été tiré de *vaurien* (qui est pour *vaut rien*). Pour d'autres exemples, voir § 432.

380. Un **masculin analogique** se trouve dans un certain nombre de mots qui primitivement n'existaient qu'au féminin. En voici quelques exemples:

Concubin, tiré de *concubine,* sur le modèle de *voisin* — *voisine.* Le mot appartient à la langue vulgaire (voir Rigaud). Il s'emploie maintenant aussi dans la langue de droit, qui l'a probablement emprunté du lat. concubinus.

Fé, tiré de *fée* (*fata); la forme masculine a été employée par E. Rolland comme traduction du dan. *alf, elf* (voir Recueil de chansons populaires, III, 54).

Machin, masculin vulgaire et de formation récente, tiré de *machine* (macchina); comp. en italien moderne *coso,* tiré de *cosa.*

M'ami, masculin tiré de *m'amie,* a été employé par A. Daudet (Sapho, p. 23, 34, 320, 337).

Puceau. Ce masculin, qui remonte au XVIIe siècle (La Fontaine), a été tiré de *pucelle,* sur le modèle de *jumeau — jumelle.*

Rosier, masculin tiré de *rosière* et dû à Guy de Maupassant, qui a raconté plaisamment comment on fut obligé, dans une petite ville de Normandie, de substituer un rosier à la rosière introuvable (voir Le Rosier de Mme Husson).

Veuf. On n'avait autrefois que la forme féminine *veuve* (vidua); à ce propos M. G. Paris remarque: »Le fait d'avoir perdu sa femme ne constituait pas pour un homme une condition sociale particulière comme pour une femme le fait d'avoir perdu son mari; quand on a voulu exprimer l'idée de veuvage par un adjectif masculin, on a dit *un homme veuve;* c'est la seule forme usitée jusqu'au XVIIe siècle, et je ne l'ai pas rencontrée avant le XIVe; plus tard on a fait le masculin *veuf* sur le modèle de *neuf* en regard de *neuve*« (Romania, XV, p. 440).

Cas isolés. Dans quelques cas on a tiré des adjectifs biformes de substantifs féminins; ainsi *violette,* employé comme adjectif, a donné naissance à *violet — violette,* et de *châtaigne* provient *châtain — châtaine* (comp. § 442). Ajoutons enfin *médecin,* tiré de *médecine* (medicina); on disait au moyen âge *mire,* et au féminin *miresse, mireresse, mirgesse.* Sur un nouveau féminin *médecine,* pour désigner la femme du médecin, voir § 438.

381. Un masculin analogique refait tiré du féminin remplace dans quelques mots le masculin primitif:

Emperier. L'origine de cette vieille forme est très curieuse; elle a sans doute été tirée de *emper(i)ere,* qui est un nominatif remontant à imperator et dont Joinville se sert encore: *Li emperieres* Ferris l'avoit fait chevalier (Histoire de Saint

Louis, § 196). La forme resta en usage après la disparition de la déclinaison (§ 276); mais, à cause de sa terminaison on la regarda comme un féminin et on l'employa au sens d'impératrice: Dame du ciel, regente terrienne, *Emperière* des infernaulx palux (Villon, Ballade). Cette *emperière* du monde (Anc. théâtre franç., IX, 238). Vaudroit mieux cent fois Mener paistre, bergere, vn troupeau par les bois Contente en son amour, qu'*Emperière* du monde Regir sans son amy (Garnier, Bradamante, v. 919). Garnier l'emploie aussi comme adjectif: Aspirer aux *grandeurs emperières* (Porcie, v. 784). *Cette ame emperière* (Bradamante, v. 723). De *emperière,* regardé comme un féminin, Villon a tiré le masculin *emperier* qui figure au sens d'empereur dans sa Ballade en vieux français. On trouve le même mot ailleurs au sens de chef, souverain.

Juif. Le masculin primitif est *jui(e)u* (Judæum); de cette forme on a tiré le féminin analogique *juiue, juive,* qui a été le point de départ de *juif* (comp. *vif* — *vive*).

382. Plusieurs noms d'animaux présentent un masculin de formation postérieure tirée du féminin. Exemples: *Canard* est dérivé de *cane, cochon* de *coche* (voir § 431). Rappelons aussi *daim* (§ 378) et *loup* (§ 377, Rem.).

II. ADJECTIFS.

383. On avait dans la vieille langue:

1º Des adjectifs biformes, tels que *bon, mal, pur, froit, chalt,* etc.

2º Des adjectifs uniformes, tels que *brief, fort, grant, leial, présent,* etc. Exemples: *Manatce regiel* (Ste Eulalie, v. 8). *Grand honestet* (*ib.*, v. 18). *Grant nobilitet* (St. Alexis, v. 14). *Fort aventure* (*ib.*, v. 441). *La leial compaignie* (Roland, v. 1735), etc., etc.

384. Sur le sort des deux groupes d'adjectifs il faut remarquer:

1º Les adjectifs biformes se sont généralement maintenus tels quels: *bon* — *bonne, pur* — *pure, froid* — *froide.*

2º Quelques adjectifs biformes ont éliminé le masculin au profit du féminin. Au lieu de *chauf* — *chauve,* on ne dit plus que *chauve* aux deux genres; voir § 389.

3° Les adjectifs uniformes, qui ne se terminaient pas en *-e*, sont devenus biformes par la création d'un féminin analogique en *-e:* de *fort* (fortem) a été tiré *forte,* sur le modèle de *mort* — *morte* (mortua).

Remarque. La tendance à donner un féminin spécial aux adjectifs biformes remonte très haut. Déjà en latin on trouve pauperus paupera pour pauper. L'Appendix Probi remarque qu'il faut dire »pauper mulier, non paupera mulier«; la forme vulgaire en *-us -a* se retrouve dans l'ital. *povero* — *povera,* et dans le prov. *paubre* — *paubra.* De même en gallo-roman communis, dolens, follis et mollis ont été remplacés par communus, dolentus, *follus, *mollus; ces adjectifs présentent dès les plus anciens textes provençaux et français une forme spéciale en *-a* ou *-e* au féminin. Il en est de même de *dulz* — *douce* (prov. *dous* — *dousa*), qui remonte peut-être à un *dulcius — *dulcia pour dulcis, et de tous les adjectifs en *-eis* (-ensis): *courteis* — *courteise* (prov. *cortes* — *cortesa*), *franceis* — *franceise,* etc.

4° Quelques adjectifs uniformes en *-e* sont devenus biformes par la création d'un masculin analogique sans *e*: de *bénigne* (emprunté de benignus), on a tiré *bénin,* sur le modèle de *voisin* — *voisine* (vicina). Comp. § 388.

385. Féminin analogique. Comme la plupart des adjectifs avaient une forme féminine en *-e,* cette terminaison a été ajoutée, par voie d'analogie, aux adjectifs primitivement uniformes. Déjà dans la Vie de Saint Alexis, *grande* est employé comme prédicat: Ne vus sai dire com lor ledice est *grande* (v. 610); dans le Roland (XIe siècle) on trouve *grande* (v. 302, 3656) et *verte* (v. 1569). Au courant des XIIe et XIIIe siècles, les formes analogiques en *-e* deviennent plus fréquentes, et *brieve, forte, cruele, tele, quele, ardante, gentille, luisante, plorante,* etc. commencent à s'employer à côté des uniformes *brief, fort, cruel, tel, quel, gentil, ardant, luisant, plorant.* Après le XIIIe siècle, l'emploi de ces dernières formes se restreint de plus en plus. Dans la traduction de la Chirurgie de Henri de Mondeville (de 1314), l'indécision entre le féminin étymologique et le féminin analogique en *-e* est très grande. On trouve indifféremment *fort vertu* (§ 1203) et *forte vertu (ib.), grief chose* (§ 1932) et *grieves doulours* (§ 2078), *tel manière* (§ 1849) et *tele manière* (§ 1502), *autel manière* (§ 1086) et *autele* (§ 1954), *autretel matière* (§ 2031) et *autretele manière* (§ 1153), *la quel chose* (§ 11) et *la quele fumee* (§ 1885), *plaies mortelles* (§ 1188)

et *plaies mortieux, mortelz (ib.), complexion naturel* (§ 1727) et *complexion naturele* (§ 1704), *evacuations universels* (§ 755) et *purgations ... universeles* (§ 1587), *choses extrinseques nuisans* (§ 2148) et *choses ... nuisantes* (§ 2155), *umeur pechant* (§ 2030) et *humeurs pechantes* (§ 1507), *medecine competent* (§ 549) et *medecine competente* (§ 2039). *Grand* est variable quand il suit le substantif: ... qui ont *grant plaie* a incision, ou petite ou *contusion grande* (§ 754). Cette hésitation se maintient jusqu'à la fin du XV[e] siècle. Au XVI[e] siècle, les vieilles formes féminines sans *e* sont assez rares, et il n'y a guère que les poètes qui s'en servent, mais pas pour longtemps. Régnier dans sa XIII[e] satire (Macette) écrit encore: S'enrichir de bonne heure est une *grand' sagesse* (v. 153).

386. Voici un relevé sommaire des quelques restes isolés des adjectifs uniformes qui se sont conservés après le XVI[e] siècle:

1⁰ **Fort** a maintenu son uniformité dans les noms propres *Pierrefort, Rochefort, Villefort,* dans le composé *raifort* (comp. *barrefort*) et dans l'expression *se faire fort.* L'Académie a décidé qu'il faut dire non seulement: *elle se fait fort,* mais aussi: *ils (elles) se font fort;* cette dernière orthographe est fautive, *fort* est un adjectif et non pas un adverbe comme prétendait déjà Vaugelas (*Remarques,* I, 22, 444). Au singulier on s'est parfois servi du féminin analogique *forte: Ainsi est il, je m'en fais forte* (Patelin, v. 454). L'arrêté ministériel du 26 février 1901 s'est occupé de notre locution et permet l'accord de l'adjectif: *se faire fort, forte, forts, fortes de ...* Cette innovation toute logique ne peut manquer d'être bien reçue. M. Léon Clédat a fait l'observation suivante: »Si *elle se fait forte* nous choque un peu, c'est simplement parce que la locution n'est guère employée par les femmes, le sentiment qu'elle exprime étant peu féminin«.

2⁰ **Grand.** De tous les adjectifs primitivement uniformes, c'est *grand* qui a gardé le plus longtemps son uniformité. Bèze remarque: »Observandum est autem peculiariter foemininum adiectivum *grande,* in quo *e* consuevit etiam ante consonantes elidi, ut *une grand' besongne, une grand' chose, une grand' femme, une grand' meschancete*« (De recta pronuntiatione, p. 93). Pourtant, les vieilles formes commencent à être

moins employées. Desportes ayant écrit dans un vers »*Durant les grand' chaleurs*« fut blâmé par Malherbe (Œuvres complètes, IV, 252). Pour le XVII[e] siècle, voici une observation de Ménage: »Monsieur de Vaugelas a fort bien remarqué qu'il y a certains endroits où l'on dit *grand'* avec l'apostrophe, aulieu de *grande.* Et voicy apeuprês ces endroits: *à grand' peine; en grand' peine; La plus grand' part; J'ay eu grand' peur; C'est grand' pitié; Ce n'est pas grand' chose; Nous avons fait grand' chere; ma grand' mere; la grand' Chambre; la grand' Sale; la grand' Messe.* Il ajoute qu'on dit néant-moins, *une grande méchanceté, une grande calomnie, une grande sagesse, une grande marque.* Il faloit dire, qu'on dit neantmoins *la grande Confrairie,* &c. M. de Vaugelas ne s'est pas aperceu que ces derniers exemples, estant accompagnez du mot d'*une,* n'estoient pas opposez aux premiers, qui n'ont point ce mot. Car comme nous disons, *une grande méchanceté, une grande calomnie,* &c. nous disons demesme, *une grande peine, une grande pitié, une grande chose, une grande chere, une grande chambre, une grande Sale, une grande Messe,* &c. Et je ne sache que *grand'mere,* qui se dise aujourdhuy avec *une. Ie la croiois fille, et c'est une grand'-mere*« (*Observations,* p. 378). Dans la langue actuelle, *grand* a conservé son uniformité dans quelques noms propres: *Grand-Couronne, Grand-Fontaine, Grandlande, Grandmaison, Grandrive, Gran(d)ville,* et dans un certain nombre de locutions toutes faites où il précède immédiatement le substantif: *Grand'bande, grand'-cérémonie, grand'chambre, grand'chère, grand'chose, grand'coiffe, grand'croix, grand'faim, grand'garde, grand'hâte, grand'honte, grand'mère, grand'messe, grand'peine, grand'peur, grand'pitié, grand'pompe, grand'rue, grand'salle, grand'sœur, grand'soif, grand'tante.* Après le substantif on dit toujours *grande.*

Nous avons déjà fait remarquer (§ 385) que, dès les plus anciens temps, la flexion de *grand* est intimement liée à sa place dans la phrase. Dans la 34[e] nouvelle de son Heptaméron Marguerite de Valois écrit: »Ilz estimoient *grand vertu* se vaincre eulz-mesmes«, et un peu plus loin: »Les anciens estimoient ceste *vertu grande*«. Agnel remarque dans son Étude sur les langages rustiques des environs de Paris (p. 41): »Les paysans disent *la grand'rue, la grand'montagne, une grand'table,* mais *ta fiyeu est ben grande*«.

3⁰ Les adjectifs en **-ant** et **-ent** ont conservé leur uniformité dans les dérivés adverbiaux: *constamment, élégamment, éloquemment, prudemment, vaillamment,* etc. Dans ces mots se cache l'ancien féminin invariable: *vaillamment* est, comme *bonnement,* un composé de la forme féminine de l'adjectif avec *-ment;* dès qu'on a commencé à dire *vaillante* au féminin, on a aussi créé *vaillantement,* mais cette forme n'a pas persisté. On a dit de même aux XVᵉ et XVIᵉ siècles *ardentement, diligentement, excellentement, galantement, innocentement, méchantement, négligentement, patientement, pesantement, prudentement, violentement,* etc. L'emploi de ces formes n'est jamais devenu général, et Malherbe blâme Desportes d'avoir dit *ardentement,* au lieu de *ardemment.*

4⁰ *Vert* et *réal (royal)* ont conservé leur uniformité dans les noms propres *Vauvert* (pour *Valvert; val* était du féminin au moyen âge) et *Villeréal.*

5⁰ Rappelons enfin les termes archaïques *lettres royaux, ordonnances royaux, fonts baptismaux.*

387. Masculin analogique. Par la création d'un nouveau masculin la langue est enrichie ou appauvrie d'une forme selon la flexion de l'adjectif qui a servi de modèle.

1⁰ La création d'un masculin analogique a lieu dans quelques adjectifs **uniformes**, qui originairement se terminaient en *-e* aux deux genres: comme l'*e* muet final est propre au féminin, on l'élimine au masculin (nous avons signalé des procédés pareils aux §§ 264, Rem., et 364). Ainsi sur le modèle de *lourd — lourde,* l'uniforme *balourde* se transforme en *balourd — balourde.* Un pareil procédé est surtout fréquent dans les adjectifs savants: *publique,* emprunté du lat. publicus, s'est scindé en *public — publique.* On a aussi créé des masculins tels que *brusc, brut, circonflex, contract, fidel, intrinsec, néfast, perplex, tricolor,* mais ils ne sont pas parvenus à remplacer *brusque, brute, circonflexe, contracte, fidèle, intrinsèque, néfaste, perplexe, tricolore.* Pour d'autres détails, voir § 388.

2⁰ La création d'un masculin analogique a lieu dans quelques adjectifs **biformes.** Ainsi, sur le modèle de l'uniforme *sage,* l'ancien *larc — large* est devenu *large* aux deux genres: le masculin étymologique un peu isolé *larc* a disparu devant le masculin analogique *large,* égal au féminin, et créé sur l'ana-

logie des adjectifs invariables en *-e*. La disparition de *larc* est aussi due à la tendance assimilatrice que nous avons rencontrée tant de fois et qui cherche à rendre égales les différentes formes du même mot (comp. *bal* — *bals,* au lieu de *bal* — *baux*); la forme féminine offrait l'avantage d'être plus en harmonie avec les autres dérivés du même radical *largeur, largesse, largeté, largir, largitif.* Pour d'autres exemples, voir § 389.

Remarque. Tandis que tous les adjectifs uniformes sont devenus biformes (excepté ceux qui se terminaient par un *e*), le passage des adjectifs biformes à la classe des uniformes ne se montre que sporadiquement, et il est difficile de voir pourquoi tel mot perd une forme et tel autre reste intact. Ainsi *roit* a été remplacé par *roide* tandis que *froit (froid)* s'est conservé malgré des hésitations (voir § 389). La langue littéraire a conservé *sauf* — *sauve, sec* — *sèche;* la langue populaire de Paris emploie *sèche* et *sauve* au masculin. La généralisation se rencontre aussi dans beaucoup de patois; en lorrain on dit *basse (baihhe), fraîche (frohhe), sèche (chosse), verte (voche),* pour *bas, frais, sec, vert.*

388. Exemples de masculins analogiques, créés par la suppression d'un *e* féminin:

Balourd, masculin tiré au XVIIe siècle de l'uniforme *balourde,* emprunté de l'ital. balordo. Cotgrave (1611) donne *balourde (balorde)* des deux genres; Furetière ne connaît que *balourde,* subst. fém. On a un exemple de *balourd* remontant à 1604.

Bénin et **malin.** Ces masculins sont de création postérieure; au moyen âge on employait *benigne* (emprunté de benignus) et *maligne* (emprunté de malignus) aux deux genres. Exemples: *Li tres benignes paistres* (Sermon de saint Bernart, p. p. Förster, p. 9, 6). *O, tu malignes serpenz* (ib., p. 10, 10). *Cestui chancre est debonnaire et benigne* (Chirurgie de H. de Mondeville, § 2013). *Entre toutes les dames estoit plus doux et benigne que une pucelle* (Boucicaut, I, chap. 8). On trouve aussi dans ce dernier auteur le nouveau masculin *benin* (IV, chap. 10); *malin* doit dater du même temps. Ces formes s'expliquent facilement: comme on prononçait *bénine, maline* (I, § 335), on a créé *bénin, malin* sur le modèle de *voisin* en regard de *voisine.* Rappelons enfin que l'ancien masculin *bénigne* s'est conservé comme nom propre: *Jaques-Bénigne Bossuet.* On lit dans les Noei Bourguignon de Gui Barôzai (5e éd., 1738): »*Béreigne, Bénigne,* nom du Saint que la ville de Dijon reconnoit pour

son Apôtre, en Latin Benignus, que Colomiés dans ses *Mélanges historiques* a traduit Bénin, ne sçachant pas qu'il falloit, quand c'est un nom propre, dire Bénigne. D'autres en ont fait une Sainte trompez par la terminaison féminine«.

Caduc, masculin tiré au XVIIe siècle de l'uniforme *caduque* (caducus). En 1635, Monet renvoie de *caduc* à *caduque*, et Furetière (1690) remarque encore: »Il y en a qui écrivent *caduque*, aussi bien pour le masculin que pour le féminin«.

Compact, masculin tiré de l'uniforme *compacte* (compactus), n'a été admis par l'Académie qu'en 1878. Pourtant, Martin l'a signalé en 1632, et le Dictionnaire de Trévoux en 1771; ajoutons que déjà Christine de Pisan se sert du masculin *compac:* Tous corps *compacs* et palpables (Chemin de longue estude, v. 2121).

Exact, masculin tiré au XVIIe siècle de *exacte* (exactus). Vaugelas remarque: »Plusieurs disent *exacte*, au masculin pour *exact*, et très mal. *Exacte* ne se dit qu'au féminin« (*Remarques*, I, 377).

Public, masculin tiré au XVIe siècle de l'uniforme *publique: Le bien publique* (Villon, Gr. Test., v. 16). *En publique lieu* (*ib.*, v. 108). *Les publiques et acostoumez esbatemens* (Cent nouv. nouv.). *Troye est un dueil publique* (R. Garnier, La Troade, v. 71). On continue à se servir de *publique* au masculin jusque dans le XVIIe siècle. Vaugelas remarque: »*Public* et *publique* sont tous deux bons pour adjectifs masculins; car on dit fort bien *un deuil public* et *un deuil publique* (*Remarques*, II, p. 384).

Remarque. Les grammairiens du XVIe siècle aiment les masculins en *-ic*. Palsgrave enseigne que les adjectifs dérivés des latins en -icus font *-icq* au masculin, *-ique* ou *-icque* au féminin, et que cette formation est préférable à *-icque* pour les deux genres. On trouve ainsi *arabic, astmatic, coleric, melancolic, magic, pratic, pudic, rustic*, etc. Beaucoup de ces formes sont encore admises par Maupas (1625), Oudin (1633) et Duez (1639). A partir de Richelet (1680) on écrit par *-ique* tous ces adjectifs, excepté *public*. Comp. *humo(u)ristique* de l'angl. humoristic.

Puéril, emprunté du lat. puerilis. Ménage remarque: »Messieurs de l'Académie ont décidé qu'il faloit dire *puérile* du masculin, ayant esté consultez là dessus, à ma prière, par M. Huet«. Néanmoins, on trouve *puéril* dans la première édition du Dictionnaire (1694); dans les deux suivantes, *puérile*

est uniforme, mais on retrouve *puéril* dans la quatrième (1762), et cette forme a persisté jusqu'à nos jours.

Remarque. Rappelons que les grammairiens du XVI[e] siècle aiment à donner aux mots dérivés d'adjectifs latins en -ilis, un masculin en *-il*. Palsgrave écrit *agil, difficil, facil, habyl, subtil*, et plusieurs grammairiens et poètes le suivent. R. Garnier dans ses tragédies emploie *inutil* (Les Juives, v. 1694), rimant avec *auroit-il*, mais écrit *inutil'* à l'intérieur du vers (Porcie, v. 1006); il hésite entre *fertil* (Porcie, v. 308), et *fertile* (ib., v. 808). Les masculins en *-il* sont loin d'être généralement reconnus. Malherbe (Œuvres complètes, IV, 370, 377) proscrit *fertil* et *inutil*, qu'il trouve dans Desportes, et, en 1610, Deimier défend expressément de se servir des formes en *-il*. On trouve *inutil* encore dans Armand de Bourbon (Traité de la comédie, p. 43, 31); mais c'est un fait isolé. La terminaison uniforme l'emporte: *agile, débile, docile, facile, fertile, fragile, habile, servile, utile, imbécile, tranquille*, etc., et on ne trouve plus *-il* que dans *bissextil, civil, puéril, sextil, subtil, vil, viril, volatil.*

Sublin, masculin tiré au XVI[e] siècle de *sublime* (emprunté du lat. sublimis). Exemples: *Estre ne devoit si sublin* (Fournier, Théâtre français av. la Renaissance, p. 286). *Faut qu'ils aient l'esprit sublin* (Estienne, Deux dialogues, I, p. 122). La même forme se trouve dans Montaigne, Brantôme et Cholières; elle est indiquée encore par Godard (1620) et Oudin (1633), mais elle ne parvient pas à remplacer *sublime.*

Remarque. Ajoutons aussi que Sylvius (1531) donne *maritim* pour *maritime.*

389. Exemples de masculins analogiques coïncidant avec le féminin:

Chauve, au masculin, ne se trouve qu'au XVI[e] siècle; au moyen âge on disait *un homme chauf* (calvum) et *une femme chauve* (calva); comp. *sauf — sauve.*

Courbe, au masculin, remonte très haut; on ne trouve aucune trace de *courp* qui serait la continuation directe de *curbum, forme vulgaire de curvum.

Ferme remplace dès le XIII[e] siècle les formes du masculin: *fers* (firmus) et *fer,* plus anciennement *ferm* (firmum).

Flache remplace au XIV[e] siècle les formes primitives du masculin, *flas* (flaccus) et *flac* (flaccum).

Fraîche pour *frais* se dit dans plusieurs patois: *Cha nous a tenu le corps bien fraîche* (G. de Maupassant, Mont Oriol, p. 74). On dit en tourquennois: *Ch'est tout fraiche; y n'a po*

deux ménutes que cha vent d'arriver (Watteeuw, Chansons tourquennoises, p. 195).

Froide, pour *froit* (frigidum), se trouve au moyen âge: *Li dui fer trenchant et froides* (Claris et Laris, v. 5849). Cette forme n'est pas parvenue à remplacer le masculin étymologique; frigidus est resté biforme: *froid froide,* à l'encontre de rigidus, devenu *raide* aux deux genres.

Juste s'emploie déjà dans Brandan (v. 42) comme masculin. La forme étymologique *juz* (justus, justum) est rare; on en a un exemple dans Beneeit (Chronique, v. 24750).

Large a de très bonne heure été employé comme masculin (voir Brandan, v. 1439). Dans le Renart (éd. Martin, XXIII, v. 1766) on trouve *larc* (largum), mais la forme est extrêmement rare.

Louche remplace dès le XIIIe siècle *lois* (luscum).

Moite a parcouru trois étapes différentes: on a dû dire d'abord *moist* (comp. angl. *moist*) — *moisde* (de *muscida, altération de mucida), puis *moist* — *moiste* et enfin *moiste*, *moite* aux deux genres.

Raide; le masculin primitif *reiz, reit* (rigidum) se trouve par ex. dans Villehardouin: *Li flumaire estoient si roit* . . . (§ 563). Il est remplacé de bonne heure par la forme féminine: *Roides fu et chanins et si fu planteïs* (Orson de Beauvais, v. 1113).

Sauve au masculin pour *sauf* (salvum) se trouve au XVIe siècle: Je voudrais . . . que je vous tinsse mon prisonnier *sain et sauve* (Brantôme). *Saulve* meilleur jugement de la court (Rabelais, II, chap. 12). On dit encore dans le parler vulgaire de Paris *sain et sauve.*

Sèche remplace *sec* (siccum) dans le parler populaire de Paris, où l'on dit par exemple: *Ceci est sèche.* Le même développement se retrouve dans plusieurs patois.

Verde remplace parfois *vert* (viridem) dans le parler vulgaire: Nous trouverons le serpent *verde,* Nous le tuerons (Rolland, Chansons populaires, III, 10).

Vide, autrefois *vuide,* vient de *vocita (Romania, IV, 256—262; IX, 624); ne s'emploie au masculin qu'au XVe siècle: *Il fut vuide* (Cent nouv. nouv., I, 217). Dans E. Deschamps on trouve encore le masculin étymologique *vuit: Mon sac est vuit* (Œuvres complètes, IV, 287).

390. Nous avons constaté dans le développement des adjectifs deux phénomènes qui semblent contraster singulièrement l'un avec l'autre. On a d'un côté l'évolution des adjectifs uniformes, par laquelle est créée une nouvelle forme soit au féminin, soit au masculin:

fort	*balourde*	*bénigne*
╱╲	╱╲	╱╲
fort forte	*balourd balourde*	*bénin bénigne,*

et de l'autre côté, l'évolution des adjectifs biformes, par laquelle la langue est appauvrie d'une forme:

chauf chauve	*larc large*	*vuit vuide*
╲╱	╲╱	╲╱
chauve	*large*	*vide*

Ces deux tendances ne sont contradictoires qu'en apparence; elles ont pour but, comme l'a très bien dit M. Morf (*Romania*, XVI, 283), de réunir à un groupe de flexion considérable des flexions plus ou moins isolées.

C. PARTICULARITÉS DE LA FORME MASCULINE ET DE LA FORME FÉMININE.

I. LES DEUX GENRES S'EXPRIMENT PAR DEUX MOTS DIFFÉRENTS.

391. Pour désigner les deux genres, on emploie des mots de radical différent dans quelques noms de personnes et quelques noms d'animaux.

1° NOMS DE PERSONNES. *Frère — sœur. Garçon — (jeune) fille. Gendre — bru. Homme, mari — femme. Oncle — tante. Papa — maman. Parâtre — marâtre. Parrain — marraine. Père — mère,* etc.

REMARQUE. Pour quelques-uns des mots cités on trouve aussi des féminins analogiques tirés du masculin: *garçon — garçonne* (§ 403), *oncle — onclesse* (§ 425, Rem.). Ajoutons que dans les Hautes-Pyrénées on a tiré de *fray* (frater) le féminin analogique *fraya.*

2° Noms d'animaux. *Bélier* — *brebis. Bouc* — *chèvre. Cerf* — *biche. Étalon* — *jument* (§ 246, 1, Rem.); au moyen âge on disait *ive* (equa); le féminin *cavale* (it. cavalla) s'emploie surtout en poésie. *Chien* — *lice;* on a dit autrefois *cagne* (it. cagna), vieilli maintenant en ce sens; de nos jours on se sert communément de *chienne* (§ 401). *Coq* — *poule. Jars* — *oie. Lièvre* — *hase* (all. Hase); dans le bas gâtinais, la femelle du lièvre s'appelle *levrèche. Matou* — *chatte. Sanglier* — *laie. Singe* — *guenon. Taureau* — *vache. Verrat* ou *porc* — *truie.*

II. LES DEUX GENRES S'EXPRIMENT PAR DIFFÉRENTES FORMES DU MÊME MOT.

392. On avait en latin trois terminaisons féminines: **-a, -trix** et, dans la langue postérieure, **-issa.** Exemples: amicus — amica, actor — actrix, abbas — abbatissa. Nous allons examiner leur sort en français.

1. LA TERMINAISON -A.

393. A côté du masculin en **-us,** on avait souvent en latin un féminin en **-a:** Dominus — domina, amicus — amica, servus — serva, lupus — lupa; un tel féminin était de règle dans les adjectifs: purus — pura, rotundus — rotunda. Des deux terminaisons, le français ne conserve généralement que celle du féminin sous la forme affaiblie d'un *e* féminin: au lieu de amicus — amica, purus — pura, on n'a plus que *ami* — *amie, pur* — *pure.* De cette manière, l'*e* devient la marque caractéristique du féminin, et il est introduit par voie d'analogie dans beaucoup de mots.

394. A cause du rôle dévolu à l'*e* final, cette voyelle a été retranchée de plusieurs mots masculins qui y avaient étymologiquement droit. En voici quelques exemples:

Canari a remplacé *canarie* (esp. canario), dès le commencement du XVIIIe siècle.

Patriot se trouve au XVIIe siècle (Talbert, De la prononciation en France. Paris, 1887. P. 32) pour *patriote;* c'est la dernière forme qui est restée.

Patte-pelu a été tiré de *patte pelue*. Rabelais écrit: *Cafars, cagots, pates pelues* (IV, 1[er] prol.); mais on trouve dans La Fontaine: *Deux francs patte-pelus* (Fables, IX, 14).

Pédant a remplacé *pédante* (it. pedante); cette forme était la plus usitée au XVI[e] siècle. Nous la trouvons par exemple dans Du Bellay:

> Mais j'ay bien quelque chose encore plus mordante:
> C'est, pour le faire court, que tu es un *pedante*.
>
> *(Regrets.)*

Remarque. Cyrano de Bergerac se sert de la forme curieuse *poiraisain*: *Les flambeaux poiraisins des Furies* (Le pédant joué, V, sc. 10), qui sans doute a été tiré de *poix résine*.

395. L'*e* féminin n'est pas la seule marque distinctive entre les formes des deux genres; dans un grand nombre de mots, des particularités phonétiques ou orthographiques se sont développées tantôt au masculin, tantôt au féminin.

1⁰ Les particularités **phonétiques** proviennent surtout de la consonne finale du radical qui, très souvent, se développe différemment dans les deux formes. Ainsi tandis que la vibrante persiste sans changement dans purum 〉 *pur* et pura 〉 *pure*, la clusile vélaire *c* [k] ne se conserve intacte qu'au masculin: siccum 〉 *sec*, mais sicca 〉 *sèche*, et la clusile dentale *d* ne se conserve intacte qu'au féminin: tarda 〉 *tarde*, mais tardum 〉 vfr. *tart*. Pour les observations suivantes sur les traits distinctifs des deux genres il faut se rappeler que: *D, G, V* deviennent sourds à l'état final: grandem 〉 *grant*, longum 〉 *lonc*, novum 〉 *neuf; C, G* deviennent chuintants devant *a:* franca 〉 *franche*, larga 〉 *large; S* libre devient sonore devant *a:* *zelosa 〉 *jalouse; L, R, SS, T* appuyé se maintiennent tels quels et à l'état final et devant *a*.

2⁰ Les particularités **orthographiques** sont dues à l'addition de l'*e* féminin, qui nécessite parfois ou le redoublement de la consonne: *sujet — sujette*, ou l'emploi d'un accent grave: *complet — complète;* comp. *bref — brève, dernier — dernière*. Rappelons aussi l'intercalation d'un *u* après les vélaires: *long — longue*, le changement de *c* en *q (cq): turc — turque, grec — grecque*, et l'emploi du tréma: *aigu — aiguë* (comp. *figue*). Enfin, au masculin *s* a été remplacé par *x* après un *u:* vfr. *fals — false* est devenu *faux — fausse*.

a) Mots terminés par L.

396. L persiste sans changement à la fin des mots: malum 〉 *mal,* et devant *a:* mala 〉 *male.* La consonne reste donc la même aux deux genres. Pour l'orthographe, il faut remarquer que dans la langue moderne, *L* se double dans la forme féminine des terminaisons **-eil, -el, -ol, -ul.** Exemples: *Pareil — pareille, vieil (vieux) — vieille. Cruel — cruelle, Gabriel — Gabrielle, colonel — colonelle. Fol (fou) — folle, mol (mou) — molle. Nul — nulle.* Mais *L* ne se double jamais dans les terminaisons *-al* et *-il: Banal — banale, royal — royale. Civil — civile, viril — virile.* Pourtant ce sont là des règles récentes. Jusque dans le XVIII[e] siècle on a hésité entre *royale* et *royalle, générale* et *généralle, naturele* et *naturelle, tele* et *telle, subtile* et *subtille, fole* et *folle,* etc. L'orthographe définitive du XIX[e] siècle provient de considérations étymologiques; on écrit *générale* et *subtile* à cause de generalis et subtilis, et *belle, nulle, folle, molle* à cause de bella, nulla, follis, mollis. Ajoutons que *belle* a entraîné tous les mots en *-el: naturelle, telle,* etc. Le redoublement de *L* dans *pareille, vermeille* est nécessaire pour rendre le son mouillé.

397. EAU—ELLE. Après le moyen âge, la terminaison *-el* (-ellum) a été remplacé par *-eau* (§ 312), d'où est résultée une alternance entre *-eau* et *-elle,* inconnue à la vieille langue. Exemples: *Agneau — agnelle, beau — belle, chameau — chamelle, damoiseau — damoiselle, Isabeau — Isabelle, jouvenceau — jouvencelle, jumeau — jumelle, maquereau — maquerelle, nouveau — nouvelle, pastoureau — pastourelle, taureau — taurelle, tourtereau — tourterelle.*

Cas isolés. De *bedeau* on a tiré *bedeaude* (§ 416, 3). *Chevreau* fait au féminin *chevrette* (comp. § 431). *Fabago* (emprunté du latin des naturalistes fabago) a été assimilé aux mots en *-eau,* et on lui a créé le féminin *fabagelle,* admis par l'Académie en 1835. Sur *puceau — pucelle,* voir § 380.

Remarque. Un assez grand nombre de mots en *-eau* n'ont pas de féminin: *baleineau, blaireau, corbeau, dindonneau, étourneau, faisandeau, lionceau, moineau, oiseau, renardeau,* etc. Dans les auteurs modernes, on trouve pourtant sporadiquement *oiseau — oiselle:* Vos latines frivoles ... je les com-

pare à des *oiselles* de serre (J. Bois, *Une nouvelle douleur*, p. 154). *Des oiselles désolées* (L. Bloy, *La femme pauvre*. Paris, 1897. P. 16).

b) Mots terminés par une nasale.

398. Les nasales disparaissent à la fin des mots, en nasalisant la voyelle précédente: b o n u m 〉 *bon* [bõ]; elles se conservent devant *a:* b o n a 〉 *bone*. La voyelle de cette dernière forme était autrefois nasalisée [bõnə], et c'est pour désigner orthographiquement cette prononciation qu'on redouble le *n: bonne*. Peu à peu la voyelle se dénasalise (I, § 211), mais on garde l'ancienne orthographe, qui n'a plus de raison d'être. La langue moderne redouble la nasale des terminaisons *-on, -ien* et parfois de *-an;* au contraire *-ain, -ein* et *-in* sont laissés sans redoublement au féminin. On peut établir comme règle générale que le redoublement n'a lieu que dans les mots anciens, jamais dans les mots modernes.

399. AIN, EIN, IN. L'orthographe moderne ne double jamais la consonne de ces terminaisons: *certain — certaine, plein — pleine, voisin — voisine*, etc.

Cas isolés. La confusion de *-ain (-ein)* et *-in* dans un même son [ɛ̃] a amené quelques féminins irréguliers. A côté de *daim — daine* (§ 378) on trouve dans la langue des chasseurs *daim — dine (≠ voisin — voisine)*. On a longtemps hésité entre *sacristaine* et *sacristine*. Ménage observe: »Les Religieuses disent *Sacristine*. Je dirois *Sacristaine*, conformément à l'analogie« (*Observations*, p. 388). C'est la forme irrégulière qui l'a emporté. Dans les »Locutions et prononciations vicieuses usitées en Belgique« on trouve cité *nain — nine*, pour *naine*.

400. AN. Les mots en *-an* ont au féminin **-anne:** *Jean — Jeanne, paysan — paysanne*, ou, plus souvent, **-ane:** *castillan — castillane, catalan — catalane, charlatan — charlatane, courtisan — courtisane, gallican — gallicane, mahométan — mahométane, sultan — sultane, vétéran — vétérane*, etc.; tous ces derniers mots sont empruntés.

Formation analogique. Sur le modèle des mots cités on a formé *géant — géane*. Ce féminin, qu'on trouve dans Buffon, n'est plus employé; il n'aurait jamais dû l'être, observe Littré.

401. IEN. Les mots en *-ien* ont au féminin **-ienne:** *Ancien — ancienne, chrétien — chrétienne* (christiana), *doyen — doyenne* (decana), *moyen — moyenne* (mediana). *Aérien — aérienne, algérien — algérienne, parisien — parisienne,* etc. *Chien — chienne* (comp. § 391, 2). *Proprarien — proprarienne, vaurien — vaurienne.* Sur les féminins de *mien, tien, sien,* voir les Pronoms possessifs (§ 541).

402. ON. Les mots en *-on* ont au féminin **-onne:** *Bon — bonne* (bona), et, par analogie, *baron — baronne, besson — bessonne, fanfaron — fanfaronne, félon — félonne, folichon — folichonne, glouton — gloutonne, lion — lionne, mignon — mignonne, paon — paonne, polisson — polissonne, poltron — poltronne, quarteron — quarteronne, saxon — saxonne, vibrion — vibrionne* (Dumas, L'Étrangère), etc. Un seul mot fait exception: *Lapon — lapone.*

Remarque. Beaucoup des mots en *-on* ne s'emploient guère qu'au masculin: *avorton, barbichon, caneton, champion, hérisson, liron, maçon, nourrisson, pigeon, pion,* etc. Il faut pourtant noter qu'on dit, par plaisanterie, *pigeonne* d'une jeune femme, et que, dans l'argot des écoles, on appelle *pionne* la sous-maîtresse d'un pensionnat de demoiselles: Sa seule conception, c'est de m'établir *pionne* quelque part (Bourget, L'Étape, p. 287). Rappelons aussi l'expression sportive toute moderne *championne* (Le Chasseur, 1900, 1er avril, p. 16). On hésite entre *une tâtillon* et *une tâtillonne.*

403. Il faut examiner à part quelques mots en *-on* qui présentent un féminin particulier.

Cochon — *coche* (voir § 431); au figuré on se sert du féminin analogique *cochonne* (une femme sale).

Compagnon — *compagne* (§ 431); Voltaire, V. Hugo (Ruy Blas) et Th. Gautier ont employé *compagnonne.*

Félon — vfr. *felle* (tiré de l'ancien nominatif *fel*), remplacé par *félonne.* E. Deschamps emploie les deux formes: *Felle et orgueilleuse* (Œuvres complètes, IX, v. 2487, 2493). *Dyanire la félonne* (ib., v. 2659). On avait aussi *félonnesse* (§ 426). De ces trois formes la langue moderne n'a conservé que *félonne.*

Garçon (§ 431); dans l'argot de Paris on dit *garçonne* (de brasserie); comp. aussi Huysmans, Là-bas, p. 64, 109.

Larron — *larronnesse* (§ 425).

Lion — *lionne* (Ph. de Thaun, Bestiaire, v. 363) ou *lionnesse;* ce dernier féminin, disparu maintenant, est employé encore par Pascal.

Paon — *paonne;* autrefois on trouve aussi *paonnesse.*

Patron — *patronne* ou *patronnesse;* ce féminin n'est guère employé que dans *les (dames) patronnesses d'une fête.*

c) Mots terminés par R.

404. R persiste sans changement à la fin des mots: clarum > *cler* > *clair,* et devant *a:* clara > *clere* > *claire.* La consonne reste donc la même aux deux genres, et elle ne se double jamais: *noir* — *noire, obscur* — *obscure, pur* — *pure, dur* — *dure, pair* — *paire, martyr* — *martyre,* etc. Une différence phonétique n'existe que pour les mots en *-ier* (§ 405) et ceux en *-eur* (§ 406).

Cas isolé. *Butor,* d'origine inconnue, fait au féminin *butorde* (comp. § 416, 4).

405. IER. Pour les mots en **-ier,** ou **-er** (après une palatale), il faut remarquer qu'au masculin le *r* final s'est amuï, et que l'*e* se prononce fermé (*ier* = [e]), tandis qu'au féminin il est ouvert devant la consonne prononcée (*ière* = [ɛːr]): *altier* — *altière, premier* — *première, léger* — *légère, meurtrier* — *meurtrière,* etc. Plusieurs mots en *-ier* n'ont pas de féminin, au moins dans le langage ordinaire: *bachelier, barbier, chevalier, courrier, templier,* etc. Les poètes leur créent parfois des féminins. Villon emploie *bachelière* (Gr. Test., CXXXIV), Boileau appelle la Renommée une »*prompte courrière*« (Le Lutrin, II, v. 5). Sur *barbière* et *chevalière,* voir § 426.

406. EUR. Les mots en *-eur* font au féminin **-eure** ou **-euse** (sur *-(t)eur* et *-(t)rice,* voir § 420).

1° EURE se trouve actuellement dans *majeur* — *majeure, mineure, meilleure, prieure* et *antérieure, extérieure, citérieure, inférieure, intérieure, postérieure, ultérieure.* Ce sont tous, comme on le voit, des comparatifs et des mots empruntés. Si l'on remonte au moyen âge on trouve encore d'autres féminins en *-eure.* Le Mystère du Vieil Testament emploie par exemple, *intercesseure, inventeure, promoteure.* Rappelons aussi la forme *pastoure,* féminin de *pastour* pour *pasteur,* employée dans les *Cent nouv. nouv.,* n° 21.

Remarque. *Prieure* n'est pas le féminin primitif de *prieur.* On trouve au moyen âge *prioresse, prieuresse* (voir Godefroy), et *prieuse:* Autre ore sui

religieuse, Or sui rendue, or sui *prieuse* (R. de la Rose, v. 11250). D'abbez, moynes, prieurs, *prieuses* (E. Deschamps, Œuvres complètes, IX, v. 5100). Ce n'est qu'au XVe siècle qu'apparaît *prieure* (Cent nouv. nouv., n° 21). L'italien présente une formation pareille dans *priora* (comp. *superiora*, *lavoratora*, etc.).

2° EUSE s'emploie au féminin des noms en *-eur*, en tant qu'ils sont des noms d'agents et de formation française à base verbale. Exemples: *danseur* — *danseuse*, *flatteur* — *flatteuse*, *trompeur* — *trompeuse*. *Coureur* — *coureuse*, *dormeur* — *dormeuse*, *menteur* — *menteuse*. *Blanchisseur* — *blanchisseuse*, *fourbisseur* — *fourbisseuse*, *ravisseur* — *ravisseuse*. *Buveur* — *buveuse*. *Entremetteur* — *entremetteuse*, *faiseur* — *faiseuse*, *confiseur* — *confiseuse*, *receveur* — *receveuse*. Le même féminin se trouve aussi dans quelques mots anglais dont on a assimilé la terminaison *-er* à *-eur*: *bookmake(u)r* — *bookmakeuse*.

Remarque. Dans les mots en *-eur* qui remontent au moyen âge, le féminin *-euse* n'est pas primitif: il a remplacé *-eresse* (voir § 428); avant de dire *danseuse*, *flatteuse*, *menteuse*, *trompeuse*, etc., on a dit *danseresse*, *flatteresse*, *menteresse*, *tromperesse*; au XVIe siècle il y a encore hésitation entre les deux formes. Les mots en *-eur* d'origine plus récente ne connaissent que le féminin en *-euse*: *blanchisseuse*, *confiseuse*, *coureuse*.

407. L'origine de la terminaison *-euse* est douteuse. Selon l'explication la plus probable, elle provient d'une confusion entre *-eur* et *-eux*, devenus homophones par l'amuïssement de la consonne finale: *heureu(x)* — *heureuse* aurait amené *danseu(r)* — *danseuse*. On emploie en effet dès le XVe siècle *-eux* pour *-eur*: En l'hostel du *trompeux* Banquet (Jacob, Recueil de farces, p. 453). Cette graphie se trouve aussi dans les grammairiens du XVIe siècle, qui admettent *chastreux*, *rageux*, *querelleus*. Au XVIIe elle n'est plus admise, quoiqu'on garde toujours l'ancienne prononciation. L'Anonyme de 1654 dit que »les noms verbaux . . . en *eur* ont vne double prononciation, à sçauoir *eur* et *eux*, *courreur*, *courreux*, *mangeur*, *mangeux*, *sauteur*, *sauteux*. Mais l'on escrit touiours *coureur*, *mangeur*, *sauteur*«. L'hésitation entre *-eux* et *-eur* continue longtemps, mais peu à peu *-eur* l'emporte, et *-eux* finit par être regardé comme une prononciation négligée. En 1751, Villecomte blâme la prononciation des femmes »qui poussent quelquefois leur negligence jusqu'à dire *c'est un menteu*, *c'est un causeu*, *c'est un craqueu*,

etc. Je n'approuve point du tout ces sortes de molesse qui sentent l'enfant gâté«. Mauvillon fait une distinction: »Les noms en *-eur* qui ont un féminin en *-euse* doivent se prononcer comme les adjectifs en *-eux . . . rieux, voleux, mangeux, trompeux, brodeux . . .* mais si l'on parle avec emphase, on fait sentir l'*r* fortement; *c'est un insigne honneur, un vrai trompeur, un grand mangeur,* etc.« Au XIXe siècle, *-eu* pour *-eur* ne s'entend que dans le parler vulgaire et les patois. Nisard cite comme propres au langage de la banlieue de Paris *avaleu, casseu, chanteu, danseu,* etc., et le comte de Jaubert (*Glossaire du Centre,* I, 416) relève les formes patoises *flatteux, laboureux, violoneux,* etc. Ajoutons enfin quelques exemples pris dans les chansons populaires: *Fossoyeux* (Bujeaud, II, 213), *tailleux* (Beaurepaire, p. 50), *cueilleu* (Champfleury, p. 90), *chasseu (ib.), pêcheu (ib.),* etc. La langue littéraire moderne a adopté *faucheux, gâteux, partageux, piqueux, violoneux* (comp. I, § 364), et les noms propres *Batteux, Chasseux, Lefaucheux;* en dehors de ces mots, on prononce partout *-eur,* et malgré la réapparition de *r* au masculin, on garde toujours *-euse* au féminin.

d) Mots terminés par une labiale.

408. V. Le *v* latin devient sourd à la fin des mots (I, § 449): n o v u m ⟩ *neuf,* et se maintient devant *a:* n o v a ⟩ *neuve,* d'où un échange entre *F* au masculin et *V* au féminin, qui a persisté jusqu'à nos jours. Exemples: *sauf* (s a l v u m) — *sauve* (s a l v a), *vif* (v i v u m) — *vive* (v i v a), *naïf* (n a t i v u m) — *naïve* (n a t i v a), *chétif* (c a p t i v u m) — *chétive* (c a p t i v a) et tous les autres dérivés, anciens ou modernes, en *-if*: *actif — active, craintif — craintive, hâtif — hâtive,* etc. Les féminins *brève* et *grève* sont d'origine analogique; au moyen âge *brief* (b r e v e m) et *grief* (g r e v e m) étaient uniformes. D'autre part *chauve* était biforme, et on disait *chauf* (c a l v u m) — *chauve* (c a l v a); comp. § 389.

Cas isolés. A côté de *cerf* (c e r v u m), dont le féminin est maintenant *biche* (§ 391, 2), on avait autrefois *cerve* (c e r v a) ou *cere* (Guillaume de Palerne, v. 4958). La dernière forme est une nouvelle création tirée du masculin *cers* (c e r v u s, § 266), sur le modèle de *amers — amere, chiers — chiere,* etc. Un amuïssement de la labiale se rencontre dans d'autres mots;

pour *apprentif, baillif* (ces deux formes s'employaient encore au XVIIe siècle) et *jolif,* on dit maintenant *apprenti* (déjà dans R. Estienne, 1539), *bailli* et *joli* (ces deux formes remontent au moyen âge); comp. § 288, 2. Le changement de la forme masculine a provoqué, pour deux de ces mots, un changement correspondant du féminin primitif: *Apprentive* (encore dans Boileau, Sat. X) et *jolive* ont disparu devant *apprentie* et *jolie* (se trouve déjà au XIIe siècle). *Baillive,* au contraire, a été conservé; La Fontaine a bien dit: *La baillie au père Fabry* (Les Frères de Catalogne), mais cette forme n'a pas fait fortune. Dans le bas gâtinais on a la forme analogique *hardive* (pour *hardie*).

e) Mots terminés par S (X).

409. S. Le *s* latin simple [s] reste à la fin des mots: clausum 〉 *clos,* et le groupe *ss* se réduit à *s:* bassum 〉 *bas.* Devant une voyelle *s* devient sonore [z]: clausa 〉 *close,* tandis que *ss* ou *s* appuyé reste sourd: bassa 〉 *basse,* falsa 〉 *false, fausse.* Au point de vue orthographique il faut remarquer qu'on écrit *x* au lieu de *s* après un *u:* falsum 〉 *fals, faus, faux;* russum 〉 *rous, roux;* -osum 〉 *-eus, -eux (douloureux, heureux)* ou *-ous, -oux (jaloux).* Il y aura donc dans ces mots une alternance orthographique entre *x* et *s(s).*

410. La fricative sonore [z] se trouve dans le féminin de la plupart des adjectifs terminés par *-ais, -ois, -eux, -oux, -is, -us.* Exemples: *Français — française, mauvais — mauvaise, niais — niaise, courtois — courtoise, grivois — grivoise, suédois — suédoise, heureux — heureuse, douteux — douteuse, laineux — laineuse, jaloux — jalouse, gris — grise, mis — mise, confus — confuse, diffus — diffuse, intrus — intruse;* ajoutons *ras — rase, clos — close.*

Cas isolés. *Andalous* (esp. andaluz) a maintenant perdu son *s* au masculin (§ 364), mais il l'a gardé au féminin, qui est resté *andalouse. Hébreu* a ordinairement au féminin *hébraïque;* dans un roman de Gyp, le petit Zouzou forge le féminin *Hébreuse* (*Jacquette et Zouzou,* p. 160) pour éviter *youpine.* Sous l'influence des adjectifs en *-u -ue (superflu — superflue), perclus* fait, dans la langue vulgaire, *perclue* au féminin. Sur *exclu* et *conclu,* pour *exclus* et *conclus,* voir § 93, Rem.

411. La fricative sourde [s] se trouve dans:

1° *Bas* — *basse* (bassa); *épais* — *épaisse* (spissa); *faux* — *fausse* (falsa); *gras* — *grasse* (crassa); *gros* — *grosse* (grossa); *las* — *lasse* (lassa); *roux* — *rousse* (russa). Ajoutons aussi les mots d'emprunt *exprès* (expressum) — *expresse* et *profès* (professum) — *professe.*

Cas isolés. Sur *absous* — *absoute, dissous* — *dissoute,* voir § 103, 2. *Crasse* n'a pas de masculin. *Dispos* n'a pas de féminin. Briseux a employé *dispose* à la rime (voir Littré), mais c'est un exemple unique.

2° *Coulis* — *coulisse, doux* — *douce, métis* — *métisse, tiers* — *tierce.* Ces mots présentaient primitivement et au masculin et au féminin une affriquée sourde; on disait ainsi *coleïz* — *coleïçe* (colaticia); *dolz* — *dolce* (§ 383, 3, Rem.); *mestiz* — *mestice* (mixticia); *tiers* — *tierce* (tertia). Au XIIIe siècle l'affriquée a été remplacée par une sifflante (I, § 384).

f) Mots terminés par une plosive dentale (T, D).

412. T. Le *t* latin appuyé reste sans changement à la fin des mots: directum 〉 *droit,* et devant *a:* directa 〉 *droite.* La consonne reste donc la même aux deux genres: *Mort* — *morte* (mortuá), *ouvert* — *ouverte* (aperta), *court* — *courte* (curta), *dolent* — *dolente* (dolenta), etc. Ajoutons *fort* (fortem) — *forte, amant* (amantem) — *amante, présent* (præsentem) — *présente,* etc., dont le féminin est analogique (voir § 385).

Cas isolés. Comme féminin de *muscat* (prov. muscat), on emploie *muscade* (prov. muscada): *Du raisin muscat, du vin muscat,* mais *rose muscade, noix muscade;* au moyen âge on trouve aussi *noix muscate.* Sur *géant* — *géane,* pour *géant* — *géante,* voir § 400.

413. Quelques féminins présentent un *T* non étymologique.

1° AIN(T). Sur le modèle de *saint* — *sainte,* on a formé *vilain* — *vilainte;* ce féminin ne se trouve qu'en patois: *T'es une vilainte, toi* (Dom Juan, II, sc. 3). On dit de même en wallon moderne *plein* — *pleinte.*

2° AN(T). Sur le modèle de *amant* — *amante,* Ninon de Lenclos a formé *partisan* — *partisante* (voir Littré); elle n'a pas trouvé d'imitateurs. Au moyen âge on avait à côté de

grant — *grande* (§ 385), *grant* — *grante* (on trouve également *agrandir* et *agrantir*); le féminin *grante* est de nos jours propre aux patois de l'Est.

3⁰ E(T). Sur le modèle de *coquet* — *coquette*, on a formé dans l'argot actuel de Paris *jockey* — *jockeyte*, *poney* — *poneyte* ou *ponnette* (J. Normand, Contes à Madame, p. 21).

4⁰ O(T). Sur le modèle de *sot* — *sotte*, on a formé dans l'argot actuel de Paris *rigolo* — *rigolote* (O. Mirbeau, Journal d'une femme de chambre, p. 346) et *typo* — *typote*.

5⁰ OI(T). Sur le modèle de *droit* — *droite*, *étroit* — *étroite*, on a formé *coi* — *coite;* jusqu'au XVIIIe siècle on disait régulièrement *coi* — *coie* (quieta). Le féminin analogique, qui n'est guère usité que dans la locution vieillie *chambre coite*, ne figure dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de 1798. Rappelons que quelques auteurs modernes regardent »se tenir *coi*« comme une locution figée et laissent *coi* invariable: *Celle-ci se sentait fort mal à l'aise et se tenait coi* (J. de Gastyne, L'Affaire du général X, p. 175).

6⁰ OU(T). Sur le modèle de *tout* — *toute*, on a formé *voyou* — *voyoute*, *Loulou* — *Louloute*.

7⁰ Examinons en dernier lieu l'adjectif *vert*. A côté du féminin invariable *vert*, on trouve aussi *verte* (Roland, v. 1569); cette forme ne remonte pas au bas-latin virida, qui aurait donné *verde*, c'est une formation française, tirée du masculin et modelée sur *ouvert* — *ouverte*. A la fin du moyen âge on crée un nouveau féminin *verde*, dû probablement à l'influence de *verdure*, *verdoyer* et du radical latin: *Recoips celle coullée verde* (Anc. th. fr., III, 317). *L'herbe verde* (A. d'Aubigné, Les Misères, v. 25). Ailleurs le même poète emploie *vertes* qu'il fait rimer avec *découvertes* (Les Vengeances). Monet (1635) donne encore *verde*, Oudin (1633) ne connaît que *verte*. Pour d'autres détails, voir § 386, 4. L'hésitation entre *d* et *t* se montre aussi dans les dérivés; dans H. de Mondeville on trouve *verdeur* et *verteur*.

Remarque. On pourrait encore citer *béni* — *bénite* et *favori* — *favorite;* cependant *bénite* est le féminin de *bénit* (voir § 89, Rem.), et *favorite* est emprunté de l'it. favorita; Thierry donne dans son Dictionnaire (1564): *mon favorit, ma favorite.*

414. Au point de vue orthographique il faut remarquer qu'on redouble parfois le *T* dans la forme féminine des terminaisons **-at, -et, -ot**:

1⁰ AT. Le *T* est redoublé dans *chat* — *chatte* (blat. catta). Les autres mots en *-at,* qui sont presque tous des mots d'emprunt, ne redoublent pas la consonne: *Avocat -e, candidat -e, délicat -e, immédiat -e, scélérat -e. Fat, goujat, soldat, rosat* et *violat* n'ont pas de féminin; on trouve pourtant *une voix goujate* dans L. Bloy, *La femme pauvre*, p. 186. Sur *muscat,* voir § 412; sur *rat,* § 440.

2⁰ ET. Le *T* est redoublé dans la plupart des mots en *-et: Net — nette, blet — blette. Aigret — aigrette, aigrelet — aigrelette, bleuet — bleuette, brunet — brunette, clairet — clairette, coquet — coquette, fluet — fluette, duret — durette, follet — follette, maigrelet — maigrelette, muet — muette, propret — proprette, seulet — seulette, suret — surette, violet — violette,* etc. On trouve aussi *pick-pocket — pick-pockette.* Comme on le voit, ce groupe comprend surtout des diminutifs dont la terminaison remonte au suffixe bas-latin -ittum, -itta. Les mots savants en *-et* font au féminin **-ète:** *Complet — complète, concret — concrète, discret — discrète, incomplet — incomplète, indiscret — indiscrète, inquiet — inquiète, replet — replète, secret — secrète;* on trouve aussi *préfet — préfète.* Cette graphie capricieuse se fonde sur le désir de rapprocher l'orthographe française de la latine (completa, discreta, secreta, etc.). Du reste, les règles modernes n'ont été fixées qu'au XIXᵉ siècle; jusqu'à la fin du XVIIIᵉ siècle on écrivait aussi bien *cadète* que *cadette, discrette* que *discrète.* Ce n'est que dans la dernière édition de son Dictionnaire que l'Académie a remplacé *surète* par *surette. Baudet, furet, gourmet, marmouset, sansonnet, valet* n'ont pas de féminin. *Mulet* fait *mule* (mula) au féminin.

3⁰ OT. On trouve **-otte** dans *sot — sotte, marmot — marmotte* et tous les diminutifs tels que *bellot — bellotte, pâlot — pâlotte, vieillot — vieillotte, linot — linotte;* un seul mot fait exception *manchot — manchote.* Les autres mots, qui sont presque tous d'adoption relativement récente, font au féminin **-ote:** *Bigot -e, cagot -e, camelot -e, capot -e, dévot -e, falot -e, huguenot -e, idiot -e, nabot -e. Cachalot, mulot, pilot, turbot* n'ont pas de féminin. *Gelinotte* et *marotte* n'ont pas de masculin.

415. D. Le *d* latin appuyé devient sourd à la fin des mots (I, § 395, 2): tardum > vfr. *tart,* et se maintient devant *a:* tarda > *tarde,* d'où une alternance entre *T* au masculin et *D* au féminin propre à la vieille langue: *chaut* (calidum) > *chaude* (calida), *froit* — *froide* (frigida), *porfont* — *porfonde* (profunda), *roit* — *roide* (rigida), *reont* — *reonde* (rotunda), *sourt* — *sourde* (surda), *tart* — *tarde* (tarda). Ajoutons un adjectif de la deuxième classe (§ 383, 2): *grant* — *grande* (cf. *grandeur*) et tous les noms qui contiennent le suffixe germanique -hart: *couart* — *couarde, gaillart* — *gaillarde, criart* — *criarde,* etc. Après l'amuïssement de la dentale, l'orthographe a rapproché le masculin du féminin en substituant un *d* au *t: chaud, froid, grand, profond, rond, sourd, tard, couard, criard, gaillard,* etc.; sur le sort de *roit,* voir § 389. Il faut enfin rappeler *vuit* — *vuide* (voir § 389), dont le *d* remonte à un *t* latin.

416. Plusieurs féminins présentent un *D* non étymologique.

1⁰ AN(D). L'analogie de *grand* — *grande, truand* — *truande,* etc. a amené le féminin irrégulier *faisande* de *faisan* (phasianum); on dit aussi *poule faisane.* L'analogie des mots en *-and* influe aussi sur ceux en *-ant* d'où quelques féminins irréguliers: *Galande,* de *galant,* s'emploie à côté de *galante* aux XVIe et XVIIe siècles. *Lieutenande,* de *lieutenant,* se trouve à côté de *lieutenante* au XVIe siècle (Heptaméron, n⁰ 28). *Paysande,* de *paysan(t),* a été employé par d'Aubigné (Hist. univers.). *Romande,* dans l'expression *la Suisse romande,* a été modelé sur *la Suisse allemande.* Un changement de terminaison complet a eu lieu dans *allemand, chaland, friand, marchand,* pour *alleman, chalant, friant, marchant.*

2⁰ AR(D). L'analogie de *tard* — *tarde, bavard* — *bavarde* a amené plusieurs formations irrégulières telles que *avare* — *avarde, bizarre* — *bizarde* (Labiche, Théâtre, IX, 175), *ignare* — *ignarde;* elles appartiennent exclusivement à la langue vulgaire.

3⁰ AU(D). L'analogie de *chaud* — *chaude* amène *bedeau* — *bedeaude;* ce féminin s'emploie au sens de 'mi-parti de deux couleurs': *chenille bedeaude, corneille bedeaude* (par allusion à la robe de deux couleurs que portaient les bedeaux dans les églises de campagne).

4º OR(D). C'est probablement le rapport entre *bord* et *border, bordage, bordereau, bordure,* etc., entre *accord* et *accorder,* etc. qui amène *butor* — *butorde.*

g) Mots terminés par une vélaire (C, G).

417. C [k]. Le *c* latin appuyé reste intact à la fin des mots, tandis qu'il passe à un son chuintant sourd devant *a* (I, § 401, 2): vfr. *manc* (mancum) — *manche* (manca), *sec* (siccum) — *sèche* (sicca) et quelques mots d'origine germanique: *blanc* — *blanche* (blanca), *franc* — *franche* (franca). Cet échange entre *c* et *ch* se retrouve dans la langue moderne dans *blanc, franc, sec.* Les féminins tels que *franque, grecque, turque,* qui gardent inaltérée la clusile du masculin (écrite *qu* ou *cqu* devant l'*e* féminin), sont de formation postérieure et analogique. *Franque,* qui ne s'emploie qu'en parlant des Francs *(la monarchie franque, une femme franque),* est tout récent et tiré du masculin; de la même manière s'expliquent *turque* et *grecque;* à côté de ce dernier féminin on a le doublet *grièche* (employé dans *ortie-grièche, pie-grièche*), qui correspond au vfr. *grieis,* dér. de *griu* ‹ græcum. Ajoutons enfin qu'à côté de *sèche* on trouve dans la langue vulgaire *sèque:* T'allumeras le four avec la bourrée qu'est sous l'hangar au pressoir. *Elle est sèque* (G. de Maupassant, Contes du jour et de la nuit, p. 120). — Les mots en *-ac, -ic, -uc* sont savants: *ammoniac* — *ammoniaque, public* — *publique* (cf. § 388), *Frédéric* — *Frédérique, Ulric(h)* — *Ulrique, caduc* — *caduque* (§ 388), etc.; sur *duc,* voir § 425.

Cas isolés. Un féminin en *-che* s'employait au moyen âge dans quelques toponymiques en *-eis,* remontant à -iscus: *angleis* — *anglesche, daneis* — *danesche, franceis* — *francesche, galleis* — *gallesche, grieis* — *griesche, tieis* — *tiesche,* etc. Ces féminins disparaissent sous l'influence analogique des mots en *-eis,* remontant à -ensis: *corteis* — *corteise* (§ 384, 3, Rem.) amène *franceis* — *franceise* (déjà dans le Roland, v. 396), *daneis* — *daneise,* etc. Villon emploie encore *Anglesche* (Ballade des dames de Paris).

418. G [g]. Le *g* latin appuyé devient sourd à la fin des mots et passe à un son chuintant devant *a* (I, § 423), d'où

une alternance entre *c* [k] au masculin et *g* [dʒ] au féminin, dans la vieille langue: *larc* (largum) — *large* (larga), *lonc* (longum) — *longe* (longa). Cet échange n'existe plus depuis longtemps: *larc,* dont l'emploi était rare, a été remplacé par le féminin *large* (voir § 389), et *longe* a succombé devant la forme refaite *longue* (l'ancien *longe* s'est conservé dans le bas gâtinais).

2. LA TERMINAISON -TRIX.

419. En latin un certain nombre de mots en -tor avaient au féminin **-trix**: adjutor — adjutrix, fautor — fautrix, ultor — ultrix, victor — victrix, imperator — imperatrix. Cette terminaison paraît avoir été très peu employée dans la langue vulgaire, et les langues romanes n'en conservent que des restes isolés. Pour la langue d'oïl, on ne peut guère citer que imperatricem 〉 *empererriz* et peccatricem 〉 *pecherriz.* Voici quelques détails sur ces formes et leur sort:

1⁰ *Empererriz (empererris),* parfois altéré en *empeerris, emperreïs, emper(r)is,* reste en usage jusque dans le XVᵉ siècle: Chancellier, faictes nous venir, *L'empererix* a nous parler (Mystère de St. Adrien, v. 1901). Comme formes collatérales on avait *empereresse* ou *emperesse: Au temps de Glaude l'emperesse* (Montaiglon, Recueil de poésies, VII, p. 237), *empereuse* et *emperice;* pour les exemples, voir Godefroy. Rappelons enfin *emperiere,* expliqué au § 381. Tous ces féminins ne sont guère en usage après 1500; ils disparaissent devant la forme savante *impératrice.*

2⁰ *Pecher(r)iz* ou *pecher(r)is* s'employait jusqu'au XVᵉ siècle: Ensi puet on bel apaier Et pecheors et *pecherriz* (Bartsch et Horning, p. 310, 39). Entendez tous, pecheurs et *pecheris* (Montaiglon, Recueil de poésies, II, 118). Le féminin en *-eresse* qui finit par prendre la place de la forme étymologique s'emploie dès le XIIᵉ siècle: *Icele pecheresse* (Bartsch et Horning, p. 94,27).

Remarque. Les deux féminins cités en *-is* faisant disparate avec les autres féminins de la langue, disparaissent. Malgré leur rareté ils ont cependant provoqué une formation analogique isolée: *C'est la bona conforteris* (Bartsch et Horning, p. 482,7). Rappelons aussi quelques mots savants: *genetris* (genitrix) qui s'employait en parlant de la Sainte Vierge (*Marie Deu genetris; Marie reine*

genetris, etc.), *meretris* (meretrix) et *cocatris* (calcatrix), dont on désignait au moyen âge l'ichneumon et plusieurs animaux fantastiques; il s'est conservé dans le poitevin (au sens de: œuf avorté) et dans le bas gâtinais (où *le cocatri* est supposé être le produit de l'accouplement d'une volaille et d'un reptile).

420. Après le moyen âge on emprunte au latin la terminaison **-trix** sous la forme savante **-trice:** imperatrix 〉 *impératrice*, persecutrix 〉 *persécutrice*, et peu à peu *-trice* devient la marque du féminin de tous les noms d'agents en *-teur*, en tant qu'ils sont de formation savante. Exemples: *Accusateur -trice, acteur -trice, admirateur -trice, adulateur -trice, bienfaiteur -trice, calomniateur -trice, conducteur -trice, conservateur -trice, consolateur -trice, coopérateur -trice, corrupteur -trice, créateur -trice, curateur -trice, délateur -trice, destructeur -trice, détenteur -trice, directeur -trice, dispensateur -trice, distributeur -trice, dominateur -trice, électeur -trice, émancipateur -trice, exécuteur -trice, fascinateur -trice, fondateur -trice, imitateur -trice, inspecteur -trice, inventeur -trice, lecteur -trice, législateur -trice, libérateur -trice, méditateur -trice, moteur -trice, observateur -trice, persécuteur -trice, protecteur -trice, provocateur -trice, spoliateur -trice, tentateur -trice, tuteur -trice*, etc.

421. Il faut examiner à part un petit nombre de féminins en *-trice (-drice):*

Ambassadrice, féminin d'*ambassadeur,* vient directement de l'it. ambasciadrice ou a été tiré du masculin, sur le modèle des mots en *-teur -trice*.

Cantatrice (emprunté de l'ital. cantatrice) sert de féminin à *chanteur* et se dit surtout des prime donne. En dehors de ce cas on dit *chanteuse:* une chanteuse à l'Opéra, une chanteuse de rue.

Débitrice (lat. debitrix) sert de féminin à *débiteur* (debitor), 'celui qui doit'. Au sens de 'celui qui débite', *débiteur* est un dérivé de *débiter* et fait régulièrement au féminin *débiteuse.*

Expultrice (expultrix), féminin de *expulseur* (expulsor).

Impératrice (lat. imperatrix), féminin de *empereur* (cf. § 419, 1).

Procuratrice (procuratrix), qui appartient étymologiquement à *procurateur,* sert de féminin à *procureur* (dér. de *procurer*), celui qui a pouvoir d'agir pour un autre. Au sens de

'officier ministériel', *procureur* fait au féminin *procureuse* (qui a aussi la signification de entremetteuse).

3. LA TERMINAISON -ISSA.

422. La terminaison **-issa** a été empruntée au grec à l'époque chrétienne; elle était très employée dans le latin de la décadence où l'on disait abbatissa, diaconissa, prophetissa, sacerdotissa, poetissa, Æthiopissa, Arabissa, Germanissa (C.I.L., XIII, 3183), etc.; elle pénétra aussi dans la langue vulgaire, où son emploi s'étendit de plus en plus. On la retrouve dans tout le domaine roman: roum. *jupăneasă*, ital. *(a)badessa*, esp. *abadesa*, port. prov. *abbadessa*, fr. *abbesse.*

423. En français, -issa est devenu *-esse,* prononcé d'abord *-ésse,* puis *-èsse* (I, § 154); en vieux français on écrivait parfois *-esce* ou *-ece.* Il faut aussi signaler le doublet savant *-isse* employé maintenant dans le seul mot *pythonisse;* on a dit autrefois *diaconisse,* remplacé par *diaconesse, sénéscalisse,* etc.

Remarque. A côté du simple *-esse,* on trouve les formes élargies *-eresse* (voir § 428) et *-gesse.* Le point de départ de cette dernière forme est probablement à chercher dans *clergesse;* c'est sur ce modèle qu'on a créé *mirgesse* (de *mire* ⟨ medicum), etc. Rabelais s'en sert encore: Ne sçay toutesfois beaux amis, que peut estre ne d'où vient que les femelles, soient *Clergesses, Monagesses* ou *Abbegesses,* ne chantent motets plaisans et charisteres (Liv. V, chap. 4).

424. Le suffixe *-esse* est parvenu à jouer un rôle assez important en français; quant à son emploi et à son extension il faut remarquer les points suivants:

1⁰ Sur le modèle de *abbé* — *abbesse,* on a adopté *-esse* dans plusieurs des mots qui n'avaient pas de féminin étymologique; tandis que le latin ne donne que comes, princeps, on dit en français *comte* — *comtesse, prince* — *princesse.* On a aussi employé *-esse* dans les cas où la distinction de genre étymologique s'est effacée grâce au développement phonétique; ainsi asinum et asina, qui donnent en italien asino et asina, n'auraient donné en français qu'une même forme *asne;* comme il n'y avait pas moyen de créer un nouveau masculin par l'é-

limination de l'*e* (comp. § 394), on a refait le féminin à l'aide d'un suffixe. Rappelons enfin les quelques cas où *-esse* remplace une autre terminaison féminine étymologique; en face de deus — dea, on a en français *dieu* — *déesse,* et nous avons déjà vu qu'on crée *empereresse* et *pecheresse,* à côté de *empereris* et *pecheris* (§ 419). L'emploi de *-esse* s'est peu à peu étendu aux mots d'emprunt: *nègre* — *négresse,* et de nos jours c'est le seul suffixe vivant (§ 425, Rem.), abstraction faite de *-trice* dans les mots savants (§ 420).

2⁰ Le suffixe *-esse* s'employait d'abord pour désigner le féminin de mots exprimant des titres: *comte* — *comtesse, chanoine* — *chanoinesse;* peu à peu il s'est étendu à d'autres noms de personnes: *hôte* — *hôtesse,* et à des noms d'animaux: *lion* — *lionnesse, tigre* — *tigresse, aigle* — *aiglesse.*

3⁰ Le suffixe *-esse* s'adaptait d'abord à des substantifs, comme le montrent tous les exemples cités précédemment; par une extension analogique il s'adapte aussi, et dès la fin du moyen âge, à des adjectifs (§ 427).

425. Voici une liste alphabétique des mots dont le féminin se forme actuellement par l'addition du suffixe *-esse:*

Abbé — *abbesse* < vfr. *abeesse* (I, § 266).

Âne — *ânesse.*

Centaure — *centauresse* (A. France, L'Orme du Mail, p. 47).

Chanoine — *chanoinesse* < vfr. *chanonesse.*

Comte — *comtesse.*

Diable — *diablesse* < vfr. *deablesse.* On dit *une diable* dans des combinaisons comme *une diable de vie, cette diable de femme,* etc.; comp.: *Cette diablesse de Mme de Pahaüen* (Soirées de Médan, p. 161).

Diacre — *diaconesse;* le féminin *diaconisse* a vieilli.

Dieu — *déesse;* ce féminin remonte au XIIᵉ siècle; les autres vieilles formes *dieuesse, deuesse* ont disparu.

Docteur — *doctoresse;* cette forme remonte au XVᵉ siècle.

Doge — *dogaresse* (it. dogaressa); St. Évremond s'est servi de *dogesse,* maintenant inusité.

Drôle — *drôlesse;* comp. une expression telle que *une drôle d'idée.*

Druide — *druidesse* (admis dans Acad. 1835); on a dit autrefois *une druide.*

Duc — *duchesse;* sur le *ch* du féminin, voir § 417.

Faune — *faunesse. Félibre* (I, § 80, Rem.) — *félibresse. Hôte* — *hôtesse. Ladre* — *ladresse. Larron* — *larronnesse. Maire* — *mairesse* (comp. § 438).

Maître — *maîtresse;* ce féminin s'emploie maintenant et comme substantif et comme adjectif: *une maîtresse chèvre* (A. Daudet), *trente maîtresses tours* (V. Hugo), *la qualité maîtresse d'une personne, la maîtresse ancre,* etc. Au moyen âge on trouve aussi *maistre* au féminin: Ele estoit *sa mestre* et sa garde (Chevalier au lyon, v. 1593). *La maistre pierre* en fist jus trebuchier (Raoul de Cambrai, v. 3151). A Saint Denis en *la maistre abaïe* (Aimeri de Narbonne, v. 137). La forme féminine *maître* s'emploie encore dans les parlers provinciaux: *La maître* que gouverne, comment l'appellent-ils (Romania, VII, 65).

Moine — *moinesse.*

Mulâtre — *mulâtresse;* on dit aussi *une mulâtre.*

Nègre — *négresse.*

Notaire — *notaresse* ou *notairesse* (A. Theuriet).

Ogre — *Ogresse.*

Pair — *pairesse* (d'après l'angl. peeress); ce féminin désigne la femme d'un membre de la chambre des pairs d'Angleterre.

Pape — *papesse. Patron* — *patronnesse* (comp. § 403). *Poète* — *poétesse. Prêtre* — *prêtresse. Prince* — *princesse. Prophète* — *prophétesse. Quaker (quacre)* — *quakeresse (quacresse). Tigre* — *tigresse.*

Traître — *traîtresse.* Au moyen âge la forme masculine s'employait aussi au féminin. Dans le Chevalier au Lion, Lunette dit à Ivain: Oil, sire, a la moie foi, Troi sont qui *traïtre* me claimment (v. 3619).

REMARQUE. Dans la langue parlée moderne (surtout dans l'argot de Paris), le suffixe *-esse* a pris une assez grande extension. Voici quelques exemples de formation récente et toute populaire: *Bougre* — *bougresse; chef* — *chefesse* (de rayon); *clown* — *clownesse* (Huysmans, Là-bas, p. 104); *dab, dabe* — *dabesse; faraud* — *faraudesse; gonce* — *gonzesse; grèle* — *grelesse; juif* — *juivresse; oncle* — *onclesse* (concierge femelle d'une prison); *singe* — *singesse; snob* — *snobesse; type* — *typesse,* etc.

426. Si l'on remonte au moyen âge et à la Renaissance, on trouve beaucoup de féminins en *-esse,* qui ne s'emploient plus. En voici quelques exemples:

Aigle — *aiglesse;* on dit maintenant *une aigle* quand il s'agit de la femelle.

Barbier — *barbieresse,* maintenant *barbière* (J. Richepin, Contes espagnols, p. 201).

Chevalier — *chevaleresse,* maintenant *chevalière* (Hugo, Odes, V, nº 25).

Clerc — *clergesse;* ce féminin est encore employé par Régnier: *Clergesse*, elle fait jà la leçon aux prescheurs (*Macette*, v. 19).

Compain (§ 258) — *compagnesse;* on dit maintenant *compagne* (§ 403).

Fel, felon — *felonesse;* ce féminin servait exclusivement d'adjectif.

Hermite — *hermitesse:* Là sont belles et joyeuses *hypocritesses, chattemitesses, hermitesses,* femmes de grande religion (Rabelais, IV, chap. 64). Madame de Sévigné se sert encore de ce féminin. Godefroy donne la forme *hermitresse.*

Hypocrite — *hypocritesse.*

Juge — *Jugesse;* pour des exemples de cette forme, voir *Heptaméron,* nº 46. Au moyen âge on trouve aussi *jugieresse,* de *jugiere.*

Leon (lion) — *leonesse (lionesse);* on dit maintenant *lionne* (voir § 403).

Libraire — *librairesse.* Exemple: »Ça, monseu, qu'achepterez-vous?« Dit une belle *librairesse* (Paris ridicule et burlesque, p. p. Jacob, p. 98).

Menteur — *menteresse* (E. Deschamps, IX, v. 4398); on dit maintenant *menteuse.*

Merle — *merlesse.* Hors des patois où ce féminin s'est conservé, on dit maintenant *merlette.*

Mire — *miresse;* on disait aussi *mirgesse* ou *mireresse.*

Paon — *paonesse;* ce féminin s'employait encore au XVIIe siècle; on dit maintenant *paonne* ou *femelle du paon.*

Serviteur — *serviteresse* (E. Deschamps, IX, v. 103); on dit maintenant *servante* (voir § 431).

Sire — *siresse.* Exemple: Qui? dit il, la femme du sire Pierre? Oui, dit la preude-femme, c'est la *Siresse* elle mesme (Noël du Fail, *Œuvres facétieuses,* I, 73).

Vidame — *vidamesse.*

427. Le suffixe *-esse* s'ajoute aussi à quelques **adjectifs,** quand ils sont employés substantivement. On trouve ainsi *ivresse* pour femme ivre: *Tu n'es qu'une yvresse* (Picot et Nyrop, Recueil de farces, nº I, 230). La même forme vit encore dans les chansons populaires: *Tout en colère le maître arrive, et la prend pour ivresse* (Rolland, *Recueil,* V, 70). Ronsard s'est servi de *petitesse.* La langue moderne connaît: *un borgne — une borgnesse* (plus souvent *une femme borgne*), *un ivrogne — une ivrognesse, un pauvre — une pauvresse, un sauvage — une sauvagesse, un Suisse — une Suissesse.*

428. ERESSE. Ce suffixe secondaire est dû à une fausse analyse de mots tels que *enchanteresse, pécheresse,* etc. *Enchanteresse* est en effet un composé de *enchantere* (incantator) avec *-esse.* Mais on l'a décomposé en *enchant-* et *-eresse;* comp. *enchantement (= enchant- + -ement), enchantoison (= enchant- + -oison).* Au moyen âge *-eresse* était très employé dans les noms d'agent. En voici quelques exemples: *Accuseresse, aideresse, barateresse, chanteresse, couveresse, danseresse, empereresse, entreteneresse, flatteresse, fondateresse, gouverneresse, inventeresse, joueresse, lecheresse, menteresse, plaideresse, rapporteresse, serviteresse, sousteneresse, tanceresse, trouveresse,* etc. *Eresse* s'adaptait aussi, bien que plus rarement, à des mots qui ne se terminaient pas par *-ère* au masculin; on trouve ainsi *clerc — clergeresse* (G. Coquillart, I, 34), *mire — mireresse, orfèvre — orfevreresse, vieil — vieilleresse,* etc.

429. Au XVIe siècle l'emploi de *-eresse* était encore assez répandu malgré la concurrence toujours croissante de *-euse* (§ 406, 2). Rabelais écrit *espouilleresse, racleresse, revenderesse* (II, chap. 30). On trouve dans les poètes de la Pleiade *parleresse, menteresse, flatteresse.* Montaigne dit *art piperesse et mensongère,* à côté de *une pipeuse esperance.* Robert Garnier emploie *domteresse, flateresse, menteuresse, vainqueresse,* etc. Après la Renaissance, l'emploi de notre suffixe se perd peu à peu, et la langue actuelle n'en possède que des traces isolées.

REMARQUE. La terminaison *-eresse* est encore très répandue dans plusieurs patois. En haguais on dit par exemple *aigucheresse, beugueresse, charmeresse, enjoleresse, fileresse* (à côté de *fileuse*), *gaspilleresse, songeresse, touerniresse, tracheresse* (MSLP, V, 316).

430. La langue moderne n'a conservé la terminaison *-eresse* que dans quelques mots juridiques *(bailleresse, défenderesse, demanderesse, venderesse),* poétiques *(charmeresse, chasseresse, devineresse, enchanteresse, vengeresse),* bibliques *(pécheresse)* et techniques *(champarteresse, écumeresse, pêcheresse, tailleresse).* Voici quelques remarques de détail sur ces formes:

Bailleresse, de *bailleur.*

Champarteresse (employé dans *grange champarteresse*), de *champarteur,* dérivé de *champart.*

Charmeresse, de *charmeur,* féminin un peu vieilli: *La charmeresse Esméralda* (V. Hugo). Dès le XVIIe siècle on a formé *charmeuse: Aux yeux de ma charmeuse* (Corneille, Illusion comique, III, sc. 4).

Chasseresse, de *chasseur.* Ce féminin ne s'emploie guère plus que dans des expressions poétiques: *Une chasseresse, les nymphes chasseresses, Diane chasseresse.* En prose on dit ordinairement *chasseuse.*

Défenderesse, de *défendeur.*

Demanderesse, de *demandeur.* En dehors de l'emploi juridique, on dit *demandeuse.*

Devineresse, de *devineur,* sert maintenant de féminin à *devin,* comme *devineur* n'a plus que la signification toute générale de 'celui qui devine'; on dit ainsi *un devineur de rébus,* et au féminin *une devineuse de rébus.* Ajoutons que la Fontaine a employé *devineuse* au sens de 'devineresse' (Fables, VII, 15).

Écumeresse (écumoire de raffineur de sucre), de *écumeur.* Au sens ordinaire, *écumeur* fait au féminin *écumeuse.*

Enchanteresse, de *enchanteur;* le féminin *enchanteuse* est tout récent. M. Remy de Gourmont remarque: »*Enchanteuse,* qui était inévitable n'est pas déplaisant« (Esthétique de la langue française, p. 148).

Jongleresse, féminin vieilli de *jongleur.*

Pécheresse (§ 419, 2), de *pécheur.*

Pêcheresse, de *pêcheur;* ce féminin ne s'emploie plus que dans quelques expressions isolées: *raie pêcheresse, trève pêcheresse;* partout ailleurs il a été remplacé par *pêcheuse.*

Singeresse, d'un masculin inusité *singeur*?

Tailleresse, de *tailleur;* ce féminin ne s'emploie que de l'ouvrière chargée de tailler les flans des monnaies; quand il s'agit d'une couturière, on dit *tailleuse.*

Venderesse, de *vendeur*. Ce féminin, maintenant inconnu à la majorité des Français, est confiné dans la langue du droit. La seule forme en usage est *vendeuse*.

Vengeresse, de *vengeur*.

Remarque. V. Hugo a écrit *des accompagneresses d'honneur* (N.-Dame de Paris, II, 5); c'est un pur pastiche.

4. CAS ISOLÉS.

431. Un certain nombre de mots présentent des particularités, soit dans le masculin, soit dans le féminin, qui ne rentrent pas dans les règles précédentes; nous allons les examiner à part:

Basque, au féminin *une Basque* ou *une Basquaise*.

Canard — cane. Le masculin est un dérivé de *cane* (comp. § 382) ou plutôt une contamination de *cane* et du vfr. *malart* (encore conservé dans le haguais). Le rapport entre *cane* et la forme primitive *ane* n'est pas clair.

Chevreuil; la femelle s'appelle **chevrette** (le masculin *chevret* est inusité).

Cochon; le féminin étymologique est **coche** (comp. § 403). Au point de vue historique, le masculin *cochon* est un dérivé de *coche* et ne désigne d'abord que le cochon de lait.

Compagnon — compagne; ce féminin correspond proprement à l'ancien nominatif *compain, copain* (§ 281); comp. en ital. *compagno — compagna*. On trouve aussi *compagnesse* (§ 426) et *compagnonne* (§ 403).

Crevé — crevette, termes d'argot.

Dindon — dinde. Le masculin *dindon* est proprement un dérivé de *dinde;* O. de Serres (1600) l'emploie au sens de 'dindonneau'. On a aussi dit au masculin *un dinde,* c. à d. *un coq d'Inde,* comme *une dinde* est pour *une poule d'Inde* (I, § 491); comp. en italien *un gallo d'India, una gallina d'India.*

Fils (voir § 279, 2) — **fille** (filia).

Garçon — garce; comp. l'ancien nominatif masculin *gars* (§ 281). Sur le développement sémasiologique de *garce,* voir la Sémantique. Un féminin tout récent est *garçonne* (§ 403).

Gigolo — gigolette, termes d'argot.

Gouverneur — gouvernante. Ce dernier mot est proprement

le féminin de *gouvernant*, part. prés. de *gouverner*. On disait au moyen âge *gouverneresse* (E. Deschamps, IX, v. 3307; Froissart). Malherbe a employé *gouverneuse:* Nous avons la Reine *gouverneuse* (Œuvres complètes, III, 261). Plus tard, cette forme n'a été employée que par plaisanterie.

Hébreu — **hébraïque;** sur un autre féminin, voir § 410.

Héros (emprunté du lat. heros) — **héroïne** (emprunté du lat. heroina).

Lévrier (dér. de *lièvre*) — **levrette.** Pour désigner la femelle, Nicot (1606) donne *levrière* ou *levrette;* la dernière forme a seule survécu.

Loup (autrefois *leu;* I, § 182) — **louve.**

Merle — **merlette** (comp. § 426).

Mulet — **mule** (mula). L'ancien masculin *mul* (mulum) a disparu.

Neveu (nepotem) — **nièce** (*neptia); l'ancien nominatif est *nies* (nepos). Comp. § 260.

Perroquet (it. parrochetto) — **perruche.**

Pierrot — **Pierrette.**

Poney (angl. poney) — **poneytte** (Gyp, *Plume et poil,* p. 230), sur le modèle de *coquet* — *coquette* (§ 413, 3). On trouve aussi *ponet* — *ponette,* et *pony* (angl. pony) — *ponyette.*

Poulain (*pullanum) — **pouliche** (forme normanno-picarde pour *poulisse,* dérivé de *poulain,* par changement de suffixe). Les féminins *poulaine* et *pouline* ne sont pas usités.

Roi (regem) — **reine** (regina).

Serviteur — **servante.** Ce mot est proprement le féminin de *servant,* part. prés. de *servir.* Il a remplacé l'ancien féminin *serviteresse.*

Sylphe (mot d'origine gauloise) — **sylphide.**

Taureau. La femelle s'appelle *vache* (§ 391, 2) ou, si elle est toute jeune et n'a pas eu de veau, **taure** (taura); l'ancien masculin *tor* (taurum) a disparu.

Tsar *(czar)* — **tsarine** *(czarine).* La vraie forme féminine serait *tsaritsa;* le suffixe *-ine* en russe n'indique nullement des féminins.

5. MOTS COMPOSÉS.

432. Un tout petit nombre de mots composés présentent une forme féminine spéciale.

1° Mots composés issus d'une **juxtaposition**: *Beau-fils belle-fille; beau-frère — belle-sœur; beau-père — belle-mère. Petit-fils — petite-fille; petit-maître — petite-maîtresse; petit-neveu — petite-nièce. Prud'homme — prude femme* (vieilli). Sur *grand-mère,* féminin de *grand-père,* voir § 386, 2. A côté de *gentil homme,* on avait au XVI[e] siècle *gentille femme* ou *gentil femme;* on trouve même dans Bonaventure Despériers (éd. Jacob, p. 291) *gentifemme.* Pour les mots composés de deux adjectifs rappelons *sourd-muet* qui fait au féminin *sourde-muette* et, dans la langue vulgaire, *sourd-muette.* Sur la flexion de mots tels que *mort-né, premier-né, nouveau-marié, tout-puissant,* etc., voir la Syntaxe.

Remarque. Rappelons à titre de curiosité des féminins espagnols tels que *petitmetra* (souvent dans Ramón de la Cruz), *mayordoma.*

2° Mots composés issus d'une **subordination** et dont la dernière partie est primitivement invariable: *Fainéant — fainéante. Gridelin* (⟨ gris de lin) — *grideline. Proprarien* (⟨ propre à rien) — *proprarienne. Trousse-pet — trousse-pète. Vaurien* (⟨ vaut rien) — *vaurienne.*

Remarque. Rappelons le masculin curieux *poiraisin,* de *poix résine* (§ 394, Rem.).

D. MOTS INVARIABLES.

I. SUBSTANTIFS.

433. Un grand nombre de substantifs désignant des êtres vivants n'ont pas de forme féminine spéciale. On peut les diviser en deux groupes, selon que le mot varie de genre ou non. On a d'un côté: *Cette femme est une artiste excellente,* et de l'autre: *Cette femme est un auteur excellent.*

434. Un certain nombre de noms de personnes varient de genre sans varier de forme: Exemples: *Aide, adversaire, artiste, camarade, complice, concierge, convive, copiste, cycliste, élève, émule, enfant, esclave, garde, hypocrite, locataire, nihiliste, novice, patriote, pensionnaire, péri, philosophe, propriétaire, pupille, soprano, touriste, Belge, Russe,* etc. On dit ainsi: *Il est mon meilleur élève,* et: *Elle est ma meilleure élève.*

Remarque. Dans quelques mots il y a hésitation entre un féminin invariable et un féminin en *-esse*. Les vieux féminins *une druide*, *une maître*, ont été supplantés par *une druidesse*, *une maîtresse* (§ 425); d'autre part, *une hypocritesse* a disparu devant *une hypocrite*. A côté d'*une philosophe* (Molière, Femmes savantes, v. 625), on trouve aussi dans le langage plaisant *une philosophesse* (Gherardi, Théâtre italien, IV, 7). La langue actuelle hésite entre *une mulâtre* et *une mulâtresse*.

435. Un certain nombre de noms de personnes désignant surtout des états ou professions ordinairement propres aux hommes, n'ont pas de forme féminine et sont toujours du masculin. Exemples: *Amateur, assassin, auteur, avocat, bourreau, censeur, charlatan, compositeur, confrère, destructeur, docteur, écrivain, fidéjusseur, graveur, guide, imprimeur, juge, littérateur, médecin, modèle, oppresseur, orateur, peintre, poète, professeur, romancier, sculpteur, secrétaire, souscripteur, successeur, témoin, tyran, ultra, vainqueur, vérificateur*, etc. Ces mots restent invariables; on dit: *Son frère est un peintre de talent*, et: *Sa sœur est un peintre de talent*. On leur crée une sorte de féminin à l'aide du mot *femme: un peintre — une femme peintre, un médecin — une femme médecin* (comp. medica, C.I.L., XII, 3343), *un poète — une femme poète*, etc. Sur les nouveaux féminins employés dans la langue actuelle, voir § 436 et surtout § 437.

Cas isolés. Il faut ajouter *ange* et *archange* qui, selon l'usage ordinaire, sont toujours du masculin: *Cette femme est un ange*. Cependant, les auteurs les font parfois varier de genre. Exemple: Oh! le premier signe de la préférence de *cette ange* de la pensée, le premier regard expressif que la petite amie adresse à son ami (Nodier, *La neuvaine de la chandeleur*, p. 14). De l'autre côté, *bête* et *canaille* sont toujours du féminin: *Cet homme est une bête, une canaille*, et on ne leur a pas créé de masculin comme en espagnol où l'on peut dire: *Ese ombre es un bestia, un canalla*.

436. Pour plusieurs des mots cités l'usage a hésité ou hésite encore:

Amateur. Le féminin *amatrice* se trouve au XVIe siècle: *Une ville amatrice et inventrice de nouvelleté* (Amyot); il a aussi été employé par J. J. Rousseau (Émile, III) et Linguet, mais il n'a pas été reçu généralement. Littré remarque: »Mot qui, bien que bon et utile, a beaucoup de peine à s'introduire«.

Auteur. Le féminin *autrice* se trouve dans une pièce du *Mercure* de Juin 1726 *(une dame autrice);* il est aussi cité dans le Dictionnaire néologique par l'abbé Desfontaines (1725). Cependant, il n'a pas fait fortune. Saura-t-on jamais pourquoi on recule devant *autrice*, et adopte *actrice, bienfaitrice,* même *oratrice?* Il est également défendu de dire *une auteur;* c'est ironiquement que Boileau a écrit: *Vai-je épouser icy quelque apprentie auteur* (Satire X, v. 464). Le Dictionnaire néologique donne un exemple de *la première auteur* et le qualifie de »digne de remarque«, mais le néologisme n'a pas été imité. La langue actuelle n'admet *auteur* que comme masculin: *Cette dame est un charmant auteur. Elle est le premier auteur de mes maux.* Comme féminin d'*auteur* on dit *une femme auteur.* On a récemment essayé d'introduire l'anglicisme *authoresse,* mais sans succès. Remy de Gourmont s'est spirituellement moqué de ce mot étranger, »orné, comme d'un anneau dans le nez, d'un grotesque *th*«.

Avocat. Le féminin *avocate* s'emploie surtout dans le langage religieux: *La sainte Vierge est l'avocate des pécheurs.* On le dit aussi, dans la langue toute moderne, des femmes avocats: Ces doctoresses soignent et guérissent des malades; ces *avocates* plaident devant le tribunal (M. Prévost, Frédérique, p. 439; cf. ib., p. 454).

Bourreau. Le féminin *bourelle* s'employait au XVIe siècle et encore au commencement du XVIIe: La faim de l'autre bout, *bourelle* impitoyable (A. d'Aubigné, Misères, v. 518). Furies, laissez-moi! Las! laissez-moi, *bourrelles* (Rivaudeau, Aman, acte 4). On le trouve aussi comme adjectif: *Leurs bourrelles mains* (Satire Ménippée). — Dans le Cid de Corneille, Chimène dit: Va, je suis ta partie et non pas ton bourreau (v. 940), et Ménage approuve l'emploi de *bourreau* en parlant d'une femme.

Compositeur. On dit au féminin *compositrice* en parlant de l'ouvrière qui assemble les caractères.

Orateur. Le féminin *oratrice* ne se rencontre que dans les auteurs tout modernes: *Les lèvres frémissantes de l'oratrice* (J. Bois, Une nouvelle douleur. Paris, 1900. P. 102; ib., p. 96).

Partisan. Les grammairiens ont souvent protesté contre l'emploi du féminin *partisane.* On lit dans Les omnibus du langage (Paris, 1829) »Dites: Madame est *partisan* de Rossini, et non *partisane*«. Pourtant, ce féminin criminel se trouve déjà

dans Commines: *Grande partisane des François* (VIII, chap. 9). A. d'Aubigné s'en est aussi servi: *Telle estoit lors l'affection partisane* (Hist. univers.). Il se trouve également dans une lettre de Voltaire. De nos jours, *partisane* est accepté, quoique peu employé. Sur le féminin *partisante,* voir § 413, 2.

Peintre. Le féminin *peintresse* a été employé par Calvin: *Il prendra vos filles pour les faire peintresses, cuisinières, boulangères.* On le retrouve dans J. J. Rousseau: *La peintresse ne vous a pas flattée* (Lettre à Mme Latour, 2 oct. 1763). De nos jours, il s'emploie dans les écoles professionnelles en parlant de celles qui font la peinture sur porcelaine; en dehors de ce cas, on dit *une femme peintre.* Il y a eu des grammairiens qui ont voulu qu'on dît *une peintre,* mais on ne les a pas suivis. La Fontaine emploie *la peintre* en parlant de la femme d'un peintre (Les Rémois).

Professeur. Le féminin *professeuse* a été employé par Voltaire et d'autres, mais il ne paraît pas devoir réussir; on continue à employer *professeur* au féminin: *Cette femme est un bon professeur.*

Témoin. Le féminin insolite *témoine* a été employé par M. Léo Rouanet dans une traduction de l'espagnol: *Señora Torbellina, soyez témoin — ou témoine, si vous préférez* (Intermèdes espagnols. Paris, 1897. P. 294).

Tyran. Quelques poètes ont hasardé le féminin *tyranne;* on trouve cette forme dans Desportes, Boisrobert et De la Ménardière, mais les grammairiens ne l'ont pas approuvée. Ménage remarque: »Nonobstant toutes ces autoritez, je dirois toûjours *tyran,* en parlant d'une femme, et jamais *tyranne*«. Tel est encore l'usage; on dit: *cette femme est un tyran domestique.* Toutefois Fr. Soulié a employé *tyranne* dans le style familier.

Vainqueur. On employait autrefois le féminin *vainqueresse: Nos vainquerresses bandes* (R. Garnier, Bradamante, v. 1696). Racine a dit *vainqueur* en parlant d'une femme: *Aurois-je pour vainqueur dû choisir Aricie* (Phèdre, I, sc. 1), et cet usage s'est maintenu.

437. Comme nous venons de le voir, la langue moderne présente un assez grand nombre de formes féminines inconnues aux époques antérieures; c'est le contre-coup philologique

des progrès du féminisme, de l'accès des femmes à des postes, des emplois et des fonctions dont elles étaient autrefois exclues. Le développement social demande impérieusement tous les jours la création de nouveaux féminins, mais on est encore loin d'avoir satisfait à toutes les demandes, et l'hésitation des auteurs et des grammairiens est toujours grande. Il y en a qui gardent le masculin, il y en a d'autres qui lancent hardiment de nouveaux féminins. Nous trouvons d'un côté: *Caroline Tessier, docteur en droit, licencié ès lettres* (Revue bleue, I, p. 666, 1), et de l'autre: *La nouvelle avocate n'arriva que seconde, quinze jours après son ou sa confrère, Madame P.* (L'Illustration, 1900, 12 déc., p. 404). Voici quelques remarques de M. Remy de Gourmont montrant l'importance qu'il attache à une rapide solution de notre problème en faveur des femmes: »La féminisation des mots de notre langue importe plus au féminisme que la réforme de l'orthographe. Actuellement, pour exprimer les qualités que quelques droits conquis donnent à la femme, il n'y a pas de mots. On ne sait si l'on doit dire: *une témoin, une électeure* ou *une électrice consulaire, une avocat* ou *une avocate.* L'absence du féminin dans le dictionnaire a pour résultat l'absence, dans le Code, des droits féminins« (*Le problème du style*, p. 240—41). Le développement actuel de la langue semble vouloir remplir le vœu de M. Remy de Gourmont. On rencontre en effet à tout moment de nouveaux féminins, dont les uns ne manqueront pas de s'imposer, tandis que les autres ne jouiront probablement que d'une vie éphémère. M. Lebierre cite beaucoup d'exemples des deux sortes d'innovation et les accompagne des considérations suivantes: »Les grammairiens portent que les substantifs désignant certaines professions le plus souvent exercées par des hommes gardent la forme masculine lorsqu'ils sont appliqués à des femmes. On a maintenant un féminin pour la plupart de ces substantifs. Ne lit-on pas *peintresse* et *peintrice, oratrice, autrice* (qui est plutôt un archaïsme qu'un néologisme), *doctoresse, rédactrice* (cette forme se trouve dans Littré), *la secrétaire, la sociétaire* (non pas seulement dans le sens de sociétaire de la Comédie-Française), *la candidate; électrice, avocate* (ces deux mots dans une autre acception que celle qui est donnée par l'Académie et Littré). *Avocate,* dit un critique galant, existe depuis longtemps, parce que les femmes sont naturellement

éloquentes. On a encore *électeuse;* on voudrait *docteuse* et *docteure, auteure,* etc. Du reste, et ceci ne se rattache pas à ce qui précède, on propose, outre le féminin en »ice«, *débiteure, chanteure,* tout en conservant, dans une signification, *débiteuse* et *chanteuse;* on a créé des *acteuses,* des *théâtreuses,* des *serveuses«* (*Le mouvement réformiste des 35 dernières années et l'état actuel de la langue française.* Mulhouse, 1902. P. 28—29). Finissons par citer quelques exemples curieux trouvés dans des livres tout récents: Cette tournée . . . que des milliers de *leurs courageuses collègues* en célibat forcé ou volontaire entreprennent chaque année (P. Bourget, *Un saint.* Paris, 1894. P. 6). Cette vagabonde fut pour moi *la messie poudreuse* qui . . . (J. Bois, Une nouvelle douleur, p. 160). *Sa précieuse acolyte* (M. Prévost, Frédérique, p. 232). Un sentiment d'invocation vers *l'apôtre absente* (ib., p. 262).

438. Les noms de quelques fonctionnaires (militaires et juridiques) s'emploient parfois au féminin pour désigner la femme du fonctionnaire en question. On dit ainsi *madame l'amirale, la maréchale, la générale, la commandante, la colonelle, la lieutenante,* et *madame la préfète, la sous-préfète, la mairesse, la pairesse, la baillive, la procureuse, la nota(i)resse;* on disait autrefois *la vidamesse, la sénéchale, la prévote* (Orson de Beauvais, v. 1017). Cet emploi du féminin est restreint à un tout petit nombre de titres; on n'a pas de mot spécial pour désigner la femme d'un conseiller d'État, d'un ministre, d'un sénateur, d'un avocat, d'un juge, d'un médecin, d'un professeur, etc. Nous avons entendu dire en plaisantant *Madame la sénatoresse, la ministresse, la secrétairesse,* mais ordinairement la femme d'un ministre, etc. n'est pas désignée par le titre de son mari (on dit par ex.: *Le ministre de France et Mme Jusserand).* Dans »Frédérique« de Marcel Prévost, Tinka, la Finlandaise, raconte: On me fit tant rire quand on me dit qu'il voulait m'épouser et que je serais la »Madame Professeur« (p. 196). Il y a ici une imitation du procédé scandinave et germanique.

Cas isolés. On trouve au XVIe siècle *medecine* employé au sens de 'femme d'un médecin': Maintenant que mon Hippolite est logé, et que peut-estre il baille une medecine à *la medecine*

(Anc. th. franç., VI, 140). La Fontaine a dit *la peintre* en parlant de la femme d'un peintre (Les Rémois).

439. Pour beaucoup de **noms d'animaux**, le sexe naturel n'est pas indiqué par le genre grammatical; on n'exprime que l'espèce, et le genre dépend de l'étymologie. Ainsi *éléphant, rhinocéros, serpent, héron, moineau* sont tous du masculin et n'ont pas de forme féminine, et *souris, panthère, hyène, truite, grue* sont du féminin et n'ont pas de forme masculine. On disait autrefois *louve-cerviere* (Ph. de Thaun, Bestiaire, v. 1179), on dit maintenant *loup-cervier*. Si l'on veut désigner l'individu et le sexe, il faut ajouter des déterminants: *un éléphant mâle — un éléphant femelle; une panthère mâle — une panthère femelle; un serin mâle — un serin femelle* (des combinaisons pareilles se trouvent dans les langues scandinaves: *en hunulv*, et en anglais: *a she-wolf*). *Un hareng laité — un hareng œuvé. Un coq faisan — une poule faisande; le coq de la perdrix — une poule perdrix; le mâle du renne — la femelle du renne*, etc.

440. Il arrive parfois qu'on donne, surtout par plaisanterie, une forme féminine aux noms d'animaux qui ordinairement désignent les deux sexes; cette nouvelle forme est tirée directement du masculin selon les règles ordinaires. Exemples:

Pigeon — pigeonne. Pellisson dit en parlant d'une jeune fille: Pleurez, amour, avec nous, Pleurez *l'aimable pigeonne.*

Rat — ratte (le Dict. gén. écrit *rate*). On a attribué la création de ce féminin à La Fontaine, mais à tort; la forme se trouve déjà au moyen âge (Ysopet de Lyon, v. 1297), et plus tard Marot s'en est servi. Ajoutons qu'on disait autrefois *ratte pénade* (c. à d. ratte pennée) pour chauve-souris.

Rossignol — rossignolle. Voltaire écrit: Le miracle est qu'un rossignol fasse un rossignolet à *sa rossignole* et non pas à une fauvette (Oreilles 2).

Remarque. On trouve aussi *animal — animale:* Quelques provinciales, Aux personnes de cour *fâcheuses animales* (Molière, Les fâcheux, v. 372). Sur *oiseau — oiselle,* voir § 397, Rem.

II. ADJECTIFS.

441. Tous les adjectifs qui se terminent en *-e* n'ont pas de féminin: *aigre, libre, louche, sauvage, secondaire, timide,* etc., etc.

Ajoutons *chic,* qui est primitivement une abréviation de *chicane* (I, § 522, 2): *un homme chic, une femme chic, une chic idée.* Sur les formes en *-esse,* voir § 427.

442. Un certain nombre d'adjectifs ne s'ajoutant qu'à des noms masculins, n'ont ordinairement pas de féminin: *aquilin, bot, châtain, dispos, fat, hébreu, résous, rosat, rubican, violat.*

Remarque. Rappelons que Bescherelle et Littré admettent *châtaine* et *dispose,* et que le féminin *hébreue* s'emploie comme substantif: *Une jeune Hébreue* (mais: *une traduction hébraïque*).

443. D'autres adjectifs n'ont pas de masculin: *enceinte, femelle, scarlatine.*

Remarque. Le masculin de *enceinte* se trouve parfois dans le style plaisant. Dans un feuilleton du »Gil-Blas« Pierre Veber a écrit: *Un front inquiétant et comme enceint. Femelle* étant originairement un substantif féminin, employé comme adjectif, s'ajoute sans changement à un nom masculin: *un éléphant femelle;* Cyrano de Bergerac (éd. Jacob, p. 234) a écrit *le sexe femel.*

E. LA LANGUE PARLÉE.

444. Les règles précédentes concernent surtout le développement historique des formes écrites; un examen rapide de la langue parlée montrera qu'elles reproduisent fort imparfaitement l'état réel des choses. En effet, l'amuïssement de l'*e* féminin final (I, § 253) et de la consonne finale (I, § 315) a eu pour résultat une modification profonde de la morphologie que la langue écrite ne nous laisse pas soupçonner. La différence phonétique entre *écrit* (scriptum) et *écrite* (scripta) était autrefois un *e,* comme l'indiquait l'écriture: on prononçait [ekrit] et [ekritə]; la différence actuelle est un *t:* on prononce [ekri] et [ekrit]. Donc, les deux formes *écrit* et *écrite* sont devenues *écri(t)* et *écrit(e),* sans que ces changements importants aient été notés par l'orthographe officielle, qui donne ainsi une idée tout à fait fausse du rapport actuel entre le masculin et le féminin. Rappelons encore que la différence établie dans la langue écrite entre les uniformes *antique, austère, rebelle, utile,* et les biformes *public — publique, fier — fière, temporel — temporelle, subtil — subtile,* n'existe pas dans

la langue parlée, où tous ces adjectifs sont uniformes. Nous allons examiner maintenant les formes du masculin et du féminin telles qu'elles existent dans la langue vivante.

I. FORMES DU MASCULIN.

445. Dans la langue écrite quelques adjectifs isolés ont deux formes au masculin: *beau* — *bel, nouveau* — *nouvel, fou* — *fol, mou* — *mol, vieux* — *vieil.* Tous les autres sont uniformes au masculin: *grand, petit, long, heureux, premier,* etc. Dans la langue parlée au contraire, un très grand nombre de ces derniers sont en fait biformes: [grɑ̃] — [grɑ̃:t], [pəti] — [pətit], [lɔ̃] — [lɔ̃:k], [ørø] — [ørø:z], [prəmje] — [prəmjɛ:r], etc., etc. Exemples: *Un gran(d) jardin* et *ce jardin est gran(d),* mais *un grand homme. Un peti(t) garçon* et *ce garçon est peti(t),* mais *un petit homme. Un lon(g) voyage, ce voyage est lon(g),* mais *un long hiver,* etc. Donc, la forme à terminaison vocalique s'emploie devant une consonne et devant une pause, la forme à terminaison consonnantique devant une voyelle; comp. *un beau jardin, ce jardin est beau,* mais *un bel enfant.*

II. FORMES DU FÉMININ.

446. Mots terminés par une **voyelle orale** ou une **consonne.** Pour ces mots, la formation du féminin se fait de quatre manières principales: par l'addition d'une consonne ou d'une terminaison, par le changement de la consonne finale, par la substitution d'une terminaison à une autre. Ces changements extérieurs sont parfois accompagnés de changements intérieurs. Pour la quantité des voyelles, il faut remarquer que la voyelle longue du masculin s'abrège au féminin, et que la voyelle brève du masculin s'allonge parfois au féminin (devant [z]): [fɔ:r] — [fɔrt] *(fort — forte),* [vɛ:r] — [vɛrt] *(vert — verte),* [o:t] — [otɛs] *(hôte — hôtesse),* [ørø] — [ørø:z] *(heureux — heureuse).* Pour la qualité des voyelles, il faut remarquer que [e] devient [ɛ] devant *r* et que [o] peut devenir [ɔ] devant *t:* [prəmje] — [prəmjɛ:r] *(premier — première),* [so] — [sɔt] *(sot — sotte).*

447. Voici quelques détails sur les particularités de la forme féminine.

1⁰ Addition d'une consonne. On ajoute D, T, R, S [s], S [z], CH [ʃ]. Exemples: **D:** [ʃo] — [ʃod] *(chaud — chaude),* [bava:r] — [bavard] *(bavard — bavarde).* **T:** [o] — [ot] *(haut — haute),* [pəti] — [pətit] *(petit — petite),* [so] — [sɔt] *(sot — sotte),* [ɛ̃gra] — [ɛ̃grat] *(ingrat — ingrate),* [kɔkɛ] — [kɔkɛt] *(coquet — coquette),* [fɔ:r] — [fɔrt] *(fort — forte).* **S** [s]: [du] — [dus] *(doux — douce),* [fo] — [fos] *(faux — fausse).* **S** [z]: [ørø] — [ørø:z] *(heureux — heureuse),* [kurtwa] — [kurtwa:z] *(courtois — courtoise).* **R:** [dɛrnje] — [dɛrnjɛ:r] *(dernier — dernière).* **CH:** [ʃ]: [frɛ] — [frɛ:ʃ] *(frais — fraîche).*

Remarque. On voit que, dans beaucoup de cas, la consonne ajoutée au féminin est la même que celle qui se trouve dans la forme pleine du masculin: dans *une petite femme* et *un petit homme,* l'adjectif se prononce de la même manière.

2⁰ Addition d'une terminaison. On ajoute souvent [ɛs], rarement [in] ou [ɛt]. Exemples: [o:t] — [otɛs] *(hôte — hôtesse),* [prɛ̃:s] — [prɛ̃sɛs] *(prince — princesse),* [ero] — [eroin] *(héros — héroïne),* [ɑ̃twan] — [ɑ̃twanɛt] *(Antoine — Antoinette).*

3⁰ Changement d'une consonne. Trois changements sont à noter: [k] > [ʃ], [f] > [v], [r] > [z]. Exemples: [sɛk] — [sɛʃ] *(sec — sèche),* [vif] — [viv] *(vif — vive),* [trɔ̃pœ:r] — [trɔ̃pø:z] *(trompeur — trompeuse).*

4⁰ Changement de terminaison. On change [tœ:r] en [tris] et [o] en [ɛl]. Exemples: [aktœ:r] — [aktris] *(acteur — actrice),* [lɛktœ:r] — [lɛktris] *(lecteur — lectrice),* [bo] — [bɛl] *(beau — belle),* [ʃamo] — [ʃamɛl] *(chameau — chamelle).* Ajoutons [fu] — [fɔl] *(fou — folle),* [vjø] — [vjɛ:j] *(vieux — vieille).*

448. Mots terminés par une **voyelle nasale.** Il faut distinguer entre deux cas principaux, selon que la voyelle nasale reste au féminin ou redevient orale:

1⁰ La voyelle nasale reste au féminin. En ce cas la formation du féminin se fait par addition d'une consonne, ordinairement D ou T, plus rarement G [g], QU [k] ou CH [ʃ]. Exemples: **D:** [grɑ̃] — [grɑ̃:d] *(grand — grande);* [almɑ̃] — [almɑ̃:d] *(allemand — allemande),* [rɔ̃] — [rɔ̃:d] *(rond — ronde).* **T:** [kɔ̃tɑ̃] — [kɔ̃tɑ̃:t] *(content — contente),* [pɛ̃] — [pɛ̃:t] *(peint — peinte),* [sɛ̃] — [sɛ̃:t] *(saint — sainte),* [prɔ̃] — [prɔ̃:t] *(prompt — prompte),* [defœ̃] — defœ̃:t] *(défunt — défunte).* **G:** [lɔ̃] — [lɔ̃:g] *(long — longue),* [ɔblɔ̃] — [ɔblɔ̃:g] *(oblong — oblongue).* **CH:** [frɑ̃] — [frɑ̃:ʃ] *(franc — franche).* **QU:** [frɑ̃] — [frɑ̃:k] *(franc — franque).*

2⁰ La voyelle nasale ne reste pas au féminin. En ce cas, la formation du féminin se fait par le changement de la voyelle nasale en une orale: [ɑ̃] > [a], [ɛ̃] > [ɛ] ou [i], [œ̃] > [y], [ɔ̃] > [ɔ], et par l'addition de N, rarement GN [ɲ]. Exemples. N: [syltɑ̃] — [syltan] *(sultan — sultane)*, [sɛ̃] — [sɛn] *(sain — saine)*, [fɛ̃] — [fin] *(fin — fine)*, [brœ̃] — [bryn] *(brun — brune)*, [bɔ̃] — [bɔn] *(bon — bonne)*. GN [ɲ]: [malɛ̃] — [maliɲ] *(malin — maligne)*.

449. Les règles précédentes ne sont que sommaires, elles n'embrassent pas tous les cas; mais elles suffisent à montrer que le rapport réel entre le masculin et le féminin est radicalement différent de celui qu'on peut déduire de la langue écrite et qu'il est extrêmement compliqué. Nous citerons en transcription phonétique quelques séries d'exemples montrant de quelle manière se forme le féminin des adjectifs en [o], [u], [ɛ], [ɑ̃], [ɔ̃], [ɛ̃].

1⁰ Mots en [o]. On ajoute [t], [d], [s], [z] ou [l]; la voyelle peut s'allonger (devant [z]) ou se changer en [ɔ] (devant [t]) ou en [ɛ] (devant [l]). Exemples: *haut, sot, chaud, faux, clos, beau;*

[o]	[so]	[ʃo]	[fo]	[klo]	[bo]
[ot]	[sɔt]	[ʃod]	[fos]	[klo:z]	[bɛl]

2⁰ Mots en [u]. On ajoute [t], [s] ou [l]; la voyelle peut se changer en [ɔ] (devant [l]). Exemples: *tout, doux, soûl, fou;*

[tu]	[du]	[su]	[fu]
[tut]	[dus]	[sul]	[fɔl]

3⁰ Mots en [ɛ]. On ajoute [t], [d], [s], [z] ou [ʃ], ou on les laisse invariables; la voyelle se prolonge devant [z]. Exemples: *muet, laid, épais, niais, frais, vrai;*

[mɥɛ]	[lɛ]	[epɛ]	[njɛ]	[frɛ]	[vrɛ]
[mɥɛt]	[lɛd]	[epɛs]	[njɛ:z]	[frɛ:ʃ]	[vrɛ]

4⁰ Mots en [ɑ̃]. On ajoute [t], [d], [k] ou [ʃ], et la voyelle restant nasale, s'allonge; on ajoute [n], et la voyelle reste brève, mais devient orale. Exemples: *ardent, grand, franc, toscan;*

[ardɑ̃]	[grɑ̃]	[frɑ̃]	[frɑ̃]	[tɔskɑ̃]
[ardɑ̃:t]	[grɑ̃:d]	[frɑ̃:k]	[frɑ̃:ʃ]	[tɔskan]

5⁰ Mots en [ɔ̃]. On ajoute [t], [d] ou [g], et la voyelle reste nasale et s'allonge; on ajoute [n], et la voyelle devenant orale, reste brève. Exemples: *prompt, rond, long, bon;*

[prɔ̃]	[rɔ̃]	[lɔ̃]	[bɔ̃]
[prɔ̃:t]	[rɔ̃:d]	[lɔ̃:g]	[bɔn]

6⁰ Mots en [ɛ̃]. On ajoute [t], et la voyelle reste nasale et s'allonge; on ajoute [n], et la voyelle devenant orale, [ɛ] ou [i], reste brève. Exemples: *saint, feint, sain, fin;*

[sɛ̃]	[fɛ̃]	[sɛ̃]	[fɛ̃]
[sɛ̃:t]	[fɛ̃:t]	[sɛn]	[fin]

450. On voit quelle est la variété des formes féminines, et on comprend facilement que les formes analogiques se présentent à tout moment. Comment s'expliquer les uniformes [ʒoli], [ny], [ra:r], à côté des biformes [pəti] — [pətit], [dify] — [dify:z], [bava:r] — [bavard], le biforme [lɛ] — [lɛd], à côté de l'uniforme [vrɛ], ou [fɛ̃] — [fɛ̃:t], à côté de [fɛ̃] — [fin], etc. Ces disparates amènent facilement des incertitudes et des hésitations, d'où résultent de nouvelles formes faites sur des modèles qui se sont imposés à l'esprit populaire comme les plus réguliers; nous avons déjà relevé *avarde, ignarde, bedeaude, friande, faisande, coite, favorite, partisante, vilainte, jockeyte, poneyte, hardive, géane, dine, sacristine* et quelques autres. De tels féminins analogiques sont assez fréquents dans les patois; rappelons par exemple *ch'ti* — *ch'tite* (pour *chétif* — *chétive*), et *genti* — *gentite* (pour *gentil* — *gentille*), qui paraissent très répandus. En tourquennois j'ai relevé *bleu* — *bleusse, jaloux* — *jalousse, goulu* — *goulusse, vi (vieu)* — *visse, nu* — *nute,* etc. (Watteeuw, *Chansons, fables et pasquilles tourquennoises.* Tourcoing, 1896).

CHAPITRE V.

COMPARAISON.

---

451. On avait en latin des flexions spéciales pour marquer les degrés de comparaison. Le comparatif se formait à l'aide de la terminaison **-ior** (**-ius** au neutre): fortis — fortior, fortius; le superlatif, à l'aide de la terminaison **-issimus**: fortis — fortissimus. Ce système n'existe plus dans les langues romanes. Le superlatif latin disparaît presque entièrement, et on ne garde que des traces isolées du comparatif (major, melior, minor et pejor se retrouvent dans presque tout le domaine roman, la Roumanie exceptée).

Remarque. Au XVIe siècle, quelques »escumeurs de latin« (I, § 37) réclament le droit de faire revivre en français les comparatifs et les superlatifs latins: *docte, doctieur, doctime; hardi, hardieur, hardime*, etc. C'est pour se moquer de cette tentative que Du Bellay adressa le sonnet suivant à Baïf:

Bravime esprit, sur tous excellentime,
    Qui mesprisant ces vanimes abois,
    As entonné d'une hautime voix
    Des sçavantimes la trompe bruyantime;
De tes doux vers le style coulantime,
    Tant estimé par les doctieurs françois
    Justimement ordonne que tu sois
    Par ton sçavoir à tous reverandime.
Nul mieux de toy, gentillime poëte,
    Los que chascun grandimement souhaite,
    Façonne un vers doulcimement naïf;
Et nul de toy hardieurement en France
    Va déchassant l'indoctime ignorance
    Docte, doctieur et doctime Baïf.

Baïf répondit par une *Gosserie contre le sonet de Joachim du Bellay, des comparatifs:*

Beau belier bien beslant, bellieur, voir bellime
Des beliers les belieurs qui beslent en la France
Qui d'un haut beslement effroies l'ignorance,
Fortieur d'elle qui fût des fortieurs la fortime,
Belier qui vas broutant de l'Olive la cime,
Qui a ton doux besler de doucime accordance
Des neuf doctimes sœurs l'excellentime dance
Attirois du troupeau d'Hélicon le hautime
Beau belier, vaillantime à hurter de la teste
Qui est hardieur de toy, o gentilime beste?
Quand à hurte belier tu éguises ta corne
Tout le troupeau frizé de tes femmes s'arrête,
Ton berger ententif ta couronne t'appreste
Et d'un chaperon vert pour récompense t'orne.

Ce badinage fut fatal pour la mémoire de Baïf: c'est à lui surtout que la postérité a attribué l'essai ridicule de faire revivre en français les degrés de comparaison latins.

A. COMPARATIF.

452. Le gallo-roman a conservé un certain nombre de comparatifs organiques et en a même créé de nouveaux par analogie. Quelques-uns de ces comparatifs présentaient en vieux français et le cas sujet et le cas régime: *graindre — graignor, joindre — jougnor, joinvre — juveignor, maire — maior, mendre (moindre) — menor, mieldre — meillor, nualdre — noaillor* (et *sire — seignor*); d'autres au contraire ne nous sont parvenus que sous la forme du cas régime: *alzor, bellezor, forçor, gençor, sordeior.* La plupart de ces comparatifs ne survivent pas au moyen âge; on ne trouve après la Renaissance que les deux nominatifs *moindre* et *pire,* l'accusatif *meilleur,* et les formes neutres, *mieux, moins, pis.* Ajoutons encore les substantifs *gindre, maire, sire, seigneur, sieur* (voir sur ces mots § 281) et le pronom indéfini *plusieurs.*

Remarque. *Antérieur, citérieur, extérieur, inférieur, postérieur, supérieur, ultérieur,* et *majeur, mineur, prieur* sont des mots savants qui remontent à des comparatifs. Il faut noter qu'ils n'ont pas conservé en français le sens du comparatif, et qu'ordinairement ils n'admettent pas de degrés de com-

paraison; ce n'est que dans la langue populaire qu'on dit *plus supérieur* et *le plus supérieur*.

453. Voici quelques remarques détaillées sur les comparatifs organiques employés en français:

1⁰ **Acutior**, conservé dans le nom de lieu Curtis acutior 〉 *Courtisor*, altéré en *Courtisols*.

2⁰ **Altiorem** 〉 vfr. *halçor, hauçor;* on trouve aussi *haltor, hautor,* dû à l'influence de *halt, haut.* Exemples: *Un pui halçur* (Roland, v. 1017). *En sun palais halçur* (*ib.*, v. 3698). *Une feste hautor* (Les Narbonnais, v. 1). *Al mestre dois autor* (*ib.*, v. 25). Ces exemples montrent que le mot, dès les plus anciens textes, avait perdu son sens de comparatif; il ne signifie pas 'plus haut', mais 'très haut'. Sur *plus halçor,* voir § 459.

3⁰ ***Bellatiorem** (de *bellatus, dér. de bellus) 〉 *bellezour*, Exemples: Bel auret corps, *bellezour* anima (Ste Eulalie, v. 2). Eslire i doit *la biellissor* Et la plus fine et la mellour (Eracle, v. 2679). Ne fu dame de sa valor, Onkes nus ne vit *belissor* (Durmart le Galois, v. 40). On trouve aussi la forme neutre *belais* (〈 *bellatius): Et de paraige del miex et del *balais* (Raoul de Cambrai, v. 2446). Del miauz et del *belais* (Orson de Beauvais, v. 2).

4⁰ **Fortiorem** 〉 *forçor:* Es altres unt *forsur* fiance (Bartsch et Horning, 193, 12). Se ele fu en paine de l'entrer, encor fu ele en *forceur* de l'iscir (Aucassin et Nicolete, 16, 23).

5⁰ **Grandior** 〉 *graindre;* grandiorem 〉 vfr. *graignor, greignor:* Mais adonc fust la perte *graindre* (Chev. au lion, v. 3101). Ainz de rien nule duel *greignor* N'oïstes conter ne retraire (ib., v. 3508). Il s'employait aussi au sens d'un superlatif absolu: Mais il l'aront [l'estour] par tamps et orible et *greignor* (Bastart de Bouillon, v. 189). La forme du cas régime reste en usage jusqu'au XVIe siècle: Vous estes tout le *greigneur* (Mystère de St. Laurent, v. 3565). Prince amoureux, des amans le *greigneur* (Villon, Ballade à s'amye). C'est le *greigneur* Trompeur (Patelin, v. 1361). Rabelais s'en sert encore: Au plus fort ou au *greigneur* (II, chap. 27); mais c'est exceptionnellement: au XVIe siècle, le mot était tombé en désuétude. Pasquier remarque: »Nos predecesseurs dirent *grigneour* puis *grigneur,* dont encores est faite frequente mention dans quelques anciennes coustumes: nous disons *plus grande,* et meilleure part,

rendans en deux mots ce qu'ils comprenoient sous un seul« (Recherches de la France, VIII, chap. 3).

6⁰ **Junior** 〉*joindre,* juniorem 〉*jougnor;* on trouve aussi au nom. *joenvre* ou *genvre* (〈 *junenior?) et à l'acc. *juveignor* (〈 *juveniorem). Pour les exemples, voir Godefroy, qui cite aussi la combinaison *plus genvre* (comp. § 459). *Joindre* se retrouve dans la langue moderne sous la forme de *gindre* (§ 281).

7⁰ **Major** 〉 *maire;* majorem 〉 *maior.* Exemples: Que je fui plus petiz de lui Et ses chevaus *meire* del mien (Ivain, v. 525). Anguice est en sun curage ... Unques uncore n'ot *maur* (Tristan, v. 1488). La forme de l'accusatif s'employait aussi au sens de 'très grand'. Rappelons surtout l'ancienne expression *la tere maïor* pour la France (voir la Chanson de Roland, passim). La langue moderne a conservé *maire* comme substantif (voir plus bas, sous senior), et dans les expressions *vimaire, juge maire* (La Fontaine, Fables, IV, 7), *bateau maire;* le doublet *maje* (*mage*), employé dans *place mage* (Rabelais, II, chap. 29), *juge mage,* etc., est emprunté au provençal. L'ancien accusatif *maïor, maïeur* (encore dans Cotgrave) a disparu; *majeur* est un mot savant.

8⁰ **Melior** 〉 vfr. *mieldre, mieudre;* meliorem 〉 *meillor, meilleur;* melius 〉 *mieux.* Exemples: Ne fud nuls om del son iuvent Qui *mieldre* fust (Saint Léger, v. 32). De *meillor* ome ne cuit que nus vous chant (Couronnement de Louis, v. 9).

9⁰ **Minor** 〉 vfr. *mendre, moindre;* minorem 〉 *menor, meneur;* minus 〉 *meins, moins.* Exemple: Rollans est un peu *menres* de li en son estant (Fierabras, v. 545).

10⁰ **Pejor** 〉 *pire;* pejorem 〉 *peior;* pejus 〉 *pis.* De ces trois formes, *pire* et *pis* sont restés en usage jusqu'à nos jours; *peior,* devenu *pior, pieur* (sous l'influence du cas sujet) a disparu vers 1400.

11⁰ **Senior** 〉 *sendre* (Serments de Strasbourg) ou *sire* (voir I, § 197); seniorem 〉 *seignor, seigneur,* ou *sieur.* Le mot n'existe pas en français comme adjectif; de très bonne heure il a été employé comme titre d'honneur. Isidore écrit: »Presbyter graece latine senior interpretatur, non pro aetate vel decrepita senectute, sed propter honorem et dignitatem«. Comp. en all. *herr,* comparatif de *hehr,* vénérable, et en angl. *the elders* et *the alderman.*

12⁰ **Sordidiorem** 〉 *sordeior:* Mais li Breton furent millor Et li Norois li *sordeor* (Brut, v. 2598). Le neutre *sordeis, sordois* (sordidius) s'emploie au sens du positif: Drois emperere, or me va molt *sordois* (Raoul de Cambrai, v. 713).

454. Rappelons encore quelques formes dont l'origine est douteuse:

1⁰ **Ampleis** *(ampleiz)* figure au sens de amplius dans les traductions des Psaumes: *Et ampleiz ne serai* (et amplius non ero). *E nus ne cunuistra ampleis* (et nos non cognoscet amplius).

2⁰ **Anceis, ançois** (plus tôt): *Vus recrerez anceis* (Pèlerinage Charlemagne, v. 490). Le mot s'emploie le plus souvent suivi de »que«: *Doel i avrat enceis qu'ele departet* (Roland, v. 3480).

3⁰ **Genzor** signifie 'plus beau'. Exemple: *Ne veïstes genzorz pulcelles* (Brut de Munich, v. 2569). Comparatif de *gent,* probablement formé sur le modèle de *fort* — *forzor.*

4⁰ **Noelor** signifie 'pire' ou 'moindre' et le neutre *noalz (noaus)* 'pis': Marchegai ne fu mie des *noellors* (Aiol, v. 4178). Mult devriom *noalz* sufrir, Pur nos pechiez espeneïr (R. de Rou, II, v. 3039). Nous avons peut-être dans ces mots des dérivés de nugalis.

5⁰ **Pluisor,** *pluiseur, plusieurs:* Alquant i chantent, *li pluisor* getent lairmes (St. Alexis, v. 584). Quant Charles veit que tuit sunt mort paién Alquant ocis e *li plusur* neiet (Roland, v. 2477). Franceis furent *plusur* que cil de Normendie (Rou, I, v. 3927). Le mot dérive peut-être de *plusiores, comparatif pléonastique de plus.

455. En dehors des cas cités aux §§ 453—454, le comparatif organique latin est remplacé par une construction analytique. Le rapport exprimé en latin classique par largior s'exprime en roman par magis largus, melius largus ou plus largus selon la région et le temps:

1⁰ **Magis** s'emploie en daco-roman, en hispano-roman, en catalan et sporadiquement en gallo-roman: roum. *maĭ larg,* esp. *mas largo,* port. *mais largo,* cat. *mes llarch,* prov. *mai larg* (ou *pu larg*); dans le Morvan on dit *al o mâ mailaide.*

Remarque. Le latin classique se servait déjà de magis pour former le comparatif de certains adjectifs, surtout ceux en -eus, -ius; on trouve ainsi

magis idoneus, magis pius, magis strenuus, etc., mais on trouve aussi par ex. magis mirabilis (Cicero, Orator, 12, 39).

2⁰ **Melius** s'emploie sporadiquement en italien et en gallo-roman: it. *meglio capace* (Orlando furioso, III, 48); prov. *lo miel presan el plus plasen* (Choix, V, 12). En français, *mieux* est d'un emploi rare: Donc prist muillier vaillant et honorede, Des *mielz gentils* de tote la contrede (Alexis, v. 20); *li mielz guarit* en ont boüt itant (Roland, v. 2473). Il se trouve surtout devant un participe présent: Les plus forz veïssiez e *les mielz cumbatanz* (Rou, I, v. 3365). Hui verrum le plus pruz e *le mielz cumbatant* (ib., v. 3803). Dame, je ai Yvain trové, Le chevalier *miauz esprové* Del monde et *le miauz antechié* (Chev. au lion, v. 2921—23). Il n'a milor sous ciel, Ne *mielz corant* ne plus fort (Ogier, v. 4629). Rappelons aussi l'emploi de *mieux* dans les exemples suivants: Bien at set anz et *mielz* (Pèlerinage de Charlemagne, v. 310). Nus *miauz* de moi ne se doit plaindre (Chev. au lion, v. 3860). Une dame ... qui avoyt *mieulx* de quatre mil ducatz de rente (Heptaméron, n⁰ 30). Montaigne souligne la différence entre *mieux* et *plus:* Il falloit s'enquerir qui est *mieux sçavant,* non qui est *plus sçavant* (Essais). Dans la langue moderne on ne trouve *mieux* que devant un participe passé: *Cette cavalerie était la plus belle et la mieux disciplinée de l'Europe.* On distingue soigneusement entre *mieux aimé* et *plus aimé.* Les frères Goncourt ont étendu l'emploi de *mieux:* Immortelle et fixée en une épreuve *mieux* vivante que le sein de la femme de Diomède (L'art au XVIIIᵉ siècle, I, 5), et les symbolistes les ont suivis: *Les eaux mieux voisines* (Rodenbach, Bruges).

Remarque. L'exemple souvent cité du »Mercator« (II, 4, 29) de Plaute: melius sanus si sis est très douteux (il faut probablement lire: meliust, sanus si sis). Mais on trouve melius comme adverbe de comparaison dans la basse latinité: Faba vero integra cocta bene ... melius congrua est quam illa faba fresa (Anthimus, § 65).

3⁰ **Plus** s'emploie en italien, en rhéto-roman, en gallo-roman et sporadiquement en vieux portugais: it. *più largo,* lad. *plü larg,* prov. *plus larg,* prov. mod. *pu larg,* fr. *plus large,* vieux port. *chus largo.*

Remarque. La périphrase avec plus n'était pas inconnue au latin classique; on trouve déjà dans Ennius plus miser (Fabulæ, v. 371). A l'époque chrétienne ce comparatif devient de plus en plus général.

456. Au Nord de la France, l'emploi de **plus** est de vieille date; il se montre déjà dans le glossaire de Reichenau (I, § 12), où s a n i o r e est expliqué par p l u s s a n o (nº 1116), et dès les plus anciens textes français le comparatif périphrastique est à peu près le seul employé: Bries est cist siècles, *plus durable* atendez (St. Alexis, v. 548). *Plus* sunt *neir* que nen est arrement (Roland, v. 1933), etc., etc. Les quelques comparatifs organiques qu'avait conservés la langue du moyen âge, sont peu à peu remplacés par des périphrases: *bellezor, forzor, graignor, maior,* etc., cèdent la place à *plus beau, plus fort, plus grand,* etc. Pendant un certain temps, les formes s'employaient indifféremment l'une pour l'autre. Villehardouin les emploie même dans la même phrase; il écrit: Or oïez une *des plus granz* merveilles et *des greignors* aventures que vous onques oïssiez (§ 70). A partir du XVIe siècle, presque tous les comparatifs organiques disparaissent et la périphrase triomphe.

Remarque. Le comparatif est parfois accompagné de l'article défini, ce qui amène une confusion apparente avec le superlatif: *A la plus grande gloire de Dieu* (a d m a j o r e m D e i g l o r i a m). *Le mieux est l'ennemi du bien. Les plus savants triomphent des ignorants. Un traité entre les souverains n'est souvent qu'une soumission à la nécessité jusqu'à ce que le plus fort puisse accabler le plus faible* (Voltaire, Charles XII, livre 1).

457. La langue moderne a conservé trois comparatifs organiques: *meilleur, moindre, pire (mieux, moins, pis),* mais ils ne règnent pas seuls, on dit aussi *plus bon, plus petit* et *plus mauvais:*

1º **Plus bon** (comp. prov. *mai bon*) tend à remplacer *meilleur* dans la langue populaire: N'y avions rien ed' *pus bon* à prendre (H. Monnier, *Scènes populaires,* II, 317). Tiens, j'oubliais *le plus bon* et *le meilleur* (*ib.*, I, 514). Déjà Figaro a dit: »Une rivale acharnée te poursuivait; j'étais tourmenté par une furie; tout cela s'est changé, pour nous, dans *la plus bonne* des mères« (Le mariage de Figaro, IV, sc. 1). Dans la langue cultivée on dit *plus bon,* quand *bon* a le sens de simple, crédule, singulier: »Vous êtes bien bon pour vous fâcher pour un rien«! ... »Et vous, monsieur, vous êtes bien *plus bon* de croire que je supporterai patiemment vos railleries«.

Remarque. L'emploi de *plus bon* dans les phrases suivantes n'a pas besoin d'explication: Peu m'importe que ce dictionnaire soit *plus ou moins*

bon. Ce remède est *plus* que tout autre *bon* contre la fièvre. *Plus* on est *bon*, plus on est aimé. Plus le vin est vieux, *plus* il est *bon* (ou meilleur il est). Comp.: Plus l'argile est pure, plus elle est plastique et meilleure elle est. Chez eux, moins un homme a d'honneur *plus* il est *bon* soldat (E.-Chatrian). Ce n'est ni *plus bon,* ni plus mauvais. Ajoutons encore un exemple curieux de V. Hugo: Il est mort, ce brave homme, *le plus bon homme* qu'il y eût dans les bonnes gens du bon Dieu (V. Hugo, Les misérables, II, p. 369). Citons pour le moyen âge l'exemple suivant: Et *plus* est *buens* à essaiier Uns petiz biens que l'an delaie Qu'unz granz que l'an ades essaie (Chev. au lion, v. 2516—18).

2⁰ **Plus mauvais** tend à remplacer *pire,* qui dans la langue parlée ne s'emploie guère, au sens de comparatif, que dans des locutions toutes faites: *Il n'est pire eau que l'eau qui dort. Le remède est pire que le mal. Les maladies de l'âme sont encore pires que celles du corps,* etc. Dans plusieurs cas on peut employer les deux formes: *Votre excuse est pire* (ou *plus mauvaise*) *que votre faute,* mais on dira: *Il a les yeux plus mauvais que son frère. La plus mauvaise chose du monde,* etc. Sur *plus pire,* qui dans la langue vulgaire remplace *pire,* voir § 459.

3⁰ **Plus petit** (comp. prov. *pu pichot*) remplace *moindre* surtout au sens concret: *Ton jardin est plus petit que le mien;* mais: *Sa douleur est moindre que la mienne.*

458. Renforcement du comparatif. On peut renforcer le comparatif à l'aide des adverbes *beaucoup* et *bien.* Exemples: *C'est beaucoup plus avantageux; c'est bien plus raisonnable.* Dans la vieille langue on employait aussi *assez, moult* et *trop.* Exemples: *Asez mielz* (Roland, v. 1743). *Asez greigneur* (St. Nicolas, v. 849). *Mult mielz* (R. de Rou, I, 2168), etc. *Trop mieux, trop plus* se disait couramment encore au XVIᵉ siècle.

459. Parfois *plus* est combiné avec un comparatif organique; ce phénomène, qui se rencontre surtout dans le parler populaire, remonte au moyen âge. On trouve sporadiquement dans les vieux textes *plus forçor, plus graindre, plus halçor, plus joinvre, plus maire,* etc. Au XVIᵉ siècle, Henri Estienne remarque: »Sur quoy est à noter que, combien que ce comparatif *meilleur* emporte autant que *plus bon,* toutesfois il eschappe souvent au commun peuple de dire *plus meilleur,* au lieu de *meilleur* simplement: qui est un vice d'autant plus

pardonnable qu'il est pris du grec, qui dit ainsi *κρεῖττον μᾶλλον, βέλτιον μᾶλλον, ἄμεινον μᾶλλον*« (*Conformité,* etc., p. p. L. Feugère, p. 78). En parlant du XVII[e] siècle, Ch. Nisard remarque: »On n'y dit guère *meilleur, mieux, moins, pire,* mais très-volontiers *le plus meilleur* ou *meyeur, plus mieux, plus moins, plus pire,* sans compter les adjectifs qui expriment par eux-mêmes une qualité superlative, comme *le plus principal, le plus supérieur.* Les Sarcelles, les Conférences, Vadé et tous les écrits poissards du XVIII[e] siècle en sont infectés. On trouve même *tant plus moins* pour *moins* dans les Sarcelles: *Tant plus moins on y songera, Tant plus drait au ciel on ira*« (Le langage populaire de Paris, p. 279—280). Rappelons aussi *plus mieux* dans le patois de Charlotte: Il y en a un qu'est bien *pu mieux* fait que les autres (Dom Juan, II, sc. 1). Pour la langue moderne, Littré remarque: »On entend souvent dire *plus pire;* c'est une grosse faute«. On dit de même *plus meilleur* et *plus mieux.* Exemples: *Ça n'va pas mieux, ça n'va pas plus pire* (H. Monnier, Scènes populaires, I, 203). *A n'va pas pu mieux non pu* (ib., II, 302).

Remarque. Les comparatifs redoublés se retrouvent dans beaucoup de langues et sont surtout propres au parler familier et vulgaire. On trouve *más mejor* en vieil espagnol, *plus melhor* en vieux provençal, *più meglio* en italien. Rappelons que Plaute s'est déjà servi de magis stultius (Stichus, v. 699). De telles formations sont très nombreuses dans l'anglais vulgaire qui offre *worser, nicerer, betterer, miserablerer,* et même *more worser, more tenderer, more better, more unlikier,* etc. (cf. Storm, Englische Philologie, I, 685, 778, 949).

460. Au lieu du comparatif on se servait parfois en latin de différentes circonlocutions telles que super (ou præter) ceteros clarus, etc.; des formules correspondantes se trouvent en français: *Sur tuz les altres est Carles anguissus* (Roland, v. 823). *Sur tute gent est la tue hardie* (ib., v. 1617). Comp. les vers suivants de La Fontaine: *Mes petits sont mignons, Beaux, bien faits et jolis sur tous leurs compagnons.*

B. SUPERLATIF.

461. La langue populaire n'a pas conservé le superlatif classique en **-issimus;** il a été remplacé par des circonlocutions.

(§ 463). Des autres superlatifs organiques la langue d'oïl a gardé: minimum > *merme,* pessimum > *pesme,* proximum *proisme,* qui fonctionnent comme superlatifs absolus ou comme positifs. Exemples: Jo atendeie de tei bones noveles, Mais or les vei si dures et si *pesmes* (St. Alexis, v. 480). Mult par est *pesmes* et orgoillos (Roland, v. 2550). Li rois estoit enfes et *merme* d'aage, c. à d. mineur (voir Godefroy). Es plus *proismes* aigues noioient (Brut de Munich, v. 888). Rappelons aussi l'adverbe *maismement* (comp. it. *massimamente*), qui est un dérivé de maximum, et la forme analogique *mellesme,* probablement modelé sur *pesme:* Trai tei en sus, si li dirai Del *mellesme* que je saurai (Chastoiement, XX, v. 116).

Remarque. Minimum a été repris, après le moyen âge, sous la forme savante *minime;* comp. encore *infime, extrême, suprême.* Au moyen âge on trouve aussi *proxime.*

462. Les superlatifs en -issimus réapparaissent à plusieurs reprises en français sous une forme savante:

1⁰ Au moyen âge on trouve plusieurs adjectifs en **-isme**, dont la terminaison a été modelée sur -issimus, et qui s'emploient au sens du superlatif absolu. Exemples: *altisme, bonisme, cherisme, fortisme, grandisme, malisme, saintisme,* etc. *Pois, sunt muntet sus el palais altisme* (Roland, v. 2708). *Cil saintismes hom* (St. Alexis, v. 268). *Un grandisme nes plat* (Aucassin et Nicolete, 24, 18), etc.

Remarque. Un développement populaire de -issimus aurait donné *-esme.* Godefroy donne un exemple de *sainteme;* la forme est trop isolée pour rien prouver.

2⁰ Au XVIᵉ siècle apparaissent, sous la double influence du latin et surtout de l'italien, un grand nombre de superlatifs en **-issime.** Les grammairiens, cependant, les condamnent. Meigret observe: »Au regard de la nouvelle invention des superlatifs latins en *-issime,* comme *illustrissime, reverendissime,* que nous pouvons appeler superlatifs titulaires, l'usage de la langue françoise ne les peut goûter et encore moins digerer« (*Tretté,* p. 38). Pierre Ramus (1562) est du même avis: »*Illustrissime, invictissime, doctissime, reverendissime* sentent un latinisme que le françois ne peut gouter et encore moins digerer«. Jean Pillot (1550), au contraire, est plus indulgent. »Quelques-uns,

dit-il, voulant enrichir notre langue, lui donnent un superlatif à l'imitation des Latins; ils disent pour tres sçavant, *sçavantissime;* pour tres bon, *bonissime;* pour tres reverend, *reverendissime.* Ces formes sont dues à la cour, dont l'autorité est telle qu'il vaut mieux se tromper avec elle que de bien parler avec les autres, et que l'on a toujours raison avec ce mot: »elle l'a dit« (voir Livet, p. 221, 291). Dans les *Deux dialogues* de Henri Estienne (I, § 42), Philosaune observe: »A propos de ce *Grandissime* dont je vien d'user, notez que ces superlatifs sont maintenant fort plaisants aux courtisans, comme sonnans fort bien, et ayans quelque garbe: tellement qu'il vous faudra prendre garde de dire plustost *Doctissime,* que Tresdocte: plustost *Bellissime,* que Tresbeau: plustost *Bonissime,* que Tresbon« (voir l'éd. de Ristelhuber, I, p. 285). Pourtant, l'emploi de ces formes artificielles reste toujours assez restreint; au XVIIe siècle, Chapelain essaie de les remettre à la mode, on trouve dans ses poésies *clarissime, confidentissime, purissime, ardentissime, importantissime, occupantissime, bassissime,* mais le pauvre auteur de »La Pucelle« ne trouva pas d'imitateurs, et les quelques formes en *-issime* encore vivantes de nos jours sont surtout des termes d'étiquette: *amplissime, éminentissime, excellentissime, généralissime, illustrissime, nobilissime, révérendissime, sérénissime;* les autres appartiennent ou à la langue un peu familière: *rarissime, richissime,* ou à la langue plaisante: *ignorantissime, savantissime.* Voltaire, en parlant de Genève, l'appelle avec dédain *la petitissime république;* de ces superlatifs forgés à plaisir, on en trouve déjà dans Henri Estienne qui écrit: »Ce meschant, voire *trimeschantissime,* si dire se pouvait« (Apologie d'Hérodote, I, 335).

463. Le superlatif relatif. Pour exprimer le superlatif relatif, le latin se servait non seulement du superlatif: homo sapientissimus, res una omnium difficillima, etc., mais aussi, quand il s'agissait de deux personnes ou de deux objets, du comparatif: validior manuum (la plus forte des mains), major fratrum melius pugnavit (l'aîné des frères a combattu le mieux). Cette dernière conception du superlatif relatif a été généralisée en gallo-roman; on en trouve un exemple dans le glossaire de Reichenau (I, § 12), où optimos est expliqué par meliores (n° 574).

464. Le superlatif relatif s'exprimait en vieux français à l'aide du comparatif tout seul. En voici un exemple: *Dame qui aime a plus fresche color Et mielz se vest et de plus bel ator* (Les Narbonnais, v. 7—8). Le terme de comparaison est sous-entendu, et on voit facilement que, par cette omission, le comparatif acquiert la valeur d'un superlatif relatif: La femme qui aime a plus fraîche couleur et s'habille mieux [que celles qui n'aiment pas], donc: la femme qui aime a la plus fraîche couleur et s'habille le mieux. Au moyen âge l'article défini ne s'ajoutait au comparatif, pour le déterminer, que dans quelques cas isolés (§ 469); dans la langue moderne son emploi est de rigueur partout, excepté après un *de* partitif, où l'usage médiéval s'est conservé intact. Exemples: Ce qu'il y a *de plus intéressant* dans ce livre. Voilà ce que j'y vois *de plus beau*. Il y eut encore une scène de révolte et d'emportement qui fut tout ce qu'il est possible d'imaginer en ce genre *de plus puéril et de plus charmant* (Sandeau, Mlle de la Seiglière). Tout ce qu'il y a *de meilleur*, etc. Nous montrerons dans les chapitres suivants comment l'emploi de l'article s'est étendu peu à peu à tous les autres cas.

Remarque. Comme déterminatif on trouve, outre l'article défini: *le plus grand plaisir*, les pronoms possessifs: *mon plus grand plaisir; ses meilleurs amis; votre plus cher souvenir*, etc. D'autres déterminatifs sont rares: *Car il y a toujours une plus belle personne de Paris* (L. Halévy, Karikari, p. 155). *Le plus difficile reste à faire, et je vais rêver à ce plus difficile* (Dumas, Le vicomte de Bragelonne, I, 153).

465. Le comparatif suit un substantif comme attribut. Exemples: *Si recevrat la nostre lei plus salve* (Roland, v. 189). *Tolent lur veies et les chemins plus granz* (ib., v. 2464). *Passent cez puis et ces roches plus haltes* (ib., v. 3125). *Li chevalier plus poissant* (Tyolet, v. 13), etc., etc. Cette construction est générale encore au XVIe siècle: *Le vers plus coulant est le vers plus parfait* (Du Bellay). *C'est la beste du monde plus philosophique* (Rabelais, I, prol.). *Les choses plus visibles, plus approchantes de la perfection* (Heptaméron, n° 11). *Etant là je furète aux recoins plus cachés* (Régnier, Satires, IV). *Que la beauté plus grande est laide aupres de vous* (Régnier, Macette, v. 64), etc. Elle se rencontre aussi sporadiquement au XVIIe siècle: *Je cherchay longtemps parmy les personnes plus galantes qui en seroit l'au-*

theur (Voiture, I, 73). *Souvenez-vous que nous parlons dans notre confidence plus étroite* (Balzac). *J'en garde en mon esprit les forces plus pressantes* (Corneille, Horace, V, sc. 3; v. 1731). *Je vais employer mes efforts plus puissants* (Molière, L'Étourdi, V, sc. 7; v. 1889). *Vous leur dérobez leurs conquêtes plus belles* (ib., v. 1895). *Le remède plus prompt où j'ai su recourir* (Dep. am., III, sc. 1; v. 780). *C'est bien le cuir plus doux, le corps mieux fait, la taille plus gentille* (La Fontaine, Le berceau). *Chargeant de mon débris les reliques plus chères* (Racine, Bajazet, III, sc. 2). On lit encore dans G. Sand: *Si Janille crie, je crierai aussi, et on verra qui a la voix plus haute et la langue mieux pendue, d'elle ou de moi* (Le péché de M. Antoine).

Remarque. La vieille construction française se retrouve en espagnol: *la mujer más hermosa,* en italien: *la rosa più bella,* en engadinois: *l'asziun plü bella e plü generusa.*

466. La langue moderne demande la répétition de l'article: *c'est l'homme le plus heureux que je connaisse* (comp. encore *un ouvrier le plus habile du monde, son ami le plus fidèle*). Cette construction se rencontre déjà au moyen âge, mais elle est extrêmement rare; en voici deux exemples: *Tuit li juef li plus save d'Asie* (St. Estienne, IV, 4). *Li cuens li plus cortois* (Méraugis, v. 3454). Ce n'est qu'au XVI[e] siècle que l'emploi de l'article commence à devenir général. Desportes ayant écrit dans une de ses poésies *le cœur plus dévot,* est corrigé par Malherbe: »Il faut dire le cœur le plus dévot. Règle infaillible« (Œuvres complètes, IV, 286; cf. ib., p. 296, 346, 393, 467, 471). Vaugelas est de la même opinion: »Tout adiectif mis aprés le substantif auec ce mot *plus,* entre deux, veut tousjours auoir son article et cét article se met immediatement deuant *plus;* et tousjours au nominatif, quoy que l'article du substantif qui va deuant, soit en vn autre cas, quelque cas que ce soit. Voicy vn exemple de cette Reigle. *C'est la coustume des peuples les plus barbares.* Ie dis que c'est ainsi qu'il faut dire, et non pas *des peuples plus barbares«* (*Remarques,* I, 154). Thomas Corneille ajoute: »Cette remarque est très-digne de M. de Vaugelas, et il est d'une indispensable nécessité de s'assujettir à la règle qu'il nous donne. Une infinité de gens ne laissent pas d'y manquer, et croyent surtout que quand l'article *les* a précédé le substantif, il est inutile de le répéter avec l'adjectif.

Ainsi ils disent, *il s'est renfermé dans les bornes plus étroites qu'il a pu.* C'est fort mal parler. La répétition de l'article *les* est nécessaire; il faut dire, »*dans les bornes les plus étroites qu'il a pu*«.

467. Le comparatif est le prédicat ou le régime d'un verbe ou se trouve sous la dépendance d'une préposition. Exemples: *Lores munte el palmier La u la grape veit ki plus mëure seit* (Ph. de Thaun, Bestiaire, v. 1748). *Si ferrai sur les helmes u il ierent plus cler* (Pèlerinage Charlemagne, v. 459). *Par cele lei que vus tenez plus salve* (Roland, v. 649). *L'ome del mont que plus dois avoir chier* (Ogier, v. 4082). *Les trefs qui plus halt estoient* (Livre des Rois, p. 248). *Par de quel part est plus foible l'entrée* (Les Narbonnais, v. 3543). *Et comant il li vint aidier Quant ele en out plus grant mestier* (Chev. au lion, v. 4986). *Quoi que li feste estoit plus plaine, et Aucassins fut apoyez a une poie* (Auc. et Nic., 20, 12). *Quel couleur vous semble plus belle* (Patelin, v. 75). *L'exploit sera faict à moindre effusion de sang qu'il sera possible* (Rabelais, I, chap. XXIX). *C'est à mon gré, entre toutes, la matière à laquelle nos esprits s'appliquent de plus diverse mesure* (Montaigne, Essais, I, chap. 27). Malherbe blâme chez Desportes les vers suivants: *Si ce qui m'est plus cher se separe de moi (Œuvres complètes,* IV, 393). *Et les derniers enfants sont toujours mieux aimés* (*ib.*, IV, 467). Cependant, le sévère critique ne suit pas toujours sa propre théorie, comme le montreront les exemples suivants: *Je ne prends pas tout ce que l'on m'apporte, pource qu'il y a force sottises; je choisis seulement ce que je crois être moins mauvais* (*ib.*, III, 484). *Le soleil qui tout surmonte Quand même il est plus flamboyant* (*ib.*, I, 148). Des exemples correspondants se trouvent encore chez les classiques: *L'on ne choisit pas pour gouverner un bateau celui des voyageurs qui est de meilleure maison* (Pascal, Pensées, I, 94). *Des malheurs qui sont sortis De la boîte de Pandore Celui qu'à meilleur droit tout l'univers abhorre C'est la fourbe* (La Fontaine, Fables, III, 6). *A meilleur marché qu'il est possible* (Montesquieu, Lettres persanes). *Les vieillards sont ceux dont le sommeil a été plus long* (La Bruyère, Caractères, XI).

468. Ajoutons que les adverbes **plus, moins, mieux** s'employaient également sans article au sens de superlatif: *Ja par*

celui qui mieuz se prise (Chev. au lion, v. 1631). *Vous m'avez tolu la riens en cest mont que je plus amoie* (Auc. et Nic., 6, 13). *Les gens du monde à qui je suy plus tenu* (Les 15 joyes du mariage, p. 92). *Et s'ordonnent mieux qu'elle puent* (E. Deschamps, IX, v. 4077). En examinant le vers: *Celle pèche le moins qui a plus de licence* (IV, 378), Malherbe remarque: »J'eusse dit *le plus,* pource qu'il y a *le moins.* Toutefois il peut passer«. L'omission de l'article est encore pratiquée au XVII[e] siècle. Exemples: *Ce n'est pas en effet ce qui plus m'embarrasse* (Corneille, Sertorius, IV, sc. 2). *Ce que plus il souhaite est ce qu'il croit le moins* (Molière, Les Fâcheux, I, sc. 1; v. 130). *Son cœur sait, quand moins on y pense, D'une bonne action verser la récompense* (Tartuffe, V, sc. 6; v. 1941). *Aux vœux de son rival portera plus d'obstacle* (L'Étourdi, v. 4). *Nous verrons qui sur elle aura plus de pouvoir* (Les femmes savantes, v. 1445).

469. L'article défini s'employait déjà dans la vieille langue, quand le comparatif était le sujet de la phrase et, parfois, quand il fonctionnait comme prédicat. Exemples: *Einz vus avrunt li meillur cumperée* (Roland, v. 449). *Onbre li fet li plus biaus arbres* (Chev. au lion, v. 382). *Ocist li maires le menour* (R. de Brut, p. 72). *Li mieudres est li pires* (Rustebuef, I, p. 22). *Puis fu mandez li menres Loeys, Ce fu li mendres des IIII Herbert fix* (Raoul de Cambray, v. 2076—77). *Quand cil fu morz, qui fu li mialdres d'aus toz* (Villehardouin, § 393). *Et la menor sera moult bien doee* (Les Narbonnais, v. 652). On le trouve aussi sporadiquement dans d'autres cas, surtout si le comparatif est sous la dépendance d'une préposition: *Mais as plus pauvres le donet a mangier* (St. Alexis, v. 254). *Vint une des plus beles dames* (Chev. au lion, v. 1146). *La ot grant descorde de la graindre partie des barons et de l'autre gent* (Villehardouin, § 60). *Une des graignors dolors et des graignors domages avint a cel jor, et des graignors pitiez qui onques avenist* (*id.*, § 409). *Un des meillors barons et des plus larges et des meillors chevaliers qui fust el remanant dou monde* (*id.*, § 500). Comp. encore les exemples suivants: *En cel altre, la plus durable joie* (St. Alexis, v. 624). *Car Dix me veut par vous oster Le grignour duel, la grignour paine Qui onques fust* (La Manekine, v. 6363), etc., etc.

470. RENFORCEMENT DU SUPERLATIF. On pouvait autrefois renforcer le superlatif par l'adverbe *très* qui pouvait précéder *plus (la très plus belle dame)* ou s'intercaler entre *plus* et l'adjectif *(la plus très belle dame)*. En voici quelques exemples: *La très plus orrible gent Qui fust desuz le firmament* (Benoist, I, 77). *La très plus merveilleuse estoire* (Cleomades). *Les très plus cruels choses dou monde* (Brunetto Latini, p. 194). *La tres milleur mere* (H. Capet, p. 195). *Et prist fame a leur los la plus très bele née Que on pëust trover en nesune contrée* (Doon de Mayence, v. 38). *Tant le porta qu'ele enfanta, Et le plus tres bel enfant a, Fil, que onques feïst nature* (La Manekine, v. 2972). *Le plus tres haut arbre* (Bastart de Bouillon, v. 5993). *Car c'est la plus tres forte place* (Chanson du XVIe siècle; Revue d'histoire littéraire, VII, 428).

II. LE SUPERLATIF ABSOLU.

471. Le latin employait ordinairement la même forme pour le superlatif absolu que pour le superlatif relatif (§ 463); homo sapientissimus voulait ainsi dire en même temps 'l'homme le plus savant' et 'un homme très savant'. Mais on avait aussi recours à des mots renforçants et on disait multum loquax, recte sanus, valde magnus, satis facundus, etc. Le même procédé se retrouve dans les langues romanes qui ont aussi eu recours à d'autres moyens.

472. Le superlatif absolu s'exprime en français:

1° Par des adverbes simples tels que *assez, bien, fort;* dans la vieille langue on avait aussi *moult, outre, par, prou, trop*. Sur l'emploi des adverbes en *-ment*, voir § 473.

2° Par des préfixes tels que *extra-, super-, sur-, ultra-*. Exemples: *Extrafin, extrasolide, superfin, surabondant, ultranerveux, ultraroyaliste*, etc. On trouve même dans la langue du commerce *extra-superfin*. Le parler courant de nos jours se sert surtout de *archi-*, qui renforce non seulement les adjectifs, mais aussi les substantifs et les participes passés. Exemples: *Je suis jaloux, archijaloux* (H. Lavedan, Le vieux marcheur, p. 63). *C'est fait, je vous dis, archi-fait* (ib., p. 147). *A l'exception de Richelieu tous les favoris* (des champs de courses) *ont été battus, archi-battus* (L'Illustration, $^{30}/_{8}$ 1884). Rappelons

aussi *archifou, archifripon, archibête, archipatelin, archimillionnaire, archiriche, archisot,* etc., etc. *Nous sommes prêts, archiprêts* (Le Bœuf).

3⁰ Par différentes tournures telles que: *Ils sont arrivés les tout premiers. Il est on ne peut plus aimable. Des détails on ne saurait plus amusants. Il est d'une famille tout ce qu'il y a de plus honnête. Une tribu belliqueuse au possible. Une scène des plus touchantes. Le repas fut des plus gais,* etc., etc. Rappelons encore l'expression figée *tout plein,* dont voici quelques exemples: *Un beau petit parapluie-aiguille dont je suis tout plein fier* (H. Lavedan, Le vieux marcheur, p. 92). *Tu es gentil tout plein* (ib., p. 200). *Vous êtes gentille, mignonne tout plein* (O. Mirbeau).

4⁰ Par le redoublement de l'adjectif. Ce procédé, si employé dans les autres langues romanes (surtout l'italien, le roumain, le portugais, le provençal moderne), ne joue qu'un rôle bien modeste en français. Citons comme exemples: *Ils ont donné cet hiver des soirées jolies, jolies, jolies* (H. Monnier, Scènes populaires, II, 201). *C'est joli, joli, joli* (ib., p. 237). *Une lueur pâle, pâle* (P. Loti, Pêcheur d'Islande, p. 10). Finissons par rappeler un vers de Malherbe: *Grand et grand prince de l'Eglise, Richelieu* (Œuvres complètes, I, 313).

473. Pour renforcer le sens des adjectifs on se sert très généralement d'adverbes en *-ment* tels que: *adorablement, divinement, excessivement, extrêmement, fameusement, fortement, grandement, infiniment, joliment, magnifiquement, rudement, terriblement,* etc. Remarquons que ces adverbes perdent assez souvent leur signification étymologique précise pour n'exprimer qu'un renforcement général. Ainsi, selon l'usage moderne on peut dire d'une femme qu'elle est *rudement jolie,* comme on dit d'un travail qu'il est *rudement difficile.* Un tel effacement du sens primitif des adverbes en *-ment* s'observe déjà au moyen âge. Marie de France écrit: *La dame est bele durement* (Equitan, v. 31), et on trouve de même dans l'ancienne traduction du Livre des Rois (IV, 154): *Si fud durement bele* (= erat autem mulier pulchra valde). A. d'Aubigné s'est moqué des tournures catachrétiques employées de son temps, telles que: *Il est grandement petit. Il est doux furieusement. Je vous*

aime horriblement (Aventures du Baron de Fœneste, III, chap. 22), etc.

Remarque. Très souvent, les femmes et les précieux ont fait un emploi exagéré des adverbes en *-ment,* et on n'a pas manqué de le leur reprocher sévèrement. Selon Henri Estienne, les courtisans de Henri III raffolaient de *extrêmement, infiniment:* »Il vous faudra avoir ordinairement en la bouche ce mot *Infiniment* ou ce mot *Extremement.* Et dire, Je vous suis infiniment obligé, Je vous suis infiniment serviteur. Pareillement, Je suis infiniment joyeux: ou, infiniment marri. Ou bien extremement« (Deux dialogues, etc., p. p. Ristelhuber, II, p. 129). C'est surtout l'abus qu'on faisait de *divinement* qui excite son ressentiment: »Si vous estes si scrupuleux, vous orrez beaucoup d'autres façons de parler qui vous offenseront, car maintenant on use de ce mot *Divinement* à tous propos, jusques à dire, non pas seulement, *Il parle divinement bien, Il lit divinement bien, Il escrit divinement bien,* (au lieu que on soulet dire, Il escrit comme un ange), *Il chante divinement bien:* mais aussi, *Il joue du lut divinement bien, Il bale divinement bien.* Et quelques uns se contentent de dire *Divinement,* sans ajouster Bien. On dira aussi, *Vela une viande divinement bonne, Vela du vin divinement bon.* Voire me souvient-il d'avoir ouy dire, *C'est un divinement bon cheval.* Que dites vous de ceux qui parlent ainsi? Celtophile: Qu'ils profanent ce mot *Divinement,* et par consequent sont culpables du crime de lese majesté: j'enten (comme vous pouvez bien penser) majesté divine (Deux dialogues, II. 129). Au XVIIe siècle, les Précieuses abusent de *furieusement, épouvantablement, horriblement, terriblement,* etc., et Madelon et Cathos s'empressent de les imiter.

474. Certains adjectifs exprimant des idées absolues concrètes, comme *carré, circulaire, double, rond, triple,* ou abstraites comme *éternel, divin, parfait, premier, dernier* ne sont pas susceptibles des degrés de comparaison. On les rencontre pourtant avec la marque du comparatif et du superlatif lorsqu'ils sont employés dans un sens relatif ou figuré. Exemples: *Mon plus unique bien* (Corneille, Horace, I, v. 141). *L'auteur le plus divin* (Boileau, Art poétique, I, v. 161). *Le péché est le plus grand et le plus extrême de tous les maux* (Bossuet). On trouve de même *plus parfait, plus impossible,* etc., etc. Parfois les auteurs demandent pardon de ces comparatifs: *L'expérience des choses de l'armée est devenue, si l'on peut employer ce comparatif, plus universelle encore* (Revue bleue, 1901. II, 407). Rappelons à cette occasion que Malherbe a blâmé ce vers de Desportes: *Je sors des Dieux la plus aisnée,* et pourtant il n'hésite pas à écrire lui-même: *Plus morts que s'ils estoient morts* (Œuvres, I, 27).

C. COMPARAISON DES SUBSTANTIFS.

475. Ordinairement les adjectifs seuls sont susceptibles des degrés de comparaison. Cependant, on trouve sporadiquement des substantifs avec la marque du comparatif et du superlatif (relatif et absolu). Ce phénomène, qui se rencontre dès les plus anciens temps jusqu'à nos jours, n'a rien d'étonnant, vu qu'au fond il n'y a pas de limite entre les substantifs et les adjectifs. Du moment qu'on dit par exemple *un air enfant,* il est très naturel de dire aussi *il est plus enfant que son frère.* Il s'agit ici surtout de substantifs qui désignent des êtres vivants (homme, femme, enfant, maître, tyran, roi, reine, etc.), et dont on peut faire un emploi attributif ou prédicatif pour désigner une qualité quelconque. Notre phénomène a été observé déjà par Vaugelas qui remarque: »*Plus* comparatif peut estre mis avec des Substantifs. Ainsi on dit *Le plus homme de bien, Les plus gens de bien,* parce que *bien* tient icy lieu d'Adjectif: car de soy le Substantif, c'est-à-dire la substance, *non recipit nec majus nec minus,* comme disent les Philosophes« (*Remarques,* II, p. 473).

476. Comparatif. L'union de *plus* avec un substantif se trouve dès le moyen âge dans quelques cas isolés. Exemples: *Car Ogiers estoit ber C'om ne pooit plus prodome trover* (Ogier, v. 1445). *A plus prodome ne les puis-jo baillier* (ib., v. 3420). *N'at plus prodome sos ciel* (*ib.,* v. 4031). *Et mes sire Yvains est plus sire Qu'on ne porroit conter* (Chev. au lion, v. 2051). De pareils exemples se trouvent aussi aux XVI[e] et XVII[e] siècles: *Ce garçon est plus homme de bien que vous et que moy* (A. d'Aubigné, Mémoires, p. p. Lalanne, p. 72). *Je suis plus rocher que vous n'estes* (Malherbe, Œuvres complètes, I, 153). *Et quelque monstre en fin que Thétis ayt chez soy, Elle n'en aura point de plus monstre que toy* (Mairet, La Silvanire, v. 1997). *Depeschons avant qu'il soit plus jour* (ib., v. 2115). *Et je ne vis de ma vie Un Dieu plus diable que toi* (Amphitryon, v. 1889). Mais c'est indubitablement la langue moderne qui fait l'emploi le plus large de cette tournure en l'étendant parfois à des cas très curieux, comme le montreront les exemples suivants: *C'est lady Churchill ... plus reine ... que sa souveraine* (Scribe). *Le roi vous a-t-il fait plus roi qu'il n'est lui même* (C. Delavigne).

Ce Simon Renard est plus roi que je ne suis reine (V. Hugo). *Les faux patriotes plus tyrans mille fois que les pères despotes* (Ponsard). *Tu es plus enfant qu'elle* (H. Monnier, Scènes populaires, I, 224). *Jamais elle ne fut plus femme* (J. Bois, Une nouvelle douleur, p. 252). *La femme qui m'allaita fut honnête, plus honnête, plus femme, plus grande, plus mère que ma mère* (G. de Maupassant, Un parricide). *La veuve resta, quoique mariée, plus veuve de grand homme que jamais* (Daudet, Femmes d'artistes, 133). *Tu deviens plus déesse encore, d'être femme* (C. Mendès, Médée, p. 118). *Pour sûr que c'est une morue. Et même y a pas plus morue que cette femme-là* (A. France, L'Affaire Crainquebille, p. 53). *Henriette avait eu trop raison, plus raison qu'elle ne le savait elle-même* (Bourget, La terre promise, p. 113). *Le Turc ... avec son ours dont Lydie, enfant, avait si grand'peur; moins peur cependant que du père Georges* (Daudet, La petite paroisse, p. 30). *Le bonheur de vous voir est plus bonheur avec du soleil* (Mérimée, Lettres à une inconnue, I, 154). *Et les parcs, sans doute d'une moins belle ordonnance que ces Tuileries, mais combien plus vastes, plus campagne, plus nature* (M. Prévost, Frédérique, p. 328). *Y a-t-il rien de plus folklore ... que la vie d'un village* (H. Gaidoz, Mélusine, X, 240).

Remarque. Même les **noms propres** sont capables d'être comparés. Citons le passage suivant de Brantôme: Aussy le roy Pierre d'Arragon, le reprochant audict roy Charles par une lettre, pour ce qu'il n'avoit pas gardé telle raison envers Conrradin que les Sarrazins envers luy, entre autres paroles luy dict ainsin: *Tu Nerone Neronior, et Sarracenis crudelior:* »Tu es plus Neron que Neron, et plus cruel que les Sarrazins« (Recueil des dames, 3e disc.). Malherbe se sert des tournures suivantes: *Plus Mars que Mars de la Thrace, Mon père victorieux,* etc. (Épitaphe du Duc d'Orléans). *Qui ne confesse Qu'Hercule Fut moins Hercule que toy* (Au Roy Henri le Grand).

477. Superlatif relatif. En voici quelques exemples à l'ordre chronologique: *Tut le plus maistre en apelet Besgun* (Roland, v. 1818). *De la face le plus maistre braon* (Ogier, v. 1908). *Le plus prodome qui soit en tot le mont* (ib., v. 666). *Mais le plus traytour* (H. Capet, v. 4567). *Les plus rois fach amolier* (Jean de Condé, n° 37, v. 1045). *Le plus preudomme c'onkes Dieus estora* (Bastart de Bouillon, v. 3679). *Le plus roy qui fut onc couronné* (Marot). *Sa sœur l'une des plus femmes de bien* (Marguerite de Navarre, Heptaméron, n° 12). *Les plus gens de bien* (Malherbe, Œuvres, II, 487). *Le plus âne des trois n'est*

pas celui qu'on pense (La Fontaine, Fables, III, 1). *C'estoit un des plus hommes d'honneur* (Revue d'hist. litt., VII, p. 442). *Il n'y a que le roi de Prusse que je mets de niveau avec vous, parce que c'est de tous les rois le moins roi et le plus homme* (Voltaire). *Parmi toutes les bourdes de nos traités de versification, la plus bourde est sans doute l'obligation de rimer pour les yeux* (C. Tisseur, Modestes observations sur l'art de versifier, p. 187). *Mon ami André, le doyen et le plus homme de nous tous* (P. Loti, Figures et choses qui passaient, p. 33). *La rose-thé est la moins rose de toutes les roses. La postérité est le plus tribunal de tous les tribunaux. Le ton le plus faubourg Saint-Germain* (Barbey d'Aurevilly). *Les plus gamins* (Goncourt, Manette Salomon, p. 39).

Remarque. Ajoutons pour les noms propres l'exemple suivant: *Les Metternich les plus Metternich sont des nains* (E. Rostand, L'Aiglon, IV, sc. 2).

478. Superlatif absolu. Les substantifs sont susceptibles d'être renforcés de différentes manières comme les adjectifs (§ 472):

1º Dans la vieille langue on se servait d'adverbes comme *moult par, très, trop, si,* etc. Exemples: *Mult par ies ber et sages* (Roland, v. 648). *Ogier, mult es prodon* (Ogier, v. 1927). *Trop est prodon cist Danois* (ib., v. 4703). *Mis peres et le tuen furent mult ami* (Livre des Rois). *N'a si prodom desi que an Ponti* (Les Narbonnais, v. 3052). *Dui si preudome* (Chev. au lion, v. 5970). *Il est si très homme de bien* (Jodelle, Eugène, II, sc. 3). *Un très homme de bien* (Racine, Œuvres, VII, 36). *Vous êtes sergent, monsieur, et très sergent* (Racine, Plaideurs, II, sc. 4). — Dans la langue moderne on se sert surtout de *très.* Exemples: *Il a raison, très raison* (Maupassant, Mont-Oriol, p. 344). *Et vous êtes amis? — Très amis* (Daudet, Sapho, p. 258). *Ils ont l'air très amis* (Bourget, Complications, p. 144). *Il lui avait fait très peur* (Daudet, Fromont jeune, p. 221). *Ils ont très hâte de vous voir* (Loti, Mon frère Yves, p. 304). *C'est déjà très alliance russe cet attelage à trois* (Bourget, Complications, p. 256). *A côté de pauvres diables très prix de Rome, très chamarrés, très surchargés de commandes gouvernementales . . .* (Revue bleue, 1900, I, p. 485). *Délicate, nerveuse, très femme, douée d'une finesse remarquable, elle avait pris sa tâche à cœur* (G. Weill, L'école saint-simonienne, p. 100).

2° Par le préfixe *archi-*, voir § 472, 2.

3° Par différents adjectifs dont il faut surtout signaler *fin*, qui s'employait très souvent au moyen âge devant des substantifs (parfois aussi adverbialement devant des adjectifs, des participes passés et des adverbes) pour exprimer une idée de superlatif. On trouve dans la vieille langue les combinaisons *c'est fine verites, a fine force, par fine paour, de fine ire, au fin commencement, sur la fine pointe du jour*, etc., etc.; voir Godefroy. Dans cet emploi, *fin* qui est un adjectif verbal tiré de *finir*, conserve sa signification primitive: qui atteint la limite, extrême. On trouve dans la farce de Patelin *fine famine* (v. 29), *fin droit maistre* (v. 45), *fin fol* (v. 1428). Comparez encore les exemples suivants: *Quant j'ay fin froit* (R. de Collerye, Rondeaux). *Au fin feu de l'enfer* (Montaiglon, Recueil de poésies, VII, 54). *Tout fin nu en belle chemise* (Coquillart, II, 258). *Je me couchis tout fin nu* (Cyrano de Bergerac, Pédant joué, V, sc. 10). *En fin fond de forêts* (Molière, Les Fâcheux, v. 490). *Il parle tout fin drait comme s'il lisoit dans un livre* (Médecin malgré lui, II, sc. 1). *Laquelle maladie . . . pourroit bien dégénérer . . . en fine frénésie et fureur* (M. de Pourceaugnac, I, sc. 7). Cet emploi de *fin* a été conservé dans quelques locutions: *Le fin fond de la mer. Le fin mot de l'affaire. Le fin premier. Tout fin seul*, etc. Les patois en font encore un usage très étendu. Godefroy remarque: »On dit encore en Lorraine, *fin plein*, pour tout à fait plein; en Picardie: *Il est fin bête, — Toute fine seule. — J'ai fin froid;* dans la Beauce *le fin mitan*, pour le beau milieu; dans le district de Valenciennes, *il est fin sot;* dans le pays wallon et la Suisse romande, *il est fin saoul;* dans le Jura: *Elle est fine belle*, pour dire qu'une jeune fille est très belle. On trouve dans le Glossaire du Centre de la France par le comte Jaubert: *Le fin bout de mon bâton. La fine pointe d'une aiguille. Le fin bord d'un fossé. Le fin fait du clocher. Fine pointe du jour.*«

4° Par la terminaison *-issime*. Malherbe crée *chevillissime*, pour dire 'tout ce qu'il y a de plus cheville'; en citant un vers de Desportes, il ajoute ces seuls mots: *Cheville, chevillissime* (Œuvres complètes, IV, 417). Rappelons aussi le vers de Molière: Mascarille est un fourbe, et fourbe *fourbissime* (L'Etourdi, II, sc. 5).

LIVRE TROISIÈME.

LES NOMS DE NOMBRES.

479. Le système latin de numération a été conservé tel quel dans toutes les langues romanes; deux seuls changements sont à noter. En Roumanie, une forte influence slave a produit les formes *un spre zece* (mot à mot: un ajouté à dix), *doi spre zece,* etc., qui remplacent undecim, duodecim, etc., et *doue zeci* (mot à mot: deux dix), *trei zeci* (trois dix), etc. qui remplacent viginti, triginta, etc. Au nord de la France, comme en Sicile, le **système vicésimal** s'est introduit à côté du système décimal (§ 489).

CHAPITRE I.

NOMBRES CARDINAUX.

480. La plupart des nombres cardinaux français dérivent directement des noms latins correspondants; on a seulement abandonné les formes synthétiques de 17 à 19 (septemdecim, etc.) et les composés de centum (ducenti, etc.), qui ont été remplacés par des combinaisons nouvelles (§ 482). Il faut du reste remarquer:

1° Dans la vieille langue, les nombres 1, 2, 3, 20, 100 étaient déclinables et changeaient de forme suivant le cas, le genre et le nombre. Après le moyen âge, cet état de choses a été notablement changé: la variation de cas a tout à fait disparu

(§ 275); 1 varie encore de genre, 20 et 100 de nombre, tandis que 2 et 3 sont devenus invariables.

2⁰ Pour les noms de nombre 1—10, 20, 80, 90, 100, la langue moderne présente des formes doubles, mêmes triples, dues à la phonétique syntaxique; comp. *un ami* [œnami] (il y en a même qui disent [ynami]), et *un sou* [œsu]; *deux amis* [døzami] et *deux sous* [døsu]; *dix hommes* [dizɔm], *dix francs* [difrɑ̃] et *j'en veux dix* [ʒɑ̃vødis], etc.; voir notre *Manuel phonétique,* § 160.

481. Les nombres 1—10.

1⁰ **Unus.** Voici les formes conservées de ce mot en vieux français:

unus	*uns*	una	*une*
unum	*un*	unam	*une*
uni	*un*	unas (§ 235)	*unes*
unos	*uns*	unas	*unes*

Des formes citées, la langue moderne n'a conservé que *un* et *une.* Sur l'absence d'élision qu'on rencontre parfois devant *un,* voir I, § 282 et plus loin sous *huit* et *onze.*

Remarque. Dans la vieille langue, *un* était souvent remplacé par **en preu** (ou **empreu**). En voici quelques exemples: *An preu et deus et trois et quatre* (Chev. au lion, v. 3167; ainsi le ms. H.). *En preu cucu, Et deus cucu et trois cucu* (Couronn. Renart, v. 217). *Je commencherai volontiers. Empreu! Et deus! Et trois! Et quatre* (Jeu de Robin et Marion, v. 497). *Nous les aulneron; Si sont-elles cy, sans rabattre: Empreu, et deux, et trois, et quatre, Et cinq, et six* (Patelin, v. 268—271). Sous la forme *empreut,* notre mot est cité par presque tous les grammairiens du XVIᵉ siècle. Henri Estienne nous donne l'explication du *t* paragogique; il remarque: »*Empreut* pour *en preut,* quand on commance à conter, ἐν πρώτον (*Traicté de la conformité du language Français avec le Grec.* Paris, 1565. P. 146). Après le XVIᵉ siècle, *empreu* disparaît de la langue littéraire. Il s'est conservé en Suisse sous la forme *emprô,* qui est à la fois le début et le nom d'une formulette de jeu usitée à Genève. Quant à l'origine, *preu* est probablement le substantif ordinaire *pro, preu* (de prode), profit; *empreu* est donc une sorte de souhait de bonheur, une parole de bon augure prononcée au moment où l'on commence à compter: on sait que selon des croyances superstitieuses très répandues, compter porte malheur (comp. *Samuel,* II, chap. 24).

2⁰ **Duo.** Le latin classique offre au nom. et à l'acc. les formes suivantes: duo, duos (duo) — duæ, duas. En latin

vulgaire duo est remplacé par *dui (cf. roum. *doĭ*, v. it. *dui*), duæ cède la place à duas (§ 235), et pour le neutre, on se sert de dua. Voici le développement de ces formes en français:

*dui	*dui, doi*	duas	*does*
duos	*dous, deus*	duas	*does*

Observations. — a) Les deux formes du cas sujet masculin s'employaient indistinctement; dans un même fableau (Recueil Montaiglon, nº LXII) on trouve *doi* (debui): *andoi* (v. 26), et *au jour d'ui: andui* (v. 272). Le nominatif disparaît avec la déclinaison (§ 275); il se retrouve encore dans E. Deschamps: *cil doy* (nº CCCLX, 26) et Froissart: *Tout doi se sont mis ou chemin* (Méliador, v. 3501). La tendance à remplacer *doi* par *dous* se montre déjà dans le ms. O de la Chanson de Roland: *De cent millers n'en poent guarir dous* (v. 1440), où *dous* est une altération due au scribe anglo-normand. Notez la locution *dui a dui* ou *deus a deus.* — b) La forme féminine *doues* se trouve seulement dans l'Est: *Doues pièces* (Yzopet de Lyon, v. 252). *Des doues pars* (ib., v. 1774). *An doue[s] parties* (Floovant, v. 250). *Doues mout belles figures* (Romania, VII, 193). Les autres dialectes n'offrent aucune trace de cette forme; ils la remplacent par le masculin *dous, deus,* qui sert pour les deux cas: *Juste des sunt les dous bestes* (Brandan, v. 933). *Entre les deus furceles* (Roland, v. 1294). On trouve très rarement *doi* au nom. fém.: *Eles estoient doi serors* (Floire et Blancheflor, p. 3). — c) Le cas régime masculin *deus* est la seule des anciennes formes conservée jusqu'à nos jours. On écrit arbitrairement *deux* (comp. § 283), et on le prononce [dø] ou, devant une voyelle, [døz]; le parler vulgaire connaît aussi [døs], qu'on écrit *deusse,* et qui est probablement la dernière trace de la prononciation primitive.

3º **Tres** > *treis, trois.* Par la soustraction du *s* final (comp. § 264, Rem.) on avait créé dans la vieille langue une forme spéciale pour le nominatif masculin, d'où la déclinaison *trei (troi) — treis (trois).* Exemples: *Il en seront honi tout troi* (Chev. au lyon, v. 3754). *De ses barons apela treis* (Rou, II, v. 4411). Au féminin on n'emploie que *trois*: *Et les trois parties* (Villehardouin, § 123). Le neutre trĭa (trea) se retrouve dans le vfr. *treie troie,* qui signifie le nombre trois au jeu de

dés: *S'il ne gete troie et as il l'a perdu* (Bartsch, Chrestomathie[4], p. 366, 15). La langue écrite moderne ne connaît que la seule forme *trois;* la langue parlée distingue entre [trwa] *(donne m'en trois, trois personnes)*, [trwaz] *(trois heures)*, et, vulgairement, [trwas] *(troisse)*. Comp. les remarques sur *deux*.

4⁰ **Quattuor** devient en latin vulgaire quattor (I, § 452, 2) d'où *quatre* (écrit aussi au moyen âge *katre, catre, qatre*). Dans la langue moderne on prononce [katrə], [katr] ou parfois [kat]; cette dernière forme s'emploie devant une consonne. On dit ainsi *quatre enfants* [katrɑ̃fɑ̃], *quatre-vingts* [katrəvɛ̃], *quatre sous* [katsu] ou [katrəsu], *j'en veux quatre* [žɑ̃vøkatr]; comp. notre *Manuel phonétique*, § 56. La langue vulgaire emploie aussi *quatres*, prononcé [katrəz] ou plus souvent [katz]. Dobert (1650) remarque: »Pluzieurs prononset des *s* ancore k'èles ne soêt en l'écriture, pour randre plus gracieuse la prononse, comme quand on dit *katres amours*, ... se ki èt plus agreable que de dire *katr' amours*, par élizion«. Hindret (1687) reproche à des gens de la cour et de Paris de dire *les quatres éléments*. Ce »velours« (I, § 289) est autorisé par l'Académie dans la locution *entre quatre yeux* qui se prononce [ɑ̃trəkatrəzjø] ou plutôt [ɑ̃trəkatzjø]. Partout ailleurs cette prononciation est regardée comme un vulgarisme:

J'l'ai vu porter en terre
Par quatre-z-officiers.
(Chanson de Marlbrough.)

Il dit: Viv' la République
J'ai sauvé *quatr'z' électeurs*.
(Mac Nab, *Marche des scolaires.*)

L'origine de cette liaison s'explique facilement; elle est due sans doute à l'analogie: on a dit *quatres officiers* sur le modèle de *deux officiers, trois officiers*. Il est curieux de remarquer que la forme *quatres* se trouve déjà au moyen âge: *Cilz quatres con loiaus amis* (Yzopet de Lyon, v. 285; comp. v. 289).

5⁰ **Quinque.** Par une dissimilation régressive (I, § 513), quinque devient en latin vulgaire *cinque, d'où se développe régulièrement *cinc*, remplacé par la graphie étymologique *cinq*. Rappelons aussi les vieilles formes dialectales *chuinc, cuinc* (Bastart de Bouillon, p. 319). De *cinq* se développe devant un mot commençant par une consonne le

doublet *cin(q);* on dit ainsi *j'en ai cinq* [ʒɑ̃esɛ̃:k], *cinq hommes* [sɛ̃kɔm], mais *cinq francs* [sɛ̃frɑ̃]. Cette prononciation est déjà indiquée par Chifflet (1659). Dans le parler familier de nos jours la forme longue est en train de se généraliser, et on revient ainsi à la prononciation uniforme du moyen âge. Il n'y a, croyons-nous, aucune raison de regretter ce développement très naturel comme le fait M. Remy de Gourmont: »On entend à Paris des gens ornés de gants et peut-être de rubans violets dire: *sette sous, cinque francs:* le malheureux sait l'orthographe, hélas! et il le prouve« (*Esthétique de la langue française,* p. 124).

6⁰ **Sex** devient régulièrement *sis* (I, § 197), remplacé par la graphie étymologique *six*. L'ancienne prononciation [sis] ne s'est maintenue que devant une pause: *il y en a six* [iljɑ̃nasis]; devant une voyelle, la sifflante finale sourde est devenue sonore: *six ours* [sizurs], et devant une consonne, elle s'est amuïe (I, § 465): *six fois sept* [sifwasɛt]. Le latin sex est ainsi représenté dans la langue moderne par trois formes différentes: [sis], [siz], [si].

7⁰ **Septem,** en latin vulgaire *sette, devient régulièrement *set,* remplacé par la graphie étymologique *sept.* Dans la langue parlée moderne on a les deux formes [sɛt] *(j'en ai sept, sept enfants)* et [sɛ] *(sept jours);* sur la généralisation de cette dernière forme, voir ci-dessus les remarques sur *cinq.*

8⁰ **Octo** devient en vfr. *oit* ou *uit,* selon les dialectes; on trouve dès le XII[e] siècle *huit.* Ce *h,* étant purement orthographique et dû au seul désir d'éviter la confusion de *u* initial avec *v* (comp. I, § 479, Rem.), ne se prononçait pas. Depuis le commencement du XVII[e] siècle, *huit* est regardé comme commençant par un *h* aspiré, et on dit *le huit* sans élision et *les huit* sans liaison. Cette particularité, déjà observée par Vaugelas (*Remarques,* I, 152), est probablement due à l'analogie des autres noms de nombres qui commencent tous (excepté *un* et *onze*) par une consonne: *le six, le sept* amènent *le huit.* Dans la vieille langue l'élision était permise: *Près d'uit ans* (Berte, v. 1694). *Plus d'uit jors* (Fergus, p. 145, 24). *Si j'eusse failly d'huit jours* (Marg. de Navarre, Lettre XCIX). L'ancienne prononciation est encore conservée dans les composés *dix-huit* [dizɥit] et *vingt-huit* [vɛ̃tɥit]. Ces deux exemples nous montrent aussi la conservation de la consonne finale

devant une pause; elle s'entend également devant une voyelle: *huit heures* [ɥitœ:r], mais elle est nulle devant une consonne: *huit sous* [ɥisu].

9⁰ **Novem** 〉 *nuef, neuf.* Ce mot se prononce, selon le cas, [nœf] ou [nø], rarement [nœv]. Exemples: *Charles neuf* [ʃarlənœf], *neuf mois* [nømwa], *neuf heures* [nœvœ:r]; comp. *Manuel phonétique,* §§ 160, 161, 3. Constatons aussi l'existence d'une prononciation qui admet le *s* paragogique dont nous avons parlé ci-dessus (voir *quatre*); dans »Eugénie Grandet«, H. de Balzac fait dire au notaire: *Il est neuffe-s-heures* (p. 46).

10⁰ **Decem** 〉 *diz, dis,* écrit fautivement *dix* sur le modèle de *six.* Pour la prononciation de la consonne finale, *dix* se comporte comme *six.*

482. Les noms de nombres 11—19.

1⁰ **Undecim** 〉 *onze.* Il faut remarquer que, depuis longtemps, *onze* est regardé comme commençant par un *h* aspiré, et qu'on prononce en parler soigné *le onze* [ləɔ̃:z], *les onze* [leɔ̃:z], *ils étaient onze* [ilzetɛɔ̃:z]. Cette particularité s'explique par l'analogie avec les autres noms de nombre (voir sous *huit*). Au moyen âge l'usage était hésitant: *D'onze m. homes qe il orent avant* (Raoul de Cambrai, v. 3500). *Richars li Restorés la onsime mena* (Bastars de Bouillon, v. 3002). *Le onziesme jour du moix de Mars* (document messain de 1390). Au XVII[e] siècle *le onzième* est condamné par Vaugelas: »Plusieurs parlent et écriuent ainsi, mais tres-mal. Il faut dire *l'onziesme;* car sur quoy fondé, que deux voyelles de cette nature, et en cette situation, ne fassent pas ce qu'elles font par tout, qui est que la première se mange?« (*Remarques,* I, 156). Les grammairiens suivants ne lui ont pas donné raison; ils demandent presque tous la non-élision de la voyelle précédente. Pourtant l'usage reste flottant; le Dictionnaire de l'Académie n'ose rien décider; il admet *le onze du mois* et *l'onze du mois* (éd. de 1718), *l'onzième page* et *la onzième page* (éd. de 1762). Dans le langage familier de nos jours on dit couramment *l'onze du mois, nous n'étions qu'onze, l'onzième,* etc., et plusieurs auteurs imitent cet usage: *Il est tout près d'onze heures* (Bourget, Cosmopolis, p. 56). *Il n'est pas loin d'onze heures* (Pierre Maël, Dernière pensée, p. 56). Rappelons aussi le nom de plante *belle d'onze heures.*

2⁰ **Duodecim** devient en latin vulgaire *dodece, d'où *douze.*
3⁰ **Tredecim** > *tredece > *treze, treize* (I, § 156).
4⁰ **Quattuordecim** > *quattordece > *quatorze.*
5⁰ **Quindecim** > *quindece > *quinze.*
6⁰ **Sedecim** > *sedece > *seze, seize* (I, § 156). Comp. l'italien *sedici,* et l'espagnol *diez y seis.*
7⁰ **Septemdecim,** remplacé par decem et septem > *dis et set* > *dix-sept.*
8⁰ **Octodecim,** remplacé par decem et octo > *dis et uit* > *dix-huit.*
9⁰ **Novemdecim,** remplacé par decem et novem > *dis et nuef* > *dix-neuf.*

483. Les noms de nombre 20—90.

1⁰ **Viginti.** La forme vulgaire de ce mot a été venti ou vinti (comp. C.I.L., VIII, 8573), d'où en français *vint* (sur l'influence de l'ī posttonique, voir I, § 155, Cas isolés), remplacé par la graphie étymologique *vingt.* Quoique invariable en latin, ce nom de nombre fléchit en français, et cela depuis les plus anciens temps, dans les multiples: *Set vinz tors* (Chardry, Josaphaz, v. 1742). *Mil et cent et quatre-vinz et dix sept anz* (Villehardouin, § 1). *Treis vinz et dis* (Livre des Rois, p. 23). *Douze vins livres de tournois* (Joinville, § 136). *Quatorze vins homes armés* (ib., § 219). *Quatre vins et quatorze* (Chanson d'Antioche, I, p. 267). *Quatre cens quatre vingtz quarante et quatre* (Rabelais, II, chap. 2). On trouve aussi quelques exemples de *vingt* invariable: *Huit vin en ot a sa baniere* (Bel Inconnu, v. 5464). *Onze vint i poissiez choisir* (Garin le Loherain, II, p. 143). *Set vin mil armes ont promis* (Wace, Brut, II, p. 136). On lit encore dans Racine *six-vingt* (Plaideurs, v. 228). Dans la langue moderne, *vingt* ne varie pas dans les multiples, quand il est suivi lui-même d'un autre nom de nombre: *quatre-vingts,* mais *quatre-vingt-dix;* c'est une subtilité arbitraire et récente; on trouve p. ex. dans Voltaire *quatre vingts et un ans, quatre vingts mille francs,* mais *quatre-vingt deux ans,* etc. (voir Rev. de phil. franç., VIII, 154). Selon l'Arrêté ministériel du 26 février 1901, on tolérera le pluriel de *vingt* et de *cent,* même lorsque ces mots seront suivis d'un autre adjectif numéral. Ex.: *quatre vingt* ou *quatre vingts dix hommes; — quatre cent* ou *quatre cents trente hommes.* Pour la prononciation, il faut re-

marquer qu'on prononce [vɛ̃], mais [vɛ̃tdø], [vɛ̃ttrwa], [vɛ̃tkatr], etc. (comp. [katrəvɛ̃dø], [katrəvɛ̃trwa], etc.). Cette particularité a été observée déjà par Ménage qui dit: »Pour représenter la prononciation Parisienne, j'écrirois *vinte-deux, vinte-trois,* comme on écrit *trente-deux, trente-trois*« (*Observations,* p. 363). Elle remonte du reste bien plus haut: on peut la constater déjà au moyen âge, où se rencontre parfois la forme *vinte* (pour les exemples, voir ASNS, vol. 95, p. 319), due probablement à l'influence de *trente, quarante,* etc.

2⁰ **Triginta.** Dans la langue vulgaire, le *g* est tombé, d'où trienta (comp. C.I.L., XII, 5399; Le Blant, nº 679; id., Nouveau recueil, nº 295), trenta, et en français *trente.*

3⁰ **Quadraginta.** Le *g* tombe dans la langue vulgaire, d'où quadraínta (> esp. *cuarenta,* port. *quarenta*) et, avec changement d'accent (cf. I, § 137, 2), quadranta > quarranta (Le Blant, Nouv. rec., nº 66) > fr. *quarante* (comp. cat. et it. *quaranta*).

4⁰ **Quinquaginta,** en gallo-roman *cinquanta, d'où *cinquante* (comp. it. *cinquanta*).

5⁰ **Sexaginta,** en gallo-roman *sexanta, d'où *seissante, soissante,* remplacé par *soixante* (comp. it. *sessanta*).

6⁰ **Septuaginta,** en gallo-roman *settanta, d'où en vfr. *setante,* plus tard *septante* (comp. it. *settanta*). On le trouve encore dans Molière: *Quatre mille trois cent septante-neuf livres douze sols huit deniers à votre marchand* (Bourgeois gentilhomme, III, sc. 4), dans Bossuet, dans Voltaire, et même dans Rostand: *Septante fois sept fois pardonnez! C'est mon culte* (La Samaritaine, p. 79). Pourtant ce n'est qu'un usage exceptionnel, dû surtout à un certain désir d'archaïsme, car après le XVᵉ siècle *septante* ne s'emploie guère dans la langue littéraire. Il a été remplacé par *soixante-dix* qu'on trouve déjà dans Ogier le Danois (v. 7317), combinaison curieuse des systèmes décimal et vicésimal et probablement modelée sur *trois vins dis* (§ 490). Ménage remarque: »Il faut dire, dans le discours familier, *soixante-dix, quatrevint, quatrevint dix,* & non pas *septante, octante, nonante.* Mais en termes d'Aritmetique & d'Astronomie, on dit fort bien *septante, octante, nonante.* On dit aussi *Septante,* en parlant des Interprétes de la Bible. Et ce seroit mal parler que de les appeller *Les Soixante dix:* si ce n'est qu'on ajoutast Interpretes de la Bible« (*Observations,* p. 361).

7⁰ **Octoginta,** en gallo-roman *octanta (provenant de *octuaginta, fait sur septuaginta?), d'où en vieux français *oitante* ou *uitante*, et le doublet savant *octante* (comp. it. *ottanta*). A côté de ce mot, depuis longtemps vieilli et relégué aux patois, on trouve dès les plus anciens textes *quatre vinz*, maintenant *quatre-vingts* (comp. § 489).

8⁰ **Nonaginta,** en gallo-roman *nonanta, d'où en vfr. *nonante* (comp. it. *novanta*). Voltaire s'est encore servi de ce mot: *Il porta le sceptre des rois, Et le garda jusqu'à nonante* (Épigrammes). Littré remarque: »*Nonante* a vieilli et c'est dommage; il est resté très usité en Suisse, en Savoie et dans le midi de la France«.

484. Centum 〉 *cent.* Ce mot, invariable en latin, fléchit en français dans les multiples: *Treis cenz anz* (Chardry, Set Dormants, v. 1383). *Mil dous cenz quarante et huit* (Joinville, § 110), etc. En 1762, l'Académie écrivit encore *neuf cents mille.* La règle qui demande l'invariabilité de *cent,* quand il est suivi d'un autre nom de nombre (*deux cents,* mais *deux cent trois),* est arbitraire et récente; l'Arrêté ministériel du 26 février 1901 y a porté remède, et on tolérera désormais *quatre cents trente,* etc. Ajoutons que *cent* reste invariable, quand il est précédé de l'article partitif: *J'ai vu des cent et des mille conscrits dépérir* (Erckmann-Chatrian, Homme du peuple).

Remarque. Les noms de nombres composés de centum, ducenti, trecenti, quadringenti, etc. ont tous disparu; on les a remplacés par les combinaisons nouvelles *deux cents, trois cents, quatre cents,* etc.

485. Mille 〉 *mil.* Cette forme ne devrait servir, d'après son origine, qu'au singulier: *Mil colps i fiert* (Roland, v. 2090). *Auec lui vinrent mil nobile baron* (Raoul de Cambrai, v. 2893). Cependant dès les plus anciens textes on l'emploie aussi au pluriel: *Cel jorn i out cent mil lairmes ploredes* (St. Alexis, v. 595). *Vint mil chevaliers* (Roland, v. 548). *Trente mil* (Aiol, v. 9394), etc. Au pluriel on trouve aussi *milie, mile (mire)* ou *mille,* emprunté du lat. milia: *Vint milie humes* (Roland, v. 13). *Set milie chevaliers i troverent* (Voyage de Charlemagne, v. 336). *Mil mars? Voire par foi, trois mile* (Chev. au lion, v. 1279), etc. Mais dès le XIIᵉ siècle, *mille* s'emploie également au singulier et se confond tout à fait avec *mil: De dis mil homes j'ai en*

ma compaignie, — N'en remaint pas, mien escient, un mile (Chevalerie Ogier, v. 5453). Au XVI[e] siècle on emploie encore indistinctement *mil* et *mille;* témoin les vers de J. du Bellay:

> *Mille* doux mots doucement exprimés,
> *Mil* doux baisers doucement imprimés.

Mais bientôt *mille* triomphe, et *mil* n'est employé que dans la numération des années du premier millésime (on écrit pourtant *l'an mille*). En citant un vers de Crétin: *Un jour vaut cent, et une heure dix mil,* Ménage remarque: »Il n'y a plus que les Notaires & les Praticiens qui êcrivent ce mot de la sorte. Il faut prononcer & écrire *mille. Trois cent mille piétons; une heure, en vaut dix mille.* Si ce n'est en datant les années du jour de la Nativité de Nostre Seigneur: car en ce cas, il faut dire *mil,* & non pas *mille. L'an mil cinq cens quatre-vint-dix. L'an mil quatre cents cinquante. Mil six cents treize,* &c.« (*Observations*, p. 358). Les règles de Ménage sont restées en usage jusqu'à nos jours. Béranger a probablement obéi aux exigences de la rime quand il écrivait: *Celles-ci sont pour l'an trois mil, — Ainsi soit-il* (Ainsi soit-il). — Ajoutons que, selon l'Arrêté ministériel du 26 février 1901, on tolérera dans la désignation du millésime, *mille* au lieu de *mil,* comme dans l'expression d'un nombre. Ex.: *l'an mil huit cent quatre vingt dix* ou *l'an mille huit cents quatre vingts dix.*

Remarque 1. On trouve sporadiquement en vieux français *mils* et surtout *miles* au pluriel: *S'ot bien XIII miles mengans* (Cheval. as deus espees, v. 12291). *La ou d'abbes avoit miles* (Coincy, Miracles, 123, 619). *Plus de trente mils* (G. le Loherain, I, 3). Cet essai de déclinaison, dû en partie aux besoins de la rime, disparaît vite, et n'a jamais été repris après le moyen âge. Vaugelas remarque expressément qu'on dit *deux mille*, et non pas *deux milles* (*Remarques,* II, 111). Ménage est du même avis, et il ajoute: »*Je lui ay mille obligations*, et non pas *mille sobligations,* comme disent la pluspart des Dames: qui est une faute épouvantable« (*Observations,* p. 358). Elles disaient également, selon le témoignage d'autres grammairiens, *mille-s-amitiés, mille-s-honnêtetés,* etc.; sur l'origine de ce velours, voir I, § 289.

Remarque 2. Dans les millésimes composés on pouvait autrefois élider *mil.* Voici ce qu'en dit Ménage: »Il est à remarquer, que quand nous parlons d'une chose qu'on sait qui s'est passée depuis quelques années, nous omettons le mot de *mil. Cela arriva l'an 600,* au lieu de *l'an 1600.* Et nous omettons mesme le mot de *cents,* quand nous parlons d'une chose qui s'est passée depuis peu. *Cela arriva en trente-six:* pour dire, *en mil six cents trente-six*« (*Observations*, p. 360). Comp. en italien: *Dante fiorì nel trecento. La rivoluzione del 89,* etc.

486. Le nombre 1,000,000 s'exprimait au moyen âge par *mil milie, dis feis cent mile, milante mil.* Au XIVe siècle on crée, probablement à l'imitation de l'italien, le dérivé **million,** resté dans la langue jusqu'à nos jours. De *million* on tire, par changement de suffixe, **milliard,** pour dire mille millions, et **milliasse,** pour dire mille milliards. Un million de millions s'exprimait au XVIe siècle par **billion,** composé irrégulier de *bis,* qui indique le redoublement, et *million;* il s'emploie maintenant comme synonyme de *milliard.* Un autre composé irrégulier est *trillion* pour *tri-million;* il signifie maintenant mille billions; au XVIe siècle il s'employait pour un million de billions.

487. On unissait autrefois les nombres à additionner, dans une expression numérique complexe, par la conjonction **et:** *Dis et set* (Saint Alexis, v. 161). *Dis et uit* (Couronnement de Louis, v. 39). *Dis et nuef* (Coincy, Miracles, p. 125). *Vint et quatre* (Couronnement de Louis, v. 2429). *Vint et sis* (ib., v. 45). *Nonante et nuef* (ib., v. 12). *Mil et cent* (ib., v. 74). *Soissante et dis* (Miracles de N. D., n° 8, v. 286). *Mil et cent et quatre-vinz et dix sept anz* (Villehardouin, § 1), etc. Sur cet *et* A. Darmesteter a fait l'observation suivante: »Cette conjonction ne s'écrivait pas, quand on mettait les nombres en chiffres, et, dans des textes en vers du moyen âge, il est souvent nécessaire de la rétablir à la lecture pour conserver au vers sa mesure. L'usage de lire les nombres tels qu'on les écrivait et un besoin de rapidité amenèrent graduellement la suppression de *et*« (Cours de grammaire, § 136). On trouve encore dans Molière *quarante et deux* (École des femmes, I, sc. 1), *soixante et trois* (Malade imaginaire, I, 1). Dans la langue actuelle, *et* ne s'emploie ordinairement que devant »un«: *vingt et un, trente et un, quarante et un, cinquante et un, soixante et un, les mille et un jours, les mille et une nuits,* et dans *soixante et onze.* Il faut remarquer qu'on dit *quatre-vingt-un, cent un, quatre-vingt-onze.*

488. Finissons par examiner le sort de **ambo,** qui s'était conservé dans la vieille langue sous les formes suivantes:

ambo	*am*	ambas (§ 235)	*ambes*
ambos	*ans*	ambas	*ambes*

Il accompagnait surtout des noms désignant des choses qui se comptaient par deux: *Ambes lavres* (St. Léger, v. 157), *ambes mains* (Alexis, v. 387; Roland, v. 2931), *ambes les mains* (St. Brandan, v. 204), *ambes les eles* (Girart de Viane, p. 124); très fréquentes sont les combinaisons *ambes pars* et *ambes as*, dont la dernière s'est conservée jusqu'à nos jours dans le substantif *ambesas*. La forme masculine, qu'on trouve dans la Passion (*Am se paierent a cel jorn*, v. 208), ne paraît conservée dans la langue d'oïl qu'unie à duo. Voici les formes de cette combinaison:

ambo *dui	*andui*	ambas duas	*ambesdous*
ambo(s) duos	*an(s)dous*	ambas duas	*ambesdous*

Exemples: *Deu en apelent andoi parfitement* (Alexis, v. 23). *El palais montent andui li chevalier* (Raoul de Cambrai, v. 61). *Fors de la teste li met les oilz ambsdous* (Roland, v. 1355). *Au col li met ses bras andous* (G. de Palerne, v. 9477). *Cuntre lo ciel ambesdous ses mains jointes* (Roland, v. 2015). Pourtant l'emploi de ces formes est assez flottant, et dès les plus anciens textes, le féminin se prend pour le masculin, et vice versa. Au XIVe siècle, E. Deschamps emploie *endeux: Les femmes Jacob sont louées Et endeux assez esprouvées* (Œuvres complètes, IX, v. 6866), et *ambedoy* (ib., v. 9706).

489. Le système vicésimal s'emploie dans quelques dialectes de l'Italie du Sud, surtout le sicilien, où l'on compte par *ventine*, notamment quand il s'agit d'ans: *Quant' anni aviti? — Tri vintini e deci (= settant' anni);* ensuite sporadiquement au midi de la France, où on se sert de multiples de *vint: tres vint* (60), *quatre vint* (80), *sieis vint* (120), *trege vint* (260), *des e nou vint* (380), etc.; enfin au Nord de la France, où ce système était d'un usage étendu déjà au moyen âge. On comptait dans la langue d'oïl par vingtaines jusqu'à *dix-huit vingts;* la langue moderne n'en a gardé que les traces isolées *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix* (sur *soixante-dix*, voir § 483, 6). En dehors des langues romanes on trouve le système vicésimal par ex. en danois: *tres* (60), abréviation de *tresinstyve* (c. à d. trois fois vingt), *halvtres* (50) pour *halvtresinstyve* (deux et demi fois vingt), *firs* (80) pour *firsinstyve* (quatre fois vingt),

halvfjers (70) pour *halvfjersinstyve* (trois et demi fois vingt), *halvfems* (90) pour *halvfemsinstyve* (quatre et demi fois vingt). En Danemark, cette manière de compter est indubitablement d'origine assez récente; il en est probablement de même en Sicile et en Provence; pour la langue d'oïl au contraire, on a supposé que le système vicésimal était un héritage des Gaulois. Pourtant, les pauvres restes que nous possédons de leur langue ne nous permettent pas de constater qu'ils ont connu ce système; nous savons seulement que d'autres peuples celtiques s'en servent. Nous le retrouvons notamment en cambrique et dès les plus anciens textes, mais rien n'indique qu'il soit primitif chez les Celtes et qu'il remonte assez haut pour avoir pu servir de modèle aux Gallo-Romans.

490. Voici les formes médiévales du système vicésimal:
30, *Vint et dis* (Le Roux de Lincy: Chants historiques, I, p. 157). — 40, *deus vins.* — 60, *trois vins.* — 70, *trois vins et dis.* — 80, *quatre vins.* — 90, *quatre vins et dis.* — 120, *sis vins.* — 140, *set vins.* — 160, *huit vins.* — 180, *neuf vins.* — 220, *onze vins.* — 240, *douze vins.* — 280, *quatorze vins.* — 300, *quinze vins.* — 320, *seize vins.* — 340, *dis set vins.* — 360, *dis huit vins.*

De ces noms de nombres la langue moderne n'a gardé que *quatre vins* et *quatre vins et dis*, devenus *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix*. On a remplacé *trois vins et dis* par *soixante-dix*, qui représente ainsi un compromis entre les deux systèmes. *Six-vingts* s'employait encore au XVIIe siècle: *Vous passerez les six-vingts* (Molière, Avare, II, sc. 5). *Une autre fois, six-vingts* (Bourg. gentilhomme, III, sc. 4). *Six-vingt* [sic] *productions* (Racine, Plaideurs, v. 228). *Cinq-vingts* et *sept vingts* s'employaient encore au XVIe siècle: *Que ne suys-je roy pour cinq ou six vingts ans* (Régnier, Sat. III). *Environ sept vingts faisans* (Rabelais, I, chap. 27). Les autres disparaissent déjà au moyen âge.

Remarque. On a gardé *quinze-vingts* dans le nom de l'asile d'aveugles ondé par Saint Louis: *Les aveugles que fonda saint Loys Qui quinze vins sont en une maison* (Eustache Deschamps, V, 388). Ménage remarque dans ses *Observations* (p. 360): »Quand on parle du lieu que S. Louis a fondé à Paris pour les Aveugles, ou bien de ces Aveugles, il faut dire *les Quinze-*

vints, & non pas *les Trois cents*: si ce n'est en vers; comme a dit M. de Malleville, page 341.

De l'estat où je suis, je n'ay qu'un pas à faire,
Afin de m'enrôler au nombre des Trois cents.

Villon a dit demesme,

Item, je donne aux Quinze-vints,
(Qu'autant vaudroit nommer Trois-cents)
De Paris; non pas de Provins;
Car à eux tenu ne me sens«.

CHAPITRE II.

NOMBRES ORDINAUX.

491. Les adjectifs numéraux ordinaux remontent au latin ou sont de nouvelles formations françaises.

1⁰ Des ordinaux latins les douze premiers sont conservés dans la vieille langue, où ils sont représentés par *premier, second, tierz, quart, quint, sixte, setme, uitme, nuefme, disme, onzime (onzieme), dozime (dozieme).* De ces mots la langue moderne n'a gardé comme adjectifs numéraux que *premier, second, onzième, douzième.*

2⁰ Pour remplacer les formes disparues et pour suppléer aux adjectifs ordinaux latins non transmis en français, on a créé de nouveaux dérivés, le plus souvent tirés des nombres cardinaux correspondants à l'aide des suffixes *-ième* (§ 493) ou *-ain* (§ 496).

Remarque. Le suffixe latin -esimus, qui se trouve dans vicesimus, centesimus, millesimus, etc. se rencontre parfois au moyen âge sous les formes *-esme* et *-oisme* (région orientale); la langue moderne conserve *carême* qui remonte à *quaresima, de quadragesima.

492. Nombres ordinaux d'origine latine.

1⁰ **Primum** 〉 *prim, prin;* prima 〉 *prime.* Ce mot, conservé dans la vieille langue comme substantif au sens de commence-

ment et comme adjectif au sens de fin, délicat, ne s'employait que très rarement comme nombre ordinal et seulement dans quelques combinaisons toutes faites: *prin saut, prin soir, prin some, prin tens* (ou *tens prin*), et *prime face, prime rose.* Il faut remarquer qu'on a employé de très bonne heure la forme féminine aux deux genres (comp. § 389), d'où des combinaisons telles que *prime saut, prime soir.* La langue moderne n'a conservé l'ancien masculin que dans *printemps,* tandis que *prinsaut* a été remplacé par *prime saut,* et le dérivé *prinsautier* (encore dans Cotgrave) par *prime-sautier.* Au XVIe siècle, *prime* s'employait couramment comme nombre ordinal; c'était une mode savante qui n'a pas survécu à la Renaissance.

En effet, primus, dans sa fonction de nombre ordinal, a été remplacé, en Gaule, par *primarius, d'où *premiers, premier,* et au féminin *première.* Dans la vieille langue ce mot s'employait aussi dans les nombres composés; on trouve par ex. *vyntysme premier* (voir Burguy); pourtant cet usage était rare, et on disait ordinairement *vint et unime* (voir § 494). Pour la prononciation, il faut remarquer qu'on hésitait au XVIIe siècle entre *premier* et *prémier;* Ménage remarque: »Je suis de l'avis de ceux qui disent *prémier*«. Cette prononciation s'entend encore, quoique l'usage officiel se soit décidé pour [prəmje].

Remarque. Dans les jeux d'enfant *premier* s'abrège souvent en *prem,* comme *dernier* devient *der;* dans l'argot de Paris on dit *preu* pour premier étage ou pour le meilleur ouvrier de l'atelier.

2⁰ **Secundum** n'a pas survécu comme nom de nombre (on le retrouve peut-être dans l'ancienne préposition *son* 〈 **seont*); il fut remplacé dans la langue populaire par alterum, d'où *altre, autre: La première est de Canelius, les laiz, l'altre est de Turcs et la tierce de Pers* (Roland, v. 3240). *Autre* conserve sa fonction d'adjectif numéral jusqu'au XVIe siècle, mais non d'une manière incontestée. Déjà au XIIe siècle, la langue savante avait repris secundum sous la forme *second,* tandis que la langue populaire avait, un peu plus tard, tiré *deusième* de *deus,* et ces deux formes supplantent peu à peu *autre.*

3⁰ **Tertium** 〉 *tierz, tiers;* tertia 〉 *tierce.* Cet adjectif ordinal est resté en usage jusqu'au commencement du XVIIe siècle; on le trouve encore dans La Fontaine: *Le premier passe ainsi*

fait le deuxième; Au tiers il dit: que le diable y ait part (Contes, I, nº 11). Dans la langue actuelle, il ne s'emploie que dans quelques expressions toutes faites: *Le tiers état, la tierce épreuve, la fièvre tierce, le tiers et le quart,* etc.

4⁰ **Quartum** 〉 *quart, cart;* quarta 〉 *quarte, carte;* cet adjectif est resté en usage jusque dans le XVIᵉ siècle: *Le premier lui apprenoit la religion; le second a estre tousjours veritable; le tiers a se rendre maistre des cupidités; le quart à ne rien craindre* (Montaigne, Essais, I, chap. 24). Nous le retrouvons dans La Fontaine, comme archaïsme: *Un quart voleur survint* (Fables, I, nº 13). La langue moderne conserve notre mot dans quelques locutions toutes faites: *le quart an* ou *le quartan, la fièvre quarte, la seime quarte, consulter le tiers et le quart, parler du tiers et du quart, être en quart,* etc.; rappelons aussi les substantifs *quart* (la quatrième partie d'un tout) et *quarte.*

5⁰ **Quintum** 〉 *quint;* quinta 〉 *quinte.* Exemple: *Le secont et le tiers ochist et afola Et le quart et le quint a la tere versa* (Gaufrey, v. 3095). On avait aussi une forme analogique dialectale *cieme,* faite probablement sur le modèle de *setme: Li ciemes pechiez* (St. Grégoire, éd. Förster, p. 295). On trouve dans la langue actuelle *Charles-Quint, Sixte-Quint, fièvre quinte, le quint d'un revenu, le droit de quint;* comp. *quintessence,* pour *quinte essence,* et le terme de musique *quinte.*

6⁰ **Sextum**〉 *siste;* on n'a aucune trace d'une forme *sist,* qui serait le développement régulier du primitif latin, elle a été remplacée dès les plus anciens textes par *siste.* Exemples: *Le siste signe e mistrent* (Comput, v. 1848). *Le siste fil q'Aymeri angendra* (Les Narbonnais, v. 3238). *Qu'au sixte jour dudit mois fu conduit* (E. Deschamps, Œuvres, I, nº LV, v. 13). Rappelons enfin les trois substantifs suivants: *sexte,* emprunté du latin ecclés. sexta (hora); *sixte,* altération savante de *siste; sieste,* emprunté de l'esp. *siesta* (repos de la sixième heure).

7⁰ **Septimum** et septima sont devenus, selon les dialectes, *setme (sietme), sedme, sepme, seme (sieme);* on trouve aussi *sesme (siesme),* dont le *s* est dû à l'influence de *disme.* Ces formes disparaissent au XIVᵉ siècle, supplantées par *setième, septième.*

8⁰ **Octavum** n'a pas survécu en français sous une forme populaire: on ne trouve nulle trace d'un masculin **oitou*

(comp. clavum > *clou*), et le féminin *oiteve* (octava) existe seulement comme substantif. La forme savante *octave* s'employait surtout dans la combinaison *l'octave jour,* et comme substantif. Comme adjectif numéral on s'est servi dès les plus anciens textes de la forme analogique *oime, oidme, oitme (uime, uidme, uitme),* remontant probablement à *ọctimus, fait sur le modèle de septimus. Elle cède de bonne heure la place à *huitième.*

9⁰ **Nonum,** dont le féminin se retrouve dans le terme liturgique *none* (cf. angl. *noon*) < nona (hora), a été remplacé dès les plus anciens textes par une forme analogique *neume, nuefme* remplacé de bonne heure par *neuvième.* En Bretagne, *neume* a été conservé jusqu'au XVIIIᵉ siècle, comme substantif pour désigner le droit qu'avaient les curés de prendre la neuvième partie des meubles de leurs paroissiens décédés.

10⁰ **Decimum** > *dime;* on trouve aussi *disme,* dû probablement à l'influence de *dis.* On a conservé ce mot comme substantif, *dîme* (comp. la forme savante *décime*); mais comme adjectif numéral il a été supplanté, déjà au moyen âge, par *disième, dixième.*

11⁰ **Undecimus** > *onzime* (Ph. de Thaun, Comput, v. 1439), *onzieme.* Ces formes sont nées sous l'influence de *onze;* un développement régulier aurait probablement donné *ondime.*

12⁰ **Duodecimus** > *dozime, dozieme* (formes refaites sur *doze*); maintenant *douzième.*

493. Nombres ordinaux de création française. Les nouveaux nombres ordinaux français sont tirés des nombres cardinaux correspondants à l'aide de la terminaison **-ième,** dont l'origine est assez obscure. Au moyen âge elle se présente sous les deux formes *-ime* (ou *-isme*) et *-ieme* (ou *-iesme*); on trouve *troisime* (Guill. d'Angleterre) et *troisieme* (Roman de la Rose), *quatrime* (Bastart de Bouillon, v. 1950) et *quatrieme, cinquisme* (Erec, v. 1165) et *cinquiesme* (Villehardouin, § 163), etc., etc. Selon toute probabilité, *-ime* est la forme la plus ancienne, et elle paraît remonter à la terminaison -ecimus qui se trouve dans undecimus, duodecimus, etc. Un développement régulier de ces mots aurait donné *ondime, douime,* etc.; mais l'influence des cardinaux correspondants a dû les changer en *onzime* et *dozime* (la forme collatérale *-isme* est probablement

due à l'influence de *disme*). Encore plus obscure est l'origine de *-ieme (-iesme)*; c'est peut-être une variante dialectale (occidentale) de *-ime*, introduite par on ne sait quel hasard dans la langue littéraire.

494. Nombres ordinaux simples.

1° *Unième.* Ce mot ne se dit point seul; il ne s'emploie que dans les nombres composés: *Vingt et unième, deux cent trente et unième, mille et unième,* etc. Il se trouve déjà au moyen âge (voir § 492, 1), mais l'Académie ne l'a admis qu'en 1740 (il se trouve dans Furetière).

Remarque. Citons comme un fait de curiosité que dans l'argot actuel des soldats, *unième* peut s'employer isolé: *Bibi de deuxième à la unième du trois* (Villatte).

2° Les autres ordinaux simples s'expliquent tout seuls: *deuxième,* en vfr. *deusime, deusieme; troisième,* en vfr. *treisime, treisieme,* etc., etc.; il faut seulement noter, pour l'orthographe, *cinquième* (de *cinq*), et pour la phonétique, *neuvième* (de *neuf*).

495. Nombres ordinaux composés. Dans les nombres composés *-ième* ne s'ajoute qu'au dernier nombre: *le vingt-troisième, le deux cent quatre-vingt-dix-neuvième,* etc., ce qui veut dire que le nombre cardinal qui sert de point de départ, est regardé comme un nombre simple; ce procédé se trouve aussi en latin dans undecimus, duodecimus, unusetvicesimus et quelques autres formes, mais il n'était pas très employé. Le système le plus généralement suivi par le latin se manifeste dans tertius decimus, quartus decimus, vicesimus tertius, primus et tricesimus, et il se continue en italo-roman et en hispano-roman. Pour vicesimus tertius on trouve en it. *ventesimo terzo,* en esp. *vigésimo tercero* et en port. *vigesimo terceiro,* en face du fr. *vingt-troisième* (l'italien a même créé *decimoprimo, decimosecondo,* etc. à côté de *undicesimo, dodicesimo,* etc.). Abstraction faite de ce point, les formes françaises ne donnent pas lieu à beaucoup d'observations: *Dix-septième,* en vfr. *dis et setme* ou *dis et setime (setieme). Dix-huitième,* en vfr. *dis et uitme, dis et uitisme, dis et uitain. Dix-neuvième,* en vfr. *dis et nuefme, dis et nuevime,* etc.

Remarque. Si plusieurs ordinaux se suivent, reliés entre eux par *et* ou *ou, -ième* ne s'ajoute quelquefois qu'au dernier: *La langue des douze et treizième*

siècles (Littré, Hist. de la langue française, I, 16). *Il est dans sa trente-deux ou trente-troisième année. La quatre ou la cinquième page.* Pasquier a déjà écrit *les quatre et dixiesme* (Recherches, VII, 6), et les grammairiens du XVII[e] siècle sanctionnent des phrases telles que: *C'est la cinq ou sixième fois que vous me faites cela. C'est la neuf ou dixiesme de ses emblemes* (Vaugelas, *Remarques*, I, 217; Ménage, *Observations*, p. 361). C'est par une brachylogie analogue qu'on dit *vingt-troisième* pour *vingtième-troisième;* comp. en esp. *interior y exteriormente, severa pero justamente*, etc.

496. Pour former des nombres ordinaux on s'est aussi servi de la terminaison **-ain**; elle se trouve dans: *Premerain* (Roland, v. 122), *tierçain, quartain, quintain, sisain* (R. de Troie, v. 8165), *setain, uitain* ou *oitain* (ib., v. 305), *dizain, unzain, douzain, trezain, quatorzain, quinzain, sezain, dis et oitain, vintain.* Aucune de ces formes n'a survécu au moyen âge comme adjectif numéral.

LIVRE QUATRIÈME.

LES ARTICLES.

CHAPITRE I.

L'ARTICLE DÉFINI.

497. L'article défini inconnu au latin classique est une création propre au latin vulgaire; il se trouve dans toutes les langues romanes et dès les plus anciens textes. C'est partout un pronom démonstratif (ille ou ipse) qui par un affaiblissement graduel de sa signification primitive a reçu la fonction plus générale réservée à l'article défini d'individualiser le nom qui l'accompagne.

1⁰ **Ille** est le mot le plus généralement employé. En certains cas syntaxiques le simple homo du latin classique a été remplacé dans la glus grande partie du domaine roman, par ille homo: fr. *l'homme,* prov. *lo om,* esp. *el hombre,* port. *o homem,* ital. *l'uomo.* Dans le domaine daco-roman l'ordre a été inverti, et on a dit homo ille, d'où le roum. *omul.*

Remarque. On trouve des traces de l'emploi d'ille comme article dans la »Vulgata« et l'»Itala«. Les exemples deviennent plus nombreux dans la »Regula Monachorum« de Saint Benoît (comp. ALLG., IX, 493) et sont fréquents dans les chartes latines à partir du VI[e] siècle.

2⁰ On s'est aussi servi sporadiquement de **ipse**; la formule ipse homo se retrouve actuellement dans la Sardaigne et les îles Baléares, surtout en logodourien et en majorquin *(s'home).* L'emploi de ipse èst constaté aussi à Ampurdan (province de Gerona), mais autrefois il a dû s'étendre à presque

tout le domaine catalan comme au gascon. Une trace curieuse de cet article se retrouve probablement dans *Sebre,* nom donné dans la chanson de Roland au fleuve d'Èbre; il faut admettre que cette forme reproduit le *S'Ebru (= su Ebru)* des anciens Catalans.

Remarque. On trouve ipse avec la valeur de l'article défini déjà dans la traduction du livre de Sirach (ALLG., IX, 253); il alterne avec ille dans la »Regula monachorum« (VI[e] siècle), et il est assez fréquent dans les textes mérovingiens; on trouve dans la Vie de Sainte Euphrosyne in ipso monasterio, ipsi abbas, ipse vir, in ipsa ecclesia, etc.

498. Voici un tableau des vieilles formes françaises de l'article défini; elles procèdent du démonstratif ille employé comme proclitique (cf. I, § 139, 1):

SINGULIER.

	Masculin	Féminin
Cas sujet	*li*	*la*
Cas régime	*lo, le*	*la*

PLURIEL.

	Masculin	Féminin
Cas sujet	*li*	*les*
Cas régime	*les*	*les*

De ces formes, le français moderne n'a gardé que celles du cas régime: *le, la, les;* celles du cas sujet disparaissaient au XIV[e] siècle avec la déclinaison du nom (§ 275). Nous expliquerons dans les paragraphes suivants le développement des formes françaises, et nous verrons comment elles s'abrègent en certains cas selon leur emploi proclitique ou enclitique.

Remarque 1. Des traces de la valeur démonstrative de l'article se trouvent encore, dans plusieurs expressions, telles que: *Les choses ne se passeront pas de la sorte. Pour le coup. Faites-le à l'instant. Il partira dans la huitaine.* Signalons aussi un nom propre comme *Villeneuve-la-Guyard* (c. à d. Villeneuve, celle de Guyard). Dans la vieille langue ces traces sont bien plus nombreuses; rappelons p. ex. la construction *les d'Henry,* pour dire les fils d'Henry, qui éveillait la curiosité de Henri Estienne (*Conformité,* p. 52).

Remarque 2. En vieux français l'adjectif démonstratif peut fonctionner comme article défini. Exemple: *Voit sor ces haubres ces oisellons chanter, Et parmi Saine ces poissonsiaus noer, Et par ces prés ces flors renoveler* (Raoul de Cambrai, v. 6217—20). Le même phénomène se retrouve dans plusieurs patois modernes; ainsi en picard on dit *ch'curé, ch'marichau* pour

le curé, le maréchal. Nous retrouvons ici le même affaiblissement du sens démonstratif qui a eu lieu dans ille.

499. Observations sur les formes de l'article.

1⁰ **Li** (au singulier) ne remonte pas à la forme classique ille mais à illi, forme vulgaire dont l'existence est constatée à partir du VIe siècle (voir G. Rydberg, *Zur Geschichte des französischen ə,* p. 246 ss.), et qui s'explique peut-être par l'influence de qui. La voyelle finale de *li* s'élidait facultativement; on disait au moyen âge *li amis* ou *l'amis.*

2⁰ **Lo** (*lu* dans un ms. de St. Alexis) remonte à illum et s'emploie encore dans le Roland; après le XIe siècle, il s'affaiblit en **le** (comp. *jo* 〉 *je,* § 525, 1) au Centre, à l'Ouest et au Nord; la vieille forme pleine persiste dans les dialectes de l'Est, de l'Aunis et du Poitou.

3⁰ **La** remonte à illa (I, § 173, 1). La voyelle finale s'élide dès les plus vieux textes devant un nom commençant par une voyelle: *l'amie, l'erbe,* etc.

Remarque. En picard on disait **le** à l'accusatif (comme *me, te, se* pour *ma, ta, sa*), et cette forme affaiblie se retrouve dans les noms propres *Delepierre, Delerue, Delegorgue,* etc. L'effacement de la distinction des genres à l'accusatif a eu pour résultat l'emploi de *li* pour *la* au nominatif dans les mêmes dialectes.

4⁰ **Li** (au pluriel) provient régulièrement de illi. La voyelle ne s'élidait jamais: *li ami.*

5⁰ **Les** remonte à illos et à illas; les formes originaires qui ont dû être *los* (Sponsus, v. 16) et *las,* se sont perdues en français, mais le vieux provençal les a conservées (comp. cat. et esp. *los las,* port. *os as*).

500. A suivi de l'article défini:

1⁰ **A + lo** devient *al,* qui se change en **au** devant une consonne (I, § 342): *Al conte* 〉 *au conte.* On trouve dans quelques vieux textes la graphie *o* pour *au.*

2⁰ **A + les** devient *als* qui se réduit de bonne heure à *as* (peut-être sur le modèle de *les*). On trouve *als altres* dans St. Léger (v. 206), mais la Vie de Saint Alexis ne connaît que *as.* Vers la fin du XIIIe siècle, on commence aussi à se servir de *aus (aux),* qui est une formation analogique faite sur le singulier *au.* Dans la Chirurgie de Henri de Mondeville (1314)

on trouve indifféremment *as* et *aus*. La vieille forme *as* s'est conservée en lorrain.

501. **De** suivi de l'article.

1⁰ **De + lo** devient *del: Fors del sacrarie* (Alexis, v. 293). Cette forme se développe de trois manières différentes. Le plus souvent on a *del* 〉 *deu* 〉 *du* (quant au développement *deu conte* 〉 *du conte,* on peut comparer *preud'homme* 〉 *prud'homme;* voir I, § 302). Mais on trouve aussi *del* 〉 *deu* 〉 *dou,* et bien plus rarement *del* 〉 *der* (Auberi, p. p. Tobler, p. 30, 19, 36, 3) 〉 *dor* (voir Godefroy).

2⁰ **De + les** devient *dels,* qui se réduit de bonne heure à *des (≠ les).* St. Léger offre encore *dels sanz* (v. 3), mais les textes postérieurs ne connaissent que *des,* forme conservée jusqu'à nos jours.

502. **En** suivi de l'article.

1⁰ **En + lo** devient *enl,* qui se réduit à *el,* d'où *eu.* Exemples: *Enz enl fou* (Eulalie, v. 19); *el paradis* (St. Alexis, v. 544); *eu prael* (Joinville, § 97). A partir du XIIIe siècle, *eu* cède la place à *ou* (on écrit aussi *o, u*), peut-être à cause de l'emploi proclitique. Dans la Chirurgie de Henri de Mondeville on trouve indifféremment *eu, ou, u.* La forme *ou* s'emploie jusque dans le XVe siècle: *Ou temps de ma jeunesse folle* (Gr. Test., str. 26). On trouve aussi dès le XIIe siècle la forme collatérale *on,* dont l'explication est douteuse; Rabelais s'en sert encore: *On mois d'Octobre* (Pantagruel, chap. 1).

Remarque, *Ou* a disparu devant *au,* qui en a pris les fonctions. Pour *ou moins, ou temps de, jeter ou feu,* etc., on dit maintenant *au moins, au temps de, jeter au feu;* comp. la locution *en mon nom et au vôtre.*

2⁰ **En + les** devient *enls,* qui se simplifie de deux manières différentes. Par la chute de la consonne médiale (I, § 313, 2) on a *ens* (plus tard *ans, ons*), qui se trouve par exemple dans les Sermons de St. Bernard et sporadiquement ailleurs; mais cette forme était peu employée. Par la chute de la première consonne (I, § 313, 1) on a *els* qui se réduit à *es.* Exemples: *Els porz de mar* (Fragment d'Alexandre); *es bans* (St. Alexis, v. 327); *es cartres* (Roland, v. 1684). *Es,* qui est peu à peu remplacé par *dans les* ou *aux,* est d'un emploi fréquent en-

core au temps de la Renaissance. Mais au siècle suivant c'est un mot archaïque. En parlant des expressions juridiques *ès mains* et *ès prisons,* Ménage (1672) dit: »Cette façon de parler qui estoit si élégante autrefois, est devenue barbare: & il faut bien prendre garde de s'en servir, mesme dans le Palais« (*Observations,* p. 442). Les quelques exemples qu'on en trouve encore dans les auteurs classiques, sont plutôt des archaïsmes. Exemples: *Quand son propre mal-heur, aussi bien que le vostre Sur la pointe du jour le fit tomber és mains D'vn esquadron* (Mairet, Sophonisbe, v. 249). *Es choses temporelles* (Pascal, Provinciales, nº 9). *Es choses spirituelles* (*ib.*, nº 18). *Es assignations, dont je tiens les copies* (Regnard, Le joueur, III, 4). *S'il advient que ces petits vers-ci Tombent ès mains de quelque galant homme* (Voltaire, Mule du pape). *Le vilain que ledit procureur . . . a fait constituer ès prisons* (P.-L. Courier). *Es* n'existe plus que dans quelques locutions toutes faites: *Verser une somme ès mains de qn. Bachelier, licencié, docteur ès lettres, ès sciences. Maître ès arts.* Ajoutons aussi quelques noms de lieu: *Saint-Pierre-ès-Liens, Saint-Pierre-ès-Champs.*

REMARQUE. Par une extension analogique curieuse, *ès* s'emploie dans plusieurs néologismes devant un substantif au singulier. Exemples: *Les émancipées ès littérature* (Annales politiques et littéraires, 1899, 29 janv.). *Thèse de doctorat ès féminisme* (Revue Bleue, 1899, I, p. 766). *Trois docteurs ès théologie* (E. Dujardin, Les lauriers sont coupés, p. 15). *Un maître ès langue latine doublé d'un professeur d'histoire* (Maxime du Camp, Théophile Gautier, p. 15). Cet emploi nous montre qu'on n'a plus aucune idée de l'origine et de la vraie signification de *ès,* et qu'on le regarde comme une sorte de préposition.

503. L'enclise était obligatoire au moyen âge comme elle l'est maintenant; les formes contractées s'emploient dès les plus anciens textes à l'exclusion absolue des formes pleines. Signalons pourtant quelques cas particuliers:

1º On trouve dans la vieille langue des exemples isolés où la contraction ne s'est pas produite: *Lors corent a les armes tuit* (Jouffroi, v. 2968; comp. v. 2420). *Si s'entresfi[e]rent li dui conte De les lances par les blàzons* (*ib.*, v. 4507). *L'espee li soudans hauca, A les Francois granz cops dona* (Octavian, v. 4534). *Enz en le cuer* (Roman de la Poire, v. 558). *Gardés-m'Ogier dessi qu'à le matin* (Ogier, v. 2089; comp. v. 2096); la locution *a le matin* se trouve dans plusieurs autres textes; voir Perce-

val, v. 18296; Richart le biel, v. 3525; Élie de St. Gille, v. 1045. La raison de ces irrégularités nous échappe.

2º Pour la langue moderne, je ne saurai citer que le vers suivant pris dans une chanson populaire:

Jusqu'à le noble fils du roi l'entend-il de sa chambre.
(Romania, VII, 60.)

3º Faisons enfin remarquer que devant les noms de personnes qui commencent par *Le,* la contraction n'a jamais lieu: *les romans de Lesage.* Autrefois il y a eu hésitation. Saint-Simon écrit alternativement *les hommages de Le Blanc* et *du Blanc.*

504. Après la mort de *el (en le)* et de *ès (en les),* les grammairiens interdisent absolument l'emploi des combinaisons *en le, en les.* On les trouve pourtant dans plusieurs auteurs modernes. Exemples: *Je vivais en le souverain détachement de l'humanité* (Dujardin, Les lauriers sont coupés. Paris, 1897. P. 99). *En le plus grand nombre* (Richepin, Contes espagnols, p. 271). Nous avons rencontré également *en le ciel, en le livre, en le bon droit, en les moments, en les races, en les ténèbres,* etc.

505. Au moyen âge, l'enclise avait lieu dans un cas particulier auquel la langue moderne n'offre plus rien de correspondant à cause des changements qui se sont produits dans l'ordre des mots. On pouvait autrefois intercaler le régime entre la préposition et l'infinitif; on disait *par la pais faire,* au lieu de *par faire la pais.* Dans ces constructions, il n'y a aucun rapport syntaxique entre la préposition et l'article, mais bien un rapport phonétique et qui exige la contraction; on disait *avons envie del bourc prendre,* comme *volons del conte parler.* Exemples: *Grant sunt li colp as helmes detrenchier,* c. à d. à trancher les heaumes (Roland, v. 3889). *Quant ce vint as lances baissier* (Villehardouin, § 157). *Or pensons del remanant garir* (ib., § 364). *Si pristrent conseil del Dimot secoure* (ib., § 426). *Et si est mans des dous enfans tuer* (Amis et Amiles, v. 2930).

Remarque. Il en était de même, si le régime du verbe était le pronom *le: Si s'acorderent al faire* (Villehardouin, § 24). *Li roys n'ont pas consoil dou faire* (Joinville, § 169).

CHAPITRE II.

L'ARTICLE INDÉFINI.

506. L'article indéfini, qui se retrouve dans toutes les langues romanes, s'est développé en latin vulgaire, où dedit nobis villam a été remplacé, en certains cas syntaxiques, par dedit nobis unam villam. Le numéral unus, qui signifiait d'abord 'un seul', passe au sens de 'un certain' (quidam) et finit par fonctionner de la manière très vague qui est le propre de l'article indéfini des langues modernes.

507. L'article indéfini se déclinait au moyen âge de la manière suivante:

SINGULIER.

	Masculin		Féminin	
Cas sujet	unus	*uns*	una	*une*
Cas régime	unum	*un*	una	*une*

PLURIEL.

	Masculin		Féminin	
Cas sujet	uni	*un*	unas (§ 235)	*unes*
Cas régime	unos	*uns*	unas	*unes*

De ces formes on n'emploie après le XIVe siècle que celles du régime: (comp. § 275) *un, une, uns, unes.* Au XVIe siècle, *uns* et *unes* disparaissent à leur tour, de sorte qu'on n'a plus que les deux formes du singulier. Un dernier reste du pluriel se trouve dans *les uns (les autres), quelques-uns* et *quelques-unes.*

508. Les formes du pluriel s'employaient au moyen âge au sens de 'quelques', surtout avec des substantifs désignant des objets qui ne se présentent généralement pas isolés: *Unes bones genz* (Villehardouin, § 54). *Et avoit unes granz joes, et un grandisme nés plat, et unes granz narines lees, et unes grosses levres plus roges d'une escharbocle, et uns granz denz jaunes et laiz, et estoit chanciez d'uns hoseaus et d'uns solers de buef* (Aucassin et Nicolete, 24, 17). *Unes lettres* (Joinville, § 66). *Unes*

fourches (ib., § 536). *Unes belles joustes* (Roman des sept Sages, p. 76). *Uns soulas,* c. à d. une paire de souliers (Paris, Chansons du XVe siècle, p. 14). *Unes botes* (Quinze joies de mariage, chap. 4). *Unes nouvelles* (Myst. de St. Laurent, v. 7221). On trouve encore dans Rabelais *unes lettres, unes belles décretales,* etc. Comp. en espagnol *unas casas, unas botas, unos anteojos, unas tijeras,* etc.

Remarque. Au singulier *un* correspond dans la langue actuelle le pluriel partitif *des* (§ 509): *un livre — des livres, une maison — des maisons, un poulet — des poulets,* etc.

CHAPITRE III.

L'ARTICLE PARTITIF.

509. La langue française possède un troisième article, inconnu aux autres langues romanes (sauf l'italien), dont voici les formes:

SINGULIER.		PLURIEL.
du *(de l')*	**de la** *(de l')*	**des**

D'ordinaire ces formes ne s'emploient qu'immédiatement devant un substantif: *du pain, de la viande, des pommes;* si au contraire le substantif est précédé d'un adjectif, l'article se réduit à la pure préposition **de**: *de bon pain, de mauvaise viande, de grandes pommes.*

Remarque. Il faut remarquer qu'au point de vue de la signification *des* ne peut pas, dans la plupart des cas, être regardé comme le pluriel de *du (de la).* Le vrai singulier de *des fruits* est *un fruit,* et non pas *du fruit.* Comparer les trois phrases: *J'ai mangé un fruit. J'ai mangé des fruits. Comme dessert je ne mange que du fruit.*

510. Originairement le soi-disant article partitif n'est pas un article. Des phrases telles que *il mange du pain, elle cueille des fleurs,* avaient au moyen âge une signification notablement

différente de celle qu'elles ont maintenant. Dans la langue actuelle *manger du pain* veut dire en toute généralité se nourrir de la substance qu'on appelle pain; *du pain* est dit sans rapport à aucun pain déterminé. Au moyen âge il en était autrement; *mangier del pain* signifiait: manger une certaine quantité d'un pain déterminé, du pain, de ce pain-ci, de ce pain-là. De même *ele prist des flours* veut proprement dire 'elle prit quelques-unes des fleurs'. On voit facilement que dans ces phrases l'emploi de l'article défini était en effet indifférent; *mangier del pain* égalait à peu près *mangier de pain: Plus hisdos om ne puet de pain mangier* (Couronnement Louis, v. 510). L'essentiel de ces constructions c'est la préposition *de*, qui avait, à elle seule, la valeur partitive. Donc, ce qu'on appelle maintenant article partitif est graduellement sorti d'un emploi particulier de *de*.

Remarque 1. Un régime partitif se trouve déjà dans le latin vulgaire, qui, selon Darmesteter, avait créé la tournure edere de pane, au lieu de edere panem. Ce *de* partitif se retrouve au moyen âge en italien, en provençal, en français, et assez rarement en espagnol.

Remarque 2. Pour mieux faire comprendre la nature primitive de l'article partitif, nous donnerons un choix d'exemples de constructions très diverses, mais contenant tous un *de* partitif suivi de l'article défini ou d'un pronom: *Dont prent li pedre de ses meillors serjanz* (Alexis, v. 111). *Li marchis leur offri de ses chevax et de ses joiaus* (Rob. de Clari, p. 4). *Si vinrent demander de leur nouveles* (ib., p. 43). *Si s'entra en une galie et de ses gens avec lui* (ib., p. 19). *Si leur fu bien avis que ch'estoit de le gent l'empereur* (ib., p. 20). *Envoierent de lor nes chargies de dras* (Villehardouin, § 48). *Perdu avons de nos amis* (Mystère Saint Laurent, 2065). *Voilà de mes donneurs de conseils à la mode* (Molière, L'amour Médecin, I, sc. 1). *Je garde dans ma cassette de leurs billets* (Comtesse d'Escarbagnas, sc. 2). *Je trouvois de mes portraits partout* (Montesquieu, Lettres persanes, nº XXX). *A merveilles, Mademoiselle: à peine fiancée vous faites de ces apprêts* (Beaumarchais, Mariage de Figaro, I, sc. 9). *Je suis curieuse de lire de son style à ce monsieur* (Musset, Il ne faut jurer de rien, II, 2). *J'ai certainement vu de cette écriture-là quelque part* (Musset, Un caprice, sc. 8). *Il jeta à la vallée de ces regards qu'on a pour un ami retrouvé* (Theuriet, Lucile Desenclos). — A ces tournures françaises on peut comparer, pour le vieux danois, une phrase telle que: *I lader mig af eders mænd* (Grundtvig, DgF, III, 223).

511. L'emploi de l'article partitif était assez restreint dans la période du vieux français; on disait plus souvent *mangier pain* que *mangier del* (ou *de*) *pain*. Il est resté facultatif jusqu'à la fin du XVIe siècle; et on trouve sporadiquement dans

les auteurs classiques des tournures montrant qu'on pouvait se passer encore au XVII[e] siècle de l'article partitif dans plusieurs cas où son emploi maintenant est de rigueur. Nous reviendrons à ces questions dans la Syntaxe, et nous nous contenterons de donner ici une série d'exemples de l'article partitif dans la vieille langue:

Si 'n deit hum perdre e *de l'quir* e *de l'peil* (Roland, v. 1012). Si 'n deit hum perdre *de l'sanc* e *de la carn* (ib., v. 1119). En l'orie punt asez i ad reliques: Un dent seint Pierre e *de l'sanc* seint Basilie, E *des chevels* mun seignur seint Denise; *De l'vestement* i ad seinte Marie (ib., v. 2345—48). Donrai vos tels reliques qui feront granz vertuz, *Del lait* sainte Marie don alaitat Jesu, . . .: *De la sainte chemise* que ele out revestut (Pèlerinage de Charlemagne, v. 187—89). Tant com il a des la chevece Jusqu'au fermail d'antr' overture, Vi *del piz nu* sanz coverture Plus blanc que n'est la nois negiee (Cligès, v. 844). On pourroit bien canter et lire *De le sequenche* dou haut jour (Vrai aniel, v. 403). Et par vive force monterent *des chevaliers* sor les eschieles (Villehardouin, § 171). Si li donra un de ces jors un baceler qui *du pain* li gaaignera par honor (Aucassin et Nicolete, 2, 32). Elle prist *des flors* de lis et *de l'erbe* du garris (ib., 19, 12). *Del ewe*, bele, me baillez (Tristan, v. 979). *De l'aige* but, ses blances mains lavoit (Huon, v. 5561). Chil ki servoient *du vin* et *du claré* (ib., v. 5582).

512. Nous citerons à part quelques exemples où le substantif est précédé d'un adjectif, et nous verrons que, conformément à l'origine de l'article partitif, l'emploi ou l'omission de l'article défini après le *de* partitif est un fait absolument indifférent.

1° Exemples de la forme pleine devant un adjectif: *Il eurent akaté des nouveles viandes a metre en leur nes* (R. de Clari, p. 10). *Du bon pain* (Manière de langage). *Des petis oisealx* (ib.). *Du menu vair* (Nouv. Patelin, 331). *Du bon temps* (Quinze joies, chap. 13). *Des bonnes nouvelles* (Fournier, Théâtre avant la Renaissance, p. 458). *Des bonnes maisons* (ib., p. 459). *Dressent encor ès forests des doux rets* (Darmesteter et Hatzfeld, Le seizième siècle, p. 235). *Forment tant qu'ils voudront des piteuses complaintes* (ib., p. 357). *Des bons propos* (ib., p. 17). *Des petites pierres* (ib., p. 117). *Des célestes roses* (ib., p. 353).

Donnant des sainctes loix à son affection (Régnier, Macette, v. 15).

2⁰ L'emploi de la préposition seule paraît un peu plus rare: *De ruistes cos merveilleus i feri* (Garin, v. 4746). *De bons motz* (Villon, Grand Test., v. 96). *De grosses soupes* (ib., v. 106). *De belles choses* (Fr. de Sales, Lettres, nº 97). *De riches dons* (Mystère de St. Adrien, v. 4818). *De vieilles poulailles* (Jehan de Paris, p. 43). *De bonnes choses* (Quinze joyes, chap. 3). *De belles filles* (ib., chap. 9). *De beaux faicts* (ib., chap. 12). *De bonne avoyne* (Gautier Garguille, Chansons, p. 47). *J'ai couru mille fois après de jeunes veaux* (Darmesteter et Hatzfeld, Le seizième siècle, p. 239,19). *De très haultz sacrements* (ib., p. 97,25). *De belles devises* (ib., p. 61,13). *De grandes amendes* (ib., p. 149,2). *De beaux et grands services* (ib., p. 72,24).

√ **513.** Au XVIIe siècle la règle s'établit qu'il faut employer la préposition pure sans article, si un adjectif précède le substantif. C'est Vaugelas qui observe le premier qu'il faut dire *il y a d'excellens hommes*, et *il y a des hommes excellens.* Il ajoute même que »c'est une reigle essentielle dans la langue« (*Remarques*, II, 7), et tous les grammairiens lui apportent leur consentement.

514. D'après ce qui précède il est superflu de faire observer que la règle de Vaugelas, tout essentielle qu'il l'estime, est arbitraire et artificielle. Il avoue lui-même qu'elle est contraire à l'usage en ajoutant: ».... ayant consideré que dans la pluspart des Prouinces, on y manque, et que parmy ce nombre infini d'Escriuains qui sont en France, il y en a vne bonne partie, qui n'y prennent pas garde, j'ay jugé cette Remarque necessaire«. Il est facile de constater qu'elle reste sans influence sur la langue populaire. Malgré les grammairiens le peuple continue à fumer *du bon tabac* et à manger *du bon pain.* Les proverbes et les chansons populaires sont là pour nous l'attester; rappelons le dicton: *A la Saint-Martin on boit du bon vin,* et le vieux refrain: *J'ai du bon tabac dans ma tabatière; J'ai du bon tabac; tu n'en auras pas.* Même les grands auteurs classiques ne se conforment pas toujours à la règle de Vaugelas. En voici quelques exemples: *Du haut style* (Molière, Précieuses ridicules, sc. 4). *Du bon goût* (Le Misan-

thrope, v. 791). *Du beau monde* (Comtesse d'Escarbagnas, sc. 3). *Des indignes fils* (Racine, Mithridate, v. 306). *Des grosses larmes* (Mme de Sévigné). *Des grandes grâces* (Bossuet). *Des mauvaises industries* (Fénelon), etc.

515. La règle de Vaugelas, si arbitraire qu'elle soit, finit pourtant par prendre pied dans les grammaires comme dans la langue littéraire. Elle supporte cependant certaines restrictions générales; elle ne frappe pas:

1⁰ Les mots composés: *Des bas-reliefs. Des belles-mères. Des petits-neveux. Des chauves-souris,* etc.

2⁰ Les groupes de mots où l'adjectif pour ainsi dire fait corps avec le substantif, de sorte que les deux mots forment une seule expression. Exemples: *Du petit lait. Du vif argent. Du menu bois. Du bon sens. Des beaux esprits. Des gros mots. Des bons mots. Des grands seigneurs. Des jeunes gens. Des petits noms* (c. à d. prénoms). *Des petits pois,* etc.

Remarque. Au XVII[e] siècle l'usage était hésitant. On trouve d'un côté *de bons mots* (Molière, Misanthrope, v. 636), *de petits maîtres* (La Bruyère), *de jeunes gens* (Fénelon), et de l'autre côté, *des petits enfants, des faux prophètes.* A propos des derniers exemples, Thomas Corneille fait les observations suivantes: »Il est hors de doute, que le veritable usage est de dire, devenons comme *de petits enfans;* et que c'est ainsi qu'il faut parler; mais comme le même Auteur a dit, *des petits enfans,* en trois différents endroits il est aisé de connoistre que c'est exprès qu'il l'a dit. C'est peut-estre parce qu'on ne sçauroit estre enfant sans estre petit; et qu'il a creu pouvoir regarder *petits enfans,* comme un seul mot, qui estant substantif, demande l'article *des.* ... Je sais bien que par rapport au Latin Pseudopropheta, tiré du mot Grec, *faux Prophete* ne devroit estre considéré que comme un seul mot; mais par le seul mot *Prophete,* on ne peut entendre *faux Prophete,* comme par le seul mot d'*enfant,* on pourroit en quelque sorte entendre *petit enfant;* et puisqu'il y a de vrais et de faux prophetes, *faux* en cet endroit doit estre regardé comme un adjectif séparé de *Prophete,* et je crois par conséquent qu'il faut dire, comme *de faux Prophètes,* et non pas, comme *des faux Prophetes*« (voir Vaugelas, *Remarques,* II, 8). Ajoutons quelques réflexions sur l'usage actuel dues à M. Léon Clédat: »Pour qu'on puisse, devant l'adjectif, employer *du, de la, des,* au lieu de *de,* il faut ... que l'adjectif puisse former avec le substantif un nom d'espèce, c'est-à-dire: 1⁰ que l'adjectif exprime une qualité conçue par notre esprit comme constitutive d'espèce, et 2⁰ que le substantif exprime un objet conçu par notre esprit comme susceptible d'espèces. Par exemple, on dit bien plutôt: *elle a de charmantes toilettes,* que *des charmantes toilettes,* parce que la qualité exprimée par l'adjectif *charmant* est trop particulière pour être constitutive d'espèce; nous pouvons concevoir les belles toilettes comme formant une

espèce du genre »toilettes«, mais beaucoup moins les charmantes toilettes. On ne dirait guère non plus: *il a eu des grandes déceptions*, au lieu de *il a eu de grandes déceptions*, parce que si la grandeur est une qualité constitutive d'espèce, les déceptions se prêtent peu à une subdivision en espèces.«

3° Les expressions abstraites. Exemples: *Avec de la bonne volonté on vient à bout de tout* (proverbe). *De la bonne foi. De la mauvaise humeur. De la vraie reconnaissance. De la pure folie. De la simple amitié,* etc.

516. Le développement actuel de la langue ne semble pas favoriser une observation très sévère de la règle de Vaugelas, au contraire. Il y a dans le parler familier une tendance marquée à conserver la forme pleine de l'article partitif devant un adjectif (comp. § 514); en voici quelques exemples tirés des »Scènes populaires« de Henri Mounier: *Je m'attends à des grands changements* (I, 360). *Un tout petit homme ... qu'a des tout petits yeux* (I, 505). *Vous restez des pleines soirées dans la loge* (I, 324). *Tu a toujours des bonnes grosses joues, ma commère* (II, 608). Ajoutons des phrases populaires comme *de la belle ouvrage, vous avez fait de la belle besogne,* etc. Cette tendance du langage parlé est en train d'envahir la langue écrite; elle s'observe souvent avec *bon, grand, jeune, mauvais, vrai,* et surtout avec *petit:*

Beau. — *Ils voyaient du monde, du très beau monde* (Daudet, Fromont jeune, p. 287). — *De la très belle peinture* (Gyp, La fée Surprise, p. 220). — *Des belles robes. Des belles lignes* (Goncourt, Renée Mauperin, p. 109).

Blanc. — *De la blanche toile* (Dozon, Épopée serbe, p. 169).

Bon. — *Du bon vin et de bons morceaux* (Zola, Lourdes, p. 236). *Cher maître, bon comme du bon pain* (Flaubert, Lettres à George Sand, p. 9). *Du bon temps* (Mérimée, Chroniques, p. 19). *Du bon petit drap* (id., Les deux héritages, p. 220). *Du bon blé* (Daudet, Lettres de mon moulin, p. 40). *Du bon madère* (Littré). *Du bon bœuf* (E.-Chatrian). *Du bon nanan* (Coppée). *Du bien bon monde* (G. Droz). *Du bon bouillon* (Lavedan, Le nouveau jeu, p. 262). *Du bon or! de l'or* (Balzac, Eugénie Grandet, p. 232). — *De la bonne volonté. De la très bonne musique* (G. de Maupassant, Bel Ami, p. 12). *De la bonne peinture* (Barrière, Les faux bonshommes, p. 10). *De la bonne eau* (Maupassant, Mont-Oriol, p. 146). *De la bonne bière* (E.-Cha-

trian). *De la bonne soupe* (Ohnet). — *Des bons points* (Zola, L'Œuvre, p. 451). — *Des bonnes fortunes* (Romania, XVII, 605). *Des bons vieux et des bonnes vieilles* (Loti).

Brave. — *Des gueux et des braves gens* (E.-Chatrian).

Faux. — *De la fausse hermine, De la fausse martre* (Zola, Au bonheur des dames, p. 3). — *Des faux bonshommes* (Barrière, Les faux bonshommes, p. 5). *Des faux bonheurs* (Pailleron, Le monde où l'on s'ennuie, p. 30). — *Des fausses dents* (Pailleron, ib., p. 30).

Grand. — *Apaiser par du grand air et du mouvement ses nerfs déséquilibrés* (Bourget, La terre promise, p. 121). *Ce n'est pas du grand bonheur* (Lavedan, Le nouveau jeu, p. 134). — *Des grands pieds* (Gyp, La fée Surprise, p. 89). — *Des grandes mains* (ib., p. 89).

Gros. — *Du gros plomb* (Goncourt, Renée Mauperin, p. 250). — *De la grosse monnaie* (ib., p. 230). — *Ramasser des gros sous* (Goncourt, Manette Salomon, p. 87). *En roulant des gros yeux blancs* (Malot). *Il y en a qui ont des gros bras avec une taille mince* (Le nouveau Décaméron, III, 61). *Des gros sabots.*

Jeune. — *Des jeunes femmes, des jeunes filles* (M. Prévost, Frédérique, p. 41).

Mauvais. — *Se faire du mauvais sang.* — *On voyait sur leur visage de la mauvaise humeur et de la fatigue* (G. de Maupassant, Contes du jour et de la nuit, p. 332). *Entendre de la mauvaise musique* (Flammarion, Lumen). — *Exercer des mauvais traitements* (Rev. des D. M., 1882). — *Des mauvaises maladies* (Loti, Pêcheur d'Islande, p. 274).

Petit. — *Des petits enfants. Des petits garçons. Des petits faits. Des petits jeux. Des petits coins. Des petits mots. Des petits croissants. Des petits verres. Des petits morceaux. Des petits poissons rouges. Des petits rentiers. Des petits princes* (Daudet, Souvenirs, p. 117). *Des petits jeunes gens* (id., Fromont jeune, p. 12). *Des petits drapeaux* (id., Contes du lundi, p. 10). *Des petits morceaux* (Mélusine, III, 558). — *Des petites choses* (Zola, L'Œuvre, p. 106). *Des petites saletés* (ib., p. 232). *Des petites rues. Des petites larmes. Des petites amies.*

Rude. — *De la rude misère* (Goncourt, Manette Salomon, p. 285).

Sacré. — *Des sacrés billets de mille francs* (Mirbeau, Journal d'une femme de chambre, p. 98).

Sale. — *Du sale argent* (Mirbeau, Journal d'une femme de chambre, p. 43).

Triste. — *De la triste chair* (Zola, Lourdes, p. 9).

Vert. — *Voilà de la verte sincérité* (Revue bleue, 1900, II, 303).

Vieux. — *Du vieux vin* (Gyp). *Du vieil acajou* (Mirbeau, Journal d'une femme de chambre, p. 23). — *Des torchons, des vieux journaux* (Remy de Gourmont, D'un pays lointain, p. 263). *Des vieux vêtements.* — *Des vieilles femmes* (Gyp, La fée Surprise, p. 205). *Des vieilles filles* (ib., p. 236).

Vilain. — *Des vilaines femmes* (Loti, Pêcheur d'Islande, p. 257).

Vrai. — *Un peintre qui peindra dans du vrai soleil* (Goncourt, Manette Salomon, p. 212). *Du vrai fruit* (Goncourt, Sœur Philomène, p. 261). — *De la vraie misère de Paris* (ib., p. 188). *Ils ouvrirent la fenêtre donnant sur de la vraie campagne* (Le nouveau Décaméron, III, 100). *De la vraie reconnaissance* (Bourget, Mensonges, p. 329). *On mangeait de la vraie viande* (Zola, L'Œuvre, p. 94). *De la vraie chair* (Goncourt, Manette Salomon, p. 210).

LIVRE CINQUIÈME.

LES PRONOMS.

---

517. La plupart des pronoms latins ont été conservés en français; on a abandonné is, idem, quidam, nihil, omnis, nemo, ullus et quelques autres (§ 575); les représentants de ipse, alius, aliquid ne subsistaient qu'en vieux français. Pour former des pronoms nouveaux on a eu recours soit à des substantifs ou à des adjectifs, tels que homo, res, causa, totus, soit à des compositions; ainsi hoc a été remplacé par ecce hoc, d'où *iço, ço, ce,* et cette dernière forme a de nouveau été renforcée par l'addition d'un adverbe: *ceci, cela.*

518. Cas et genres.

1° Les pronoms ont conservé la déclinaison mieux que les noms (voir § 227 ss.). On a gardé non seulement le nominatif et l'accusatif, mais aussi, dans plusieurs mots, le datif: illi 〉 vfr. *li,* cui 〉 vfr. *cui,* etc. Il faut noter qu'on a même créé de nouveaux datifs (comp. § 521, Rem.).

2° A côté du masculin et du féminin on a conservé des traces importantes du neutre: illum 〉 *el* (§ 533), meum 〉 *mien* (§ 536, 2), hoc 〉 *o* (§ 552, 1), aliquid 〉 *alque* (§ 576, 2), etc. La langue littéraire a abandonné plusieurs des formes neutres après le moyen âge.

519. Doublets. Beaucoup de pronoms français présentent deux formes distinctes correspondant à une forme unique en latin; ces doublets s'expliquent par l'emploi tour à tour to-

nique (emphatique) ou atone des pronoms en question. Prenons comme exemple le développement du cas régime de la deuxième personne des pronoms personnels, te; selon qu'il est accentué (contra te) ou inaccentué (Carolus te laudat), il se développe régulièrement en *toi* [twa] ou en *te* [tə], tout comme dēbēre devient *devoir* [dəvwa:r]. Rappelons aussi le changement de mea en *meie, moie* (§ 542) ou, s'il est proclitique, en *ma*. Nous trouverons plus loin beaucoup d'autres exemples de tels doublets.

CHAPITRE I.

PRONOMS PERSONNELS.

520. Les pronoms personnels du latin classique ont tous été conservés. Pour la troisième personne, on a adopté le démonstratif ille qui a en même temps fourni l'article défini (§ 499). Rappelons aussi que les deux adverbes de lieu inde et ibi, par un changement de fonction assez ancien, sont arrivés à faire l'office de pronoms personnels (pour les détails, voir la Syntaxe).

Remarque. Les composés latins mecum, tecum, secum, nobiscum, vobiscum ont été conservés en italo-roman et en hispano-roman; notez que nobiscum et vobiscum ont été remplacés par noscum (App. Probi, nº 220) et voscum (ib., nº 221). Les formes italiennes sont *meco, teco, seco, nosco, vosco;* dans la langue parlée on trouve des formes renforcées *con meco, con teco, con seco,* tout comme en espagnol: *conmigo, contigo, consigo, conusco, convusco,* et en portugais *commigo (comigo), comtigo, comsigo, comnosco, comvosco.*

521. Cas. Des cas latins on a conservé le nominatif et l'accusatif des deux nombres et, en partie, le datif du singulier. Les formes du génitif ont disparu, excepté illorum, qui a pris les fonctions de illis. Les pronoms personnels offrent ainsi une déclinaison à trois cas; elle s'est maintenue jusqu'à nos jours à la troisième personne.

Remarque. A côté du datif illi, on constate dans le latin vulgaire la création de deux nouvelles formes: **illui** *(lui)* pour le masculin et **illæi** pour le féminin. En voici quelques exemples: *Constat antedicta villa illa cum omni sua integritate ab ipso principe illo memorato lui fuisse concessa* (*Marculfi Formulæ,* éd. K. Zeumer, 54, 34). *Ipsius lui solvere deberet,* c.-à-d. ipsi illi huic (Rozières, *Recueil général des Formules usitées dans l'empire des Francs,* nº CCCCLXVI). On trouvera d'autres exemples dans Schuchardt, *Vokalismus,* II, 383, d'Arbois de Jubainville, *Déclinaison latine à l'époque mérovingienne,* p. 151, G. Rydberg, *Zur Geschichte des französischen ə,* p. 279 ss. Pour illæi (læi), voir Rozières, *loc. cit.,* nº CCXXIII, note, et *Romania,* XI, 163, note. La forme illui s'explique le plus naturellement par l'action analogique du pronom relatif ou interrogatif cui. La forme illæi est probablement une transformation du datif vulgaire illæ, faite sur le modèle de illui. Ajoutons que la terminaison -ui, qui s'employait aussi dans ipsui, s'étendait au moyen âge à plusieurs autres pronoms; on trouve ainsi en vieux français *icelui, icellui, autrui, aucunui, nului, telui.* Des formes en *-ui* la langue moderne a conservé *lui, celui, autrui.*

522. Genre. Pour la troisième personne, il faut remarquer la généralisation des formes du masculin au dépens de celles du féminin. Ce phénomène, dû tantôt à un développement phonétique, tantôt à une pure substitution, s'observe surtout au pluriel. Les formes classiques:

illi	illos	illorum
illæ	illas	illarum

deviennent dans la langue vulgaire:

illi	illos	illorum
illas	illas	illorum,

donc, la différence de genre n'existe plus au datif. A l'accusatif, la différence disparaît au Xe siècle:

il	*les*	*lor*
elles	*les*	*lor,*

et au XVe siècle *elles* est souvent remplacé par *ils* (§ 529, 1, Rem.), de sorte que la série

ils	*les*	*leur*

devient commune aux deux genres pendant un certain temps. On revient cependant au nominatif spécial du féminin. Pour le singulier, il n'y a confusion des deux genres qu'au datif; *lui,* qui

était à l'origine une forme exclusivement masculine et tonique, a fini par remplacer le *li* atone, et il est par là devenu commun aux deux genres, comme *li* l'était au moyen âge.

523. Doublets. La langue moderne présente un grand nombre de formes doubles dues à la phonétique syntaxique:

1⁰ Le développement de la voyelle de me, te, se est différent selon qu'elle est accentuée ou non, de là *moi* — *me, toi* — *te, soi* — *se.* Pour nos et vos, on aurait dû avoir *neus* — *nous, veus* — *vous,* mais la forme faible a été généralisée.

2⁰ Dans les formes de ille, on accentue ordinairement la première syllabe, si le mot est frappé de l'ictus: ílli cantant > vfr. *il chantent;* sinon, la première syllabe est atone et la dernière porte un accent secondaire: Carolus illós amabat > *Charles les aimait.* Au nominatif on n'a que des formes fortes: ílli > *il,* ílla > *elle;* ílli > *il(s),* *íllas > *elles.* A l'accusatif on trouve des doublets: íllam > *elle* et illám > *la,* íllos > *els, eux* et illós > *les,* íllas > *elles* et illás > *les;* pour illum, on aurait dû avoir *el* — *le,* mais la forme forte ne s'est pas développée. Au datif, illi a servi de forme faible, et illui et illæi de formes fortes, de là en vieux français *li* — *lui, lei (lie, li).*

3⁰ La voyelle finale de *je, me, te, le, se, la* et *tu* (prononciation vulgaire) s'amuït devant une voyelle: *je crains,* mais *j'aime,* etc.

4⁰ La consonne finale de *nous, vous, ils, elles, les* s'amuït devant une consonne et se prononce comme sonore devant une voyelle: *nou(s) parlons* — *nous avons, je le(s) connais* — *je les aime,* etc. Dans la prononciation vulgaire on a de même deux formes de *il* et de *elle: il aime, elle aime,* mais *i(l) vient, e(lle) croit,* etc.

524. Tableau des pronoms personnels. Nous donnerons dans le schème suivant les formes toniques et les formes atones sur la même ligne, séparées par un trait suspensif.

1⁰ Formes du **vieux français:**

SINGULIER.

1re personne.	2e personne.	3e personne. Masculin.	Féminin.	Neutre.
gié; jo, je	*tu — tu, te*	*il — il*	*ele — ele*	*el — el*
mei, moi — me	*tei, toi — te*	*lui — lo, le*	*li — la*	*ol — lo, le*
mei, moi — me	*tei, toi — te*	*lui — li*	*li (lie, lei) — li*	

PLURIEL.

nos, nous	*vos, vous*	*il — il*	*eles*
nos, nous	*vos, vous*	*els — les*	*eles — les*
nos, nous	*vos, vous*	*lor, lour, leur*	*lor, lour, leur*

2⁰ Formes du **français moderne:**

SINGULIER.

1re personne.	2e personne.	3e personne.	
moi — je	*toi — tu*	*lui — il*	*elle — elle*
moi — me	*toi — te*	*lui — le*	*elle — la*
me	*te*	*lui*	*lui*

PLURIEL.

nous — nous	*vous — vous*	*eux — ils*	*elles — elles*
nous — nous	*vous — vous*	*eux — les*	*elles — les*
nous	*vous*	*leur*	*leur*

I. PREMIÈRE PERSONNE.

525. Développement des formes.

1⁰ **Ego** était devenu eo (voir Schuchardt, I, 129, et Rydberg, *loc. cit.*, p. 242—243) en latin vulgaire. On prononçait soit èo (comp. it. *io*), soit eó (comp. esp. *yo*), et le gallo-roman paraît avoir connu les deux prononciations; mais il est excessivement difficile de fixer le point de départ exact et le développement détaillé des formes françaises. Voici celles qu'on trouve au moyen âge: *eo* et *io* (Serments de Strasbourg), *jo* et les variantes graphiques *jou, ju, jeo* (Marie de France, Wace, Benoît, etc.); enfin *gié* qui apparaît surtout à la rime (p. ex. Vengeance Alixandre, v. 498; Chev. au lion, v. 262), et le dissyllabique *joe* (rime avec *roe* dans le »Donnei des Amants«,

v. 277—8; Romania, XXV, 532, 6). De ces formes, la langue littéraire ne garde que *jo* qui s'affaiblit, au commencement du XII[e] siècle, en **je**. Cette forme est restée jusqu'à nos jours. L'élision de la voyelle finale était d'abord facultative: *Dist Oliviers: Jo ai paiens veduz* (Roland, v. 1039). *Se j'ai parenz, nen i at nul si prot* (ib., v. 2905). Mais elle devient bientôt obligatoire, excepté dans les cas où le pronom était accentué: *Je irai, ce Dé plait, ne sai que voz ferez* (Orson de Beauvais, v. 148). Dans la langue parlée actuelle la forme abrégée *j* s'emploie aussi devant une consonne et, par une assimilation régressive régulière, elle devient [ʃ] devant une sourde; on dit ainsi [ʒvuzasy:r] *(je vous assure)*, mais [ʃkrwɑbjɛ̃] *(je crois bien)*. — On trouve enfin dans l'argot de Paris, comme dans beaucoup de patois, la forme *ej* (comp. *ed* pour *de*, etc.): *D'abord ej' comprends pas qu'on s'gêne, Ej' suis ami d'la liberté* (Bruant, Dans la rue, p. 13). *Euj peux ben li dire la vérité* (Watteeuw, Chansons tourquennoises, I, 191).

Remarque. Dans la vieille langue, *jou* et *je* qui s'écrivaient *iou* et *ie*, faisaient souvent corps avec le verbe précédent s'il se terminait par *i;* on écrivait ainsi *suie* (Aiol, v. 1454), *aie* (ib., v. 1523), *aiou* (ib., v. 1525), *uie* (ib., v. 1828), etc., pour *sui ie, ai ie, ai iou, ui ie.*

2⁰ **Me** se développe de deux manières différentes: comme forme tonique il devient *mei, moi* (I, § 155), comme forme atone, *me* (I, § 162), qui s'abrège en *m* devant une voyelle (I, § 281, 1). Au moyen âge la forme abrégée s'employait aussi enclitiquement; on trouve des combinaisons comme: *jem, tum, nem, quim, sim, semprem, pourqueim,* etc.; comp. I, § 293, 2. Exemple: *Por teim vedeies desidrer a morir* (St. Alexis, v. 439).

3⁰ **Mihi** s'est maintenu dans les vieux dialectes du Nord et de l'Est (le picard, le wallon, le lorrain) sous la forme *mi.*

4⁰ **Nos.** La forme tonique régulière serait *neus* (I, § 182), mais elle ne s'est pas produite; c'est la forme atone *nous* qui l'a emporté; elle fait fonction et de sujet et de régime direct et indirect. La langue parlée actuelle connaît deux formes de *nous;* on dit [nu] devant une consonne et [nuz] devant une voyelle: *nous marchons, il nous pardonne,* mais: *nous aimons, il nous aime.* On a constaté une vague tendance à généraliser la forme courte; voir *Manuel phonétique,* § 164, 3, Rem.

II. DEUXIÈME PERSONNE.

526. Développement des formes.

1⁰ **Tu** devient régulièrement *tu* [ty]; sur l'élision de la voyelle, voir I, § 285, 3. Comme forme atone on trouve dans la vieille langue *te*, fait probablement sur le modèle de *je*. Exemples: *Ha! vielle, dist li rois, di, pourquoi traïsis te?* (Berte aus grans pies, v. 2222). *Te nous as bien cy refardés* (Mist. de St. Adrien, v. 1234).

2⁰ **Te** se développe de deux manières différentes: comme forme tonique il devient *tei, toi* (I, § 155), comme forme atone *te* (I, § 162), qui s'abrège en *t* devant une voyelle (I, § 281, 1). Au moyen âge la forme abrégée s'employait aussi enclitiquement, d'où des combinaisons comme *jot, net, queit, sit, jat,* etc. (comp. ci-dessus, § 525, 2). Exemple: *Por queim fuïs? jat portai en mon ventre* (St. Alexis, v. 453).

3⁰ **Tibi** s'est maintenu dans les vieux dialectes du Nord et de l'Est (le picard, le wallon, le lorrain) sous la forme *ti*.

4⁰ **Vos.** La forme tonique régulière serait *veus* (I, § 182), mais elle ne s'est pas produite. C'est la forme atone *vous* qui l'a emporté; elle fait fonction de sujet, de régime direct et de régime indirect. Pour les deux formes actuelles de *vous*, [vu] et [vuz], voir ce que nous avons dit ci-dessus sur *nous*. Dans l'ancienne langue et dans les patois actuels on trouve quelques formes collatérales réduites qu'il faut examiner à part.

527. Formes collatérales de *vous*.

1⁰ *Ous* remplaçait autrefois *vous* après *que, se (si), de, je*. Exemples: *Vostre fei me pleuistes, ne sai s'ous la tendreiz* (Rom. de Rou, I, 2747). *Kar li reis a grant gent a ceo qu'us en auez* (ib., v. 3821). *S'ous me volés riens comander* (Rom. de la Rose, v. 15731). *S'os me poez partir d'ici* (Guillaume de Maréchal, v. 9002). *D'os dous* (Benoît, Chronique, v. 4271). *Volés le vos? Oïl, s'ou plest* (Vengeance Raguidel, v. 4670). *En essil ert, si com jos* [= je vos] *dis* (Rom. de Troie, v. 40853). *Je sui tout prest, sire, s'ous plaist* (Mir. de N. Dame, nᵒ V, 627). *Hau, hau, c'ous plest* (Anc. th. fr., I, p. 352). *S'ou m'en croyez* (ib., VII, 365, 437). *Simonne qu'ous avez de biaux ciseaux* (ib., IX, 171). *J'ai en moy ce qu'ou dicte* (Gautier Garguille, p. 75). Après le XVIᵉ siècle, notre phénomène ne se rencontre que dans les

patois. On en trouve quelques exemples dans le parler de Pierrot: *Je vous dis qu'ou vous tegniez et qu'ou ne caressiais point nos accordées* (Dom Juan, II, sc. 2). *Parce qu'ous estes monsieu, ous viendrez caresser nos femmes* (ib.). Dans le patois de Greville (Fleury, p. 62), on dit: *Où qu'os en êtes? Qu'est qu'est qu'os faites là?* L'explication de cet *ous* est difficile; peut-être le *v* a-t-il disparu grâce à une sorte de fusion avec la voyelle labiale suivante. Rappelons que dans la langue moderne *s'il vous plaît* devient dans le parler négligé [siuplɛ].

2° *Ous* remplaçait autrefois *vous* dans les phrases interrogatives. Exemples: *Sire herault, a-vous tels reliques en Angleterre comme il y a en France* (Débat des heraulx d'armes, § 107). *Av'ous point vu la Perronnelle* (G. Paris, Chansons du XVe siècle, p. 41). *N'a'vous pas honte* (Patelin, v. 622). *A'vous mal aux dents* (ib., v. 1256). G. Paris remarque (loc. cit.) qu'on trouve aussi *croy'ous, ven'ous.* Je suppose qu'une forme pareille se cache dans le latin de Panurge: *Et ubi prenus* [= pren'-ous]? (II, chap. 15); comp.: *Et ubi prenu qui ne l'emble* (Anc. th. fr., I, p. 230). Le *ous* interrogatif était très répandu au XVIe siècle, et tous les grammairiens le reconnaissent. En 1606 encore, Masset remarque: »En la seconde personne pluriere du present indicatif de ... *auoir* et *scavoir,* nous retranchons *vez,* et ce par interrogation seulement: *auous fait cela? scauous bien cela?*« L'Académie au contraire, relègue ces formes à »la conversation fort négligée, où l'on ne prend aucun soin de bien prononcer les mots« (Vaugelas, *Remarques,* I, 177). *Ous* est encore très répandu dans les patois; on dit ainsi en Calvados: *En voulous,* mais *L'quel qu'vo voulé,* et *Vos en allous* (Bulletin des patois normands, III, 209—210). Déjà en 1521 Fabri avait observé: »En bas normant lon dit ou *estous* pour ou *estes vous, que distous, vous coffous,* pour *que dictes vous, vous coffez vous,* et en picart lon a acoustumé de dire ... *ou allieus* ... en lieu de dire *ou allez vous*« (comp. Thurot, II, 255). En voici pour finir quelques exemples pris dans les chansons populaires: *C'est votr' fill' aînée, Voul'ous nous la bailler* (Rolland, Recueil, I, p. 314)? *Fourr'ous dans ma paillasse* (ib., V, p. 36)? *Thomine, ma Thomine, Voul'ous vous marier* (Decombe, n° 21)? *Thomine, ma Thomine, M'apport'r'ous à manger* (ib.)? Pour expliquer l'origine de cet *ous,* il faut probablement partir de *savez-vous* et *avez-vous;* dans ces groupes, l'*e,* devenu atone, a

disparu entre les deux consonnes homophones (comp. I, § 514): *sav'vous, av'vous.* Cette prononciation s'observe encore de nos jours; en voici un exemple tout récent: *Et la robe de Reichemberg, av'vous vu, monsieur Paul? ... ce tablier de jais rose? ... cette quille en rubans? ... av'vous vu? ...* (Daudet, l'Immortel, p. 212). On a ensuite simplifié la consonne double: *avous, savous* (écrit fautivement *a'vous, sa'vous*); par une fausse analyse de ces formes, on les a regardées comme des composés du radical d'*avoir* et de *savoir* avec un *ous* interrogatif, et à leur modèle on a formé *voulous, croyous, prenous,* etc.

3º Par une extension analogique, *ous* s'emploie parfois comme sujet hors des phrases interrogatives et sans être précédé de *que,* etc. Nous en avons cité un exemple de *Dom Juan,* et les patois modernes en offrent d'autres.

4º *Vs,* qui est la forme réduite d'un *vous* atone, est assez général dans les patois: *Allez vs en* (Molière, Dom Juan, II, sc. 2). *La récompense de vs avoir sauvé* (ib.). *Ne vs en déplaise* (Le médecin malgré lui, II, sc. 1). Voici encore quelques exemples tirés de chansons populaires: *Pour cinq sous v'z' en aurez trente* (Rolland, Recueil, V, p. 10). *Ne v'sauvez donc pas* (Puymaigre, I, 205). Il s'agit ici d'une sorte d'enclise (I, § 293; comp. § 295, 4).

III. TROISIÈME PERSONNE.

528. Masculin singulier.

1º **Ille,** conservé par ex. en hispano-roman (v. esp. *elle,* port. *elle*), a été remplacé au Nord de la France par une forme vulgaire **illi** (comp. l'ital. *elli, egli*), faite probablement sur le modèle de qui (voir § 499, 1); cet illi devient régulièrement *il,* en français (ille aurait donné *el* qui n'existe pas; la leçon *el* de Ste Eulalie, v. 13, est peu sûre). Devant une consonne *il* se réduisait parfois au moyen âge à *i.* Exemples: *Tant qu'i li comanda* (Robert de Clari, § 21). *Qu'i desfande son cors* (Floovant, v. 175). *Qu'i le retiengne* (Les Narbonnais, v. 1185). *S'i vos vient a talent* (ib., v. 1323). Par extension analogique, *i* s'emploie même devant une pause: *Sire guerri, fait i, vos avez tort* (Raoul de Cambrai, v. 3422). Cette forme abrégée se rencontre aussi après le moyen âge; mais plus

sporadiquement et comme en dépit des auteurs; il arrive à Malherbe lui-même d'écrire *qui faut* pour *qu'il faut* (comp. Œuvres complètes, V, p. LXXXIV). Dans la langue moderne, *i* pour *il* s'entend souvent dans le parler familier; voir *Manuel phonétique,* § 47, Rem., § 79, Rem. 1. — Dans les chansons populaires on trouve parfois *ille (ile).* Exemples: *Ille n'appelle son valet* (Romania, VII, 60). *Et puis ille s'en va* (ib., 70). *Ile donne à sa mie Trois petits coups badins* (Ulrich, nº 52, 8). Cette forme allongée est peut-être due au besoin de remplir le vers (comp. I, § 495). Une forme réduite *l* existe aussi: *Du jour de sa naissance 'L est déjà malheureux* (Le pauvre laboureur).

2º **Illum** n'a pas donné naissance à des doublets. La forme tonique íllum serait devenu *el;* on n'en trouve aucune trace. La forme atone illúm s'est régulièrement changé en *lo (lou),* qui s'affaiblit en *le.* La voyelle finale s'élide devant un mot commençant par une voyelle: *nous l'aimons* (sur la prononciation, voir *Manuel phonétique,* § 132, Rem.; comp. pour d'autres détails, I, § 281). Au moyen âge, la forme abrégée s'employait aussi enclitiquement après une voyelle (I, § 293, 2); on disait *jol* pour *jo lo, jel* pour *je le, tul* pour *tu le, quil, quel, nel (neu, nou, nu), sil, sel (su), oul,* etc. Exemples: *Ab o magistre semprel mist* (St. Léger, v. 22). *En terrel metent* (St. Alexis, 588). *Dont vint au roi, su salua* (Romania, VIII, p. 48, v. 581). — [Dans la langue vulgaire moderne, on trouve *el* pour *le* (comp. *ej* pour *je,* § 525, 1): *Les turbineurs i's s'cass' el cou* (Bruant, Dans la rue, p. 188). *Moi, je n'gob' pas El son du glas* (ib., p. 157). Ces exemples appartiennent au § 499, 2.]

3º **Illui** (voir § 521, Rem.) devient *lui,* forme tonique qui s'employait régulièrement comme régime indirect et après les prépositions. Exemples: *Lui la consent qui de Rome esteit pape* (St. Alexis, v. 373). *Ensemble ot lui grant masse de ses omes* (ib., v. 214). *Lui* s'employait aussi comme régime direct tonique: *Qui lui a grant torment occist* (St. Léger, v. 12). *Cil ama li et ele lui* (Lai de l'espervier, v. 92). *Ne ne me conoist, ne je lui* (Chev. au lion, v. 5990). *Si la salue, et ele lui* (ib., v. 6677). A partir du XIVe siècle, *lui* remplace *li* comme forme atone (voir ci-dessous) et devient par là commun aux deux genres comme régime indirect.

Remarque. La langue du moyen âge nous montre aussi des traces d'une tendance à généraliser *lui* comme forme tonique aux deux genres. Exemples:

Fut la pucele de molt halt parenlet, Filie ad un conte ... N'at plus enfant, lui vuelt molt onorer (St. Alexis, v. 43). *Puis est demoures par deviers lui* [l'emperreïs] *en prison* (Villehardouin, § 610). [La roïne] *Vers lui le trait, si l'a baisié* (Guingamor, v. 106). *Il s'abaisse sus lui, si la baise et acole et ele lui* (Godefroy, Dictionnaire, IV, 746). Cet usage qui aurait fini par effacer toute différence entre les deux genres n'était pas très répandu et a complètement disparu.

4° **Illi** devient *li,* forme atone qui servait de régime indirect aux deux genres. Exemples: *Deus cel edre li donat* (Jonas). *Ad une spede li roveret tolir lo chieef* (Ste Eulalie). *Et li distrent* (Villehardouin, § 37). *Lor ala Cuenes de Biethune a l'emperreïs, et li demandat s'ele le looit* (ib., § 602). *A lui li ont tolu sa fille* (L'Escoufle, v. 4123). *La royne fist acheter toutes les viandes de la ville qui li cousterent trois cents et soixante mille livres* (Joinville, § 400). Devant *en, li* peut perdre sa voyelle finale (I, § 284, 5): *Puis l'en font croiz sor son helme d'acier* (Couronnement de Louis, v. 597). A partir du XIVe siècle, le datif atone *li* s'emploie rarement; il est le plus souvent remplacé par *lui;* comp.: *Escrive li, baille ou lui die Le libelle de repudie* (E. Deschamps, IX, 7075). — *Li* s'est maintenu dans beaucoup de patois et se trouve souvent dans les chansons populaires: *Li ont mangé la tête* (E. Rolland, Recueil, V, 35). *Terjou le nez li dégouttait* (ib., p. 49). *J'li aurais donné de l'iau bénite* (ib., p. 50), etc.

Remarque. Au XIIIe et surtout au XIVe siècle, *li* se confond avec *lui* et s'emploie comme forme tonique. Exemples: *L'ame de li* (Joinville, § 34). *Entre moy et li* (ib., § 387). *Leur miroir est trouble et pali Tant que nul ne se mire en li* (E. Deschamps, *Œuvres*, IX, 5204). *Le dyable en lieu de li* (Patelin, v. 989).

529. Masculin pluriel.

1° **Illi** est devenu régulièrement *il,* remplacé dès le commencement du XIVe siècle par *ilz, ils;* dans les Miracles de Notre Dame, où *il* est la forme ordinaire, on trouve un seul exemple de *ilz: Et donnez tant qu'ilz s'en noisent* (n° XX, 329). Les grammairiens du XVe siècle constatent trois différentes prononciations de *ils:* on disait *i* devant une consonne, et *il, iz* ou *i* devant une voyelle. Suivant Barcley (1521) dans *ilz* »*l* and *z* hath no sounde somtyme, as *ilz vont ensemble,* and somtyme, *l* hath his sounde and *z* leseth the sounde, whan *ilz* cometh before a worde begynnynge with a vowell, as *ilz*

ont fait«. L'usage continue à être partagé au XVII[e] siècle; on hésite entre *il ont* et *iz ont*, tandis que la prononciation entière *ils ont* est réservée au style soutenu; devant une consonne on dit *i* dans le parler négligé: *i racontent*. La prononciation sans *l* est encore très courante: [izõ] *(ils ont)*, [inəvœlpɑ] *(ils ne veulent pas)*; comp. ci-dessus les remarques sur *il*. — Dans les chansons populaires on trouve parfois une forme allongée *illes*, faite probablement pour remplir le vers: *Moi fais chanter les hommes, quand illes sont à la table* (Romania, VI, 598). Comp. ci-dessus, *ille* pour *il* (§ 528, 1).

Remarque. Au moyen âge la forme masculine *ils* se substituait parfois à la féminine *elles*. Ce phénomène, qui se montre d'abord en anglo-normand, se répand peu à peu et devient assez général au XIV[e] et surtout au XV[e] siècle. Exemples: *Femmes a la pye Portent compagnye ... Escotez que vus dye E quele assocye Yl tienent en amours* (Reimpredigt, p. XLIII). *S'il* [les femmes] *en fussent creues Les maisons u il est, fussent tost abatues* (Rom. de Rou, I, v. 2095). *Sire, ilz ne sont mie trop belles* (Mir. de N. Dame, n° VII, 734). *Ilz sont toutes très sages dames* (ib, n° XXXIII, v. 1746). *Ilz sont si gentilles que de leur amour suis rauy* (Mis. du Vieil Test., I, v. 5320). *Ilz en seront toutes joyeuses* (ib., I, v. 5330). *Car a bien pou ilz sont toutes ainsi* (G. Paris, Chansons, p. 40). *Ou sont ilz* [les dames du temps jadis]? (Villon). Ajoutons que *ils* pour *elles* se trouve fréquemment dans la Chirurgie de H. de Mondeville (I, p. XXXVI) et dans Froissart (voir ZRPh., V, 324).

2° **Illos** se développe de deux manières différentes; la forme tonique íllos devient *els, eus, eux;* la forme atone illós devient *los* qui s'affaiblit en *les*. Exemples: *Ço peiset els* (St. Alexis, v. 580). *Il los absols* (St. Léger, v. 226). *A Rome les portet li orez* (St. Alexis, v. 195). Employée enclitiquement, la forme faible se réduisait au moyen âge à *s*; on disait ainsi: *jos* ou *jes*, pour *je les, tus, mes, luis, quis, ques, nes, sis, ses*. Exemple: *Se jos en creit, il me trairont a perte* (St. Alexis, v. 205).

Remarque. Au moyen âge la forme masculine *els (eus)* s'employait parfois pour la forme féminine *elles*. Exemples: *Li chevaliers contre els* [les dames] *leva* (Marie de France, Guigemar, v. 769). *Tutes les bestes i alerent. Entre els distrent et esguarderent* (ead., Fabeln, p. 219, v. 4). *Les dames et demoiselles yssirent hors pour euls raffreschir* (Froissart, XI, 333).

3° **Illorum** devient *lor, lour,* plus tard *leur* (I, § 183); il sert aux deux genres. — Dans la langue vulgaire moderne, on trouve la forme curieuse *leursy* ou *leuzy*, qui doit s'expliquer comme un composé de *leur* (muni de la marque du pluriel) avec l'adverbe *y*. Exemples: *Ça leux z'y est ben égal* (Monnier, Scènes populaires, I, 8). *Je leur z'y ai parlé, s'entend, sans leux*

z'y parler (id., I, 10). *I's sont frusqués avec des p'lures Qu'on leur-z-y fait exprès pour eux* (Bruant, Dans la rue, p. 117). *Minc'! Que j'leur-z-y cass'rais la gueule* (ib, p. 119, 193).

REMARQUE. L'emploi de *leur* ne coïncide pas avec celui de *lui:* on n'a de illum qu'une forme faible (§ 528, 2) et les fonctions de la forme forte ont été attribuées à *lui.* Pour *leur*, rien de pareil, comme illos a été conservé sous une double forme. Dans quelques patois, *leur* est cependant arrivé à supplanter *eux.*

530. FÉMININ SINGULIER.

1° **Illa** devient régulièrement *elle* (Ste Eulalie), qui se réduit à *ele* (St. Alexis, Roland, etc.), remplacé après le moyen âge par la graphie étymologique *elle.* Dans la prononciation moderne vulgaire, *elle* [ɛl] se réduit volontiers à [ɛ], surtout devant une consonne double; on dit ainsi [ɛnkrwapɑ], pour *elle ne croit pas;* comp. ci-dessus les remarques sur *i* pour *il* (§ 528, 1). Sur d'autres formes collatérales, voir § 531.

2° **Illam** n'a pas donné naissance à des doublets; on ne trouve que la forme atone illám, d'où *la* qui s'abrège en *l* devant une voyelle: *nous l'aimons* (comp. I, § 285, 1). Au moyen âge cette même forme abrégée pouvait aussi s'employer enclitiquement en Picardie: *A le royne keurt, sel prist par le giron* (Bastart de Bouillon, v. 5914). *La pais fut bonne quil peust pourchacier* (Ogier, v. 8873). *Ne me dist ele voirement Que jel receusse en ma brace* (G. de Palerne, v. 1195).

3° **Illæi** (voir § 521, Rem.) devient en francien *li,* et dans les autres dialectes *lei* (région du Nord et de l'Est) et *lie* (région d'Ouest): *Dont lei nonque chielt* (Ste Eulalie). *Li vuelt molt onorer* (St. Alexis, v. 43). *Aveid un' amie; Lei ad laisiet* (P. Meyer, Recueil, p. 208, l. 53). *Un jour venoit de lie prier* (Chastoiement d'un père, n° XI, 142). *Od lie seras penduz* (Wace, Rou, II, v. 1280). *Les parties adjacens qui sont environ lie* [la plaie] (H. de Mondeville, § 709). *Le fons de l'ulcère soit eslevé et la bouche de lie soit deprimee* (ib., § 1637). *Quant la roïne vousistes espouser, Jamais en li ne vous dèvez fier* (Bartsch et Horning, 134, 19). *L'empereris s'en ala en France et emmena avec li monseignor Jehan d'Acre* (Joinville, § 140). *Li* s'employait aussi quelquefois comme régime direct tonique: *Et la roine malvais samblant m'en fist, Laidengea moi, et je li autresi* (Les Loherains, voir Godefroy). *Cil ama li et ele lui* (Lai de l'espervier,

v. 92). Ce pronom, inconnu depuis la fin du XVe siècle à la langue littéraire, vit encore dans les patois qui ne réduisent pas *ei* à *i*; on a ainsi *lei* en wallon et en lorrain.

4⁰ **Illi** 〉 *li*, voir ci-dessus § 528, 4.

531. Formes collatérales de *elle*.

1⁰ *El* est une forme abrégée, dont les plus anciens exemples remontent au XIIe siècle: *Ne peut remaindre qu'el ne seit* (Rom. de Rou, II, v. 5632). *Se plus durast qu'el ne faillist* (ib., v. 10002). *De toi volons oïr com el sera damnée* (Bartsch-Horning, p. 102, 9). La forme abrégée se trouve aussi dans Rustebuef, Les Narbonnais (v. 437, 3783), Henri de Mondeville, E. Deschamps (IX, 3118, 4083), etc., etc.; elle est surtout fréquente au XVe et au commencement du XVIe siècle: *Car el parloit et ne savoit comment* (G. Paris, Chansons du XVe siècle, p. 31; comp. p. 40). *Hélas! s'el ne fust langoureuse, El nous fist des biens a planté, Mais el n'a journée de santé* (Myst. de St. Laurent, v. 4186 ss.). *Certainement el me batroit* (Anc. théâtre franç., I, 21), etc., etc. Les derniers exemples que je connaisse se trouvent dans R. Garnier: *Si tost qu'ell' les tient asservis* (Hippolyte, v. 939). *De corrompre vos loix ell' n'auoit entrepris* (Antigone, v. 2031).

2⁰ *Ale (alle)* est une variante dialectale dont le plus ancien exemple se trouve dans Wace: *Dame, dit ale, je vo commant* (voir Godefroy, IV, 747, 1). Elle vit encore dans les patois modernes. Exemples: *La cane, all' sort du bois pleurant* (L. Pineau, Le folk-lore du Poitou, p. 225). *Que ieue mée* [leur mère] *alle est morte* (Rolland, Recueil, III, p. 6). Devant une consonne *elle* peut se réduire à *a*. Exemple: *Allons sercher nout' mée Qu'a venne nous nourrer* (ib.). Les mêmes deux formes se retrouvent dans l'argot de Paris: *A poussa comme un champignon, Malgré qu'alle ait r'çu plus d'un gnon* (A. Bruant, Dans la rue, p. 18).

3⁰ *Ole* est une autre variante dialectale; elle peut s'abréger en *o*. On dit ainsi en normand *ole ème,* mais *o viindra.*

4⁰ *Ille* est une nouvelle formation, tiré du masculin *il* (§ 528). Nous la trouvons trois fois dans l'Escoufle, en rime avec *fille: De quel aconte Est Guilliaumes, li fix le conte, Adès es chambres vostre fille? Nos cremons mout que vos ne ille N'en aies blasme* (v. 2704). La forme existe encore en tourquennois et d'autres patois: *La lune ille est trop haute* (Romania, VII, 55). *La ber-*

gère gardant ses moutons, ille s'est endormie (ib., 68). *Ce qu'ille n'a dit n'a pas manqué* (ib., 72). *Ille était la servante de Jésus-Christ* (Romania, IV, 111).

532. Féminin pluriel.

1° **Illæ** a été remplacé par **illas** (§ 235), d'où *elles* qui se réduit à *eles,* écrit plus tard *elles,* par réaction étymologique. On trouve au moyen âge la forme abrégée *els,* mais bien plus rarement que *el,* pour *elle,* au singulier (voir § 531, 1). *Quant els sunt saülees* (Ph. de Thaun, Bestiaire, v. 1085). *Els parolent et volent* (ib., v. 1391). *Et mistrent desouz leurs aisselles, Char de poules qu'elz ont plumées* (E. Deschamps, Œuvres complètes, I, v. 10443). Dans les patois modernes on rencontre *illes* (comp. *ille* pour *elle,* § 531, 4): *Que les étoiles sont grandes, quand illes sont au firmament* (Romania, VII, 57).

2° **Illas** se développe de deux manières différentes: tonique, il devient *elles,* et atone (illás), il devient *les* (dans la Passion on trouve *las,* v. 414). A côté de *les,* on a la forme enclitique *s;* voir § 529, 2.

3° **Illarum** a été remplacé par illorum (comp. § 232, 2), d'où *lor, lour, leur* (voir § 529, 3).

533. Forme neutre. **Illud** fut remplacé dans la langue vulgaire par illum, dont l'existence est attestée déjà par Commodien (*Instructiones,* II, 22, 4); il se retrouve dans la plupart des langues romanes.

1° Comme sujet neutre, íllum apparaît en vieux français sous les formes *el (eu), al (au), ol (ou, o).* Ces formes sont propres à la région occidentale (Saintonge, Poitou, Touraine, Bretagne); elles sont assez fréquentes dans les deux poètes tourangeaux Benoît de Sainte-More et Péan Gastinel. Exemples: *Quant el veneit al desevrer* (Benoît de Sainte-More, Chronique, I, 571). *Si cum el est leis et dreiture* (ib., I, 1316). *Peser m'en deit, et si fait el* (Rom. de Troie, v. 20253). *Dist qu'o coitout Que au pauvre fust einz rendue* (Péan Gastinel, Vie de St. Martin, v. 1048). *Ou sembloit meselerie* (ib., v. 6419). La forme neutre s'emploie aussi dans l'affirmation *oel* de hoc illum (comp. *oïl* < hoc ille; voir I, § 14, Rem.) dont on trouve les variantes *oal, oual* et *aol, aoul* (avec dissimilation de la première voyelle) et dans la négation *nenal* de non il-

lum (comp. *nenni* < *nenil* < non ille). Exemples: *Puet estre voirs? Par Diu, aoul* (Escoufle, v. 5956). *Vielz auoir mon gré? — Dame, aol* (Recueil de fabliaux, VI, p. 106). *Belz nez, fait ele, est il en vie? — Madame, oal, mes feblement* (Godefroy, Dictionnaire). *Est sains? — Dame, nenal* (Guillaume de Palerne, v. 2515).

Remarque. Le nominatif neutre existe encore aujourd'hui dans le Poitou et les pays limitrophes, où l'on dit: *Ol était une foué, ol é ben vrai, o m'enneu ben, ol é li* (c'est lui), *ol est v'nu un gros chin*, etc.

2° A l'accusatif, illum s'est développé de deux manières différentes. Comme forme tonique (íllum), nous avons *ol, ou* qui est d'un emploi assez rare: *Car l'emperere ou commanda* (Vie de St. Martin, v. 8479). Comme forme atone (illúm) nous avons *lo, le,* absolument identique à l'acc. masc. sing. (§ 528, 2), avec lequel il s'est confondu.

534. Forme réfléchie. **Se** se développe comme me (§ 525, 2) et te (§ 526, 2) de deux manières différentes: comme forme tonique, il devient *sei, soi* (I, § 155), comme forme atone *se* (I, § 162), qui s'abrège en *s* devant une voyelle (I, § 281, 1). Au moyen âge, la forme abrégée s'employait aussi enclitiquement; on trouve ainsi *sis, quis, nes* (St. Alexis, v. 140), *ques* (ib., v. 614), *poros* (Eulalie, v. 18), etc.

CHAPITRE II.

LES PRONOMS POSSESSIFS.

535. Les possessifs latins sont meus, tuus, suus, noster, vester, auxquels est venu se joindre illorum, qui, dans certaines régions, remplace suus dans sa fonction de possessif de la pluralité. Tandis qu'on disait en latin: Patres amant suos liberos, on dit en italien: *I genitori amano loro figli,* et en français: *Les pères aiment leurs enfants.*

Remarque. L'emploi latin de suus comme possessif de la pluralité s'est conservé intact en hispano-roman; on dit en espagnol: *Los padres quieren á sus hijos,* et en portugais: *Os pais amão seus filhos.* On le retrouve aussi sporadiquement en italien, en rhétique, en provençal et en vieux français: *Li soleil et la lune perdirent ses clartez* (Alexandre le Grand). *Les deus en jura et les soes vertuz* (ib.). Ces exemples avec beaucoup d'autres se trouvent dans A. Tobler, *Beiträge*, II, 80—82.

536. Cas et genres.

1° Les pronoms possessifs n'ont conservé que le nominatif et l'accusatif (comp. § 539 ss.); cette déclinaison à deux cas disparaît en même temps que celle des substantifs (§ 275). Notons que le cas régime prend de très bonne heure les fonctions du cas sujet. Ce sont les textes écrits en Angleterre qui en montrent les premiers exemples: *Mors est Saül et Jonathas sun fiz* (Quatre Livres des rois). *Ta maison iert leale et tun regne permanablement devant mei* (ib.). Dans les textes postérieurs, l'emploi de *mon, ton, son* au cas sujet devient de plus en plus général. Les manuscrits de la Chronique de Joinville ne connaissent presque pas les formes *mes, tes, ses.* Pour le

pluriel, c'est aussi l'accusatif qui l'emporte; les anciens nominatifs se trouvent encore, bien que rarement, à la fin du XIVe siècle: *Mi bon ami, venez lever le siège* (E. Deschamps, IV, 105).

2º Outre le masculin et le féminin, le vieux français avait aussi conservé le neutre singulier meum 〉 *mien*, etc.

537. Doublets. La langue moderne présente pour tous les pronoms possessifs (excepté *leur*) des formes doubles: *mien* — *mon, mienne* — *ma, tien* — *ton, tienne* — *ta, sien* — *son, sienne* — *sa, nôtre* — *notre, vôtre* — *votre*. L'origine des doublets remonte assez haut; nous pouvons constater, déjà dans la basse latinité, l'existence d'une double série de formes. Voici celles qui ont dû exister au VIe siècle:

Première personne.			
meus	mos	mea	ma
meum	mom	mea	ma
mei	mi	meas	mas
meos	mos	meas	mas
Deuxième personne.			
tos		toa	ta
tom		toa	ta
tui	ti	toas	tas
tos		toas	tas
Troisième personne.			
sos		soa	sa
som		soa	sa
sui	si	soas	sas
sos		soas	sas

Le grammairien gaulois Virgilius remarque: »Sunt pronomina, quae non omnia in usu habentur ut *mus*, genitivo *mi*, dativo *mo*, accusativo *mum*, vocativo *mi*, ablativo *mo* et plurali *mi, morum, mis, mos, a mis* et feminino *ma, mae, mae, mam, o ma, a ma, mae, marum, mis, a mis* et neutro *mum* et *tus*, et *sus*« (comp. ALLG, II, 24). Pour d'autres témoignages,

voir G. Rydberg, *Zur Geschichte des französischen ə*, p. 244—245.

538. Formes analogiques. On constate dans le développement des pronoms possessifs la création de nombreuses formes analogiques qui tendent à effacer l'opposition phonétique entre les primitifs. Déjà en latin vulgaire vester a cédé la place à voster (roum. *vostru,* it. *vostro,* esp. *vuestro,* port. *vosso,* prov. *vostre*), fait sur le modèle de noster. La même prédominance de la première personne s'observe en vieux français, où la série *mien — tuen — suen* est remplacée par *mien — tien — sien;* la série *mi — tui — sui,* par *mi — ti — si* (rarement *mui — tui — sui*), la série *moie — toue — soue,* par *moie — toie — soie,* etc.

A. FORMES FORTES.

I. POSSESSIFS DE L'UNITÉ.

539. Formes fortes du masculin. Le pluriel latin a presque entièrement disparu, et quant au singulier on ne trouve que de faibles traces du nominatif. Le seul cas conservé est en effet l'accusatif, et il est devenu le point de départ de toutes les nouvelles formations françaises, créées pour suppléer aux formes latines perdues: des accusatifs *mien, tuen, suen* on tire un nouveau nominatif *miens, tuens, suens* et tout le pluriel. A partir du XIIIe siècle, la langue ne conserve des formes étymologiques que celle de la première personne *(mien),* sur laquelle toutes les autres se modèlent. Voici un tableau sommaire des possessifs toniques:

1re personne.	2e personne.	3e personne.
meos (meus) — miens	*tuens — tiens*	*suens — siens*
mien	*tuen — tien*	*suen — sien*
mi — mien	*tui — tuen — tien*	*sui — suen — sien*
miens	*tuens — tiens*	*suens — siens*

540. Observations sur l'origine et le développement des formes:

1⁰ **Première personne.** — M e u s est conservé dans les Serments de Strasbourg: *Karlos meos sendra* (Charles mon seigneur). Cette forme *meos,* dont la graphie correcte serait probablement *mieus,* est unique; dans les autres textes on trouve *miens,* qui est une nouvelle formation tirée du cas oblique. Le plus ancien exemple se trouve dans le Cantique des Cantiques: *Li miens amis me fist molt grant ennor* (v. 65). — M e u m, qui se trouve dans les Serments sous la forme de *meon,* est devenu *mien* (en anglo-normand *men*), point de départ de toutes les formes actuelles des pronoms possessifs forts. — M e i devient *mi* (*mei* dans les Dialogues de Grégoire), se confond ainsi avec la forme atone et est remplacé par *mien,* tiré du singulier; de la même manière m e o s est remplacé par *miens.*

2⁰ **Deuxième personne.** — T u u s (t o s) est remplacé dès les plus anciens textes par *tuens,* qui cède la place à *tiens.* — T u u m, en passant par t ó m, d'où probablement t ò m, est devenu *toen* (Alexis, v. 418), *tuen,* qui cède la place à *tien,* fait sur *mien.* — T u i devient *toi* (Alexis, v. 412), *tui* qui s'emploie comme forme atone; comme forme tonique on crée *tuen, tien.* — T u o s est remplacé par *tuens, tiens.*

3⁰ **Troisième personne.** — S u u s est encore conservé dans la Vie de St. Léger: *li suos corps* (v. 10); partout ailleurs remplacé par *suens* et *siens.* — S u u m est devenu *suon* (Ste Eulalie, v. 15), plus tard *suen (soen),* qui, au XIIIe siècle, cède la place à *sien,* fait sur *mien.* — S u i devient *soi* (St. Léger, v. 14; Brut de Munich, v. 2090) ou *sui,* mais ces formes ont changé de fonction, elles sont devenues atones, et à leur défaut on a créé *suen, sien* sur le modèle du singulier. — S u o s est remplacé par *suens, siens.*

541. Formes fortes du féminin. Toutes les formes latines étaient conservées au moyen âge: m e a 〉 *meie,* t u a 〉 *toue,* s u a 〉 *soue;* elles ont toutes disparu dans la langue moderne qui ne connaît que des formes analogiques faites sur le masculin de la première personne: *mienne,* de *mien, tienne, sienne.* Voici un tableau montrant la succession des formes:

m e a 〉 *meie, moie* — *mienne*
t u a 〉 *toue, teue* — *teie, toie* — *tienne*
s u a 〉 *soue, seue* — *seie, soie* — *sienne.*

542. Observations sur l'origine et le développement des formes:

1⁰ **Première personne.** — Mea devient régulièrement *meie, moie.* On trouve cette forme encore au XVe siècle: *Et telle est la voulenté moye* (G. Raynaud, Rondeaux, p. 36). *Sont vos douleurs telles comme les moyes* (Montaiglon, Recueil, II, p. 121). *Jamais bouche de homme ne toucheroit a la moye* (Quinze joies de mariage, p. 19). Elle est inconnue au XVIe siècle; E. Pasquier remarque expressément que les anciens disaient *moye* et *toye* pour *mienne* et *tienne* (*Recherches,* IIII, chap. 46). A côté de *meie, moie* on avait, dans le dialecte picard *mieue (miue),* probablement modelé sur un masculin *mieus* (§ 540, 1). La forme victorieuse *mienne,* tirée du masculin *mien,* remonte au XIIIe siècle; on s'est aussi servi de *moyenne* qui représente une sorte de compromis entre *moye* et *mienne.*

2⁰ **Deuxième** et **troisième personnes.** — Tua et sua deviennent *toe (toue, tue), soe (soue, sue),* et vers 1200 (I, § 183) *teue, seue.* On avait aussi des formes analogiques refaites sur la première personne: *teie, toie* et *seie, soie,* à côté desquelles *tienne* et *sienne* ne tardent pas à apparaître. Rustebuef se sert ordinairement de *toie* et *soie,* mais on trouve aussi dans ses poésies les formes *toe, soe, seue* et *sienne.* En Picardie, on disait *tieue (tiue), sieue (siue).* L'hésitation entre les différentes formes dure longtemps; on relève dans les poésies de Froissart *toie, soie, sienne, sieue.*

II. POSSESSIFS DE LA PLURALITÉ.

543. Il faut examiner à part noster, voster et illorum.
1⁰ Voici les formes de **noster** dans la vieille langue:

noster	*nostre(s)*	nostra	*nostre*
nostrum	*nostre*	nostra	*nostre*
nostri	*nostre*	nostras (§ 235)	*nostres*
nostros	*nostres*	nostras	*nostres*

De ces formes on ne conserve que les accusatifs *nostre* — *nostres* qui deviennent *nôtre* — *nôtres.* Le développement de

voster est identique à celui de noster; les formes modernes sont *vôtre* — *vôtres.*

Remarque. Sur les formes fortes *noe* et *voe*, voir § 550, Rem.

2⁰ **Illorum** devient régulièrement *lor (lour)*, puis *leur*. Conformément à son origine, il était invariable dans la vieille langue (comp. § 551).

B. FORMES FAIBLES.

I. POSSESSIFS DE L'UNITÉ.

544. Voici d'abord un tableau des formes françaises du moyen âge:

SINGULIER.

1re personne.		2e personne.		3e personne.	
mes (mis)	*ma*	*tes (tis)*	*ta*	*ses (sis)*	*sa*
mon (men)	*ma*	*ton (ten)*	*ta*	*son (sen)*	*sa*

PLURIEL.

mi (mui)	*mes*	*ti (tui)*	*tes*	*si (sui)*	*ses*
mes	*mes*	*tes*	*tes*	*ses*	*ses*

De ces formes, la langue moderne n'a conservé que les accusatifs *mon, ton, son* — *mes, tes, ses,* et *ma, ta, sa* — *mes, tes, ses.*

545. Formes faibles du masculin.

1⁰ **Première personne.** — Meus > mos devient régulièrement *mes;* on trouve aussi la forme collatérale *mis.* La langue moderne conserve une dernière trace de l'ancien nominatif dans le titre d'honneur *messire.* — Meum > mum > *mon* (en anglo-normand, *mun*); en picard et wallon on disait *men.* — Mei > mi > *mi;* on trouve aussi *mui* (voir Godefroy), fait sur le modèle de *tui, sui.*

2⁰ **Deuxième personne.** — Tuus > tos > *tos* (St. Léger, v. 92) > *tes* (et *tis*). — Tuum > tum > *ton* (en anglo-normand *tun,* en picard et wallon *ten*). — Tui > ti > *ti;* on trouve aussi comme formes atones *tui* (§ 540, 2) et *tei, mei* (§ 540, 1). — Tuos > tos > *tes.*

3⁰ **Troisième personne.** — Suus ⟩ sos ⟩ *ses* (et *sis*). — Suum ⟩ sum ⟩ *son* (en anglo-normand *sun*, en picard et wallon *sen*). — Sui ⟩ si ⟩ *si*; on trouve aussi comme formes atones *sui* (§ 540, 3) et *sei*, fait sur *mei* (§ 540, 1). — Suos ⟩ sos ⟩ *sos* (St. Léger, v. 2, 59, 86, etc.) ⟩ *ses*.

Remarque. Les observations suivantes de Henri Estienne sur les pronoms possessifs montreront le peu d'intelligence qu'on avait au XVIe siècle de la langue du moyen âge. Dans les *Deux Dialogues* (voir I, § 42) Philausone demande l'explication de *Messire*, et Celtophile répond: »Peut estre qu'on disait premierement *Men sire*, pour *Mon sire*: et depuis pour addoucir on aima mieux dire *Messire*: comme en la langue Latine et en la Grecque se void souvent tel changement de consonante. Toutesfois il ne seroit pas moins vraysemblable qu'au commancement on eust dit *Me sire*, au lieu de *Mon*: et qu'apres on eust dict *Messire* en un mot. Car ce *Mon* n'a pas esté si commun à nos ancestres qu'à nous: et mesmes il semble qu'ils l'ayent évité tant qu'ils ont peu devant un mot de genre féminin. Qu'ainsi soit, vous lisez en Villon, qui a esté du temps de nos ayeuls, *M'ame* pour *Mon ame*: et *M'escoliere* pour *Mon escoliere*. Laquelle façon se retient encores aujourdhuy en quelques lieux: et ne la devons trouver estrange, veu que nous mesmes disons *M'amie*, plustost que *Mon amie*« (éd. Ristelhuber, I, 157).

546. Formes faibles du féminin. On a conservé en français toutes les formes latines:

1⁰ Mea ⟩ ma ⟩ *ma* (comp. illa ⟩ *la*; I, § 173, 1), et meas ⟩ mas ⟩ *mes* (comp. illas ⟩ *les*).

2⁰ Tua ⟩ ta ⟩ *ta*, et tuas ⟩ tas ⟩ *tes*.

3⁰ Sua ⟩ sa ⟩ *sa*, et suas ⟩ sas ⟩ *ses*.

Remarque. Au lieu de *ma*, *ta*, *sa* on trouve, dès le XIIIe siècle, en picard, *me*, *te*, *se* (comp. *le* pour *la*, § 499, 3, Rem.).

547. Dans l'ancienne langue, l'*a* final de *ma*, *ta*, *sa* s'élidait devant les noms commençant par une voyelle; on disait ainsi *m'anme*, *t'espee*, *s'enfance* (cf. I, § 285, 1). La langue moderne emploie dans ce cas la forme masculine du pronom: *mon âme*, *ton épée*, *son enfance*. Cet usage remonte assez haut; on le constate dès la fin du XIIe siècle dans les dialectes extrêmes du Nord-Est et du Nord (le lorrain et le wallon). Il se trouve ainsi, à l'état de règle, dans les Sermons de St. Bernard (éd. W. Förster, Erlangen, 1885): *mon ainrme* (7, 6), *mon aasmance* (33, 28), *ton ainrme* (4, 29), *ton oroille* (45, 17), *ton ymagine* (59, 5), *son oroille* (47, 30). Comp. *son aïe* et *mon aïe* dans Orson de Beauvais (v. 1694, 1983), dont le manuscrit est exé-

cuté en Lorraine. L'emploi des formes masculines devant un substantif féminin se montre plus tard dans les autres dialectes (il y a *son amor* dans Rustebuef) et ne devient général dans le francien qu'au XIVe siècle. Dans les Miracles de Notre Dame on trouve *m'ame* (n° 2, v. 199), *m'antin* (ib., v. 454), *s'entencion* (ib., v. 296), à côté de *mon église* (n° 8, 776), *mon avision* (n° 8, 418), *ton ame* (n° 6, 660), *son eveschié* (n° 6, 1443). La même hésitation s'observe dans la Chirurgie de Henri de Mondeville (traduction de 1314): *s'umidité* (§ 116), mais *son humidité* (§ 192), *son extremité* (§ 270), etc. Au XVe siècle on ne trouve l'ancien usage que dans quelques expressions consacrées: *par m'ame* (Villon; Patelin, v. 574; Quinze joies, p. 74), *m'amie, s'amie, m'amour, s'amour,* etc. La langue moderne a conservé *m'amie*, écrit fautivement *ma mie* (I, § 490), et *m'amour,* employé dans l'expression 'faire des *mamours* à qn.'; on trouve rarement le singulier comme dans l'exemple suivant: *Fais un beau m'amour à ta petite femme* (G. de Maupassant, Bel ami, p. 297). La substitution de *mon amie* à *m'amie* est probablement due à une analogie tirée des adjectifs mobiles qui présentaient la même forme au masculin qu'au féminin, si le nom commençait par une voyelle. Tandis que la différence entre les deux formes est notable devant une consonne: *beau père — belle mère, bon père — bonne mère,* elle devient presque nulle devant une voyelle: *bel ami — belle amie, bon ami — bonne amie,* et c'est sur le dernier modèle qu'on a créé *mon ami — mon amie.*

II. POSSESSIFS DE LA PLURALITÉ.

548. Les changements que subissent noster et voster sont les mêmes en position faible qu'en position forte pour toutes les formes à l'exception du cas oblique du pluriel, où nostros et vostros se réduisent à *noz* et *voz,* plus tard *nos* et *vos;* on a donc les séries:

SINGULIER.

nostre(s)	*vostre(s)*
nostre	*vostre*

PLURIEL.

nostre	*vostre*
noz, nos	*voz, vos*

Voici quelques exemples des formes réduites: *De noz aveirs* (Alexis, v. 523). *De noz pechiez* (ib., v. 618). *A voz Françeis* (Roland, v. 205), etc. On peut aussi citer la forme *vost* du Jonas: *Faites vost almosnes* (1, 30). La langue moderne a adopté *notre, votre,* dont l'*o* ouvert est dû à la position protonique, et au pluriel *nos, vos.*

549. Les formes monosyllabiques du cas régime pluriel juraient avec les autres, et on constate au moyen âge une certaine tendance à faire disparaître la discordance, soit par la création des formes analogiques *nostres* et *vostres,* ce qui est un phénomène plutôt rare, soit par la généralisation des formes courtes; ce dernier procédé est très employé, et il a provoqué les séries:

1re personne.		2e personne.	
Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.
nos	*no*	*vos*	*vo*
no	*no*	*vo*	*vo*
no	*nos*	*vo*	*vos*
nos	*nos*	*vos*	*vos*

Ces formes s'employaient surtout en Picardie. Exemples: *Li empereres nos sires vos salue* (Villehardouin, § 576). *Vo vair oiel et vos gens cors* (Aucassin et Nicolete, 23, 13). *A vo lit* (ib., 6, 21). *No cantefable prent fin* (ib., 41, 24). *Nicolete vo douce amie* (ib., 40, 44). *Et no compagnon sont detrenchiet* (Aiol, v. 6075). On les trouve encore aux XIVe et XVe siècles. Exemples: *Car vostre sui et comme vos sers viz* (E. Deschamps, IV, 103). *Adieu noz dame. — Adieu noz maistre* (Anc. théâtre français, I, 215). *A voz menton* (ib., II, 106). *Voilà pour no pasté* (ib., II, 77). *Pour vo salut* (Greban, Mistere de la Passion, v. 226). *En no demaine* (ib., v. 968).

550. On constate au moyen âge une certaine tendance à généraliser les formes faibles aux dépens des formes fortes: *L'avoir soit voz et li loz nostre* (Richars li biaus, v. 5056). *Li vo amie* (Chev. au lion, v. 1296. Ms. F.). *Les noz del ost s'en sunt fuiz* (Quatre livres des Rois, 16, 10). *Tu n'ies mie des nos* (Roland, v. 2286). *Nos proeces devant les voz* (Cligès, v. 5013).

Si soloient estre les noz mout renomées (ib., v. 5014), etc. On trouve encore au XVe siècle des exemples de cette confusion: *Il se viendra renger des noz* (Anc. th. fr., I, 112).

REMARQUE. Au féminin on trouve aussi, quoique rarement, *noe* et *voe*, qui n'apparaissent qu'à la rime. Exemples: *Tout sui voe* (Berte, v. 863). *Par li fuisse murdris, se forche ne fuist noe, Se che fuist aussi bien ma soer, come c'est la voe* (Beaud. de Sebourc, VI, 647).

551. Illorum devient *lor, lour* qui aboutit à *leur,* sous l'influence de la forme accentuée. Il est primitivement invariable selon son origine: *N'unt cure de lur vies* (Roland, v. 2604). Au XIVe siècle, *leur* ayant perdu sa valeur démonstrative est regardé comme un pur adjectif, et on commence à le faire varier en nombre. La traduction de la Chirurgie de Henri de Mondeville (1314) en a deux exemples: *à touz leurz navrez* (§ 766), *à leurs chienz* (§ 1760); partout ailleurs dans ce texte, *leur* est invariable, mais peu à peu l'addition de *s* au pluriel devient générale. Cependant, des exemples isolés de *leur* pour *leurs* se trouvent encore au XVIe, même au XVIIe siècle; on en rencontre ainsi dans les Mémoires autographes du cardinal de Retz et dans les écrits de la jeunesse de Racine (voir ses *Œuvres complètes,* V, 538, note 2). — Au XVIIe siècle, Hindret constate l'amuïssement du *r* en recommandant de prononcer *leu(rs) pays, leu(r) oncle, leu(r)s enfants.*

REMARQUE. Tout en assimilant *leur* aux adjectifs, on n'est pas allé jusqu'à lui donner une forme féminine; au moins n'avons nous jamais trouvé *leure.* Le vieux bolonais se sert de *lora.*

CHAPITRE III.

PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

---

552. On avait en latin les démonstratifs suivants: hic, ille, iste, is, idem, ipse. De ces pronoms, is et idem ont totalement disparu; voici quelques remarques sur le sort des autres.

1⁰ **Hic.** De ce pronom on n'a conservé que le neutre hoc, qui est devenu *o*. Exemples: *In o quid il mi altresi fazet* (Serm. de Strasbourg). *Et pour o fut presentede* (Eulalie, v. 11). *Sempre fist bien o que el pod* (St. Léger, v. 40). *Faites o tost* (Sponsus, v. 77). Ce pronom s'employait principalement comme adverbe d'affirmation: *Ainc ne m'en sot dire ne o ne non* (Huon de Bordeaux, v. 9479); surtout accompagné d'un pronom personnel: *o je, o tu, o il, o el* (comp. § 533,1), *o nos,* etc.; de ces combinaisons on ne garde que *o il, oïl,* plus tard *oui* (I, § 14, Rem.). Comme pronom, *o* ne s'emploie guère en position isolée après le Xᵉ siècle, mais nous le retrouvons dans le composé *iço* ou *ço* (plus tard *ce*) qui dérive de ecce hoc (§ 567). Rappelons aussi les combinaisons suivantes: Apud hoc 〉 *avuec, avec.* Pro hoc 〉 vfr. *prouec, pruec, pruekes* (sur la signification, voir Romania, VI, 588), et la forme négative *neporuec.* Sine hoc 〉 vfr. *senuec* (sans cela). Hoc anno 〉 vfr. *ouan.*

2⁰ **Ille** a reçu les fonctions d'article défini (§ 497) et de pronom personnel (§ 520); comme démonstratif il a été remplacé par le composé ecce ille (§ 554).

3⁰ **Ipse** s'est conservé dans les plus anciens monuments sous la forme *es* (comp. it. *esso,* port. *eiso,* esp. *ese*). Exemples: *Cil*

eps nun auret Evrui (St. Léger, v. 56). *Paschas furent en eps cel di* (ib., v. 80). Le féminin *esse* se trouve rarement: *Par esse la chariere* (Ph. de Thaun, Comput, v. 1433, 2469; Bestiaire, v. 1087). *Es* se conserve jusqu'au XIVe siècle dans les locutions toutes faites *en es le pas* (aussitôt), *en es l'eure* (aussitôt) et *en es ça* (jusqu'à présent); comme pronom il cède la place, dès le Xe siècle, à *medesme,* plus tard *meesme, mesme, même* (voir § 577, 4).

4⁰ **Iste** s'est conservé jusqu'au XIIe siècle sous la forme *ist* ou *est* (comp. roum. *ist,* v. it. *esto,* esp., port. *este,* prov. *est*). Exemples: *D'ist di in avant* (Serm. de Strasbourg). *Mi parent d'este terre* (Alexis, v. 203). *Un des plus haus d'iste contrée* (Roman de Troie, v. 12470). — Dans la Vie de Saint Grégoire le Grand, on trouve parfois *is* pour *il;* M. P. Meyer demande s'il faut y voir une survivance de iste ou de ipse (voir Romania, XII, 199).

553. Si l'on n'a que des restes assez pauvres des démonstratifs simples, c'est que, dans le parler vulgaire, on les remplaçait très souvent par des formes renforcées à l'aide d'un adverbe ou d'un autre pronom. Ainsi à côté de iste, on a dit atque iste, ecce iste, en iste, et ces combinaisons ont laissé des traces plus ou moins profondes dans les langues romanes. En gallo-roman c'est ecce qui l'a emporté. Les auteurs de l'ère chrétienne font un large emploi de cet adverbe comme intensif; on trouve ainsi ecce ipse, ecce iste, ecce ille, ecce hic, ecce qui, ecce qualis, et ecce ubi, ecce jam, ecce nunc, ecce modo, etc. Pour les exemples, nous renvoyons à l'excellent travail de M. G. Rydberg, *Zur Geschichte des französischen ə* (Upsala, 1898), p. 283 ss.

554. Des combinaisons citées on garde en français ecce ille, ecce iste, ecce hoc, qui deviennent *icil, icist, iço.* Les deux premiers de ces pronoms se déclinaient de la manière suivante:

SINGULIER.

Masculin.	Féminin.	Neutre.	Masculin.	Féminin.	Neutre.
icil	*icele*	*icel*	*icist*	*iceste*	*icest*
icel	*icele*		*icest*	*iceste*	
icelui,	*icelei,*		*icestui,*	*icestei,*	
iceli	*iceli*		*icesti*	*icesti*	

PLURIEL.

Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.
icil	*iceles*	*icist*	*icestes*
icels	*iceles*	*icez*	*icestes*

Remarque. Les formes pleines *icil*, *icist*, *iço* s'abrègent de bonne heure en *cil*, *cist*, *ço;* les Serments, la prose de Ste Eulalie, le Jonas ne connaissent que ces dernières formes, mais les autres anciens monuments hésitent entre *icil* et *cil*, etc. Ce sont les formes brèves qui l'emportent, mais on trouve *icelui*, *icelle*, *iceux* généralement employés encore au XVI[e] siècle, et on les garde jusqu'à nos jours dans la langue juridique toujours plus ou moins archaïque. En parlant du style des notaires, Vaugelas remarque: »Les termes de l'art sont tousiours fort bons et fort bien receus dans l'estenduë de leur iurisdiction, où les autres ne vaudroient rien, et le plus habile Notaire de Paris se rendroit ridicule, et perdroit toute sa pratique, s'il se mettoit dans l'esprit de changer son stile, et ses phrases, pour prendre celles de nos meilleurs Escriuains; Mais aussi que diroit-on d'eux s'ils escriuoient, *Iceluy*, *jaçoit que*, *ores que*, *pour et à icelle fin*, et cent autres semblables que les Notaires employent« (*Remarques*, 1, 35—36). C'est cette langue que Racine fait parler à L'Intimé, le secrétaire des »Plaideurs«: *Témoin trois procureurs dont icelui Citron A déchiré la robe* (v. 786). *L'idée universelle De ma cause, et des faits, enfermés en icelle* (v. 796). Les formes avec *i* s'emploient encore dans différents documents. Voici un fragment d'un connaissement récent de Bordeaux: *Pour cet effet, je m'engage corps et biens avec mon dit navire, fret et apparaux d'icelui; en foi de quoi j'ai signé quatre connaissements*, etc.

I. ECCE ILLE.

555. Masculin singulier.

1⁰ Ecce ille > eccille > eccilli (§ 499, 1) > *icil* > *cil;* on trouve aussi, surtout dans les dialectes d'Est, une forme élargie par l'addition du *s* flexionnel des noms (cf. § 269) *cils* ou *cilz* (*cius*, *ciuz; cis*, *ciz*). Le fragment de Valenciennes offre *cilg*, qui est probablement = [siʎ]. *Cil* s'emploie encore au XV[e], même au XVI[e] siècle: *Vous estes cil que je desire* (Mystère de St. Laurent, v. 1522). *Cil vint à moi* (Jehan de Paris, p. 62). *Bien en doibt estre reprouvé Cil qui le despend en ordure* (Anc. th. franç., III, 81). *Cil qui vaincra d'eux . . . Ait sans aucun debat l'amour de Bradamante* (Garnier, Bradamante, v. 1406). Desportes écrit: *Cil qui vous a veue*, mais Malherbe le blâme; pour lui, *cil* est un »mauvais mot, hors d'usage, qui ne vaut rien du tout«. Aussi les classiques ne s'en servent-ils pas, ce que regrette La Bruyère: »*Cil* a été dans ses beaux jours le

plus joli mot de la langue française; il est douloureux pour les poètes qu'il ait vieilli« (Les Caractères: *De quelques usages).* Diderot le reprend: *Cil qui était assis . . . prit la parole* (Jacques le Fataliste), mais c'est un pur archaïsme, le mot était bien mort depuis des siècles.

Remarque. Les quelques auteurs de la Renaissance qui se servent encore de *cil*, n'ont aucune notion de sa valeur primitive et l'emploient aussi comme régime. Exemples: *A cil qui rend la santé aux malades* (Marot). *Renvoya cil qui au boys la laissa* (ib.). *Comme a cil qui pardonne aux imperfections* (Regnier, Sat. VI), etc. On peut du reste signaler des exemples remontant au moyen âge où *cil* est mis abusivement à la place de *celui* (comp. § 272): *Si jure* [Renarz] *cil qui l'eugendra Que Roonel ilec prendra* (Renart, v. 24717). *Cil qui succe se il est gëun, succe plus fort . . . et le succement du gëun est meilleur au patient et pire à cil qui succe* (H. de Mondeville, Chirurgie, § 1872).

2⁰ Ecce illum 〉 eccillum 〉 *icel* 〉 *cel,* et devant une consonne, surtout en picard, *ceu, çu, chu,* etc. Exemples: *En eps cel di* (St. Léger, v. 80). *Puis cel jour* (Alexis, v. 140). *En chu temps* (Gaufrey, v. 2770), etc. Ce pronom ne survit guère dans la langue littéraire au XIVᵉ siècle; on en trouve des exemples encore dans le Livre du chevalier de la Tour Landry: *Elle auoit veu nagaires cel qu'elle vouldroit bien qu'il feust son prisonnier.* Les patois et les parlers vulgaires ont retenu la forme *çu;* on la trouve par exemple en normand: *Mais si a mourait, à qui qu'il irait, çu bien?* (G. de Maupassant, Contes du jour et de la nuit, p. 305). Dans la littérature argotique et poissarde du XVIIIᵉ siècle on trouve: *A su qu'on di; v'la su qui chante,* etc. (Nisard, Étude sur le langage populaire de Paris, p. 274).

3⁰ Ecce illui 〉 eccillui 〉 *icelui* 〉 *celui.* Cette forme fonctionne dès les plus anciens textes comme régime. Exemples: *Celui tien ad espous Qui nos redenst* (St. Alexis, v. 66). *A celui mot ot il Dieu renoié* (Raoul de Cambray, v. 3023). *Ensi ont celui jor passé* (Cligès, v. 1433). *N'i at celui ne plurt e se dement* (Roland, v. 1836). *S'il pooient auoir celuy en leur aide* (Villehardouin, § 505). On l'emploie aussi comme sujet surtout à partir du XIIIᵉ siècle, mais les plus anciens exemples remontent au XIᵉ: *Celui levat le rei Marsiliun* (Roland, v. 1520). *Celuy qui prend la feme veuve* (Assises de Jerusalem, nº 133). *Celuy home deit estre mis en la prison dou vesque* (ib., nº 134). Comme nous avons vu, *celui* s'employait et comme substantif

et comme adjectif; cet usage continue jusqu'au XVIIe siècle. Exemples: *Celuy Dieu doit on aorer* (Myst. de St. Laurent, v. 5401). *Celuy meurdre vil et infait* (Myst. du V. T., I, v. 2829). *En celuy temps* (Jehan de Paris, p. 25). *En celuy cas* (Quinze joyes de mariage, p. 82, 101). *Celuy Dieu* (Marot). *Celuy temps* (Rabelais). *Celuy sieur de La Roche* (Nouv. récréations, n° 14). *Icelluy Gentilhomme* (Heptaméron, n° 23). Pour d'autres détails, voir la Syntaxe; ajoutons seulement que la langue moderne, à côté de *celuy* [səlɣi], présente la forme abrégée et vulgaire *çui* [sɣi]. Comp. *Manuel phonétique,* § 47, Rem.

4^{0} Ẹcce + illi > eccilli > *iceli* > *celi.* Cette forme est rare (voir les exemples dẹ Godefroy); quant à l'emploi, elle ne se distingue guère de *(i)celui.*

556. Masculin pluriel.

1^{0} Ecce + illi > eccil̦li > *icil* > *cil.* Exemples: *Com felix cil qui par feit l'onorerent* (Alexis, v. 500). *Le saint cors conrederent Toit cil seignor* (ib., v. 499). La forme disparaît au XIVe siècle.

2^{0} Ecce + illos > eccillos > *icels, iceus,* ou *cels, ceus, ceux;* on trouve au moyen âge aussi *ceals, cials, ceauls, ciauls, ceaus, ciaus.* Exemples: *A ciels temps* (St. Léger, v. 13, 32). *Por ciels signes* (ib., v. 209). *A cels dis* (Eulalie, v. 12). Dans les textes postérieurs *cels* ne fonctionne que comme substantif.

3^{0} Ecce illorum > eccillorum > *celour.* Nous citons cette forme dont Godefroy ne donne que deux exemples du XVe siècle, sous toute réserve. Comme elle paraît totalement inconnue aux anciens textes, il faut peut-être y voir une nouvelle création.

557. Féminin.

1^{0} Ecce illa > eccilla > *icelle* > *celle.* Au moyen âge, cette forme servait et d'adjectif et de substantif: *Cele imagene* (St. Alexis, v. 183). *Si veit venir cele gent paienur* (Roland, v. 1019), etc. On trouve encore aux XVe et XVIe siècles: *A celle fin qu'ilz en mangeussent* (Mystère de St. Laurent, v. 5460). *Il faut parfaire celle tasche* (ib., v. 5516). *Sans celle confession* (Calvin). *Celle précieuse dame* (Marot). *Celle beauté qui te faisoit mourir* (Ronsard). A partir du commencement du XVIIe siècle, *celle* sert seulement de substantif; on ne garde, de l'ancien

emploi, que la locution *à celle fin de*, que condamnent les grammairiens. Vaugelas remarque: »*A celle fin que* est un fort mauvais mot, qui néantmoins est à la bouche de force honnêtes gens. *A icelle fin*, que quelques autres disent, est bien encore pis. *Pour et à icelle fin que*, que plusieurs disent aussi, est tout-à-fait barbare et insupportable. Il faut dire *afin que*« (*Remarques*, II, 427; comp. ib., I, 418). Dans la langue moderne *à celle fin de* s'est altéré en *à seule fin de*.

2° Ecce + illæi 〉 eccillæi devient, selon les dialectes (cf. § 530, 3), *celei, celie, celi*. Exemples: *Uns serpenz est entreiz en celei* (Dialogues Grégoire, 135, 19). *Que por celie est si soupris* (Chastoiement, II, 67). *Si dirai de celi Que il laissa plaine d'anui* (Beaumanoir, Manekine, v. 2932).

3° Ecce illas, qui fonctionne et comme sujet et comme régime, devient eccillas 〉 *icelles* 〉 *celles*. Exemples: *Celes met jus, pois li afublent altres* (Roland, v. 3941). *Celes eschieles ne poet il acunter* (ib., v. 1034). Pour l'emploi, *celles* se comporte comme *celle*.

Remarque. A côté de *celes*, on avait au moyen âge la rare forme collatérale *cels* (comp. *els* pour *eles*, § 532, 1). Exemples: *Cels elemosynas* (Jonas). *Cels presentes lettres* (Doc. de 1262. Godefroy). *Toutes cels choses* (ib.).

558. Il résulte des observations précédentes que de toutes les formes d'*icil* et d'*icele* la langue moderne n'a gardé que *celui, ceux* pour le masculin, et *celle, celles* pour le féminin. Contrairement à l'ancien usage, elles ne s'emploient que comme substantifs.

Remarque. Dans la langue populaire moderne on ajoute volontiers l'article défini à *ceux, celle, celles*. Exemples: *L'commissaire de police dit un jour à sa mère qui follait qu'a mette à son garçon une aut' culotte, que la celle qu'il avait était pas décente* (M. Monnier, Paris et la province, p. 284). *Conservez-la! les celles qui sont bonnes sont rares* (ib., p. 362). *C'est lui qu'a la manie des petits oiseaux, c'est lui qu'a donné les ceux qu'a madame* (id., Scènes populaires, I, 505). Déjà Henri Estienne parle de cette particularité: »Et mesmes, tout ainsi qu'on adjouste *ci* après *ceux* quand il sert de pronom aussi le populaire (lequel je n'avoue pas toutesfois) adjouste souvent ceste particule *les* au devant de *ceux* tenant le lieu d'article; et use de *les ceux* au lieu de *ceux*. Comme, *Les ceux de la maison*, ou, *Tous les ceux de la maison l'ont veu*« (De la conformité, etc., p. 129).

559. Neutre. Ecce + illum (pour illud, voir § 533) 〉 eccillum 〉 *icel* 〉 *cel*. On le trouve surtout dans la formule

consacrée *puet cel estre* (Cumpoz, v. 111; Quatre livres des rois; Marie de France, Lais; Chev. au lion, v. 1404, 1515; Cligès, v. 2325). Hors de ce cas, l'emploi de *cel* est assez rare: *Cel sai je bien et proué l'ai* (Ben. de Ste More; v. Godefroy). *De plusurs le veit hum sovent: Cel dunt il pensent durement Est par lur buche coneu* (Marie de France, Fables, 81, 16).

II. ECCE ISTE.

560. Masculin singulier.

1° Ecce iste 〉 ecciste 〉 eccisti 〉 *icist* 〉 *cist;* on trouve aussi, surtout en picard et wallon, *ciz (cis)* qui représente *cist* + *s* (comp. § 269). Ce nominatif, qui disparaît au XIVe siècle, était employé à la fois comme adjectif et comme substantif: *Cist cunseilz sereit trop hastis* (Marie de France, Lais, p. 25, v. 510). *Pur sa largece fu cis li bons Richars clamez* (Roman de Rou, II, v. 779).

2° Ecce istum 〉 eccistum 〉 *icest* 〉 *cest.* Cette dernière forme se réduit quelquefois à *ces*, mais ordinairement à *cet,* qui se maintient jusqu'à nos jours devant une voyelle; devant une consonne il devient *ce.* Exemples: *En icest siecle* (Alexis, v. 623). *Par cest saint ome* (ib., v. 620). *Por tout l'or de ces mont* (Aiol, v. 8405). *En cet païs* (Raoul de Cambray, v. 6958). La forme courte *ce* se trouve déjà dans l'Épitre de St. Estienne: *a ce jor* (v. 5), mais elle ne devient générale que vers la fin du XIVe siècle.

3° Ecce istui (comp. § 521, Rem.) 〉 eccistui 〉 *icestui* 〉 *cestui* 〉 *cettui.* S'emploie et comme adjectif et comme substantif. Exemples: *Quer par cestui avrons bone adjutorie* (Alexis, v. 504; cf. ib., v. 535). *Se vos cestuy occis* (Chev. au lion, v. 5710). *En faisant cestuy sacrifice* (Myst. du V. Test., I, v. 2556). *En cestuy repaire* (Myst. de St. Laurent, v. 7932). *Cestuy cy premier s'est rendu* (Rabelais, III, chap. 41). *Cestuy nostre souhait* (ib., IV, prol.). *Cestuy nostre larcin* (Cymb. mundi, I). Malherbe fait encore un emploi régulier de *cettuy,* mais après lui ce pronom n'est guère usité qu'en style marotique. Exemples: *Cettui me semble, à le voir, papimane* (La Fontaine, Le diable de Papefiguière). *Cettuy Richard était juge dans Pise* (id., Calendrier des Vieillards). *De cettui preux maints grands*

clercs ont escrit (La Bruyère). *Cettui pays n'est pays de cocagne* (Voltaire, Conte du Bourbier).

.4° Ecce + isti > eccisti > *icesti* > *cesti.* Ce pronom fonctionnait comme *(i)cestui.* Il se retrouve encore dans les patois: *Donnez-moi, va, mon Guillaume, c'est çtila que je veux* (Rolland, Chansons populaires, IV, 45); dans la langue littéraire il fut de bonne heure supplanté par *cestuy,* comme *li* par *lui* (§ 528, 4).

561. Masculin pluriel.

1° Ecce isti > eccist > *icist* > *cist.* Exemples: *La u cist furent* (Roland, v. 108). *Cist paien vunt grant martirie querant* (ib., v. 1166). A partir du XIIIe siècle, on trouve aussi la forme réduite *cis,* propre surtout aux dialectes du Centre, du Nord et de l'Est: *Cis borgois m'escarnissent* (Aiol, v. 3081). Ce pronom ne s'emploie pas après le XVIIe siècle.

2° Ecce istos > eccistos > *icez, ices* > *cez, ces.* Exemples: *D'icez suens sers* (Alexis, v. 123). *Lez cez buissons* (Marie de France, Fables, 61, 22). L'emploi comme substantif est rare.

3° Ecce istorum > eccistorum > *cestor.* Cette forme est extrêmement rare; Godefroy n'en cite qu'un seul exemple.

562. Féminin.

1° Ecce ista > eccista > *iceste* > *ceste* > *cette.* Au moyen âge cette forme sert et de substantif et d'adjectif. Exemples: *Après iceste, altre avisiun sunjat* (Roland, v. 725). *Iceste semence se dresce* (Besant de Dieu, v. 2004). On trouve encore au XVIe siècle: *Et en autres choses et en ceste* (Rabelais, III, chap. 32). *Vous me debvez ceste là* (id., VI, chap. 53). *Cette autre curiosité contraire me semble germaine à cette cy* (Montaigne, I, chap. 26). *Ceste est ta seule cause* (Sat. Ménippée). *En cette-ci* [occasion] *je ne trouve pas qu'il y ait moyen de le défendre* (Malherbe, Œuvres complètes, II, p. 34).

2° Ecce istæi > eccistæi devient selon les dialectes (comp. § 530, 3) *cestei, cestie, cesti.* Exemples: *A cestei ... apparuit Felis* (Dialogues Gregoire, p. 216, 11). *Cesti vos doing a feme* (Aiol, v. 10149).

3° Ecce istæ disparaît devant ecce istas qui sert ainsi et de sujet et de régime; il devient regulièrement eccistas > *icestes* > *cestes.* Exemples: *Cestes viles* (Livres des Rois). *Cestes*

genz (ib.). *En cestes terres* (Benoît, Chronique, v. 20667). *Je gart si cestes* (Chev. au lion, v. 341). *Autant com cele . . . Het bien, heent cestes l'outrage* (Meraugis, v. 1971). *Cestes pieres* (Ph. de Thaun, Bestiaire, v. 3058). *Et cestes trovent gent* (ib., 2851). *Cestes at, ço saceiz* (id., Comput, v. 3048). D'autres exemples ont été réunis par M. E. Walberg, *Bestiaire de Philippe de Thaun*, p. LXXV. La forme *cestes (cettes)* n'était pas très employée; dès les plus anciens textes le masculin *cez, ces* lui fait concurrence surtout dans les fonctions d'adjectif: *Dreites cez hanstes* (Roland, v. 1043). *Cez enseignes fermées* (ib., v. 3308). *Cez paroles* (Quatre livres des Rois). *Cez trois choses* (St. Bernard). *Ces bestes* (Ph. de Thaun, Bestiaire, v. 1466). *Par cez eles* (ib., v. 2315), etc., etc. Pourtant *cestes* apparaît encore à la fin du moyen âge et au XVI[e] siècle. Exemples: *A cestes nos lettres ouvertes* (Froissart). *Regardez cestes fillettes* (Montaiglon, Recueil, V, 108). *Voyant cestes armoiries* (Rabelais, IV, chap. 67). Peut-être s'agit-il ici d'une nouvelle formation, d'un nouveau pluriel tiré du singulier *(cestes = ceste + s)*, et non pas d'une continuation directe de l'ancien *icestes* ⟨ ecce istas.

563. Neutre. Ecce istum ⟩ eccistum ⟩ *icest* ⟩ *cest.* Exemples: *Mult avez pechied vers nostre Seigneur en cest* (Quatre Livres des Rois). *Par icest la tendrunt* (Ph. de Thaun, Comput, v. 3365). *Icest deit bien saveir* (ib., v. 3374). *Ces meïsmes me fist tis pere* (Marie de France, Fables, 2, 21). Ce pronom s'employait rarement.

564. Quant à la prononciation de *cest (cet, ce), cestuy (cettuy), ceste (cette), cestes (cettes),* on a dû avoir primitivement, dans toutes les formes, un *è* ouvert. Dans la langue actuelle, *cet* et *cette* se prononcent [sɛt], mais *ce* est devenu [sə]. Le parisien vulgaire et la plupart des patois ont introduit cet affaiblissement aussi dans les autres formes, d'où *c't, c'te, c'tui.* Voici quelques remarques sur l'historique de ces formes. On trouve déjà dans la correspondance de Philippe de Comines *ste lettre, ste dissimulacion*, etc. (Nisard, Étude sur le langage populaire de Paris, p. 276). Au XVI[e] siècle, Jacques Pelletier (I, § 49, Rem.) blâme ceux qui »se sont avisez d'écrire *ste femme, ste cause,* au lieu de *cette femme, cette cause,* et Dieu sait comment ils ne s'y montrent pas bestes!« Au siècle suivant cette

prononciation paraît plus répandue. Th. Corneille remarque: »Dans le discours familier on prononce *st'homme, ste femme,* et ce seroit une affectation vicieuse de dire *cet homme, cette femme,* quoique dans la Chaire on doive prononcer ainsi ces mots. Il y a pourtant d'excellens Predicateurs qui prononcent *st'action, st'habitude,* mais la plupart prononcent entierement *cet* et *cette*« (Vaugelas, *Remarques,* II, 164). La littérature argotique des XVII[e] et XVIII[e] siècles présente de nombreux exemples de *ste, sti, stici, stilà, stuici, stuilà;* on trouve même les deux féminins curieux *stelle* (tiré de *sti,* sur le modèle de *il—elle,* et sous l'influence de *celle*) et *stellà.* Voici enfin quelques témoignages de la prononciation vulgaire moderne: *Savez-vous c'qu'elle a fait c'te bête?* (G. de Maupassant, Contes du jour et de la nuit, p. 299). *C't'enfant-là, voyez-vous, ce n'était pas n'importe qui* (ib., p. 300). *Çtila que j'aim' le mieux* (Rolland, Recueil de chansons populaires, IV, 45). Pour d'autres détails, voir *Manuel phonétique,* § 97, Rem.

565. Dans la langue moderne on a formé par l'addition des particules *ci* et *là* de nouveaux pronoms démonstratifs:

celui-ci	*celle-ci*	*ceci*	*celui-là*	*celle-là*	*cela*
ceux-ci	*celles-ci*		*ceux-là*	*celles-là*	

Les pronoms auxquels on adjoint *ci* indiquent des personnes ou des choses rapprochées; ceux auxquels on adjoint *là,* indiquent des personnes ou des choses éloignées.

Remarque. Pour la prononciation, faisons observer que *cela* se réduit en règle générale à [sa], qu'on écrit souvent *ça.* Sur la réduction de *celui*, voir ci-dessus § 555, 3.

566. Voici quelques observations sur les adverbes démonstratifs:

1⁰ Commençons par rappeler qu'au moyen âge *icist* désignait les objets plus proches, *icil,* les objets plus éloignés. Exemples: *Par ceste meie destre* (Roland, v. 47). *Par ceste barbe et par cest mien gernun* (ib., v. 249). *Que fait que ne se tue Cist las qui joie s'est tolue? Que faz je, las, qui ne m'oci? Coment puis je demorer ci?* (Chevalier au lion, v. 3531—34). *Puis si m'en irai la fors en cel plain* (Pèlerinage de Charlemagne, v. 472). *Car sa volonté est tuz jourz unie, et od meismes la vo-*

lonté qu'il salved cestui, si damne celui (Liv. des Rois). *Cist vont avant, cil se retraient* (Rou, II, 8091). *Et cist et cil qui est oisos* (Besant, v. 2891). *Et dist chascuns et cil e cist* (Chev. au lion, v. 1197). On trouve aussi la locution *ne cil ne cis,* ni celui-là ni celui-ci, personne.

2⁰ Comme la signification étymologique des deux pronoms ne tarde pas à s'affaiblir, on renforce les dérivés de i s t e à l'aide de l'adverbe *(i)ci.* Exemples: *Après cest ici fu roys Baldoins* (voir Godefroy, II, p. 141, 1). *Dont feres vous chestuy chi delivrer* (Huon de Bordeaux, v. 5817). *Cist seignour qui ci sunt* (Joinville, § 61). Un peu plus tard on trouve des exemples montrant les dérivés de i l l e renforcés à l'aide de l'adverbe *la* ou *ila.*

3⁰ Par l'effacement progressif de la fonction primitive des deux pronoms, on arrive à dire *cil ci* et *cist la* aussi bien que *cil la* et *cist ici:* les adverbes seuls suffisent pour situer les objets. Et tel est l'état de choses dans la langue actuelle; la seule différence entre *cette* et *celle* est que la première forme est un adjectif, la seconde un substantif.

Remarque. L'adverbe de lieu *ici* (de e c c e h ī c, proprement «voici ici«) s'abrège de bonne heure en *ci,* qui se trouve déjà dans le Roland. C'est cette forme qui se joint de préférence aux pronoms démonstratifs, sans pourtant parvenir jamais à supplanter la forme pleine. Voici quelques exemples montrant l'emploi de *ici* aux XVᵉ et XVIᵉ siècles: *Ce gentilhomme icy* (Cent nouv. nouv.). *Ce bois icy quel est il* (Rabelais, V, chap. 28). *Ces vers icy* (Marot). *En celles icy* (Montaigne). *Ces gens icy* (Regnier, Satire II). *En ce bas monde icy* (ib., VIII). *Ces temps icy* (ib., XIV), etc. On emploie *ici* encore au XVIIᵉ siècle. Vaugelas remarque: »Tout Paris dit, par exemple, *cet homme-cy, ce temps-cy, cette annee-cy,* mais la plus grand'part de la Cour dit, *cet homme icy, ce temps icy, cette année icy,* et trouue l'autre insupportable, comme reciproquement les Parisiens ne peuuent souffrir *icy,* au lieu de *cy.* Ce qu'il y a à faire en cela, est ce me semble, de laisser le choix de l'vn ou de l'autre à celuy qui parle; bien que pour moy, je voudrois tousjours dire *cet homme icy,* et non pas *cet homme-cy,* et ainsi des autres« (*Remarques,* II, 68). Le développement postérieur a donné tort à Vaugelas: *cet homme ici* n'est plus reçu dans le bon usage; mais il en est autrement du parler vulgaire. Littré remarque: »On fait souvent la faute de dire: *cet homme ici, ce moment ici*«, et il proteste vivement contre cet usage. Dans les »Scènes populaires« de H. Monnier on lit à tout moment: *C'te route ici, c'te heure ici, c'te auberge ici,* etc., et *ceux ilà, c'té dernière révolution ilà,* etc.

III. ECCE HOC.

567. Dans cette combinaison, la voyelle finale de ecce ne s'élide pas, elle se change en consonne (cf. I, § 262, 3) et se combine avec la palatale précédente en une affriquée fricative (cf. I, § 476): ecce hoc 〉 ecceoc 〉 eccioc 〉 eccyoc 〉 *iço* [itso] 〉 *ço, çou* 〉 *ce.* En voici les plus anciens exemples: *Par iço cuident* (St. Alexis, v. 528). *Iço vus di* (Ph. de Thaun, Cumpoz, v. 12). *Cio fud lonx tiemps* (St. Léger, v. 28). *A czo nos voldret concreidre* (Ste Eulalie, v. 21). *Ço dixit* (Jonas), etc. La forme affaiblie *ce* se trouve pour la première fois dans l'Épitre de St. Estienne: *Quant ce oïrent* (VIII, 1). Sur les composés *ceci* et *cela,* voir § 565.

CHAPITRE IV.

PRONOMS RELATIFS ET INTERROGATIFS.

568. Les quatorze formes flexionnelles des pronoms relatifs ont subi une très forte réduction; on n'en a conservé que le nominatif, l'accusatif et le datif du masculin singulier (qui quem cui) et le nominatif du masculin pluriel (qui), tout le reste a disparu. En vieux français les trois formes *qui, que, cui* servaient indifféremment des deux genres et des deux nombres; après le moyen âge elles se réduisent à deux par la disparition de *cui* (§ 569, 3), et dans le parler vulgaire les deux formes de la langue littéraire se réduisent à une seule, *que* (voir § 573). A côté de *qui* il faut signaler *li quels* dès le XI[e] siècle comme pronom relatif; nous en parlerons dans la Syntaxe ainsi que des adverbes *où* et *dont.*

Remarque. Dans les textes de la basse latinité on trouve souvent qui pour quæ, quem pour quam, etc. Le plus ancien exemple de qui fém. se trouve peut-être dans une inscription chrétienne de Rome de 342 (Rossi, *Inscriptions chrétiennes,* I, n° 72). En Gaule, on lit dans une inscription de Lyon datée de 431: *Leucadia deo sacrata puella qui vitam . . . gessit, qui vixit annos XVI* (Le Blant, *Inscr.,* n° 44); une autre non datée, également de Lyon, est peut-être plus ancienne encore, à en juger d'après son aspect extérieur: *Hic iacet Agricia qui fuit in observasione* (Le Blant, *Inscr.*, n° 18). Nous empruntons ces détails à la savante dissertation de M. Jeanjaquet (*Recherches sur l'origine de la conjonction »que«*, Neuchâtel, 1894. P. 44); d'autres exemples ont été réunis par H. Rönsch (*Itala und Vulgata*, p. 276; et *RF,* II, p. 293) et par M. Rydberg (*Zur Geschichte des französischen ə*, p. 342 ss.). Voici en dernier lieu quelques exemples tirés de la Vie de Sainte Euphrosyne: *Eufrosine qui interpretatur* (§ 1). *Vade in ecclesiam quem construxit* (§ 7). *Filia mea qui* (§ 15). *Ego sum paupera quem queris* (§ 17). *Magna mirabilia sunt Dei quem vidi hodie* (§ 15).

569. Masculin.

1⁰ Qui devient *qui,* souvent écrit *ki* ou *chi* dans la vieille langue. Exemples: *Nul plaid ... qui meon vol cist meon fradre karle in damno sit* (Serments de Strasbourg). *Quelle deo raneiet chi maent sus en ciel* (Ste Eulalie, v. 6). *Chi sit feent* (Jonas). *Enfant nus done ki seit a sun talent* (St. Alexis, v. 25), etc. Cette forme fonctionne aussi au féminin: *El nom la virgene qui portat salvetet, Sainte Marie, qui portat Damnedeu* (St. Alexis, v. 89—90), et au pluriel des deux genres.

2⁰ Quem devient *que;* devant une voyelle on trouve dans les plus anciens monuments la forme élargie *qued* (cf. I, § 289, 3) ou la forme abrégée *qu.* Exemples: *Si lodhuuigs sagrament, que son fradre karlo iurat conseruat* (Serment de Strasbourg). *Sainz Boneface, qued om martir apelet* (Saint Alexis, v. 566). *Tot son aveir qu'o sei en at portet* (ib., v. 91). Les formes citées fonctionnent aussi au féminin et au pluriel des deux genres. Exemples: *Avuec ma spouse que jo lour ai guerpide* (St. Alexis, v. 209). *E la pulcele qued il out esposede* (ib., v. 237). *Apres ditrai uos dels áánz, que li suos corps susting si granz* (Saint Léger, v. 10). *Les choses que tu attendeies* (Saint Alexis, App., 10).

Remarque. La consonne finale de quem a été conservée en hispano-roman: esp. *quien,* port. *quem.* On en trouve aussi des traces dans le Sud-Est de la France. L'origine de la forme *queien* qu'on rencontre dans Estienne de Fongières (Livres des Manières, v. 234, 968) est obscure; comp. quelques remarques de P. Meyer dans la *Romania,* XX, 321.

3⁰ Cui devient *cui.* Cette forme, propre à la vieille langue, fonctionne comme datif et génitif. Exemples: *Non ot ob se cui en calsist* (Saint Léger, v. 164). *Guenes oth num cuil comandat* (ib., v. 175). *O filz, cui ierent mes granz ereditez* (St. Alexis, v. 401). *De ço cui calt* (Roland, v. 1405, 1840). *Cil cui vos obeissiez* (Villehardouin, § 146). *Cui seror il avoit a fame* (ib., § 264). *Ne sai par cui conseil l'empereres respondi* (ib., § 277). *Cui cousins il estoit* (Joinville, § 277). *Et Hues Dodekins, cui ame soit sauvée* (Bastart de Bouillon, v. 4178). Dès les plus anciens textes, *cui* s'emploie aussi comme régime prépositionnel et comme régime direct emphatique. Exemples: *Por cui sustinc tels passions* (Saint Léger, v. 240). *Li sires par cui li nostre se metent en abandon* (Villehardouin, § 532). *Diex a cui il s'atendoit* (Joinville, § 16). *Ceux à cui joustice apartient* (ib.,

§ 824). *Ne io ne neuls cui eo returnar int pois* (Serments de Strasbourg). *Celui cui nos eslirons* (Villehardouin, § 260). La forme *cui* se confond dès le XI[e] siècle phonétiquement avec *qui,* d'où résulte aussi une confusion graphique: *Et Oliviers en qui tant il se fiet* (Roland, v. 586). *Et cil les maine qui Dex doinst encombrier* (Raoul de Cambray, v. 6060). Après le XIV[e] siècle *cui* disparaît entièrement de la langue écrite, remplacé dans les fonctions qui lui restaient par *qui.* Dans des phrases comme: *celui de qui je parle, à qui de droit, prenez qui vous voudrez,* c'est l'ancien *cui* qui se cache sous une graphie fautive.

570. Féminin. Nous avons déjà dit que les formes du féminin ont été supplantées par celles du masculin en latin vulgaire, et que, dès les plus anciens textes français, *qui, que, cui* se réfèrent indifféremment aux deux genres. Il faut pourtant noter que dans l'Est on trouve parfois une forme féminine *que* au nominatif. En voici quelques exemples tirés des Sermons de Saint Bernard: *Mais uos chier freire a cuy deus reuelet si cum a ceos ki petit sunt celes choses ke receleies sunt as saiges et as senneiz, uos soiez entenduit cusencenousement entor celes choses ke urayement apertiennent a uostre salueteit* (éd. W. Förster, p. 1, 21). Le même féminin se rencontre aussi sporadiquement dans des textes normands: *La guerre Que uint par mer* (Roman de Rou, II, v. 1274). *E la grant gent que o lui uient* (ib., v. 4102). *La muete que trop demura* (Estoire de la Guerre Sainte, v. 161). *L'ost pensive E plus mate que rien que vive* (ib., v. 7870), etc.

571. Neutre. Le neutre latin quod n'a pas survécu en roman. Pour le français, nous constatons l'existence de deux formes neutres *quoi* et *que;* il est difficile de dire si elles remontent au quid interrogatif détourné de son emploi primitif, ou bien au masculin quem sous l'influence des doublets *moi — me, toi — te, soi — se.* Nous en reparlerons dans la Syntaxe.

1° Forme tonique: **quei**, plus tard **quoi**. Exemples: *Filz Alexis, por queit portat ta medre?* (Saint Alexis, v. 131). *Jou ne sai, fait li empereres, ke il avenra ne coi non* (Villehardouin,

§ 682). *Mult se merveille por quoi ne a quoi vos iestes venu en sa terre* (ib., § 143).

2⁰ Forme atone: **que** (on trouve aussi *qued* devant une voyelle, dans les plus anciens textes; comp. § 569, 2); elle s'employait comme cas sujet et comme cas régime. Exemples de *que* comme cas sujet: ... *escut u chivalz u buefs u vachez u porcs u berbiz, que est forfeng en Engleis apeled* (Lois de Guillaume). *Ço qu'estre en deit ne l'alez demurant* (Roland, v. 3519). *Or dites ce que vos plaira* (Villehardouin, § 142). *Vos donroie ce que mestiers vos seroit* (ib., § 195). Exemples de *que* comme cas régime: *Tot te donrai, bons om, quant que m'as quis* (Saint Alexis, v. 224). *Eufemiiens vuelt saveir qued espelt* (ib., v. 350). *Respunt Rollanz: »Io fereie que fols«* (Roland, v. 1053).

572. Sous l'influence du masculin le neutre *que* est peu à peu remplacé au nominatif par *qui*. Nous venons de voir qu'on disait primitivement: *ferons tot (ço) que te plaira;* la forme moderne de cette phrase est: *nous ferons tout ce qui te plaira. Qui* employé comme nominatif du neutre apparaît de bonne heure. Villehardouin, qui ordinairement écrit *que* (§ 571, 2), se sert aussi de *qui: Je vos claim cuite ce qui remaint en la nef* (§ 122). *Qui* l'emporte, mais la victoire définitive ne vient que tard. Au XVIe siècle encore, *que* n'est pas rare au nominatif; on lit par exemple dans Rabelais: *Tout ce que leur estoit servy à table. Soigneusement peser ce que y est deduict. Deliberer sur ce que seroit de faire.* Au siècle suivant La Fontaine écrit en archaïsant: *Satan en fera tout ce que bon lui semblera.* Dans la langue moderne, qui n'admet plus cet usage, on peut toutefois signaler quelques restes isolés de *que* employé comme cas sujet:

1⁰ Dans quelques proverbes et locutions toutes faites: *Coûte que coûte. Vaille que vaille. Fais ce que dois, advienne que pourra. Faites ce que bon vous semblera.*

2⁰ Devant les verbes impersonnels précédés de *il: Je ferai ce qu'il vous plaira. Je vais vous dire ce qu'il m'en semble.*

3⁰ Comme prédicat: *Je suis ce que je suis. Malheureux que je suis.*

4⁰ Dans des phrases telles que: *C'est une belle fleur que la rose. Qu'est-ce que (c'est que) la vie? Erreur que tout cela* (comp. A. Tobler, *Vermischte Beiträge,* I, 12 ss.). Nous en reparlerons dans la Syntaxe.

573. Dès les plus anciens textes *que* représente le cas régime du masculin et du féminin des deux nombres, le cas sujet et le cas régime du neutre. Au neutre il est remplacé au nominatif par *qui* (voir § 572), mais à part ce seul cas, le domaine de *que* s'est constamment élargi, de sorte que, dans la langue vulgaire moderne, *que* fonctionne non seulement comme régime, mais aussi comme nominatif masculin et féminin des deux nombres: *Ce sont des jolis bouquets que vont bien aux demoiselles* (Romania, VII, 58); il remplace encore *qui (cui)* régi par une préposition; dans »Le vieux marcheur« Lavedan fait dire à Cocotte: *Ce neveu que tu m'as parlé? Ce neveu que tu m'as dit qu'il te ferait crever de chagrin?* (p. 40). Ce développement curieux, qui se retrouve en espagnol et surtout en italien, et qui, pour le français, remonte au moyen âge, sera étudié dans la Syntaxe.

574. Pronoms interrogatifs. Le classique quis ayant disparu devant qui, les formes du pronom interrogatif sont les mêmes que celles du pronom relatif (pour le neutre, voir § 571), et elles se développent de la même manière. Il faut pourtant remarquer qu'au cas régime direct des deux genres on ne se sert pas de *que*, qui était une forme atone: quem a été remplacé par cui, d'où *cui*, plus tard *qui* (comp. § 569, 3). — On a chargé du simple rôle de pronom interrogatif l'adjectif qualis, devenu *quels* en vieux français; il se déclinait régulièrement, et le féminin étymologique a été remplacé par la forme analogique *quele, quelle* (comp. § 385). Ce pronom s'employait souvent avec l'article, *li quels*, d'où *lequel*.

CHAPITRE V.

PRONOMS INDÉFINIS.

---

575. Sur le développement général des pronoms indéfinis il faut remarquer les points suivants:

1⁰ Un grand nombre de pronoms indéfinis latins sont morts sans laisser de traces: alteruter, nemo, neuter, nihil, nonnullus, omnis, quidam, quispiam, quisque, ullus, unusquisque, uterque, et tous les composés de -vis et -libet.

Remarque. On a repris par voie savante qualiscunque et quicunque (voir § 578). La langue savante a également emprunté quidam. Sur ullus, voir § 576.

2⁰ De aliquantus, aliquis, alius on n'a que des traces isolées; voir § 576.

3⁰ On a réparé ces pertes soit par des formations nouvelles, des dérivés (*certanus de certus) ou des composés (aliquis + unus > *alicunus), soit par l'adoption d'autres mots; ainsi en latin vulgaire totus remplace omnis, et en français on a attribué des fonctions pronominales aux substantifs *chose, rien, on, personne.*

576. Observations sur le sort de quelques-uns des pronoms et adjectifs indéfinis latins:

1⁰ **Aliquantus.** De ce mot on n'a guère conservé que les formes du pluriel d'où en vieux français *alquant, alquanz, alquantes.* Ex.: *Alquant i vont, alquant se font porter* (Alexis, v. 558). On trouve aussi la combinaison *li alquant.*

2⁰ **Aliquis.** De ce mot subsiste seulement le neutre aliquid > vfr. *alque, auque.* Ex.: *Qui auques a, si est amez* (voir Godefroy). Il fonctionne ordinairement comme adverbe: *Neirs les chevels e alques brun le vis* (Roland, v. 3821). Le mot, remplacé comme pronom dans la langue littéraire par 'quelque-chose', se retrouve dans plusieurs patois modernes; à Pont-à-Mousson (Ardennes) on dit par exemple: *je li donrai iauque.* Sur le composé aliquis + unus, voir § 577, 1.

3⁰ **Alius.** De ce mot on n'a guère conservé que le neutre devenu *el (al)* en vieux français: *Si vunt ferir; que fereient il el?* (Roland, v. 1185). Godefroy cite deux exemples d'un emploi adjectif de notre mot: *l'au jour.* Notez les combinaisons *un et el* (une chose et une autre), *ne un ne el,* et les composés *altel, autel,* et *altant, autant.* Abstraction faite de ces restes, alius est remplacé par alter.

4⁰ **Alter** devient *altre, autre.* Au moyen âge il se déclinait régulièrement (comp. § 261, 3); on avait aussi la forme analogique *autrui,* qui s'employait comme régime direct et indirect, comme régime prépositionnel et comme génitif (comp. ce que nous avons dit de *cui,* § 569, 3). Pour les détails, voir la Syntaxe.

5⁰ **Multus** ne se trouve comme adjectif que dans les plus anciens textes de la Normandie qui donnent *mulz jurs, par mulz ans, mult altre,* etc. Ordinairement il était adverbe, et il s'est maintenu comme tel dans les patois. La langue littéraire l'a totalement abandonné. Comp. plus loin, p. 415.

6⁰ **Nemo** a été conservé en roumain *(nime)* et dans quelques dialectes italiens. Partout ailleurs il a disparu, remplacé de différentes manières: en français par *negun, nëun, nessun* (voir § 577), *nul,* et par *(ne) personne,* qui rappelle d'une manière intéressante l'origine de nemo (< ne homo).

7⁰ **Nihil** a disparu partout; il est remplacé en français par les deux substantifs *néant* et *rien.*

8⁰ **Nullus** est devenu *nul,* et nulla, *nule, nulle.* Le mot se déclinait régulièrement en vieux français: *nus, nul — nul, nus.* (comp. § 266, 4). On trouve aussi les formes analogiques *nului (nelui)* et *nuli,* qui s'employaient comme cas régime. *Nullui* était en usage encore au XVI[e] siècle: *Sans parler a nulluy ni nul a elle* (Heptaméron, n⁰ 32). L'emploi de *nul* s'est restreint de siècle en siècle; dans la langue moderne, où il est en train

de disparaître comme pronom, il ne fonctionne ordinairement que comme sujet du masculin singulier.

9⁰ **Omnis** a été conservé en italien *(ogni);* il a disparu partout ailleurs, remplacé par totus (voir plus bas). Les mots *omnicolore, omnipotence, omniprésence, omniscience, omnivore,* etc. sont savants.

10⁰ **Paucus** se comporte en vieux français comme multus; on ne trouve que quelques rares traces de son emploi adjectif. Ordinairement il fonctionne comme substantif ou adverbe: pauci homines se rend par *peu d'hommes.*

11⁰ **Quantus** > vfr. *quanz;* quanta > *quante.* Ce mot a remplacé quot dans le latin populaire; il se déclinait régulièrement et s'employait comme adjectif jusque dans le XVIᵉ siècle: *Quans ans peult elle bien avoir* (Anc. th. fr., I, p. 2). Après la Renaissance on ne le trouve qu'avec le mot *fois* dans les locutions vieillies *quantes fois, tantes et quantes fois.* Pour la vieille langue il faut citer les formes combinées *quan(t)que* et *quanconque.*

12⁰ **Talis** devient en vieux français *tels* ou *tes;* le féminin étymologique *tel* est remplacé par *telle* (comp. § 385). Le mot, qui se déclinait régulièrement, présente aussi la forme *telui;* elle est assez rare. Signalons dans la vieille langue le doublet *itel* (comp. I, § 502, 3) et les deux composés *altel, autel* (comp. § 576, 3), conservés dans les patois actuels, et *altretel, autretel.*

13⁰ **Tantus** > vfr. *tanz;* tante > *tante.* Ce mot qui se déclinait régulièrement, s'employait comme adjectif jusqu'à la Renaissance; on disait au moyen âge *tant bon chevalier, tantes guerres,* on dit maintenant *tant de bons chevaliers, tant de guerres.* Signalons la forme collatérale *itant* (I, § 502, 3), et les composés *altant, autant* et *altretant, autretant,* dont le dernier ne survit pas au moyen âge.

14⁰ **Totus** remplace omnis dans la basse latinité: Ubi et toti fuerant patres sepulti (*Vie de Ste Euphrosyne,* § 20). Pour la forme, il paraît s'être changé en *tottus, d'où en vieux français *toz, touz,* et au féminin *tote, toute.* Le mot se déclinait régulièrement, excepté au pluriel masculin, dont la forme primitive est *tuit;* elle fut remplacée au XIIIᵉ siècle par *tout.* Rappelons le composé *trestouz,* qui se retrouve sous différentes formes dans les patois actuels: *C'est vous qui les avez tués tous? — Tretous, oui, c'est mé* (G. de Maupassant, Le père Mi-

lon, p. 10). *Sauvons-nous tourtous* (Puymaigre, Chants populaires messins, I, p. 205).

15⁰ **Ullus** a disparu partout (sur la survivance dans un composé, voir § 577, 6). On trouve au XVI[e] siècle *ulle* dans Rabelais et d'autres auteurs (voir Godefroy); c'est une forme purement savante.

577. Observations sur quelques nouvelles formations:

1⁰ **Aliquis + unus** se combinent de bonne heure en *alicunus, qui se retrouve dans presque toutes les langues romanes: it. *alcuno*, esp. *alguno*, port. *algum*, prov. *alcus*, fr. *alcun, aucun*. Dans la vieille langue, le mot se déclinait régulièrement: *alcuns, alcun*, etc.; on trouve aussi, mais rarement, la forme analogique *alcunui*. (A côté de *alcuns*, quelques vieux textes présentent *alcuens*, qui paraît dû à une influence de *uen(s)*, de homo.)

2⁰ **Cata + unus** se combinent en *catunus, d'où en vieux français *chedun, chëun*. Ce mot était rare; il figure dans les Serments de Strasbourg *(en cadhuna cosa)*, dans le Livre des Rois *(chaun, chëun)* et dans un texte lorrain du XII[e] siècle *(chaum)*; cf. Romania, V, 326.

Remarque. L'origine de cata est, comme l'a établi M. P. Meyer (Romania, II, 80—85), la préposition grecque κατά, qui s'employait en latin vulgaire avec son sens original. On lit dans la Vulgate: Et faciet sacrificium super eo cata mane ... Faciet agnum et sacrificium et oleum cata mane mane (Ezéchiel, XLVI, 14, 15). D'autres exemples ont été réunis par M. J. Cornu (Romania, IV, 453—454; comp. *ib.*, XXII, 482). Cata, qui se retrouve en espagnol, en portugais et en provençal, se combinait volontiers avec unus, d'où l'italien *catuno, caduno*, le provençal *cadun* et le vieux français *chëun*.

3⁰ ***Certanus**, dérivé de certus, remplace quidam; il est devenu *certain* en français.

4⁰ ***Metipsimus**, superlatif de metipse (tiré de ego metipse, écrit ordinairement egomet ipse), devient dans le plus vieux français *medesme* (comp. it. *medesimo*) ou *medisme* (St. Alexis, v. 118), d'où *meesme* ou *meïsme*, et enfin *mesme*, *même*.

5⁰ **Ne + ipse + unus** se combinent en nissuno, d'où en italien *nissuno, nessuno*, en provençal *neisus*, et en vieux français *nisun, nesun*. Le mot, qui se déclinait régulièrement, s'employait au commencement du XVI[e] siècle: *Afin que nesung ne les voye* (Coquillart, II, p. 283).

6⁰ **Nec + ullus** se combinent en n e c u l l u s, d'où en vieux français *neuls (niuls),* qui se déclinait régulièrement: *Ne io ne neuls* (Serments de Strasbourg). *Niule cose* (Ste Eulalie, v. 9), etc. Ce mot ne se trouve que dans les plus anciens monuments.

7⁰ **Nec + unus** se combinent en n e c u n u s, d'où en vieux français *nëuns (niuns, nions), nuns.* Pour les exemples, voir Burguy, *Grammaire de la langue d'oïl,* I, 182.

8⁰ **Neque + unus** se combinent en *n e q u u n u s, d'où en vieux français *necun, negun* (comp. en espagnol *ninguno*). Le mot paraît mort après le XIVᵉ siècle; il survit dans le proverbe *Qui sert commun, il ne sert negun,* cité par H. Estienne (Précellence, etc., p. p. Feugère, p. 260).

9⁰ ***Plusiores** est probablement un comparatif pléonastique tiré de p l u s (comp. § 454, 5); il devient en français *pluisor, pluisors,* et plus récemment *plusieur, plusieurs.* Par la disparition de la déclinaison on ne garde que cette dernière forme qui sert des deux genres.

10⁰ **Quisque + unus** se combinent en *q u i s c u n u s, d'où par assimilation *c i s c u n u s; cette forme a dû se changer, probablement sous l'influence du synonyme c a t a u n u s (voir ci-dessus) en *c a s c u n u s, d'où en français *chascun, chacun.*

578. Nous donnerons ici quelques renseignements sur ceux des pronoms et adjectifs indéfinis dont nous ne nous sommes pas occupés dans les paragraphes précédents:

1⁰ **Chaque,** autrefois *chasque,* paraît tiré de *chascun, chacun.* On en a quelques exemples remontant au moyen âge; on trouve *kasches* dans un texte lorrain du XIIᵉ siècle (Romania, V, 326), et *chasqu'un* dans Gautier de Coincy. Mais ce n'est qu'au XVIᵉ siècle qu'il devient d'un emploi général.

2⁰ **Maint,** mot d'origine inconnue, est maintenant vieilli, on ne le trouve guère que dans la locution *maintes fois.* Autrefois il était très employé; au moyen âge on avait aussi les composés *tamaint* et *tresmaint.*

3⁰ **Quelque** est un composé de *quel* et *que* (comp. en esp. *cualque,* et en it. *qualche*). La fusion avait eu lieu déjà au XIIIᵉ siècle: *A quelque poinne se dreça* (Erec, v. 5206).

4⁰ **Quelqu'un** est un composé de *quelque* et *un;* le plus ancien exemple remonte au XVᵉ siècle. Les deux parties du mot sont

variables en genre et en nombre (comp. § 328): *quelques-uns*, *quelques-unes.*

5⁰ **Quelconque** est emprunté du latin qualiscumque. La première partie du mot est maintenant invariable: *une récompense quelconque, des prétextes quelconques.* Au moyen âge il varie parfois, et on trouve *quelsconques, quelleconque, quellesconques.*

6⁰ **Quiconque** est un mot savant emprunté du latin quicumque; on en trouve des exemples remontant au XIIIe siècle. On disait ordinairement au moyen âge *qui onques* ou *qui qui onques.*

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

§ 14 (p. 12, l. 7): *batere;* lire *bate.*

§ 60 (p. 45, l. 1). — Sur l'amuïssement de la nasale de la terminaison *-ent*, voir aussi les remarques de P. Meyer dans son édition de *Raoul de Cambrai*, p. LXXXI, et dans le *Bulletin de la Soc. des Anc. Textes*, 1903, p. 44.

§ 60, 2 (p. 45). — Sur la forme supposée f a u n t (comp. § 127), voir les observations de M. Meyer-Lübke, ZRPh, XVIII, 437—439.

§ 145, 2 (p. 115). — A côté de *ayons, ayez,* on trouve parfois dans la langue moderne *ayions, ayiez.*

§ 208 (p. 157, l. 2). — Dans l'argot actuel de Paris on trouve la forme *vourai;* elle est fréquemment employée par Jehan Rictus dans *Les soliloques du Pauvre* (5e éd. Paris, 1903): *J'vourais me fondre* (p. 67; comp. p. 59, 61, 122, etc.).

§ 216 (p. 162, l. 2): *asseoirai;* lire: *assoirai.*

§ 221 (p. 164, l. 2 d'en bas): *érivait;* lire: *écrivait.*

§ 304. — J. Rictus emploie le pluriel analogique de *travail* dans *Les soliloques du Pauvre* (p. 199):

> . . . . ses frangins l'forcent à faire
> Des *cravails* [sic] noirs et sans plaisir.

§ 323 (p. 232). — *Mol:* »Je ne considère pas l'exemple de Lavedan *(mols oreillers)* comme étant à proprement parler un cas du pluriel de l'adjectif *mol.* Dans cette expression toute

faite »mol oreiller«, qui est devenue traditionnelle depuis Montaigne (»le mol oreiller du doute«), l'adjectif *mol* n'est pas vivant. Lavedan, ayant eu à mettre au pluriel cette expression figée, a simplement ajouté un *s* aux deux éléments dont elle se compose.« (E. Philipot.)

§ 323 (p. 232). — *Sol:* »Vous citez avec raison la forme *sol* dans le parler moderne. Non seulement j'ai lu cette forme, mais je l'ai entendue. Elle s'entend souvent dans les milieux d'étudiants, au quartier latin. Je la considère comme un pur archaïsme, conscient et voulu: il y en a quelques-uns dans l'argot moderne, qui proviennent sans doute, comme celui-là, d'un désir de caricaturer l'insipide jargon moyen âge que les Romantiques avaient fait parler à leurs héros chevelus. Telle est selon moi, l'origine de *sol:* c'est une »restauration ironique«. Les héros romantiques genre »Tour de Nesle« se traitaient de »mon féal«, ou de »messire« et ne comptaient que par »sols« ou par »deniers parisis«. Dans la même catégorie je citerais le mot *moult,* souvent employé en français familier.« (E. Philipot.)

§ 327. »A propos du pluriel des mots composés et de la tendance qu'on a à les considérer comme un tout et à donner à ce tout le signe du pluriel, je puis vous confier que je me suis parfois surpris, — et j'en ai surpris d'autres, — prononçant »les chemins de fer *z*'étrangers«, avec un magnifique cuir.« (E. Philipot.) — Cette prononciation est relevée dans un roman de Gyp (*Jaquette et Zouzou,* p. 245):

Zouzou, arrivant aussi avec une pile de papiers. — En v'là z'un vent! ...

Le père de Cotoyan. — Pourquoi dis-tu »z'un« vent? ...

Zouzou. — J'sais pas! ... ça m'a fourché ...

Le père de Cotoyan. — Tu parles d'une façon grotesque ... (Mouvement de Zouzou.) oui ... grotesque ...

Zouzou, se hérissant. — Ben, vous aussi, alors! ... oui! ... vous! ... pourquoi qu' vous dites les ch'mins d'fer z'Algériens? ... qu'vous l'avez dit deux fois d'suite hier à dîner! ... j'avais pas r'marqué, moi, v'pensez bien? ... c'est pac' que j'ai vu l'oncle Jacques qu'y s'gondolait qu' j'ai fait attention. ...

§ 364 (p. 253, l. 2) — *Aurochs:* Selon Littré et le Dict. gén., ce mot se prononce [oroks]. M. E. Philipot m'écrit: »Je suis certain que pour l'immense majorité des Français, ce mot se décline ainsi: *un auroch* [orok] — *des aurochs* [orok]«.

§ 408, Cas isolés. — Le féminin *baillie* se trouve déjà dans »Le Miroir de mariage« d'Eustache Deschamps: *Portez la paix à la baillie* (Œuvres complètes, IX, v. 3306).

§ 425, Rem. — A propos de *snobesse* (Sachs, Rigaud), M. E. Philipot remarque: »*Snobesse* m'est inconnu, mais je connais *snobine*, et surtout *snobinette.*«

§ 437. — M. E. Philipot observe très judicieusement: »Ne trouvez-vous pas un peu exagérée votre idée générale du début? Elle étonne quelque peu après ce qui précède, et je trouve qu'on ne s'attend guère à une pareille conclusion à la suite de paragraphes où vous nous avez surtout montré les féminins que nous avons perdus au cours des siècles (§ 423, *clergesse, mirgesse* ... § 424, *aiglesse* ... § 425, *mairesse*, 426, *hermitesse, hypocritesse, librairesse, miresse, mireresse, siresse, vidamesse.* § 428, *aideresse, orfevreresse*, etc., etc.). Il me semble que vous pourriez exprimer votre idée générale plus dubitativement, en pensant surtout à l'avenir. Car pour le présent je suis obligé de constater une timidité excessive et beaucoup de répugnance pour le néologisme. Sans doute, le féminisme arrivera un jour à fléchir les grammairiens; mais vous savez que les mouvements sociaux n'appellent pas nécessairement un mouvement correspondant dans le langage: l'évolution du langage peut se produire beaucoup plus tard. Le moyen âge avait *miresse* et *mirgesse*, et nous hommes du XX[e] siècle nous en sommes encore à dire une femme-médecin!«

§ 474. — Aux exemples cités j'aurais dû ajouter *énorme, excellent, immense, parfait, principal.* Littré discute dans son Dictionnaire s'ils sont susceptibles de comparaison ou non.

§ 490, Rem. (p. 343, l. 4 d'en bas): *ondé;* lire: *fondé.*

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

AGIt. — *Archivio glottologico italiano.*
ALLG. — *Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik.*
ASNS. — *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen.*
CIL. — *Corpus inscriptionum latinarum.*
FS. — *Französische Studien.*
Geijer-uppsatser. — *Uppsatser i Romansk filologi tillägnade professor P. A. Geijer på hans sextioårsdag den 9de april 1901.* Upsala, 1901.
JBRPh. — *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der Romanischen Philologie.*
LBlGRPh. — *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie.*
MSLP. — *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris.*
Mélanges Wahlund. — *Mélanges de philologie romane dediés à Carl Wahlund à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa naissance (7 janvier 1896).* Mâcon, 1896.
RF. — *Romanische Forschungen.*
RLR. — *Revue des langues romanes.*
Rom. — *Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes.*
RPhFP. — *Revue de philologie française et provençale.*
RS. — *Romanische Studien.*
Studier. — *Studier i modern språkvetenskap utgifna af Nyfilologiska sällskapet i Stockholm.* I—II. Upsala, 1898—1901.
ZFSL. — *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur.*
ZRPh. — *Zeitschrift für romanische Philologie.*

Diss. inaug. — Dissertatio inauguralis.
Progr. — Programme.

LIVRE I.

LES VERBES.

A. PARTIE GÉNÉRALE.

Bastin (J.), *Le verbe dans la langue française.* Première partie: Lexicologie. Seconde partie: Syntaxe. Saint-Pétersbourg, 1896.

Chabaneau (C.), *Histoire et théorie de la conjugaison française.* Paris, 1868. 2e édition, Paris, 1878. — Cf. ZFSL, I, 80—89 (W. Förster).

Doutrepont, *Tableau et théorie de la conjugaison dans le Wallon liégeois.* Liège, 1891.

Fichte (E.), *Die Flexion im Cambridger Psalter.* Halle, 1879.

Freund (H.), *Über die Verbalflexion der ältesten franz. Sprachdenkmäler bis zum Rolandslied einschliesslich.* Diss. inaug. Marburg, 1878. — Cf. Rom., VII, 620—624 (G. Paris).

Holle (F.), *Avoir und savoir in den altfranzösischen Mundarten.* Diss. inaug. Marburg, 1900.

Koch (K.), *Die Entwicklung des lat. Hülfsverbs esse in den französischen Mundarten.* Diss. inaug. Marburg, 1902.

Körting (G.), *Der Formenbau des französischen Verbums in seiner geschichtlichen Entwickelung.* Paderborn, 1893. Cf. ASNS., XCII, 445—465 (A. Risop).

Lenander, *Observations sur les formes du verbe dans la chanson de Gui de Bourgogne.* Diss. inaug. Malmö, 1875.

Littré (É.), *Conjugaison française* (Études et glanures. Paris, 1880, p. 290—310).

Meister (J. H.), *Die Flexion im Oxforder Psalter.* Halle, 1877.

Merwart (K.), *Die Verbalflexion in Quatre Livres des Rois.* Progr. Wien, 1880.

Muret (E.), *Sur quelques formes analogiques du verbe français.* (Études romanes dédiées à G. Paris, p. 465—473). — Cf. Romania, XXII, 155—157 (G. Paris).

Mussafia (A.), *Zur Präsensbildung im Romanischen.* Wien, 1883. (Tirage à part de Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der kais. Akademie, CIV, Bd. 1, Hft. 3.)

Risop (A.), *Studien zur Geschichte der französischen Konjugation auf -ir.* Halle a. S., 1891. — Cf. Romania, XXI, 329—330 (G. Paris). LBlGRPh., 1892, p. 154—156 (W. Meyer-Lübke).

Rydberg (G.), *Le développement de facere dans les langues romanes.* Diss. inaug. Paris, 1893. — Cf. Romania, XXII, 569—574 (G. Paris). ZRPh., XVIII, 434—440 (W. Meyer-Lübke). LBlGRPh., 1894, 302—307 (H. Andersson). ZFSL., XVI², 142,ss (A. Horning).

Schumacher (F.), *Die starken Präsensstämme des Lateins in ihrer Entwicklung im Französischen.* Diss. inaug. Kiel, 1901.

Stünkel (L.), *Flexion der Verba in der Lex Romana Utinensis* (ZRPh., V, 41—50).

Stürzinger, *Remarks on the Conjugation of the Wallonian Dialect.* Baltimore, 1886.

Thurneysen (R.), *Das Verbum être und die franz. Conjugation.* Halle, 1882. — Cf. Rom., XII, 365—367 (A. Taverney).

Trautmann (M.), *Bildung und Gebrauch der Tempora und Modi in der Chanson de Roland.* I. Die Bildung der Tempora und Modi. Halle. 1871.

B. PARTIE SPÉCIALE.

2. G. Körting, *Das lateinische Passivum und der Passiv-Ausdruck im Französischen* (ZFSL., XVIII, 115—130).

4. K. Foth, *Die Verschiebung der lateinischen Tempora in den romanischen Sprachen* (RS., II, 243—336).

16. J. Cornu, *Remarque sur l'ancienne conjugaison du verbe parler* (Rom., IV, 457—460).

J. Cornu, *Conjugaison des verbes aidier, araisnier et mangier* (Rom., VII, 420—432).

A. Delboulle, *L'infinitif paroler* (Rom., XIII, 113—114).

22. D. Behrens, *Unorganische Lautvertretung innerhalb der formalen Entwickelung des französischen Verbalstammes* (FS., III, 357—448).

Ph. Kraft, *Vokalangleichung im französischen Verbalstamm in der Zeit von 1500—1800 (nach Zeugnissen von Grammatiken).* Progr. (Realschule in Eimsbüttel zu Hamburg). Hamburg, 1897.

25, Rem. Mussafia, *Francese vals, valt, valent; sals, salt; chiell, chalt* (Rom., XXIV, 433—436).

32. A. Risop, *Die analogische Wirksamkeit in der Entwickelung der franz. Konjugation* (ZRPh., VII, 45—65). — Cf. ZFSL., V², 65—80 (D. Behrens).

W. Kirsch, *Zur Geschichte des consonant. Stammauslauts im Präsens und den davon abgeleiteten Zeiten im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Heidelberg, 1897.

51. Ad. Horning, *L's à la première personne du singulier en français* (RS., V, 707—715).

54. L. Duvau, *Remarques sur la conjugaison française (-ons)* (MSLP., X, 161—166).

A. Lorentz, *Die erste Person Pluralis des Verbums im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Heidelberg, 1886.

W. Meyer-Lübke et G. Paris, *La première personne du pluriel en français* (Romania, XXI, 337—360).

G. Mohl, *Les origines romanes. La première personne du pluriel en gallo-roman.* Prague, 1900. (Mémoires de la Société Royale des Sciences de Bohême). — Comp. Romania, XXX, 578—587 (G. Paris).

I. Rothenberg, *Die Endung -ons in der franz. Conjugation* (ASNS., LXII, 460—462).

F. Settegast, *Die Bildung der 1. Pl. Prs. Ind. im Galloromanischen, vorzüglich im Französischen* (ZRPh., XIX, 266—270).

Thurneysen und Baist, *Somes, soms und som* (ZRPh., XVIII, 276—279).

56. A. Behrens, *Die Endung der zweiten Person Pluralis des altfranzösischen Verbums.* Diss. inaug. Greifswald, 1890. — Cf. Rom., XIX, 502.

C. Chabaneau, *La deuxième personne du pluriel de l'indicatif présent dans les dialectes de l'Est* (RLR., XXI, 151—154).

61. W. Söderhjelm, *Über Accentverschiebung in der dritten Person Pluralis im Altfranzösischen.* Sonderabdruck aus: Öfversigt af Finska Vet. Soc. Förhandlingar. Häft XXXVII (Helsingfors, 1895). — Cf. Romania, XXIV, 492 (G. P.) et JBRPh., IV, 1, 216—220 (A. Risop).

64. Ph. Kraft, *Konjugationswechsel im Neufranzösischen von 1500—1800 nach Zeugnissen von Grammatiken.* Diss. inaug. Marburg, 1892.

72, ss. E. Herzog, *Geschichte der französischen Infinitivtypen* (ZRPh., XXIII, 353—381; XXIV, 77—111).

H. Cuers, *Bildung und Bedeutungswandel französischer Infinitive beim Uebergang aus dem Lateinischen.* Progr. Frankfurt, 1899.

82. M. Bréal, *L'accusatif du gérondif en français* (MSLP., IX, 95).

Henri Le Foyer, *De la survivance de l'accusatif du gérondif en français* (MSLP., IX, 168—169).

87, ss. J. Bastin, *Le participe passé dans la langue française et son histoire.* Saint-Pétersbourg, 1880. — Cf. Rom., IX, 614—617 (Kr. Nyrop).

J. Bastin, *Etude des participes basée sur l'histoire de la langue.* 3[e] ed. St.-Pétersbourg, 1889. — Cf. Rom., XIX, 154—155.

A. Mercier, *Histoire des participes français.* Paris, 1879. — Cf. Rom., IX, 614—617 (Kr. Nyrop).

J. Ulrich, *Die formelle Entwicklung des Participium Prœteriti.* Diss. inaug. Winterthur, 1879. — Cf. Rom., VIII, 445—449 (G. Paris).

102, Rem. W. Förster, *Die franz. Participia auf -eit (-oit)* (ZRPh., III, 105—106).

A. Mussafia, *Zu den Participien Perf. auf -ect und -est* (ZRPh., III, 267—270).

115. G. Lindquist, *Quelques observations sur le développement des désinences du présent de l'indicatif de la première conjugaison latine dans les langues romanes.* Diss. inaug. Upsala, 1898. — Cf. LBlGR Ph., 1899, p. 375—378 (Meyer-Lübke). ZFSL., XXI[2], p. 33—39 (E. Staaf).

I. Uschakoff, *Zur Erklärung einiger franz. Verbalformen* (Mém. de la Soc. néo-philologique de Helsingfors, I, 131—166). — Cf. Romania, XXII, 567—568 (G. Paris). JBRPh., II, 148—151 (Risop).

A. Horning, *Die afr. 1. singul. auf -ois in den heutigen Mundarten* (ZRPh., XXII, 95—96).

116. P. Marchot, *Lat. vulg. (de la Gaule du Nord) *vausio, *estausio et *dausio* (Studi di filologia romanza, vol. VIII, fasc. 23).

127. P. Marchot, *Feent du Jonas* (ZRPh., XXII, 401—402).

135. G. Willenberg, *Historische Untersuchung über den Conjunktiv Praesentis der ersten schwachen Conjugation im Französischen* (RS., III, 373—442).

De nombreux exemples du singulier du subj. prés. des verbes de la 1[re] conjugaison se trouvent réunis dans la Romania, XXV, 322.

138. F. Kirste, *Historische Untersuchung über den Conjunctiv Praes. im Altfranzösischen.* (Mit Ausschluss der latein. A.-Conjugation). Greifswald, 1890.

151. D. Engländer, *Der Imperativ im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Breslau, 1889. — Cf. Romania, XVIII, 647.

157. G. Körting, *Das Imperfekt der A-Conjugation* (ZFSL., XVIII, 272—273).

162. G. Körting, *Das Imperfectum étais* (ZFSL., XVIII, 273—274).

164. W. Meyer-Lübke, *Beiträge zur roman. Laut- und Formenlehre.* II, Zum schwachen Perfectum (ZRPh., IX, 223—267).

164. Ed. Wölfflin, *Die Perfektformen amai und venui.* (ALLG., IX, 139—140).

H. SCHUCHARDT, *Rom.* = *vulgärl. -ai* (1. P. S. Perf.) (ZRPh., XXI, 228—229).

165, Rem. G. HENTSCHKE, *Die lothringische Perfektendung -ont* (ZRPh., VIII, 122—124).

172. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les parfaits en -didi* (Rom., II, 477).
H. SCHUCHARDT, *Parfaits français en iè* (Rom., IV, 122).
J. CORNU, *De l'influence régressive de l'i atone sur les voyelles toniques* (Romania, X, 216—217).
H. WOLTERSTORFF, *Das Perfekt der zweiten schwachen Conjugation im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Halle a. S., 1882. — Cf. Romania, XI, 174.

180. L. CZISCHKE, *Die Perfektbildung der starken Verba der si-Klasse im Französischen (XI.—XVI. Jahrhundert).* Diss. inaug. Greifswald, 1888.

182. A. THOMAS, *Anc. franç. feïs = fesis*, etc. (Rom., XXVIII, 118—119).
G. BAIST, *Feïs* (ZRPh., XXIII, 533—535).

190. A. MUSSAFIA, *Fecerunt in francese* (Rom., XXVII, 290—291).
P. MARCHOT, *Fisient et permessient du Jonas* (ZRPh., XXIII, 415—416).

193. H. SUCHIER, *Die Mundart des Leodegarliedes* (ZRPh., II, 255—302).
P. TROMMLITZ, *Die französischen ui-Perfekta ausser poi (potui) bis zum 13. Jahrhundert einschliesslich.* Progr. Stralsund, 1895.

204, ss. J. BRÖHAN, *Die Futurbildung im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Greifswald, 1889.
H. RÖNSCH, *Die französische Futuralbildung* (Jahrbuch, VIII, 418—424).
A. SANCHEZ MOGUEL, *Le futur roman et la grammaire de Lebrija* (MSLP., VI, 176—179).

210. G. TRIER, *Om futurum og konditionalis af det romanske verbum essere.* (Det philologisk-historiske samfunds mindeskrift. Copenhague, 1879. P. 215—231). — Cf. Rom., IX, 174—175 (G. PARIS).

225. G. PARIS, *Ti, signe d'interrogation* (Rom., VI, 438—441; cf ib., p. 133, 442; VII, 599).

LIVRE II.

LES SUBSTANTIFS ET LES ADJECTIFS.

A. PARTIE GÉNÉRALE.

Beyer (A.), *Die Flexion des Vokativs im Altfranzösischen und Provenzalischen* (ZRPh., VII, 23—44).

Ernst (G.), *La flexion des substantifs, des adjectifs et des participes dans le Roland d'Oxford.* Diss. inaug. Lund, 1897.

Fichte (E.), *Die Flexion im Cambridger Psalter.* Halle, 1879.

Horning (A.), *Zur altfranzösischen und altprovençalischen Deklination* (ZRPh., VI, 439—445).

Körting (G.), *Der Formenbau des französischen Nomens in ihrer geschichtlichen Entwickelung.* Paderborn, 1898. — Cf. ZRPh., XXIII, 559—566 (J. Subak).

Koschwitz (E.), *Der Vocativ in den ältesten franz. Sprachdenkmälern* (RS., III, 493—500).

Lebinski (C. von), *Die Deklination der Substantiva in der Oïl-Sprache. I. Bis auf Crestiens de Troies.* Diss. inaug. Posen, 1878. — Cf. Romania, VII, 619—620 (G. Paris).

Lindström (A.), *L'analogie dans la déclinaison des substantifs latins en Gaule.* 1ière partie. Diss. inaug. Upsala, 1897. 2e partie, ib., 1898. — Cf. LBlGRPh., 1897, p. 408—411; 1899, p. 311—315 (E. Staaf).

Meister (J. H.), *Die Flexion im Oxforder Psalter.* Halle, 1877.

Schneider (B.), *Die Flexion des Substantivs in den ältesten metrischen Denkmälern des Französischen und im Charlemagne.* Marburg, 1883.

B. PARTIE SPÉCIALE.

228. F. d'Ovidio, *Sull'origine dell'unica forma flessionale del nome italiano.* Pisa, 1872. — Cf. Rom., I, 492—499 (A. Mussafia). AGIt., II, 416—438 (Ascoli).

H. Schuchardt, *Zur romanischen sprachwissenschaft. Lateinische und romanische deklination* (Kuhns Zeitschrift, XXII, 153—190).

Ascoli, *Archivio glottologico italiano,* II, 416—438; III, 466—467; IV, 398—402; X, 262—269.

W. Meyer-Lübke, *Zur Deklination* (ZRPh., VIII, 304—306).

G. Sundstedt, *Sur le cas fondamental de la déclinaison romane.* (Recueil Wahlund, p. 315—324.)

Voir aussi Wölfflin dans ALLG, IX, 499 ss.

230. K. Sittl, *Der Untergang der lateinischen Deklination* (ALLG, II, 555—580).

232,2. Voir Romania, XVIII, 346; XXII, 527; XXIII, 341.
232,3. Comp. Romania, XIX, 468.

241. E. Philipon, *Les accusatifs en -on et en -ain* (Romania, XXXI, 201—251).

245. M. Bréal, *Les noms féminins français en -eur* (MSLP., VIII, 312).
Le Héricher, *Féminisation en français des noms masculins latins en -or* (Revue de linguistique, 1881, XIV, 396—402).

246. A. Mercier, *De neutrali genere quid factum sit in gallica lingua.* Diss. inaug. Paris, 1879.
W. Meyer[-Lübke], *Die Schicksale des lateinischen Neutrums im Romanischen.* Halle, 1883.
H. Sachs, *Geschlechtswechsel im Französischen. Ein Versuch der Erklärung desselben. I. Ursprüngliche Neutra.* Diss. inaug. Frankfurt a. O., 1886.

249. E. Schwan, *Zur Flexion der Feminina der lat. III. Deklination im Altfranzösischen* (ZRPh., XI, 551—553).

250. G. Paris, *Les accusatifs en -ain* (Romania, XXIII, 321—348).
P. Marchot, *L'accusatif en -ain des noms de femmes* (ZRPh., XVIII, 243—246).
A. Thomas, *Les noms de rivières et la déclinaison féminine d'origine germanique* (Romania, XXII, 489—503).
Voir aussi l'étude citée au § 241.

262. H. Piatt, *Neuter in Old French.* Diss. inaug. Strassburg, 1898.
Voir aussi les livres cités au § 246.

263. A. Mussafia, *Spuren des lateinischen Neutrum Plurale im Altfranzösischen* (Jahrbuch, VIII, 127—128).

268. Horning, *Du z dans les mots mouillés en langue d'oïl* (RS., IV, 627—637).

280. C. Chabaneau, *Sur quelques formes du français moderne qu'on rapporte à l'ancien cas sujet* (RLR., 1887, p. 445—447).

282. Ph. Plattner, *Über Bildung und Gebrauch des Plurals im Neufranzösischen* (ZFSL., III, 424—453).

283. A. Feist, *X = us in altfranzösischen Handschriften* (ZRPh., X, 294—296).

341. C. M. Robert, *Le pluriel des noms propres en français moderne* (Questions de grammaire, p. 47—69).

370. A. Langevin, *De la formation du pluriel dans le parler de Fontenay-le-Marmion* (Calvados) (Bull. des Patois normands, 1898, p. 151—153).

383, ss. L. Eichelmann, *Über Flexion und attributive Stellung des Adjectivs in den ältesten französischen Sprachdenkmälern bis zum Rolandsliede einschliesslich.* Heilbronn, 1879.

Kr. Nyrop, *Adjektivernes kønsböjning i de romanske sprog.* Diss. inaug. Copenhague, 1886.

P. Plathe, *Entwicklungsgeschichte der einformigen Adjectiva im Französischen (XI.—XVI. Jahrh.).* Diss. inaug. Greifswald, 1886.

451. Ed. Wölfflin, *Lateinische und romanische Komparation.* Erlangen, 1879.

Ed. Wölfflin, *Zur lateinischen Gradation* (ALLG., I, 93—101).

452. A. Hammesfahr, *Zur Comparation im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Strassburg, 1881.

J. A. Voges, *Die organischen Komparationsformen im Altfranzösischen.* Progr. Stettin, 1887.

LIVRE III.

LES NOMS DE NOMBRES.

481, ss. M. Ihm, *Vulgärformen lateinischer Zahlwörter auf Inschriften* (ALLG, VII, 65—72).

K. Knösel, *Über altfranzösische Zahlwörter.* Diss. inaug. Göttingen, 1883.

483. Fr. d'Ovidio, *I riflessi romanzi di viginti, triginta, quadraginta, quinquaginta, sexaginta, sept[u]aginta, oct[u]aginta, nonaginta, novaginta* (ZRPh., VIII, 82—105).

Gust. Rydberg, *Víginti, tríginta ou vigínti, trigínta?* (Recueil Wahlund, p. 337—351). — Cf. Rom., XXVI, 107—108 (G. Paris).

493. P. Marchot, *La numération ordinale en ancien français* (ZRPh., XXI, 102—111). — Cf. Rom., XXVI, 326.

E. Staaf, *Le suffixe -ime, -ième en français* (Studier, I, 101—132). — Cf. Romania, XXVIII, 293—294 (J. Vising). ZFSL., XXI, [2], p. 164—166 (E. Herzog).

A. Thomas, *Le suffixe -esimus en français* (Romania, XXX, p. 398—400).

LIVRE IV.

LES ARTICLES.

---

497. P. A. Geijer, *Om artikeln, dess ursprung och uppgift särskildt i franskan och andra romanska språk* (Studier, I, 183—219). — Cf. Romania, XXVIII, 294—296 (J. Vising).

N. Lundborg, *Sur l'article de la langue française.* Diss. inaug. Helsingfors, 1887.

Morel Fatio, *Note sur l'article dérivé de ipse dans les dialectes catalans* (Mélanges Renier. Paris, 1887. P. 9—15) — Comp. *Romania,* XX, 396, note 2.

498. G. Nehb, *Die Formen des Artikels in den französischen Mundarten* (ZFSL., XXIV, 90—158, 208—261).

E. Staaf, *Sur le développement phonétique de quelques mots atones en français. I. L'article* (Studier, II, 145—159).

G. Rydberg, *Principerna för artiklens utveckling i franskan* (Forhandlingar vid sjätte nordiska filologmötet i Upsala. Upsala, 1903. P. 144—145).

504. O. Örtenblad, *Sur la préposition en suivie de l'article défini* (Studier, I, 69—72). — Cf. Romania, XXVIII, 293 (J. Vising).

L. Clédat, *La préposition et l'article partitifs* (RPhFP., XV, 81—131).

509. F. Meinecke, *Der sogenannte Teilungsartikel im Französischen* Diss. inaug. Kiel, 1900.

LIVRE V.

LES PRONOMS.

A. PARTIE GÉNÉRALE.

Beyer (E.), *Die Pronomina im altfranzösischen Rolandsliede.* Diss. inaug. Halle, 1875.

Darmesteter (A.), *Le démonstratif ille et le relatif qui en roman* (Mélanges Renier, 1887, p. 145—157). Réimprimé dans les »Reliques scientifiques«, II, 167—176. — Cf. Romania, XVI, 625.

D'Ovidio, *Ricerche sui pronomi personali e possessivi neolatini* (A Glt., IX, 25—101).

Ernst (G.), *Les pronoms français au seizième siècle* (Studier, II, 105—132).

Gessner (E.), *Zur Lehre vom französischen Pronomen.* 2. Auflage. Berlin, 1885.

Lahmeyer (K.), *Das Pronomen in der französischen Sprache des 16. und 17. Jahrhunderts.* Diss. inaug. Göttingen, 1886.

Radisch (G.), *Die Pronomina bei Rabelais. Ein Beitrag zur franz. Grammatik des 16. Jahrh.* Diss. inaug. Leipzig, 1878. — Cf. ZFSL., I, 240—243 (O. Ulbrich).

Schmidt (H.), *Das Pronomen bei Molière im Vergleich zu dem heutigen und dem altfranzösischen Sprachgebrauch.* Diss. inaug. Kiel, 1885.

B. PARTIE SPÉCIALE.

521, Rem. A. Thomas, *Lui et lei* (Romania, XII, 332—334).

523. A. Mussafia, *Enclisi o proclisi del pronome personale atono qual ogetto* (Romania, XXVII, 145—146).

524. M. Behschnitt, *Das französische Personalpronomen bis zum Anfang des XII. Jahrhunderts.* Diss. inaug. Bonn, 1887.
F. Bauer, *Das Personalpronomen in Le Pelerinage de Vie humaine von Guillaume de Deguileville.* Diss. inaug. Würzburg, 1899.
G. Ernst, *Étude sur les pronoms personnels employés comme régimes en ancien français.* Lund, 1900.

525. G. Rudenick, *Lateinisches ego im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Halle, 1885.
L. Clédat, *Je et gié* (RPhFP., 1896, p. 222—223).

527. A. Tobler, *Ous Nebenform von vous* (Vermischte Beiträge, I[2], p. 260—264).
D. Behrens, *Franz. ous, os, statt vous* (ZRPh., XIII, 408—410).

533. G. Paris, *Le pronom neutre de la 3e personne en français* (Romania, XXIII, 161—176).
L Clédat, *Le pronom personnel neutre dans le Forez, le Lyonnais et la Bresse* (Romania, XII, 346—354).

535. A. Tobler, *Suus auf eine Mehrheit von Besitzern bezogen* (Vermischte Beiträge, II, 80—82).

536. W. Dittmer, *Die Pronomina possessiva im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Greifswald, 1888.
H. O. Östberg, *Sur les pronoms possessifs au singulier dans le vieux français et le vieux provençal* (Geijer-Uppsatser, p. 291—302).

E. Staaf, *Sur le développement phonétique de quelques mots atones en français. II. Les pronoms possessifs* (Studier, II, 159—161).

540. J. Cornu, *Mien = meum* (Romania, VII, 593—594).
A. Mussafia, *Zu mien = meum* (ZRPh., III, 267).

541. W. Förster, *Das altfranzösische Pron. poss. abs. fem.* (ZRPh., II, 91—95).

547. E. Herzog, *Die vorvokalischen Formen mon, ton, son beim Femininum* (ZRPh., XX, 84—86).

552. A. Giesecke, *Die Demonstrativa im Altfranzösischen mit Einschluss des XVI. Jahrhunderts.* Diss. inaug. Sondershausen, 1880.
K. Ganzlin, *Die Pronomina demonstrativa im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Greifswald, 1888. — Cf. Romania, XVIII, 346.

568. P. A. Geijer, *Historisk öfverblick af Latinets qui och qualis fortsatta som relativpronomina i de romanska språken.* Upsala, 1897. — Cf. Romania, XXVII, 175.
J. Jeanjaquet, *Recherches sur l'origine de la conjonction »que« et des formes romanes équivalentes.* Neuchâtel, 1894.
Karl de Jong, *Die Relativ- und Interrogativpronomina qui und qualis im Altfranzösischen.* Diss. inaug. Marburg, 1900.

Je signalerai enfin : A. Risop, *Begriffsverwandtschaft und Sprachentwickelung. (Beiträge zur Morphologie des Französischen.)* Berlin, 1903. Cette très intéressante étude m'est parvenue trop tard pour pouvoir l'utiliser.

TABLE ANALYTIQUE.

(Les chiffres renvoient aux paragraphes et à leurs subdivisions.)

INDEX DES MOTS.

(Les chiffres renvoient aux paragraphes et à leurs subdivisions.)

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

MORPHOLOGIE

LIVRE PREMIER

LES VERBES

LIVRE DEUXIÈME.

LES SUBSTANTIFS ET LES ADJECTIFS.

LIVRE TROISIÈME.

LES NOMS DE NOMBRES.

LIVRE QUATRIÈME.

LES ARTICLES.

LIVRE CINQUIÈME.

LES PRONOMS.

Du même auteur:

MANUEL PHONÉTIQUE
DU
FRANÇAIS PARLÉ

DEUXIÈME ÉDITION TRADUITE ET REMANIÉE
PAR
EMMANUEL PHILIPOT
MAITRE DE CONFÉRENCES A L'UNIVERSITÉ DE RENNES

Un volume in 8° carré (VIII—184 pages)................. 4 fr.

APPRÉCIATIONS:

Revue critique (Mars 1903, p. 342):

Commençons par remercier M. Philipot de nous donner une traduction de cet excellent livre, qui avait paru d'abord en danois, et qui méritait à tant d'égards de se répandre un peu chez nous. Le Manuel de M. Nyrop est en effet très simple et très savant à la fois: j'entends par là que l'auteur y a résumé avec une dextérité très sûre tout ce qu'il importe vraiment de connaître sur la prononciation actuelle du français .... En somme ce livre sera un guide précieux pour les étudiants étrangers, surtout ceux de langue scandinave ou germanique, car il les mettra en garde contre de nombreux vices de prononciation. Mais en France aussi il pourra rendre des services . .

E. BOURCIEZ.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen (vol. CX, p. 239):

Dasz die zweite Auflage des 1893 zum erstenmal und zwar in dänischer Sprache erschienenen Buches nun gleichzeitig in dieser und in französicher Sprache dargeboten wird, entspricht ohne Zweifel einem an manchem Orte gehegten Wunsche. Das kleine Buch wird fortfahren, gute Dienste zu tun, zumal da Verfasser und Übersetzer vereint sich haben angelegen sein lassen, den Text der ersten Ausgabe, wo dazu Anlasz war, zu berichtigen und zu vervollständigen.

ADOLF TOBLER.

Romania (vol. XXXII, p. 347):

Le livre de M. Nyrop se distingue de ceux du même genre en ce que l'auteur joint à une pratique excellente du français parlé une connaissance de l'histoire du français qu'atteste sa *Grammaire historique.* La première édition, en danois, était inaccessible à beaucoup de ceux qu'elle aurait le plus intéressés: M. Philipot a rendu un vrai service en la traduisant.

GASTON PARIS.

Westminster review (January, 1903):

This excellent little treatise is composed in a terse and lucid style. It is a work of great practical utility, and deserves to be known and studied far and wide.

Revue des Humanités (1903, p. 167):

On sent partout dans ce livre — et ce n'est pas chose banale que de trouver ces qualités réunies — l'érudition du philologue, l'expérience du phonéticien, la clarté et l'agrément du professeur qui sait intéresser aux matières les plus arides en apparence. C'est assez dire que nous le recommandons vivement à tous ceux qui sont chargés d'enseigner le français.

L. Goemans.

Bollettino di Filologia moderna (Anno V, p. 150):

Questo manuale, scritto dapprima in danese e voltato poscia in francese con molte aggiunte del prof. Philipot nel mentre forma uno studio tutto a sè, chiaro e completo sui fonemi della lingua francese, viene a collegarsi al lavoro suaccennato del Passy. Questi due libri ... non dovrebbero mancare nella biblioteca di nessun insegnante di francese perchè formano la base di ogni elementare cognizione di fonetica e rischiarano sui dubbi che possono sorgere riguardo alla pronuncia dei vocaboli francesi. R. Lovera.

Neuphilologische Mittheilungen (Helsingfors, 1902, p. 14):

Disons tout de suite que cette seconde édition produit une impression encore plus favorable que la première. L'auteur a évidemment tâché d'être aussi clair et précis que possible, et sous ce rapport je n'ai vraiment rien à lui reprocher. Il a, à maints endroits, intercalé des comparaisons utiles avec d'autres langues et a de beaucoup augmenté le nombre des exemples français .... Le Manuel de M. N. est un ouvrage excellent qu'on ne saurait trop recommander à tous ceux qui veulent s'initier à la phonétique du français

A. Wallensköld.

TABLE GÉNÉRALE.